


SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
LVX
FIAT
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS



HISTOIRE

DE

L'INTERVENTION FRANÇAISE

AU TONG-KING

de 1872 à 1874

PAR

F. ROMANET DU CAILLAUD

(AVEC UNE CARTE ET QUATRE PLANS)



PARIS

CHALLAMEL AINÉ, LIBRAIRE-ÉDITEUR

5, RUE JACOB, ET RUE FURSTENBERG, 2

—

1880

ERRATA

Page 11, 28e ligne, *au lieu de :* Enfin il reconnaît que, *lire :* Enfin il reconnaît que pour le moment

Page 36, 23e ligne, *au lieu de :* de Cua Câm, *lire :* du Cua Câm

Page 82, 21e ligne, *au lieu de :* la Chine Centrale, *lire :* la Chine centrale

Page 85, 32e ligne, *au lieu de :* au représentant de la France, à Péking, *lire :* au représentant de la France à Péking

Page 146, 43e ligne, *au lieu de :* nolitia, *lire :* noticia

Page 180, 1re ligne, *au lieu de :* Quéreuil, *lire :* Quereuil

Page 239, 31e ligne, *au lieu de :* respeta, *lire :* respeto

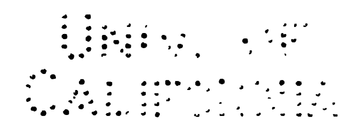
Page 239, 42e ligne, *au lieu de :* mal está que yo la, *lire :* mal está que yo lo

Page 275, 35e ligne, *au lieu de :* segu nunos, *lire :* segun unos

Page 295, 32e ligne, *au lieu de :* 435.238 taëls, *lire :* 435.237 taëls

Page 380, 5e ligne, *au lieu de :* du Hong-Kong, *lire :* de Hong-Kong

Page 385, 1re ligne, *au lieu de :* Hon-Kong, *lire :* Hong-Kong



AVANT-PROPOS

Deux années de suite, l'Europe a été douloureusement surprise par la nouvelle de la mort sanglante d'un hardi voyageur dans l'Extrême Orient.

En 1874, la France apprenait la mort de Francis Garnier ; en 1875 l'Angleterre celle de Raymond-Auguste Margary.

Jeunes encore, ils donnaient à la science les plus belles espérances ; la grandeur de leur patrie respective était l'objet de leurs désirs ; ils cherchaient moins la gloire que l'avantage de leur pays et le progrès de la civilisation. Tous deux voulaient ouvrir au commerce du monde cette grande terre inconnue, la Chine centrale et le Thibet, l'un par une voie française, l'autre par une voie britannique.

C'est dans l'accomplissement du devoir qu'ils s'étaient tracé qu'ils sont tombés tous deux, l'un au Tong-King, l'autre à Man-Yin'g (1) ; et par une triste coïncidence, leurs têtes ont servi de sanglants trophées aux barbares qui les avaient massacrés.

Mais l'un, né au sein d'une nation démocratique et jalouse, gouvernée par un pouvoir faible, a trouvé parmi ses camarades presque autant d'envieux que

(1) Les Anglais écrivent Manwyne.

d'admirateurs ; son œuvre a été désavouée, lui mort, par son gouvernement ; sa mémoire a été indignement attaquée ; ceux qui représentaient sa patrie dans le pays lointain où il avait succombé, loin de songer à le venger de la trahison dont il avait été victime, ont jugé plus simple de l'accuser d'imprudence et de désobéissance à ses instructions.

Et le public français, que les entreprises lointaines émeuvent à peine, n'a pas su trouver des accents assez forts pour faire réparer le tort causé à cette noble mémoire.

L'autre, tombé pareillement victime de la trahison, n'a rencontré que des vengeurs : l'opinion publique en Angleterre, dans l'Inde, dans les colonies, le gouvernement britannique enfin, tous ont demandé que justice fût faite. Et pour obtenir la réparation du meurtre d'un voyageur anglais, n'y eût-il eu d'autres ressources que la guerre, l'honneur britannique n'eût point reculé.

Et si nous continuions le parallèle entre les deux nations, nous verrions, d'un côté, les Anglais, particuliers et gouvernement, favoriser d'une manière efficace les efforts des pionniers du commerce qui vont à la découverte des nouvelles routes vers le centre de la Chine et le Thibet ;

De l'autre, un Français, engagé par la neutralité bienveillante et même la protection effective de son gouvernement dans une entreprise qui doit ouvrir à son pays le chemin de la Chine centrale, puis interrompu dans ses opérations commerciales par une intervention militaire à laquelle il se dévoue, enfin sacrifié à des convenances diplomatiques, expulsé par la France du

pays qu'il a ouvert à l'influence française, de telle sorte qu'aujourd'hui il semble n'avoir à attendre que la ruine au lieu de la fortune immense qu'il eût acquise sans l'intervention de son gouvernement.

C'est l'histoire de cette intervention française au Tong-King que je veux raconter dans ce livre. Mais ce n'est pas sans une profonde tristesse que j'aborde de nouveau l'étude de ces évènements.

Voir une expédition, la plus belle depuis celles de Fernand Cortez et de Pizarre, finir dans la honte et dans le sang ! Cinq provinces, les plus riches de l'Annam et peuplées de plusieurs millions d'habitants, conquises en un mois par moins de deux cents Européens, les populations ralliées à notre drapeau, acceptant nos administrateurs, nos ennemis repoussés, les rebelles vaincus ; puis, le chef de cette expédition étant dans une sortie tombé victime de son audace, son successeur abandonner, malgré les renforts reçus, précipitamment et sans garanties sérieuses, toutes les citadelles, toutes les provinces que nous occupions ; ne prendre aucune précaution afin de préserver de la vengeance des autorités annamites les indigènes compromis pour notre cause, et laisser impunément le massacre et l'incendie porter la terreur parmi ces populations dont le seul crime était leur sympathie pour la France !

..... Tel est le navrant tableau qui se déroule devant mes yeux ; un mélange d'héroïsme et d'inconséquence poussée jusqu'à la déloyauté, triste reflet des qualités et des défauts de notre nation !

Peut-être, le lecteur, en parcourant le récit de ces évènements, partagera-t-il les sentiments de douleur

et de regret que j'éprouve moi-même ; peut-être l'opinion publique, s'intéressant enfin d'une manière effective à notre avenir colonial, saura-t-elle obliger notre gouvernement à réparer les fautes commises dans nos relations avec le royaume d'Annam.

HISTOIRE
DE L'INTERVENTION FRANÇAISE
AU TONG-KING
de 1872 à 1874

INTRODUCTION

CHAPITRE PREMIER

Les nouvelles voies de commerce avec la Chine centrale.

Depuis longtemps les Anglais cherchent à ouvrir une voie commerciale entre la Chine et leurs possessions de l'Inde. Deux raisons les déterminent : la crainte de voir tomber entre les mains des Américains le commerce de la Chine, la voie la plus courte d'Europe à Shang-Haï passant désormais par New-York, depuis l'ouverture du chemin de fer transcontinental ; ensuite le désir de surveiller les empiètements de la Russie dans l'Asie centrale et de prendre avant elle position au cœur de la Chine.

Trois voies principales ont été proposées :

1° Celle de l'Assam ;

2° Celle de Rangoun à Sze-Mao, ville du Sud-Est de l'Yû'n-Nân ;

3° Celle de Bhamo à Ta-Ly.

I. La voie de l'Assam serait la plus avantageuse pour les Indes anglaises si elle était facilement praticable : elle semble être la plus courte. Aboutissant directement à Calcutta, elle ne déplace pas le centre de la puissance commerciale ; enfin, du même coup, elle ouvre la Chine centrale et le Thibet.

Remontant le Brahmapoutre, dont le cours est navigable jusqu'à Sudyia (1), c'est-à-dire sur un parcours de plus de deux cents lieues, elle traverserait les bassins parallèles du haut Iraouady, du Salouen (2) et du Mé-Kong (3), pour aboutir au Fleuve Bleu, la grande artère commerciale de la Chine. Malheureusement elle parcourt une des régions les plus montagneuses du globe, ravinée par de grands fleuves, dont elle coupe perpendiculairement les bassins.

Il y a déjà longtemps qu'un savant orientaliste, le docteur Gutzlaff, avait signalé cette route comme celle dont on devait le plus désirer l'ouverture.

C'est aussi par cette voie que le capitaine Blakiston, après son exploration du Fleuve Bleu en 1860, proposait de relier l'Inde à la Chine. En juin 1867, le général Sir Arthur Cotton, du génie anglais, lut devant la Société de géographie de Londres un mémoire sur la nécessité d'explorer cette route. De la discussion qui suivit la lecture de ce mémoire, et à laquelle prirent part les membres les plus spéciaux de la Société, il paraissait résulter que des obstacles insurmontables s'opposaient à son établissement. Cependant les derniers travaux des missionnaires français au Thibet semblent prouver que ces obstacles ne sont peut-être pas aussi grands qu'on l'avait d'abord supposé. Enfin, c'est cette même voie de l'Assam qui a la préférence du voyageur anglais M. T.-T. Cooper, ainsi qu'il l'exprime dans son livre intitulé : *Travel of a pioneer of commerce.*

II. Une route qui a joui pendant un certain temps de la faveur publique, mais qui aujourd'hui paraît abandonnée, est celle du capitaine Sprye. Utilisant les itinéraires du docteur Richardson (1829) et du capitaine Mac-Leod (1836), elle traversait en diagonale la Birmanie Britannique et les

(1) Sudyia est sur le Brahma-Kund, une des branches du Brahmapoutre.

(2) Appelé Lou-Tse Kiang en Chine.

(3) Appelé Lan-Tsan Kiang en Chine.

petits états laotiens du centre de la péninsule ; elle aurait, de la sorte, mis en communication le port anglais de Rangoun avec la ville chinoise de Sze-Mao, située à l'angle Sud-Est de l'Yû'n-Nân.

Le manque de population, l'insalubrité des pays qu'elle parcourait, l'obligation de couper perpendiculairement les bassins de trois fleuves importants : le Sittang, le Salouen et le Mé-Kong ; enfin, sa longueur considérable, plus de cent cinquante lieues, telles étaient les principales difficultés matérielles qui se seraient sans doute opposées à la construction de cette ligne.

A la vérité, elle avait l'avantage d'éviter toute complication politique, n'empruntant, d'ailleurs, d'autre territoire que celui des possessions britanniques et des petits états laotiens (ou shans) tributaires de la Birmanie. Or, c'est à peine si cette dernière puissance aurait élevé quelques réclamations ; son joug est détesté de ces pauvres petits principicules laotiens : eux et leurs peuples ne souhaitent rien tant que l'arrivée des Européens dans leur pays.

Quelques études avaient même été commencées en 1866, mais elles furent abandonnées, l'opinion publique dans les Indes s'étant, depuis l'expédition du major Sladen, passionnée pour la route de Bhamo à Ta-Ly.

III. Un des premiers promoteurs de cette route avait été un missionnaire français, Mgr Bigandet, vicaire apostolique de la Birmanie. Dès 1858 il songeait à fonder une mission parmi les Kakhiens, peuplade sauvage située au Nord-Est de Bhamo. Cet établissement eût été une étape de la nouvelle voie commerciale (1).

Plusieurs routes conduisent de Bhamo à la ville chinoise de Momein ou Teng-Ye Tcheou, et de là à Yong-Tchang Fou et à Ta-Ly Fou, c'est-à-dire au cœur de la province d'Yû'n-Nân. De tout temps elles ont été suivies, tant par les armées de l'empire chinois, dans ses guerres avec

(1) Voyez *Annales de la Propagation de la Foi*, t. XXXVIII, année 1866, p. 15 et seq.

les états birmans, que par les commerçants des deux nations. Avant l'insurrection musulmane qui a occupé pendant quinze ans le territoire de Ta-Ly, le commerce entre la Birmanie et la Chine s'élevait à plusieurs millions de dollars.

En 1868, une commission d'exploration anglaise remontait l'Iraouady pour reconnaître cette route. Cette commission se composait du major Sladen, chef de l'expédition, du capitaine Williams, du docteur Anderson et de trois délégués de la communanté commerciale de Rangoun : car les Anglais ne comprennent pas qu'une exploration géographique puisse être faite en dehors des commerçants qui doivent un jour en recueillir les fruits.

L'expédition du major Sladen ne put dépasser la ville de Momein : la guerre civile entre les musulmans insurgés et le gouvernement chinois désolait alors le Sud-Ouest de la province d'Yû'n-Nân ; néanmoins, de précieuses informations furent recueillies.

D'après le rapport du docteur Anderson, l'un des membres de la commission, il serait possible de construire un chemin de fer de Bhamo à Momein, par la vallée du Tai-Ping, rivière qui se jette dans l'Iraouady.

Au delà de Momein commençait l'inconnu. Avant d'arriver à Ta-Ly, la voie ferrée devrait traverser les bassins de trois grands cours d'eau, le Shualy, affluent de l'Iraouady, le Salouen et le Mé-Kong, coulant à peu de distance l'un de l'autre et dans une direction parallèle ; ce qui nécessiterait des travaux d'art considérables.

Les résultats de l'exploration du major Sladen excitèrent au plus haut point l'attention de l'opinion publique en Angleterre et dans l'Inde. Une nouvelle expédition fut décidée : elle fut mise sous les ordres du colonel Horace Browne.

Cependant un jeune interprète de la légation anglaise en Chine, M. Margary, recevait du ministre britannique à Péking l'ordre d'explorer les provinces du Sud-Ouest de la Chine et d'aller jusqu'à la frontière de l'Yû'n-

Nân attendre la commission commandée par le colonel Browne.

Vers le milieu du mois d'août 1874, il partait de Shang-Haï, nuitamment et dans le plus grand secret, de peur des entraves que n'auraient pas manqué de lui susciter les mandarins locaux. Quelques jours après, il était à Han-Keou. De cette ville, enfermé dans un « bateau-maison (1) » chinois, il partait pour le lac Tung-Ting ; puis il remontait l'Yu'ên Kiang. Ainsi traversait-il, dans toute sa largeur, la province de Hou-Quang. A Tchin-Yuên (province de Kouy-Tcheou) s'arrête la navigation. Dans cette ville, il faillit être écharpé par la foule. Aussi la quitta-t-il à la dérobée. Il parvint ensuite à Kouei-Yang, capitale du Kouy-Tcheou ; là, il eut une audience du gouverneur de la province. A Yû'n-Nân Sèn, capitale de l'Yû'n-Nân, et au delà, partout où il s'arrêta, l'accueil le plus hospitalier l'attendait..... Deux mandarins chinois l'accompagnèrent à Ta-Ly. Il y fut reçu par les autorités civiles et militaires. Quelques jours plus tard, il atteignait Momein. La voie de l'Inde à la Chine, par Ta-Ly, était trouvée ; le but était atteint.

Une dépêche de l'agent britannique à Bhamo l'appelait dans cette ville : il s'y rendit ; une garde birmane de quarante hommes l'attendait sur les bords du Tai-Ping, afin de le protéger pendant le passage des collines des Kakhiens. Le 15 janvier (2), il était à Bhamo : il avait ainsi rejoint l'expédition du colonel Browne, « après un voyage de plus de trois mille kilomètres en un pays que nul Anglais n'avait encore réussi à traverser dans toute son étendue (3) ».

Le 23, le colonel Browne décidait le départ de l'expédition. Après avoir vainement tenté de prendre une voie qui

(1) He took a « house-boat ». (Discours du Président de la Société de géographie de Londres. — *Proceeding of the royal geographical Society*, may 24 1875.)

(2) 1875.

(3) « After his wonderfull journey of 2000 miles across a region which no English man had previously succeeded in traversing ». (Discours du Président de la Société de géographie de Londres.)

lui fît éviter les collines des Kakhiens, il dut se résigner à suivre la route déjà parcourue par le major Sladen.

M. Margary fut envoyé en reconnaissance dans la ville de Man-Yin'g. Il s'y était déjà arrêté, en venant de Ta-Ly; les mandarins chinois de cette ville avaient même vérifié ses passeports, passeports revêtus du sceau du ministre des affaires étrangères de Péking. Le 20 février, M. Margary entrait de nouveau dans cette ville de Man-Yin'g; le lendemain, il était subitement attaqué, et, sans avoir eu le temps de se défendre, il tombait, ainsi que ses domestiques chinois, sous les coups des assassins.

A la suite de cet attentat, le colonel Browne et son escorte furent assaillis par une forte troupe d'hommes armés et, sur le point d'être cernés, ils ne durent leur salut qu'à la bonne fortune d'avoir des fusils à tir rapide.

Cette expédition, qui promettait un si grand succès, se trouvait donc indéfiniment retardée.

La nouvelle du meurtre de M. Margary émut vivement l'opinion publique en Angleterre et aux Indes. Et dès l'abord, le roi de Birmanie était accusé de complicité. Aussi la presse demandait-elle qu'on le sommât de livrer passage à une armée anglaise, qui fût allée en Yû'n-Nân venger M. Margary; eût-il refusé, on lui eût déclaré la guerre, et ses états eussent été annexés à l'empire anglo-indien.

A Péking, cependant, la diplomatie britannique travaillait à obtenir satisfaction; elle était, d'ailleurs, appuyée par la présence à Tche-Fou d'une escadre de vingt-un bâtiments.

Enfin, au commencement d'octobre 1875, M. Wade, ministre d'Angleterre à Péking, arrachait au gouvernement chinois les garanties reconnues nécessaires. Une commission anglaise de trois membres, présidée par M. Grosvenor, secrétaire d'ambassade, devait partir pour l'Yû'n-Nân. De concert avec un commissaire impérial chinois, elle allait y procéder à une enquête sur le drame de Man-Yin'g.

En conséquence de cette enquête, trois hauts mandarins

de la province d'Yû'n-Nân subissaient une sévère censure, plusieurs montagnards du district de Man-Yin'g étaient arrêtés comme auteurs de l'assassinat de M. Margary, et le général de ce district se voyait lui-même dégradé et jugé comme complice. C'est ainsi qu'était vengé le meurtre d'un sujet britannique.

Mais là ne s'arrêtaient point les prétentions de l'Angleterre. La voie, dont M. Margary avait été le pionnier aussi bien que le martyr, allait être désormais ouverte au commerce. Telle est la teneur d'une convention conclue à Tche-Fou entre M. Wade et le commissaire impérial chinois. Cette voie devait être reconnue par une nouvelle mission anglaise ; et un agent britannique allait résider en Yû'n-Nân, afin d'étudier, de concert avec les mandarins, les mesures à prendre pour ouvrir la province au commerce anglo-indien (1).

M. Baber (c'est le nom de cet agent britannique) a de nouveau parcouru la route suivie par M. Margary. Il ressort du récit de son voyage, et ce sont du reste ses propres conclusions, que la construction d'un chemin de fer entre Ta-Ly et Momein est, pour ainsi dire, impossible, les résultats à obtenir n'étant pas en rapport avec les dépenses énormes que nécessiterait une telle construction.

Aux « enthousiastes chercheurs de voies commerciales », M. Baber indique une route qu'il dit entièrement neuve, mais qui dans sa partie méridionale ne peut que se confondre avec celle du capitaine Sprye.

Enfin il reconnaît que la voie la plus simple et la plus facile pour atteindre, non-seulement l'Yû'n-Nân Oriental, mais encore la région de Ta-Ly, c'est la voie du Tong-King.

(1) Par la même convention les Anglais ont obtenu l'ouverture du port d'I-Chang sur le Fleuve Bleu et le droit pour leurs vapeurs de remonter jusqu'à l'importante place de Tchong-King Fou, le grand emporium du Su'-Tchu'ên, ainsi que la faculté d'établir des consuls dans ces deux villes.

EXPLORATION DE LA VALLÉE DU MÉ-KONG ; DÉCOUVERTE DE LA VOIE DU TONG-KING.

De son côté, la France cherchait enfin à réaliser les vues coloniales de Louis XVI sur l'Indo-Chine, vues que les troubles de la Révolution avaient empêché ce roi de mener à bonne fin. Elle avait conquis sur le royaume d'Annam une colonie située à l'embouchure du plus grand fleuve de la presqu'île indo-chinoise. Et, la période de la conquête passée, bien des esprits sérieux se demandèrent si le Mé-Kong ne pourrait pas être un jour une grande artère commerciale servant à l'écoulement des produits du Sud-Ouest de la Chine. Pour résoudre le problème de la navigabilité de ce fleuve, une exploration fut décidée.

En juin 1866, partait une commission commandée par M. le capitaine de frégate Doudart de la Grée. M. Francis Garnier, lieutenant de vaisseau, l'un des promoteurs de l'entreprise, en était le commandant en second.

Cette commission, dont les travaux forment un des plus beaux monuments de la science géographique, reconnut l'impossibilité d'utiliser le Mé-Kong comme voie de communication avec l'intérieur de la Chine; mais elle recueillit d'utiles renseignements sur le Bô-Dê (Sông Ca) (1), fleuve issu du plateau de l'Yû'n-Nân, qui, après avoir arrosé la plus riche partie de l'Annam, le Tong-King, se jette dans le golfe auquel ce pays donne son nom : ce fleuve était peut-être la voie de communication tant désirée.

La France, par la proximité de sa colonie de Cochinchine, par les relations qu'elle entretient avec la cour

(1) Le fleuve du Tong-King a plusieurs noms ; les Européens le connaissent surtout sous ceux de Sông Ca et de Sông Cái : ces noms signifient grand fleuve et fleuve principal. Mais ils ont l'inconvénient de tout nom qualificatif ; ils peuvent être et ils sont effectivement portés par d'autres cours d'eau du même pays : il y a un Sông Ca en Nghê-An et un Sông Cái en Thanh-Hoa.

Le nom de Bô-Dê, que j'ai adopté de préférence comme n'étant celui d'aucun autre cours d'eau, a, en outre, l'avantage d'être ancien ; c'est celui que donne au fleuve du Tong-King la carte du P. de Rhodes, carte faite en 1650.

d'Annam, par la présence dans ce pays de nombreux missionnaires catholiques et français, était la puissance qui pouvait le plus facilement s'établir au Tong-King. Aussi le gouvernement colonial de Saïgon cherchait-il à obtenir du roi Tu'-Dŭ'c un traité qui, en conférant à la France le protectorat du royaume d'Annam, lui donnât également le droit de naviguer sur le fleuve du Tong-King et d'établir à son embouchure des comptoirs fortifiés. Il espérait ainsi attirer à ces comptoirs, et de là transporter à Saïgon par le cabotage les riches produits du Thibet, du Su'-Tchu'ên, du Kouy-Tcheou et de l'Yû'n-Nân, qui, pour se rendre en Europe, prennent la voie bien plus longue du Fleuve Bleu et de Shang-Haï : Saïgon serait alors devenu un des grands emporiums de l'Extrême Orient.

C'est dans la poursuite de ce but qu'il faut chercher la cause originaire des évènements dont ce livre va faire le récit.

CHAPITRE DEUXIÈME

Aperçu général de l'histoire de l'Annam (1) et de ses relations avec la France avant 1872.

Mais, avant d'aborder mon sujet, il importe, ce me semble, de donner un aperçu général de l'histoire de l'Annam et de ses relations avec la France avant 1872.

Le Tong-King est le berceau de la race annamite : la

(1) Dans les noms annamites écrits en caractères latins :

ây, âi se prononce	eï
âu	eou
o'	eu
u'	u
u	ou
ch	khi
nh	gn
s	ch
x	s.

Le mot **cua** (estuaire) se prononce bien **cua**, mais avec une certaine inflexion de voix.

Cochinchine actuelle et notre colonie des bouches du Mé-Kong n'ont été peuplées par cette race qu'à une époque relativement récente.

Après bien des vicissitudes, pendant lesquelles il fut tantôt le vassal, tantôt une province du vaste empire de Chine, l'Annam conquit définitivement son indépendance en 1427 après Jésus-Christ.

Un général, nommé Lê Lo'i, parvint à chasser les armées chinoises. Proclamé roi par ses compagnons d'armes, il fonda la dynastie des Lê, dynastie qui, bien qu'elle ait été détrônée à la fin du siècle dernier, compte encore de nombreux partisans au Tong-King.

L'Annam resta néanmoins sous la suzeraineté du Céleste Empire : c'est du Fils du Ciel que chaque roi devait, à son avènement, recevoir l'investiture ; et des tributs d'hommage étaient, en outre, à des époques fixées, envoyés à la cour de Péking.

Quelques temps après la mort de Lê Lo'i, un de ses successeurs s'empara de deux provinces du Chiampa (1), royaume qui occupait à peu près les limites de la Cochinchine actuelle. A la vérité, ce fut seulement trente années après leur annexion que ces deux provinces, qui sont aujourd'hui le Quang-Nam et le Thuân-Hoá ou province de Hué, reçurent des colonies annamites.

Un siècle environ après la mort de Lê Lo'i, sa dynastie avait failli perdre la couronne ; mais elle avait été rétablie par un général nommé Nguyên Dzo. Toutefois, ce général avait gardé pour lui le pouvoir effectif. Investi du titre de *chua,* que l'on pourrait traduire par *régent* ou *maire du palais,* il était le véritable souverain de l'Annam.

A sa mort, son gendre Trinh Kiêm lui succéda dans la dignité de *chua*.

Quant à son fils, Nguyên Hoàng, il fut nommé gouverneur des provinces conquises sur le Chiampa (1570). Trente années plus tard, il se déclarait indépendant des

(1) Ces provinces avaient déjà été annexées sous les dynasties précédentes, mais le Chiampa en avait repris possession lors de la conquête chinoise de 1407.

régents de la maison de Trinh ; et tout en reconnaissant la suprématie nominale des Lê, il se proclamait d'abord régent *(chua)*, puis roi feudataire *(vu'o'ng)* de la Cochinchine (Nam-Ky). Ce prince est la souche des rois actuels de l'Annam. Ses successeurs s'emparèrent du reste du Chiampa et firent également la conquête du Cambodge Méridional, c'est-à-dire des six provinces que comprend notre colonie.

Les Trinh du Tong-King ne purent voir d'un œil indifférent ce qu'ils appelaient la rébellion des Nguyên de la Cochinchine ; mais toutes leurs tentatives pour les soumettre furent inutiles. « Ainsi, pendant tout le dix-septième siècle et la plus grande partie du dix-huitième, le Tong-King et la Cochinchine formèrent deux états réellement distincts, et dont les peuples, par l'effet de ces guerres continuelles, devinrent ennemis, quoiqu'ils eussent une commune origine » (1).

A la fin du dix-huitième siècle une formidable insurrection, celle des Tây-So'n, partie de la Cochinchine, renversa les trois dynasties annamites des Lê, des Trinh et des Nguyên.

Les Trinh disparurent pour toujours.

Chiêu Tông, le dernier des Lê, fut roi *(vua)* pendant deux aus sous la régence du Tày-So'n Long Nhuòng ; en 1788 il s'enfuit en Chine, où il mourut, après avoir vainement essayé de reconquérir ses états avec le secours d'une armée chinoise. Trois ans après, le nom de la dynastie Lê était effacé des archives de Péking (1792).

Chiêu Tông était mort en Chine sans postérité ; mais il laissait un frère, nommé Hoang Ba. Ce prince s'était réfugié dans les montagnes, sur les confins de la province chinoise de Quang-Si. Il put y former une petite armée avec les Tongkinois fidèles et les Sauvages du pays ; et pendant plusieurs années il lutta avec avantage contre les usurpateurs Tây-So'n. Ce Hoang Ba passe pour être l'aïeul des divers prétendants, de la famille Lê, en

(1) *Abrégé d'histoire annamite* publié par le *Courrier de Saïgon* (nº du 5 avril 1873).

faveur desquels pendant ce siècle ont éclaté au Tong-King plusieurs insurrections.

Quant aux Nguyên, ils ne purent même pas se maintenir dans la Basse-Cochinchine, et ils se virent contraints de se réfugier à la cour de Siam. Le chef de leur maison, Nguyên Anh, qui fut plus tard le roi Gia Lòng, soutenu par les conseils du vicaire apostolique de la Cochinchine, Mgr Pigneau de Béhaine, évêque d'Adran, envoya en France son fils aîné, le prince Canh Dzuê. Ce dernier conclut un traité d'alliance avec la cour de Louis XVI (1787) (1). Malheureusement la révolution de 1789 et aussi la mauvaise volonté du comte de Conway, gouverneur de Pondichéry, ne permirent pas à la France d'exécuter ce traité. Toutefois plusieurs officiers français entrèrent au service de Nguyên Anh. Grâce à leur concours, ce roi put non-seulement reconquérir son royaume, mais encore chasser les Tây-So'n du Tong-King (1789-1802).

En entrant sur le territoire tongkinois, Nguyên Anh s'était présenté comme le restaurateur de la dynastie Lê *(phù Lê)*; là, il ne prenait que le titre de *chua* ou régent, et ses actes étaient datés du règne de Cảnh Hu'ng, l'avant-dernier *vua* (roi) du Tong-King : car il ne comptait pas le règne de Chiêu Tông, n'ayant sans doute pas eu connaissance de l'avènement de ce prince. Aussi les Tongkinois espéraient-ils que, se contentant de la réalité du pouvoir, il placerait sur le trône des *vua* un prince de la famille Lê, comme l'avait fait son aïeul Nguyên Dzo.

Il n'en fut pas ainsi : Nguyên Anh se proclama souverain maître de tout l'Annam, sous le nom de Gia Lòng, et en 1804 il était reconnu par l'empereur de Chine (2).

(1) Voir le texte de ce traité aux *Pièces justificatives*, n° 1.

(2) Du règne de Gia Lòng date la division administrative actuelle du Tong-King ; en 1873 ce pays comprenait seize provinces : sept de première classe (*tinh chinh*), huit de seconde *(tinh xép)*, une de troisième *(dao)*.

Voici les noms de ces différentes provinces :
Au Nord-Est, Haï-Dzu'o'ng ;
Et sa satellite Quang-Yên.
Au Nord, Bac-Ninh ;
Et ses dépendances : Cao-Bang, Lang-So'n et Thái-Nguyên.

Dès lors, Hué, la capitale de la Cochinchine, fut aussi celle du royaume d'Annam ; et Hà-Nôi (1), la vieille capitale du Tong-King, ne fut plus qu'une ville de province.

Les Tongkinois étaient déçus de leurs espérances ; de plus, le nouveau gouvernement ne sut pas leur épargner les vexations : certaines coutumes furent changées, les corvées et les impôts augmentés.

Le joug de Gia Lòng était impatiemment supporté ; « il y eut souvent des révoltes partielles, mais elles furent facilement étouffées (2) ».

Gia Lòng mourut en 1820, laissant la couronne à son fils puîné, Minh Mang, au détriment de ses petits-fils, les enfants de Canh Dzuê. Sous le règne de ce prince, le Tong-King s'insurgea de nouveau, probablement sous la conduite du fils de ce prince Lê, Hoang Ba, que nous avons vu chercher un refuge dans les montagnes de la frontière chinoise. Une révolte éclata également dans la Basse-Cochinchine. Le chef de ce soulèvement était un mandarin d'origine tongkinoise, nommé Vô Khoï ; et, sans la trahison de l'un de ses généraux, il serait parvenu à se

Au Nord-Ouest, So'n-Tây ;
Et ses deux subalternes : Tuyên-Quang et Hu'ng-Hoá.
Au centre Hà-Nôi ;
Avec Ninh-Binh pour dépendance.
Au centre, il y a encore, entre le Hà-Nôi et le Haï-Dzu'o'ng :
La province de Nam-Dinh ;
Et sa satellite Hu'ng-Yên.
Au Sud, on trouve rangées le long de la mer :
Le Thanh-Hoá, province de première classe qui n'a point de subalterne sous sa direction ;
Puis le Nghê-An,
Dont dépend la province de troisième classe, Hà-Tinh.

Enfin, au Sud de Hà-Tinh, il y a un territoire appelé Bô-Chinh, qui, au dix-huitième siècle formait la limite du Tong-King du côté de la Cochinchine ; il est actuellement réuni à la province cochinchinoise de Quang-Binh.

Une nouvelle province, formée des parties occidentales de celles de Nghê-An et de Thanh-Hoá, a été créée en 1876 ; elle a reçu le nom de Tân-Hoa.

(1) Mieux connue des Européens sous le nom de Ké-Cho' avant les évènements de 1873 ; Ké-Cho' veut dire le marché.

(2) *Abrégé d'histoire annamite* (*Courrier de Saïgon*, n° du 20 décembre 1873).

créer une principauté indépendante à Saïgon : il succomba vers 1834.

Thiêu Tri, fils de Minh Mang, lui succéda en 1841, et eut lui-même pour successeur, en 1847, Tu' Dù'c, le roi actuel.

Sous le règne de ces trois derniers souverains, la religion chrétienne souffrit la plus effroyable persécution. Plusieurs démonstrations de la France ne servirent qu'à la rendre encore plus cruelle. Enfin, notre gouvernement, de concert avec l'Espagne, résolut d'intervenir d'une manière énergique.

Le 1er septembre 1858, Tourane, le port de la capitale de l'Annam, tombait en notre pouvoir. A la vérité, cette place fut évacuée quelque temps après (1), tout l'effort de nos troupes, alliées à un détachement de l'armée espagnole des Philippines, s'étant porté sur la Basse-Cochinchine. Trois provinces de cette partie du royaume d'Annam, My-Tho, Saïgon et Biên-Hoà, furent conquises; et, le 5 juin 1862, un traité les cédait à la France (2).

INSURRECTION DE LÊ PHUNG AU TONG-KING.

Mais si le roi Tu' Dù'c consentit à signer ce traité, c'est qu'à cette époque il était menacé de perdre le Tong-King.

Une insurrection formidable y avait éclaté, sous la direction d'un descendant des Lê, le prince Lê Phung.

Lê Phung était chrétien et avait, à son baptême, reçu le prénom de Pierre; il fut même élevé dans un séminaire du Tong-King Occidental. Bien que son nom de famille, *Lê,* s'écrivît avec le même caractère que celui de l'ancienne maison royale, on ignorait, au séminaire, son illustre origine. Il est vrai, ceux de ses maîtres qui vivent encore se souviennent l'avoir vu souvent le front soucieux, comme un homme qui trame de vastes projets.

Nous le retrouvons plus tard à Macao, où il noue des relations avec des réfugiés annamites, et s'abouche sans

(1) Le 23 mars 1860.
(2) Voir le texte de ce traité aux *Pièces justificatives*, n° 2.

doute avec les négociants chinois qui devaient un jour lui fournir des armes et des munitions.

Lorsque, en 1858, la flotte franco-espagnole parut à Tourane, la nouvelle s'en propagea au Tong-King avec une étonnante rapidité. Ce fut un grand sujet de joie et d'espérance, non-seulement pour les chrétiens, mais encore pour toute la population en général, sauf les mandarins; et même, parmi ces derniers, beaucoup attendaient avec impatience l'arrivée des Français : l'esprit national des Tongkinois, leur haine contre la dynastie des Nguyên se réveillaient.

Déjà, en 1857, à la suite de la démonstration du *Catinat,* quelques soulèvements partiels avaient éclaté, surtout dans les provinces de Nam-Dinh et de Hu'ng-Yên; d'abord victorieux, ils avaient été bientôt étouffés dans le sang.

Un moment on crut que la France dirigerait ses armes vers le Tong-King. En octobre 1858, la corvette à vapeur *le Primauguet* explorait les côtes du golfe et en faisait l'hydrographie. Chaque jour elle échangeait des coups de canon avec quelques forts de la côte; et, nonobstant l'effectif restreint de son équipage, le commandant de ce navire avait fait exécuter quelques débarquements : des batteries avaient été enlevées, leurs canons encloués; nulle part il n'avait trouvé de résistance. Aussi, était-il convaincu que les soldats de Tu' Dù'c au Tong-King n'étaient pas plus redoutables que les défenseurs de Tourane.

Quelques semaines plus tard, un autre navire français, *le Prégent,* venait visiter les côtes du Tong-King : son interprète s'aboucha avec divers chefs du parti insurrectionnel des provinces de Nam-Dinh et de Haï-Dzu'o'ng.

Ces chefs supplièrent les Français de mouiller quelques jours en face des côtes. Ils allaient, disaient-ils, réunir leurs partisans; le secours d'un seul petit navire comme le *Primauguet* leur permettrait d'arracher tout le Tong-King aux mandarins de Tu' Dù'c.

Par malheur, leur complot fut ébruité : pour éviter des poursuites partielles, ils furent obligés de lever immédia-

tement l'étendard de la révolte. Pendant un mois ils tinrent la campagne et le bruit de leurs armes remplit tout le Tong-King. Mais bientôt, désespérant de voir arriver les Français, menacés d'être cernés par les troupes des mandarins, ils durent licencier leurs soldats.

Ceux qui s'étaient le plus compromis dans cette levée de boucliers, au nombre de soixante environ, gagnèrent Tourane. Lê Phung était parmi eux. Vainement chercha-t-il à voir le vice-amiral Rigault de Genouilly, il fut traité d'aventurier. Suivant d'autres récits, il aurait reçu de ces encouragements évasifs qu'il est facile de désavouer plus tard.

Quelque temps après, l'amiral, trouvant la position de Tourane intenable, par suite des maladies qui décimaient ses troupes, transporta la plus grande partie du corps expéditionnaire dans la Basse-Cochinchine. Pourquoi, puisqu'il abandonnait Tourane, ne se dirigea-t-il point sur le Tong-King? C'était pourtant le conseil que lui donnaient les missionnaires; c'était également le désir qu'exprimaient nos alliés espagnols, jaloux de venger la mort des Dominicains, leurs compatriotes, martyrisés au Tong-King? Sans doute la réputation du port de Saïgon avait séduit l'amiral.

Cependant, vers le mois d'août 1861, l'insurrection éclatait au Tong-King. Lê Phung était à la tête des insurgés. Il avait abordé sur le sol annamite sans autres partisans que cinq chrétiens et soixante païens émigrés. L'enthousiasme du peuple était sans bornes à la vue d'un rejeton de ses anciens rois. Dans certains villages la population se trouvait réduite aux vieillards, aux femmes et aux enfants; tous les hommes, en état de porter les armes, s'étaient enrôlés sous les drapeaux du prétendant.

Au mois d'avril 1862, après une guerre de huit mois, Lê Phung, vainqueur dans quinze ou vingt combats, venait encore de s'emparer de la flotte de Tu' Dù'c; deux préfectures étaient tombées en son pouvoir et il dominait tout le Tong-King Oriental jusqu'aux portes de Haï-Dzu'o'ng. En même temps, c'est-à-dire à la fin de mars 1862, les sol-

dats tongkinois et le peuple de la province de Bac-Ninh s'insurgeaient en sa faveur et battaient les troupes envoyées contre eux.

A la vue des progrès que faisait l'insurrection, Tu' Dù'c mit à la tête de l'armée son propre beau-père, Nguyên Dinh Tàn, gouverneur de la province de Nam-Dinh, et le chargea d'écraser les rebelles. Mais ce mandarin fut vaincu, et les insurgés, qu'il avait mission d'anéantir, s'avancèrent dès lors à grands pas vers l'ancienne capitale du Tong-King. Couvert de honte et saisi de crainte, Nguyên Dinh Tàn prétexta une maladie et revint dans son gouvernement; là il se vengea de ses défaites sur les chrétiens en en faisant périr plus de dix mille dans d'affreuses tortures (1).

Dès ses premiers succès, Lê Phung avait envoyé des ambassadeurs à Saïgon; en même temps il écrivait au colonel Palanca, le commandant des troupes espagnoles. Il ne demandait aux alliés qu'une simple démonstration en sa faveur. La présence de quelques canonnières dans les eaux du Tong-King eût suffi pour déterminer un soulèvement général contre la dynastie usurpatrice des Nguyên. Lê Phung offrait d'accepter le protectorat de la France.

Pourquoi faut-il que sa proposition ait été rejetée? Le Tong-King eût été dès lors gouverné par un roi chrétien, ami de la France et de la civilisation européenne. Tu' Dù'c lui-même, réduit aux provinces centrales de l'Annam, les plus pauvres et les moins peuplées, se serait bientôt vu obligé d'accepter notre protectorat. Jamais la maxime: *Divide ut imperes*, n'aurait eu une plus propice application.

Le colonel Palanca comprit le parti qui pouvait être tiré

(1) Quelques détails sur les supplices que ce monstre infligeait aux chrétiens:

« Il faisait creuser des fosses qu'il recouvrait de planches après y avoir jeté les chrétiens; au bout de huit jours, il faisait rouvrir ce charnier et retirer les cadavres. On dit qu'en un mois il a fait périr plus de *dix mille* chrétiens, soit en les brûlant, soit en les noyant, soit en les décapitant, soit en les faisant écraser par les éléphants. Il en a fait enterrer un grand nombre jusqu'au cou; ensuite, des bourreaux armés de bêches faisaient sauter les têtes de ces malheureux... » *Annales de la Propagation de la Foi*, t. XXXVI, p. 35.

de cette situation : aussi transmit-il une dépêche au contre-amiral Bonard, alors commandant en chef des forces franco-espagnoles, afin d'obtenir qu'il consentît à une expédition au Tong-King et donnât pour l'accomplir une partie des troupes, ainsi qu'un bâtiment à vapeur. Le contre-amiral Bonard ne crut pas devoir accéder à cette demande.

Peu de temps après, en mai 1862, c'est-à-dire dès que la nouvelle des succès de Lê Phung et de la défaite de Nguyên Dinh Tàn fut parvenue à Hué, Tu' Dù'c se résolut à faire la paix avec la France et l'Espagne. Le 26 mai ses ambassadeurs arrivaient à Saïgon : ils avouèrent très-franchement que le royaume d'Annam était aux abois et que Tu' Dù'c, menacé de perdre sa couronne par suite de l'insurrection de Lê Phung, les avait chargés de traiter de la paix avec les puissances alliées. Le traité de paix fut rapidement conclu, et le 5 juin il était signé par les plénipotentiaires.

Certains hommes, assure-t-on, et ce que nous avons vu depuis en 1874 rend ce bruit plausible, entreprirent alors de persuader au contre-amiral Bonard que ce serait un grand coup de politique de se joindre à Tu' Dù'c contre son rival, de faire appuyer son armée par l'escadre française et de l'aider ainsi à disperser les partisans de Lê Phung. Le contre-amiral Bonard rejeta ces propositions et se contenta de rester neutre.

Tu' Dù'c put donc tourner toutes ses forces contre l'armée du prétendant. L'autorité de ce dernier s'étendait sur les trois provinces de Quang-Yên, de Haï-Dzu'o'ng et de Bac-Ninh, sauf les capitales qui résistaient encore ; il possédait une flotte brillante pour le pays ; enfin l'imagination populaire lui donnait une armée de deux cent mille hommes, chiffre qu'il faut peut-être réduire de plus des quatre cinquièmes. Néanmoins, malgré tous ses succès, Lê Phung se trouvait dans une position critique : la discorde régnait parmi ses généraux.

Tu' Dùc' avait envoyé au Tong-King son meilleur général, Nguyên Tri Phu'o'ng. C'était un des plus zélés servi-

teurs de la dynastie. Fils d'un chef de canton de la province de Saïgon, il avait, dans sa jeunesse, lors de la révolte du mandarin Vô Khoï en Basse-Cochinchine, levé une troupe de partisans de l'autorité royale et repris Saïgon sur les insurgés. C'était encore lui qui avait défendu contre nous les forts de Tourane et les lignes de Khi-Hoà, près de Saïgon. Il passait pour intègre, chose rare parmi les mandarins annamites.

Dès son arrivée au Tong-King, il faisait répandre dans les provinces soulevées un manifeste par lequel amnistie était promise à quiconque abandonnerait le parti des rebelles.

A cette époque, Lê Phung assiégeait la ville de Haï-Dzu'o'ng. Après avoir semé dans son armée des germes de trahison, les mandarins firent deux sorties. L'un des généraux du prétendant, celui qui occupait la principale position, passa à l'ennemi avec toute sa troupe. Le reste de l'armée assiégeante opposa encore une certaine résistance; mais, écrasés par le nombre, les insurgés furent obligés de se débander ou de se rendre. Dès lors, il ne resta plus à Lê Phung d'autre ressource que de s'enfuir au plus vite avec la plupart des chefs de son armée, qui, comme lui, n'avaient aucun quartier à attendre du vainqueur.

Ce désastre ne put abattre son courage : suivi de quelques troupes fidèles, il se retira dans les montagnes du Nord et parvint à s'emparer des provinces de Thái-Nguyên et de Tuyên-Quang.

Pour comble de malheurs, en même temps qu'il était chassé des provinces orientales, un ouragan coulait presque toute sa flotte (septembre 1863). Il ne lui restait plus qu'une cinquantaine de barques. Croyant pouvoir facilement enlever une si faible flottille, les mandarins partirent avec cent vingt jonques et cinq mille hommes de troupe; ils furent, au contraire, complètement battus. Deux mille des leurs furent tués, et quatre-vingt-dix jonques, aussi bien qu'une grande quantité d'armes, de munitions et de vivres, restèrent entre les mains des partisans des Lê.

Apprenant ce succès, Lê Phung redescendit dans les provinces orientales. Le 28 février 1864, il gagnait une bataille et prenait un des généraux les plus renommés de l'Annam ; le 6 mars, un nouveau succès l'attendait encore : un grand mandarin et mille soldats de Tu' Dù'c périrent, dit-on, dans cette affaire. Quelques jours après une autre bataille était livrée ; elle fut indécise.

Or, depuis la première défaite du prétendant, la population des campagnes avait repris ses travaux, elle avait soif de tranquillité ; et son premier enthousiasme pour la famille de ses anciens rois s'én était d'autant refroidi ; elle n'était plus aussi favorable à la cause de Lê Phung.

De plus, Nguyên Tri Phu'o'ng reprit bientôt le commandement des armées de Tu' Dù'c. Lê Phung fut vaincu. Pendant un an il tint encore dans la province de Quang-Yên (1865). A la fin, désespérant d'arracher directement le Tong-King à la dynastie des Nguyên, il résolut de porter la guerre au foyer même de cette dynastie ; il embarqua donc sur sa flotte les débris de son armée et fit voile pour la rivière de Hué : il voulait, en occupant la moderne capitale de l'Annam, en s'emparant de la personne de Tu'-Dù'c, finir la guerre d'un seul coup.

Malheureusement, une tempête détruisit sa flotte. Lui-même fut jeté sur les côtes de la province de Quang-Binh, avec quelques-uns de ses partisans. Durant quelques jours, il put se cacher. Enfin, il fut découvert, conduit à Hué et condamné à subir la peine du *lang-tri,* c'est-à-dire à avoir les membres coupés, les entrailles arrachées et en dernier lieu la tête tranchée.

Ainsi finit ce prince, vertueux et vaillant. Certes, si la France eût voulu soutenir sa revendication du trône de ses pères, il eût pu être notre allié le plus sûr dans l'Extrême Orient et le régénérateur de sa nation (1) !

(1) Il promettait d'être le Constantin du Tong-King, écrit un missionnaire espagnol. (Lettre du P. Muñoz. — *Correo Sino-Annamita* (de Manille), année 1867, p. 209.)

CONSPIRATIONS CONTRE TU' DU'C'.

Sur le point d'être délivré de Lê Phung, Tu' Dù'c faillit être victime d'une conjuration, dont les fils s'étendaient sur tout le royaume. Les lettrés étaient les instruments de ce complot ; son promoteur était le propre beau-père de Tu' Dù'c, Nguyên Dinh Tàn, le plus cruel ennemi des chrétiens : après la paix de 1862, ce mandarin avait dû être déchargé de son gouvernement de Nam-Dinh et avait été rappelé à la cour.

Le but des conjurés était de chasser les Français des provinces qu'ils occupaient. On devait d'abord massacrer les ennemis de l'intérieur, c'est-à-dire les chrétiens et les missionnaires ; ensuite on eût expulsé les Français de Saïgon. Le roi eût-il résisté, on l'eût détrôné et remplacé par un autre prince de la famille royale. Heureusement, ce complot fut découvert et promptement étouffé (juillet 1864).

Deux années plus tard, le même parti cherchait de nouveau à renverser le roi. Déjà les conjurés avaient envahi le palais, déjà ils étaient parvenus à la porte de l'appartement royal ; le courage du mandarin qui gardait l'antichambre arrêta leur entreprise (septembre 1866).

Un pareil crime n'avait pu se préparer sans l'assentiment d'un grand nombre de complices. Se défiant de tout son entourage, Tu' Dù'c rappela du Tong-King où il venait d'en finir avec les restes de l'insurrection des Lê, le maréchal (1) Nguyên Tri Phu'o'ng et il lui confia le ministère de la guerre.

Nguyên Tri Phu'o'ng était le plus loyal serviteur de la monarchie. Il est vrai, sa fidélité à la cause de son prince n'avait d'égale que sa haine contre les Français et les chrétiens ; il les confondait dans une même inimitié. Dans son esprit les chrétiens étaient les alliés des Français et les avaient attirés dans le royaume : un Annamite

(1) *Dai thân.*

se convertissait-il au christianisme, il le regardait dès lors comme ayant perdu sa nationalité.

Ainsi la présence de Nguyên Tri Phu'o'ng à Hué pouvait bien être une sauvegarde pour la couronne de Tu'-Dù'c; mais elle ne devait occasionner aucun changement dans la politique annamite. De même qu'auparavant les agents de la cour ne cessèrent de fomenter des troubles dans notre colonie. C'est pourquoi, en juin 1867, dans le but de mettre fin à une situation intolérable, l'amiral de la Grandière s'emparait des trois provinces occidentales de la Basse-Cochinchine, Vinh-Long, Châu-Doc et Ha-Tiên.

Naturellement cette nouvelle conquête exaspéra la cour et les lettrés. Ces derniers adressèrent requêtes sur requêtes pour demander à débarrasser le royaume des chrétiens, complices des « *Barbares étrangers* » : lorsqu'ils seraient tous exterminés, disaient-ils, le roi pourrait facilement chasser les Français. Nguyên Tri Phu'o'ng et son ami Vô Trong Binh, ancien gouverneur du Nghê-An, favorisaient ces menées de tout leur pouvoir. D'après leur conseil, un édit secret organisait tous les païens en milice nationale. A un signal donné, cette milice devait égorger tous les chrétiens et brûler leurs villages.

Depuis cette époque les chrétiens vivaient dans des angoisses perpétuelles. En 1868, au Nghê-An, trente-six de leurs villages étaient livrés aux flammes. A la vérité, les réclamations du gouverneur de Saïgon obtenaient la condamnation à mort de deux chefs des lettrés incendiaires; mais en même temps la cour faisait surseoir à leur exécution, et trois ans après ils étaient graciés et retournaient dans leurs villages, la bouche pleine de menaces.

Quoi qu'il en soit, le royaume se trouvait dans la plus grande détresse, le trésor était vide, les impôts écrasants, la famine et la peste décimaient tour à tour les populations.

INVASION DES REBELLES CHINOIS DANS LE TONG-KING SEPTENTRIONAL.

Le Tong-King surtout était particulièrement éprouvé. A peine la guerre civile était-elle apaisée, qu'un nouveau malheur vint fondre sur ce pauvre pays. A la fin de 1865, ses provinces septentrionales furent envahies par des rebelles chinois.

Ces Chinois étaient d'anciens partisans de Taï-Ping, originaires de la province limitrophe de Quang-Si, où la grande rébellion avait pris naissance. Vaincus par les mandarins de la dynastie mandchoue, ils se réfugièrent dans les montagnes du Nord du Tong-King. Ils formaient une bande de trois ou quatre mille hommes, sous le commandement de l'un des principaux chefs du parti Taï-Ping, nommé Ouâ Tsong. Bientôt, ils se répandirent dans les vallées, pillant et brûlant tout sur leur passage, emmenant en esclavage les femmes et les enfants. En quelques mois les provinces de Cao-Bang, de Tuyên-Quang, de Lang-So'n, de Thái-Nguyên, de Bac-Ninh et de So'n-Tây, furent couvertes de ruines. Ils ne traversèrent pas le fleuve Bô-Dê, mais pendant un an leur camp fut établi sur la rive gauche en face de la grande ville de Hà-Nôi.

A ces ravages il fallait ajouter ceux commis par une foule de malfaiteurs de race annamite, qui, profitant de la terreur causée par l'invasion, se faisaient passer pour des rebelles chinois, et commettaient, comme eux, mille atrocités.

Les troupes royales, chargées d'arrêter ces brigands, avaient été vaincues; et le gouverneur de So'n-Tây avait trouvé la mort en les combattant.

En vain la cour de Hué envoya-t-elle contre eux le maréchal du centre (1), Doan Tho; il fut battu à plusieurs reprises et put à peine se maintenir dans quelques positions en dehors de Bac-Ninh (1868).

En vain Vô Trong Binh, l'ami de Nguyên Tri Phu'o'ng,

(1) *Trung-quan*

qui s'était tant distingué par ses persécutions contre les chrétiens, reçut-il en 1869 le commandement en chef, avec autorité sur Hà-Nôi et les six provinces envahies ; il ne réussit pas mieux que le maréchal Doan Tho. A bout de ressources, il s'adressa au vice-roi chinois des Deux Quang (1), et lui demanda son aide contre les rebelles de son gouvernement qui avaient envahi le territoire annamite.

En conséquence, une armée de *braves* de la province de Quang-Si fut envoyée au secours de l'Annam. Or ces *braves* commencèrent par s'installer le plus confortablement possible, évitant, dit-on, avec le plus grand soin toute rencontre avec les bandits, leurs compatriotes. Pourquoi auraient-ils risqué leur vie pour la tranquillité du royaume d'Annam ? Ils trouvèrent plus simple de laisser une partie des leurs s'incorporer aux bandes de ces mêmes brigands, qu'ils étaient censés combattre, et de concert avec eux ils continuèrent à ravager les provinces septentrionales du Tong-King.

Quand le gouvernement annamite vit la facilité avec laquelle la fusion s'était opérée, il fit tous ses efforts pour engager les troupes chinoises à retourner dans leur pays. Ce qui fut loin d'être facile ; vu que ces *braves* gagnaient plus au service de l'Annam que sous les drapeaux du Céleste Empereur. Enfin, on parvint à les faire rappeler par leur gouvernement : ils partirent donc chargés de butin.

A la vérité, Vô Trong Binh, ayant essuyé de nouvelles défaites de la part des rebelles du Quang-Si, implora derechef le secours du vice-roi des Deux Quang. Il en reçut un renfort de cinq mille soldats, qu'il cantonna dans la province de Bac-Ninh. Nous les y retrouverons dans la suite de ce récit.

Peu de temps après, la cour de Hué, mécontente sans doute des services de Vô Trong Binh, le remplaçait comme général en chef (2) par le gouverneur du Nghê-An, Hoàng Ké Viên (octobre 1870).

(1) La vice-royauté des Deux Quang comprend le Quang-Tông (province de Canton), et le Quang-Si.
(2) *Tong-thông.*

Devant la nouvelle intervention de leur gouvernement, les rebelles du Quang-Si s'étaient retirés dans les montagnes qui s'élèvent au Sud de l'Yû'n-Nân. Leur chef Ouâ Tsong avait disparu lors de la première intervention chinoise. Depuis cette époque ils s'étaient partagés en deux bandes, celle des Pavillons-Noirs *(Hé-Ki)* et celle des Pavillons-Jaunes *(Hoang-Ki)*. Les premiers étaient commandés par Lieou Yu'ên Fou (1) les autres par Hoang Tsong In.

Il y avait entre les deux bandes une grande différence. Lieou Yu'ên Fou était un ancien voleur du Quang-Si, qui, par son audace et ses cruautés pendant la rébellion de cette province, était parvenu à la position de premier lieutenant d'Ouâ Tsong. Ses compagnons étaient des brigands de la pire espèce, et avaient commis toutes sortes d'atrocités sur les Annamites et les Sauvages des montagnes. Les Pavillons-Jaunes étaient moins cruels; parmi eux il y avait beaucoup d'anciens soldats du Quang-Si, qui étaient venus chercher fortune au Tong-King; leur chef, Hoang Tsong In était lui-même dans ce cas et n'avait jamais pris part à l'insurrection des Taï-Ping.

Dès le début de leur invasion, Pavillons-Noirs et Pavillons-Jaunes avaient assiégé de concert et pris Lâo-Kaï (2), ville située sur le Sông Thao (3), à la frontière

(1) Lu'u Vinh Phu'o'c, suivant la prononciation annamite des caractères chinois.

(2) Lâo-Kaï est une grosse bourgade d'environ trois cents maisons, située au confluent du Sông Thao et d'une rivière appelée Sông Ngâu par les Annamites et Nan-Si Ho par les Chinois, laquelle prend sa source dans la partie orientale de l'Yû'n-Nân, dans le département de Kaï-Hoa Fou.

Officiellement Lâo-Kaï (en annamite Bao-Thang) est un poste frontière du royaume d'Annam du côté de l'Yû'n-Nân; mais, en fait, les Annamites ne l'ont, pour ainsi dire, jamais occupé.

(3) Sông Thao est le nom annamite de la rivière appelée Ho-Ti Kiang sur la carte de l'Yû'n-Nân du P. du Halde. A Yû'n-Nân Sèn, la capitale de la province d'Yû'n-Nân, on l'appelle Yu'ên-Kiang Ho (rivière d'Yu'ên-Kiang) du nom de la principale ville dont elle baigne les murs. Au-dessous d'Yu'ên-Kiang, les habitants de Mang-Hâo et de Lâo-Kaï, les Sauvages riverains, les Pavillons-Noirs et les Pavillons-Jaunes, ainsi que les Chinois résidant au Tong-King, la nomment, d'après la couleur de ses eaux, Hong Kiang, c'est-à-dire Fleuve Rouge; ils en

de l'Yû'n-Nân, et occupée alors par un chef cantonnais. Lieou Yu'ên Fou s'était établi dans cette ville. Quant à Hoang Tsong In, sa résidence était à Hà-Giang (1), poste situé dans le bassin supérieur du Bô-Dê.

Les revenus des douanes du Sông Thao et du Bô-Dê devaient être mis dans la caisse commune. Mais, comme Lâo-Kaï rapportait plus que Hà-Giang, Lieou Yu'ên Fou voulut garder pour lui toute la recette. Il en résulta une haine mortelle entre les deux bandes. Les Pavillons-Jaunes vinrent établir un camp sur le Sông Thao, au-dessous de Lâo-Kaï ; et fermant toute communication du bas pays avec l'Yû'n-Nân, ils interrompirent le commerce qui se fait par cette voie entre le Tong-King et la Chine centrale. Comme ils étaient plus nombreux que les Pavillons-Noirs, ils étaient en 1871 parvenus à les bloquer dans Lâo-Kaï.

On pourrait croire que la querelle qui s'était élevée entre les deux bandes avait dû rétablir la fortune des Annamites. Il n'en était rien. Les Pavillons-Jaunes occupaient toujours la plus grande partie des provinces de Tuyên-Quang, de Cao-Bang, de Thái-Nguyên et de Lang-So'n. A chaque rencontre ils battaient les troupes de Tu' Dù'c et leur avaient même encore enlevé quelques forts dans les provinces de So'n-Tây et de Hu'ng-Hoá. Les mandarins effrayés allaient jusqu'à leur payer tribut, afin qu'ils consentissent à les laisser en paix dans leurs retranchements.

font le cours d'eau principal ; pour eux le Bô-Dê supérieur qu'ils nomment Tsin Ho, Rivière Claire, est seulement un affluent du Fleuve Rouge.

Pour les populations annamites, au contraire, la rivière de Tuyên-Quang ou Bô-Dê supérieur serait la branche principale du fleuve. Le cours du Bô-Dê au-dessus de son confluent avec le Sông Thao est cependant beaucoup moins long que celui de ce dernier, et l'aire de son bassin moins étendue.

L'histoire que je raconte se passant en un pays annamite, c'est le système annamite que je suivrai.

Voir aux *Pièces justificatives*, n° 111, un essai sur le système fluvial du Tong-King.

(1) C'est le Ho-Kiang (*prononcez* Ho-Yang) de ces envahisseurs chinois.

NOUVELLE INSURRECTION.

Le Tong-King cependant était de nouveau en proie à la guerre civile. Voyant la faiblesse du gouvernement de Tu'Dù'c, les partisans des Lê avaient relevé la tête.

Déjà au commencement de 1870, la terre classique des insurrections légitimistes du Tong-King, les montagnes de Dông-Triêu (1) avaient vu se former une bande. Elle n'était guère nombreuse : vingt hommes environ et quatre chevaux ; mais elle était presque entièrement composée de Chinois et ses chevaux passaient aux yeux des soldats de Tu' Dù'c pour des monstres fantastiques. Aussi dans maints engagements mit-elle en fuite les troupes des mandarins, quelque nombreuses qu'elles fussent. Cette bande toutefois ne put tenir la campagne plus de trois ou quatre mois.

Un an et demi plus tard, à la fin de 1871, un vaste mouvement éclatait dans les provinces orientales de la monarchie. Son chef était un annamite du nom de Tê. Ce n'était pas un prétendant, mais le précurseur du prétendant : le roi, disait-il, ne devait venir que pour prendre possession de son trône.

A la tête de quelques jonques, il parvint à battre les forces envoyées contre lui ; en peu de temps la renommée de ses exploits accrut le nombre de ses partisans : les hommes de la province de Bac-Ninh surtout accouraient se ranger sous ses drapeaux. Sa flotte était forte de plus de deux cents barques annamites et d'une quarantaine de jonques chinoises.

Doué d'un caractère généreux, il savait soulager la misère du pauvre ; aux populations qui se soumettaient il ne causait aucun dommage ; d'autre part, il est vrai, tout village qui lui résistait était impitoyablement pillé ou livré aux flammes. De même, tandis qu'il épargnait les soldats de l'armée régulière, il ne faisait aucun quartier aux volontaires armés contre lui ; car ceux-ci, à la différence des soldats réguliers, faisaient la guerre contre lui sans y être obligés.

Les missionnaires n'eurent jamais qu'à se louer de sa

(2) Arrondissement du Nord-Est de la province de Haï-Dzu'o'ng.

conduite à leur égard ; et pourtant parmi ses troupes il ne comptait pas un seul chrétien. Bien plus, maint village chrétien avait refusé de lui faire sa soumission, notamment celui d'Yên-Tri, dans la province de Quang-Yên ; et de même qu'autrefois Lê Phung, c'était en vain qu'il avait tenté de réduire ce village.

Enfin, son courage était indomptable : dans les combats il ne se ménageait point et semblait se jouer au milieu des balles.

Tel était le nouvel adversaire de Tu' Dù'c. Les mandarins de ce roi étaient attérés, et leur fidélité paraissait fort ébranlée ; même le bruit avait couru que le commissaire royal (1), envoyé par la cour de Hué pour combattre l'insurrection, avait déserté la cause de son souverain.

Après une campagne de quelques mois, Tê était maître de la plus grande partie des provinces de Quang-Yên et de Haï-Dzu'o'ng. Seules, les capitales de ces provinces et les principales préfectures étaient encore au pouvoir des fonctionnaires de Tu' Dù'c.

En mars 1872, il venait même de prendre d'assaut l'importante préfecture de Nam-Sách, qui commande le réseau fluvial du Nord du Haï-Dzu'o'ng, lorsqu'une balle perdue le frappa au côté ; quelques heures plus tard il expirait.

Il était l'âme de l'insurrection ; lui mort, les mandarins eurent promptement raison de ses partisans : en quelques jours, ils eurent dispersé cette armée et cette flotte qui leur causaient tant de frayeur.

A la vérité, les plus décidés d'entre les compagnons de Tê, sous la conduite de sa veuve, se retirèrent vers la côte et occupèrent les estuaires importants du Cua Câm et du Lach Huyên. Là, appelant à leur aide les pirates chinois qui hantent les côtes du Tong-King, ils vengèrent la mort de leur ancien chef en mettant à feu et à sang les districts maritimes du Haï-Dzu'o'ng et du Quang-Yên.

Mais Chinois et Tongkinois ne purent longtemps s'en-

(1) *Kinh-luoc* en annamite.

tendre sur le partage du fruit de leurs rapines. On raconte même que le sujet de leur discorde fut la possession de la veuve de Tê, deux chefs prétendant à sa main, l'un chinois, l'autre de race annamite. Les deux bandes se séparèrent donc; ce ne fut point toutefois sans une rixe des plus sanglantes (août 1872). Peu de temps après, les insurgés tongkinois se dispersaient.

LA PIRATERIE.

Seuls, les pirates chinois continuèrent à écumer les côtes de l'Annam Septentrional et à y commettre, comme devant, les plus atroces déprédations. Leurs jonques, armées de nombreux canons, remontaient les fleuves et les *arroyos* du Tong-King. Livrés sans défense par un gouvernement ombrageux qui leur interdit la possession de toute arme à feu, les malheureux Annamites ne pouvaient que fuir, en abandonnant leurs habitations au pillage et à l'incendie, heureux lorsqu'ils pouvaient échapper à l'esclavage. Mais le plus souvent les villages étaient assaillis à l'improviste. Alors hommes, femmes et enfants étaient entassés dans les jonques et emmenés en Chine. Aux hommes on rasait la tête et on l'affublait d'une queue chinoise; puis ils étaient engagés de force comme *coolies* pour Cuba et le Pérou; les femmes et les enfants étaient réservés à des emplois plus infâmes.

Le gouvernement français de Saïgon s'était ému d'un pareil état de choses. En 1868, dans le projet de traité que l'amiral de la Grandière s'était efforcé de conclure avec le gouvernement de Tu' Dù'c, une des clauses portait que la France se chargeait d'aider l'Annam à détruire la piraterie qui infestait ses côtes. Bien que ce projet n'eût pu aboutir, le gouvernement de la colonie de Saïgon avait résolu d'envoyer des navires français dans le golfe du Tong-King, non-seulement pour y donner la chasse aux pirates, mais encore pour reconnaître ce pays, traversé par un fleuve dont l'importance venait d'être révélée par la Commission d'exploration du Mé-Kong.

La guerre de 1870-1871, puis l'incertitude politique

causée par l'insurrection de la Commune, arrêtèrent ces projets. Ils furent repris, dès que la nouvelle de la paix de Francfort et celle de la chute de la Commune furent parvenues à Saïgon.

LIVRE PREMIER

DES ÉVÈNEMENTS QUI ONT AMENÉ LA CONQUÊTE DU DELTA DU TONG-KING.

CHAPITRE PREMIER

Explorations de M. Senez.

Le soin de cette exploration des côtes du Tong-King fut confié à M. Senez, capitaine de frégate, commandant l'aviso *le Bourayne*.

M. Senez est un des officiers les plus énergiques de notre marine, peut-être même est-ce celui qui a su le mieux se faire craindre et respecter des mandarins annamites.

Parti de Saïgon le 23 janvier 1872, il touchait le 26 à Tourane, y remettait une lettre du gouverneur à l'adresse de la cour de Hué, puis relevait différents mouillages, et visitait deux chrétientés importantes : Trang-Canh, sur le Sông Hoï (1) ; Phat-Dziem, sur un arroyo du fleuve Daï ; là, il recueillait divers renseignements sur les guerres qui désolaient le Tong-King septentrional.

Au sortir du Daï, remontant vers le Nord, il reconnaissait le mouillage de Ba-Lat (2), la pointe Dô-So'n, et se dirigeait sur le port de Càt-Bá (3).

A un mille de ce mouillage, son attention est attirée par des coups de canon partis d'une jonque. Cette jonque, qui était elle-même suivie de plusieurs autres, prenait sans doute le *Bourayne* pour un bâtiment annamite. M. Senez

(1) Le Sông Hoï est le nom que porte le Sông Mô près de son embouchure.
(2) Ou Ba-Lac.
(3) Ou Các-Bá.

ne laisse pas cette insulte impunie. Le branle-bas de combat est ordonné, et un obus, lancé à deux mille mètres, vient avertir ces bateaux de leur méprise. Deux de ces jonques sont prises et brûlées ; mais leurs équipages ont pu s'enfuir dans les petites îles qui forment la baie de Càt-Bá.

Au fond de cette baie s'élevait un village chinois, devant lequel mouillaient environ deux cents jonques, armées de dix à douze canons chacune, et montées par sept ou huit mille hommes. Certes, si M. Senez eût suivi sa première impulsion, il eût immédiatement ouvert le feu sur elles ; toutefois, comme rien ne prouvait absolument qu'elles fussent toutes montées par des pirates, il fit armer en guerre un canot et l'envoya vers le village prendre des renseignements. Evité debout à la plage, il était prêt à détruire le village et les jonques, au premier acte d'hostilité qui eût menacé le canot. Bientôt une barque, portant un parlementaire, se détacha du groupe des jonques; à la vérité, M. Senez ne put tirer de ce cauteleux émissaire que d'évasives explications.

Le lendemain, M. Senez allait reconnaître l'entrée du Lâch Huyên ; et, au village de Nghiêu-Phong (1), il apprenait l'existence de Cua Càm, estuaire de la plus haute importance, qui ne figurait encore sur aucune carte.

Revenant le soir à Càt-Bá, il ne trouvait plus une seule jonque dans la rade, un seul Chinois dans le village. Tous ces prétendus honnêtes gens avaient déguerpi.

La mission du *Bourayne* dans le Nord était terminée, et le 16 février le navire était de retour à Saïgon.

Ce premier voyage de M. Senez était fécond en résultats : un premier coup avait été porté à la piraterie dans le golfe du Tong-King ; et sur nos missions catholiques aussi bien que sur l'état du royaume d'Annam de précieux renseignements avaient été recueillis. Une nouvelle exploration devenait nécessaire; il était, en effet, indis-

(1) Sous-préfecture de la côte Sud du Quang-Yên, brûlée par les pirates.

pensable que le gouvernement colonial fût éclairé sur la véritable situation de l'Annam Septentrional.

Le 5 octobre suivant, M. Senez quittait encore Saïgon en mission pour le golfe du Tong-King. Il relevait d'abord les nombreux mouillages du midi de l'Annam, visitait, malgré l'inertie ou le mauvais vouloir des mandarins, les chefs-lieux des provinces de Nha-Trang et de Binh-Dinh. A Tourane, il écrivait au ministre des affaires étrangères de Hué, pour lui annoncer sa mission au Tong-King et lui demander de le faire accompagner par deux mandarins de son entourage.

Le 21 octobre, à la hauteur de l'île Hòn Tseu, il rencontrait deux jonques de pirates et les coulait après un combat très-vif. Quelques jours plus tard, près de l'île Hòn Mé, il détruisait également cinq autres jonques de pirates. Les ports de l'Annam, depuis Hòn Tseu jusqu'au Ba-Lat, étaient donc débloqués. Mandarins et chefs de barque venaient à l'envi s'assurer de leur délivrance ; leur joie était immense.

Eh bien ! dès le soir tout était oublié ; et, par suite de la malveillance des mandarins, dans un pays qui regorgeait de bestiaux, M. Senez ne pouvait trouver à acheter six bœufs dont il avait besoin....

En fin d'octobre le *Bourayne* mouillait devant Càt-Bá. Cette rade, où, lors de son précédent voyage, M. Senez avait rencontré une véritable flotte de pirates, n'en recélait plus un seul. Sa physionomie s'était transformée. Les jonques qu'elle abritait étaient en aussi grand nombre qu'au mois de février ; mais aucune n'était armée sérieusement. Sur la côte s'élevait un village de paillottes et l'activité chinoise s'y montrait dans toute sa puissance.

Descendu à terre, M. Senez fut reçu par un sous-préfet annamite (1), auquel vint s'adjoindre un collègue chinois se disant aussi mandarin du lieu, et envoyé pour régler les questions relatives à l'établissement de ses compatriotes à Càt-Bá.

(1) *Quan huyên*

Impuissant à se défendre lui-même contre les pirates aussi bien que contre les rebelles du Quang-Si, craignant sans doute l'intervention française dans le golfe du Tong-King, le gouvernement de Hué « avait écrit aux autorités de Canton pour s'entendre avec elles touchant l'envoi des navires de guerre et la destruction de la piraterie ». Par suite, une sorte de protectorat chinois s'était étendu sur toute la côte de la province annamite de Quang-Yên, et, d'après une lettre que M. Senez reçut du ministre des affaires étrangères de Hué, Càt-Bá « tout en étant une roche du royaume d'Annam, était aussi une limite maritime avec l'Empire du Milieu (1) ».

L'objectif principal de M. Senez dans ce voyage avait été de reconnaître le Cua Câm, vaste et profond estuaire qui débouche dans le golfe, et de poursuivre, s'il le pouvait, son exploration jusqu'à Ké-Cho ou Hà-Nôi, la vieille capitale du Tong-King.

Le 1er novembre 1872, le *Bourayne* remontait le cours du Cua Câm, montrant aux populations « émerveillées » que le drapeau de la France n'avait pas encore disparu du monde, comme on avait espéré le leur faire accroire, et que le premier entre tous il planait sur cette partie inexplorée de l'Extrême Orient.

Le navire s'arrêtait à quinze milles dans le fleuve, en face du marché de Câm. Ce marché, situé près des forts de Haï-Phòng, était jadis un des centres les plus considérables du commerce chinois au Tong-King; mais depuis l'insurrection de Lê Phung il avait perdu toute son importance. Comme c'était par le Cua Câm que le parti des Lê s'approvisionnait d'armes et de munitions, le gouvernement annamite avait frappé d'interdit cet estuaire. Dès lors le commerce chinois s'était transporté au Tra-Ly, l'une des bouches du Bô-Dê.

M. Senez avait à peine fait jeter l'ancre, qu'il recevait la visite du commandant des forts et du sous-préfet de

(1) Lettre du ministre du commerce et des relations extérieures à Hué au commandant du *Bourayne*.

l'endroit. Et dès l'abord il leur exprimait son intention de partir dès le lendemain pour Hà-Nôi.

La stupéfaction de ces pauvres mandarins fut telle que la parole leur manqua. Revenus de leur effroi, ils firent quelques objections. Mais M. Senez leur signifia, d'un ton qui n'admettait pas de réplique, que sa volonté était inébranlable et qu'ils eussent à en prendre leur parti.

En effet, le lendemain il partait en baleinière pour Haï-Dzu'o'ng, la capitale de la province.

Baignée par le Thái-Binh, cette ville est une des plus grandes de l'Annam et compte environ quarante mille âmes. Sa citadelle, construite d'après des plans français, a la forme d'un hexagone régulier, garni de bastions à chaque coin; plusieurs forts détachés en protègent les abords.

Quant à la ville, quoique irrégulièrement bâtie, elle est assez propre et contient un grand nombre de maisons construites en briques et couvertes de tuiles. Ces maisons sont, pour la plupart, habitées par les Chinois.

A Haï-Dzu'o'ng, comme dans le reste de l'Annam, ce sont les fils du Céleste Empire qui détiennent tout le commerce. Ils jouissent d'une indépendance et d'une considération dont les sujets annamites sont loin de bénéficier. Une consigne est-elle donnée, une défense faite, le Chinois la viole impunément, tandis que, à ses côtés, le malheureux Annamite, coupable du même fait, est pris et rotiné sur-le-champ.

Ce fut avec le plus grand empressement que le gouverneur de Haï-Dzu'o'ng accueillit le commandant français. M. Senez resta vingt-quatre heures à Haï-Dzu'o'ng, afin de se renseigner sur la voie qui conduit le plus directement à Hà-Nôi. Après bien des pourparlers, dans lesquels il se fit remarquer par sa constance et les mandarins par leur duplicité, la route qu'il devait suivre fut arrêtée. Le but des mandarins était de l'empêcher de se rendre par eau jusqu'à Hà-Nôi; aussi l'avaient-ils trompé sur son véritable itinéraire.

M. Senez, il est vrai, fut tiré de son erreur par Mgr Co-

lomer, évêque dominicain et vicaire apostolique du Tong-King Oriental ; en quittant Haï-Dzu'o'ng, il s'était arrêté à la résidence de cet évêque, à Ké-Mot, village qui s'élève sur la rive droite du Thái-Binh. Mgr Colomer lui donna pour guide un de ses catéchistes.

Au lieu de remonter le Thái-Binh jusqu'à la hauteur de la ville de Bac-Ninh, comme le voulaient les mandarins de Haï-Dzu'o'ng, et de se rendre de là à Hà-Nôi en palanquin, M. Senez s'engagea sur le Sông Chi, arroyo qui fait communiquer le Thái-Binh avec le Bô-Dê. Le courant de ce canal est très-puissant, et, à quelques kilomètres de sa sortie du grand fleuve, il est barré par des rapides.

Enfin, le 6 novembre, M. Senez arrivait à Hà-Nôi. Il était ainsi le premier Européen non missionnaire qui, dans notre siècle, eût foulé le sol de l'ancienne capitale du Tong-King.

La réception qu'on lui fit fut loin d'être cordiale. Seules, les autorités militaires étaient présentes à son débarquement. Il y avait là une abstention bien marquée de la part des fonctionnaires civils. Froissé de ce procédé inconvenant, M. Senez fait signifier au gouverneur (1) et au mandarin des finances (2) que, s'ils ne viennent lui rendre visite, ainsi que l'ont fait déjà les autorités de Haï-Dzu'o'ng, il refusera les présents qu'ils lui ont envoyés.

Le soir même, le mandarin des finances obtempérait à cette injonction ; et le lendemain le gouverneur lui-même se résignait également, malgré une prétendue maladie, à faire sa visite au commandant français. Mais par la raideur de son maintien il cherche à faire payer à M. Senez l'humiliation qu'il est contraint de subir :

« Vous avez voulu me voir », lui dit-il, « je me suis rendu « à vos désirs. Qu'êtes-vous venu faire ici ? Votre voyage « ne m'a nullement été annoncé, vous êtes venu en dehors « des conditions du traité. Vos canots n'ont pas le droit de « pénétrer dans ce fleuve . »

(1) *Tong-doc.*
(2) *Quan-bô* ou *bô-chinh.*

M. Senez réplique que, voyant les Chinois circuler dans tout ce pays, et la France ayant droit aux privilèges des nations les plus favorisées, il se croit parfaitement le droit de naviguer sur le Bô-Dê; que d'ailleurs le fleuve qui passe à Hà-Nôi est le même que celui de Ba-Lat, et que ce dernier cours d'eau nous étant ouvert de par le traité, il estime avoir parfaitement le droit de se présenter ici.

« Dans tous les cas », ajoute-t-il, « j'y suis et je ne souf-« frirai pas la moindre inconvenance à mon égard .»

Quelques instants après, le gouverneur se lève pour prendre congé du commandant français. Ce dernier lui fait dire alors qu'il est dans nos usages de rendre toute visite qui nous a été faite, et que le lendemain à trois heures du soir il se présentera à sa demeure.

En vain le gouverneur objecte-t-il avec humeur que, étant logé dans la citadelle, il ne peut le recevoir; en vain, prenant un ton plus radouci, prétexte-t-il son état de souffrance. M. Senez lui déclare, d'un ton de voix auquel il ne peut se méprendre, que rien ne pourra le faire dévier de sa résolution.

Dès lors le vide se fait autour des Français, tous les fonctionnaires importants ont disparu, seuls quelques petits scribes restent encore auprès d'eux; même la curiosité de la foule, si importune le jour précédent, semble s'être apaisée comme par enchantement.

Le lendemain à midi, un secrétaire annamite vient annoncer à M. Senez que le gouverneur ne peut le recevoir, parce qu'il est malade. M. Senez l'éconduit aussitôt, en le chargeant de répondre de sa part au gouverneur qu'il n'acceptera comme excuse valable qu'une lettre émanant de lui-même; encore cette lettre devra-t-elle exprimer que nulle autre cause que son état de maladie ne l'empêche de recevoir la visite du commandant français : « Si avant trois heures je n'ai pas reçu cette lettre, ajoute M. Senez, je me rendrai immédiatement à la cita-« delle ».

Cependant à l'intérieur de la citadelle, aussi bien

qu'aux abords, régnait la plus grande agitation. Des armes et des munitions supplémentaires étaient distribuées aux troupes, des renforts entraient dans la place. Cette agitation avait même gagné le personnel annamite de la *maison des étrangers* (1), où étaient logés les officiers français et leur escorte.

En prévision des évènements, M. Senez avait, dès le matin, porté ses forces à quinze chassepots et à deux mille cartouches. Aussi n'hésite-t-il pas à étouffer dans son germe la lutte qui se prépare. Fermer les portes de la cour, désarmer les troupes qui l'occupent et leur donner congé, garder leur chef à vue, tel est son premier acte.

Laissant ensuite un aspirant et cinq hommes à la garde de la *maison des étrangers,* il se porte, avec le reste de ses officiers et dix hommes, à l'une des portes de la citadelle. Il la trouve fermée et gardée. Mais dans l'enceinte de la place le désordre est indescriptible : chefs et soldats, saisis de panique, courent affolés, sans savoir à quoi s'arrêter.

A trois heures, le délai fixé par lui étant expiré, M. Senez se décide à forcer l'entrée qui lui est refusée. Il avait devant lui une porte vermoulue; déjà il allait y faire porter la hache, lorsqu'un vieux curé annamite, avec lequel il était en rapport depuis son arrivée à Hà-Nôi, vient, tout en larmes, le supplier d'attendre, d'accorder un nouveau délai, se faisant fort d'obtenir, sans retard, la lettre qu'il exige.

M. Senez se rend à ses prières et donne un sursis d'une heure; puis il rentre à la *maison des étrangers.* Un moment après il recevait la déclaration demandée.

Le style de cette lettre était des plus compassés : à peine effleurait-elle les évènements de la journée. Le gouverneur se contentait d'exprimer la vive satisfaction qu'il éprouvait de posséder sa seigneurie le commandant français et le regret qu'il avait de ne pouvoir recevoir sa visite.

(1) *Cong quan.*

Le différend était donc terminé, et bientôt la *maison des étrangers*, jusque-là déserte, se remplit de gens obséquieux et empressés.

Toutefois, la cauteleuse épître du gouverneur ne fut point laissée sans réponse. M. Senez lui écrivit une lettre d'un style analogue, et dans laquelle il affectait de le remercier de tout ce qu'il n'avait pas fait, de son gracieux accueil et surtout de ses tendances progressistes; cette lettre devait forcément le rendre suspect à son gouvernement, si jamais il tentait de la produire.

M. Senez avait donc atteint et visité la capitale du Tong-King; il fallait songer au retour.

Sa visite avait été annoncée au gouverneur de Bac-Ninh. Pour se rendre à cette ville, il suivit la voie fluviale par laquelle il était venu, jusqu'à la hauteur de Dô-Ho, village situé sur la rive gauche du canal Sông-Chi; de là, accompagné de ses officiers et d'une dizaine de matelots, escorté par une nombreuse troupe de soldats annamites envoyés à son avance, il s'engagea sur la route royale de Haï-Dzu'o'ng à Bac-Ninh, simple levée en terre large à peine d'un mètre.

Les autorités de Bac-Ninh l'attendaient à la porte de la *maison des étrangers*. Leur accueil fut aussi aimable que possible. Pourquoi donc une si gracieuse réception fut-elle troublée par un incident qui aurait pu avoir les plus regrettables conséquences?

On a vu plus haut que Bac-Ninh et son territoire étaient occupés par des troupes chinoises, envoyées au secours du gouvernement de Hué par le vice-roi de Canton. L'arrogance de ces soldats n'avait point de bornes; ils traitaient en pays conquis la terre d'Annam. La ville de Bac-Ninh contenait alors une garnison d'environ deux cents de ces Chinois.

Or deux d'entre eux, un soldat et un petit mandarin, osèrent insulter et même frapper un officier de la suite de M. Senez. Sur-le-champ le commandant les fait arrêter; en même temps il ordonne de fermer les portes de la cour. Quelques instants après, les Chinois entouraient la

maison des étrangers et faisaient pleuvoir une grêle de pierres.

Jamais officier ne fit preuve d'un sang-froid plus admirable que M. Senez en cette circonstance.

Deux heures durant, il eut la patience de rester constamment sur la défensive, malgré l'irritation si naturelle de ses hommes, qui « trouvaient bien dûr de recevoir sans rendre ».

Certes, quoiqu'il n'eût à sa disposition que quatre officiers et dix matelots, avec 270 cartouches pour toutes munitions, il eût pu facilement culbuter ces misérables et regagner ses canots avant la nuit, ou au moins se placer sur la levée de vase qu'il avait suivie en venant; position inexpugnable, d'où deux bons tireurs suffisaient pour protéger la retraite. Mais il eût fallu ouvrir le feu, verser du sang, créer de terribles embarras à ce malheureux gouverneur qui l'avait si franchement accueilli. Il préféra patienter.

Il avait, d'ailleurs, dès le commencement de l'émeute, relâché le soldat et le petit mandarin chinois, après avoir fait rotiner le premier, et s'être fait par le second demander pardon à genoux, le front dans la poussière.

Enfin, les autorités annamites parvinrent à calmer les Chinois : mais à quel prix? Le pauvre gouverneur, Nguyên Oaï, avait dû acheter leur retraite au prix de mille ligatures (1); encore, au dernier moment, avait-il fallu y ajouter deux turbans et un révolver.

Les mandarins annamites ne purent assez remercier M. Senez de sa longanimité; et pour éviter tout contact avec les Chinois, ils lui proposèrent d'entrer dans la citadelle.

Cette citadelle « bâtie comme toutes les autres, est un assez vaste quadrilatère à bastions, n'ayant sur ses murailles que quelques vieux blocs de fonte oxydés en guise de canons ». Comme forteresse, elle n'a aucune valeur; étant complètement dominée par plusieurs collines dis-

(1) La ligature de sapèques vaut environ un franc.

tantes de huit à quinze cents mètres. Ces collines, à pentes très-douces, sont entièrement dépourvues de végétation ; y faire monter de l'artillerie serait aussi facile que de la traîner sur une grande route.

« Quant à la ville, elle n'est rien par elle-même et se compose d'un groupe de cinq à six cents maisons, qui ne s'étendent que sur un demi-cercle en dehors des fossés de la citadelle ».

Aucune rivière ne passe à Bac-Ninh ; mais trois ou quatre kilomètres seulement séparent cette ville du Thái-Binh ; et Dô-Ho, sur le canal Sông Chi, n'est éloigné que de quatorze kilomètres environ.

C'est à Bac-Ninh que M. Senez apprit la nouvelle d'un évènement qui devait avoir par la suite la plus grande influence sur les affaires du Tong-King. Le soir, pendant le dîner, le gouverneur lui annonça que dans un des estuaires de la côte, le Bach-Dang, il venait d'arriver trois vapeurs et une jonque qui le cherchaient.

« C'était évidemment M. Dupuis », dit M. Senez dans son rapport.

CHAPITRE DEUXIÈME.

M. Dupuis.

Qu'était-ce que M. Dupuis ?

M. Dupuis était un Français établi en Chine depuis une quinzaine d'années. Nul Européen aussi bien que lui ne connaissait l'Empire du Milieu ; sur les dix-huit provinces que renferme cet immense empire, il en avait visité quinze.

Passionné pour les voyages lointains, dès l'âge de vingt-cinq ans il était parti pour la Chine ; il y parvenait, au moment de l'expédition anglo-française. Quelque temps après (1860), en compagnie de M. Simon, aujourd'hui consul de France à Sidney, il se rendait à Han-Keou,

grande ville de la province de Hou-Quang, située sur le Fleuve Bleu. Le but des deux voyageurs était de gagner le haut bassin du fleuve et de revenir par la Mongolie, après avoir exploré le Thibet dans toute sa largeur. Mais l'insurrection, qui désolait alors les provinces centrales de la Chine, entrava leur entreprise, comme elle arrêtait à la même époque l'expédition du capitaine Blakiston.

M. Dupuis s'était alors établi à Han-Keou. En peu de temps, il sut parler le chinois aussi bien que sa langue maternelle ; et pouvant dès lors traiter sans interprète avec les autorités chinoises, il eut bientôt gagné leur confiance.

Aussi depuis 1866 fournissait-il d'armes et de munitions les mandarins de la plus grande partie de la Chine, en guerre contre des rebelles et des brigands de toute sorte. Il était leur mandataire, et seul, parmi les Européens habitant l'Empire du Milieu, il avait le droit d'avoir sur le sol chinois un entrepôt de matériel de guerre : les armes et les munitions qu'il introduisait entraient en franchise de douane.

C'est ainsi que, par suite de ses relations avec les autorités, il avait parcouru la Chine dans toutes ses directions. Or, parmi toutes les provinces de cet empire, il en était une qui avait particulièrement fixé son attention : c'était l'Yû'n-Nân : mandarins et commerçants chinois lui vantaient à l'envi les richesses métallurgiques de ce pays ; mais, faute de débouché, elles restaient, pour ainsi dire, inexploitées.

Dès lors, ouvrir à ces richesses une voie d'écoulement sera le but de la vie de M. Dupuis. Un examen attentif de la carte de Chine lui montre un système de cours d'eau, issus du plateau de l'Yû'n-Nân et se dirigeant au Sud-Est vers le golfe du Tong-King ; c'est pour lui toute une révélation. Ainsi, dès 1864, c'est-à-dire quatre ans avant qu'elle ne fût préconisée par les compagnons de M. de la Grée, entrevoit-il la voie du Tong-King comme la voie naturelle de l'Yû'n-Nân à la mer.

Il forme donc le projet d'aller sur les lieux mêmes re-

connaître la navigabilité de cette future artère commerciale. Déjà même il avait commencé ses préparatifs de départ, lorsque arriva de Saïgon la nouvelle qu'une commission scientifique française allait prochainement remonter le Mé-Kong et en explorer le cours.

Dès le principe, M. Dupuis avait fait part de son projet de voyage en Yû'n-Nân à deux de ses amis de Han-Keou, l'un, M. Dabry de Thiersant, consul de France en cette même ville, l'autre, M. de Cintré, lieutenant de vaisseau, commandant une canonnière en station sur le Fleuve Bleu (1). Leurs conseils le déterminèrent à attendre le résultat de l'expédition de M. de la Grée : « Si le Mé-« Kong est navigable », lui disaient-ils, « vous trouverez « dans ce fleuve une voie tout indiquée; il vous sera « d'autant plus facile d'en profiter qu'elle débouchera au « sein d'une colonie française. »

Cependant M. Dupuis cherchait à se lier avec les mandarins de l'Yû'n-Nân ; il devait ainsi les rendre favorables à ses projets ultérieurs. Aussi, quoique leur province fût très-éloignée de son centre d'affaires, entra-t-il en relations avec eux pour des fournitures d'armes.

Depuis 1856, l'Yû'n-Nân était en proie à la plus complète anarchie. A la suite d'une rixe, les Chinois de cette province avaient tenté, avec la connivence des autorités, de faire un massacre général de la population mahométane. Il en était résulté une insurrection de tous les musulmans de l'Yû'n-Nân.

Dans l'Ouest, la ville de Ta-Ly était tombée en leur

(1) Extrait d'une lettre de M. Dabry de Thiersant à M. Dupuis :

« Canton, 22 février 1876.

. . . .

« J'ai lu avec un vif intérêt les articles que M. Romanet du Caillaud a publiés à votre sujet dans l'*Explorateur*. Il vous rend pleine et entière justice, et, malgré ce que pourront dire les uns et les autres, vous aurez devant l'histoire le mérite d'avoir reconnu le premier la voie fluviale qui conduit du Yunnan au golfe du Tonquin. Je ne comprends pas le Dr Joubert qui prétend que c'est lui qui vous a suggéré cette idée. Je puis certifier que bien longtemps avant l'arrivée de la mission de la Grée nous nous étions entretenus ensemble de cette grosse question, dont la solution a été loin de vous être favorable.................... »

pouvoir. Dans le département de Lin-Ngan, ils avaient à leur tête un chef très-entreprenant, du nom de Mâ Hien (1). Au bout de quelques années, ce chef était maître de tous les districts du Sud-Est, et venait avec une armée de cinquante mille hommes mettre le siège devant la capitale elle-même.

Déjà les défenseurs d'Yû'n-Nân Sèn allaient être obligés de se rendre à discrétion, lorsque les mandarins entrèrent en négociations avec lui : celui de leurs collègues, qui avait été le principal instigateur du massacre des musulmans, venait de se suicider. Aux avances des mandarins, Mâ répondit qu'il n'avait pris les armes que pour défendre sa vie et celle de ses coreligionnaires, mais qu'il entendait rester fidèle sujet de l'empereur. Il fit donc sa soumission avec une partie de ses soldats ; peu de temps après il était nommé *ti-taï* de la province, titre que l'on peut traduire par maréchal ou généralissime.

Dès lors la dynastie mandchoue n'eut pas de serviteur plus dévoué. Aussi le vice-roi Nao Tcho Kouang avait-il en lui la confiance la plus absolue.

Possédant d'immenses propriétés dans les districts du Sud-Est de la province, doué d'une générosité inépuisable, Mâ parvint, par son crédit non moins que par son habileté et son courage, à refouler l'insurrection dans la partie occidentale de la province ; sous l'influence de son ascendant, un grand nombre de ses coreligionnaires abandonnèrent la cause du chef Teou Ouên Sieou, qui s'était proclamé sultan et avait fait de Ta-Ly sa capitale.

De plus, son bon sens naturel et sa pénétration lui avaient fait aisément reconnaître l'immense supériorité des armes de fabrication européenne sur celles de fabrication chinoise. C'est pourquoi, dès qu'il fut élevé au grade de *ti-taï,* son but suprême avait été de se procurer un matériel de guerre perfectionné.

C'est avec ce chef militaire que M. Dupuis entra en

(1) C'est ce même chef qui est appelé Ma-ta-jen, c'est-à-dire Ma le grand homme, dans le *Voyage d'exploration en Indo-Chine.*

relation, par l'intermédiaire du nouveau vice-roi Lieou, dont il avait fait la connaissance, alors que ce mandarin n'était encore que gouverneur (1) du Kouy-Tcheou.

M. Dupuis lui expédia plusieurs convois d'armes : or ces convois mirent près de six mois à parvenir à Yû'n-Nân Sèn ; naturellement il en résulta d'incroyables dépenses, non-seulement par suite de la longueur du trajet, mais surtout à cause des obstacles qu'il avait fallu vaincre dans un pays où les routes ne sont que des sentiers, où l'homme est souvent l'unique agent de transport.

On comprend que M. Dupuis attendît avec impatience la venue de la commission d'exploration de l'Indo-Chine. En juin 1868, cette commission arrivait à Han-Keou, et il apprenait d'elle que le Mé-Kong n'était point navigable.

Il songea donc à mettre à exécution son précédent projet, et, en septembre suivant, il partait pour l'Yû'n-Nân.

A cette époque la capitale de cette province était assiégée par les insurgés. Bravant tous les dangers, M. Dupuis parvint néanmoins à pénétrer dans la place. L'accueil des mandarins fut des plus chaleureux : ils lui apprirent qu'autrefois, alors que les rebelles du Quang-Si n'occupaient pas encore la frontière annamite, maints produits européens parvenaient en Yû'n-Nân par la voie du fleuve du Tong-King.

Cette voie lui permettrait-elle d'atteindre le but qu'il se proposait ? Serait-il possible d'utiliser ce fleuve, et pour transporter un convoi d'armes en Yû'n-Nân, et pour écouler les produits métallurgiques de cette province ? Questions qu'il ne pouvait résoudre qu'en allant lui-même sur les lieux s'assurer de la navigabilité du fleuve.

Une semblable exploration était alors complètement impossible : l'insurrection était maîtresse des districts du Sud. M. Dupuis l'ajourna donc à un prochain voyage.

De retour à Han-Keou en mai 1869, il expédiait au maréchal Mâ deux instructeurs pour ses troupes ; et l'année suivante, en août 1870, il repartait pour l'Yû'n-Nân.

(1) *Fou-tai.*

La capitale était dégagée, mais le Sud-Est de la province était encore au pouvoir des rebelles; pour parvenir aux bords du fleuve du Tong-King, il fallait traverser les districts qu'ils occupaient.

M. Dupuis n'hésita pas à entreprendre ce périlleux voyage.

« Esprit hardi et aventureux, caractère persévérant, il avait, en même temps que l'audace, la prudence indispensable pour réussir. Sa connaissance de la langue chinoise allait d'ailleurs faciliter beaucoup sa tentative (1) ».

Le vice-roi d'Yû'n-Nân et le maréchal Mâ cherchèrent, il est vrai, à la lui faire ajourner de nouveau: ils craignaient de le voir tomber entre les mains des rebelles, qui l'eussent infailliblement massacré.

Mais M. Dupuis ne tient aucun compte de leurs remontrances ; il leur déclare qu'aucune considération ne pourra l'arrêter. Cela dit, il part à cheval, seul avec un domestique chinois. Effrayé de cette soudaine détermination, le maréchal le fait immédiatement rejoindre par une nombreuse escorte, et lui envoie des lettres de recommandation pour les autorités des diverses localités qu'il doit traverser.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, la route directe, celle qui passe par Lin-Ngan, était au pouvoir des rebelles. Pour éviter leur rencontre, M. Dupuis se voit obligé de faire un long détour à l'Est et de se frayer un chemin à travers les montagnes et les forêts, dans un pays infesté de bêtes féroces et de brigands.

Epuisé de fatigue, il arrive à Mong-Tse, chef-lieu de l'arrondissement le plus méridional de la province. Mais là, les hommes de son escorte sont comme frappés de panique et la plupart déclarent qu'ils ne passeront point la frontière. Heureusement, grâce au concours des chefs de Mong-Tse, il peut se composer une nouvelle escorte.

(1) Ce portrait de M. Dupuis est extrait d'un écrit posthume et inédit de M. Francis Garnier. Cet écrit, interrompu par la mort, était un article destiné à la *Revue des Deux-Mondes*, et intitulé : *La question du Tong-King*. Voir cet article aux *Pièces justificatives*, n° 6.

Enfin, il atteint la petite ville de Mang-Hâo.

Or, à Mang-Hâo coulait la principale branche du grand fleuve du Tong-King, la rivière que les Chinois appellent Ho-Ti Kiang ou encore Hong Kiang, c'est-à-dire fleuve Rouge, et dont le nom annamite est Sông Thao (1). Ce cours d'eau était, disait-on, navigable jusqu'à la mer. Des rapides infranchissables, situés en amont, faisaient de Mang-Hâo le point *terminus* de la navigation.

Mang-Hâo était un marché important, fréquenté principalement par les marchands cantonais. Avant l'insurrection musulmane, il était sous la dépendance d'un chef paï-y, tributaire de l'Yû'n-Nân, nommé Yang Ming. Ce chef y avait une douane; il en avait une autre également au marché de Lâo-Kaï (2), sa principale résidence, située à soixante-dix milles en aval.

Dès le début de la rébellion, les Cantonais profitèrent de l'impuissance des autorités de l'Yûn-Nân, pour s'emparer de ces deux marchés, et percevoir pour leur propre compte les droits de douane. Sous leur administration, le commerce entre le Nord du Tong-King et le Sud de l'Yû'n-Nân ne cessa pas d'être florissant. Le produit de la douane de Lâo-Kaï s'élevait alors à près de cinq cent mille francs par mois.

Quelques années plus tard, les Cantonais étaient, à leur tour, chassés de Lâo-Kaï par les rebelles du Quang-Si, qui avaient envahi le Tong-King Septentrional. Mang-Hâo leur resta, mais leur commerce fut frappé à mort.

Ce ne fut point sans jalousie que ces marchands virent l'arrivée d'un européen dans leur domaine (3). N'osant s'opposer ouvertement aux explorations d'un voyageur aussi officiellement recommandé, ils cherchèrent néanmoins à l'entraver d'une manière occulte. Par leurs récits ils effrayèrent les gens de son escorte; et ceux-ci,

(1) Voir la note 3 de la page 29.

(2) Les Paï-Y sont une race aborigène qui occupe les pays de la frontière méridionale de l'Yû'n-Nân.

(3) Plus tard ces négociants reconnurent que l'entreprise de M. Dupuis devait leur être profitable et ils traitèrent avec lui pour des fournitures importantes.

pour la plupart, refusèrent de s'exposer à de nouveaux périls. Quelques-uns pourtant suivirent M. Dupuis au delà de Mang-Hâo ; seul, son domestique Yû' lui fut constamment fidèle.

Sur le point de toucher au terme de ses désirs, M. Dupuis ne pouvait se résoudre à abandonner une si belle entreprise. Il était indispensable qu'il reconnût par lui-même quelles facilités le Hong Kiang (1) offrait à la navigation. Décidé à braver tous les dangers pour atteindre son but, comptant d'ailleurs sur le prestige des lettres de recommandation dont il était nanti, il commença à descendre le cours du fleuve.

Au bout de quelques heures de navigation, il parvenait à Sin-Kaï. C'était la nouvelle résidence d'Yang Ming.

Ce grand chef paï-y, après son expulsion de Mang-Hâo et de Lâo-Kaï par les Cantonais, s'était vu dans la nécessité de chercher un refuge sur le plateau de Mong-Tse, chez un parent du maréchal Mâ. Il y était resté deux années. Puis, s'alliant à un chef de ses amis et réunissant autour de lui les divers petits chefs des montagnes qui autrefois étaient sous ses ordres, il avait essayé de reprendre Lâo-Kaï sur les Cantonais ; le succès n'avait pas couronné sa tentative.

Désespérant de rentrer en possession de son ancienne résidence, il était cependant venu s'établir sur le fleuve entre Mang-Hâo et cette même ville de Lâo-Kaï, dans un endroit qui avait pris le nom de Sin-Kaï, ce qui en langue paï-y veut dire nouveau marché. Mais il ne pouvait ni descendre à Lâo-Kaï, ni remonter à Mang-Hâo ; il était prisonnier au milieu de ses Etats.

Depuis la prise de Lâo-Kaï par les rebelles du Quang-Si et son occupation par la bande des Pavillons-Noirs, ces derniers faisaient souvent des incursions chez les Paï-y, sujets d'Yang Ming, et y commettaient les plus affreuses déprédations. On comprend qu'Yang Ming ne devait rien tant désirer que la fin de l'insurrection mu-

(1) Le Sông Thao des Annamites.

sulmane en Yû'n-Nân; les autorités de cette province eussent alors pu le secourir contre ses ennemis.

Aussi fit-il à M. Dupuis la plus cordiale réception. Ce dernier, d'ailleurs, lui remettait les lettres de recommandation qu'il avait reçues du maréchal Mâ et des mandarins de Mong-Tse. Ils furent bientôt liés d'amitié.

Après un séjour d'une journée chez ce chef sauvage, l'intrépide voyageur poursuivait son exploration.

Bientôt il parvenait à Lâo-Kaï. Le chef des Pavillons-Noirs, Lieou Yu'ên Fou, qui, on s'en souvient, occupait cette place, le reçut poliment, quoique avec froideur : sa férocité naturelle était dominée par la crainte des mandarins de l'Yû'n-Nân. C'est pourquoi il laissa M. Dupuis visiter les environs de Lâo-Kaï et recueillir les renseignements qui pouvaient lui être utiles.

Pendant cent milles environ au delà de Lâo-Kaï, M. Dupuis descendit encore le cours du fleuve; sur ce parcours il ne rencontra aucun agent du gouvernement annamite, mais seulement divers postes de rebelles chinois aux Pavillons-Jaunes, alors en guerre avec leurs anciens compagnons, les Pavillons-Noirs. Les Pavillons-Jaunes lui firent bon accueil : il était, en effet, porteur d'une lettre des autorités de Mong-Tse pour leur chef Hoang Tsong In.

Touên-Hia (1), le camp principal de ces Chinois fut sa dernière étape, un des lieutenants de Hoang Tsong In l'ayant averti qu'à peu de distance en aval, les Annamites avaient un poste sur le fleuve et qu'ils ne le laisseraient probablement point passer. Au reste, il était inutile que M. Dupuis poussât plus loin son exploration, le fleuve n'offrant dans son cours inférieur aucune difficulté sérieuse à la navigation (2).

(1) Touên-Hia est le Bao-Hà des Annamites, chef-lieu du district de montagnes (*châu*) de Vân-Ban.

(2) Avant de quitter Touên-Hia, le courageux explorateur informait du résultat de son voyage plusieurs de ses amis. Il chargeait les Pavillons-Jaunes de faire parvenir ces lettres à Macao. L'une d'elles était pour son compatriote, M. le docteur Joubert, de la commission du Mé-Kong, elle lui parvenait au moment de la rédaction du grand ouvrage de cette

M. Dupuis revint donc sur ses pas et rentra en Yû'n-Nân. A son arrivée à la capitale, il rendit compte aux mandarins des résultats de son voyage. Leur enthousiasme pour le courageux explorateur n'eut plus de bornes : sans l'appui d'aucune escorte, il avait bravé les bêtes féroces et les brigands, enduré des fatigues inouïes, abordé les rebelles jusque dans leur camp et conclu avec eux les négociations les plus difficiles. Il ne fut plus pour eux que *Dô ta-jen,* Dupuis le grand homme.

Dès ce jour, ils eurent en lui une confiance illimitée. Ses plans commerciaux furent approuvés. Par la voie du Hong Kiang (1), fut-il décidé, l'Yû'n-Nân et les provinces voisines écouleraient leurs riches produits et recevraient en échange des marchandises européennes. M. Dupuis devait être l'agent des mandarins dans ces diverses opérations.

Mais avant d'entreprendre des opérations commerciales d'une semblable importance, il était indispensable de pacifier la province. En conséquence, M. Dupuis fut d'abord accrédité comme mandataire du chef militaire de l'Yû'n-Nân, le *ti-taï* ou maréchal Mâ, pour aller en Europe faire l'acquisition d'armes et de munitions. Le transport de ce matériel de guerre devait se faire par la voie du Tong-King.

Les mandarins de l'Yû'n-Nân ne supposaient pas que l'Annam dût faire la moindre opposition à ces projets ; car l'Annam, nous l'avons vu plus haut, reconnaissait la suzeraineté de l'empire de Chine : son roi recevait l'investiture du Céleste Empereur et lui envoyait à de certaines époques des ambassadeurs, porteurs d'un tribut d'*hommage*.

De plus, les Chinois, comme « frères aînés de la nation

commission et permettait de compléter les renseignements que cette commission avait recueillis sur le fleuve du Tong-King. Une autre était adressée à M. le comte Méjan, consul général de France à Shang-Haï. M. Méjan en transmettait aussitôt le contenu à l'amiral Dupré, gouverneur de la Cochinchine, et par cette communication contribuait à le décider à envoyer, en février 1872, le *Bourayne* dans les eaux du Tong-King.

(1) Le Sông Thao des Annamites.

annamite », avaient et ont encore la faculté de commercer et de circuler dans tout le royaume. A plus forte raison, ce même droit appartenait-il aux agents officiels des hauts mandarins du Céleste Empire.

M. Dupuis fut donc délégué, par le maréchal de l'Yû'n-Nân, comme son agent officiel auprès du gouvernement d'Annam. Un écrit lui fut remis qui lui conférait ce caractère et spécifiait sa mission. Par cet acte le maréchal Mâ requérait le gouvernement d'Annam d'accorder à son mandataire l'autorisation d'user de ses voies fluviales et terrestres pour le transport des armes et des munitions qui lui étaient nécessaires. En outre, un mandarin du Hou-Quang, nommé Ly Yû' Tche, du grade de préfet (1), devait ultérieurement le rejoindre, afin de donner à son mandat un caractère encore plus officiel.

C'est pour remplir ce mandat que, de retour à Han-Keou en décembre 1871, après une absence de plus de seize mois, M. Dupuis partait immédiatement pour la France.

Au commencement de 1872, il était reçu par le ministre de la marine d'alors, le vice-amiral Pothuau ; il lui exposait et sa mission officielle et les résultats de son voyage d'exploration. Ces renseignements intéressèrent vivement le ministre : seul et à ses frais, M. Dupuis avait résolu le problème dont la solution avait été vainement cherchée dans le bassin du Mé-Kong par la commission scientifique de M. de la Grée.

Dans le but d'éviter toute difficulté avec les mandarins annamites du Tong-King, M. Dupuis désirait se rendre à Hué, pour y faire officiellement reconnaître par la cour d'Annam son titre de mandataire du gouvernement chinois. Or, sa mission et son identité personnelle, pensait-il, eussent revêtu un plus grand caractère d'authenticité, s'il eût pu se rendre à Hué sur un navire de l'Etat.

(1) *Tche-fou.*

Le ministre accéda à sa demande, en y mettant, il est vrai, pour condition qu'il paierait la dépense de combustible et de matières grasses que nécessiterait ce voyage.

A cet acte officieux devait se borner l'intervention du gouvernement. Vu la situation où elle se trouvait, la France ne pouvait se compromettre dans une expédition lointaine. Le ministre fit donc répondre à M. Dupuis qu'il serait heureux de le voir réussir, mais de ne pas oublier que la France ne pouvait intervenir en aucune façon, ni pour ni contre lui, dans cette affaire, laquelle demeurait entièrement à ses risques et périls. On l'avertissait toutefois qu'une dépêche ministérielle invitait le gouverneur *par intérim* de la Cochinchine à lui prêter le concours qu'il réclamait, pourvu qu'il n'en résultât aucun inconvénient pour les intérêts de la France en Extrême Orient (1).

Après avoir, avec l'autorisation du ministre de la guerre, acheté en France des canons et des fusils chassepots, M. Dupuis partait pour Saïgon. Il y arrivait en mai 1872, exposait ses projets au gouverneur intérimaire, M. le général d'Arbaud ; et se rendait aussitôt à Shang-Haï, afin d'y organiser son expédition.

Quatre mois après il était de retour à Saïgon ; à cette époque le général d'Arbaud avait reçu du ministre de la marine l'ordre de mettre à sa disposition, pour le conduire à Hué, un des bâtiments de la station : ce bâtiment n'était autre que l'aviso le *Bourayne*, lequel était, du reste, sur le point d'entreprendre sa seconde reconnaissance des côtes de l'Annam.

Le gouverneur fit appeler le commandant Senez et lui demanda son avis touchant l'opportunité du voyage de M. Dupuis à Hué. Un séjour de huit années en Cochinchine avait donné à cet officier une grande expérience des mœurs officielles annamites, et nul ne savait mieux que lui triompher des ruses des mandarins. Il était convaincu

(1) Lettre de M. le directeur des colonies, en date du 9 avril 1872 écrite au nom du ministre et par son ordre.

que, pour réussir dans une entreprise en Annam, il fallait n'en aviser aucunement la cour de Hué, encore moins lui demander l'autorisation; mais, au contraire, agir, et, s'il y avait lieu, prévenir ses mesures. Dans son opinion, l'expédition de M. Dupuis devait nécessairement devenir irréalisable, si cette cour en avait connaissance, et bien plus irréalisable encore, si la France la recommandait. Certes, le gouvernement annamite ne s'y serait pas opposé ouvertement, par un refus catégorique; seulement il y aurait mis obstacle par un de ces mille artifices, dont ses mandarins ont le secret; il eût fait, par exemple, barrer les rivières, et les eût dès lors présentées comme innavigables.

Ainsi, M. Dupuis avait avantage à ne se point couvrir du patronage du gouvernement français: il eût perdu, aux yeux des mandarins annamites, son caractère de représentant des autorités chinoises de l'Yû'n-Nân, pour revêtir celui d'agent politique de la France.

M. Senez lui conseilla donc de n'aller point à Hué, mais plutôt de se rendre immédiatement au Tong-King, dès qu'il aurait réuni les éléments de son expédition. Il lui recommanda la rivière du Cua Câm, comme l'estuaire le plus profond du delta du Tong-King, et l'engagea à toucher au port de Càt-Bá, pour lui laisser de ses nouvelles, au cas qu'il y passât avant le *Bourayne*.

En conséquence, M. Dupuis partait le 23 septembre pour Hong-Kong; c'était dans ce port que devaient le rejoindre deux canonnières anglaises qu'il avait achetées à Shang-Haï et fait inscrire au consulat de France sous les noms de *Lâo-Kaï* et de *Hong-Kiang*. Il complétait sa flottille en achetant une chaloupe à vapeur, le *So'n-Tây*, et en affrétant une jonque chinoise d'environ quatre cents tonneaux pour transporter le charbon et une partie du matériel de guerre.

Le personnel de l'expédition se composait de vingt-cinq Européens et de cent cinquante Asiatiques, Chinois, Japonais, Tagals, Malais et Indiens. Tous, Asiatiques aussi bien qu'Européens, étaient armés de chassepots et de revolvers.

Trente pièces de campagne avec leur matériel roulant, six à sept mille fusils à tir rapide, douze à quinze tonneaux de munitions de toute sorte, tel était le matériel de guerre que M. Dupuis avait emmagasiné sur sa flottille.

L'expédition quitta Hong-Kong le 26 octobre. Retenue par le mauvais temps, elle ne put parvenir que le 8 novembre au port de Càt-Bá, sur les côtes du Tong-King. Le lendemain elle cherchait, mais en vain, à pénétrer dans le Bach-Dang ou Cua Nam-Triêu, large embouchure d'une rivière qui passe près de la ville du Quang-Yên.

Le 10, M. Dupuis remontait le Cua Càm avec sa chaloupe à vapeur et abordait le *Bourayne*. Apprenant que M. Senez était parti pour Hà-Nôi, il se décidait à l'y rejoindre, et se dirigeait avec toute sa flottille vers les bouches du Bô-Dê ; mais il ne put trouver un passage ni à l'embouchure du Ba-Lat, ni à celle du Daï. Il revint à l'entrée du Cua Càm. Le 17 au soir, comme il jetait l'ancre sous la pointe Dô-So'n, auprès de cet estuaire, on lui remit une lettre de M. Senez, lui annonçant que le lendemain il serait à bord du *Bourayne*.

CHAPITRE TROISIÈME

Comment M. Senez intervint en faveur de M. Dupuis auprès des autorités annamites.

C'était, on s'en souvient, à Bac-Ninh, dans la soirée du 11 novembre, que M. Senez avait eu connaissance de l'arrivée de M. Dupuis dans les eaux du Tong-King. Dès le lendemain, il partait pour Haï-Dzu'o'ng. Le gouverneur de cette ville, de même que celui de Bac-Ninh, l'accabla de questions au sujet de M. Dupuis ; mais il n'obtint que des réponses évasives, M. Senez se réservant de traiter cette affaire avec le commissaire royal (1) Lê Tuân.

(1) *Kinh-luoc* en annamite.

Ce commissaire royal était un ancien ministre des affaires étrangères de l'Annam. Le roi Tu'-Dù'c l'avait envoyé au Tong-King pour apaiser la nouvelle insurrection des partisans des Lê et mettre fin aux ravages des pirates chinois ; c'était la plus haute autorité annamite de toute la côte septentrionale du royaume.

Dans la matinée du 16 novembre, le commandant français arrivait à Quang-Yên, résidence de ce grand mandarin. « En mettant pied à terre, dit-il dans son rapport, nous fûmes reçus par des envoyés de Lê Tuân.

« Lui-même vint au-devant de nous et nous conduisit à sa demeure qui devait être la nôtre. Nous étions ici en présence d'un Annamite distingué, affable, et d'une simplicité de manières rare chez les mandarins. Il ne criait pas en parlant ; même on eût pu croire qu'il affectait de parler bas. »

Désireux de s'instruire, il aimait la société des Européens et paraissait comprendre que son pays devait cesser de s'isoler et entrer désormais dans la voie du progrès.

Ses fonctions, qui l'appelaient à réprimer la piraterie, lui avaient fait sentir, dans toute sa réalité, l'infériorité déplorable de la marine annamite. C'est pourquoi, dans son entrevue avec M. Senez, il chercha surtout à s'enquérir de l'organisation des navires français et de leur valeur vénale. Et quelques jours plus tard, après avoir visité le *Bourayne* dans tous ses détails et assisté à un branle-bas de combat, il témoignait à M. Senez le regret qu'il avait de voir son gouvernement acheter à des aventuriers allemands de vieux bateaux à des prix fabuleux. Nous le verrons, dans la suite de ce récit, ambassadeur et plénipotentiaire de son gouvernement, conclure un traité avec la France. Or, c'est à lui principalement qu'il faut attribuer celle des clauses de ce traité, par laquelle la France s'engage à donner à l'Annam cinq bâtiments à vapeur... *en parfait état..., armés et équipés conformément aux prescriptions du règlement d'armement.*

Tel était le mandarin avec lequel M. Senez allait discu-

ter la question du passage à travers le Tong-King de M. Dupuis et de son convoi d'armes.

Dès le principe, Lê Tuân avait témoigné le désir de ne pas entrer en relations directes avec M. Dupuis. Après réflexion, il était revenu sur sa détermination première.

Le 18 novembre, au moment où M. Senez, revenant de Quang-Yên, montait à son bord, la flottille de M. Dupuis mouillait auprès du *Bourayne*. Le lendemain le commissaire royal était à bord du navire français, et la question du transit à travers le Tong-King était entamée et débattue.

M. Senez exposa de la manière la plus précise ce que demandait M. Dupuis, non moins en vertu du mandat dont il était investi qu'au nom de la civilisation et du commerce : c'était l'autorisation de traverser le territoire d'Annam, en se servant de ses routes et de ses voies fluviales, pour introduire en Yû'n-Nân, comme pour en rapporter, toutes marchandises et tous produits.

En échange, M. Dupuis s'engageait à payer les droits de navigation et de douane.

M. Senez ne manqua point de faire briller aux yeux du mandarin annamite les avantages inappréciables que son gouvernement retirerait d'une semblable entreprise, l'immense prospérité qui en résulterait pour le pays : la libre circulation des Européens dans le Tong-King arrêtant les insurrections, la piraterie éloignée par la seule présence de leurs navires sur les côtes, le trésor royal cessant de s'épuiser dans une lutte infructueuse, trouvant au contraire, dans la perception des droits de transit une « nouvelle et abondante source de revenus. »

Le commissaire royal semblait sous le charme de cette brillante perspective ; on eût même pu le croire gagné à la cause de M. Dupuis. « Mais », dit-il enfin, « tous ces « avantages seront-ils bien appréciés à la cour de Hué ? »

Sur sa demande alors, M. Dupuis lui présenta le mandarin chinois qui l'accompagnait, et lui communiqua ses pleins pouvoirs. Il parut contrarié à la lecture de ce document. Il émanait, objectait-il, d'une autorité purement

militaire, et, d'après les règles diplomatiques observées entre les deux cours, cette autorité n'était point compétente pour le délivrer. Seul le vice-roi d'Yû'n-Nân avait titre et qualité pour s'adresser à son gouvernement; d'ailleurs, toutes les fois que les questions à débattre avaient eu de l'importance, elles avaient été directement traitées entre les ministres des deux pays par l'intermédiaire du vice-roi de Canton. Et, comme ce document n'avait été en aucune façon soumis à l'approbation du cabinet de Péking, le ministère à Hué ne l'admettrait certainement point comme valable. Il regrettait vivement que le gouverneur de Saïgon n'eût pas en cette circonstance pris l'initiative d'une démarche auprès de la cour d'Annam :

— « M. Dupuis est venu à Saïgon », répliqua M. Senez, « pour y réclamer nos bons offices auprès de votre cour. « Mais le gouverneur, bien qu'il fût sympatique à son projet, n'a pas cru devoir tenter une semblable démarche, « persuadé d'avance que toute intervention de notre part « lui serait plutôt nuisible que favorable. N'avions-nous « pas eu déjà de trop nombreux exemples de ce mauvais « vouloir ? »

Lê Tuân exprima de nouveau ses regrets de ce que M. Dupuis ne se fût pas couvert du patronage de la France : il eût été heureux de pouvoir assurer, dans son rapport, que le gouvernement français s'intéressait à cette entreprise. Plus facile eût été sa tâche, plus grandes les chances de réussite.

M. Senez savait quelles étaient les instructions du général d'Arbaud ; il avait, du reste, pris connaissance de la dépêche ministérielle, qui concernait l'expédition de M. Dupuis. Il n'hésita donc point à donner au commissaire royal la déclaration qu'il demandait (1).

Muni de cette pièce, Lê Tuân promit qu'il appuierait de tout son crédit l'entreprise de M. Dupuis, dût-il même encourir une disgrâce : tant à ses yeux étaient considérables les avantages qui devaient en résulter pour sa patrie !

(1) Voir cette lettre aux *Pièces justificatives*, n° 4.

Il fut ensuite convenu que, en attendant la réponse de la cour, M. Dupuis ferait mouiller sa flottille au-dessous des forts de Câm (1). Lê Tuân réclama un délai de dix-huit jours, pour donner cette réponse, ce qui fut accordé.

En échange, les mandarins devaient chaque jour faire porter à bord des navires de M. Dupuis l'eau douce dont il aurait besoin ; des bœufs lui seraient fournis contre remboursement au même prix qu'au commandant français lui-même ; les populations seraient autorisées à lui vendre des vivres ; enfin, il aurait le droit de parcourir avec sa chaloupe à vapeur les rivières et les arroyos du Delta. Cette dernière concession fut difficile à obtenir : le commissaire royal comprenait tout le parti qu'on en pouvait tirer ; il y consentit pourtant.

M. Senez venait de donner à M. Dupuis un moyen puissant, un gage de succès : ces journées, qu'il devait passer dans l'attente, ne seraient point du temps perdues, puisqu'il pouvait les employer à étudier les lieux, à reconnaître les routes, et à pousser même jusqu'en Yû'n-Nân. Dans des mains habiles, c'était le succès ; ce le fut en effet.

Au moment de conclure, Lê Tuân, d'un air soucieux, dit à M. Senez : « Mais, si le roi refusait à M. Dupuis l'au« torisation qu'il demande, que ferait-il ? »

M. Senez était loin de prévoir une pareille objection, et il ne dissimula point l'embarras qu'elle lui causait.

« J'ignore », répondit-il cependant, « quelles peuvent être « les intentions de M. Dupuis, ce cas échéant ; mais cette « éventualité est une de celles qu'il vaut mieux ne pas pré« voir. Mieux que nul autre, votre gouvernement sait quel « prix coûtent des bateaux tels que ceux de M. Dupuis (2) ; « comment donc pourrait-il supposer qu'un homme, qui a « tant dépensé en vue de la réalisation d'une idée, va

(1) Ou forts de Haï-Phòng.

(2) Quelques mois auparavant, des agents de la maison allemande Carlowitz et C°, de Hong-Kong, avaient vendu à la cour de Hué, pour la somme exorbitante de quarante mille dollars, une mauvaise canonnière à vapeur, qui en valait à peine cinq ou six mille.

« l'abandonner sans une vive résistance? En refusant cette « autorisation, le roi commettrait une de ces fautes dont il « est impossible de prévoir les conséquences. Dès lors la « nationalité de M. Dupuis disparaîtrait devant ce refus, « qui en sa personne frapperait un des plus hardis propa- « gateurs du commerce et de l'industrie. Le gouvernement « de Hué doit enfin se bien persuader que sa persistance à « s'isoler du monde civilisé ne peut durer plus longtemps. « Le redoutable problème du progrès vient de se poser « devant lui; et il appartient aux hommes intelligents « comme vous de l'éclairer et de le guider dans cette voie, « s'ils ne veulent pas le voir périr. C'est aujourd'hui « M. Dupuis, demain ce sera un autre, qui, tous et toujours, « au nom du progrès et de la civilisation, viendront vous « demander la liberté de circuler et de commercer. Croyez- « le bien, toute résistance est vaine. Forts, canons, bar- « rages, sont désormais impuissants à résister au courant « envahisseur de la civilisation qui se dirige vers l'Annam. »

Le commissaire royal parut comprendre le raisonnement de M. Senez. Plus tard malheureusement, ainsi qu'on va le voir au chapitre suivant, les habitudes du mandarin annamite reprirent le dessus.

La mission de M. Senez était terminée; et le 20 novembre il quittait M. Dupuis en lui souhaitant plein succès.

CHAPITRE QUATRIÈME

Comment M. Dupuis parvint à remonter le fleuve du Tong-King.

Le *Bourayne* s'était à peine éloigné, que déjà les mandarins s'attachaient à rendre illusoires les conditions stipulées par M. Senez en faveur de M. Dupuis. Par leur ordre le vide se faisait autour de lui et de son personnel; défense était faite aux indigènes de lui vendre la moindre

denrée. A la vérité, les mandarins lui fournissaient bien quelques vivres, mais à des prix exorbitants. Quant au bois, qui dans la province de Quang-Yên est d'une abondance extrême, il ne put en obtenir à aucun prix.

Au bout de quelques jours, le commissaire royal Lê Tuân lui faisait savoir que la réponse de la cour de Hué pourrait bien tarder encore trois mois; il l'engageait, en conséquence, à aller l'attendre à Hong-Kong; il y serait beaucoup mieux que dans un pays aussi pauvre que le Tong-King.

Cette fin de non-recevoir ne modifia en rien la détermination de M. Dupuis. « Le délai de dix-huit jours expiré », répliqua-t-il, « qu'on eût ou non reçu la réponse de la cour, il poursuivrait son voyage ».

Pour affirmer son droit, il remontait avec sa chaloupe à vapeur la rivière Sông Kinh-Thay, dont l'embouchure est le Cua Câm; puis, comme ce cours d'eau est une ramification du Thái-Binh, il entrait dans ce fleuve et le descendait jusqu'à Haï-Dzu'o'ng. Il s'arrêtait en cette ville pour rendre visite au gouverneur. Ce dernier, de crainte d'un conflit, lui faisait bon accueil; mais en même temps il donnait l'ordre d'élever des barrages en amont, pour l'empêcher de remonter le Thái-Binh. Précaution inutile : M. Dupuis continua à descendre le cours de ce fleuve.

Dès que le délai convenu fut écoulé, il vint, avec sa flotille, prendre un mouillage dans l'estuaire du Thái-Binh. Là il cherchait encore avec sa chaloupe un canal, navigable pour ses canonnières, qui communiquât avec le grand fleuve. Il découvrit enfin, au bout d'une dizaine de jours d'explorations et de sondages, le canal, dit de Thái-Binh ou Cua-Loc. Sans tarder, il partit pour Hà-Nôi avec tous ses bateaux.

Pendant ce temps les mandarins mettaient tout en œuvre pour l'empêcher de remonter le fleuve : partout défense était faite de lui vendre des vivres; partout des barrages étaient commencés, partout les milices convo-

quées. Même on tâchait de faire marcher contre lui les troupes chinoises de la vice-royauté de Canton qui, en qualité d'auxiliaires, occupaient les provinces de Bac-Ninh et de Thái-Nguyên.

Enfin, dans la soirée du 22 décembre 1872, M. Dupuis mouillait devant Hà-Nôi; pour la première fois des bateaux à vapeur apparaissaient sous les murs de l'ancienne capitale du Tong-King.

Grand fut l'effroi des mandarins, tant militaires que civils : ils se hâtèrent de faire fermer les portes de la citadelle et d'appeler aux armes les quelques soldats chargés de la défendre.

En vain M. Dupuis fit-il tous ses efforts pour les rassurer, en vain essaya-t-il de leur faire comprendre qu'il n'avait aucune intention hostile et ne réclamait absolument que le libre passage pour se rendre en Yû'n-Nân. N'osant s'opposer par la force à son entreprise, ils cherchèrent à l'amuser par ces faux-fuyants qui constituent la diplomatie annamite. Comme il invoquait son mandat des autorités militaires de l'Yû'n-Nân : « Nous ne connais« sons pas », lui répondirent-ils, « les mandarins de l'Yû'n« Nân; mais si vous nous étiez recommandé par le vice-roi « de Canton, nous ne serions pas obligés, pour vous livrer « passage, de demander l'autorisation royale. » Dans quelques jours, ajoutaient-ils, on aurait reçu la réponse de la cour de Hué. Alors certainement il serait possible de lui permettre de se procurer tout ce dont il aurait besoin pour son expédition.

M. Dupuis consentit encore à attendre. Mais en même temps, dans le but d'utiliser ce nouveau délai, il exprima le désir d'aller rendre visite à l'évêque missionnaire français qui demeurait dans la province de Hà-Nôi. Mille objections surgirent aussitôt : bref, les mandarins proposèrent de l'envoyer chercher eux-mêmes.

C'était dans la soirée du 26 décembre. Sur-le-champ un courrier partit en grande diligence pour Ké-So', résidence de Mgr Puginier, le vicaire apostolique du Tong-King Occidental. Deux jours après, Mgr Puginier et son provicaire

M. Dumoulin arrivaient à Hà-Nôi, portés par les corvéables de la poste royale (1).

L'embarras de ces malheureux fonctionnaires était extrême : autorisaient-ils M. Dupuis à poursuivre son voyage, leur disgrâce était inévitable. Comment, d'autre part, lui signifier un refus formel ? N'avaient-ils pas tout à craindre, s'ils venaient à le pousser à bout ? Ils comptaient donc sur l'intervention de l'évêque français, espérant que sans doute il persuaderait à M. Dupuis de renoncer à son entreprise.

Mgr Puginier n'eut pas de peine à comprendre le but purement pacifique de l'expédition de M. Dupuis, et, dans ses entretiens avec les mandarins, il s'efforça de les convaincre des bonnes intentions de l'intrépide explorateur. S'il ne parvint pas à calmer leurs appréhensions, il réussit du moins à leur faire reconnaître qu'il serait souverainement impolitique et même dangereux d'employer la force contre lui.

Les mandarins se contentèrent donc de persister dans leur système de malveillante inaction. Ils comptaient, d'ailleurs, sur la baisse des eaux pour empêcher les vapeurs de M. Dupuis de remonter le fleuve. Déjà, à la première nouvelle de son approche, pour lui ôter tout moyen de continuer son voyage, ils avaient fait disparaître de Hà-Nôi et des environs toutes les barques indigènes.

M. Dupuis cependant était entré en relation avec les négociants chinois de Hà-Nôi ; dès le principe, ils avaient témoigné la plus grande sympathie pour son entreprise : même quelques-uns d'entre eux lui indiquèrent en secret l'endroit où, par ordre des mandarins, ils avaient caché leurs barques.

Remontant alors le fleuve avec sa chaloupe à vapeur, M. Dupuis trouvait enfin sur le territoire de So'n-Tây, au fond d'une crique, trois jonques toutes désemparées. Les ramener à Hà-Nôi, les armer, les charger d'une partie de son matériel fut l'affaire de quelques jours. Puis il leur

(1) *Tram.*

composait un équipage avec des hommes de son personnel, dix Européens et trente Asiatiques.

Voyant leurs ruses déjouées, les mandarins eurent recours aux menaces. Toutes les troupes échelonnées sur le fleuve, disaient-ils, avaient ordre de l'attaquer. Aux avant-postes surtout commandait un fameux général, un vrai foudre de guerre : il devait, avait-il juré, exterminer toute la bande des Barbares étrangers.

Vaines fanfaronnades ! Le 18 janvier 1873, M. Dupuis partait avec ses trois jonques pour l'Yû'n-Nân, laissant sa flottille mouillée devant Hà-Nôi sous le commandement de M. Millot. Nulle part on ne l'attaqua. Le fameux foudre de guerre lui-même n'osa s'opposer à son passage. A la vérité, il avait réuni sur la rive gauche du fleuve une troupe de trois à quatre mille hommes ; mais, quand il aperçut sur l'avant des jonques de M. Dupuis plusieurs pièces de canon, quand surtout M. Dupuis, afin de lui prouver la puissance de son armement, eut envoyé, à la distance de plus d'un kilomètre, sur un rocher de la rive opposée (1), quelques obus à percussion, alors il fut saisi d'une telle frayeur, qu'il lui envoya son chef d'état-major avec des cadeaux.

Malheureusement les menaces des mandarins, si elles ne réussissaient nullement à intimider M. Dupuis et ses compagnons, n'étaient point d'un vain effet sur les populations indigènes. Depuis Hà-Nôi jusqu'aux avant-postes, des bandes de soldats précédaient la marche de M. Dupuis, chassant devant eux les habitants des villages riverains, de telle sorte que le courageux voyageur ne put trouver ni vivres, ni *coolies* pour haler ses jonques.

La petite expédition de M. Dupuis n'en remontait pas moins le fleuve, bravant successivement les citadelles de So'n-Tây et de Hu'ng-Hoá. Le 31 janvier, elle atteignait le dernier poste annamite.

Lorsqu'elle l'eut dépassé, elle se trouva pendant huit

(1) La rive droite.

jours au milieu d'immenses forêts vierges complètement inhabitées. Elle avançait péniblement, ne faisant pas plus de deux ou trois lieues par jour. Le nombre restreint de l'équipage, son inexpérience dans ce mode de navigation, la rapidité du courant et les méandres du fleuve, telles étaient les causes de cette lenteur. Que de fois M. Dupuis ne dut-il pas, afin de stimuler par son exemple ses mariniers harassés de fatigue, prendre lui-même l'aviron ou haler à la cordelle!

A la fin, il atteignit Touên-Hia, le camp des Pavillons-Jaunes. Leur accueil, celui de leurs vassaux les Sauvages Paï-Y, fut des plus bienveillants. Ils lui fournirent et des vivres en abondance et des *coolies* pour tirer ses bateaux jusqu'à Lâo-Kaï.

Touché de ces témoignages de sympathie, M. Dupuis promit aux Pavillons-Jaunes d'user de son crédit auprès des mandarins de l'Yû'n-Nân pour les faire comprendre dans l'amnistie qui, aussitôt la guerre civile terminée, allait être proclamée dans cette province. Il était, du reste, autorisé à leur parler dans ce sens; et ses promesses furent, effectivement, ratifiées par le vice-roi d'Yû'n-Nân.

Le 20 février il arrivait à Lâo-Kaï; l'attitude des Pavillons-Noirs, sans être hostile, fut très-réservée: ils voyaient sans doute en lui un ami de leurs ennemis, les Pavillons-Jaunes. Il demeura néanmoins cinq jours dans leur ville.

A Sin-Kaï, il s'arrêtait un jour pour voir son ami Yang Ming, et le 4 mars il atteignait Mang-Hâo.

La voie fluviale du Tong-King était complètement parcourue, sa navigabilité complètement démontrée.

Accompagné du mandarin chinois Ly Yû' Tche, qui, on se le rappelle, avait été délégué auprès de lui pour certifier sa mission, M. Dupuis prit le chemin de la capitale de l'Yû'n-Nân.

Dans la matinée du 16 mars, il y faisait son entrée, au milieu d'un concours immense de peuple.

Les mandarins étaient au comble de leurs vœux. Leur province allait donc pouvoir écouler ses riches produits vers la mer par une voie courte et facile! D'autre part,

l'insurrection musulmane touchait à sa fin : sa capitale, Ta-Ly, venait de succomber; il ne lui restait plus que trois ou quatre places sans importance dans le Sud-Ouest de la province. Ainsi une nouvelle ère de prospérité semblait devoir se lever sur ce pays épuisé par seize années de guerre civile.

CHAPITRE CINQUIÈME

Comment M. Dupuis chercha à utiliser la voie du fleuve du Tong-King.

M. Dupuis ne laissa point d'exposer aux mandarins de la province d'Yû'n-Nân combien de difficultés de toutes sortes les autorités annamites lui avaient suscitées. Incontinent le maréchal Mâ lui offrit d'envoyer deux ou trois mille de ses soldats occuper le cours du fleuve jusqu'à la mer.

Quelque avantageuse à ses intérêts que pût être cette proposition, M. Dupuis crut devoir la décliner et n'accepta seulement qu'une garde de cinquante-cinq hommes, afin de protéger ses convois : il voulait, disait-il, laisser le champ libre à la politique de son pays.

Les mandarins annamites, on l'a vu au chapitre précédent, avaient feint de ne point connaître les autorités de l'Yû'n-Nân. Seule la recommandation du vice-roi de Canton pouvait être valable à leurs yeux; elle eût, ajoutaient-ils, levé toute difficulté.

C'est pourquoi, dès son arrivée à Yû'n-Nân Sèn, M. Dupuis priait ses amis, les hauts mandarins de la province, d'écrire au vice-roi de Canton, pour qu'il l'accréditât auprès du gouvernement annamite.

Or, en même temps parvenait à Yû'n-Nân Sèn une dépêche de ce même vice-roi : les Annamites venaient de faire des démarches tant auprès de lui qu'auprès de son

subalterne le gouverneur du Quang-Si; il demandait donc à son collègue de l'Yû'n-Nân de le renseigner au sujet de M. Dupuis et de son expédition. M. Dupuis était présent lorsque fut apportée cette dépêche, et il y fut immédiatement répondu devant lui.

Cette formalité accomplie, pensait-il, le gouvernement d'Annam ne saurait plus trouver de prétexte pour entraver ses opérations. Toutefois, de crainte que la réponse du vice-roi de Canton aux autorités annamites n'éprouvât quelque retard, le vice-roi d'Yû'n-Nân lui donnait de nouvelles lettres de recommandation spécifiant sa mission officielle : elles étaient adressées aux plus hauts dignitaires du royaume annamite en résidence au Tong-King : au général en chef des troupes de la province de So'n-Tây; au maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng, que la cour de Hué venait de nommer commissaire royal pour toutes les provinces du Nord; à Lê Tuân, le commissaire royal pour les provinces de Haï-Dzu'o'ng et de Quang-Yên, avec lequel M. Senez avait traité du passage de M. Dupuis.

Ne prévoyant désormais aucun obstacle sérieux, M. Dupuis passait de nouveaux contrats avec les autorités de la province et divers chefs des environs de Lin-Ngan et de Mong-Tse pour une somme de plus de six millions de francs. Ces marchandises devaient lui être payées en métaux, sur lesquels il pouvait réaliser d'énormes profits. Bien plus, un de ses amis, mandarin de haut rang, prit la concession d'un des plus riches districts miniers de l'Yû'n-Nân. Suivant l'usage admis en Chine dans ces sortes d'exploitations, ce mandarin n'était qu'un prête-nom, et la majeure partie des bénéfices devait se partager entre M. Dupuis et les autorités supérieures de la province.

Enfin, le 29 mars, l'heureux explorateur quittait Yû'n-Nân Sèn pour retourner au Tong-King. Partout, sur son passage à travers l'Yû'n-Nân, M. Dupuis recevait un accueil enthousiaste : les populations accouraient en foule pour voir *le grand homme*, les mandarins s'empressaient de venir saluer l'ami du vice-roi et du maréchal de la province.

A Lin-Ngan et à Mong-Tse, M. Dupuis s'arrêta une douzaine de jours, afin de s'entendre avec divers petits chefs de tribus, intéressés dans son entreprise. Après quoi il regagnait Mang-Hâo.

Durant son absence, les mandarins de l'arrondissement avaient fait transporter sur le plateau les armes et les munitions de son convoi : elles allaient servir à enlever aux rebelles musulmans leurs derniers refuges.

M. Dupuis ne quitta pas Mang-Hâo sans engager à son service cent-vingt bateliers chinois : il prévoyait que les Annamites l'empêcheraient encore de se procurer des *coolies* pour tirer ses bateaux.

Enfin, le 30 avril, il était de retour à Hà-Nôi.

Le lecteur n'a sans doute pas oublié qu'à la suite de la destitution de Vô Trong Binh le commandement de l'armée annamite, destinée à combattre les rebelles chinois, avait été donné à un mandarin du nom de Hoang Ké Viên; ce dernier avait établi son quartier général dans la citadelle de So'n-Tây.

A peine eut-il appris que M. Dupuis, ayant réussi à trouver quelques bateaux, était résolu à remonter le fleuve, qu'il se hâta de se rendre à Hà-Nôi; mais lorsqu'il y parvint, M. Dupuis venait de partir.

De même que les mandarins de la province, Hoang Ké Viên crut devoir consulter le chef des missionnaires européens de cette partie du royaume. Mgr Puginier venait à peine de rentrer à sa résidence de Ké-So', et déjà il recevait une seconde invitation de monter à Hà-Nôi. L'entrevue fut très-solennelle : jamais peut-être missionnaire n'avait été, en ce pays, reçu avec autant d'apparat. Mgr Puginier répéta au général annamite ce qu'il avait dit précédemment aux autorités de la province. Hoang Ké Viên fit semblant de comprendre son raisonnement, et convint que, en effet, pour le moment il n'y avait rien à faire.

Mais déjà le roi d'Annam s'était décidé à envoyer au Tong-King le soutien de sa monarchie, le vieux maréchal

Nguyên Tri Phu'o'ng. Ce grand mandarin avait reçu, avec le titre de commissaire royal, l'autorité sur toutes les provinces du Nord du royaume : délivrer ces provinces de la présence des rebelles chinois et surtout chasser M. Dupuis du Tong-King, telle était sa mission.

Il n'arriva à Hà-Nôi qu'après le départ de M. Dupuis pour l'Yû'n-Nân; il ne laissa point toutefois de susciter toute espèce de difficultés à son représentant M. Millot.

Le retour de M. Dupuis, loin de mettre fin à ces vexations, ne fit, au contraire, qu'exaspérer davantage les mandarins annamites; et pourtant il leur remettait les lettres des autorités de l'Yû'n-Nân, par lesquelles était confirmé son mandat officiel.

Ils ne tinrent nul compte de ces hautes recommandations : défense fut faite, sous les peines les plus sévères, à tous les habitants du royaume, Chinois aussi bien qu'indigènes, d'avoir aucune relation avec M. Dupuis et ses compagnons, de leur vendre ni riz, ni sel, ni aucune denrée, de leur louer aucune barque pour transporter leurs marchandises.

De crainte que le courageux explorateur ne retournât en Yû'n-Nân pour en ramener du renfort ou n'appelât à lui des Chinois de la province de Canton, le fleuve fut barré en amont et en aval de Hà-Nôi.

Dès lors le maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng considère sa proie comme assurée et menace M. Dupuis d'incendier ses navires, s'il n'évacue le Tong-King.

Ses menaces restent sans effet : un secours imprévu vient d'arriver à M. Dupuis.

On se souvient que, sur la demande de l'Annam, le viceroi de Canton avait envoyé une armée contre les rebelles chinois qui occupaient le Nord du Tong-King. Les mandarins annamites avaient bien cherché à faire marcher ces troupes contre M. Dupuis; mais son commandant avait formellement refusé. Au reste, quelque temps après, le gouverneur du Quang-Si, duquel dépendaient ces troupes, les rappelait dans sa province et ne tardait pas à les licencier.

Or, à la fin de juin 1873, une vingtaine de soldats ou petits mandarins de cette armée se présentaient à M. Dupuis, demandant à s'engager à son service. Plusieurs de leurs compagnons suivaient leur exemple : M. Dupuis en acceptait près de cent cinquante. Par suite de ce renfort, ses troupes s'élevaient à cinq cents hommes environ, dont vingt-cinq Européens; et tous étaient armés de fusils à tir rapide. Nguyên Tri Phu'o'ng se vit donc obligé d'ajourner ses projets hostiles.

Quoi qu'il en soit, dès son retour de l'Yû'n-Nân, M. Dupuis avait cherché à réaliser ses plans commerciaux. Dans ce but, il louait plusieurs maisons à des Chinois de Hà-Nôi.

Puis, dans les premiers jours de juin, son compagnon, M. Millot, partait pour Hong-Kong avec le *Lâo-Kaï*. Ce vapeur, et la jonque qu'il remorquait, étaient chargés de riz du Tong-King, ainsi que de métaux et d'autres produits de l'Yû'n-Nân que M. Dupuis avaient rapportés de son voyage comme échantillons. La vente de ces métaux, opérée quelques mois plus tard sur la place de Londres, promettait un bénéfice énorme.

A son arrivée à Hong-Kong, M. Millot reçut pour M. Dupuis de la part de négociants étrangers des offres de capitaux et d'association; il ne put les accepter, M. Dupuis lui ayant prescrit d'informer préalablement le gouverneur de la Cochinchine Française du résultat de son expédition et aussi de la position difficile que lui avait créée l'hostilité des autorités annamites du Tong-King. Dans son désintéressement patriotique, M. Dupuis désirait par-dessus tout que son entreprise restât complètement française.

En conséquence, M. Millot partit pour Saïgon. Le contre-amiral Dupré, gouverneur de la colonie, le reçut en audience, ainsi que le mandarin chinois Ly Yû' Tche, qui l'avait accompagné. Ce fut avec le plus vif intérêt que l'amiral Dupré écouta le récit de l'exploration de M. Dupuis. Même, reconnaissant qu'il était en droit, comme

mandataire des autorités de l'empire chinois, d'exiger une indemnité de l'Annam pour les injustifiables retards que lui avaient causés ses fonctionnaires, il consentit à se charger, mais à titre officieux, d'en réclamer le montant à la cour de Hué. Bien plus, s'adressant au mandarin Ly Yû' Tche, après l'avoir remercié du concours qu'il avait prêté à l'entreprise de M. Dupuis, il ajouta qu'il avait l'intention d'envoyer au mois d'octobre suivant un officier pour arranger les affaires du Tong-King et ouvrir ce pays au commerce.

Il parut, il est vrai, désagréablement surpris d'apprendre que M. Dupuis, n'ayant pas vu les capitaux français répondre à son appel, allait être obligé de s'associer avec des maisons étrangères. C'est pourquoi, afin d'empêcher l'ingérence des étrangers dans les affaires de M. Dupuis et de permettre ainsi à la politique française de dominer complètement la situation, il fit prêter à M. Millot, pour le compte de M. Dupuis, une somme de trente mille piastres. Ce prêt, qui fut fait par la succursale saïgonnaise de la *Hong-Kong and Shang-Haï banking corporation,* fut garanti par « la colonie de la Cochinchine Française (1) » ; et cette dernière, pour se couvrir, prit inscription sur « le montant de l'indemnité due à M. Dupuis par le gouvernement d'Annam », indemnité approximativement évaluée au chiffre de deux cent cinquante mille piastres.

Quelques jours après, M. Millot retournait à Hong-Kong. Le mandarin Ly Yû' Tche se rendit à Canton, pour présenter ses hommages au vice-roi et le prier d'intervenir en faveur de M. Dupuis auprès des autorités de Hà-Nôi. De la bouche du vice-roi lui-même Ly Yû' Tche apprit que des dépêches pressantes venaient d'être adressées au roi Tu' Dù'c et aux mandarins de Hà-Nôi : par ces dépêches M. Dupuis était confirmé dans son caractère de mandataire officiel des autorités de l'Yû'n-Nân et le

(1) Représentée par M. de Montjon, directeur de l'Intérieur. Voir aux *Pièces justificatives*, n° v, un extrait de cet acte de prêt.

gouvernement annamite était sommé de ne mettre désormais aucune entrave à ses opérations. Des copies authentiques de ces dépêches furent même remises à Ly Yû' Tche par la chancellerie du vice-roi.

En même temps, M. Millot achetait à Hong-Kong, pour le compte de M. Dupuis, un remorqueur, le *Mang-Hâo*. Ce vapeur, ne calant pas plus d'un mètre, devait être de la plus grande utilité pour remonter le fleuve à l'époque des basses eaux.

Le *Mang-Hâo,* le *Lâo-Kaï* et la jonque quittèrent Hong-Kong le 5 septembre 1873. M. Millot, que ses affaires personnelles appelaient à Shang-Haï, remit le commandement de la flottille à M. Ducos de la Haille, ingénieur civil au service de M. Dupuis, qu'une longue maladie avait empêché de faire partie de la première expédition.

Ce ne fut pas sans une soupçonneuse visite que la direction du port de Hong-Kong laissa partir les navires de M. Dupuis. Des envoyés de l'Annam étaient venus réclamer les bons offices des Anglais. Ceux-ci n'eussent peut-être pas été fâchés de trouver un prétexte d'intervenir au Tong-King, afin de contrarier les vues de la France sur ce pays ; mais les navires de M. Dupuis étaient inscrits en partance pour Saïgon et aucun objet prohibé n'y fut découvert.

Enfin, après un voyage de onze jours, la petite flottille arrivait à Hà-Nôi le 16 septembre. Elle avait heureusement pu éviter un barrage que les Annamites, instruits de son départ de Hong-Kong, avaient élevé, à l'entrée du Cua-Loc, le canal qui joint le Thái-Binh au grand fleuve.

Ce fut en vain que le mandarin chinois Ly Yû' Tche communiqua au gouverneur de Hà-Nôi les pièces qu'il avait reçues de la chancellerie de Canton : « Notre cour », lui fut-il répondu, « ne nous a donné aucune instruction « en faveur de M. Dupuis. Nous devons attendre les « ordres du roi et ne rien changer à notre ligne de con« duite. »

Nonobstant la mauvaise volonté des mandarins annamites, M. Dupuis résolut d'envoyer en Yû'n-Nân un con-

voi de sel. Il comptait pouvoir en emporter six mille *piculs* (1). Mais Nguyên Tri Phu'o'ng exigea que ce convoi fût réduit à deux mille piculs et il fit savoir aux missionnaires qu'il rendrait les chrétiens responsables de la résistance de M. Dupuis. Ce dernier, auquel furent rapportées les menaces du vieux maréchal annamite, n'hésita pas à sacrifier à la tranquillité des chrétiens le bénéfice considérable qu'il attendait de cette opération (2).

Le 8 octobre il partait avec quatorze barques chargées seulement des deux mille piculs de sel dont le transport était autorisé. Le convoi était remorqué par le *Mang-Hào*. Outre l'équipage chinois de chaque barque cette expédition comptait une nombreuse escorte de soldats de l'Yû'n-Nân ou du Quang-Si.

M. Dupuis accompagna son convoi jusqu'au delà des avant-postes annamites : ces avant-postes dépassés, nulle attaque n'était plus à craindre. Les barques continuèrent donc leur route vers Lâo-Kaï et Mang-Hâo. Quant à l'escorte, elle s'arrêta près du village d'Oua (3), sur la rive droite du fleuve, au pied du premier rapide ; en ce point situé à quatre-vingts milles de Lâo-Kaï elle établit un campement fortifié : sa mission devait consister à protéger le convoi qui allait redescendre de l'Yû'n-Nân avec un chargement de métaux : après lui avoir laissé des vivres pour un mois et demi, M. Dupuis repartit pour Hà-Nôi.

Il était de retour en cette ville le 26 octobre. On venait d'apprendre que deux navires de guerre français étaient mouillés dans le Cua Câm, et qu'une mission politique, envoyée par le gouverneur de Saïgon, allait arriver à Hà-Nôi.

(1) Le *picul* vaut environ soixante kilogrammes.

(2) Le picul de sel qui, à Hà-Nôi, ne valait que 3 francs, atteignait alors en Yû'n-Nân le prix énorme de 120 francs. (Voir le *Rapport sur la reconnaissance du fleuve du Tong-King*, par M. de Kergaradec : *Revue maritime et coloniale*, août 1877, p. 344.)

(3) Oua est le nom que les Chinois ont donné à ce village ; son nom annamite doit être différent.

CHAPITRE SIXIÈME

Comment le gouverneur de la Cochinchine Française fut amené à intervenir au Tong-King. — Projet de M. Senez.

A la suite de sa brillante exploration sur les côtes de l'Annam, M. Senez avait, avec ses rapports, adressé au gouverneur de la Cochinchine un mémoire traitant de l'occupation du Tong-King.

D'après lui notre position en Cochinchine serait toujours précaire tant que nous n'aurions pas, « par un traité en bonne et due forme », lié le royaume d'Annam à notre politique et assuré d'une manière irrévocable notre domination sur les six provinces que nous avions conquises.

Ce traité que nous réclamions en vain depuis si longtemps, il ne nous était possible de l'obtenir et d'en garantir l'exécution qu'en occupant le Tong-King. Possesseurs de cette fertile contrée à titre temporaire ou définitif, nous pourrions commander en maîtres à la cour de Hué ; car ainsi nous serions détenteurs de ses greniers du Nord comme nous le sommes de ses greniers du Sud.

M. Senez indiquait ensuite de quelle manière devrait se faire cette occupation : il suffirait de s'emparer des villes de Nam-Dinh, de Ninh-Binh, de Haï-Dzu'o'ng, de Hà-Nôi, de Bac-Ninh et de Quang-Yên, lesquelles commandent les principales artères navigables du pays. De la sorte on eût séparé du reste du royaume annamite les provinces de Lang-So'n, de Cao-Bang, de Thái-Nguyên, de Tuyên-Quang, de Hu'ng-Hoá et de So'n-Tây. Isolées, sans appui, elles n'auraient pas tardé à être abandonnées de leurs mandarins et à se ranger sous notre domination.

M. Senez ne prévoyait pas de résistance sérieuse, le gouvernement d'Annam ne possédant qu'une artillerie insignifiante dans le Tong-King ; mais, estimait-il, pour

se maintenir dans le pays, l'expédition devrait comprendre environ dix-huit compagnies d'infanterie de marine, six batteries de 4 et douze mitrailleuses, soit pour chaque citadelle trois compagnies d'infanterie, une batterie et deux mitrailleuses. Ces forces « seraient plus que suffisantes pour garder les lieux et former de petites colonnes volantes qui pourraient parcourir avantageusement le pays en s'appuyant sur les chaloupes à vapeur ».

Les forces navales de l'expédition auraient compris six avisos, huit ou dix canonnières, de quinze à dix-huit chaloupes à vapeur armées d'une pièce de 4.

Il demandait en outre la formation d'un corps de *coolies* pour le transport des munitions et des vivres. Ce corps eût été uniquement composé d'Annamites du Sud, c'est-à-dire de nos provinces, et, autant que possible, de chrétiens; leur religion nous eût assuré de leur fidélité; et, comme ils n'avaient ni biens ni famille au Tong-King, en cas d'évacuation nous n'aurions eu aucunes représailles à redouter.

Ce mémoire entrait encore dans d'importants détails concernant notre future politique au Tong-King : s'attacher en les ménageant les populations et les municipalités, leur concours nous étant indispensable; exterminer, au contraire, les bandits chinois qui ravageaient les provinces du Nord; tâcher enfin de s'emparer des mandarins et du plus grand nombre possible de lettrés et les transporter comme otages à Poulo Condore (1). Quelques-uns des plus grands personnages auraient pu être traités avec égard et gardés à vue; à un moment donné, ils nous eussent servi d'intermédiaires auprès de « leur gouvernement aux abois ». M. Senez citait entre autres le gouverneur de Haï-Dzu'o'ng, celui de Bac-Ninh et le commissaire royal Lê Tuân.

Telle était la solution de la question annamite que proposait M. Senez : dans sa conclusion, il adjurait le gou-

(1) Ile dépendant de notre colonie de Basse-Cochinchine, transformée en pénitencier pour les condamnés indigènes.

verneur de la Cochinchine de s'emparer au plus tôt du Tong-King.

Au point de vue politique, notre dignité et notre honneur, non moins que notre sécurité dans l'Extrême Orient, nous le commandaient.

Au point de vue social, l'humanité nous en faisait un devoir, afin de mettre un terme aux crimes sans nom qui se commettaient presque sous nos yeux.

Il fallait se presser; peut-être plus tard les rivières seraient-elles barrées, les citadelles approvisionnées d'armes et de munitions; peut-être même aussi une politique envahissante, celle de l'Allemagne, viendrait-elle opposer une digue infranchissable à la réalisation de nos espérances.

En traçant ce plan d'occupation, M. Senez savait bien que, dans l'état actuel de notre malheureuse patrie (1873), il nous serait impossible de tenter une semblable expédition. Craignant toutefois de voir cette contrée privilégiée nous échapper par suite des intrigues des Allemands de Hon-Kong, il exposa verbalement à l'amiral Dupré, en juin 1873, lors de son passage à Saïgon, sur le paquebot qui le ramenait en France, un projet de soulèvement des populations du Tong-King; à la tête de ce soulèvement nous eussions placé un prétendant; et une maison de Saïgon se fût chargée, *sous notre garantie financière occulte*, de lui procurer des armes.

« Les insurgés de 1872 », disait M. Senez, « n'ont succombé que faute d'armes; mieux pourvus en 1873, ils auront de grandes chances de recouvrer leur indépendance, et se placeront, ainsi que ce fut toujours leur désir, sous le protectorat de la France. »

M. Senez s'offrit et fut accepté par l'amiral Dupré pour l'accomplissement de ce projet; et, comme, pour rétablir sa santé épuisée par le climat de Cochinchine, il partait en congé pour la France, l'amiral le chargea de plaider auprès du ministre de la marine et des colonies l'exécution de ce plan d'occupation, qu'il venait de lui exposer.

La question du Tong-King était donc devenue la ques-

tion vitale dans notre colonie de Saïgon : elle préoccupait au plus haut point l'opinion publique. Aussi le gouverneur s'attachait-il à trouver une occasion d'intervenir dans les affaires de ce pays : elle n'allait pas tarder à lui être offerte.

Le gouvernement annamite, dès qu'il s'était reconnu impuissant à chasser M. Dupuis, s'était adressé au gouverneur de la Cochinchine Française, et, par les plus odieuses calomnies, avait tenté de le desservir auprès de ce représentant de son pays. Il l'accusait de s'être allié aux rebelles et aux pirates, de leur avoir fourni des armes, enfin de s'être créé une position indépendante qui lui permettait de ne payer aucun droit aux douanes royales.

C'est pourquoi, à la suite de ces plaintes calomnieuses (ignorant, d'ailleurs, à cette époque, la duplicité dont les mandarins annamites avaient fait preuve dans tous leurs rapports avec M. Dupuis), l'amiral Dupré avait écrit à ce dernier pour lui rappeler que les traités conclus avec l'Annam interdisaient à nos nationaux de résider dans l'intérieur de ce royaume ; en conséquence, il l'invitait à quitter le Tong-King.

M. Dupuis s'y était refusé ; il était, disait-il, mandataire des autorités de l'Yû'n-Nân. Au reste, pourquoi l'Annam ne mettait-il pas lui-même à exécution le traité de 1862 ? Ce traité ouvrait à notre commerce le Ba-Lat, port du Tong-King et bras du grand fleuve, et accordait à nos nationaux tous les privilèges de la nation la plus favorisée, par conséquent les mêmes privilèges qu'aux Chinois. Or, nous avons vu que les sujets du Céleste Empire peuvent circuler et commercer en toute liberté dans le royaume d'Annam.

Toutefois, assure-t-on, aux yeux de l'amiral Dupré, l'expédition de M. Dupuis au Tong-King était inopportune : il eût préféré voir l'administration de la marine prendre l'initiative de l'ouverture de ce pays au commerce. Peut-être aussi craignait-il des complications diplomatiques.

L'expédition de M. Dupuis avait excité la jalouse susceptibilité de l'Angleterre : cette puissance avait vu en notre compatriote le précurseur de la conquête par la France d'une riche colonie et de la voie la plus facile pour déboucher au cœur de la Chine. Aussi son ambassadeur à Paris avait-il fait des représentations à M. de Broglie, notre ministre des affaires étrangères. — Bien plus, à Hong-Kong des pétitions étaient adressées au gouverneur, pour l'inviter à faire occuper un point du littoral tongkinois, sous prétexte que les Anglais y avaient eu autrefois un établissement.

Cependant, un mois après le départ de M. Senez, le 13 juillet, arrivait à Saïgon M. Millot, le représentant de M. Dupuis. On a vu plus haut comment il avait été reçu par l'amiral Dupré, avec quel intérêt ce gouverneur avait écouté son récit de l'expédition de M. Dupuis. M. Millot lui avait fait connaître, en effet, l'influence qu'exerçait ce courageux explorateur, non-seulement sur les montagnards sauvages du haut du fleuve, mais encore sur les envahisseurs chinois aux Pavillons Jaunes.

M. Millot avait également entretenu l'amiral de l'état des esprits au Tong-King : les partisans de l'ancienne dynastie des Lê se préparaient à tenter un nouveau mouvement, et leur attitude ne laissait pas de causer aux mandarins annamites les inquiétudes les plus vives.

Ces insurgés avaient fait demander à M. Dupuis de s'allier avec eux contre le gouvernement de Hué; mais M. Dupuis avait refusé formellement : il ne s'occupait point de politique, avait-il répondu.

Ces propositions d'alliance, M. Millot ne les cacha point à l'amiral Dupré. Sans doute alors l'amiral, quand il eut fait faire à M. Dupuis une avance de trente mille piastres, pensa-t-il avoir trouvé cette maison de commerce, dont parlait le projet de M. Senez, *qui sous la garantie financière occulte de la France pourrait fournir des armes aux insurgés.* Une grande partie du matériel de guerre de M. Dupuis, n'ayant pu être transportée en Yû'n-Nân,

était encore à Hà-Nôi ; et d'un jour à l'autre on pouvait armer les insurgés.

En conséquence, l'amiral Dupré télégraphia sur-le-champ au ministre de la marine pour lui demander de renvoyer M. Senez à Saïgon : il avait besoin de ses services pour une affaire urgente.

Malheureusement, M. Senez était rentré en France épuisé par la maladie de Cochinchine. Il n'eut pas de peine à persuader au ministre que, dans l'état actuel de sa santé, il ne pourrait rendre aucun service. Avis en fut donné par le télégraphe à l'amiral Dupré.

Par la même dépêche le ministre demandait à l'amiral de lui faire connaître ses projets.

L'amiral Dupré répondit aussitôt par le télégraphe (28 juillet). Le Tong-King, assurait-il, était ouvert de fait par le succès de l'entreprise Dupuis..... L'effet avait été immense dans le commerce anglais, allemand et américain. De là nécessité absolue d'occuper le Tong-King, avant la double invasion dont ce pays était menacé par les Européens et par les Chinois, et d'assurer à la France cette route unique vers la Chine Centrale.

Ce télégramme était conforme à un rapport que le même jour l'amiral adressait au ministre.

D'après ce rapport, le Tong-King était dans un tel état d'anarchie qu'on pouvait craindre que l'autorité du roi Tu'Dù'c n'y fût sous peu renversée et que le pays ne passât sous une domination étrangère.

Or ce changement nous eût fait perdre le bénéfice d'un article du traité de 1862 qui ouvrait le Tong-King à notre commerce, eût livré aux plus grands dangers cinq cent mille chrétiens dont la protection nous était confiée, enfin eût compromis à la fois et la sécurité et l'avenir de notre établissement de Basse-Cochinchine.

En vue de pareilles éventualités, l'amiral Dupré jugeait nécessaire de prendre des garanties et d'occuper la citadelle de Hà-Nôi et un point de la côte tongkinoise avec des forces suffisantes pour tenir en respect les rebelles d'un côté, les pirates de l'autre.

Cette détermination, il se voyait forcé de la prendre immédiatement, sans l'assentiment préalable de la cour d'Annam.

A la vérité, ses dispositions à l'égard de cette cour restaient amicales comme devant; et cette occupation serait seulement maintenue jusqu'à ce qu'il eût été rassuré par un traité en règle contre les éventualités qu'il redoutait.

En terminant son rapport, l'amiral, avec une abnégation vraiment patriotique, se déclarait prêt à assumer toute la responsabilité des conséquences de l'expédition qu'il projetait; à s'exposer à un désaveu, à un rappel, à la perte de ses droits à un grade supérieur; il ne demandait ni approbation ni renforts; il demandait uniquement que le ministre le laissât faire, sauf à le désavouer, si les résultats qu'il obtenait n'étaient pas ceux qu'il avait fait entrevoir.

La maladie de M. Senez privait l'amiral Dupré d'un utile auxiliaire. Mais déjà il avait prévu le cas où le concours de l'audacieux commandant viendrait à lui manquer; et, pour l'accomplissement de ses vues sur le Tong-King, il avait également songé à s'adresser à l'un de nos plus brillants officiers de marine, à celui qui semblait être le plus versé dans les questions de l'Extrême Orient.

Cet officier n'était autre que M. Francis Garnier.

CHAPITRE SEPTIÈME

Comment M. Francis Garnier fut envoyé en mission au Tong-King.

Le lecteur n'ignore point que M. Francis Garnier avait été le second de M. de la Grée et son successeur dans le commandement de la commission d'exploration de l'Indo-Chine. Le grand ouvrage de cette commission, dont il avait été le principal rédacteur, lui avait donné une répu-

tation plus qu'européenne et semblait devoir le classer dans un rang supérieur parmi les savants orientalistes.

En 1873, M. Francis Garnier se trouvait en congé à Shang-Haï; il menait de front la direction d'une maison de commerce et les explorations géographiques. Son but était de pénétrer dans le Thibet et de résoudre la question, indécise jusqu'à ce jour, de l'origine des grands fleuves qui arrosent l'Inde et l'Indo-Chine (1).

Il était en correspondance avec l'amiral Dupré, et non-seulement il lui avait fait part de ses projets, mais encore il le tenait au courant des rumeurs qui circulaient en Chine dans la colonie anglaise de Shang-Haï.

Or, le 9 août, à son retour d'un voyage à Tchong-King Fou, le grand emporium de la Chine centrale, M. Garnier trouva une lettre très-pressante de l'amiral Dupré, qui l'appelait à Saïgon « pour conférer sur sa mission future en Yû'n-Nân ».

A cette époque une commission scientifique se préparait à explorer le fleuve du Tong-King : un ancien compagnon de M. Garnier dans le voyage du Mé-Kong, M. Delaporte, devait la commander; mais il avait ordre de se conformer aux instructions de M. Garnier s'il venait à entrer en Yû'n-Nân (2).

M. Garnier partait donc pour Saïgon par la malle du 16 août.

A son arrivée dans notre colonie, il fut immédiatement reçu par le gouverneur. Ce dernier le consulta sur les

(1) Le gouvernement de l'Inde Britannique lui avait proposé de concourir à ses vues : il portait le plus vif intérêt à la réussite de l'entreprise qu'il se disait prêt à tenter dans sa préface du récit *du voyage d'exploration en Indo-Chine*. Cette entreprise n'était autre que l'exploration du Thibet. Il lui avait fait savoir qu'il mettrait à sa disposition, pour peu qu'il en exprimât le désir, toutes les ressources et toute l'influence dont il disposait : « Quel malheur ! » écrivait ce brillant officier, « quel malheur que je ne sois pas Anglais ! je serais un homme honoré et « puissant. Le guignon veut que je ne puisse me résoudre à n'être plus « Français... » Et quelques lignes plus bas, déplorant notre indifférence pour les entreprises lointaines, il ajoutait : « Je sens que, si l'on m'aide, « l'Indo-Chine est française; mais je ne suis, hélas ! en France qu'un « pauvre aventurier . »

(2) Lettre de M. Francis Garnier, du 9 août 1873.

affaires du Tong-King. M. Garnier vit bien que l'idée favorite de l'amiral Dupré était une expédition armée. Il parvint toutefois à l'en détourner; mais il ne put y réussir qu'en acceptant la mission d'aller, en marchant, autant que possible, d'accord avec le gouvernement annamite, dénouer sur les lieux mêmes les complications créées par la présence de M. Dupuis à Hà-Nôi.

« Une expédition que rien ne motive », lui dit-il, « nous « vaudra peut-être des interventions inattendues. Que fe« rions-nous si la cour de Péking, sur la demande du gou« vernement annamite, ordonnait aux troupes de l'Yû'n« Nân de descendre au Tong-King pour le défendre contre « notre invasion ? Ces troupes sont armées de fusils à tir « rapide et de mitrailleuses vendues par M. Dupuis; elles « ont, en outre, des instructeurs européens.

« Et puis serez-vous soutenu par le ministère ? N'est-il « pas on ne peut plus mal disposé à l'endroit de votre en« treprise ? D'ailleurs, s'il est facile de conquérir, il est dif« ficile d'administrer; et nous manquons du personnel « nécessaire. Ne serait-il pas préférable de nous poser en « champions des droits de la cour de Hué, et de lui impo« ser, en échange de notre protectorat, l'ouverture du « Tong-King au commerce ? Nous nous placerions ainsi « sur un terrain diplomatique inattaquable (1) ? »

Ces idées reçurent l'approbation de l'amiral Dupré, et il fut décidé que M. Garnier irait sur les lieux faire une enquête sur les plaintes réciproques de M. Dupuis et du gouvernement annamite.

En même temps, l'amiral le chargeait de rédiger les dépêches qu'il comptait envoyer au ministre de la marine, à Paris, au représentant de la France, à Péking, au vice-roi de Canton et à celui d'Yû'n-Nân, enfin à la cour de Hué.

Pendant le séjour de M. Garnier à Saïgon, le 31 août, arrivait, dans la capitale de notre colonie, sur le vapeur

(1) D'après la lettre de M. Garnier du 8 septembre 1873.

annamite *la Ville de Hué,* l'ambassade du roi Tu' Dù'c annoncée depuis si longtemps.

Elle venait, disait-on, pour conclure avec la France un traité de paix définitif, celui de 1862 ayant été abrogé en droit par l'annexion que nous avions faite des trois provinces occidentales; mais son but unique était d'obtenir du gouverneur l'expulsion de M. Dupuis.

En effet, les deux ambassadeurs étaient, le premier, Lê Tuân, ministre de la justice, le commissaire royal aux armées des provinces de Haï-Dzu'o'ng et de Quang-Yên, avec lequel M. Dupuis avait eu affaire dès l'abord; — le second, Nguyên Van Tu'o'ng, premier conseiller d uministre des rites, commissaire royal aux armées des trois provinces de So'n-Tay, de Tuyên-Quang et de Hu'ng-H'oa, provinces qui bordent le fleuve en amont de Hà-Nôi (1). Or, la cour de Hué les rendait responsables, le premier de l'entrée de M. Dupuis sur le territoire du Tong-King, le second de sa circulation sur le fleuve. Ce fut donc eux qu'elle chargea naturellement de réparer la faute qu'ils avaient commise en laissant les *Barbares d'Occident* violer le sol de l'Annam.

Dès le principe, les mandarins annamites, n'osant essayer avec leurs seules forces de chasser M. Dupuis, avaient demandé du secours à leur suzerain l'empire chinois, c'est-à-dire au vice-roi de Canton. Mais on a vu que, loin de répondre à leur attente, ce dernier s'était empressé de retirer les troupes de sa vice-royauté qui tenaient garnison dans les provinces de Bac-Ninh et de Thái-Nguyên. En outre, le retour de M. Dupuis avec une escorte de soldats de l'Yû'n-Nân avait fait comprendre au gouvernement annamite qu'il n'y avait aucun secours à attendre de la Chine. Il s'était alors adressé à l'Angleterre.

Tandis qu'il envoyait une ambassade à Saïgon, il avait chargé un de ses mandarins, qui, à cette époque, sur-

(1) Outre Lê Tuân et Nguyên Van Tu'o'ng, l'ambassade comprenait encore, comme conseiller, Nguyên Tăng Doàn, mandarin de la justice (*quan-an*) de la province de Nghê-An; lequel plus tard, après la mort de Lê Tuân, devint second ambassadeur.

veillait la réparation d'un navire de guerre à Whampoa (1), d'aller à Hong-Kong réclamer la protection des Anglais contre les agissements de M. Dupuis. Sur les instances de ce mandarin, le secrétaire colonial de Hong-Kong écrivit à M. Laforest, gérant du consulat de France, pour lui demander des explications.

C'est ainsi que le véritable but de l'ambassade, présidée par Lê Tuân, était d'amener notre administration coloniale à concourir à l'expulsion de M. Dupuis. On suppose généralement qu'elle devait, si le gouverneur de la Cochinchine n'accédait pas à sa demande, s'embarquer pour l'Europe, afin de tâcher d'y trouver quelque puissance ennemie de la France, qui consentît à les aider à chasser les Français du Tong-King et même de la Cochinchine.

Déjà, vers le milieu de 1872, la cour de Hué avait reçu la visite de certains agents d'une maison allemande, la maison Carlovitz et C°, de Hong-Kong : ces agents, dont le but unique était de vendre à l'Annam une mauvaise canonnière à un prix fabuleux, avaient paru à Hué tout galonnés d'or comme des officiers de haut grade ; et, s'étant fait passer pour des diplomates prussiens, ils avaient, à ce qu'il paraît, conclu avec l'Annam une espèce de traité politique.

Quoi qu'il en soit des intentions des ambassadeurs annamites, l'amiral Dupré sut leur persuader que lui seul pouvait, d'une manière prompte et effective, régler le différend qui s'était élevé entre les mandarins de Hà-Nôi et M. Dupuis. Ces ambassadeurs approuvèrent donc l'envoi de M. Garnier au Tong-King.

Le 7 septembre, cet officier était reparti pour Shang-Haï, afin de mettre ordre à ses affaires. Un mois après il était de retour à Saïgon.

Le lendemain (8 octobre), il écrivait à sa famille : « Ma « petite expédition est prête. Je pars samedi (11 octobre) « chef d'une division composée de deux canonnières, un « détachement de fusiliers marins, et un détachement

(1) Port chinois de la baie de Canton.

« d'infanterie de marine. Je commande l'une des canon-
« nières, l'autre le sera par Delaporte, qui fera l'hydro-
« graphie du fleuve, mais qui politiquement sera sous mes
« ordres et ne pourra faire aucun mouvement sans mon
« autorisation. Les fusiliers sont commandés par un en-
« seigne, l'infanterie par un lieutenant. Voilà une petite
« expédition comme je les aime. J'aurai la faculté d'appe-
« ler à moi, s'il est nécessaire, la compagnie de débarque-
« ment du *d'Estrées,* corvette qui me remorque jusqu'aux
« embouchures du fleuve. *Comme instructions, carte*
« *blanche! L'amiral s'en rapporte à moi.* En avant donc
« pour cette vieille France !... »

CHAPITRE HUITIÈME

Quelles devaient être les instructions de M. Francis Garnier (1).

COMME INSTRUCTIONS, CARTE BLANCHE !

L'amiral Dupré s'était donc contenté de témoigner ses intentions à M. Garnier, et il lui avait laissé la liberté des moyens. Toutefois, il est facile, grâce à quelques dépêches qu'il écrivit à l'occasion de la mission de M. Garnier, de voir quels étaient ses projets.

La présence de M. Dupuis au Tong-King pouvait provoquer deux éventualités, également contraires aux vues de l'amiral Dupré sur ce pays, où il voulait implanter l'influence française. D'un côté, l'impuissance où le gouvernement annamite s'était trouvé de forcer à la retraite une poignée d'Européens pouvait leur donner des imitateurs;

(1) Les premières pages de ce chapitre sont rédigées d'après un document de l'écriture de M. Francis Garnier, que je cite aux *Pièces justificatives ;* ce document semble être le brouillon de la lettre de l'amiral Dupré au ministre de France à Péking. — (Voir ce document aux *Pièces justificatives,* n° VII.)

de l'autre, les autorités de l'Yû'n-Nân, disposant d'un effectif militaire considérable et bien armé, que la répression de la rébellion mahométane laissait sans emploi, pouvaient être tentées d'envoyer des renforts à leur mandataire, M. Dupuis, et, par conséquent, de prolonger et même de rendre définitive l'occupation de la voie fluviale du Tong-King.

Or, l'amiral estimait qu'avec l'action du gouvernement annamite sur le Tong-King disparaîtrait la raison d'être de notre influence sur cette contrée. Le roi Tu'Dù'c était en présence de difficutés tellement graves, que la France pouvait raisonnablement espérer lui faire accepter un protectorat qui, en donnant à notre commerce un accès facile au marché chinois, rétablirait l'ordre et la prospérité dans les provinces annamites du Nord, et, par une organisation douanière analogue à celle qui avait été créée en Chine, rendrait quelque vigueur aux finances épuisées du royaume. Mais nous devions rester impuissants à réprimer toute tentative faite au Tong-King par d'autres que nos nationaux, et la conquête de ce pays par les Chinois n'aurait d'autre résultat que de faire bénéficier la colonie anglaise de Hong-Kong des avantages commerciaux que nous devions nous efforcer d'assurer à Saïgon.

Pour parer à ces deux éventualités également menaçantes et détendre un peu la situation, l'amiral, dans sa prévoyance politique, écrivait aux vice-rois de Canton et d'Yû'n-Nân et leur demandait le retrait, tant du corps de troupes auxiliaires envoyées depuis deux ans sur la demande de la cour de Hué pour combattre les rebelles du Tong-King, que des soldats de l'Yû'n-Nân attendus par M. Dupuis.

Il leur annonçait qu'il allait envoyer un officier au Tong-King « afin d'aplanir les difficultés (1) » qui s'étaient élevées entre les mandarins annamites et un sujet français, M. Dupuis, lequel « était au service du gouver-

(1) Lettre de l'amiral Dupré au vice-roi d'Yû'n-Nân du 1er septembre 1873. Voir ce document aux *Pièces justificatives*, n° IX.

nement d'Yû'n-Nân (1). » Cet officier devait « faire rendre justice (2) » au mandataire des autorités chinoises et chercher à « s'entendre avec la cour de Hué pour rétablir sur un pied satisfaisant les relations commerciales entre le Tong-King et l'Yû'n-Nân (3). »

L'envoi de M. Garnier avait également pour but de donner satisfaction aux plaintes du gouvernement annamite et d'enlever tout prétexte d'une intervention officielle ou officieuse au Tong-King. En conséquence, M. Garnier était chargé de faire une enquête et d'imposer *au besoin* à M. Dupuis l'exécution des ordres du gouverneur de Saïgon.

Au besoin, c'est-à-dire que M. Garnier pourrait, si c'était absolument nécessaire à la conclusion d'un traité avec l'Annam, exiger l'éloignement temporaire de M. Dupuis de la capitale du Tong-King, à moins toutefois, ainsi que l'énonçaient ses instructions écrites, à moins que cette mesure ne fût contraire aux intérêts français, à cause de l'influence que M. Dupuis pourrait avoir sur la population indigène et la colonie chinoise du Tong-King.

Dans l'esprit de l'amiral Dupré, la démarche qu'il allait tenter devait lui donner le droit d'exiger, et la sauvegarde complète des intérêts commerciaux engagés (ceux de M. Dupuis évidemment) (4), et la règlementation sous notre surveillance exclusive de la circulation sur le fleuve du Tong-King.

(1) Lettre du même au vice-roi de Canton, du 1er septembre 1873. Voir ce document aux *Pièces justificatives*, n° VIII.

(2) Lettre de l'amiral Dupré au vice-roi d'Yûn-Nân du 1er septembre 1873.

(3) Lettre du même au vice-roi de Canton, du 1er septembre 1873.

(4) Ce but poursuivi par l'amiral Dupré est d'ailleurs pleinement exprimé dans la lettre que M. Garnier écrivit à M. Dupuis dès son arrivée au Tong-King (26 octobre) : « Ma mission *officielle* », dit-il, « est de faire une enquête sur vos réclamations contre le gouvernement annamite et sur les plaintes de celui-ci à votre endroit. *Ma mission ne se borne pas là.* L'amiral désire mettre un terme à la situation équivoque du commerce étranger au Tong-King, et contribuer autant qu'il est en lui à la pacification de cette contrée ». Et un peu plus loin il cherche à « prémunir » M. Dupuis « contre les bruits exagérés que les Annamites ne manqueront pas de faire courir sur les motifs de sa venue », et il lui « affirme de la façon la plus positive que *l'amiral n'entend abandonner aucun des intérêts commerciaux engagés.* » (Voir cette lettre, *Pièces justificatives*, n° VI, § 6.)

D'autre part l'amiral ne doutait pas que, désormais éclairé sur les dangers de l'intervention chinoise, le gouvernement annamite ne se joignît à lui pour demander qu'il y fût mis un terme. Même faisait-il auprès de lui une démarche dans ce sens. A la vérité la cour de Hué ne pouvait espérer cette concession qu'en consentant à la continuation des relations déjà nouées avec l'Yû'n-Nân.

Le but de l'amiral Dupré était donc de faire retirer par leur gouvernement toutes les troupes chinoises qui occupaient le Tong-King. Sans doute se souvenait-il de l'assaut que M. Senez et sa petite escorte avaient dû subir à Bac-Ninh, et craignait-il avec raison que la présence simultanée des soldats du Céleste Empire et d'une mission française sur le sol d'Annam ne donnât lieu à des scènes regrettables. Il est, d'ailleurs, évident qu'il tenait à éloigner tout intermédiaire qui pût contrarier ses projets sur le Tong-King.

Peut-être, ainsi que semblent l'exprimer les lettres qu'il écrivit à l'occasion de la mission de M. Garnier, s'était-il d'abord flatté de pouvoir régler, *d'accord avec la cour de Hué*, la question de l'ouverture au commerce du Tong King et de son fleuve.

En tout cas, ces illusions durent tomber, lorsque M. Garnier lui communiqua les renseignements qu'il avait, quelques jours seulement après le départ de ces lettres, recueillis de la bouche de M. Millot, le fondé de pouvoirs de M. Dupuis.

C'est à Hong-Kong, sur le bateau qui le ramenait à Shang-Haï en septembre 1873, que M. Garnier rencontra M. Millot. L'ayant informé de la mission qui allait lui être confiée, il lui demanda, de la part du gouverneur de la Cochinchine, tous les renseignements qu'il pouvait lui donner sur le Tong-King.

M. Millot ne lui dissimula point les obstacles qu'il allait rencontrer ; bien plus, se fondant sur son expérience personnelle, il dut prévoir le cas où les mandarins annamites chercheraient à s'opposer, même par la force, au succès

de son entreprise, surtout s'ils étaient enhardis par la faiblesse de son escorte.

M. Garnier semblait n'admettre qu'avec difficulté ces prévisions pessimistes : il espérait pouvoir tout régler à l'amiable : « Cependant, dans le cas contraire », ajouta-t-il, « je crois que je serai en mesure de me maintenir par la « force, jusqu'au moment où j'aurai reçu de Saïgon des « instructions et des renforts. »

— « Mais », continua M. Millot, « l'ouverture des hosti« lités entre l'Annam et la France amènera certainement « un mouvement insurrectionnel au Tong-King. » La prudence conseillait d'être prêt à profiter d'une semblable éventualité. Il est vrai, M. Garnier ne pouvait, sans préjuger des intentions du gouvernement annamite, arriver au Tong-King avec un navire de l'Etat chargé d'armes. M. Millot lui proposa donc de lui procurer, à bref délai, en cas d'insurrection tongkinoise, des fusils pour armer nos partisans indigènes.

M. Garnier consentit à faire part de cette proposition à l'amiral Dupré; même rédigea-t-il, à titre de précaution, un projet de télégramme secret dont voici la teneur, avec la traduction en regard :

Millot Shanghaï.

Acheter et expédier à Saïgon n balles cotonnades de n pièces. Crédit ouvert à n banque (ou à Comptoir) x piastres.	**Acheter et expédier à Saïgon n fusils Enfield approvisionnés à n coups. Crédit ouvert à n banque (ou à Comptoir) x piastres.**

Pour toute indication où l'emploi du mot Tong-King serait indispensable, on le remplacerait par le mot Cambodge.

Les renseignements que M. Millot fournit à M. Garnier modifièrent-ils les sentiments de l'amiral à l'égard de la cour de Hué? On peut facilement le supposer.

De plus la nouvelle que cette cour avait réclamé l'intervention anglaise contre les agissements de M. Dupuis l'avait profondément irrité; dans la dépêche qu'il lui adressa à l'occasion de la mission de M. Garnier, il lui reprocha vivement d'avoir tenté de mêler des étrangers

dans une affaire qui ne regardait que l'Annam et la France.

Au reste, les lettres qu'il écrivit aux évêques missionnaires du Tong-King et qu'il chargea M. Garnier lui-même de leur remettre, sont l'expression d'une politique à double tranchant.

D'après ces lettres, la mission de M. Garnier au Tong-King avait pour but de régler le différend qui s'était élevé entre M. Dupuis et le gouvernement annamite, et aussi d'ouvrir au commerce jusqu'à la frontière chinoise le grand fleuve de Hà-Nôi (1).

Sa conduite ultérieure devait dépendre *des rapports qu'auraient avec lui les hauts fonctionnaires du pays* et *de l'attitude que la cour de Hué allait prendre vis-à-vis du gouverneur de Saïgon* durant la phase nouvelle dans laquelle les affaires semblaient entrer; elle dépendrait également *de la disposition des esprits au Tong-King.*

La cour de Hué eût-elle donné des preuves de fidélité, l'amiral devait lui prêter assistance; dans le cas contraire, *il était décidé à laisser les évènements s'accomplir.* Du reste, ajoutait-il en continuant de s'adresser aux évêques, « M. Garnier aura l'honneur de vous entretenir en « détail de mes vues et de mes désirs .» C'est pourquoi il leur demandait le précieux concours de leur expérience, de leur connaissance du pays et de la légitime influence qu'ils y exerçaient.

Or, dès son arrivée à Hà-Nôi, M. Garnier prenait des informations et sur les descendants de la dynastie Lê et sur les aspirations de la population tongkinoise.

Ainsi la mission de M. Garnier était à double issue :

Si la cour de Hué le secondait, il devait règler son différend avec M. Dupuis et ouvrir au commerce le Tong-King et son fleuve, en y organisant les douanes sous le protectorat de la France.

Si, au contraire, les mandarins annamites montraient de l'hostilité, l'amiral était décidé à laisser les évène-

(1) *Correo Sino-Annamita* (de Manille), année 1874, p. 210.

ments s'accomplir. Sans doute alors le projet de soulèvement, proposé par M. Senez, devait-il être repris.

Cette espèce d'alternative dans sa mission, M. Garnier l'exprimera lui-même plus tard, dans la dernière lettre qu'on ait reçue de lui en Europe, dans sa lettre du 4 décembre 1873 au colonel Yule, de l'armée britannique :

Le gouverneur de Saïgon, dira-t-il, m'a « confié une « mission politique au Tong-King..... Et me voici, par « le hasard des évènements, en train de fonder ici, soit un « *protectorat français, soit une nouvelle colonie, suivant* « *le degré d'obstination que montrera la cour de Hué* (1). »

CHAPITRE NEUVIÈME

Départ de l'expédition de M. Francis Garnier. Son arrivée à Hà-Nôi.

Dès le 26 septembre, une note confidentielle du gouverneur ordonnait au commandant supérieur des troupes à Saïgon de préparer un détachement d'infanterie de marine, composé d'un lieutenant ou d'un sous-lieutenant et d'une trentaine de sous-officiers et soldats. Ce détachement ne devait comprendre que des hommes de choix : on le prit parmi les meilleurs tireurs. Le fils du commandant supérieur des troupes, M. le sous-lieutenant Edgar de Trentinian, fut désigné pour le commander.

A peu près en même temps, le 1er octobre, la canonnière l'*Arc* était armée pour une destination inconnue. Son équipage, composé d'abord de dix-sept marins et de huit Annamites, recevait bientôt (11 octobre) un renfort de

(1) Voir cette lettre aux *Pièces justificatives*, n° VI, § 3 ; voir également aux *Pièces justificatives*, n° IX (*bis*), la lettre adressée par l'amiral Dupré à la cour d'Annam après la prise de Hà-Nôi, et la dépêche qu'il écrivit à la même époque au ministre de la marine.

vingt-huit hommes (vingt-sept marins et un Asiatique), tiré du vaisseau-amiral *le Fleurus,* en station à Saïgon.

Le 8 octobre une décision du gouverneur donnait à M. Francis Garnier le commandement de l'*Arc* et le nommait envoyé politique et commandant militaire au Tong-King.

Sa petite troupe se composait donc de cinquante-six hommes d'équipage, dont neuf Asiatiques, et de trente hommes d'infanterie de marine; son état-major, outre M. de Trentinian, comprenait un enseigne de vaisseau, M. Esmez, commandant en second de l'expédition, un médecin de marine, M. Chédan; un commis aux écritures, M. Lasserre; de plus il emmenait deux interprètes annamites.

L'armement de son expédition était de trois pièces de 4 et d'un canon de 16.

Sa troupe et tout le matériel furent embarqués sur l'aviso le *d'Estrées*. Quant à la canonnière l'*Arc,* après avoir été calfeutrée à toutes ses ouvertures, elle fut prise à la remorque par le *d'Estrées*.

Le 11 octobre, par une matinée brumeuse, l'expédition quittait Saïgon.

La traversée fut pleine d'incidents. Un gros temps occasionna la perte de la canonnière. Ce petit navire, fait pour les rivières et déjà vieux, ne put supporter l'action combinée des remorques et des coups de mer. Les tôles crevèrent, et sous le poids de l'eau qui envahissait le navire, une des remorques cassa. Désespérant de le sauver, le capitaine du *d'Estrées,* d'accord avec M. Garnier, fit couper la dernière remorque, et l'*Arc* disparut sous les flots.

L'expédition perdait avec cette canonnière la plus importante de ses ressources.

Le 15 octobre au soir on relâchait à Tourane, pour faire parvenir à Hué la lettre de l'amiral Dupré à la cour d'Annam. Cette lettre annonçait la mission de M. Garnier et demandait l'envoi au Tong-King d'un plénipotentiaire annamite, qui fût chargé de régler d'accord avec l'officier français toutes les questions en litige.

Le *d'Estrées* quittait la baie de Tourane dans la matinée du 20, et le 23 il mouillait à l'entrée du Cua Câm.

Le surlendemain, M. Garnier, accompagné de quelques hommes seulement, montait dans un canot à vapeur et partait pour la mission espagnole de Ké-Mot. Il y fut accueilli avec bienveillance, malgré la prévention des missionnaires espagnols contre toute intervention française. A son grand regret, il n'y trouva point le vicaire apostolique Mgr Colomer, auquel il devait remettre une lettre de l'amiral Dupré. Il passa vingt-quatre heures à Ké-Mot, recueillant des informations, expédiant des lettres à M. Dupuis et aux évêques du Tong-King.

Revenant ensuite sur ses pas, il faisait une halte de quelques heures à Haï-Dzu'o'ng pour rendre visite au gouverneur de cette ville; le 28 il rejoignait le *d'Estrées*.

Cependant vivres et munitions étaient embarqués sur trois jonques, que les autorités annamites avaient dû fournir. Le personnel de l'expédition, d'abord distribué sur ces trois bateaux, fut, à partir de Haï-Dzu'o'ng, réuni sur une seule grande jonque, et on expédia à l'avance à Hà-Nôi celles qui portaient le matériel et les vivres.

Le 2 novembre le corps expéditionnaire continuait sa route vers la capitale du Tong-King. La jonque qui le portait remontait le Thái-Binh, remorquée par le canot à vapeur; mais tel était le courant de ce fleuve qu'elle ne pouvait avancer qu'avec la plus grande difficulté, malgré les efforts réunis des mariniers annamites et des populations riveraines requises pour la haler.

Or, dans la soirée du 3 novembre, la jonque était mouillée à quelque distance de l'embouchure du canal Sông Chi, quand tout à coup le sifflet d'un navire à vapeur se fit entendre. Quelques instants après on vit paraître le *Mang-Hâo*.

C'était M. Dupuis qui venait à l'avance de M. Garnier : il avait reçu sa lettre datée de la mission espagnole. Sans doute, pensait-il, le représentant de son pays allait avoir besoin de ses services, et il s'empressait de se mettre à sa disposition.

Le *Mang-Hâo* accoste la jonque de M. Garnier, et M. Dupuis vient saluer le chef de la mission française. Il a avec lui un long entretien, lui expose et le résultat de son exploration et ses griefs contre les autorités annamites.

De son côté, M. Garnier lui fait espérer qu'avant peu toutes les difficultés seront aplanies; en attendant, il l'engage à se conformer entièrement à ses prescriptions. M. Dupuis ne s'écarta jamais de cette ligne de conduite. C'est du reste le témoignage qu'en rendra lui-même M. Garnier : « M. Dupuis », écrira-t-il le 8 novembre, « se « montre plein de bon sens et de patriotisme et défère à « toutes mes indications. »

Le lendemain de cette entrevue, après une courte excursion à la mission espagnole, M. Dupuis revenait à l'embouchure du canal Sông Chi, et son vapeur prenait à la remorque la jonque de M. Garnier.

Bientôt on fut en vue de Hà-Nôi; c'était le mercredi 5 novembre. Les navires de M. Dupuis pavoisent et au salut du canot à vapeur de M. Garnier répondent par une salve de neuf coups. A quatre heures le débarquement commence; les soldats de l'Yûn-Nân, en grande tenue, enseigne déployée, forment la haie et présentent les armes; leurs tambours battent aux champs.

Des milliers de spectateurs indigènes assistaient à ce débarquement; mais, contrairement aux usages annamites, aucun grand mandarin n'était venu recevoir la mission française. Et pourtant le maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng avait été prévenu de son arrivée, M. Garnier lui ayant écrit le 2 novembre de Haï-Dzu'o'ng.

Quelques instants après le débarquement, un petit mandarin se présente pour indiquer au commandant le logement qui a été préparé pour lui et pour sa troupe. C'était une misérable auberge, située au milieu de la ville.

Indigné d'une semblable inconvenance, M. Garnier ordonne à M. de Trentinian de se ranger avec tout son détachement devant l'une des portes de la citadelle,

pousse avec une escorte de quinze hommes jusqu'à cette forteresse et, sans donner le temps de lui fermer les portes, entre « tout de go » chez le maréchal. Ce vieillard, plein d'énergie et de patriotisme, mais aussi plein de haine contre les Français, « fait contre mauvaise fortune bon cœur » ; il accueille parfaitement M. Garnier.

« Je viens », lui dit après les salutations d'usage l'envoyé français, « je viens sur l'ordre du gouverneur de Saïgon « m'entendre avec vous dans le but de poser les bases « d'un traité de commerce entre les deux nations. Par ce « traité nous ouvrirons au commerce et à la navigation le « fleuve du Tong-King, et votre pays en retirera les plus « grands avantages. J'espère que vous voudrez bien vous « concerter avec moi pour le règlement de toutes les « questions que cette décision pourrait soulever et parti- « culièrement pour l'établissement des droits de douane .»

Surpris par cette déclaration, à laquelle il était loin de s'attendre, le maréchal ne peut que balbutier. L'arrivée soudaine des Français, assure-t-il, l'a jeté dans un trouble inexprimable; il ne se reconnaît, d'ailleurs, aucune compétence pour traiter une semblable affaire. Aussi, aux questions pressantes de M. Garnier répond-il en objectant qu'il doit au préalable recourir à la noble cour de Hué.

« Qu'à cela ne tienne », réplique M. Garnier, « j'atten- « drai la réponse de votre cour .»

L'envoyé français demande ensuite au maréchal de lui indiquer pour lui et pour son escorte un logement convenable. Il ne peut, dit-il d'un ton sévère, accepter la misérable auberge qui lui a été désignée. Au reste, il se trouve bien dans la citadelle et il y restera, si on ne lui offre un local présentant les conditions d'isolement et de sécurité qu'il est en droit d'exiger.

Les mandarins se souviennent alors qu'il existe dans le voisinage de la citadelle un camp retranché avec de grands logements à l'intérieur : on l'appelle *le camp des lettrés*, parce que c'est là que les lettrés se réunissent pour subir leurs examens.

M. Garnier envoie sur-le-champ son second, M. Esmez.

visiter ce camp; et, sur son rapport favorable, il décide que le corps expéditionnaire s'y installera dès le soir même.

Cependant le maréchal, comme autrefois le gouverneur de Hà-Nội avec M. Senez, dès qu'il a vu que M. Garnier lui parle d'un ton ferme, se confond en politesses, lui fait offrir des rafraîchissements et lui demande, de sa voix la plus obséquieuse, s'il ne commet aucune erreur en croyant avoir eu l'avantage de voir plusieurs fois en Basse-Cochinchine le noble officier français.

« Nous nous sommes certainement rencontrés à la ba« taille de Khi-Hoà », répond M. Garnier, « et depuis « cette époque je professe pour vous la plus haute « estime .»

Telle fut la première entrevue de M. Garnier avec le vieux maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng.

A peine installé dans son logement du *camp des lettrés*, M. Garnier règle le service du camp et le met sous la direction de son second, M. Esmez.

En même temps il donne l'ordre d'afficher dans le logement du corps expéditionnaire la proclamation suivante:

« Marins et soldats,

« En vous envoyant au Tong-King sauvegarder les inté« rêts de la civilisation et de la France, l'amiral gouver« neur vous a fait une faveur et donné une preuve de « confiance. Vous méritez l'une, vous justifierez l'autre.

« Vous vous rappellerez que vous êtes au milieu de po« pulations inoffensives et malheureuses, que votre sé« jour au milieu d'elles ne doit pas être une charge ajou« tée à toutes celles qui pèsent déjà sur elles, qu'il doit « inaugurer au contraire une ère de soulagement et de « paix. Vous vous abstiendrez donc de tout acte de bru« talité; vous vous efforcerez de faire aimer et respecter « le drapeau qui vous abrite, en ne négligeant aucune « occasion de vous rendre utiles, en vous montrant en « toute circonstance justes et bienfaisants.

« Vous êtes peu nombreux ; mais vos armes, votre dis-
« cipline, la cause que vous servez vous rendent redouta-
« bles. Vous conserverez soigneusement ce prestige par
« une fidélité absolue aux règlements militaires, par une
« subordination complète à vos supérieurs de tout grade
« et de toute arme, par cet esprit d'union et de camarade-
« rie qui allège les devoirs les plus pénibles, qui est la
« source d'une féconde émulation.

« J'aurai beaucoup à vous demander et je compte sur
« vous. Je me montrerai inflexible à réprimer tout acte
« de violence (1), d'intempérance ou d'indiscipline, mais
« vous ne trouverez pas de chef plus ardent que moi à
« vous faire obtenir les récompenses que vous aurez méri-
« tées. De ces deux devoirs, j'espère, vous ne me laisserez
« que celui-ci à remplir ».

M. Garnier comprenait, en effet, que le succès de sa mission pouvait être compromis par le moindre acte d'indiscipline. Il revient encore sur cette idée dans sa première proclamation aux populations du Tong-King : il leur promet que justice sera faite de tout acte répréhensible commis par ses soldats.

Mais cette proclamation est surtout importante en ce qu'elle spécifie une fois de plus la mission dont il a été chargé. Il dut nécessairement en combiner les termes avec l'amiral Dupré, car elle fut lancée immédiatement après le débarquement.

En voici la traduction :

« Le représentant du noble royaume de France, Gar-
« nier, fait savoir à tous les habitants que, les mandarins
« du noble royaume annamite étant venus à Saïgon de-
« mander assistance, l'amiral nous a envoyés au Tong-
« King pour voir comment les choses s'y passaient. De
« plus, ici, au Tong-King, les côtes sont désolées par de

(1) « Je me montrerai inflexible à réprimer tout acte de violence », dit M. Garnier. Il tint parole : quelques jours après, un homme du détachement du *Decrès*, ayant maltraité un Annamite, fut condamné à quatre nuits de fer, à dix tours de consigne et à huit repas de retranchement.

« nombreux pirates qui font beaucoup de ravages : nous « avons l'intention de pourchasser ces bandits, afin que « tous les habitants de ces lieux puissent en paix vaquer « à leurs affaires.

« Quant à nos soldats, si quelqu'un d'entre eux commet « quelque acte répréhensible, que l'on vienne porter « plainte, et nous ne manquerons pas de faire justice.

« Tout peuple se laisse facilement entraîner par les « exemples de vertu ; pour nous, en parlant au peuple, « nous n'avons en vue que la vertu. Populations du Tong-« King, il faut bien vous convaincre d'une chose, c'est « que les mandarins et soldats français sont unis avec « les mandarins et soldats annamites comme des frères « entre eux. En conséquence, *nous désirons procurer au « Tong-King la facilité de faire le commerce,* et par là lui « apporter la richesse et la paix. Telles sont nos inten-« tions ; nous vous les faisons connaître à vous tous, « mandarins, soldats et populations du Tong-King. »

CHAPITRE DIXIÈME

Négociations. — Leur insuccès (1).

Dès le lendemain du débarquement, un échange de lettres avait lieu entre M. Garnier et le sous-secrétaire d'Etat envoyé de Hué pour traiter avec lui. M. Garnier demandait qu'on s'occupât d'abord de la question commerciale ; le maréchal et le délégué de la cour voulaient au contraire qu'on jugeât de suite M. Dupuis (2).

(1) Voir sur ces négociations un projet de lettre de M. Garnier au maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng. *(Pièces justificatives,* n° x.)

(2) M. Garnier ne refusait pas d'examiner le litige pendant entre le royaume d'Annam et M. Dupuis. Il l'examina en effet, avec le plus grand soin, et il fit sur cette question un rapport à l'amiral Dupré ; d'après ce rapport les plaintes des Annamites contre notre compatriote étaient jugées calomnieuses, et son droit à une indemnité reconnu.

« En agissant de la sorte », écrivait ce dernier personnage, « vous inaugurerez votre arrivée au Tong-King par « un acte de justice ». Pour les mandarins, en effet, chasser M. Dupuis était la vraie justice. « Alors seulement », continuait le sous-secrétaire d'Etat annamite, « alors seu« lement j'aviserai ma noble cour pour lui demander des « instructions concernant la question commerciale (1) ».

Ainsi, malgré les réclamations de l'amiral Dupré, malgré la déclaration des ambassadeurs annamites envoyés à Saïgon, malgré la clause du traité de 1862 qui ouvrait le port de Ba-Lat au Tong-King, le délégué de la cour de Hué n'avait pas les pouvoirs nécessaires pour traiter cette question commerciale. Bien plus, le maréchal se refusait à la laisser traiter, le roi lui-même lui en donnât-il l'ordre, persuadé que plus tard Tu'Dù'c lui saurait gré de sa désobéissance.

Irrité de ce que l'envoyé français ne voulait point céder à ses prétentions, notre vieil ennemi cherchait à le vexer et à l'humilier par tous les moyens possibles.

En vain, M. Garnier, arguant de sa dignité de représentant de l'amiral gouverneur de Saïgon, demandait-il à entrer en négociations directes avec le maréchal lui-même, ce dernier gardait toujours la réserve la plus dédaigneuse: ni lui, ni le gouverneur de Hà-Nôi ne parurent à aucune des conférences.

Ces conférences se tenaient dans le redan de la porte du Sud-Est, encore que M. Garnier eût insisté pour qu'elles eussent lieu dans un des palais de la citadelle. Or, durant toutes ces négociations, l'envoyé français et sa petite escorte de six hommes se virent entourés de troupes annamites sous les armes, avec leurs pierriers prêts à faire feu. M. Garnier méprisait ces menaces et jamais il ne songea à augmenter son escorte.

(1) Le lecteur doit se rappeler qu'une clause du traité de 1862 ouvrait au commerce français le port de Ba-Lat au Tong-King, et que, par suite de la mauvaise foi des Annamites, cette clause était toujours demeurée lettre morte. On comprend dès lors les exigences de l'amiral et de son envoyé M. Garnier au sujet de la question commerciale.

J'ai déjà dit que le jour de son débarquement, M. Garnier était entré inopinément dans la citadelle. Ne pouvant se venger de l'officier français, le maréchal avait fait tomber sa colère sur le capitaine annamite qui était de garde ce jour-là. Il l'avait dégradé, condamné à cent coups de rotin et fait jeter en prison. Même ce malheureux n'avait dû la vie qu'à l'intervention du délégué de Hué qui avait conseillé d'attendre au moins le départ des Français. Outré d'un pareil acte d'hostilité, M. Garnier exigea sa mise en liberté immédiate. Il l'obtint effectivement; mais dès ce jour, on sembla prendre plaisir à accumuler griefs sur griefs contre ce pauvre petit mandarin.

En outre, à la proclamation, que M. Garnier avait fait publier le jour de son arrivée, le maréchal avait répondu en en faisant, dès le lendemain, afficher une autre, d'une rare insolence, par laquelle il défendait à tout commerçant, quel qu'il fût, annamite ou chinois, d'avoir aucun rapport avec le commandant français. « Cet officier », disait-il, « n'avait été envoyé que pour juger et chasser « le nommé Dupuis. Cet acte accompli, il devrait se reti- « rer, car il n'avait aucun droit de s'immiscer dans les « affaires du pays. » — On eût dit que les mandarins considéraient le délégué de l'amiral comme l'exécuteur à gages de la justice annamite.

Aussitôt le vide s'était fait autour des Français; commerçants ni chrétiens n'osaient plus les approcher.

L'hostilité des autorités annamites ne se borna pas à ces démonstrations. Tous les moyens leur semblaient bons pour se débarrasser des Français.

Plusieurs fois on essaya d'empoisonner l'eau dont le corps expéditionnaire faisait usage. De plus, presque chaque nuit le camp était mis en émoi, soit par de fausses alertes, soit par la chute de fusées incendiaires lancées du haut de la citadelle.

Envers M. Dupuis les agissements des mandarins n'étaient pas moins odieux; non-seulement on cherchait à se délivrer de lui par le poison; mais encore, à deux reprises, on tenta de mettre le feu à son magasin à poudre.

Par suite de ces menées hostiles la position de M. Garnier s'était de plus en plus amoindrie; et dès le 8 novembre, c'est-à-dire le troisième jour après son débarquement, il sentait que seul un coup d'éclat pouvait contrebalancer l'effet de procédés aussi déloyaux, redonner confiance en lui, rétablir enfin l'autorité et le prestige dont il était entouré à son arrivée.

« Ce coup d'éclat », écrivait-il à la même date, « j'y suis « décidé. Le 15 novembre j'attaquerai la citadelle, j'arrê- « terai le maréchal et l'enverrai à Saïgon sur un des « bâteaux Dupuis que je requerrai pour la circonstance... « Je déclarerai officiellement à Hong-Kong et sur toute la « côte de Chine le pays ouvert au commerce et les « douanes me donneront de quoi subsister comme gou- « vernement ».

C'est ainsi que, conformément au plan exprimé par l'amiral Dupré dans ses lettres aux évêques du Tong-King, la conduite de M. Garnier allait dépendre des rapports qu'avaient eus avec lui les hauts fonctionnaires annamites.

Or, M. Garnier, avant d'aller au Tong-King, ne pouvait ignorer l'antipathie du maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng contre les Français; d'un autre côté l'amiral Dupré avait certainement dû le renseigner sur les difficultés que M. Senez avait éprouvées de la part du gouverneur de Hà-Nôi. Il n'est donc pas possible de croire que M. Garnier ait pris spontanément, deux jours seulement après son arrivée à Hà-Nôi, une résolution si extrême. Il est évident que cette éventualité avait dû être prévue et discutée dans les conférences qu'il eut avec l'amiral au sujet de sa mission. C'est probablement ce que l'amiral appelait : *laisser les évènements s'accomplir* (1).

Ce qui peut confirmer encore davantage cette supposi-

(1) L'occupation de la citadelle de Hà-Nôi est un des *desiderata* exprimés dans la dépêche adressée par l'amiral Dupré au ministre de la marine le 28 juillet 1873. Il suffirait », dit-il, « d'exposer aux Annamites..... qu'en vue de pareilles éventualités nous jugeons nécessaire de prendre des garanties et d'occuper la citadelle de Kécho ou Ha-Noï et un des points de la côte avec des forces suffisantes pour tenir en respect les rebelles d'un côté, les pirates de l'autre... »

tion, c'est que, dès son arrivée au Tong-King, M. Garnier en pressentait la conquête. En effet, avant même qu'il ne fût parvenu à Hà-Nôi, à son passage à Haï-Dzu'o'ng, comme il allait faire au gouverneur de cette ville, *dans sa citadelle elle-même,* une visite *inattendue,* il avait recommandé à l'officier qui devait l'accompagner de tout observer, de façon à pouvoir lui remettre le lendemain un rapport détaillé sur l'état de cette forteresse : « Cela pourra « nous servir plus tard », avait-il ajouté.

Le conflit que M. Garnier avait pressenti semblait donc ne pouvoir être évité : le mauvais vouloir des mandarins à son égard était manifeste. Aussi, dès les premiers jours de son arrivée à Hà-Nôi, avait-il songé à mettre en pratique le projet de soulèvement des Tongkinois en faveur de leur ancienne dynastie, projet qui, on l'a vu précédemment, avait été proposé par M. Senez à l'amiral Dupré.

Déjà les partisans des Lê, voyant le gouvernement de Hué préoccupé de la présence de M. Dupuis, s'étaient insurgés de nouveau au mois de février. Dès le début, ils s'étaient emparés, sans coup férir, d'une sous-préfecture dans le Tong-King Occidental, mais ils l'avaient abandonnée aussitôt, après l'avoir pillée ; c'était leur coup d'essai, ils voulaient seulement s'approvisionner d'armes et s'annoncer au peuple. Depuis cette époque, ils avaient fait des progrès très-rapides et menaçaient les provinces de Thái-Nguyên, de Bac-Ninh et de Quang-Yên, et même celles de Hà-Nôi et de Ninh-Binh. Ils n'occupaient encore aucun poste dans la plaine, mais se tenaient dans les montagnes, afin de s'organiser plus solidement ; car la population des montagnes, munie de fusils et de flèches, leur offrait des ressources qu'ils ne pouvaient trouver dans la plaine.

Plusieurs fois leurs émissaires, ainsi que je l'ai dit plus haut, étaient venus trouver M. Dupuis et lui avaient demandé son concours ; mais M. Dupuis leur avait toujours invariablement répondu qu'il s'occupait de commerce et non de politique.

L'arrivée de M. Garnier avait réveillé leurs espérances ; et dès les premiers jours, un de leurs chefs s'aboucha avec le commandant français.

A quelques jours de là, le 12 novembre, arrivait à Hà-Nôi le vicaire apostolique du Tong-King Occidental, Mgr Puginier. M. Garnier lui avait écrit de la mission espagnole pour lui faire parvenir la lettre de l'amiral et le prier en même temps de venir à Hà-Nôi l'aider de ses lumières et de son expérience. A la vérité, Mgr Puginier, de peur de compromettre sa mission, n'avait voulu entrer en relations avec l'envoyé français que sur l'invitation expresse des mandarins.

Dès la première entrevue, M. Garnier lui rendit compte de sa conférence avec le partisan des Lê et lui demanda son avis. « Ni mes missionnaires, ni moi », répondit Monseigneur, « nous ne nous occupons de politique, et tou-« jours nous avons recommandé à nos chrétiens la fidélité « au pouvoir établi. Toutefois », ajouta-t-il, « puisque « vous me demandez mon opinion, je pense que, la fa-« mille des Lê étant détrônée depuis longtemps, il sera « difficile de trouver un de ses descendants qui soit capa-« ble de gouverner et réunisse tous les suffrages. »

Ces renseignements firent renoncer M. Garnier à tout projet de rétablir cette dynastie et il en avertit l'amiral dans le rapport qu'il lui adressa quelques jours après.

Dans cette même entrevue, il fit part à Mgr Puginier de son intention de s'emparer de la citadelle de Hà-Nôi : il comptait en donner l'assaut dans trois jours.

Effrayé d'une telle ouverture, à laquelle il ne s'attendait guère, l'évêque lui fit remarquer quels grands malheurs allaient suivre ce coup de force : les missionnaires et les chrétiens exposés à la vengeance des mandarins, les autorités annamites abandonnant leurs postes, et la province livrée aux plus grands désordres. Il le supplia enfin de continuer à suivre la voie pacifique de la diplomatie.

M. Garnier se rendit à ses raisons et continua les négociations ; ce fut en vain : il ne put décider les auto-

rités annamites à ouvrir le Tong-King au commerce.

Mais, comme par suite des conseils de Mgr Puginier, il avait renoncé à recourir à la force, il résolut de prendre un moyen terme, celui de gouverner à côté des mandarins et de déclarer lui-même le pays ouvert; le 15 novembre, il chargeait le *d'Estrées* de porter aux consuls de la côte la notification du nouvel état de chose.

D'après cette décision :

— Le fleuve du Tong-King était ouvert, de la mer jusqu'en Yû'n-Nân, au commerce français, espagnol et chinois, c'est-à-dire au commerce des nations ayant des traités avec le royaume d'Annam. Les ports ouverts étaient Haï-Phòng, sur le Cua Câm, et l'embouchure du fleuve Thái-Binh.

Les droits de douane devaient être de 2 0/0 *ad valorem* tant à l'importation qu'à l'exportation, et de 1 0/0 pour les marchandises en transit, à destination de l'Yû'n-Nân ou en provenant.

Quant aux marchandises venant de Saïgon ou expédiées en cette colonie, elles ne payeraient que demi-droit.

Enfin tous les commerçants étrangers devaient être sous la protection du pavillon français et ne dépendre en rien des autorités annamites.

C'était une mesure capitale : M. Garnier en informait l'amiral Dupré, dans un rapport sur le résultat négatif de sa mission qu'il lui adressait par la voie du *d'Estrées*.

En même temps une proclamation portait à la connaissance des populations le nouveau régime qu'il inaugurait. Cette décision, disait-il, était édictée « dans l'intérêt des notables négociants (1) » et de toute la population du Tong-King.

Le 18 novembre, quelques hommes armés allaient affi-

(1) Le texte primitif portait « à la sollicitation des notables négociants de Hà-Nôi » ; mais les chefs de la communauté cantonaise de cette ville, craignant d'être compromis par ces termes, firent demander à M. Garnier de substituer au caractère chinois qui signifie « à la sollicitation de » celui dont le sens est « à cause de » ou « dans l'intérêt de ».

cher plusieurs exemplaires de cette proclamation dans les rues de la ville de Hà-Nôi.

Mais à peine ces placards étaient-ils posés que les mandarins en faisaient arracher le plus grand nombre. L'hostilité était flagrante.

D'ailleurs, les autorités annamites se préparaient à la lutte. Le maréchal avait envoyé demander au roi la permission de combattre ou de se retirer. D'autre part, la cour de Huê avait écrit à M. Garnier deux lettres insolentes pour lui dire qu'il se mêlait de ce qui ne le regardait pas, et qu'elle allait en appeler à l'amiral et « aux pays voisins », c'est-à-dire au gouverneur de Hong-Kong.

Devant des menaces directes d'attaque, M. Garnier n'hésita point. Le 19 novembre il posait un ultimatum : le désarmement de la citadelle, l'ordre à envoyer par le maréchal à tous les gouverneurs de se conformer aux arrêtés de l'envoyé français, enfin la permission pour M. Dupuis de rentrer librement en Yû'n-Nân.

Il attendrait la réponse jusqu'à six heures du soir. Passé ce délai, il prendrait telle détermination qu'il jugerait convenable.

L'ultimatum resta sans réponse.

L'attaque de la citadelle de Hà-Nôi fut décidée.

LIVRE II

LA CONQUÊTE DU DELTA DU TONG-KING.

CHAPITRE PREMIER

État des forces de M. Francis Garnier. Préparatifs de l'attaque de la citadelle de Hà-Nôi.

Depuis quelques jours M. Garnier avait reçu d'importants renforts, par suite desquels ses forces étaient plus que doublées.

Le 12 novembre, la canonnière l'*Espingole* était arrivée à Hà-Nôi : elle était commandée par un enseigne de vaisseau, M. A. Balny d'Avricourt, et comptait vingt-huit hommes d'équipage, dont huit Asiatiques. De plus elle amenait un médecin de marine, M. Harmand, et un ingénieur hydrographe, M. Bouillet, débris de la mission scientifique qui devait reconnaître le fleuve du Tong-King et que les fatigues d'un voyage d'exploration au Cambodge avaient complètement désorganisée.

Quelques heures plus tard, le *Mang-Hảo* revenait des bouches du fleuve : il portait une partie de la compagnie de débarquement du *Decrès*, aviso qui allait remplacer le *d'Estrées* dans les eaux du Tong-King. Cinq officiers, un enseigne de vaisseau, M. Bain de la Coquerie, trois aspirants de marine, M. Hautefeuille, M. Perrin et M. Bouxin, un aide-médecin, M. Dubut, soixante marins, une pièce de 4, telle était la force de ce détachement.

Enfin, le lendemain, une autre canonnière, le *Scorpion*, entrait dans les eaux de Hà-Nôi ; un télégramme de l'amiral Dupré l'avait demandée à la station des mers de

Chine et du Japon : elle était destinée à remplacer l'*Arc*. L'équipage du *Scorpion*, quoique réduit par des rapatriements, comptait encore vingt-trois hommes, dont quelques Chinois ; complété avec des marins de l'*Arc*, il fut porté à quarante hommes environ.

C'était donc en tout un renfort de deux canonnières et de cent dix-neuf hommes. Dès lors, le corps expéditionnaire comptait, avec onze bouches à feu, deux cent douze hommes, sur lesquels vingt-quatre étaient des Asiatiques (1).

C'est avec des forces aussi restreintes que M. Garnier se préparait à engager la lutte.

Depuis quelques jours plusieurs de ses officiers étaient occupés à relever le plan de la citadelle et de ses abords.

Construite sous le règne de Gia Lòng (2) d'après des plans européens, résidence des autorités supérieures de la province, la citadelle de Hà-Nôi s'élève à quelque distance du fleuve, à l'Est de la ville marchande : enceinte immense, dominée par une haute tour, d'où la vue s'étend sur toute la plaine environnante.

Sa forme est celle d'un carré aux angles et aux fronts bastionnés. Chaque face mesure une longueur en ligne droite de plus de mille mètres et un développement d'environ treize cents.

Les murs en terre sont consolidés par une maçonnerie en brique reposant sur une berme de quatre à cinq mètres. Puis un large fossé, rempli d'eau, bordé d'autre part par un glacis en ruine, entoure la citadelle et les ouvrages extérieurs.

Cinq portes donnent accès à l'intérieur, deux à la face Sud, une seule à chacune des autres faces. Surmontées d'un mirador, construction légère servant de corps de garde, elles sont, en outre, défendues par des redans; mais ces redans sont si écartés de l'ouvrage principal

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n° XI, la liste nominative des officiers, des marins et des soldats du corps expéditionnaire.

(2) Voir l'*Introduction*. Chapitre II, pages 15-17.

qu'un boulet peut enfiler les ponts qui les font communiquer avec la citadelle.

Au reste, les ponts sont en maçonnerie, fixes par conséquent et dépourvus de pont-levis ; de telle sorte que, le redan enlevé, le fossé n'est plus un obstacle pour pénétrer dans la place ; il suffit alors d'enfoncer la porte.

Quant à l'armement, sauf quelques petites pièces en bronze de vingt-cinq à trente millimètres de calibre, disséminées sur les diverses courtines et faisant l'office de fusils de rempart, il n'y avait de canons qu'aux bastions ; mais les hangars qui abritaient ces canons contre la pluie et aussi leur installation défectueuse ne leur permettaient pas de tirer dans toutes les directions : ainsi ne pouvaient-ils battre ni le fossé ni le pied des murailles.

Le nombre des soldats réunis dans la citadelle était considérable, de six à sept mille hommes. A la vérité leur armement était déplorable : des lances, des sabres, de mauvais fusils ; encore ne connaissaient-ils guère le maniement des armes à feu. Toutefois l'énorme disproportion entre le nombre des assiégés et celui des assiégeants aurait pu faire hésiter un esprit moins audacieux que M. Garnier.

Le soir du 19 novembre toutes les mesures étaient prises.

Dès le 17, le *Scorpion* et l'*Espingole* avaient envoyé à terre trente-trois hommes pour coopérer à l'attaque.

Malgré cette réduction de leurs équipages, ces canonnières allaient avoir un rôle important : leurs cinq pièces dont deux de gros calibre, battant de leurs feux l'intérieur de la citadelle, devaient produire la diversion la plus efficace.

Ces deux bâtiments avaient été mis sous les ordres de M. Balny d'Avricourt, le commandant de l'*Espingole*.

Dans la soirée du 19, M. Garnier, ayant réuni les officiers du corps expéditionnaire, leur exposa son plan (1) : la face du Sud devait seule être attaquée.

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n° XII, l'ordre d'attaque.

A cinq heures et demie, le lendemain matin, une première colonne, composée de trente marins et d'une pièce de 4, devait, sous le commandement de M. Bain de la Coquerie, se porter rapidement et sans bruit de clairons devant la porte du Sud-Ouest. Son but principal serait de détourner sur son point d'attaque une partie des forces de l'ennemi, et de gêner par le tir de sa pièce de canon toute retraite précipitée des Annamites par la porte de l'Ouest. Dans le cas où une surprise serait possible, M. Bain ne devrait pas hésiter à s'emparer du redan et de la porte du Sud-Ouest; mais il ne pourrait, sans nouvel ordre, se porter en avant dans l'intérieur de la citadelle.

La deuxième colonne était divisée en trois détachements.

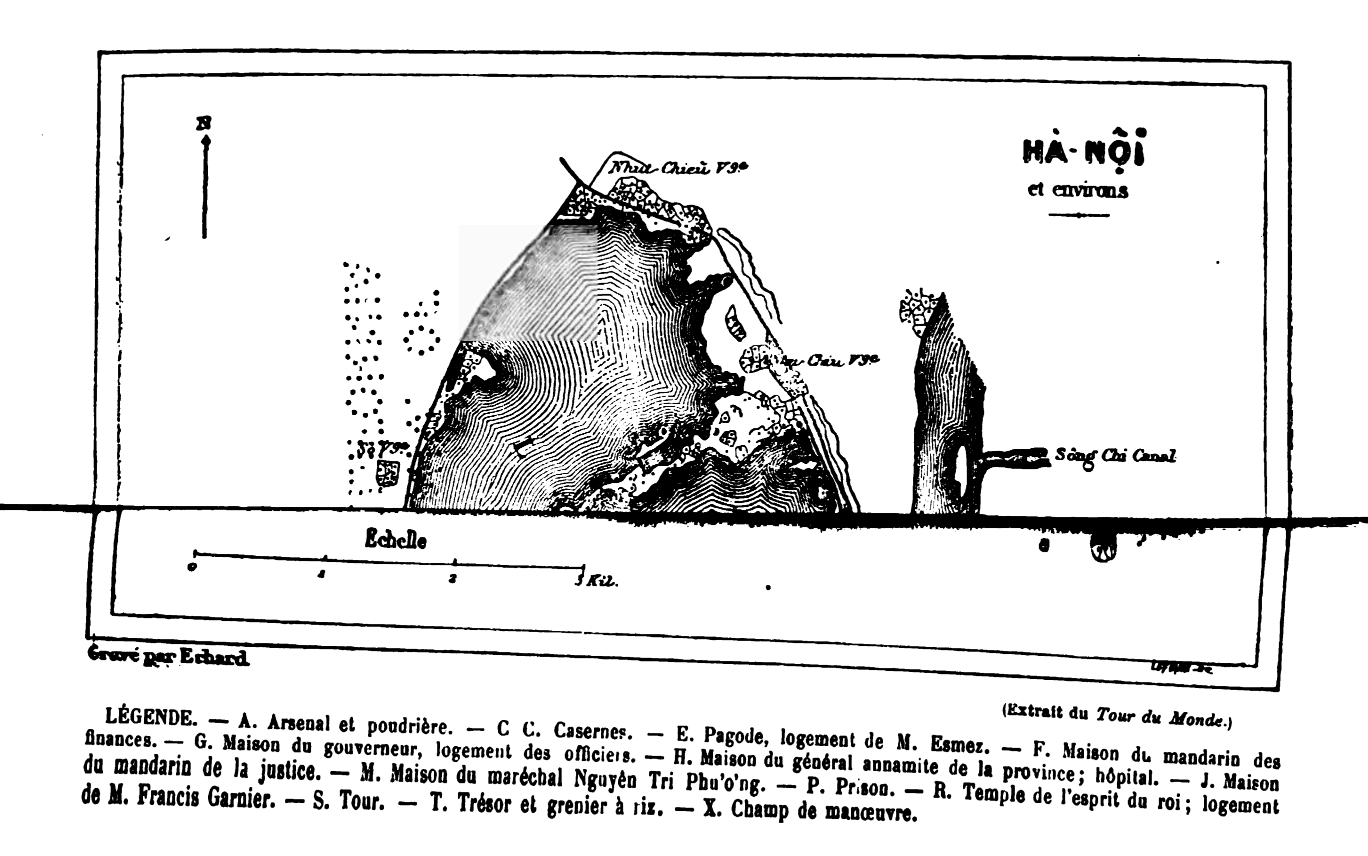
M. de Trentinian, avec l'infanterie de marine et deux gabiers armés de haches et de grenades, partirait à cinq heures trois quarts, enlèverait le redan de la porte du Sud-Est, et, disposant aussitôt ses hommes en tirailleurs, ouvrirait le feu sur les remparts.

Cinq minutes après, M. Esmez à la tête d'une trentaine de marins devait quitter le camp, au son des clairons, et venir se ranger en colonne d'attaque dans la cour de ce même redan. Il serait suivi par une demi-batterie de montagne, commandée par M. l'aspirant Hautefeuille. Ces canons seraient pointés, l'un sur la porte, les deux autres sur les courtines qui la flanquent.

Enfin la réserve, forte de vingt hommes, devait s'abriter derrière une pagode voisine.

La garde du camp était laissée à une dizaine d'hommes, la plupart malades, sous les ordres de l'ingénieur hydrographe, M. Bouillet.

Tel était le plan d'attaque de M. Garnier. Encore une fois de plus la discipline et la science allaient triompher du nombre.



(Extrait du *Tour du Monde*.)

LÉGENDE. — A. Arsenal et poudrière. — C C. Casernes. — E. Pagode, logement de M. Esmez. — F. Maison du mandarin des finances. — G. Maison du gouverneur, logement des officiers. — H. Maison du général annamite de la province; hôpital. — J. Maison du mandarin de la justice. — M. Maison du maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng. — P. Prison. — R. Temple de l'esprit du roi; logement de M. Francis Garnier. — S. Tour. — T. Trésor et grenier à riz. — X. Champ de manœuvre.

CHAPITRE DEUXIÈME

Prise de la citadelle de Hâ-Nôi.

Le 20 novembre 1873 (quelle place ce jour aurait eue dans les fastes de notre histoire coloniale, si notre diplomatie s'était montrée à la hauteur de notre courage !) le 20 novembre, dis-je, à quatre heures et demie, ainsi que le portait l'ordre, le branlebas se faisait à la voix ; néanmoins, à cinq heures, heure habituelle du réveil, les clairons sonnaient la diane : c'était pour ne pas exciter les soupçons des Annamites. Immédiatement après, les hommes mangent la soupe, d'ailleurs préparée dès la veille.

Bientôt tout le monde est dans la cour, chacun à son poste. Faisant alors former le cercle, M. Garnier adresse à sa petite troupe quelques-unes de ces paroles chaleureuses qui vont droit au cœur et remplissent le soldat d'enthousiasme.

Puis, à la tête de la première colonne, M. Bain se dirige, en silence et d'un pas précipité, vers la porte du Sud-Ouest ; il parvient à son point d'attaque sans avoir attiré l'attention de l'ennemi. A peine, en effet, le jour commençait-il à poindre.

Déployer en tirailleurs son détachement, braquer sa pièce de 4 sur le pont de la grande porte, est l'affaire d'un instant. Cependant quelques hommes enlèvent les chevaux de frise qui défendent l'entrée du redan ; un marin en escalade la porte et l'ouvre à ses camarades.

Incontinent M. Bain s'empare du redan, en disperse les défenseurs et, abritant ses hommes derrière différents obstacles, ouvre le feu sur les artilleurs annamites ; en même temps sa pièce de 4 tire sur la porte de la citadelle.

Le feu des Français reste sans réponse ; mais au moment où M. Bain s'élance sur le pont avec sa troupe, une pièce ennemie lâche une volée de mitraille : heureusement elle porte beaucoup trop bas.

Quelques instants après le canon a pratiqué une ouverture dans la porte ; on peut aller enlever les madriers qui la barricadent. M. Bain l'occupe et fait cesser le feu. Au reste, ne tarde-t-il pas à voir le pavillon français flotter à la porte du Sud-Est.

Partie un quart d'heure après la première, la seconde colonne avait dû employer le canon pour enfoncer la porte du redan qu'elle attaquait. Aussitôt marins et soldats, se développant en tirailleurs, couvraient de projectiles les fortifications et décimaient les servants des pièces annamites. Ces pièces étaient bientôt démontées par le feu de notre artillerie.

Pendant ce temps, les sapeurs essayaient en vain d'enfoncer la porte de la citadelle; leurs haches s'étaient brisées.

A la vérité, les portes n'étaient massives que jusqu'à une hauteur d'environ dix pieds ; le haut était seulement garni de forts barreaux. Une volée de mitraille fait sauter un de ces barreaux : alors on vit M. Garnier s'accrocher au rebord de la porte, puis, malgré les projectiles de l'ennemi, parvenir jusqu'en haut et sauter dans l'intérieur le revolver au poing. En avant ! crie M. de Trentinian, et il s'élance à la suite de son chef ; mais deux hommes seulement parviennent à le rejoindre.

De l'intérieur, M. Garnier commande le feu à ses pièces : les obus à balles font une brèche dans la porte. En un instant toute la colonne est dans la citadelle.

Mais déjà les Annamites sont en déroute ; c'est un sauve-qui-peut général.

Sur l'ordre de M. Garnier, M. Bain court s'emparer de la porte de l'Ouest, M. Hautefeuille de celle de l'Est, M. de Trentinian se porte en avant, M. Esmez occupe la grande tour et y arbore les couleurs françaises.

C'était le signal de cesser le feu pour les deux canonnières embossées dans le fleuve. Leur tir avait puissamment contribué au succès de la journée : ces bâtiments étaient, on l'a vu plus haut, sous les ordres de M. Balny d'Avricourt.

Dès la veille au soir, leurs pièces avaient été chargées

et pointées avec soin. Puis, le matin dès l'aube, le canot à vapeur allait à terre et débarquait cinq marins avec une pièce de 4. Cette pièce était immédiatement installée sur le terre-plein d'une des portes de la ville marchande ; elle devait battre la porte Est de la citadelle.

Aussitôt que les premières détonations s'étaient fait entendre du côté du Sud, M. Balny avait commandé le feu. Du haut de la mâture du *Scorpion*, il avait, pendant toute l'action, dirigé le tir avec une précision admirable. Il couvrait de ses projectiles toute la partie de la citadelle comprise entre les portes de l'Est et de l'Ouest et la face du Nord. Ainsi ne gênait-il l'attaque par terre en aucune façon ; mais ses obus arrivaient en plein sur les principaux édifices de la citadelle et leurs éclats causaient le plus grand désordre parmi les troupes annamites.

A sept heures moins cinq minutes, à la vue du pavillon français flottant sur la tour de Hà-Nôi, M. Balny faisait cesser le feu.

Du côté de la ville marchande, les troupes de M. Dupuis avaient cherché à coopérer à la prise de la citadelle.

M. Garnier avait prié M. Dupuis de veiller à la défense de la pièce de canon installée à terre et braquée contre la porte de l'Est. C'est pourquoi, dès avant six heures, M. Dupuis avait envoyé pour la garder le capitaine du *Hong-Kiang*, M. Georges Vlavianos, avec une trentaine de soldats chinois.

Cette pièce ayant eu dès le second coup son chassis brisé, il l'avait fait remplacer par une des siennes.

Un moment après, on entendit une fusillade très-vive du côté de la face Sud. Craignant que la position de M. Garnier ne fût compromise, M. Vlavianos se portait immédiatement en avant pour aller à son secours. Il eut bientôt enlevé le redan de la porte de l'Est : ce ne fut pas toutefois sans une résistance énergique des nombreux soldats annamites qui occupaient ce poste.

En ce moment, M. Hautefeuille allait, envoyé par M. Garnier, prendre possession de la porte de l'Est. Il venait de culbuter quelques Annamites qui avaient tenté

de défendre leurs positions, lorsqu'il aperçut dans le redan de l'Est des soldats dont les vêtements et les pavillons lui parurent de loin semblables à ceux des Annamites : c'étaient les Chinois de M. Dupuis. Craignant un retour offensif de l'ennemi, M. Hautefeuille fit tirer sur eux ; et ce ne fut qu'à trois cents mètres, à la vue du capitaine Georges Vlavianos, que cette méprise fut reconnue : elle avait coûté la vie à un soldat de l'Yû'n-Nân.

Les officiers de M. Garnier ignoraient que M. Dupuis dût, le cas échéant, concourir à la prise de la citadelle.

L'ancienne capitale de l'Annam était donc tombée en notre pouvoir. Cent quatre-vingts Français avaient, en moins d'une heure, accompli ce coup d'éclat. Nous n'avions pas un mort, pas même un blessé !

Quatre-vingts morts, trois cents blessés, deux mille prisonniers, telles étaient les pertes de l'ennemi.

Le maréchal était au nombre des blessés : atteint à la jambe par une balle d'obus, près de la porte du Sud-Est, il avait été trouvé étendu dans une maison du voisinage.

Nous avions fait prisonniers presque tous les grands mandarins, le délégué de la cour de Hué, le mandarin des finances (1), les deux généraux, enfin deux de nos plus mortels ennemis, Phan Tam et Phan Ngu, fils de Phan Tanh Giang, anciens chefs d'insurrection dans notre colonie de Cochinchine (2).

Pendant toute l'action la conduite des troupes avait été admirable. M. Garnier sentit le besoin de les féliciter dans un ordre du jour :

« Marins et soldats », leur dit-il, « je suis heureux « d'avoir à vous adresser les éloges que mérite le courage « que vous avez montré à l'attaque de la citadelle de Hà-

(1) *Quan-bô.*

(2) C'est M. Hautefeuille qui arrêta le délégué de Hué et les deux fils de Phan Tanh Giang, au moment où ils se déguisaient pour s'enfuir. — Le gouverneur de la province fut pris deux jours plus tard dans le canton de Thanh-Tri par des Annamites de nos partisans. Quant au mandarin de la justice *(quan-án)* il se réfugia dans la province de Ninh-Binh.

« Nôi. Grâce à l'activité et au dévouement de tous, en peu « de jours et avec peu de moyens, de grands résultats ont « été obtenus. Vous avez le droit d'en être fiers.

« Le feu de la rade, dirigé avec une grande précision « et servi avec un zèle remarquable, malgré des effectifs « très-réduits, a puissamment contribué au succès com- « mun.

« Mes remerciements s'adressent donc aux équipages « comme aux troupes débarquées.

« Je vous félicite de la modération que vous avez mon- « trée vis-à-vis des vaincus, de l'humanité que vous avez « témoignée aux blessés.

« Continuez à honorer le pavillon en respectant scrupu- « leusement les propriétés privées, en vous abstenant de « toute destruction inutile, en protégeant les habitants « inoffensifs ; vous mériterez ainsi les récompenses que je « compte demander pour vous à l'amiral gouverneur. »

CHAPITRE TROISIÈME

Installation du corps expéditionnaire dans la citadelle. Réorganisation de la province de HÀ-NÔI.

Lorsqu'il fut assuré qu'aucune résistance n'était plus à craindre, laissant quarante hommes pour garder les portes et les remparts, M. Garnier reprit le chemin du camp des lettrés.

Derrière lui marchait sous escorte la foule des Annamites faits prisonniers pendant l'action. Marins et soldats portaient les étendards pris sur l'ennemi : l'entrée au camp fut triomphale.

Dans l'après-midi, les prisonniers furent examinés ; ceux qui étaient sans importance furent réunis en groupes, ramenés dans la citadelle et enfermés dans la grande tour.

A cause de sa blessure, le maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng n'avait pas quitté la citadelle; même on avait laissé auprès de lui, pour le soigner et tâcher de le consoler, les trois mandarins de la province qui étaient tombés en notre pouvoir. Quant au délégué de la cour de Hué et aux deux fils de Phan Tanh Giang, ils furent envoyés à bord des canonnières.

C'est M. Hautefeuille que M. Garnier avait préposé à la garde de la citadelle : le trésor, la poudrière, les prisonniers étaient spécialement confiés à sa surveillance. Il dut également s'occuper de faire ensevelir les morts et recueillir les blessés; et par ses soins furent ramassées les armes qu'avaient jetées les fuyards et les prisonniers.

Cette journée fut des plus fatigantes : des alertes à chaque instant; aucune cependant ne fut sérieuse. L'ennemi était atterré et ne songeait nullement à un retour offensif. Seuls les maraudeurs osèrent braver la présence des Français : leurs déprédations furent considérables.

Dans la soirée, M. Garnier, après avoir lui-même visité la citadelle, envoyait à M. Hautefeuille un renfort de trente hommes sous les ordres de M. de Trentinian et de M. l'aspirant Bouxin (1).

Le service de la nuit ne fut pas moins pénible que celui de la journée; cette immense forteresse contenait encore « deux mille hommes armés, ayant des chefs, et se croyant condamnés par le vainqueur. L'incendie, les surprises, tout était à craindre. Aucun des postes ne comptait plus de six hommes. Heureusement ils faisaient du bruit comme vingt (2). »

A la vérité, nul incident fâcheux ne vint troubler la nuit; et, dans la matinée du 21, le désarmement se faisait sans résistance.

Puis les prisonniers étaient employés à transporter dans la citadelle le matériel et les vivres du corps expédi-

(1) Ce jeune officier était, pendant l'action, le second de M. Balny d'Avricourt et commandait l'artillerie de l'*Espingole*.

(2) Lettre de M. Francis Garnier des 19-21 novembre 1873.

tionnaire. Ce travail achevé, on les congédia en leur donnant à chacun une ligature.

En même temps, M. Garnier faisait sommairement inventorier les ressources que contenait la citadelle. Malgré les déprédations des maraudeurs, elles étaient encore considérables.

Quarante canons en bronze ou en fonte, des fusils de toute forme, à mèche et à pierre, des gingoles ou fusils de rempart, des sabres, des lances, trente milliers de poudre, des boulets, des balles, des grenades, des fusées en bambou, et un fort approvisionnement de salpêtre : tel était l'armement de la forteresse annamite.

Environ cent cinquante mille francs en sapèques, de l'argent en barres, du cuivre en lingots, quarante-neuf mille hectolitres de riz, sept cent cinquante hectolitres de sel furent trouvés dans les bâtiments du trésor.

De plus, dans l'enceinte erraient de nombreux bestiaux, bœufs, vaches, porcs et chèvres ; on les réunit en troupeaux et on les parqua.

Les habitations des différents mandarins furent affectées au logement des officiers et de la troupe.

Quant à M. Garnier, il occupa une sorte de palais construit au centre de la citadelle ; on l'appelait le temple de l'esprit du roi. Le roi d'Annam, en effet, avait seul le droit de l'habiter.

L'effectif restreint du corps expéditionnaire ne lui permettait pas de garder l'immense développement de la citadelle. Pour faciliter la surveillance, M. Garnier fit condamner et barricader à l'intérieur toutes les portes, une seule exceptée, celle de l'Est, qui donnait sur la ville.

Là ne s'étaient pas bornées ses précautions. Le jour même de la prise de la citadelle, dans le but d'empêcher les fuyards de se rallier, il envoyait M. Bain, avec quarante hommes et une pièce de canon, s'emparer du Phu Hoài (1), fort situé à six kilomètres environ à l'Ouest de Hà-Nôi et commandant la route de So'n-Tây.

(1) Ou Phu Hoài-Du'c.

La panique était telle, par suite de l'affaire du matin, qu'il suffit d'un coup de canon et de quelques coups de chassepot pour faire fuir toute la garnison.

Le fort du Phu Hoài était une enceinte carrée, aux angles bastionnés, de deux cents mètres de côté, protégée par un fossé et une haie de bamboux épineux; une dizaine de canons garnissaient les murailles; des trois portes, deux étaient bouchées avec de la terre; celle du Sud, donnant sur la route, restait seule ouverte. Tous ces travaux de défense avaient été exécutés sur l'ordre du maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng; il comptait, dans le cas où il se verrait obligé d'évacuer Hà-Nôi, établir sur ce point de nouvelles lignes de Khi-Hoà (1). La prise de la citadelle avait prévenu son projet.

M. Bain s'installa avec sa petite troupe dans le fort du Phu Hoài et fit faire quelques reconnaissances dans les environs; aucun rassemblement inquiétant ne fut remarqué.

Aussi dans la matinée du 23 novembre, ayant été relevée par une troupe d'Annamites ralliés à notre cause, la petite expédition rentrait à Hà-Nôi.

Grâce à ces diverses mesures, notre nouvelle conquête était mise à l'abri d'une surprise.

Mais à l'œuvre de la force devait succéder celle de la civilisation; et le nouveau régime qu'il n'avait pu établir de concert avec le maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng, M. Garnier allait essayer de l'organiser par lui-même.

C'est ce que, le lendemain même de la prise de la citadelle, il exprimait dans une proclamation au peuple du Tong-King. Et d'abord, il exposait les raisons qui l'avaient contraint à entrer en lutte avec les mandarins.

« Le représentant du noble royaume de France », disait-il, « le grand mandarin Garnier, commandant l'ex« pédition, fait savoir à tous les habitants que, envoyés

(1) Les lignes de Khi-Hoà sont un ensemble d'ouvrages fortifiés, que le maréchal fit élever auprès de Saïgon, après la prise de cette ville par les Français en 1859.

« au Tong-King par l'amiral pour ouvrir une voie au « commerce, dans l'intérêt et pour la richesse des habi- « tants de ce pays, nous n'avions nullement l'intention de « nous emparer du pays et de le soumettre à notre domi- « nation, ce qui ferait peser de graves soupçons sur nous. « Mais les mandarins de Hà-Nôi, sans nul souci de l'inté- « rêt des populations, n'ayant cessé de nous tendre des « embûches et des piéges, et ayant agi à notre égard avec « déloyauté sur une foule de points, nous n'avons pu tolé- « rer plus longtemps leur conduite. Après mûr examen « et après avoir épuisé tous les autres moyens, nous nous « sommes emparés de la citadelle et nous en avons chassé « tous ces mandarins qui n'ont aucun amour du peuple « et n'ont d'autre souci que de s'emparer de ses biens en « le saignant jusqu'à la moelle des os : le châtiment que « nous leur avons infligé est encore bien au-dessous de « leurs crimes. »

Parlant ensuite du nouveau régime qu'il allait inaugurer et du traité de commerce qui devait se conclure entre la France et l'Annam :

« Nous sommes donc venus », continuait-il, « par ordre « de l'amiral, pour vous tirer de l'état d'isolement où vous « végétiez; nous n'avons pas l'intention de changer vos « usages ou de nous emparer de vos biens; nous « vous considérons comme des frères et nous nous « appliquerons de toutes nos forces à faire votre bon- « heur.

« Pour ce qui concerne les commerçants, soit dans l'in- « térieur du royaume, soit à l'étranger, ils pourront être « tranquilles et n'auront plus à craindre d'être molestés, « car il y aura un traité de paix qui nous engagera réci- « proquement. En disposant les choses de la sorte, nous « avons en vue vos intérêts, car jusqu'ici vous étiez asser- « vis sous un joug tyrannique, et nous vous en avons dé- « livrés. »

Enfin, il faisait appel aux hommes éclairés et amis de l'ordre, susceptibles de remplir une fonction civile ou militaire; il les exhortait à s'unir à lui pour préserver le

pays de l'anarchie, leur promettant au nom de la France que jamais ils ne seraient inquiétés pour avoir accepté de ses mains une fonction publique :

« Maintenant que les gens capables de gouverner le « peuple viennent nous offrir leurs services, et nous les « accepterons et leur donnerons des postes à occuper. « Pour la manière de gouverner, nous la règlerons de « concert : de pareilles fonctions sont importantes, mais « faciles à remplir. Lorsque nous aurons désigné ceux « qui doivent les remplir, alors la paix la plus parfaite « règnera parmi vous.

« Nous laisserons en place tous les mandarins des pré- « fectures (1) et des sous-préfectures (2) qui nous feront « leur soumission. Pour ceux qui ne voudraient pas nous « reconnaître et se retireraient, nous les remplacerons par « des hommes prudents et sachant prendre les intérêts « du peuple.

« Nous n'avons aucunement l'intention de nous empa- « rer du Tong-King et de chasser les mandarins ; nous « choisirons seulement des hommes du pays pour mettre « à la tête du peuple, puis nous recommanderons au roi « et aux mandarins de traiter le peuple comme un père « traite ses enfants. Nous récompenserons dignement tous « ceux qui nous auront rendu quelque service. *Tous les « mandarins que nous auront nommés seront maintenus « en place et ne seront inquiétés en nulle façon.*

« Que tous les préfets et sous-préfets veillent à ce que « rien ne trouble la tranquillité publique. Quant aux vil- « lages qui seraient incendiés ou auraient subi quelque « dommage, qu'ils attendent l'arrivée des nouveaux man- « darins, qui rendront les chefs de canton responsables « de ces désastres.

« Que les lettrés restent tranquilles chacun dans son « village, et qu'ils ne s'avisent pas de se révolter. Que « dans les marchés on continue à commercer comme « auparavant et qu'il n'y ait de trouble nulle part.

(1) Phu.
(2) Huyên.

« Après la publication de cet édit, si quelque bande ose « encore inquiéter et piller le peuple, nous en tirerons un « châtiment exemplaire.

« Telle est notre volonté. »

M. Garnier prenait donc en mains le gouvernement de la province de Hà-Nôi.

Suivant les termes de sa proclamation, il écrivait aux mandarins subalternes de rester à leur poste, leur ordonnant de lui remettre leurs cachets. Il devait, ajoutait-il, leur en distribuer de nouveaux ; or ces nouveaux cachets constataient le protectorat de la France sur le Tong-King.

La plupart de ces mandarins s'étaient enfuis ; d'autres cherchaient à organiser la résistance. En même temps, des bandes de brigands, recrutées surtout parmi les fuyards de l'armée annamite, parcouraient les campagnes, semant partout la terreur. L'anarchie était à son comble.

M. Garnier n'était pas pris au dépourvu. Pendant le délai qu'il avait pris avant d'en arriver à l'action, il avait commencé à réorganiser secrètement le pays, nommant des préfets et des sous-préfets pour remplacer ceux qui feraient cause commune avec la cour de Hué, formant les cadres d'une milice, établissant des courriers pour correspondre avec les diverses provinces.

Il faut avouer néanmoins que l'esprit de sa proclamation, l'idée qu'il émettait de maintenir le gouvernement du roi Tu' Dù'c et d'agir de concert avec lui, ne pouvaient qu'inspirer une prudente réserve aux indigènes tongkinois : il leur était difficile de comprendre qu'on pût faire des protestations de fidélité au roi Tu' Dù'c et en même temps combattre ses mandarins.

Au reste, tous, sauf peut-être les lettrés, infidèles aussi bien que chrétiens, soupiraient après un changement de gouvernement. Trop d'impôts, trop de charges pesaient sur eux. Et c'était avec joie qu'ils avaient appris la chute

des mandarins royaux, tant leur joug était abhorré (1).

Ainsi la proclamation de M. Garnier ne paraissait pas répondre exactement aux aspirations de la majorité des Tongkinois. Païens et chrétiens semblaient vouloir attendre, avant de se compromettre, que les évènements se fussent dessinés d'une manière plus précise.

Certes il en était, des plus honnêtes et des plus intelligents, qui désiraient concourir à la réorganisation de leur pays ; toutefois ils n'osèrent pas s'adresser directement au commandant français. Ils vinrent préalablement trouver Mgr Puginier, et à plusieurs reprises le prièrent d'insister auprès de M. Garnier pour qu'il leur donnât lui-même un roi. C'eût été pour eux le gage de la stabilité du nouveau régime qui allait être inauguré.

Mais Mgr Puginier refusa formellement de se charger d'une semblable mission. A la vérité, sur la demande de M. Garnier lui-même, il consentit à lui indiquer quelques hommes capables de le seconder ; et de même il le renseigna sur la valeur de tous les Annamites qui se présentèrent pour obtenir des fonctions publiques. Toujours, cependant, il lui exprimait le désir que ces nouveaux mandarins ne fussent point exclusivement choisis parmi les chrétiens. M. Garnier suivit ce conseil ; effectivement, sur treize fonctionnaires civils que dans la province de Hà-Nôi il créa ou confirma dans leur grade, quatre seulement professaient le christianisme (2).

(1) ... En menos tiempo lo hubieran conseguido y habrian pacificado éstas Provincias, si los franceses hubiesen tenido un plan bien premeditado ; pues el pueblo no solamente cristiano, sino tambien infiel ansiaba por una mutacion de los gobernantes, por los inumerables gabelas que pesaban sobre él, no siendo suficiente el sudor de su trabajo y el producto de sus posesiones para sobrellevarlas.

... Occupadas las cuatro Provincias por los franceses, el pueblo tanto cristiano como infiel por lo general se hallaba alegre y contento por haber sacudido el yugo opresor é insoportable del Rey y mandarines anteriores á estos sucesos... (Extrait des lettres des missionnaires espagnols du Tong-King. *Correo Sino-Annamita* de 1874, pages 170 et 198.)

(2) C'étaient le chef des magasins du Phu Ly et les sous-préfets de Binh-Luc, de Nam-Xàng et de Chu'o'ng-Du'c. Au contraire, étaient païens les préfets du Phu Ly, du Phu Thu'o'ng et d'U'ng-Hoà, les sous-préfets de Hoài-Yên et de Tho-Xu'o'ng, le *thông-phan* (secrétaire général)

Ainsi que je l'ai rapporté plus haut, M. Garnier avait formé les cadres d'une milice. Le lendemain même de la prise de la citadelle, deux chefs, l'un chrétien, l'autre païen, lui amenaient deux cent cinquante hommes environ, levés partie dans la province de Hà-Nôi, partie dans celle de Bac-Ninh.

Un jour plus tard, le 22, le chef des partisans des Lê, « des royalistes », écrit M. Garnier, venait se mettre au service des Français et recevait le grade d'adjudant-général (*pho-lanh-binh*) : il pouvait, assurait-il, disposer de quatre à cinq mille hommes.

Enfin, avant que le mois de novembre se fût écoulé, d'autres chefs amenaient encore environ quinze cents volontaires, levés non-seulement dans la province de Hà-Nôi, mais encore dans celle de Nam-Dinh et de Bac-Ninh, qui ne nous étaient pas soumises.

Le mouvement en faveur de l'intervention française se propageait de plus en plus. Des provinces de So'n-Tây, de Bac-Ninh, de Hu'ng-Yên, les chefs de plusieurs grands villages païens venaient offrir le concours de leurs concitoyens au commandant français, s'il voulait les délivrer des mandarins royaux. Néanmoins, sur le conseil de Mgr Puginier, M. Garnier déclina ces offres, le corps expéditionnaire ne pouvant suffire à des entreprises aussi étendues.

D'autre part, M. Garnier veillait à la répression du brigandage. Une proclamation fut lancée qui rendait responsables des crimes commis dans leurs circonscriptions les préfets, les sous-préfets, les chefs de canton et les maires de village ; elle leur ordonnait de courir sus aux voleurs, de s'en emparer et de les livrer à l'autorité française.

Quatre ou cinq exécutions de ces malfaiteurs qui eurent lieu devant la porte de l'Est, à l'entrée de la ville marchande, répandirent une salutaire terreur.

et le *kinh-lich* (sous-secrétaire général) de la province de Hà-Nôi. Les préfets nommés par intérim au Phu Ly et au Phu Thu'o'ng avaient été pris également parmi les païens. *(D'après les notes de M. Garnier.)*

M. Garnier sentait bien qu'il serait entraîné à faire la police des rivières et canaux du Tong-King, soit que les mandarins consentissent à laisser le pays ouvert au commerce, soit que leur résistance l'obligeât à faire la conquête de leurs provinces. Dès lors ses forces navales devenaient insuffisantes. Aussi proposa-t-il à M. Dupuis de lui acheter trois de ses vapeurs, les deux canonnières *Hong-Kiang* et *Lâo-Kaï* et la chaloupe *So'n-Tây*. La police fluviale passant entre les mains des Français, M. Dupuis ne devait plus avoir besoin de navires de guerre, mais seulement de remorqueurs comme le *Mang-Hâo*.

Il accepta donc l'offre de M. Garnier : le prix de ses trois vapeurs devait lui être compté en espèces. Quant à sa dette de trente mille piastres envers la colonie de Saïgon, le remboursement en serait effectué en métaux de l'Yû'n-Nân, M. Garnier ayant besoin de cuivre et de zinc pour fabriquer des sapèques. Et, comme il était nécessaire que cette convention reçût l'approbation de l'amiral Dupré, un employé de M. Dupuis, M. Ducos de la Haille, devait partir prochainement pour Saïgon, afin de la lui soumettre.

Il fallait cependant créer des ressources pour faire subsister la nouvelle administration (1). Dans le but de la rendre populaire, M. Garnier avait cru devoir exonérer de la moitié de l'impôt sur le riz les habitants de la province de Hà-Nôi. Mais, d'un autre côté, afin de compenser le déficit causé par ce dégrèvement, il songeait à établir un monopole du sel. Le droit de pêche sur le fleuve était également affermé. Enfin, les douanes devant être une des principales sources du revenu public, il encourageait les négociants chinois résidant au Tong-King à exporter par grandes masses le riz et les autres marchandises du pays.

La confiance renaissait peu à peu ; la province était à

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n° XIII, quelques ordres de M. Garnier relatifs à l'administration du Tong-King.

peu près pacifiée ; même les employés des bureaux de la citadelle avaient presque tous demandé à reprendre leur service. Dans la ville les boutiques s'étaient rouvertes, et le commerce semblait devoir bientôt, sous un régime de liberté, prendre un nouvel essor.

CHAPITRE QUATRIÈME

Expédition de M. Balny d'Avricourt. Soumission de Hu'ng-Yên ; prise du Phu Ly (1).

La province de Hà-Nôi est le centre du système fluvial du Tong-King (2).

Au sommet de la province, un bras considérable se détache de l'artère principale ; il porte plusieurs noms, dont les plus connus sont ceux de Sông Hát à son origine et de Daï dans son cours inférieur. Longeant les montagnes du Sud-Est, il arrose deux forteresses importantes, le Phu Ly, une des préfectures du Hà-Nôi, et Ninh-Binh, capitale de la province du même nom.

Quant au grand fleuve, il sépare la province de Hà-Nôi de celles de Bac-Ninh et de Hu'ng-Yên ; au-dessous de Hà-Nôi, il rencontre le chef-lieu de cette dernière province, puis, entrant dans le Nam-Dinh, il se partage, avant de se jeter dans la mer, en de nombreuses ramifications. On a vu déjà que ce fleuve communique avec le Thái-Binh ou rivière de Haï-Dzu'o'ng par deux canaux,

(1) Le Phu Ly ou plus exactement le Phu Ly-Nhôn. — Le mot Phu *(prononcez Phou)* veut dire préfecture ou département : c'est le *Fou* des Chinois ; seulement en annamite il précède ordinairement le nom de la ville, tandis qu'en chinois il le suit. Mais le plus souvent, quand le mot *Phu* précède le nom de la ville, on n'exprime que la première syllable de ce dernier nom : ainsi on dit Phu Ly, au lieu de Phu Ly-Nhôn ; Phu Hoài, au lieu de Phu Hoài-Du'c ; Phu Thu'o'ng, au lieu de Phu Thu'o'ng-Tinh ; Phu U'ng, au lieu de Phu U'ng-Hoà, etc.

(2) Hà-Nôi veut dire *au milieu des fleuves.*

le Sông Chi et le Cua-Loc, découverts le premier par M. Senez, le second par M. Dupuis (1).

Ainsi, par suite de la position centrale de Hà-Nôi, M. Garnier ne pouvait appliquer son nouveau régime commercial sans le concours des autorités des provinces voisines; et, sous peine de voir sa conquête demeurer stérile, de voir même ses communications avec la mer entravées par des barrages, il devait, si la diplomatie devenait impuissante, vaincre, par la force, la résistance des mandarins.

Aussi, dès la prise de la citadelle, leur avait-il écrit pour leur demander d'accepter la liberté du commerce, telle qu'il l'avait décrétée, et de s'abstenir en conséquence de toute hostilité contre les Français ou leur partisans.

Afin de s'assurer de leurs dispositions et de faire procéder à la destruction des barrages intérieurs, il allait, sous peu de jours, envoyer une canonnière en reconnaissance.

Dans la soirée du 23 novembre l'*Espingole* appareillait pour descendre le fleuve : outre son équipage, elle avait embarqué M. le docteur Harmand et dix-sept fantassins de marine sous les ordres de M. de Trentinian.

Le commandant de la canonnière, M. Balny d'Avricourt était le chef de l'expédition. Il avait pour mission d'exiger des mandarins de Hu'ng-Yên leur adhésion au nouvel état de choses; après quoi, s'engageant dans un arroyo qui met en communication les deux branches du fleuve, il devait enlever l'importante place du Phu Ly et en laisser la garde à M. de Trentinian jusqu'à l'arrivée d'une troupe d'auxiliaires indigènes chargée d'y tenir garnison.

Le lendemain de son départ, vers dix heures, l'*Espingole* était devant Hu'ng-Yên. M. Harmand s'offre pour aller en parlementaire, M. Balny l'envoie aussitôt à terre

(1) Un troisième canal fait encore communiquer le Bô-Dê avec le Thài-Binh : il aboutit au Thài-Binh au-dessous de Thài-Nguyên et joint ce fleuve à un petit affluent du Bô-Dê dont l'embouchure est à peu près en face de l'issue du Daï, Ce canal est inachevé, et à l'époque des basses eaux il est presque à sec.

avec l'interprète ; quatre hommes bien armés l'escortent ; au premier coup de feu on doit venir à son secours.

Une marche d'environ un kilomètre l'amène devant la citadelle, enceinte quadrangulaire de trois cents mètres de côté : les portes sont fermées, le rempart est garni de soldats.

M. Harmand fait remettre au gouverneur une lettre de M. Balny, l'invitant à venir à son bord lui rendre visite ; il attend la réponse dans la *maison des étrangers*.

Bientôt arrive le mandarin de la justice, c'est la seconde autorité de la province : le pauvre homme est atterré. Après bien des hésitations, il promet que le gouverneur ira à bord du navire français rendre visite au capitaine. « Vous avez pris la grande citadelle de Hà-Nôi », dit-il d'un air abattu ; « nous n'avons pas la prétention de dé« fendre la nôtre contre vous. »

En effet, à midi, le gouverneur était avec sa suite à bord de l'*Espingole*. Son adhésion, assure-t-il, est acquise à toutes les conditions des nouveaux traités de commerce. Il n'avait d'ailleurs pas attendu pour s'y conformer l'arrivée du navire français : suivant les ordres de M. Garnier, depuis deux jours il faisait travailler à la destruction d'un barrage élevé dans sa province ; deux jours encore et le fleuve serait complètement libre.

Toutefois, afin d'avoir un gage de la sincérité de sa soumission, M. Balny exige de lui qu'il la consigne par écrit. Le gouverneur y consent. Cet acte doit être prêt à trois heures, lorsque l'officier français viendra lui rendre visite dans la citadelle.

M. Balny entre ensuite en relation avec le chef de la congrégation chinoise de Hu'ng-Yên, l'assure de la protection de la France et lui remet les proclamations de M. Garnier.

En même temps il charge M. de Trentinian de faire afficher ces proclamations dans la principale rue de la ville.

A trois heures, accompagné de M. de Trentinian, de M. Harmand et d'une escorte de dix hommes, il se dirige vers la citadelle de Hu'ng-Yên. L'intérieur de cette forteresse étant en partie inondé, les Français trouvent à la

porte des miliciens qui les portent au palais du gouverneur.

Ce pauvre mandarin n'avait pas encore écrit la lettre qui devait constater sa soumission. Il demande un nouveau délai, il veut attendre jusqu'au lendemain. Mais M. Balny refuse : « Si à cinq heures cet acte ne m'est « remis », répond-il d'un ton sévère, « je suis résolu à « vous traiter en ennemi. »

Le gouverneur vit bien qu'il n'y avait qu'à obéir, et à cinq heures M. Balny recevait l'écrit qu'il avait exigé : « Reconnaissant », disait dans cette pièce le mandarin de Hu'ng-Yên, « que les Français veulent rester bons amis « des provinces voisines de celle de Hà-Nôi en se confor- « mant aux traités de commerce, je déclare que je suis « prêt à observer ces traités. Les douanes sont détruites : « on a déjà commencé à démolir le barrage et je vais y « envoyer un grand nombre d'ouvriers, afin de le faire « disparaître complètement.

« Désormais les impôts ne seront plus payés entre les « mains des autorités annamites, mais bien au comman- « dant français à Hà-Nôi. »

La campagne était infestée de brigands. Un prêtre annamite vient réclamer l'assistance des Français ; le chef de la congrégation chinoise et le gouverneur lui-même unissent leurs plaintes aux siennes.

Au gouverneur M. Balny répond que sa soumission au représentant de la France ne lui a nullement ôté le pouvoir de punir, qu'il est maître dans sa province et responsable de la tranquillité publique. Quant au prêtre annamite et au chef de la congrégation chinoisé, il leur conseille de tâcher de s'emparer des voleurs et de les envoyer ensuite à son bord ou, après son départ, au commandant français à Hà-Nôi : il en sera fait prompte justice. « Au reste », ajoute-t-il, « fournissez-moi un guide « qui connaisse le repaire de ces brigands, et demain une « troupe de huit soldats français ira les châtier. »

Effectivement, le lendemain M. de Trentinian, avec une escorte de huit hommes, se rendait en jonque à la douane

de la limite méridionale de la province. A cet endroit il devait trouver le guide promis; mais il l'attendit en vain. C'est pourquoi, suivant ses instructions, il se borna à constater la destruction de la douane et à faire afficher sur son emplacement la proclamation qui établissait la liberté du commerce.

De son côté, M. Balny était allé en yole à vapeur à sept ou huit milles en aval de Hu'ng-Yên visiter le barrage qui entravait la navigation du Cua-Loc ou canal du Thái-Binh. Les assertions du gouverneur de Hu'ng-Yên étaient exactes : ce barrage était déjà en partie détruit et des ordres avaient été donnés pour l'enlever complètement.

La mission de M. Balny à Hu'ng-Yên était terminée. Ses instructions lui prescrivaient ensuite d'aller occuper le Phu Ly.

La préfecture du Phu Ly est située à quinze milles environ de Hu'ng-Yên, en face du confluent d'un arroyo qui, sorti du Bô-Dê, se jette dans le bras secondaire du grand fleuve appelé, je l'ai dit plus haut, tantôt Song Hát et tantôt Daï.

La position du Phu Ly est de la plus grande importance au point de vue stratégique : elle commande la route de Ninh-Binh à So'n-Tây. Aussi le Phu Ly était plus fortifié que les préfectures ordinaires : le gouvernement annamite le rangeait dans la classe des forteresses appelées *Thanh*. Son enceinte quadrangulaire avait environ cinq cent cinquante mètres de côté; trois de ses faces étaient défendues par un redan. D'énormes approvisionnements étaient amassés dans ce fort.

L'occupation de ce point nous permettait d'interrompre les communications entre Hué et l'armée du Nord qui luttait contre les envahisseurs chinois, et d'arrêter tout convoi de vivres venant du Sud à destination de cette armée.

Le 26 novembre, dans la matinée, l'*Espingole* quittait Hu'ng-Yên; trois heures après elle était en vue du Phu Ly.

Dès que la troupe a pris quelque nourriture, M. Balny

se rend à terre avec ses deux officiers, l'infanterie de marine et un détachement de douze marins. En quelques instants il se trouve dans une rue perpendiculaire au fleuve et conduisant en droite ligne à une porte de la citadelle. Un pierrier enfilait cette rue; craignant que les Annamites ne fissent feu, M. Balny commande de marcher « à droite et à gauche » de chaque côté de la rue.

Il arrive ainsi en bon ordre jusqu'à la porte du fort. Elle est fermée et barricadée, les remparts sont garnis de soldats en armes. Il est dix heures : sommation est faite aux Annamites d'ouvrir la porte. Le chef du poste envoie immédiatement prévenir le préfet : On va, dit-il, rapporter les clefs. M. Balny accorde dix minutes de répit : il les emploie à reconnaître les moyens d'enlever la place d'assaut, le manque de canon ne lui permettant pas d'enfoncer la porte.

Cependant, M. de Trentinian, ayant pu se hisser jusqu'à la grille qui termine le haut de la porte, aperçoit à travers les barreaux un grand mouvement à l'intérieur : les mandarins et leur suite s'enfuyaient à l'envi. Il en fait aussitôt la communication.

Puis, à la tête de ses soldats, il escalade le parapet de gauche; en cet endroit le fossé était presque comblé. Le parapet de droite est de même enlevé par M. Balny et ses marins. Quelques hommes sont laissés à la garde de la porte; et M. Balny d'un côté, M. de Trentinian de l'autre font le tour des remparts. Ils n'ont aucun feu à essuyer; toutefois les soldats annamites ne quittaient leur poste qu'à leur approche. On ne tire que sur ceux qui ont les armes à la main et s'enfuient sans les lâcher.

Au bout de dix minutes la déroute était complète. A la vérité, quelque rapidité que les Français eussent mise à faire le tour des remparts et à occuper les portes, le nombre des prisonniers ne fut guère considérable; le fort étant de toutes parts entouré de marécages, les Annamites sautaient du haut des remparts, se cachaient au milieu des plantes aquatiques ou s'enfuyaient en ayant de l'eau jusqu'à la ceinture.

Un palanquin, celui du préfet sans doute, fut aperçu dans la plaine ; pendant dix minutes il servit de cible, fut démonté trois fois et finit par être abandonné. Malgré son désir de s'en emparer, M. Balny n'osa aventurer ses hommes au milieu des marais de la plaine. Il avait trop peu de monde pour tenter autre chose que de s'assurer de la possession de la citadelle.

Peu après il fait cesser le feu, et donne l'ordre de ne tirer qu'en cas de retour offensif. Confiant ensuite la garde des remparts à M. de Trentinian, il va avec M. Harmand visiter les magasins, les bâtiments du trésor et les logements des mandarins. Partout des factionnaires sont placés.

Les magasins étaient bondés de provisions : quinze hectolitres de sel, quarante-huit mille de paddy ou riz brut, neuf mille de riz écortiqué ; bien plus, deux jours après, on devait arrêter vingt grandes barques chargées de riz : elles se dirigeaient sur Hà-Nôi d'après d'anciens ordres du maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng.

Le trésor contenait treize barres d'argent et près de cinquante-quatre mille ligatures de sapèques.

Quant à l'armement, il se composait d'une vingtaine de pierriers, de six autres pièces de canon et d'environ soixante fusils.

La suprise avait été complète : au moment de l'attaque, les mandarins étaient à déjeûner ; dans presque toutes les maisons la table était servie.

Trente-deux Français venaient donc d'enlever en dix minutes une forteresse de deux kilomètres de développement, défendue par un millier d'hommes.

M. Balny disposait de trop peu de monde pour songer à garder les quatre faces de la forteresse. Il était également inutile d'occuper les deux portes qui donnent sur la campagne ; car en certains endroits le rempart était si mal entretenu qu'en marchant dans les marais on pouvait facilement l'escalader. La porte du Sud avait déjà été obstruée par les Annamites ; l'autre, celle de l'Ouest, fut barricadée, et à la nuit on l'évacua. Une seule porte fut

occupée, celle du Nord : elle donnait accès sur la ville et dans son voisinage se trouvaient les bâtiments du trésor. Un poste de cinq soldats y fut placé. Le reste de l'infanterie de marine, c'est-à-dire douze hommes, fut commis à la garde du trésor et des magasins ; ces deux postes devaient en outre fournir des patrouilles.

Le commandement de la place fut remis à M. de Trentinian. Avant de rentrer à son bord, M. Balny mit à sa disposition les douze hommes de sa compagnie de débarquement ; mais M. de Trentinian déclara pouvoir s'en passer.

Toutefois, M. Balny eut soin de changer le mouillage de sa canonnière et il la plaça à trois cent cinquante mètres de la porte occupée, le canon de l'avant pointé sur cette porte ; on en apercevait le sommet en filant la rue qui conduit en ligne droite de la berge à la citadelle. Au moindre signal tout le détachement eût débarqué pour prêter main-forte.

Le jour même de la prise du Phu Ly, M. Balny s'était occupé de la réorganisation de l'administration indigène. Il avait installé le préfet nommé par M. Garnier. C'était un lettré païen, ancien employé du ministère des relations extérieures à Hué. Timide et d'une intelligence bornée, il n'avait d'autre mérite que son dévouement à la cause des Français (1).

M. Balny faisait ensuite l'inventaire du trésor et des magasins et le remettait entre les mains de l'administrateur désigné par M. Garnier.

Quelques jours après il faisait détruire une douane ; enfin, par les soins des missionnaires de la résidence de Ké-So', il établissait au Phu Ly un chantier de bois à brûler pour l'alimentation des canonnières de l'expédition.

Sur le conseil de ces missionnaires, il avait, dès le premier jour, cherché à prévenir le développement du bri-

(1) Ce fonctionnaire n'était pas en place depuis deux jours, que déjà il demandait à être remplacé. Il le fut, en effet, quelques jours après le départ de l'*Espingole*.

gandage. A cette fin il rendait responsables de tout désordre les chefs de canton, les maires et les conseillers municipaux des communes. Une proclamation avait été rédigée dans ce sens, traduite en caractères chinois (1) et envoyée dans tous les cantons du voisinage.

Le 29 novembre, plusieurs chefs de canton se présentaient au Phu Ly. M. Balny les réunissait chez le préfet ; et là, après les avoir éclairés sur la situation, après leur avoir montré quels heureux résultats on devait espérer de l'intervention française, il terminait en les exhortant à faire eux-mêmes la chasse aux voleurs.

Grâce à cette mesure, le Phu Ly et ses environs jouissaient d'une certaine tranquillité. Les populations poursuivaient elles-mêmes les brigands et les livraient au commandant français. Chaque jour des députations des villages voisins venaient au chef-lieu remercier les Français de la sécurité causée par leur présence ; toutes exprimaient le désir de les voir arriver en plus grand nombre : leur protection en serait alors d'autant plus efficace.

Mais le séjour des troupes françaises au Phu Ly n'était que provisoire, elles devaient être relevées par un corps d'auxiliaires indigènes.

Ce détachement avait dû partir de Hà-Nôi vers le 26 novembre ; chaque jour on l'attendait, le Phu Ly n'étant séparé de la capitale que par deux petites journées de marche. Néanmoins ce fut seulement le 1er décembre que cette troupe alliée fit son entrée au Phu Ly ; elle était commandée par le général Lê Van Ba.

Ce chef était un homme d'une grande bravoure, absolument dévoué à notre cause. Dès qu'il avait connu la prise de Hà-Nôi, il avait levé dans le Nam-Dinh, sa province, une troupe de quatre cent vingt hommes et était venu se mettre à la disposition de M. Garnier. Celui-ci lui avait

(1) Le chinois est la langue officielle de l'Annam ; mais les Annamites ont une manière spéciale de le prononcer. Exemple : le caractère qui exprime le Nord se prononce Pé en chinois de Péking et Bac en chinois d'Annam.

conféré le grade de général de brigade (*chanh-lanh-binh*) et l'avait désigné pour tenir garnison au Phu Ly.

Or, sur la route du Phu Ly, à une demi-journée de Hà-Nôi, s'élève le fort du Phu Thu'o'ng, une des préfectures de la province. Le mandarin de cet endroit était hostile à notre intervention et interceptait toute communication entre le Phu Ly et la capitale.

Lê Van Ba avait ordre d'enlever ce fort; mais, n'ayant pas de canon, il n'avait pu y parvenir.

Prévenu de cet insuccès, M. Garnier avait immédiatement fait partir un détachement de quarante-cinq hommes, marins et soldats, avec deux pièces de canon. Un éléphant de guerre, capturé à la prise de Hà-Nôi, servait d'observatoire, une longue-vue ayant été installée sur son dos. Au détachement français M. Garnier avait adjoint une troupe de cent cinquante miliciens indigènes, chargée de tenir garnison au Phu Thu'o'ng; le chef de cette troupe devait en être le préfet *par intérim*. Le commandement de l'expédition avait été donné à M. Esmez.

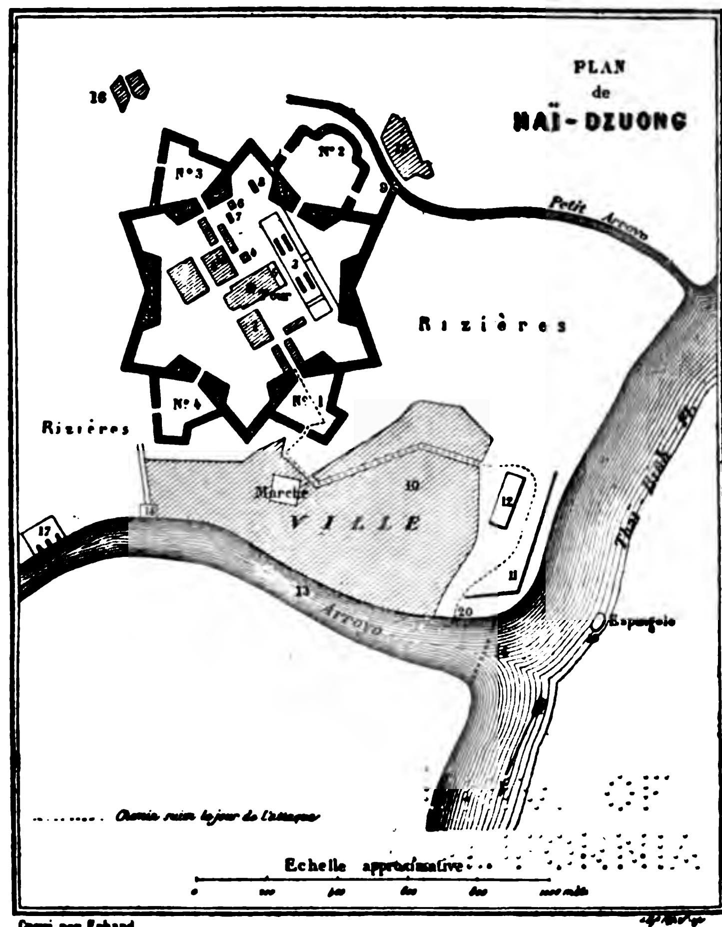
A la vérité, ce grand déploiement de forces fut en partie inutile : la nouvelle de l'approche des Français avait frappé de panique les défenseurs du Phu Thu'o'ng. A peine M. Esmez était-il en vue, que déjà Lê Van Ba était maître du fort (28 novembre).

Continuant sa marche, Lê Van Ba avait encore réduit la sous-préfecture de Phu-Xuyên, dont le mandarin nous était également hostile ; et il était enfin arrivé au Phu Ly, cinq jours après son départ de Hà-Nôi.

Au moment où le Phu Thu'o'ng tombait en notre pouvoir, le préfet d'un autre département du Hà-Nôi, celui d'U'ng-Hoà (1), et son subalterne le sous-préfet de Hoài-Yên, faisaient leur soumission ; ils remettaient leur ancien sceau et on leur envoyait en échange celui du protectorat français.

En même temps des sous-préfets étaient nommés pour

(1) Cette préfecture porte aussi le nom de Phu Dinh.



Gravé par Erhard.

(Extrait du *Tour du Monde*)

LÉGENDE

1 Tour.
2 Maison du gouverneur.
3 Magasins, greniers, trésor.
4 Maison du mandarin des finances.
4 *bis* Maison du mandarin de la justice.
5 Temple de l'esprit du roi.
6 Poudrière.
7 Prison.
8 Butte pour tir à la cible.
9 Ecluse des fossés.
10 Ville de Haï-Dzuong.
11 et 12 Batteries.
13 Arroyo de Haï-Dzuong et port de commerce.
14 Barrage.
15 et 16 Gros villages.
17 Chantier de construction et fortin.
18 Débarcadère.
19 Mouillage de l'*Espingole* le jour de l'attaque.
20 Point de débarquement le jour de l'attaque.

N° 1 Redan de l'Est.
N° 2 Redan du Nord.
N° 3 Redan de l'Ouest.
N° 4 Redan du Sud.

différents arrondissements du Phu Ly, du Phu Hoài et du Phu U'ng-Hoà.

Enfin, le 1er décembre, M. Garnier envoyait M. Hautefeuille, avec quelques marins et un détachement d'auxiliaires annamites, s'emparer de la sous-préfecture de Gia-Lâm, dans la province de Bac-Ninh. Situé en face de Hà-Nôi, à quinze cents mètres environ de la rive gauche du fleuve, ce petit fort commande les routes de Hà-Nôi à Haï-Dzu'o'ng et à Bac-Ninh. L'occupation de Gia-Lâm devait en outre protéger l'arrivée d'une troupe de volontaires indigènes levée dans les provinces orientales.

Ainsi, dix jours avaient suffi pour soumettre les quatre départements du Hà-Nôi et imposer notre protectorat à la province de Hu'ng-Yên. M. Garnier allait poursuivre son succès et exiger des autres provinces la reconnaissance de la suprématie française.

CHAPITRE CINQUIÈME

Expédition de M. Balny d'Avricourt (Suite). **Prise de Haï-Dzu'o'ng.**

La province de Haï-Dzu'o'ng était bien celle dont la soumission devait le plus importer à M. Garnier. Non-seulement elle est une des plus fertiles et des plus populeuses du Tong-King, mais encore c'est elle qui possède les meilleurs mouillages de la côte. Bien plus, les bouches du Bô-Dê étant obstruées par des bancs de sable, une canonnière ne peut parvenir à Hà-Nôi qu'en entrant dans le Thái-Binh et en passant des eaux de ce fleuve dans celles du Bô-Dê par le canal de Cua-Loc ou par celui de Sông Chi. Or, les confluents de ces deux canaux avec le Thái-Binh, de même que les bouches de ce dernier fleuve, sont sur le territoire de Haï-Dzu'o'ng. Enfin, la soumission de

cette province achevait d'isoler le Nord du Tong-King du reste de la monarchie.

En conséquence, à peine le chef de l'expédition française avait-il reçu la nouvelle du succès de M. Balny d'Avricourt au Phu Ly, qu'il lui ordonnait de se rendre à Haï-Dzu'o'ng. Cette mission avait un double but : reconnaître si le passage était libre et praticable pour une canonnière, et, en second lieu, s'assurer des dispositions du gouverneur de cette ville.

Le jour même de son arrivée, le général Lê Van Ba avait donc été investi du commandement militaire du Phu Ly; dès le lendemain l'*Espingole* devait s'éloigner, emportant avec elle le détachement d'infanterie de marine. Lê Van Ba aurait bien voulu qu'on lui laissât quelques soldats français, afin de donner à sa troupe un peu plus d'assurance; mais c'était chose impossible. Toutefois, M. Balny, aidé de M. de Trentinian, passa quelques heures à dresser ses volontaires et à leur indiquer les précautions indispensables pour ne point se laisser surprendre.

Le 2 décembre, dans la matinée, l'*Espingole* quittait son mouillage. Après avoir, durant trois heures et demie, remonté l'arroyo du Phu Ly, elle débouchait dans le Bô-Dê, en face de Hu'ng-Yên; et, sans s'arrêter, elle descendait le fleuve jusqu'à la naissance du Cua-Loc.

Entrant dans ce canal, M. Balny parvenait au barrage dont il avait ordonné la destruction lors de la soumission de Hu'ng-Yên. L'état de ce barrage était à peu près le même qu'à sa précédente visite : les forts qui le défendaient venaient d'être abandonnés; mais on n'avait guère travaillé à sa démolition. Néanmoins l'*Espingole* put le franchir sans difficulté.

Deux heures après, un nouveau barrage était aperçu; il paraissait bien plus important que le premier : à la vérité, une passe étroite y était ménagée.

L'apparence hostile du fort qui le commandait décida M. Balny à s'arrêter; il descendit à terre avec quatre hommes, et alla droit au fort. La porte était fermée, les

artilleurs à leurs pièces; il fallut presque employer la force pour se faire ouvrir. A la fin, le commandant du fort se présente; il assure que, loin d'être en construction, le barrage est, au contraire, en démolition. « D'ailleurs », ajoute-t-il, « il n'y a que six jours que je suis « ici; je viens de Nam-Dinh. Moi présent, rien n'a été « fait. » M. Balny se contente de ces explications, et remettant à son retour le soin de les vérifier, il le quitte en lui recommandant d'achever au plus tôt la démolition de ce barrage (1).

Le barrage est franchi, et bientôt l'*Espingole* entre dans le bras que le Thái-Binh détache sur le Cua-Loc.

Le lendemain, à neuf heures, on était en vue de Haï-Dzu'o'ng. Malheureusement, à quinze cents mètres des estacades, la canonnière échoue. M. Balny parvient, il est vrai, à la dégager; mais la marée baisse, et la passe qu'il a suivie lors de son arrivée au Tong-King va devenir impraticable.

Faisant aussitôt chauffer la yole à vapeur, il envoie M. de Trentinian, avec une escorte de quatre hommes, porter de sa part la lettre de M. Garnier au gouverneur, et s'enquérir des dispositions de ce grand mandarin. Dans le cas où elles seraient amicales, il n'en demande, comme il a fait à Hu'ng-Yên, d'autre preuve qu'une visite à bord de sa canonnière.

A son débarquement, M. de Trentinian est prié d'attendre le gouverneur dans la *maison des étrangers*. Au bout d'un quart d'heure, cependant, las d'attendre, il prend le chemin de la citadelle, frappe violemment à la porte, et se fait introduire auprès du gouverneur. Celui-ci le reçoit avec cette insolence polie qui est le propre des mandarins annamites (2). Dès l'abord, il lui exprime

(1) Son désir ne fut pas exécuté. Cinq jours après, ce même fort et un autre, situé un peu au-dessous du barrage, accueillaient le *Lào-Kaï* à coups de canon.

(2) Ce gouverneur n'était pas celui qui avait accueilli M. Senez et M. Garnier. Ce mandarin avait été disgracié comme trop favorable à l'influence française, et la cour d'Annam l'avait remplacé par celui que M. Balny d'Avricourt dut combattre.

combien il regrette que le navire français n'ait pu approcher. Evidemment, l'*Espingole,* à la distance à laquelle elle s'était arrêtée, ne lui inspirait aucune crainte.

Il avait, d'ailleurs, le sentiment de sa force. Depuis un mois, la citadelle de Haï-Dzu'o'ng avait été mise sur un pied formidable de défense. C'était une enceinte hexagonale, aux angles bastionnés, d'un développement d'environ trois mille mètres. De ses quatre portes, trois avaient été bouchées avec des gabions. Une seule restait libre, celle de l'Ouest, qui donnait sur la campagne. De même qu'à Hà-Nôi, chaque porte était protégée par un redan. Murs et redans étaient garnis d'une centaine de canons; plusieurs de ces pièces étaient en bronze et d'un modèle récent. La plupart des soldats avaient des armes à feu : ainsi, dans cette citadelle, comptait-on au moins quinze cents fusils, dont plus de deux cents étaient à piston et quelques-uns mêmes étaient rayés.

Il est facile de supposer que, disposant de tels moyens de défense, le gouverneur de Haï-Dzu'o'ng se soit cru assez fort pour braver les Français. Aussi répondit-il à M. de Trentinian qu'il acceptait les paroles de paix dont il était le messager, qu'il était même disposé à admettre le nouveau régime commercial édicté par M. Garnier; mais qu'il lui était impossible de se rendre à bord du navire français. Le roi seul, affirmait-il, pouvait autoriser un gouverneur de province à faire une semblable visite. En vain M. de Trentinian insista sur les conséquences de son obstination, il fut éconduit.

A peine M. de Trentinian était-il rentré à bord qu'un officier annamite, de grade inférieur, se présentait, porteur de cadeaux dérisoires. M. Balny refuse ces cadeaux et déclare à l'envoyé que, si à trois heures le gouverneur n'est pas venu lui rendre visite, il sera forcé de le traiter en ennemi.

La passe était devenue impraticable. Toutefois M. Balny, désireux d'appuyer ses paroles par un effet, voyant d'ailleurs les forts qui protégeaient la rade se garnir de soldats, réunit en conseil M. de Trentinian et M. Harmand :

« Pensez-vous », leur dit-il après leur avoir lu ses instructions, « pensez-vous que, sous peine de voir fortement « ébranler notre autorité et notre prestige, nous devions « agir ? »

« — Oui », répondirent-ils.

« — C'est aussi mon avis », ajouta M. Balny, « quoique « le parti soit grave. »

Sur-le-champ le branle-bas est ordonné ; la pièce de 14 est pointée à dix encablures sur la tour de la citadelle. A trois heures cinq minutes, M. Balny commande le feu. Le tir est parfait ; la tour est touchée ; les maisons des mandarins qui l'avoisinent sont atteintes également.

Au dixième coup, M. Balny fait cesser le feu ; il n'avait d'autre but que de convaincre les Annamites de la puissance de notre artillerie.

Cette leçon a sans doute rendu le gouverneur plus traitable. Sans tarder le jeune commandant cherche à renouer les négociations. Il saute dans la yole et, suivi d'une escorte de dix hommes dans une embarcation à la remorque, il s'approche du premier fort de la rive, en demandant à parlementer.

On lui envoie un caporal dans une barque. Il charge cet homme, à défaut d'autre messager, d'aller dire au gouverneur qu'il était encore disposé à traiter : il avait simplement voulu lui montrer combien, malgré son éloignement, il lui était facile de porter la désolation dans la citadelle. En conséquence, il attendrait jusqu'à six heures l'envoi d'un parlementaire et jusqu'à huit la visite du gouverneur lui-même.

A six heures et demie le chef de la congrégation chinoise se présentait de la part du gouverneur : il venait demander au commandant français à quelles conditions il consentirait à ne plus tirer sur la citadelle.

« Mes conditions n'ont point changé », répond M. Balny ; « la visite du gouverneur est la seule satisfaction « que j'exige. Néanmoins, pour ménager l'amour-propre « de ce haut mandarin, je veux bien reculer le délai fixé « précédemment jusqu'à demain matin à sept heures.

« Passé ce délai, je considérerai l'honneur de mon pavil-
« lon comme engagé et je saurai aviser aux moyens de le
« faire respecter. »

Cette ouverture du gouverneur semblait faire présager une solution pacifique. Toutefois, afin de n'être pas pris au dépourvu, M. Balny disposa tout en vue d'une attaque pour le lendemain.

Effectivement, la démarche du gouverneur n'avait d'autre but que de gagner du temps. Le lendemain, au jour, une jonque abordait l'*Espingole :* le gouverneur n'y était pas; il n'y avait que des envoyés, le général commandant militaire de la province (1) et un autre mandarin. M. Balny refusa de les recevoir. Mais, comme il voulait tenter jusqu'au bout d'éviter l'effusion du sang, il consentit encore à attendre jusqu'à huit heures la visite du gouverneur. Si à ce moment satisfaction ne lui était donnée, il commencerait les hostilités.

La passe avait été reconnue praticable, et l'*Espingole* était venue mouiller à deux cent cinquante mètres par le travers des forts de la rive. Un moment après le détachement commandé par M. de Trentinian et douze hommes de l'équipage embarquaient dans deux jonques à la remorque de la yole.

A huit heures et demie tout était prêt. M. Balny fait alors tirer un coup de mitraille sur le fort ; ce dernier répond à la seconde par sa bordée ; elle passe au-dessus de l'*Espingole.* En vain la canonnière continue-t-elle de tirer pour protéger le débarquement. Les forts ne cessent leur feu, que lorsque les Français sont à une distance de cinquante mètres : les coups de chassepot les font évacuer.

La petite troupe française débarque, traverse le fort sans s'arrêter et, chassant devant elle les fuyards, se porte vers la citadelle.

A six cents mètres du fort, au bout d'une rue, elle se trouve soudain en face de la forteresse. A ce moment elle est saluée d'un coup de canon; la charge passe à cin-

(1) *Chanh-lanh-binh.*

quante mètres en la couvrant de poussière. Après une seconde d'hésitation, voyant que, malgré le tir de ses hommes, les Annamites rechargent leurs pièces, M. Balny entraîne sa troupe au pas de course jusqu'à la porte du redan.

A peine la hache peut-elle entamer cette porte. L'escalader est chose impossible, elle est hérissée de pointes de fer. Heureusement les murs ne sont pas très-élevés. On fait la courte échelle, à travers les bambous en saillie, qui garnissent le haut des murailles, un passage est frayé à coups de sabre ; bientôt les Français sont dans le redan. A leur vue tous les défenseurs disparaissent.

Aussitôt M. Balny porte sa troupe à l'angle du redan et l'abrite derrière quelques bâtiments.

Il s'élance sur le pont. Vainement la courtine et les bastions lâchent-ils leur bordée ; aucun projectile n'atteint les Français. Déjà ils sont groupés sous le porche de la porte. Quelques hommes seulement sont restés en deçà du pont pour tirer sur les artilleurs annamites.

Les Français n'avaient ni échelles pour monter à l'assaut ni canon pour enfoncer la porte; pour tout engin une seule hache. D'autre part les murs étaient trop hauts pour qu'on pût songer à les escalader; d'ailleurs un treillis de bambous, incliné à soixante-quinze centimètres, débordait le parapet de deux mètres environ. Bien plus, ce treillis, en dissimulant les assiégés, rendait le tir des Français très-incertain.

La porte était dure et résistait aux coups de hache. Enfin un petit panneau fut arraché ; mais la hache vint heurter contre des gabions pleins de terre, qui obstruaient complètement la porte.

La position était critique : arrêtée par un obstacle inattendu, battue à cent mètres par les cinq pièces des bastions, dont les servants, se sentant à l'abri des balles de chassepot, cherchaient à rectifier leur tir, assaillie par une pluie de pierres et de briques qu'on jetait du haut du mirador de la porte, la petite troupe française était sur le point d'être écrasée. M. Balny songeait à battre en re-

traite. Un marin, nommé Gautherot, demande à tenter l'escalade ; ses efforts sont impuissants.

Tout d'un coup, le docteur Harmand a une lumineuse inspiration. Cette porte, comme celle des autres citadelles, n'était massive que dans le bas, et dans le haut elle était surmontée d'une grille en bois. M. Harmand tire sur un des barreaux ; le pied vole en éclats. Un second coup de fusil déchausse le barreau voisin.

Sur-le-champ, M. Balny s'accroche à la brèche, se hisse jusqu'aux barreaux, les arrache, et se présente par cette ouverture, le revolver au poing. Cinq Annamites, armés de fusils, étaient sous la porte. A la vue d'un Français, ils restent frappés de stupeur. M. Balny fait feu sur l'un d'eux ; son revolver rate ; mais déjà tous ont disparu.

A ce moment la citadelle était prise. Deux hommes eurent bientôt rejoint M. Balny : il s'avança alors à découvert. Tout le monde fuyait. Les pièces, dont le tir était si acharné quelques minutes auparavant, étaient précipitamment abandonnées par leurs artilleurs.

Par malheur le passage ouvert était difficile. M. Balny ne put de suite se lancer en avant. M. Harmand l'avait suivi. M. de Trentinian restait à l'extérieur pour balayer les remparts à coups de fusil et faire monter les hommes.

Dès qu'il y en a quatre à l'intérieur, M. Balny en prend deux, M. Harmand les deux autres, et, chacun de son côté, ils font le tour des remparts. Les deux portes du Nord et du Sud étaient évacuées. Celle de l'Ouest était toute grande ouverte. M. Balny la franchit sur le dos des fuyards, ramène des prisonniers et les emploie à réparer cette porte ; puis il ordonne de continuer le feu sur les fuyards.

Tout à coup il se trouve en face d'une trentaine d'Annamites qui n'avaient pu s'enfuir. Il était seul en ce moment et très-isolé. Sans hésiter il court à eux le revolver au poing ; attérés, ces Annamites, jettent leurs armes à terre, et demandent grâce ou se sauvent dans les maisons. Peu après, il est rejoint par M. de Trentinian et M. Harmand qui, pas plus que lui, n'ont trouvé de résistance.

A la vérité, pendant que la troupe de débarquement donnait l'assaut, les forts de la rade, ayant été réoccupés, avaient de nouveau ouvert le feu sur l'*Espingole*. Quatre marins étaient alors partis dans une embarcation, avaient chassé l'ennemi et encloué les pièces.

Il était dix heures : notre drapeau flottait sur la tour de la citadelle de Haï-Dzu'o'ng. En une heure et demie, trente-deux Français avaient, sans le secours du canon, enlevé une forteresse admirablement préparée pour la défense et d'un armement formidable ; forteresse contre laquelle étaient venues échouer, dix années auparavant, toutes les forces du prétendant Lê Phung.

Un des premiers soins de M. Balny d'Avricourt fut de mander à la citadelle le chef de la congrégation chinoise et les autorités municipales de la ville. Au Chinois il remit la copie des arrêtés de M. Garnier sur le nouveau régime commercial ; quant aux autorités municipales, elles furent rendues responsables de tout désordre.

Au reste une proclamation allait informer les habitants de Haï-Dzu'o'ng des intentions pacifiques des Français : la prise de la citadelle n'avait été qu'un châtiment infligé à la mauvaise volonté et à l'insolence du mandarin gouverneur ; mais tout devait fonctionner comme devant sous la sauvegarde des autorités municipales.

Le lendemain, une autre proclamation était adressée aux chefs de canton et les rendait garants de la paix publique, chacun dans sa circonscription. Cette mesure était indispensable ; déjà la plupart des mandarins subalternes avaient abandonné leur poste et la province allait être livrée à l'anarchie.

De même que M. Garnier à Hà-Nôi, M. Balny crut devoir demander aux missionnaires leur concours dans la réorganisation du pays.

C'est du vicariat apostolique du Tong-King Oriental que dépend la province de Haï-Dzu'o'ng. Le lecteur n'ignore pas sans doute que ce vicariat, ainsi que celui du Tong-King Central, est évangélisé par des dominicains espagnols ; le

premier a pour évêque Mgr Colomer, le second Mgr Cezon.

Or les missionnaires espagnols, quels que fussent les torts du gouvernement annamite à leur égard, n'étaient nullement sympathiques à l'intervention française. Si, à Ké-Mot, ils avaient bien accueilli M. Senez et plus tard M. Garnier, c'était uniquement pour se conformer aux lois de la politesse (1).

C'est pourquoi, les deux évêques espagnols avaient à peine appris la chute de Hà-Nôi, qu'ils s'étaient empressés de recommander aux chrétiens de leurs vicariats de n'accepter aucune fonction publique de la main des Français (2).

En même temps ils écrivaient à M. Garnier pour protester contre ses entreprises; et un exemplaire de cette protestation était remis aux autorités annamites (3).

Quoi qu'il en soit, le jour même de la prise de Haï-Dzu'o'ng, M. Balny avait écrit à Mgr Colomer pour le prier de venir l'aider à réorganiser la province. La yole, qui porta cette lettre à Ké-Mot, n'y trouva point Mgr Colomer,

(1) ... Si se tomaron pues nuestros afectuosos obsequios, dictados por lo leyes de la caridad y de buena crianza, como muestras de simpatias hacia otros intentos, es un error.....

... Mi contestacion fué, que los misioneros españoles estamos siempre dispuestos á cooperar dentro de los limites que nos impone nuestro sagrado ministerio á cualquiera obra de civilizacion europea cristiana; pero que si llegara el caso de que rompiesen ambos partes, en tal caso nuestro deber de misioneros nos obligaría ya á replegarnos, y á tratar los asuntos pertenecientes únicamente á la Religion. *(Correo Sino-Annamita* de 1874, pp. 99-100 ; p. 210. Lettres de Mgr Colomer.)

(2) ... Afortunadamente en nuestros dos Vicariatos, si ha habido alguno, será muy raro el (cristiano) que haya aceptado dignidad alguna, pues nosotros se lo prohibimos estrictamente. *(Ibidem*, p. 187. Lettre de Mgr Riaño, coadjuteur de Mgr Cezon.)

(3) ... Y todos convinimos en que los Obispos debiamos protestar por escrito contra la usurpacion de los franceses....

Para salir, pues, en defensa de la justicia, de la Religion ultrajada, y del nombre español vilipendiado y despreciado, el Ilmo. Sr. Colomer y yo escribimos dos protestas que remitimos á Mr. Garnier. La mia era corta, pero enérgica: de ella mandé un ejemplar á los mandarines de esta capital, suplicándoles sacáran copias y mandáran ejemplares á todas sus Prefecturas, á la corte y á todos los gobernadores de Provincia. Segun parece, no lo hicieron; pero yo procuré se divulgara la nolitia por todas partes, escribiendo á los Sacerdotes annamitas. (*Ibidem*, pp. 188-189. Même lettre.)

mais seulement le supérieur de la mission, le R. P. Masso.

Ce Père consentit à se rendre à bord de l'*Espingole;* ce fut, il est vrai, pour exprimer à M. Balny combien il trouvait inopportune la prise de Haï-Dzu'o'ng. Dans son opinion, cet évènement allait compromettre les missionnaires auprès des autorités annamites; car ils avaient promis de s'entremettre pour empêcher la conquête de cette province par les Français (1). « Au reste », continua-t-il, « partout, au Nord, au Sud, les mandarins lèvent « des troupes; et, si vous ne recevez des renforts, vous « serez écrasés. »

Bien qu'il n'acceptât point encore des prévisions si graves, M. Balny résolut néanmoins de prendre ses précautions, soit en vue d'une attaque de l'ennemi, soit pour le cas d'une évacuation.

Dès le lendemain, il faisait obstruer la porte de l'Ouest, encombrer les redans et incendier leurs casernes : ces bâtiments gênaient la vue des sentinelles.

Puis, toutes les pièces étaient enclouées (il y en avait plus de cent, tant sur les remparts que dans l'arsenal); les poudres étaient noyées; plus de deux mille lances et quinze cents fusils devenaient la proie des flammes. On ne gardait, pour armer des miliciens, que deux cents lances et soixante fusils.

Ainsi, les mandarins de Haï-Dzu'o'ng fussent-ils rentrés en possession de leur citadelle, de longtemps ils n'eussent été en état de contrarier l'intervention française.

M. Balny ne comptait point garder cette immense forteresse; il craignait de gêner sa liberté d'action. Aussi cherchait-il à renouer les négociations avec le gouverneur annamite qu'il venait de combattre. Dans ce but, espérant que peut-être les mandarins de Haï-Dzu'o'ng se présenteraient à Hu'ng-Yên, il écrivit au gouverneur de cette ville, afin qu'il leur fît connaître ses dispositions.

Mais c'était surtout à Mgr Colomer qu'il avait eu re-

(1) Mgr Colomer avait écrit à M. Balny d'Avricourt pour le prier de ne pas agir sans ordre exprès. Mais M. Balny ne reçut cette lettre que le 5 décembre au soir, après la prise de Haï-Dzu'o'ng.

cours. Deux fois il lui avait écrit, le priant d'entamer des négociations avec les anciens mandarins de Haï-Dzu'o'ng. « Je ne suis venu ici, » disait-il, « que pour faire la paix « avec tous. J'avais ordre de m'assurer des dispositions « des mandarins concernant l'exécution du traité et de « sévir contre ceux qui mettraient mauvaise grâce à l'exé- « cuter. Une fois le coup porté, je ne désire que rétablir « la paix, et pour votre bien, le nôtre et celui de tous. »

En même temps il envoyait à Mgr Colomer le traité de paix qu'il proposait au gouverneur de Haï-Dzu'o'ng. D'après ce projet, il consentait à rendre la citadelle à ce mandarin et n'exigeait de lui d'autres conditions que sa soumission au nouveau régime commercial et sa visite à bord de l'*Espingole,* visite dont le refus avait été la cause originelle des hostilités (1).

En terminant sa lettre, M. Balny priait Mgr Colomer de venir le voir, afin qu'il pût s'entendre avec lui sur cette importante question.

Dans la nuit du 8 décembre, Mgr Colomer abordait l'*Espingole;* et le lendemain il avait une entrevue avec M. Balny.

— « Je ne comprends pas les évènements qui viennent « de s'accomplir », lui dit-il dès l'abord; « je suis obligé « de me tenir sur la réserve, jusqu'à ce que j'aie reçu des « explications catégoriques sur vos intentions. Voulez- « vous vous emparer du Tong-King? En ce cas, je pro- « teste contre cette conquête.

— « Je n'ai », réplique M. Balny, « nulle qualité pour « vous répondre à ce sujet. M. Garnier seul pourra le « faire. Ma mission consiste uniquement à m'assurer que « les gouverneurs des provinces voisines de Hà-Nôi ac- « ceptent les faits accomplis et sont décidés, non-seule- « ment à ne nous faire aucune opposition, mais au con- « traire à exécuter, jusqu'à nouvel ordre, les décisions de « l'envoyé français concernant le nouveau régime com- « mercial.

(1) Voir ce projet de traité aux *Pièces justificatives*, n° XIV.

« Au reste », continue-t-il, « la question actuelle, quoi-« que peut-être secondaire, est pour le moment la plus « importante. Par suite de la prise de la citadelle de Haï-« Dzu'o'ng, l'autorité a disparu, la province est dans une « désorganisation complète, et l'on peut craindre les plus « grands désordres. Mon inexpérience du pays m'em-« pêche de trouver les hommes capables. Je fais donc « appel à vos lumières et à votre connaissance du pays et « des hommes. »

Monseigneur l'assure alors des bonnes dispositions des anciens mandarins de Haï-Dzu'o'ng : il est, dit-il, en communication avec eux. C'est pourquoi M. Balny le prie de leur proposer de reprendre les négociations interrompues par les hostilités. Lecture est faite du projet de traité dont il a envoyé la veille une copie à Monseigneur; séance tenante, on le traduit en caractères chinois et Monseigneur se charge de le faire parvenir aux mandarins.

La présence des Français semblait avoir la sympathie des populations : les chefs de canton, les maires, les notables propriétaires, les commerçants chinois s'empressaient à l'envi de rendre visite au jeune commandant; tous protestaient de leur dévouement à la France et lui affirmaient que depuis longtemps on attendait dans le pays la venue des Français.

D'autre part, plusieurs chefs indigènes demandaient l'autorisation d'occuper, au nom de la France, les forts abandonnés par les mandarins; ils devaient ainsi protéger le pays et contre les brigands et contre un retour offensif des mandarins. Après avoir pris des renseignements et exigé des otages, M. Balny, tout en leur refusant le drapeau français, donna son cachet à six chefs et leur permit de réunir des hommes pour occuper ces forts; ce ne fut point sans les avertir par écrit que toute trahison, tout abus de pouvoir seraient punis de mort.

On lui offrit également de lever des volontaires pour les mettre sous ses ordres; mais il ne crut pas devoir accepter ces propositions. Néanmoins il autorisa les Chinois

de la ville de Haï-Dzu'o'ng à former une troupe de deux cents hommes.

C'est que les commerçants chinois avaient à se plaindre des exactions d'un chef de pirates nommé A-Hung, la terreur du pays. Ce bandit avait sa légende : la rumeur populaire en faisait un ancien officier de la marine française, chassé du service à cause de sa mauvaise conduite.

A la tête de deux ou trois cents pirates, commandant une flotte de vingt-une jonques armées de gros canons, il dévastait le pays dans la direction de Quang-Yên et au Nord de Haï-Dzu'o'ng. Toute circulation était interrompue sur le Thái-Binh, les villages étaient pillés, les populations massacrées ou réduites en esclavage.

Même ce bandit poussa l'audace jusqu'à écrire à M. Balny pour lui demander l'autorisation de s'emparer de Quang-Yên. Il se soumettrait ensuite aux Français, assurait-il. — « Les Français ne traitent pas avec les pira- « tes », lui fit répondre M. Balny. « Quand ils les pren- « nent, ils les pendent. »

Au reste, les mandarins de Quang-Yên, se sentant isolés du reste de l'Annam par la prise de Haï-Dzu'o'ng, avaient fait savoir au jeune commandant que, s'il voulait les aider à réprimer la piraterie, ils étaient disposés à le bien recevoir.

Les deux provinces orientales du Tong-King allaient donc être soumises au protectorat français. Ce n'est pas à dire que la prise de Haï-Dzu'o'ng n'ait été suivie de bien des désordres : la province de Haï-Dzu'o'ng est une de celles où l'ancienne dynastie des Lê compte le plus de partisans, et certainement la chute des mandarins de Tù Dù'c dut être l'occasion de maintes vengeances politiques.

Mais il serait souverainement injuste de considérer les malheurs causés par les pirates comme le résultat de l'intervention française. De tout temps les pirates chinois ont ravagé les provinces de Haï-Dzu'o'ng et de Quang-Yên; et, pour défendre contre eux leurs administrés, les man-

darins ne savaient qu'élever des barrages ou leur offrir des présents (1).

D'ailleurs, on a vu que plusieurs forts abandonnés par les autorités annamites avaient été occupés par nos partisans. L'un de ces forts, la préfecture de Kinh-Môn, surveillait les arroyos de l'Est et la région montagneuse ; un autre, la préfecture de Kien-Thuaï, le Delta du Thái-Binh ; une troisième préfecture, celle de Ninh-Giang, défendait le canal de Cua-Loc ; enfin, la sous-préfecture de Câm-Giang commandait la route de Hà-Nôi.

C'est devant ce fort que passaient les *tram*. M. Balny n'avait pas négligé de se ménager le concours de ces courriers de poste indigènes. Malheureusement, par suite de l'hostilité des mandarins de Bac-Ninh, aucune des dépêches qu'il expédiait ne pouvait dépasser le relai de Hà-Trung, situé sur le territoire de ces mandarins.

Aussi, depuis son départ du Phu Ly, il était sans nouvelles de M. Garnier : ce qui ne laissait pas que de lui causer la plus vive inquiétude. Il savait seulement, par une lettre de Mgr Colomer, que le chef de l'expédition avait quitté Hà-Nôi pour soumettre Nin-Binh et Nam-Dinh ; et la rumeur populaire lui avait appris la chute de ces deux citadelles du Sud.

Enfin, le 14 décembre, il recevait une lettre de M. Garnier : elle lui ordonnait de laisser Haï-Dzu'o'ng à la garde de M. de Trentinian et de ses dix-sept soldats, et de se rendre, avec son bateau, à Nam-Dinh : par cette lettre était confirmée la nouvelle de l'occupation par les Français de cette importante forteresse et de Ninh-Binh, le boulevard du Tong-King.

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n° XV, un extrait d'une lettre de Mgr Colomer sur la situation du Tong-King et de la province de Haï-Dzu'o'ng en particulier, à l'époque qui a précédé l'intervention française. A cette époque, brigands et pirates exploitaient le pays « sans crainte des mandarins ni des troupes royales, incendiant les villages, tuant et pillant, emmenant en esclavage les enfants et les femmes ». *(Correo Sino-Annamita*, année 1874, pp. 96 et 98.)

CHAPITRE SIXIÈME

Prise de Ninh-Binh par M. Hautefeuille.

Pendant son séjour au Phu Ly, M. Balny d'Avricourt avait pu recueillir d'importants renseignements sur les provinces du Sud. En effet, le lendemain de la prise de cette préfecture, M. de Trentinian faisait avec M. Harmand une excursion du côté du Sud, à Ké-So' ; ce village, on l'a vu précédemment, est la principale résidence des missionnaires français dans le Tong-King Occidental. De cette excursion, M. de Trentinian avait rapporté maints détails intéressants sur la citadelle de Ninh-Binh.

De même que le Phu Ly, elle était située sur le Daï, ou bras occidental du grand fleuve ; son canon commandait la route de Hué à Hà-Nôi, à son issue des défilés du Sud. Or, comme la cour de Hué ne pouvait tarder à envoyer des troupes contre les Français, il importait de leur barrer la route, et, par suite, il fallait s'assurer de la soumission de Ninh-Binh.

Les mandarins de cette ville étaient fort effrayés ; probablement accueilleraient-ils les Français avec bienveillance : « Comme garantie de leur fidélité », écrivait M. Balny au chef de l'expédition, « il serait bon d'exiger « la possession de leur citadelle, ou même seulement d'un « petit fort qui la domine, situé sur un rocher escarpé; ce « fort serait entre nos mains une position redoutable, à la « condition d'y avoir un canon. »

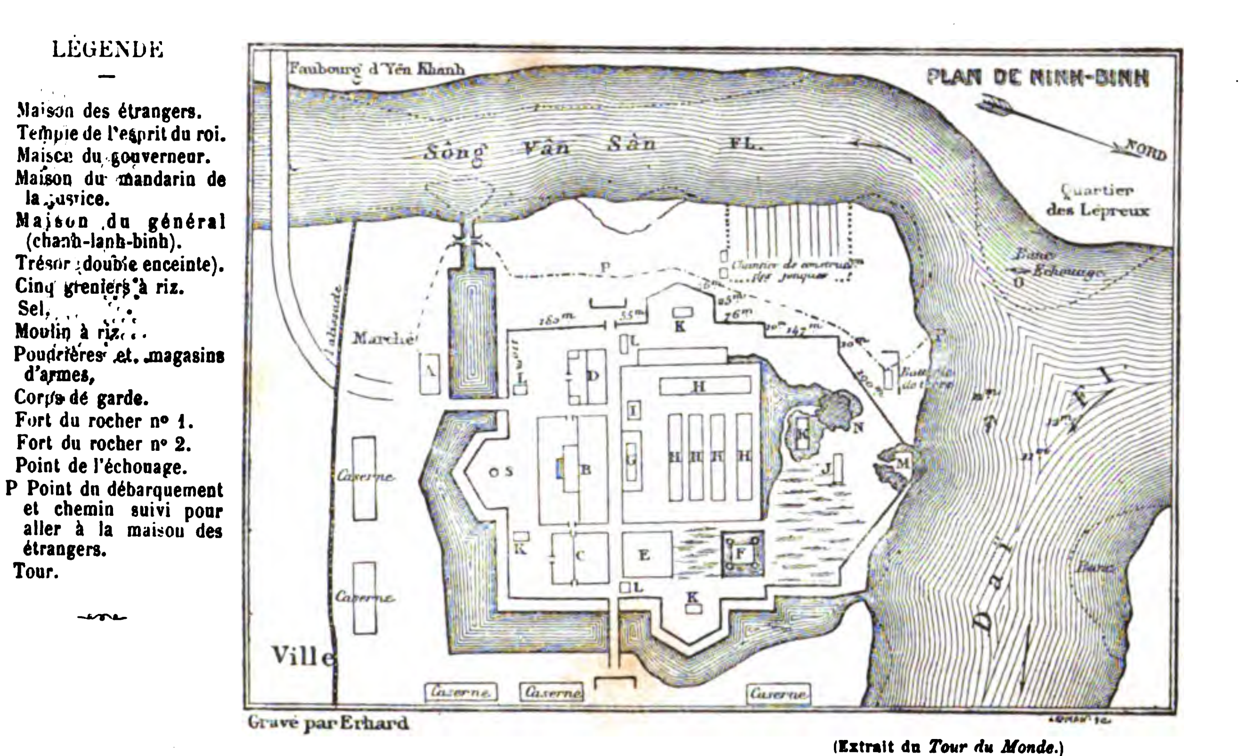
Le 30 novembre, M. de Trentinian et M. Harmand faisaient une seconde excursion à Ké-So'. Ils y apprenaient des nouvelles très-graves. Quatre cents hommes, venant du Sud, étaient arrivés à Ninh-Binh ; sur-le-champ ils avaient été mis sous les ordres du *quan-án* (1) de Hà-Nôi, seul mandarin de la capitale qui ne fût point tombé au

(1) Mandarin de la justice.

LÉGENDE

—

A Maison des étrangers.
B Temple de l'esprit du roi.
C Maison du gouverneur.
D Maison du mandarin de la justice.
E Maison du général (chanh-lanh-binh).
G Trésor (double enceinte).
H Cinq greniers à riz.
I Sel.
J Moulin à riz.
K Poudrières et magasins d'armes.
L Corps de garde.
M Fort du rocher n° 1.
N Fort du rocher n° 2.
O Point de l'échouage.
P P Point du débarquement et chemin suivi pour aller à la maison des étrangers.
S Tour.



(Extrait du *Tour du Monde*.)

pouvoir des Français. Puis, à quelques milles en amont de Ninh-Binh, on commençait la construction d'un barrage considérable.

Ces nouvelles furent immédiatement transmises à M. Garnier. M. Hautefeuille venait de rentrer de sa petite expédition de Gia-Lâm ; M. Garnier s'empressa de l'envoyer, avec le canot à vapeur, porter de nouvelles instructions à M. Balny d'Avricourt (1).

Au lieu de se rendre à Haï-Dzu'o'ng, M. Balny devait se diriger sur Ninh-Binh. Déjà M. Garnier avait écrit à Ninh-Binh pour demander la soumission de la province à des conditions analogues à celles acceptées par les mandarins de Hu'ng-Yên. Mais, en outre, M. Balny aurait à exiger l'extradition du *quan-án* de Hà-Nôi. « S'il n'est pas « amené à bord de l'*Espingole* deux heures après votre « demande », continuait M. Garnier, « vous vous emparerez de la citadelle. N'acceptez pas l'affirmation que le « *quan-án* est parti, si les renseignements recueillis vous « indiquent le contraire. »

En ce cas, la garde de la citadelle de Ninh-Binh eût été laissée à M. de Trentinian. A ce jeune officier devait être commis le soin de faire détruire les barrages, supprimer les douanes et publier les arrêtés commerciaux de M. Garnier.

M. Garnier avait désigné, comme futur administrateur de la province, un riche propriétaire chrétien, ancien maître de poste (2), nommé Jushe Kon, c'est-à-dire Joseph Fils. En outre, le P. Sáu (3), prêtre annamite d'une grande intelligence, devait assister de ses conseils M. de Trentinian et lui permettre ainsi de contrôler les actes du nouveau mandarin. Le P. Sáu et Joseph Fils étaient tous deux embarqués sur le canot à vapeur de M. Hautefeuille.

Quant aux mandarins de Ninh-Binh, dont on aurait pu

(1) Voir ces instructions aux *Pièces justificatives*, n° XVI.

(2) *Ong-tua.*

(3) *Sáu* en annamite veut dire *six* (6). Les Français appelaient ce prêtre le Père Six.

s'emparer, ils seraient envoyés à Hà-Nôi à bord de l'*Espingole*.

Ninh-Binh soumis, M. Balny eût immédiatement rallié la capitale du Tong-King.

A cette époque, le chef de l'armée du Nord, Hoang Ké Viên, loin de se tenir sur la défensive, ramenait ses troupes sur Hà-Nôi. Il avait fait alliance avec une partie des rebelles chinois qu'il était chargé de combattre.

Le lecteur se souvient que la discorde avait bientôt divisé les deux bandes confédérées de ces envahisseurs chinois. Les Pavillons-Jaunes bloquaient les Pavillons-Noirs dans Lâo-Kaï. Or, à la faveur d'une nuit obscure, cinq ou six cents de ces bandits avaient pu, sous la conduite de leur chef, Lieou Yu'ên Fou, percer les lignes de leurs ennemis ; et ils étaient venus offrir leurs services aux mandarins annamites. Ceux-ci s'étaient empressés de les enrôler.

Désireux d'assurer la tranquillité sur ses derrières, M. Garnier résolut d'enlever So'n-Tây et Hu'ng-Hoá le 5 ou le 6 décembre au plus tard. C'est dans ce but qu'il rappelait auprès de lui l'*Espingole ;* s'il l'envoyait soumettre Ninh-Binh, c'était afin de prévenir un mouvement agressif du côté du Sud.

Pour faire réussir son plan d'opérations contre l'armée de So'n-Tây, il lui importait de connaître l'hydrographie du Sông Hát ou Daï supérieur. Ce cours d'eau eût-il été navigable, M. Garnier laissait l'armée de Hoang Ké Viên le traverser et s'engager sur la route de Hà-Nôi. Puis, tandis qu'il l'eût attaqué de front, le *Scorpion* et l'*Espingole,* croisant sur le Sông Hát, eussent coupé la retraite aux fuyards. Dès lors, So'n-Tây et Hu'ng-Hoá, privés de leurs défenseurs, se fussent rendus sans coup férir.

C'est pourquoi M. Hautefeuille, après avoir remis à M. Balny ses nouvelles instructions, devait, pour revenir à Hà-Nôi, remonter le Sông Hát et en étudier le cours.

A la vérité, M. Garnier avait prévu le cas où M. Balny, au reçu de ses premières instructions, serait parti pour Haï-Dzu'o'ng et n'aurait pu être rejoint par le canot à va-

peur. Alors M. Hautefeuille fût allé lui-même détruire les barrages et reconnaître le cours du Daï jusqu'à Ninh-Binh. Même, s'il n'y avait pas de danger, il devait se rendre en cette ville pour demander aux mandarins une réponse à la lettre du chef de l'expédition française. « En tout cas », lui avait dit M. Garnier, « sondez pour savoir si le *Scor-* « *pion* peut passer; car je veux prendre cette ville, qui « commande l'importante bouche du Daï et qui est à che- « val sur la route de Hué. » Au Tong-King, dit un proverbe, Hà-Nôi est la tête, mais Ninh-Binh est le cou. Cette exploration terminée, M. Hautefeuille serait rentré à Hà-Nôi en remontant le Daï jusqu'à sa sortie du Bô-Dê.

Le canot à vapeur était armé d'une pièce de 4; son équipage se composait d'un quartier-maître, de six matelots et d'un chauffeur annamite; cet homme, natif de Saïgon, savait le français et pouvait servir d'interprète. Les munitions consistaient en six obus, six boîtes à mitraille, et deux cent cinquante cartouches environ.

Le 2 décembre, dans la matinée, M. Hautefeuille partait de Hà-Nôi; après douze heures de navigation, il parvenait au Phu Ly. Le matin même, M. Balny d'Avricourt avait quitté cette place, se rendant à Haï-Dzu'o'ng.

Mais, avant de partir, il avait écrit à M. Garnier pour lui exprimer combien il regrettait que ses instructions ne l'eussent pas de préférence dirigé sur Ninh-Binh. Cette ville devenait le centre d'un vaste mouvement. Deux barrages, disait-il, se construisaient au Nord de la ville. L'un d'eux, celui de Kinh-Ma, près du lac de Khuat, situé à la frontière du Hà-Nôi, pouvait devenir très-dangereux. Dans tout le pays on enrôlait des soldats et des miliciens; la levée s'étendait même aux Sauvages des montagnes. Ces troupes étaient destinées à reprendre Hà-Nôi, et, par la route des montagnes, elles se préparaient à rallier l'armée de So'n-Tây. Bien plus, les lettrés avaient reçu la permission de s'organiser et de fabriquer des armes; immédiatement après l'expulsion des Français, ils devaient procé-

der aux massacres des chrétiens, accusés comme toujours d'avoir appelé les *Barbares d'Occident* (1).

M. Hautefeuille reçut de la bouche de Lê Van Ba, le commandant de la place du Phu Ly, la confirmation de ces graves nouvelles. En conséquence, il résolut d'aller, dès le lendemain, détruire le barrage de Kinh-Ma.

Le 3 décembre, en effet, il partait à trois heures du matin et, après avoir fait une courte visite aux missionnaires de Ké-So', à sept heures et demie il arrivait au barrage. Il était temps. D'un bord à l'autre couraient, en formant échiquier, deux lignes de gros pieux réunis par des bambous entrelacés. Contre la rive étaient rangées environ deux cents barques, chargées de pierres et prêtes à être coulées entre les pieux. Ce barrage eût été formidable; certainement il aurait causé l'inondation d'une grande partie de la contrée.

M. Hautefeuille descend à terre : tous les travailleurs s'enfuient. Il parvient pourtant à faire quelques prisonniers; parmi eux se trouve l'adjudant-général *(pho-lanh-binh)*, qui commandait la corvée. Ce mandarin est bientôt relâché, non sans avoir reçu une bonne correction. En même temps, M. Hautefeuille brûle toutes les barques amarrées et abandonne le bois du barrage aux paysans accourus pour voir les Français. Au bout d'une heure il ne restait du barrage que les pieux. Le soir même de cette journée, M. Hautefeuille était de retour à la mission.

Le lendemain, ayant appris que sept cents soldats de Ninh-Binh s'étaient avancés jusqu'à trois heures de marche de Ké-So', il partait en reconnaissance avec cinq matelots et son chauffeur annamite; une forte troupe de volontaires, venue du Phu Ly, l'avait rejoint. Il marche pendant trois heures et demie; l'ennemi a disparu : son énergique démonstration de la veille l'a intimidé. Il laisse donc les volontaires campés à la frontière du Ninh-Binh, et dès le soir il rentre à Ké-So'.

Vers onze heures de la nuit, on vient l'avertir de l'exis-

(1) L'édit de persécution avait été signé par le *quan-án* (mandarin de la justice) de Ninh-Binh, à l'insu du gouverneur de la province.

tence d'un second barrage auprès de Ninh-Binh; d'autre part, il apprend que le gouverneur de cette ville, effrayé de son audace, annonce des intentions, sinon bienveillantes, du moins nullement agressives.

Sur-le-champ il fait appareiller et part pour Ninh-Binh. Il ne rencontre aucun barrage et à quatre heures du matin (5 décembre) il est en vue de Ninh-Binh. Le bruit de la machine à vapeur de son canot annonce sa venue. Les murs se garnissent de lumières; il peut distinguer les pièces armées. On le hèle.

Alors, prenant le système de l'intimidation, système nécessaire avec les Orientaux, il envoie un premier obus sur une batterie, puis un autre sur le fort du rocher; l'artillerie de la citadelle reste silencieuse. Il attend le jour. La brume, en se dissipant, lui montre le danger de sa situation.

Deux forts bâtis chacun sur un rocher de trente mètres de haut, dominant le cours du fleuve; à la bifurcation du Daï et du Vân-Sàng (1) une batterie en terre, et au-dessus une forteresse bastionnée de près de deux kilomètres de tour, entourée au Nord et à l'Ouest par les deux bras du fleuve et de l'autre côté par un large fossé : telle est la citadelle de Ninh-Binh.

Déjà les remparts sont couverts de troupes; les miliciens descendent sur la berge et démarrent des jonques pour venir cerner le canot à vapeur.

M. Hautefeuille fait approcher son canot pour tirer à mitraille. En ce moment, il s'échoue. Mais cet accident, loin de l'abattre, ne fait qu'exalter son courage. La moitié de ses hommes manœuvrant, l'autre tirant du chassepot, lui-même les aidant et tirant avec eux, il finit par se dégager. Il présente l'avant du canot pour prendre la batterie en enfilade.

« Feu », crie-t-il; la batterie et les remparts sont nettoyés par la mitraille.

A ce moment le mécanicien lui annonce que les tubes

(1) Bras du Daï connu à son embouchure sous le nom de Sòng Can.

de la chaudière sont crevés; son canot n'est plus qu'une machine inerte et cela à deux cents mètres d'une citadelle si bien fortifiée, en face de dix-sept cents soldats ou miliciens qui se préparent à la résistance.

Mais le jeune officier (il n'avait que vingt ans) avait subi l'échouage; rien ne pouvait plus l'émouvoir. Il se laisse dériver jusqu'au bord, saute dans une jonque et de là à terre, avec cinq marins et son chauffeur annamite, pavillon français en tête et baïonnette au canon. Le mécanicien et un marin qu'il a laissés dans le canot, le déhalent au milieu du fleuve sur l'ancre qu'il avait eu soin de faire mouiller avant d'aller à la rive.

M. Hautefeuille avait abordé en face de la batterie; elle est dégarnie. Il la traverse, passe sous les murs de la citadelle, auprès du chantier de construction. D'un côté les habitants de la ville marchande arrivent, lui offrant des présents (un bœuf et des porcs), de l'autre les miliciens sortent en foule de la citadelle, mais intimidés par les baïonnettes que croisent ses six hommes, ils se contentent d'entourer la petite troupe française, en croyant la capture facile.

En même temps deux coups de feu, partis du canot, annoncent que les artilleurs annamites se sont mis à leurs pièces.

Arrivé près du pont du fossé, M. Hautefeuille aperçoit quatre parasols abritant un vénérable mandarin à barbe blanche; c'était le gouverneur. Incontinent il s'empare de lui et l'entraîne dans la *maison des étrangers,* située près de la porte principale de la citadelle.

Le tenant du côté du rempart, le bras gauche passé autour de son cou, la main droite armée du revolver, il commence à l'interroger. Après s'être excusé d'avoir tiré sans provocation, il lui demande sa réponse à la lettre de M. Garnier.

Le pauvre mandarin répond, le chauffeur annamite servant d'interprète, qu'il acquiesce aux demandes du commandant français de Hà-Nôi. Mais M. Hautefeuille lui montre son édit qu'il a trouvé sur le *pho-lanh-*

binh (1), lors de l'affaire du barrage. Par cet édit le gouverneur convoquait les paysans corvéables pour la construction du barrage. A la vue du papier compromettant, le mandarin se trouble.

« Je ne pourrai croire à votre acquiescement » lui dit alors M. Hautefeuille, « que si vous le consignez dans un « écrit, scellé de votre cachet.

— « J'y consens volontiers », répond le gouverneur.

— « Il me faut cet écrit tout de suite », continue le jeune officier, « et je veux vous accompagner dans la citadelle, « pour vous le voir faire. »

Le mandarin refuse; il n'a, dit-il, nulle intention de manquer à sa promesse; il va revenir immédiatement avec l'écrit demandé; et il espère que rien n'empêchera l'officier français de partir de suite pour Hà-Nôi, avertir l'envoyé de l'amiral de ses bonnes dispositions. Evidemment son but était de s'échapper; et, comme M. Hautefeuille ne savait pas l'annamite, il comptait sans doute lui donner un papier quelconque, qui ne le compromît en nulle façon.

M. Hautefeuille réitère sa demande et stipule que non-seulement il entrera dans la citadelle avec le gouverneur, mais encore que ce grand mandarin et son collègue de la justice *(quan-án)* l'accompagneront pendant sa visite à l'intérieur de cette forteresse, et qu'en outre on lui livrera le *quan-án* de Hà-Nôi.

« Vous en demandez trop », réplique le gouverneur, « je vais vous punir. »

A peine a-t-il prononcé ces paroles que M. Hautefeuille le saisit au collet, ce qui lui cause une légère douleur; puis, mettant sa montre sur la table et plaçant son revolver contre sa tempe, il lui déclare que, si dans un quart d'heure il n'est pas, lui, l'officier français, dans la citadelle, escorté de tous les mandarins, les troupes sur son passage, à genoux et les armes à terre, il lui brûle la cervelle.

Au mouvement de M. Hautefeuille, les miliciens anna-

(1) Adjudant-général.

mites se sont rapprochés ; mais ses marins étaient là : ils mettent en joue. Les miliciens reculent.

Il était 7 heures 30 du matin.

Enfin, après bien des allées et venues du *pho-lanh-binh,* portant au *quan-ân* les supplications du malheureux gouverneur, tous les mandarins arrivent. Il était temps : 7 heures 43.

A 7 heures 44, M. Hautefeuille entrait dans la citadelle aux conditions demandées.

Mais, au lieu de mener le gouverneur au palais pour prendre sa lettre, il le fait garrotter ainsi que ses collègues. Le pavillon français est hissé sur la tour de la citadelle. Puis les mandarins sont enfermés dans une salle du palais du gouverneur, ce dernier étant placé devant une table, avec du papier, de l'encre et un pinceau, pour écrire et signer la capitulation.

M. Hautefeuille les laisse alors sous la garde de quatre de ses marins et, prenant avec lui le cinquième et son chauffeur saïgonnais, il s'en va, accompagné du général annamite de la province (1), inspecter la place. Il fait le tour de la citadelle, monté sur les remparts : soldats et miliciens étaient en rang, à genoux, les armes à terre. Il inventorie rapidement tout ce que contient la citadelle.

Son inspection terminée, il revient au palais du gouverneur. Malheureusement ses marins avaient laissé échapper le mandarin de la justice ; et le pauvre gouverneur, effrayé de cette fuite, qui lui ôtait l'espoir de faire partager à son collègue la responsabilité de sa conduite, n'osait plus apposer son cachet sur l'acte de capitulation qu'il venait d'écrire. En conséquence, M. Hautefeuille lui déclare qu'il est prisonnier ; aussitôt il est de nouveau garrotté et, avec les autres mandarins, il est conduit au fort du rocher ; la garde de ce poste est confiée à trois marins.

Les soldats et les miliciens, voyant leurs chefs ainsi traités, s'enfuient en toute hâte. Quelques coups de chassepot, tirés à propos, font bien vite comprendre les inten-

(1) *Chanh-lanh-binh.*

tions du jeune vainqueur : il veut qu'on fuie en jetant ses armes.

Ainsi, la clef du Tong-King, du côté du Sud, était en notre pouvoir : huit hommes en avaient mis en fuite dix-sept cents ; et ce coup d'éclat était l'œuvre d'un jeune homme de vingt ans.

Dans cette place armes, munitions et vivres se trouvaient en abondance : vingt-six canons en bronze, vingt en fonte, quelques pierriers, un grand nombre de lances, des fusils à pierre et à mèche, des pistolets, des sabres, des drapeaux, des parasols, des palanquins, des insignes de toute espèce ; quatre poudrières largement approvisionnées en poudres, en boulets, en apparaux pour monter les pièces ; enfin dans les magasins près de quatre-vingt mille ligatures, quatre-vingts piastres fortes, du zinc et de l'étain en barres, des vases en bronze, une quinzaine de cloches, sept défenses d'éléphant, plus de soixante mille hectolitres de riz et du sel en quantité..., sans compter les bœufs, les porcs et les volailles qui rôdaient dans l'enceinte.

Mais la citadelle ne renfermait pas seulement les deux forts des rochers. Au milieu d'une vaste enceinte dallée s'élevait le palais du roi : un escalier de marbre y donnait accès. Puis tout autour se groupaient les habitations des différents mandarins et le bâtiment du trésor ; un peu plus loin se trouvaient les magasins, les poudrières et la prison. Les employés subalternes avaient aussi leur demeure dans la citadelle. Quant aux soldats, ils couchaient dans des casernes bâties en dehors, au delà des fossés.

M. Hautefeuille prend immédiatement les dispositions nécessaires pour conserver sa conquête. Le canot à vapeur, désormais inutile, est conduit au chantier de construction et désarmé. Le canon de 4, les munitions et les vivres sont placés dans le fort du rocher qui surplombe la rive : en cas d'attaque les Français peuvent y soutenir un siège jusqu'à l'arrivée du *Scorpion*.

Dans la journée une cinquantaine d'anciens soldats

annamites, tous païens, viennent d'eux-mêmes s'enrôler au service du jeune vainqueur. A la vérité, le jour même, sur une fausse alerte, une partie de ces volontaires déserta : le bruit s'était répandu qu'une armée ennemie approchait venant du Thanh-Hoá.

A quatre lieues de Ninh-Binh, au village de Phúc-Nhac, se trouve un collège de la mission du Tong-King Occidental. Dès le matin du 5 décembre, M. Hautefeuille avait écrit au supérieur de cette résidence : il lui demandait quelques chrétiens pour faire les corvées et l'aider à garder la citadelle contre les gens mal intentionnés. Il le priait, en outre, de venir lui-même, afin de lui servir d'interprète et de l'éclairer de ses conseils et de son expérience.

Le soir même, le P. Gélot était à Ninh-Binh avec son confrère le P. Pinabel; ils amenaient une trentaine de chrétiens, munis d'armes qu'ils avaient enlevées aux fuyards : ces volontaires devaient être suivis, dès le lendemain, d'une seconde troupe bien plus nombreuse.

Il était six heures; depuis vingt-quatre heures, M. Hautefeuille et ses hommes étaient sur pied et n'avaient encore rien mangé. Il était temps qu'ils prissent quelque nourriture et un peu de repos.

Trois heures après, à neuf heures du soir, M. Hautefeuille faisait une ronde; tout d'un coup il est arrêté par une explosion. Dans une maison située sous une anfractuosité du rocher du fort de la rive, des poudres avaient été amassées. Deux Annamites y mirent le feu, comptant faire sauter la petite troupe française. Mais seuls ils furent victimes de leur attentat : l'un fut tué par l'explosion; l'autre fut fusillé le lendemain, en même temps que deux malfaiteurs pris dans la ville les armes à la main et en flagrant délit de pillage.

M. Hautefeuille eut toujours une justice sommaire et rapide. Aussi, sous son administration, la province de Ninh-Binh jouit-elle d'une tranquillité relative.

Deux jours après la prise de la citadelle, il lançait une énergique proclamation :

« Habitants de la province de Ninh-Binh », disait-il,

« les Français sont venus dans ce pays en amis, pour protéger le peuple, faire du commerce avec vous, vous défendre contre vos ennemis et réprimer le brigandage et le vol. J'espère que vous entrerez dans ces idées, comme les autres provinces l'ont fait avant vous. Si, au contraire, j'apprenais que vous cachez chez vous des lettrés ennemis, des soldats armés pour nous nuire, à nous ou à nos amis, je n'hésiterais pas à brûler la ville ou le village qui, dans ce cas, ne serait plus qu'un repaire de brigands.

« Au contraire, rangez-vous sous mon autorité, je vous protégerai ; si des voleurs ou des brigands viennent chez vous, amenez-moi les coupables, justice vous sera toujours rendue impartialement, avec cette seule rétribution : la reconnaissance envers les Français, vos amis.

« Ne quittez pas la ville, ne craignez rien, reprenez vos travaux et votre commerce. Ne craignez pas les menaces des anciens mandarins, aveuglés par la haine ; nous sommes là pour vous défendre. »

Cette proclamation venait à peine d'être affichée que déjà M. Hautefeuille sortait pour visiter la ville, escorté seulement de deux marins et de quelques Annamites. Quatre porteurs de parasols l'accompagnaient : il avait remarqué à Hà-Nôi que le peuple annamite tenait à l'étiquette.

Sa première visite fut pour le chef de canton de la ville ; il ne le trouva point : ce chef s'était enfui. Il en était de même en bien d'autres endroits. Dans la province de Ninh-Binh, les chefs de canton ont, en général, été hostiles à la domination française : fonctionnaires du rang immédiatement inférieur à celui de mandarin, ils avaient la promesse de recevoir ce grade, si les Français étaient chassés.

Pendant cette journée du 6 décembre, M. Hautefeuille s'appliqua surtout à étudier la province dont le gouvernement allait lui incomber.

La province de Ninh-Binh a pour limite au Sud celle de

Thanh-Hoá ; elle en est séparée par une chaîne de hautes montagnes. Deux passages seulement y donnent accès ; le premier, nommé Tam-Diep, véritables Thermopyles qu'une poignée d'hommes peut défendre contre toute une armée. C'est celui que prennent les *tram;* le second défilé est plus large, il livre passage au Vân-Sàng ou Sông Can, branche du Daï qui sort de ce fleuve à Ninh-Binh même et sur les rives de laquelle s'élèvent, à gauche, la ville de Ninh-Binh et, à droite, celle du Phu Yên-Khánh.

Au Nord-Est, au delà du Daï, commence la province de Nam-Dinh ; plus haut celle de Hà-Nôi ; au Nord et à l'Ouest celles de So'n-Tây et de Hu'ng-Hoá.

Une rivière, la Dào Giang, partage la province de Ninh-Binh en deux régions bien distinctes, régions qui, d'ailleurs, répondent aux deux divisions administratives. D'un côté, le Sud-Est forme le département d'Yên-Khánh. C'est un pays bas, vaste plaine d'alluvion, couverte de rizières. Sa population est de race annamite comme dans le reste du Tong-King.

Le Nord-Ouest forme le département de Nho-Quan ; là, au contraire, le pays devient brusquement montagneux, le terrain est volcanique, le sol est couvert de forêts. On y trouve d'abondantes carrières d'un marbre grisâtre, des grottes curieuses, semblables à celles de Tourane et de Tru-Thuc en Thanh-Hoá, et même des mines de charbon et de métaux.

La Dào Giang est une rivière profonde et encaissée ; elle offre plusieurs particularités étranges : ici, dans la rivière elle-même, à quelque distance du bord, jaillit une source thermale ferrugineuse ; là, dans l'arrondissement d'Yên-Hoa, elle forme deux replis sur elle-même : c'est un des endroits les plus poissonneux de la rivière.

Au reste, la province de Ninh-Binh possède un certain nombre de communes nautiques, situées, pour la plupart, sur la Dào Giang ; demeurant sans cesse sur leurs bateaux, ces populations ne possèdent pas un pouce de terrain et vivent uniquement des produits de la pêche.

Dans le Nho-Quan, les cultures ne sont pas les mêmes

que dans le département d'Yên-Khánh : on y voit peu de rivières. C'est à l'exploitation des forêts et surtout à l'élève du bétail que s'adonnent les habitants de ce territoire ; ils appartiennent en majorité à la race *mu'o'ng*.

Mu'o'ng, c'est-à-dire sauvages, tel est le nom que les Annamites du Nord donnent aux habitants des montagnes. C'est l'ancienne race aborigène, d'où sort la race annamite ; mais elle n'a pas été, comme celle-ci, modifiée par l'infusion du sang chinois et par la civilisation du Céleste Empire.

L'idiome des Mu'o'ng est un patois similaire de la langue annamite ; à la vérité, ils le prononcent d'une manière si étrange, qu'il est absolument inintelligible pour les Annamites.

Les Mu'o'ng se distinguent encore des Annamites par un teint plus blanc, une taille plus haute, un caractère plus simple et plus franc. Grands chasseurs, ils méprisent les cultivateurs de la plaine : c'est le mépris du *highlander* pour le *lowlander* d'Ecosse. Divisés en tribus, ils ont leurs princes, leur aristocratie, ce qui n'existe nulle part chez les Annamites.

Mais, dans le Nho-Quan, les privilèges de cette aristocratie ne sont pas effectifs : les Mu'o'ng y sont soumis à la centralisation administrative de l'Annam ; leurs princes n'ont plus qu'un vain titre et sont, comme les autres, subordonnés aux fonctionnaires annamites.

Toutefois les Mu'o'ng, même soumis, jouissent d'une importante prérogative, que n'ont point les Annamites de race : ils peuvent posséder et porter des fusils. Ils les fabriquent eux-mêmes et les enrichissent d'incrustations d'argent ; ces fusils n'ont point de crosse et s'appuient sur la joue. Aussi, plus d'une fois le recul du fusil blesse-t-il au visage le tireur mu'o'ng. Parmi les autres armes en usage chez ce peuple, on remarque des arcs en corne de buffle et des arbalètes très-puissantes.

M. Hautefeuille procédait à la réorganisation de la province. Dans la soirée du 7 décembre, arrivaient le

P. Sáu et Joseph Fils, le nouveau gouverneur de Ninh-Binh. On se rappelle qu'ils avaient tous deux accompagné M. Hautefeuille jusqu'à Ké-So'. Ils amenaient avec eux une centaine d'hommes, Mu'o'ng pour la plupart et armés de fusils à mèche.

Au reste, de nombreux volontaires demandaient à s'enrôler : deux jours s'étaient à peine écoulés, et déjà M. Hautefeuille en avait un si grand nombre qu'il pouvait congédier les chrétiens de Phúc-Nhac. Les troupes auxiliaires étaient immédiatement organisées : bientôt elles iront occuper les défilés, ainsi que les chefs-lieux de département et d'arrondissement.

En même temps les *tram* (courriers indigènes) reçoivent l'ordre d'apporter toutes les lettres au commandant français : plusieurs dépêches importantes sont arrêtées ; M. Hautefeuille les remettra à M. Garnier.

Enfin, les anciens commis aux écritures de la citadelle viennent demander à reprendre leurs places. M. Hautefeuille les accueille avec joie, il leur fait préparer les nominations des nouveaux mandarins : car les anciens mandarins qui, le 10 décembre, n'auront pas repris leur poste et fait leur soumission, doivent être considérés comme démissionnaires.

Dès le 9 décembre la province était presque entièrement réorganisée. Les maisons, jusque-là fermées, se rouvraient ; la foule, comme avant la conquête, circulait dans les rues, encombrait les marchés.

Pour juger par lui-même de la situation, M. Hautefeuille, suivi seulement de son Annamite saïgonnais, va se promener dans la ville de Ninh-Binh et dans celle d'Yên-Khánh. La population accourt sur son passage, les femmes ne sont pas les moins curieuses. Il distribue des sapèques aux enfants, et revient tout joyeux à la citadelle, au milieu des ovations populaires.

Or, ce même jour, à quatre heures, le canon du fort du rocher saluait l'arrivée du *Scorpion ;* la canonnière portait le guidon de M. Garnier.

CHAPITRE SEPTIÈME

Prise de Nam-Dinh par M. Francis Garnier.

Les nouvelles que, la veille de son départ pour Haï-Dzu'o'ng, M. Balny d'Avricourt avait transmises à M. Garnier n'avaient pas laissé de lui causer une certaine inquiétude : il ne pouvait s'engager dans une expédition contre So'n-Tây et Hu'ng-Hoá sans avoir obtenu la soumission des provinces du Sud et détruit dans son germe la résistance qui s'y organisait. Supposant avec raison que M. Hautefeuille n'avait pu rejoindre l'*Espingole,* il était parti lui-même.

Le 4 décembre, le *Scorpion,* remorquant une jonque chargée de munitions et de combustible, quittait le mouillage de Hà-Nôi. Outre son équipage, s'élevant à quarante hommes, cette canonnière avait encore embarqué le reste de l'infanterie de marine et cinquante-six matelots, appartenant au *Decrès* et au *Fleurus*. M. Esmez et M. Bouxin, officiers du *Scorpion,* M. le docteur Chédan et M. Bouillet, l'ingénieur hydrographe, faisaient également partie de cette expédition.

Après bien des échouages dans le Bô-Dê, le *Scorpion* arrivait enfin devant le Phu Ly dans la soirée du 7 décembre.

Le lendemain, de mauvaises nouvelles arrivaient à bord.

En partant, M. Garnier avait remis le commandement de la citadelle de Hà-Nôi à M. Bain de la Coquerie. Pour garder cette immense forteresse et tenir la campagne, M. Bain n'avait que trente-quatre marins ; encore avaient-ils été choisis parmi les moins valides.

Or, les troupes de So'n-Tây, alliées aux Pavillons-Noirs, venaient de traverser le Sông Hát et campaient près du Phu Hoài ; Hà-Nôi pouvait être attaqué avant le

retour du *Scorpion*. M. Bain s'était empressé de faire savoir à M. Garnier ce mouvement offensif de l'ennemi.

Au reçu de sa lettre, le commandant fit débarquer le détachement d'infanterie de marine et lui ordonna de gagner au plus tôt Hà-Nôi par la voie de terre (1).

Puis le *Scorpion* appareillait pour Ninh-Binh. Il y arrivait, comme on l'a vu plus haut, le 9 décembre, dans l'après-midi.

Dès qu'il a reconnu la canonnière française, M. Hautefeuille se rend à bord. M. Garnier le félicite chaudement de son étonnant coup de main et le maintient à la tête de la province. Toutefois, il lui enlève sa pièce de 4 et remplace les sept hommes qui l'ont aidé dans sa conquête par dix autres marins, les plus indisciplinés de l'expédition (2).

Le lendemain, M. Garnier partait pour Nam-Dinh.

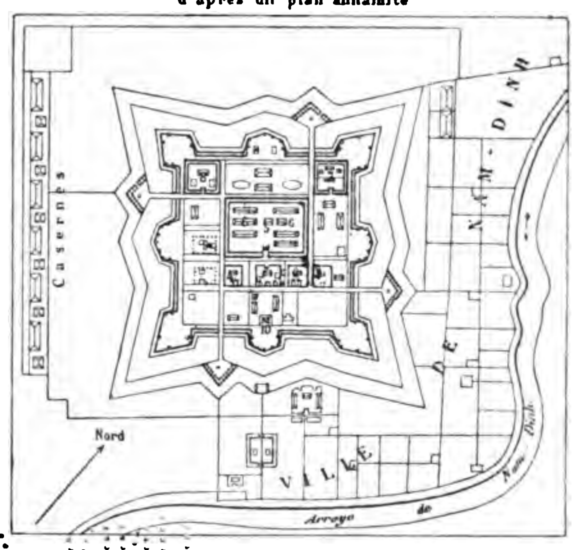
A peine le *Scorpion* a-t-il disparu, que M. Hautefeuille apprend par ses espions (c'était pour la plupart des lépreux et des lépreuses) que les forts du Phu Nghiâ-Hu'ng vont attaquer ce navire à son passage. Un marin s'offre pour aller à cheval avertir M. Garnier du danger qui le menace; mais il ne peut dépasser le village de Vinh-Tri (sur Daï) : de loin il aperçoit ce village en flammes.

Profitant de l'absence des hommes, des brigands, commandés par les lettrés, avaient envahi cette chrétienté; déjà ils avaient lié les femmes et les enfants dans l'église et dans les maisons; déjà ils s'apprêtaient à les y brûler tout vifs, lorsque l'arrivée du *Scorpion* avait délivré ces malheureux. M. Garnier avait envoyé à terre une quinzaine de matelots, sous les ordres de M. Bouxin. Les lettrés avaient été mis en fuite. Cependant les Français ne s'étaient pas éloignés qu'ils revenaient à la charge et mettaient le feu à une partie du village.

(1) Parti du Phu Ly le 8 décembre à midi, ce détachement parvint à Hà-Nôi le 10, à neuf heures et demie; il avait parcouru près de quatre-vingts kilomètres. La route était détestable : jusqu'au Phu Thu'o'ng le pays était presque complètement inondé; mais entre ce fort et Hà-Nôi, le terrain devenait un peu plus sec.

(2) Cependant la conduite de ces hommes, pendant l'insurrection de la province de Ninh-Binh, fut des plus courageuses.

CITADELLE ET VILLE DE NAM-DINH
d'après un plan annamite



(Extrait du *Tour du Monde*.)

LÉGENDE

—

1 Temple de l'esprit du roi (demeure de M. Harmand).
2 Maison du gouverneur.
3 Maison du général (chanh-lanh-binh).
4 Maison du mandarin des finances.
5 Trésor.
6 Magasins de riz et de sel.
7 Maison du mandarin de la justice.
8 Prison.
9 Ecurie d'éléphant.
10 Tour.

Après avoir donné la chasse à ces bandits, M. Garnier continuait sa route vers Nam-Dinh, sans aucune inquiétude. Le chef du village de Vinh-Tri l'avait pourtant averti des préparatifs hostiles des mandarins de cette ville. « Des forces nombreuses », avait-il ajouté, « vous « attendent à l'entrée de l'arroyo. »

« — Ils n'oseront », répondit M. Garnier.

Il avait observé que les Annamites ne prennent presque jamais l'offensive. Aussi espérait-il être accueilli d'une manière pacifique. N'avait-il pas, d'ailleurs, reçu, le matin même, une lettre du ministre des affaires étrangères de Hué, d'après laquelle la cour d'Annam semblait vouloir entrer en négociations ?

Lorsque le *Scorpion* ne fut plus qu'à deux kilomètres de l'arroyo de Nam-Dinh, on put apercevoir les forts qui dépendent du Phu Nghiâ-Hu'ng (1). Le prêtre annamite, qui servait d'interprète, s'approcha alors du commandant : « Le pavillon qui flotte au-dessus de ces forts », lui dit-il, « indique que, loin de se soumettre, ils vont essayer de « vous barrer le passage. »

Ces forts, au nombre de trois, étaient en terre, à feux rasants, bien masqués par des bouquets de bois. Placés chacun sur l'une des trois pointes du confluent du Daï et de l'arroyo de Nam-Dinh, ils commandaient et l'accès de cette ville et celui de la mer.

M. Garnier fait charger une pièce de 4, et dès que le *Scorpion* est à huit cents mètres du fort principal, il commande le feu. Les forts ripostent immédiatement; mais leurs boulets n'atteignent pas la canonnière.

Il était quatre heures : en ce moment la troupe faisait le repas du soir. Aussitôt le branle-bas est sonné; chacun se place à son poste de combat.

Les forts continuent leur feu sans relâche : jamais le tir des Annamites n'a été aussi assuré. Les boulets pleuvent autour du *Scorpion*, plusieurs même l'atteignent; le plat-bord est endommagé, la mâture avariée, plusieurs

(1) Ces forts sont à une distance de plusieurs kilomètres du Phu Nghiâ-Hu'ng; leurs noms sont Dôi-Bô, Phû-Sa et Phûng-Hi.

manœuvres coupées, deux fusils tordus entre les mains de ceux qui les tenaient; sans le masque blindé de la canonnière, le pont eût été balayé.

Le feu des chassepots lui-même est presque impuissant et ne peut réduire au silence les canons ennemis : les arbres dérobent aux yeux de nos tireurs les artilleurs annamites.

Debout sur le banc du quart, malgré les boulets qui sifflent autour de lui, M. Garnier dirige les opérations; sa pâleur est extrême; c'est la première fois qu'il éprouve semblable résistance.

Enfin, après une heure et quart de combat d'artillerie, le feu des forts se ralentit. Déjà une partie de leurs défenseurs s'enfuit dans des embarcations.

A cinq heures et demie, une compagnie de débarquement descend à terre; M. Bouxin est à sa tête; le fort principal est enlevé, livré aux flammes, ses pièces sont enclouées.

On désarme également les deux autres forts. A six heures et demie tout est terminé.

Nous avions cinq blessés, parmi lesquels M. Esmez : un matelot l'avait atteint en déchargeant son arme.

L'arroyo de Nam-Dinh était barré par une ligne de radeaux en bambous reliant les deux bords. M. Garnier fait couper les amarres qui retiennent cette espèce de barrage à l'une des rives, et le courant, en l'appliquant contre l'autre rive, dégage le cours de l'arroyo.

Le lendemain matin de bonne heure le *Scorpion* poursuivait sa route; peu après, on apercevait sur la gauche une préfecture non fortifiée; c'était le Phu Nghiâ-Hu'ng. Il suffisait de quelques coups de fusils, tirés du haut des hunes, pour mettre en fuite les soldats qui le gardaient.

M. Garnier avait tout disposé pour une attaque contre la citadelle de Nam-Dinh : les troupes de débarquement avaient pris place dans des jonques à la remorque de la canonnière; l'équipage était à ses postes de combat.

Le long des bords de l'arroyo on voyait se presser les

populations des villages riverains : elles acclamaient les Français, elles saluaient leur drapeau.

Vers neuf heures, le *Scorpion* était en vue de Nam-Dinh. Tout à coup, au détour d'un coude de la rivière, une batterie annamite lui envoie sa bordée : trois boulets en marbre viennent frapper le masque blindé de l'avant et s'y brisent en morceaux.

En même temps la citadelle (1) elle-même ouvre le feu contre le *Scorpion ;* ses boulets tombent au delà du navire. Un seul lui cause quelque dommage, il atteint le mât de misaine et enlève le paratonnerre.

Toutefois le feu des gabiers, perchés dans les hunes, a promptement réduit au silence la batterie annamite. M. Bouxin débarque avec une vingtaine de marins, chasse ses défenseurs et encloue ses canons.

Le *Scorpion* avance encore pendant dix minutes. A l'entrée de la ville, M. Bouxin débarque de nouveau avec quinze hommes et une pièce de 4. Il doit tenter d'enlever la porte du Sud ; ce ne doit être cependant qu'une fausse attaque, destinée à attirer sur ce point l'attention de l'ennemi.

A peine a-t-il fait quelques pas, qu'il se trouve en face des remparts de la citadelle, au milieu d'un espace complètement découvert ; pour arriver jusqu'à la porte du Sud, il devra parcourir sous le feu de l'ennemi un chemin de huit cents mètres. Or, comme les Annamites s'attendaient à être attaqués de ce côté, ils y avaient accumulé de grands moyens de défense.

Malgré la mitraille et les boulets, M. Bouxin se lance en avant. Mais il se voit contraint de battre en retraite ; sinon sa petite troupe va être compromise : un de ses hommes vient d'être blessé et ses munitions commencent à s'épuiser.

Pendant ce temps, le *Scorpion* avait continué à remonter

(1) Avant toute attaque des Français, dès que le *Scorpion* avait été en vue, la citadelle s'était mise à bombarder l'église chrétienne de Nam-Dinh, située dans l'un des faubourgs de la ville ; sept boulets sur neuf avaient porté ; un catéchiste avait été blessé.

l'arroyo. Sa pièce de 16, le *porte-désolation* (ainsi l'avaient nommée les marins) ne cessait de tirer sur la citadelle; ses obus y produisaient les plus grands ravages. De leur côté, les Annamites répondaient de toutes leurs bouches à feu; heureusement leurs boulets passaient par-dessus la canonnière.

M. Garnier fait mettre à terre une seconde colonne d'attaque : l'ingénieur hydrographe, M. Bouillet, en a le commandement. Elle doit reconnaître la ville marchande et, après en avoir chassé toute bande ennemie, rallier l'attaque principale, que conduira M. Garnier. Grâce à ce mouvement, les Annamites ne pourront prendre à revers la petite troupe de M. Bouxin.

Au moment propice, la jonque qui portait la colonne de M. Bouillet largue l'amarre et se dirige vers la rive. Par malheur sa vitesse n'était pas assez grande : elle s'arrête à quelques mètres du bord. Alors on voit les indigènes qui, malgré la canonnade, stationnaient en foule sur la rive, s'empresser de venir en aide aux Français. L'amarre leur est lancée, et ils attirent la jonque à terre.

Un peu plus loin, à l'entrée de la rue qui mène à la porte de l'Est, M. Garnier débarque lui-même avec la réserve, soit quinze marins. En ce moment il est rejoint par M. Bouillet : les deux colonnes se portent ensemble contre le redan de l'Est.

En quelques instants le redan est enlevé par les Français.

M. Garnier avait avec lui une pièce de 4 : il allait la faire braquer contre la porte de la citadelle, lorsqu'il s'aperçoit que cette porte est, jusqu'à la voûte du porche, obstruée avec de la terre. La pièce est alors pointée contre le bastion de droite, où le feu de l'ennemi est le plus vif; mais, au troisième coup, la crosse du canon casse entre l'essieu et la vis de pointage.

La position des Français va devenir critique : soudain une idée lumineuse traverse l'esprit de M. Garnier.

Le pont, qui relie le redan à la porte de la citadelle, était couvert de chevaux-de-frise, longs soliveaux hérissés

de piquants en bois de fer. Sur l'ordre de M. Garnier un des chevaux-de-frise est mâté contre le rempart; il atteint presque le parapet.

Déjà sur cette échelle improvisée M. Garnier va s'élancer à l'assaut, lorsqu'il est prévenu par un matelot, nommé Robert, compagnon d'armes de M. Hautefeuille à la prise de Ninh-Binh. « Pour cette fois seulement je te « cède », lui dit M. Garnier, et il ne monte à l'assaut que le deuxième. Bientôt toute sa troupe l'a suivi.

A la vue des Français, les Annamites sont saisis de panique; un quart d'heure encore et tous ont disparu par la porte du Sud. C'était celle que M. Bouxin avait vainement tenté d'enlever; seule elle n'était pas condamnée; mais on l'avait fortifiée avec un art très-ingénieux.

A une heure le pavillon français flottait sur la tour de Nam-Dinh.

Notre nouvelle conquête était une forteresse d'une importance presque égale à celle de la citadelle de Hà-Nôi : enceinte quadrangulaire d'environ sept cents mètres de côté, elle était protégée par des batteries établies sur le bord de l'arroyo; même ses murs étaient-ils mieux entretenus que ceux de la citadelle de Hà-Nôi.

Dès qu'il est assuré de la victoire, M. Garnier fait placer un poste de quatre hommes sur le mirador de chacune des quatre portes; et, sans plus tarder, il se met à inventorier sommairement le trésor, les magasins et l'arsenal.

Dans le trésor, près de cent soixante-dix mille sapèques, de l'argent en barres et en onces, des caisses de cotonnades et de soie, des dents d'éléphants; dans les magasins, du riz et du sel en quantité; dans l'arsenal et sur les remparts, des canons de toute forme et de tout âge, des fusils à pierre et à mèche, de la poudre, du salpêtre. — L'argent seul sera enlevé; il doit être envoyé à Hà-Nôi.

Dans la soirée, M. Bouxin est commis à la garde de la citadelle : il y passe la nuit du 11 au 12 décembre avec vingt-cinq marins et quelques volontaires qui, dès le soir, s'étaient offerts à M. Garnier.

Le lendemain, le commandant venait lui-même s'installer dans la forteresse avec quarante-cinq hommes; il terminait l'inventaire et cherchait à réorganiser l'administration de la province. Dans ce but, il se renseignait auprès du prêtre annamite préposé à la chrétienté de Nam-Dinh.

De même qu'à Hà-Nôi, il sentait le besoin d'expliquer aux populations de la province les causes qui l'avaient amené à s'emparer de la citadelle de Nam-Dinh et à chasser leurs mandarins. L'origine de tout le mal, disait-il d'abord, avait été l'hostilité du maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng. « Après avoir rétabli la tranquillité dans la pro« vince de Hà-Nôi », continuait-il, « j'avais l'intention de « me rendre ici à Nam-Dinh pour voir les mandarins de « la province et m'entendre avec eux au sujet de la liberté « du commerce et de l'extermination des pirates et des « bandits de toute sorte ; alors les populations auraient « pu jouir de la paix. Mais, lorsque nous sommes passés « devant les forts de Phù-Sa, de Thuy et de Than« Thu'o'ng (1), les soldats de ces forts ont, je ne sais pour « quel motif, tenté de nous arrêter, ce qui nous a forcés à « nous battre. Le désastre qui a suivi retombe donc tout « entier sur les mandarins de Nam-Dinh, qui ont été cause « que nous nous sommes emparés de la citadelle. Nous « vous l'expliquons pour vous tranquilliser. »

M. Garnier annonce ensuite par quelles mesures il va pourvoir à l'administration de la province et au maintien de la paix publique.

« Nous ordonnons à tous les notables annamites et « commerçants chinois, qui sont dans la ville, d'avoir à se « rendre à la citadelle aujourd'hui à midi, pour recevoir « nos ordres : nous leur assurons qu'ils n'ont rien à « craindre. Nous donnons trois jours à tous les préfets et « sous-préfets de la province pour faire leur soumission « ou pour donner leur démission par la livraison de leur « sceau, sinon nous les considérerons comme ennemis et

(1) Appelés aussi De-Co, Dôi-Bô et Phung-Hi.

« les traiterons comme tels. Les chefs et sous-chefs de « canton et les maires continueront à administrer en paix « jusqu'à ce que nous leur ayons distribué de nouveaux « cachets ; mais, si quelqu'un d'entre eux se permet de « vexer le peuple comme autrefois, nous le jugerons en « conseil de guerre.

« Que chacun reste tranquille chez soi ; s'il y a des ras- « semblements, si des malfaiteurs troublent la paix pu- « blique, soit sur terre, soit sur eau, nous les ferons saisir « et fusiller sur-le-champ.

« Nous donnons trois jours aux bandes armées pour ve- « nir livrer leurs armes ; ceux qui ne l'auront pas fait « passeront en conseil de guerre. Que chacun attache la « plus grande importance à nos ordres et observe nos « prescriptions ; car nous punirons les coupables d'une « manière exemplaire, et personne ne pourra se plaindre « de n'avoir pas été averti.

« Telle est notre proclamation. »

CHAPITRE HUITIÈME

Retour offensif des Annamites dans la province de Hà-Nôi.

Le surlendemain de la prise de Hà-Nôi, M. Garnier avait envoyé ses principaux prisonniers (1) à bord du *Decrès ;* ce navire était en partance pour Saïgon.

En même temps, il adressait à l'amiral Dupré un rap-

(1) Ces prisonniers étaient au nombre de six : c'étaient l'envoyé de Hué *(tam-tri)* Phan Dinh Binh, le général en chef *(dé-dôc)* Dang Sieu, le mandarin des finances *(quan-bô)* Vo Du'o'ng, le général *(chanh-lanh-binh)* Nguyên Dang Nghiem et les deux fils de Phan Tanh Giang.

Quelques jours plus tard, le 22 ou le 23 novembre, le *tông-dôc* ou gouverneur de la province de Hà-Nôi était arrêté par nos partisans indigènes ; M. Garnier l'envoyait à Saïgon par le *Lâo-Kaï*, navire de M. Dupuis.

port sur son heureux coup de main. Il le terminait par une demande de renfort, renfort nécessaire pour assurer le succès de son entreprise et parer à toute éventualité.

Or, depuis qu'il s'était vu obligé d'étendre ses opérations militaires, ce renfort semblait indispensable, et le retour du *Decrès*, qui devait le ramener, était impatiemment attendu. Le lendemain de la prise de Nam-Dinh, M. Garnier, comptant bien que ce navire était dans les eaux du Tong-King, ordonnait à M. Esmez de se rendre à la mer avec le *Scorpion* et de remonter immédiatement à Hà-Nôi avec le renfort.

Mais le *Scorpion* n'était pas en route depuis vingt minutes que déjà il s'échouait. C'était un retard de vingt-quatre heures.

Pendant ce temps, un courrier indigène arrivait à Nam-Dinh ; il venait de Hà-Nôi et portait à M. Garnier deux lettres pressantes, l'une de M. Bain de la Coquerie, l'autre de Mgr Puginier. Les nouvelles contenues dans ces lettres étaient mauvaises.

Le mouvement offensif de l'armée de So'n-Tây s'était encore accentué : dans la soirée du 8 décembre le fort du Phu Hoài était tombé en son pouvoir ; ses avant-postes n'étaient donc plus qu'à quelques kilomètres de Hà-Nôi.

D'un autre côté, les troupes de Bac-Ninh avaient tenté de reprendre la sous-préfecture de Gia-Lâm : elle dépendait de leur province.

Ainsi qu'on l'a vu précédemment, M. Hautefeuille avait occupé ce fort le 1er décembre. A la vérité, le jour même de son départ, le mandarin qu'il y avait installé, à la nouvelle de l'approche d'un corps de troupes ennemi, avait abandonné son poste.

M. Bain avait résolu de le réoccuper ; le 5 décembre, il y envoyait en reconnaissance M. l'aspirant Perrin avec quelques matelots et une troupe d'environ deux cents auxiliaires. Notre sous-préfet était réinstallé et le fort muni d'une garnison indigène.

Or, comme Gia-Lâm contenait un important approvisionnement de riz, M. Perrin devait revenir le lendemain

pour le faire transporter à Hà-Nôi. Ce n'était pas l'unique but de cette expédition. M. Perrin devait, en outre, chercher à s'emparer des chefs de canton et des maires de l'arrondissement de Gia-Lâm, et les emmener comme otages.

Cependant, le 6 décembre, dans la matinée, une troupe venue de Bac-Ninh, forte de six à sept cents hommes et de deux éléphants, avait repris Gia-Lâm et massacré une partie de sa garnison.

Quelques heures plus tard, M. Perrin débarquait sur la rive gauche du fleuve ; il avait avec lui cinq marins et une centaine de volontaires. Aussitôt il envoie trois de ses matelots et quelques Annamites occuper un premier village situé à peu de distance de la rive. Puis il s'avance dans la direction d'un autre village voisin de Gia-Lâm.

Déjà il était à deux kilomètres de la rive, lorsque soudain, des bouquets de bambous qui entourent ce second village, il voit surgir une bande de soldats de Bac-Ninh. Craignant d'être cerné, il rétrograde lentement et rallie le premier village où il a laissé trois de ses marins. Bientôt il atteint le bord du fleuve ; mais là, le manque de bateau rend sa position fort dangereuse.

A ce moment il reçoit un secours inattendu. M. Dupuis avait appris par ses espions l'arrivée à Gia-Lâm d'une forte troupe annamite, et, dans la prévision que M. Perrin ne pût la repousser, il avait envoyé un de ses vapeurs, le *Hong-Kiang*, croiser le long de la rive gauche du Bô-Dê.

A la vue du danger qui menace M. Perrin, le capitaine du *Hong-Kiang* ouvre le feu : ses obus ont bien vite jeté le désordre dans les rangs ennemis.

Quelques instants après, M. Dupuis arrive lui-même, avec trois de ses domestiques chinois armés de chassepots. M. Perrin reprend alors l'offensive.

Enfin, un peu plus tard, il reçoit un renfort bien plus important ; M. Bain lui envoie une pièce de 4 et dix hommes commandés par le capitaine d'armes Castagnet. Les Annamites sont vivement poursuivis. En vain leur chef cherche-t-il à les rallier. Atteint de trois balles, il

tombe de cheval. Dès lors la déroute est complète. Les volontaires indigènes achèvent la poursuite, et, se précipitant sur le cadavre du chef ennemi, lui coupent la tête et l'emportent comme un trophée.

A vrai dire, ce succès sur les troupes de Bac-Ninh ne pouvait être mis en balance avec le danger qui menaçait les Français du côté du Phu Hoài. La prise de ce fort par l'armée de So'n-Tây supprimait le seul obstacle qui pût lui barrer le chemin de Hà-Nôi.

C'est pourquoi M. Bain et Mgr Puginier priaient M. Garnier de revenir au plus tôt : seule sa présence pouvait rétablir les affaires.

A la lecture de ces nouvelles, M. Garnier fut comme frappé de stupeur. Rejoindrai-t-il le *Scorpion*, et, se dirigeant avec cette canonnière sur Hà-Nôi, irait-il repousser les attaques de l'armée de So'n-Tây? Mais comment laisser la province de Nam-Dinh sans en avoir ébauché l'administration? Dans aucune province, sauf peut-être le Nghê-An, les lettrés ne sont plus nombreux, plus turbulents, plus hostiles à la civilisation européenne.

M. Garnier se décide donc à rester quelques jours encore à Nam-Dinh; toutefois, comme le *Scorpion* est toujours échoué, il ordonne à M. Esmez de se rendre immédiatement à Hà-Nôi avec ce navire et il lui envoie, pour qu'il les laisse à M. Bain, un détachement de vingt-un marins et une pièce de 4.

Le *Scorpion* devra ensuite se rendre le plus promptement possible au Cua Câm, pour y chercher le renfort que le *Decrès* y a sans doute amené.

Le même jour, M. Garnier écrivait à M. Balny d'Avricourt de quitter Haï-Dzu'o'ng et de venir le rejoindre avec son navire. Le 15 décembre l'*Espingole* mouillait devant Nam-Dinh. Le docteur Harmand était installé comme gouverneur de la province. Le lendemain M. Garnier partait avec l'*Espingole* pour Ninh-Binh et le 18 il était de retour à Hà-Nôi.

Là encore de mauvaises nouvelles l'attendaient.

A la vérité, le 11 décembre les troupes de So'n-Tây avaient dû évacuer le Phu Hoài; ce fort avait été livré aux flammes et ses canons encloués.

Mais, trois jours plus tard, les Français avaient échoué dans une tentative contre les lignes ennemies.

Le lendemain de l'arrivée du *Scorpion,* M. Bain, pouvant disposer d'un renfort de vingt-un matelots, avait envoyé M. Perrin en reconnaissance du côté du Phu Hoài. M. Perrin emmenait avec lui trente-un matelots ou fantassins de marine, deux cents auxiliaires indigènes et une pièce de 4.

Les troupes de So'n-Tây, fortes de plusieurs milliers d'hommes, s'étaient retranchées à deux kilomètres au delà du Phu Hoài : elles occupaient le village de Cam-Dziêu et plusieurs villages voisins : au centre une pagode fortifiée, en avant un petit arroyo, bordé de digues en terre, protégeaient leurs positions. Le pont jeté sur l'arroyo était détruit en partie; et les Annamites avaient retiré de leur côté la claire-voie en bambou qui permettait encore de le traverser.

Dès l'abord, un violent feu de mousqueterie, partant de la tête de pont, arrête les Français. M. Perrin fait déployer vingt-cinq hommes en tirailleurs dans les rizières, et, s'avançant avec sa pièce sur la chaussée, dégage à coups de canon le centre des positions ennemiès.

Pendant ce temps, trois gradés, les caporaux Bideaux et Rigod et le quartier-maître Le Bastard, ont traversé l'arroyo et débusqué les tireurs annamites. Alors M. Perrin donne l'ordre de franchir le pont : la claire-voie en bambou est replacée; elle ne peut toutefois supporter le poids de la pièce de canon.

Les Français arrivent enfin par le travers de la pagode fortifiée; malheureusement les munitions sont presque épuisées. M. Perrin commande de battre en retraite. Les Annamites arrivent en grande masse; mais, mitraillés par le feu de la pièce de 4, ils n'osent dépasser le petit arroyo qui couvre leurs lignes.

A deux heures et demie, M. Perrin rentrait à Hà-

Nôi; il avait un homme blessé, le matelot Quéreuil.

Assurément cette expédition avait fait éprouver de grandes pertes à l'ennemi; mais, du moment qu'on n'avait pu le chasser de ses positions, c'était un échec.

Dans cette reconnaissance plus de douze cents cartouches avaient été consommées. Craignant de manquer de munitions, M. Bain fit demander à M. Dupuis une caisse de sept mille cartouches. M. Dupuis s'empressa de la lui envoyer. Il en avait encore, disait-il, dix-huit mille à la disposition du commandant français.

Les incendies devenaient de plus en plus fréquents dans les environs de Hà-Nôi, et les bruits les plus alarmants étaient semés parmi les populations par les partisans de l'armée de So'n-Tây.

Le 17 décembre, on vint annoncer à M. Bain qu'un parti d'ennemis, parmi lesquels se trouvaient des Chinois aux Pavillons-Noirs, avait été vu du côté du Phu Thu'o'ng.

Le jour même il envoyait pour le chasser une quinzaine d'hommes sous les ordres de M. Perrin; les Français ne trouvèrent qu'une bande de brigands qui pillait des villages. A peine put-on lui envoyer quelques coups de canon : l'approche des Français l'avait fait fuir en toute hâte.

Enfin, dans la soirée du 18 décembre, M. Garnier arrivait à Hà-Nôi avec l'*Espingole.*

L'échec du 14 lui causa une vive contrariété; c'est pourquoi il résolut de mettre immédiatement à exécution le plan d'attaque contre l'armée de So'n-Tây, que depuis longtemps il méditait. Par malheur, une indisposition de M. Balny d'Avricourt fit ajourner cette opération au 21.

Suivant ce projet, cinquante hommes de troupes françaises et de nombreux miliciens, conduits par M. Garnier lui-même et par M. Bain de la Coquerie, devaient attaquer de front les lignes ennemies. En même temps l'*Espingole* eût remonté le fleuve jusqu'auprès de So'n-Tây et par son feu eût empêché les fuyards de se réfugier dans la citadelle de cette ville.

Pour assurer le succès de cette opération, M. Garnier avait demandé à M. Dupuis son concours. Son vapeur le *Mang-Hdo* devait aller s'embusquer dans le Sông Hàt et, prenant à revers l'ennemi, l'écraser de ses feux.

Le résultat de cette action combinée n'était pas douteux : l'armée de Hoang Ké Viên eût été dispersée et So'n-Tây, son boulevard, puis Hu'ng-Hoá, la citadelle qui commande le cours du Sông Thao, fussent tombés au pouvoir des Français.

Dès lors tout le Tong-King jusqu'aux défilés du Thanh-Hoá eût été soumis à notre domination. Nous occupions déjà Hà-Nôi, Haï-Dzu'o'ng, Ninh-Binh et Nam-Dinh; effrayés par la chute de Haï-Dzu'o'ng, les mandarins de Quang-Yên avaient offert de reconnaître notre autorité; bien plus, le gouverneur de Bac-Ninh, quelques jours après la défaite de ses troupes par M. Perrin, faisait savoir à M. Bain qu'il était disposé à traiter avec les Français.

Quant aux provinces de Thái-Nguyên, de Tuyên-Quang, de Cao-Bang et de Lang-So'n, elles étaient alors en grande partie occupées par les Chinois aux Pavillons-Jaunes. Il n'eût pas été difficile de les placer sous le protectorat français, aussi bien que la région montagneuse habitée par les sauvages Paï-Y. Dans ces négociations l'influence de M. Dupuis aurait pu nous être de la plus grande utilité. On a pu voir, en effet, dans les premiers chapitres de cet ouvrage, quel empire il exerçait sur les Sauvages Paï-Y et sur les Chinois aux Pavillons-Jaunes.

Ainsi le drapeau français eût couvert de sa protection la partie de l'Annam la plus fertile et la plus peuplée, c'est-à-dire les bassins du Bô-Dê et du Thái-Binh. Privé de ses greniers, la Basse-Cochinchine et le Tong-King, le royaume d'Annam eût été contraint d'accepter immédiatement notre protectorat : la France fût devenue la puissance la plus considérable des mers de Chine.

Pourquoi ce beau rêve n'a-t-il pu se réaliser!

CHAPITRE NEUVIÈME

L'Ambassade et la suspension des hostilités.

Le 10 décembre, au moment où il partait pour soumettre Nam-Dinh, M. Garnier avait reçu à Ninh-Binh une lettre du ministre des affaires étrangères de Hué.

La cour d'Annam, effrayée de la prise de Hà-Nôi, consentait à établir au Tong-King le régime commercial décrété par M. Garnier; même faisait-elle pressentir que cette question allait être réglée prochainement. Toutefois, elle regrettait que, pour parvenir à ses fins, l'envoyé français se fût cru obligé de conquérir le pays et de chasser les mandarins du roi. « Vous avez », assurait le ministre, « dépassé les instructions de l'amiral gouverneur de Saï« gon. Au moins auriez-vous dû nous remettre les trésors « et les approvisionnements que vous avez trouvés dans « la citadelle de Hà-Nôi. »

M. Garnier répondit immédiatement à cette lettre. Il était heureux, disait-il, que le gouvernement d'Annam reconnût la nécessité d'ouvrir le Tong-King au commerce. Mais il devait protester contre les insinuations contenues dans la lettre de Son Excellence : il n'était point venu au Tong-King pour le conquérir, et toujours il s'était tenu dans la limite de ses instructions. S'il s'était emparé de la citadelle de Hà-Nôi, c'était pour mettre un terme aux manœuvres hostiles du maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng. S'il avait chassé les mandarins, c'est qu'ils n'avaient pas voulu accepter le nouveau régime commercial : il avait même offert au gouverneur de Hà-Nôi de lui rendre l'administration de sa province, sans lui demander aucune autre concession que de renoncer à son ancien cachet.

La cour de Hué, disait-il encore, ne devait point se préoccuper des valeurs et des provisions que contenaient les citadelles occupées par les Français. Tout avait été inventorié; aucune dépense n'était faite sans contrôle;

mais, comme, par suite de la disparition des mandarins du roi, l'administration des provinces incombait à l'envoyé français, il était juste qu'il pût, à cet effet, disposer des revenus publics. Plus tard, lorsqu'on rendrait les citadelles, il serait remis aux envoyés du roi un compte exact des recettes et des dépenses.

En terminant sa lettre, M. Garnier déplorait l'aveuglement des mandarins : ils ne savaient que pressurer le peuple et fuir devant l'ennemi. Aussi les habitants du Tong-King n'éprouvaient à leur égard que haine et mépris. A l'ombre du drapeau français seulement, le pouvoir du roi pouvait se relever. L'Annam devait donc accepter franchement notre protectorat. Peut-être dans deux mois serait-il trop tard.

Ainsi que le faisait pressentir la lettre du ministre des affaires étrangères de Hué, une ambassade allait partir pour Hà-Nôi.

Le 14 décembre, un missionnaire, le P. Dangelzer, arrivait à Ninh-Binh : il était porteur d'une lettre de son évêque, Mgr Sohier, vicaire apostolique de Hué. Mgr Sohier annonçait à M. Garnier l'arrivée de l'ambassade attendue. Lui-même et son provicaire, M. Dangelzer, l'accompagnaient en qualité d'interprètes. Avant de se charger de cette mission délicate, Mgr Sohier avait demandé et obtenu qu'il fût donné aux mandarins qu'il accompagnerait au Tong-King, pleins pouvoirs de traiter avec M. Garnier la question commerciale (1).

Le lendemain de l'arrivée de son provicaire, Mgr Sohier était à Ninh-Binh. Quant aux ambassadeurs, ils voyageaient avec une lenteur tout orientale.

Le 16, l'*Espingole* s'arrêtait à Ninh-Binh : elle ramenait de Nam-Dinh M. Garnier.

Profondément irrité de l'hostilité que partout les mandarins montraient contre l'établissement de la suzeraineté française, il comprenait que, devant la constitution d'un gouvernement défini, toute résistance cesserait. Aussi, au

(1) Lettre de Mgr Sohier, publiée dans les *Annales de la Sainte-Enfance*, juin 1874, p. 183.

repas du soir, où il avait réuni à sa table les missionnaires et les officiers de l'expédition présents à Ninh-Binh, la question de la restauration des Lê fut-elle sérieusement discutée. Sur ce point, malheureusement, les instructions de M. Garnier n'étaient pas assez explicites; et, pourvu que la cour d'Annam reconnût le nouveau régime commercial qu'il avait décrété, il était prêt à lui rendre le gouvernement des provinces conquises (1).

M. Garnier ne restait que vingt-quatre heures à Ninh-Binh, et le 17 décembre il partait pour Hà-Nôi, emmenant avec lui Mgr Sohier et le P. Dangelzer.

Quelques heures après son départ, arrivait l'ambassade annamite. Elle avait pour chefs un mandarin du rang de gouverneur, Trân Dinh Túc, et le préfet de Hué, Nguyên Trông Hop. M. Hautefeuille reçut ces ambassadeurs avec tous les honneurs dus à leur rang. Ils ne devaient s'arrêter qu'un jour à Ninh-Binh.

M. Hautefeuille leur donna une escorte de soldats indigènes. En outre, il crut devoir attacher à leur suite un jeune Annamite, élève du collège de Phúc-Nhac : ce jeune homme avait pour mission d'observer la conduite des ambassadeurs et de leur entourage; à son retour, il eût renseigné M. Hautefeuille sur leurs agissements. Malheureusement ce jeune indigène se laissa corrompre; quand il revint à Ninh-Binh, il était revêtu de magnifiques habits de soie; aux questions qu'on lui adressa il ne fit que des réponses évasives; le lendemain il disparaissait, pour ne plus se montrer que le jour de l'évacuation.

Ainsi que des renseignements ultérieurs l'ont démontré, les ambassadeurs avaient dû se mettre en relation avec le chef de l'armée de So'n-Tây, Hoang Ké Viên, et préparer, de la sorte, la traîtreuse attaque du 21 décembre. Au reste, avec leur arrivée coïncidait une nouvelle explosion de haine contre tout ce qui semblait être du parti des

(1) C'est ce qu'à son arrivée à Hà-Nôi il devait affirmer à Mgr Colomer : cet évêque, quelques ours après son entrevue avec M. Balny d'Avricourt, était monté à la capitale, dans le but d'engager le commandant français à évacuer la province de Haï-Dzu'o'ng.

Français : les lettrés et leurs séïdes se mettaient à fabriquer des armes ; les plus horribles menaces étaient publiquement proférées contre les chrétiens et contre quiconque leur donnerait asile (1).

Enfin, le 19 décembre à cinq heures du soir, l'ambassade faisait son entrée dans la citadelle de Hà-Nôi, accueillie par un salut de sept coups de canon.

Dès lors, espérant arriver à une solution pacifique, M. Garnier renonçait à son projet d'attaque contre l'armée de So'n-Tây, et le lendemain il en prévenait M. Dupuis. Une proclamation annonçait aux habitants du Tong-King la suspension des hostilités. Cette proclamation était immédiatement affichée dans la ville, et les ambassadeurs se chargeaient de la faire parvenir à l'armée de So'n-Tây.

« Par ordre de l'amiral », disait M. Garnier dans cette « proclamation, « nous sommes venus faire un traité de « commerce dans l'intérêt des populations. Nous n'avions « nullement l'intention de nous emparer du pays, mais à « cause de la fourberie et du mauvais vouloir des manda- « rins de Hâ-Nôi, nous avons été poussés à bout et forcés « de faire ce que nous avons fait. Le roi d'Annam, com- « prenant la faute de ces mandarins, vient d'envoyer des « ambassadeurs, avec pleins pouvoirs pour traiter de la « paix avec nous. Comme nous n'avons pas d'intentions

(1) Con la salida de los delegados para éstas Provincias coincidió la fabricacion de toda clase de armas por parte de los literatos y pueblos infieles, con toda clase de amenazas á los cristianos. Casi en todos los pueblos infieles se oyó pregonar públicamente, que el que hospedase en su casa algun cristiano, o guardase el ajuar de sus casas, sería castigado con la destruccion de la suya et echado fúera del pueblo.......... ...... Las circonstancias de dicha sorpresa con otros sucesos que coincidieron con la llegada de los delegados á éstas provincias, parece no dejar duda alguna que el Rey, los delegados y demas mandarines se hallaban convenidos, no para hacer las paces, sino para hacer una traicion y ver si podian matar á todos los franceses, misioneros y cristianos. Por ésta Provincia meridional inferior ninguno, ni los mismos infieles negaban la mala fé con que obraban los mandarines ; los preparativos de armas que los literatos y pueblos infieles hacian, lo daban á entender claramente. (Lettre du P. Oñate. *Correo Sino-Annamita*, année 1874, pp. 198, 199, 200.)

« hostiles, nous consentons à nous entendre avec ces « grands mandarins.

« En conséquence, nous exhortons tout le monde à « demeurer tranquille, chacun chez soi ; qu'il y ait trêve « d'hostilité, afin que de part et d'autre on puisse s'en« tendre.

« Lorsque les deux royaumes auront signé la paix, il « faudra que tous se conforment fidèlement à ce qui aura « été conclu. La noble cour d'Annam se concertera avec « les nobles Français pour assurer une protection efficace « à toutes les populations du Tong-King, afin que tous, « étudiants ou laboureurs, artisans ou commerçants, « puissent en sécurité vaquer à leurs affaires et vivre en « paix. »

Mais la paix qui allait être conclue ne pouvait préjudicier à ceux qui s'étaient compromis pour notre cause ; M. Garnier cherchait à les rassurer et leur promettait solennellement que jamais la France ne les abandonnerait.

« Pour ce qui regarde les nouveaux mandarins que « nous avons nommés », disait-il en terminant, « qu'ils « restent à leur poste et continuent à remplir leurs char« ges de leur mieux, sans aucune crainte : la noble France, « qui les a élevés en dignité, leur assure aide et protec« tion pour la suite. »

CHAPITRE DIXIÈME

La journée du 21 décembre 1873.

Mort de M. Francis Garnier et de M. Balny d'Avricourt.

Le 21 décembre! fatale journée, source de tous les désastres, de toutes les hontes qui ont terminé une intervention dont les débuts avaient été si glorieux!

C'était un dimanche. M. Garnier, après avoir à huit heures assisté à la messe de Mgr Puginier, chargea M. Bain de la Coquerie de passer l'inspection de la troupe.

Ce jeune officier se contente d'examiner l'état des fusils : « Allez », dit-il aux hommes, lorsqu'il a terminé l'inspection, « allez ; maintenant nous sommes tran-« quilles..... » C'est pourquoi à tous ceux qui ne sont pas de service il donne la permission de sortir en ville dans l'après-midi.

La troupe se sépare, c'était l'heure du repas du matin.....

Pendant ce temps, M. Garnier, après avoir pris une légère collation, s'était rendu chez les ambassadeurs et commençait à discuter les bases du traité de paix. Il était environ dix heures.

En ce moment, un chrétien indigène entre précipitamment chez Mgr Puginier : « L'armée de So'n-Tây », s'écrie ce messager, « s'avance pour attaquer la citadelle ; les « Pavillons-Noirs sont à l'avant-garde. Devant eux ont dû « se replier en toute hâte les volontaires qui surveillaient « la route du Phu Hoài. » Sur-le-champ Monseigneur fait prévenir M. Garnier.

Le commandant saisit son revolver et court au point menacé.

Craignant que l'attaque n'ait lieu de plusieurs côtés à la fois, il envoie M. Bain avec trente hommes surveiller le rempart de la face Nord : « Je me charge », lui dit-il, « de la face de l'Ouest ; je vous enverrai des ordres, s'il y « a lieu. »

La nouvelle de cette attaque s'était répandue ; les *coolies* indigènes, qui travaillaient dans la citadelle, s'enfuyaient en criant vers la porte de la ville ; marins et soldats avaient pris les armes.

Au premier bruit, M. Perrin s'était rendu avec un homme au bastion du Sud-Ouest. Quelques instants après, cinq autres hommes, envoyés par M. Bain, venaient le rejoindre.

Le pavillon noir des Chinois flottait à peu de distance de la citadelle. Au nombre de cinq ou six cents, les Chinois occupaient la route du Phu Hoài. Derrière eux, à huit cents mètres environ, un corps de deux mille Annamites s'apprêtait à les suivre. On pouvait même distinguer un éléphant et de nombreux parasols, annonçant la présence des mandarins.

Seuls les Chinois étaient engagés. Abrités derrière les touffes de bambous et les maisons d'un petit village, ils avaient ouvert le feu contre la porte du Sud-Ouest; leurs petites pièces de campagne étaient braquées à deux cents mètres. Sur le bord même du fossé, d'autres Chinois tiraillaient contre le rempart.

M. Garnier arrive à la porte du Sud-Ouest. Dès qu'il a jeté un coup d'œil sur les positions de l'ennemi, il charge M. Perrin d'aller chercher un canon. Puis, s'approchant de chaque homme, il lui adresse des paroles encourageantes, et recommande de ménager les munitions.

Au bout de dix minutes, M. Perrin revient avec la pièce de 4 de la compagnie du *Decrès;* on l'installe sur le mirador de la porte. Ses obus jettent la confusion dans les rangs des Chinois aux Pavillons-Noirs. L'armée annamite est atteinte également : un obus éclate au milieu du groupe des mandarins.

L'ennemi bat en retraite laissant les abords de la citadelle jonchés de cadavres. Néanmoins les Pavillons-Noirs ne se retirent que pied à pied; profitant des replis de terrain et des taillis de bambous pour se cacher, ils envoyent sur la citadelle des décharges de pierriers et de gingoles : un de leurs projectiles blesse le chef-servant de la pièce de 4.

Malgré cet essai de résistance, en moins de vingt minutes ils s'étaient vus contraints de repasser le rempart en terre qui sert d'enceinte à la commune de Hà-Nôi. Là, ils s'étaient divisés en deux bandes. L'une se repliait directement par la route du Phu Hoài. L'autre s'était engagée dans une direction Sud-Ouest, le long du rempart de la commune de Hà-Nôi : elle eût ensuite gagné la route

du Phu Hoài en suivant une digue qui, partant du village de Thu-Lê, va couper cette même route à trois kilomètres de la citadelle, en avant du village de Ha-Yên-Khé.

En ce moment M. Garnier, s'adressant à quelques officiers qui se trouvaient auprès de lui : « Messieurs », leur dit-il, « l'ennemi qui nous attaque est le seul que je redou-« tais au Tong-King. Une sortie est indispensable : nous « ne pouvons garder un semblable ennemi à mille mètres « de nous. »

Dès le commencement de l'action, il avait ordonné à M. Balny d'Avricourt d'aller chercher sa compagnie de débarquement. Bientôt cet officier parut à la tête de dix matelots de l'*Espingole*. Il marchait le long du rempart du Sud, sur le dallage du fossé dont les bords le dérobaient à la vue de l'ennemi. « Allez tout droit, sur la route « du Phu Hoài, » lui crie le commandant du haut du rempart ; « moi, je vais prendre l'ennemi à revers. »

Suivi de ses marins et d'une troupe de volontaires indigènes, M. Balny se précipite dans la direction indiquée. Les obus de la citadelle, passant par-dessus sa tête, vont porter le ravage dans les rangs ennemis.

On le voit s'avancer jusqu'à un petit bois distant d'environ mille mètres de la citadelle; puis une dépression de terrain le dérobe à la vue.

Alors, la pièce de la porte du Sud-Ouest dirige son feu sur un bosquet situé près de la digue de Thu-Lê. C'est dans ce bosquet et dans un hameau voisin que la deuxième bande des ennemis s'est embusquée.

M. Garnier se hâte de faire la sortie qu'il avait annoncée. La porte du Sud-Est était barricadée ; il la fait dégager, prend avec lui dix-huit hommes et une pièce de 4, se fait suivre d'un corps d'auxiliaires indigènes et au pas gymnastique gagne, en suivant les remparts, la pointe du redan du Sud-Ouest.

Là, il fait déployer ses hommes en tirailleurs; envoie le sergent Champion fouiller un petit hameau situé en face du redan, et, aussitôt après, se lance sur la route du

Phu Thu'o'ng à la poursuite de la seconde bande ennemie.

A peu de distance, il quitte la chaussée et s'engage dans les rizières qui s'étendent vers la digue.

Son canon s'embourbe et retarde sa marche précipitée; il l'abandonne, le confiant à la garde de deux hommes et de Castagnet, le capitaine d'armes du *Decrès.*

Il marche droit en avant : par suite le canon, qu'il a laissé derrière lui, devient inutile; quelques instants après, la citadelle doit également cesser son feu, sous peine de l'atteindre.

L'ennemi s'était embusqué, en avant du village de Thu-Lê, derrière les remparts de la commune de Hà-Nôi. M. Garnier fait mettre la baïonnette au canon et, lançant sa troupe au pas gymnastique, chasse l'ennemi de sa position. Les Pavillons-Noirs battent en retraite et vont se retrancher derrière un tertre à l'extrémité de Thu-Lê.

M. Garnier ordonne à Champion d'aller avec quatre hommes fouiller ce village. Faisant ensuite sonner le pas de charge, « à la baïonnette, en avant! » s'écrie-t-il, et il se précipite en tête de ses hommes pour gravir le tertre qu'occupe l'ennemi.

Derrière lui s'élancent, mais sans pouvoir le suivre, Dagorne, le fourrier du *Decrès,* et deux fantassins de marine, le caporal Guérin et le soldat Laforgue.

Arrivés au sommet du tertre, Dagorne tombe frappé d'une balle en pleine poitrine, Guérin est blessé au visage.

Mais déjà M. Garnier, après avoir déchargé son revolver sur les Pavillons-Noirs, est descendu pour les chasser des broussailles au milieu desquelles ils se blottissent. Tout d'un coup son pied rencontre une cavité de terrain; il tombe. Aussitôt les Pavillons-Noirs se ruent sur lui; en un instant il est percé de coups de lance.

En vain Guérin et Laforgue tentent de le dégager; eux-mêmes sont sur le point d'être enveloppés et doivent battre en retraite.

Presque au même instant Champion débouche du vil-

lage de Thu-Lê. A peine a-t-il le temps de faire embusquer ses hommes; toutefois la précision de son tir maintient les Chinois à distance. Enfin, malgré le feu de l'ennemi, il parvient à rallier la pièce que gardait Castagnet.

Là il trouve réuni le reste de la colonne de M. Garnier; on lui apprend sa mort.

Prenant alors avec lui quelques soldats et, suivi de la troupe des auxiliaires indigènes, il va à la recherche du corps de son chef. Il avance avec précaution, échangeant quelques coups de feu avec les Pavillons-Noirs. Ceux-ci battent en retraite.

A l'extrémité du village, devant les retranchements qu'occupait l'ennemi, il trouve les corps décapités de M. Garnier et de Dagorne; les Pavillons-Noirs avaient emporté les deux têtes en guise de trophée.

Pendant ce temps, M. Balny d'Avricourt avait repoussé l'ennemi jusqu'à quinze cents mètres environ de la citadelle. Malheureusement, trois de ses hommes s'étant imprudemment lancés à la poursuite des fuyards, l'un d'eux, le voilier Bonifay, était tombé mort, frappé d'une balle au front; un autre avait été blessé; le troisième, exténué par la fatigue et le manque de nourriture (1), n'était plus capable de combattre.

D'autre part, les munitions commençaient à manquer; M. Balny se rapproche de la citadelle : « Je n'ai plus de « cartouches », crie-t-il; « faites-m'en passer le plus pos« sible. Un de mes hommes est resté entre leurs mains. »

En ce moment, M. Bain gardait avec ses hommes la face de l'Ouest, celle qui regarde la route du Phu Hoài : il n'avait trouvé aucun ennemi du côté du Nord. Incontinent il réunit toutes les munitions disponibles et les envoie à M. Balny avec deux hommes de renfort. Au lieu de passer par la porte du Sud-Est, ces hommes descendent du rempart de l'Ouest au moyen d'une corde.

En même temps, le docteur Chédan était sorti, suivi

(1) Les hommes de l'*Espingole* étaient partis au moment où ils allaient faire le repas du matin.

de son ordonnance, dans le but de rejoindre M. Garnier. Ne sachant où le trouver, il se décide à accompagner M. Balny.

Les Annamites et leurs alliés les Pavillons-Noirs avaient battu en retraite jusqu'à trois kilomètres de la citadelle; là ils s'étaient fortement retranchés dans le village de Ha-Yên-Khé, derrière la digue qui en ce point coupe la route perpendiculairement.

En s'avançant, M. Balny rencontre le corps de Bonifay; les Annamites lui avaient tranché la tête. La rage dans le cœur, le jeune officier se lance de nouveau à leur poursuite; il arrive à deux cents mètres de leurs retranchements.

En cet endroit la route faisait un coude et par une rampe montueuse rejoignait la digue; elle était bordée, du côté de Ha-Yên-Khé, par un petit mur à hauteur d'appui. Peut-être, si M. Balny eût abrité sa troupe derrière ce mur, fût-il parvenu par la précision de son tir à décimer les ennemis. Toutefois il croit pouvoir enlever leurs positions de vive force. Il s'élance sur la route, précédant sa troupe d'une trentaine de pas.

Mais il est accueilli par une décharge générale : un homme, le timonnier Sorre, est tué, deux autres sont blessés.

Enhardis, les Pavillons-Noirs sortent en foule de leurs retranchements et s'avancent sur la route. En un instant M. Balny est enveloppé. Le jeune officier décharge sur eux les six coups de son revolver, puis il combat avec son sabre. C'est une lutte désespérée. Enfin il tombe percé de coups.

Les sept hommes valides qui restaient, ne pouvaient absolument rien contre une telle multitude. M. Chédan les rallie, et, sous le feu de l'ennemi, sans perdre un homme, il bat en retraite jusqu'au petit mur qui borde la route.

Abrités derrière ce mur, les Français tiennent pendant quelque temps les Pavillons-Noirs en respect; ils continuent ensuite, sans être poursuivis, leur mouvement de

retraite. En passant, ils prennent le corps de Bonifay et le rapportent à la citadelle ; ceux de M. Balny et du timonnier Sorre étaient demeurés au pouvoir de l'ennemi. Il était environ deux heures.

A peu près en même temps le sergent Champion revenait avec les corps décapités du commandant et du fourrier Dagorne.

Ainsi, cette funeste affaire avait coûté la vie au chef de l'expédition (1), à l'un de ses plus vaillants officiers et à trois de nos braves marins. Six hommes avaient été blessés (2), cinq dans la sortie, et un dans la citadelle, le chef-servant de la pièce de la porte du Sud-Ouest.

(1) Au moment où je viens de raconter la fin héroïque de M. Francis Garnier, je ne puis m'empêcher de citer le témoignage que rend de lui un de ses compagnons de l'expédition du Tong-King. Dans une communication qu'il fit en décembre 1874 à la Société de géographie, M. Harmand s'est élevé avec énergie « contre les calomnies de tout genre qu'on a cherché à répandre sur la mémoire de son ancien chef. On a été », dit-il, « jusqu'à l'accuser de pillage. Eh bien! nous avons pu, après sa mort, savoir ce qu'il possédait. Il lui restait à peine quelques piastres, quelques effets, et son sabre ; le vieux sous-officier qui était chargé de l'inventaire pleurait à chaudes larmes en refermant la caisse de son commandant. Que penser d'un chef qui sait inspirer de pareilles affections?

« On croit avoir tout dit quand on a accusé Francis Garnier d'ambition. Certes, c'était un ambitieux, mais il avait cette ambition élevée qui fait les grands hommes et les grandes choses, et s'il est un souhait que je forme pour la France, c'est d'avoir à son service beaucoup d'ambitieux de cette trempe ». (*Souvenirs du Tong-King*, par M. le docteur Harmand. — *Bulletin de la Société de géographie*, mars 1875, p. 290.)

Enfin on reproche à Francis Garnier son imprudence dans le combat où il périt.

Mais tout dans sa conquête du Tong-King est imprudence ou plutôt audace. Est-ce qu'ils n'ont pas été des imprudents ces conquérants du Mexique et du Pérou, auxquels M. Vivien de Saint-Martin compare Francis Garnier? Ainsi Fernand Cortez, à la prise de Mexico, emporté par son ardeur à la poursuite de l'ennemi, se trouva un moment seul, loin de sa troupe, sur le point de tomber au pouvoir des Mexicains ; sans la vigueur de son cheval, il eût subi le sort de Francis Garnier. (Voir Solis, *Histoire de la conquête du Mexique*, liv. IV, chap. XVI.)

(2) Guérin, Papy et Corneveau, de l'infanterie de marine ; Tartarini et Bernatets, de l'*Espingole ;* Hilaire, du *Decrès*.

La perte de M. Francis Garnier devait avoir des conséquences incalculables.

Lui vivant, son entreprise n'eût pu ni subir un désaveu, ni rester inachevée.

Les indigènes, qui s'étaient compromis pour la France, n'eussent pas été abandonnés à la vengeance des lettrés et des mandarins : il se fût souvenu des promesses de protection que tant de fois il leur avait faites *au nom de la noble France!*

Enfin, au lieu de ces honteuses évacuations et de ces négociations languissantes où nous traitions pour ainsi dire en suppliants, au lieu d'un traité où le mot de protectorat n'a même pas été écrit, nous eussions imposé réellement à la cour de Hué, et notre protectorat, et notre contrôle administratif et judiciaire. Sinon, le Tong-King eût cessé de lui appartenir (1).

Ce beau pays eût donc été ouvert à notre commerce vingt mois plus tôt.

Vingt mois! C'eût été peut-être la conquête commerciale au profit de Saïgon et de la France du marché de l'Yû'n-Nân et de la Chine centrale!

CHAPITRE ONZIÈME

Commandement intérimaire de M. Bain de la Coquerie.

La nouvelle de la mort de M. Francis Garnier et de ses quatre compagnons s'était répandue dans la ville de Hà-Nôi : nos partisans chinois et annamites étaient consternés.

M. Dupuis avait à peine appris ce désastre que, prenant avec lui quarante de ses meilleurs soldats, il s'était

(1) Voir la lettre de M. Francis Garnier au colonel Yule : *Pièces justificatives*, nº VI, § 3, *in fine*.

lancé à la poursuite de l'armée de So'n-Tây. Vaine tentative : déjà les Pavillons-Noirs avaient fui avec leurs sanglants trophées.

La mort de M. Garnier laissait le commandement militaire entre les mains de M. Bain de la Coquerie, l'officier le plus ancien du corps expéditionnaire.

Trois heures ne s'étaient pas encore écoulées depuis le fatal évènement qu'un courrier apportait une lettre adressée à M. Garnier : le commandant du *Decrès* annonçait son arrivée au Cua Câm depuis le 16 décembre et la présence à son bord d'un important renfort en hommes et en matériel. Cette bonne nouvelle donne à M. Bain l'espoir de sauvegarder les positions acquises par le corps expéditionnaire.

Réunissant aussitôt en conseil les trois officiers présents à Hà-Nôi, M. Chédan, M. Perrin et M. Dubut, il décide qu'il défendra la citadelle jusqu'à la dernière extrémité. Le *Scorpion,* en effet, ne peut tarder à revenir avec le renfort attendu.

L'effectif dont disposait M. Bain était trop faible pour qu'il pût songer à défendre toutes les faces de la citadelle, si l'ennemi venait à l'attaquer de plusieurs côtés à la fois. En conséquence le palais du roi, bâtiment central où résidait le commandant, fut désigné pour être le rendez-vous général en cas d'attaque; la partie de ce bâtiment qui contenait les vivres et les munitions devait être fortifiée et sa plate-forme supérieure garnie de canons.

Le soir même du 21 décembre, M. Bain écrit à M. Hautefeuille, à M. Harmand et à M. de Trentinian, pour leur annoncer les tristes évènements de la journée. Il leur fait part de la décision qu'il a prise de se maintenir à Hà-Nôi. Dans le cas, ajoute-t-il, où il serait obligé d'évacuer, il irait avec l'*Espingole* les prendre dans leurs citadelles.

Il écrit également à son supérieur, le commandant du *Decrès* pour lui demander des ordres. Une autre lettre est adressée à l'amiral Dupré : les ambassadeurs sont chargés de la faire parvenir par la voie de terre.

En même temps les blessés, au nombre de onze, sont

évacués sur un des navires de M. Dupuis, le *Hong-Kiang :* en cas d'attaque, ils seront à l'abri.

Les ambassadeurs pouvaient, au besoin, servir d'otages : M. Bain les engage à se rendre à bord du *Hong-Kiang ;* et Mgr Sohier s'offre à partager leur captivité temporaire.

Une garde avait été commandée pour veiller à la porte de l'Ouest et prévenir de tout mouvement extraordinaire qui pourrait avoir lieu dans la plaine. M. Dupuis offre son concours pour faire cette garde : il est accepté. Le courageux explorateur avait, d'ailleurs, mis à la disposition du successeur de M. Garnier ses bateaux, ses canons, ses munitions et tout son personnel. Il passa donc la nuit du 21 au 22 décembre à la porte de l'Ouest avec vingt-cinq de ses soldats de l'Yû'n-Nân; et jusqu'à l'arrivée du *Scorpion* il continua à fournir cette garde.

C'est ainsi que, grâce à son aide généreuse, les hommes du corps expéditionnaire, brisés de fatigue et d'émotion, eurent la faculté de prendre quelque repos.

De nombreux postes de volontaires indigènes avaient été distribués autour de la citadelle; toutefois leur surveillance fut insignifiante, et, par suite de leurs terreurs paniques, ils furent souvent plus embarrassants qu'utiles.

M. Bain était résolu à ne point prendre l'offensive. Mais il fallait, en outre, tâcher de retarder jusqu'à l'arrivée du *Scorpion* toute nouvelle attaque de l'ennemi.

Les relations, que jusqu'à ce jour on avait eues avec les envoyés de Hué, avaient toujours été très-amicales. Aussi, dans la soirée du 21, M. Bain allait-il les voir à bord du *Hong-Kiang*. En les envoyant sur ce navire, leur dit-il dès l'abord, il n'avait certainement pas eu l'intention de leur donner une prison, mais bien un refuge contre les dangers qu'ils auraient pu courir dans la citadelle.

Il leur annonce ensuite la mort de M. Garnier. Cependant, ajoute-t-il, dans quelques jours un officier supérieur français sera ici et reprendra les négociations interrompues. Effectivement, dans la lettre qu'il venait d'écrire au

commandant du *Decrès,* il lui avait exprimé combien sa présence serait utile à Hà-Nôi : lui seul pouvait « retirer « l'expédition française du mauvais pas où l'avait mise la « mort de M. Garnier. »

M. Bain fait donc comprendre aux envoyés de Hué que la France ne veut pas la guerre avec le royaume d'Annam. « Notre but unique », continue-t-il, « est de « conclure un traité de commerce. Telle a toujours été « l'intention de M. Garnier. Si les affaires se sont em- « brouillées, si nous nous sommes emparés des citadelles, « il faut en chercher la cause dans le mauvais vouloir des « mandarins. Mais quelles négociations pouvons-nous « entamer, si en même temps nous devons repousser les « attaques de l'armée de So'n-Tây et de ses alliés les « Pavillons-Noirs? Certes, la colère de l'amiral sera « grande, lorsqu'il apprendra la mort de son envoyé au « Tong-King; et si, en outre, on lui dit que les hostilités « n'ont pas cessé, il en pourra résulter pour le royaume « d'Annam les plus fâcheuses complications. »

Les ambassadeurs accédèrent à ces raisons et il fut décidé que l'un d'eux irait trouver Hoang Ké Viên, le général de l'armée de So'n-Tây, et lui proposerait une suspension d'armes; il devrait en même temps demander qu'on rendît aux Français les corps de M. Balny et de Sorre, ainsi que les têtes des autres victimes de la journée du 21.

Le 24 ce mandarin revenait sans avoir pu réussir dans sa mission. Hoang Ké Viên exigeait que la citadelle de Hà-Nôi fût immédiatement évacuée. Pour le moment d'ailleurs, il ne se croyait pas capable de retenir les Pavillons-Noirs et il ne pouvait prendre aucun engagement. Quant aux corps de M. Balny et de Sorre, les Français pouvaient les envoyer prendre; mais les têtes n'étaient plus en son pouvoir; on les promenait dans toutes les provinces du Nord pour les montrer au peuple. Enfin à ses yeux les envoyés de Hué n'avaient pas la mission de lui faire cesser les hostilités. C'est à peine s'il avait voulu les reconnaître.

Pendant ce temps, les Pavillons-Noirs ne restaient pas inactifs. Leur chef Lieou Yu'ên Fou, que son exploit du 21 décembre allait sous peu faire nommer mandarin à quatre parasols et prince honoraire du royaume d'Annam, s'apprêtait à renouveler son attaque contre la citadelle. Un de ses anciens lieutenants, nommé Lin Tchi, établi depuis deux ans environ à Hà-Nôi sous prétexte de faire du commerce, le tenait au courant de toutes les opérations des Français. Sous ses ordres étaient enrôlés une quarantaine de vagabonds chinois; il leur avait même distribué des drapeaux noirs. Son but était de mettre le feu à la ville; puis à la faveur du trouble causé par l'incendie, il se fût emparé de l'une des portes de la citadelle et l'eût livrée aux Pavillons-Noirs.

Dès le 18, il avait annoncé son dessein à plusieurs négociants de la ville. Après la mort de M. Garnier, ses menaces prirent un tel caractère de vraisemblance que les négociants chinois s'en alarmèrent et le dénoncèrent à M. Dupuis ; car c'est à M. Dupuis, que, depuis le 21, la police de la ville marchande était confiée. Le 23 à quatre heures, il était arrêté et conduit à M. Bain. Une perquisition dans sa maison amena la découverte de plusieurs drapeaux noirs, d'armes et de matières incendiaires. Il fut emprisonné et gardé à vue; dans sa prison on lui prit un papier qu'il venait d'écrire et d'après lequel il s'engageait à faire entrer les ennemis dans la citadelle par la porte du Nord. A la suite des aveux qu'il fit, il fut fusillé.

Cette exécution rassura un peu les partisans des Français. A la vérité, on était constamment sous le coup de fausses alertes. Le plus souvent elles étaient causées par l'étourderie de nos auxiliaires indigènes : ces pauvres gens voyaient des ennemis partout. Même une alerte de ce genre avait failli troubler la cérémonie funèbre qui fut célébrée le 23 décembre.

Le lecteur se souvient qu'on n'avait pu rapporter du champ de bataille que les trois corps sans tête de M. Garnier, de Dagorne et de Bonifay. Ces trois corps avaient

été déposés dans la maison où la veille même venait de mourir le vieux maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng. Ce vieillard indomptable n'avait pu survivre à sa défaite. Sa blessure était en voie de guérison ; mais il n'avait pu résister au chagrin qui le dévorait. On raconte que, à la vue de son ancien adversaire étendu sur son lit de mort, M. Garnier avait paru sous l'empire d'une vive émotion et comme agité par un fatal pressentiment.

Ce fut Mgr Puginier qui officia aux obsèques de ces trois victimes de la journée du 21 décembre. Les deux autres évêques présents à Hà-Nôi, Mgr Sohier et Mgr Colomer, assistaient à cette triste cérémonie, ainsi que plusieurs missionnaires.

Les corps furent enfermés dans des cercueils en bois très-épais et enterrés dans le jardin du palais, au pied de deux grands banians. Les deux autres corps et les têtes ne devaient venir les rejoindre que dans les premiers jours de janvier.

Enfin le 25 décembre, dans la matinée, le *Scorpion* était annoncé et quelques instants après il mouillait devant la ville.

CHAPITRE DOUZIÈME

L'arrivée du renfort.

Dans le rapport qu'il adressait à l'amiral Dupré après la prise de Hà-Nôi, M. Garnier demandait non-seulement des renforts en hommes et en approvisionnements, mais encore un administrateur qui pût organiser la province et former les milices indigènes. Même avait-il indiqué au choix de l'amiral un de ses amis, M. Luro, alors inspecteur des affaires indigènes à Saïgon.

Par malheur, à cette époque, M. Luro était chargé du collège des administrateurs stagiaires et le départ en mis-

sion pour Hué du chef du service de la justice indigène allait bientôt lui faire remettre l'intérim de ce service.

C'est M. Moty, lieutenant d'infanterie de marine, et alors inspecteur de Tân-An, qui fut désigné pour aller seconder M. Garnier en qualité d'administrateur des affaires indigènes au Tong-King. Comme l'une des principales fonctions de cet officier devait être l'organisation des milices tongkinoises, il témoigna le désir qu'on lui adjoignît dans ce but un *tho-laï* ou fourrier de notre milice de Cochinchine et deux ou trois instructeurs de la compagnie indigène ; mais l'amiral Dupré ne crut pas devoir accéder à ce désir : il tenait à éviter avec soin tout ce qui pourrait porter ombrage au gouvernement annamite.

Toutefois, comme il voulait parer à toute éventualité, il répondit à la demande de renfort de M. Garnier. C'est pourquoi, dans la matinée du 7 décembre, le *Decrès* quittait Saïgon emportant à destination du Tong-King une compagnie de *marche* d'infanterie de marine, forte de cent cinq hommes (1).

Cette compagnie était commandée par l'aide de camp de l'amiral, M. le lieutenant Goudard; ses deux autres officiers étaient M. Gaussen, lieutenant, et M. Michel, sous-lieutenant. Ce détachement d'infanterie devait, si les évènements le permettaient, remplacer la compagnie de débarquement du *Decrès*, qui eût alors rallié son bâtiment.

M. Moty, un enseigne de vaisseau, M. Rullier, envoyé pour compléter l'état-major du *Scorpion*, et un officier d'administration, M. Etchegoyen, avaient également pris place à bord du *Decrès*. En outre, cet aviso avait embarqué trois cents fusils à piston pour armer les milices tongkinoises, des munitions en quantité, « trois mois de vivres, des provisions de toute espèce et des colis sans nombre (2) . »

(1) A savoir : 1 fourrier, 6 sergents, 12 caporaux, 2 clairons et 84 soldats.

(2) Lettre de M. Testard du Cosquer, commandant du *Decrès*, à M. Francis Garnier, envoyée de Tourane le 13 décembre.

Le 13 décembre, le commandant du *Decrès* envoyait de Tourane, par la voie de terre, une lettre à M. Garnier, pour lui annoncer sa prochaine arrivée dans les eaux du Tong-King, et le 16 il mouillait en rade du Cua Câm.

C'est seulement le 21 que le *Scorpion* aborda le *Decrès*. Cette canonnière avait eu une navigation des plus difficiles. Partie de Hà-Nôi le 14, alors que les eaux commençaient à devenir très-basses, elle avait subi de nombreux échouages.

Craignant d'en subir encore à son retour s'il était trop chargé, le commandant du *Scorpion*, M. Esmez, ne voulait embarquer que la compagnie d'infanterie de marine, avec ses munitions réglementaires. Mais le commandant du *Decrès*, M. Testard du Cosquer, était pressé de quitter les eaux du Tong-King, « ses instructions lui prescrivant d'y rester le moins possible(1). » M. Esmez enleva donc du *Decrès* tout le matériel en vivres et en munitions que ce navire avait emporté à destination du corps expéditionnaire : il devait le transporter à Haï-Phòng sur le Cua Câm, et le déposer dans ce fort sous la garde de vingt-cinq hommes d'infanterie de marine.

M. Esmez partit pour Haï-Phòng. Or à Haï-Phòng l'ancien fort était détruit. Alors il hêle une jonque chinoise qu'il aperçoit stationnant près de l'ancien marché de Câm, lui demande ses papiers et lui confie tout le matériel, avec ordre de le conduire à Haï-Dzu'o'ng. A Haï-Dzu'o'ng, le patron de cette jonque devra prendre les ordres du commandant français. Quant à ses papiers, on ne les lui rendra qu'à Hà-Nôi, lorsque le matériel qui lui est confié y sera parvenu. (Il y parvint effectivement quelques jours après l'arrivée du *Scorpion*.)

Enfin, le 23 décembre le *Scorpion* put quitter le golfe du Tong-King, pour remonter à Hà-Nôi. Il avait à son bord la compagnie d'infanterie et ses officiers, ainsi que M. Moty, M. Rullier et M. Etchegoyen.

Des milliers et des milliers d'indigènes, une haie pres-

(1) Lettre de M. Testard du Cosquer, précédemment citée.

que continue, dans l'attitude la plus bienveillante, se pressaient sur les rives pour voir passer les Français, pour les acclamer. La traversée se fit avec la plus grande célérité. Les bancs, qu'on avait reconnus en descendant à la mer, furent évités ; de telle sorte que le 25, dans la matinée, le *Scorpion* mouillait devant Hà-Nôi.

Une foule anxieuse couvrait la rive : une embarcation de M. Dupuis, montée par M. Georges Vlavianos, accoste le *Scorpion ;* elle est suivie de près par une autre barque qui porte M. Bain de la Coquerie. Ils viennent annoncer le désastre du 21 décembre.

Le débarquement se fait aussitôt. En un instant les corvéables annamites ont transporté à la citadelle le peu de matériel qu'a pu amener le *Scorpion.* A peine installé, M. Goudard, le commandant de l'infanterie de marine, s'occupe des travaux de défense intérieure ; et malgré le petit nombre d'ouvriers qu'il a été possible de réunir, il les termine promptement.

Par suite de l'arrivée du renfort, l'effectif des forces françaises présentes à Hà-Nôi s'élevait, en y comprenant les équipages des deux canonnières, à plus de deux cents hommes de troupe européenne. Dès lors il était possible de placer un poste à chacune des portes de la citadelle.

En outre, le passage du renfort dans les rues de Hà-Nôi, lors de son débarquement, avait ramené la confiance : l'imagination populaire, grossissant cette petite troupe, en avait presque fait une armée. Les boutiques s'étaient rouvertes, et nos miliciens indigènes, qui depuis le 21 décembre avaient, pour la plupart, abandonné leur service, étaient revenus se ranger sous notre drapeau.

CHAPITRE TREIZIÈME

Commandement politique de M. Esmez.

Lors de l'envoi de M. Francis Garnier au Tong-King, une décision du gouverneur, signée par son ordre de son chef d'état-major, avait nommé M. Esmez commandant en second de l'expédition. Mais, lorsque la compagnie de débarquement du *Decrès* fut venue à Hà-Nôi, comme son commandant, M. Bain de la Coquerie, était plus ancien que M. Esmez, c'est à lui que, suivant le règlement militaire, devait échoir la succession de M. Garnier. M. Esmez cependant était seul au courant des diverses négociations qui avaient été entamées avec les Annamites (1). C'est pourquoi, dès la veille de la prise de la citadelle de Hà-Nôi, M. Garnier, prévoyant le cas de sa mort, avait réglé sa succession dans une lettre que ce jour même il remit à M. Bain : à cet officier il ne laissait que le commandement militaire de l'expédition et commettait M. Esmez à l'administration politique.

En conséquence, le 25 décembre, lors du retour du *Scorpion* à Hà-Nôi, M. Bain remit la direction des affaires à M. Esmez et ne s'occupa plus que des questions militaires. Aidé de M. Moty, M. Esmez se mit immédiatement à dépouiller les papiers de M. Garnier. Il y trouva les bases du projet de convention que le regretté commandant discutait le matin même de sa mort. En outre, d'après les dernières instructions de l'amiral Dupré, il était nécessaire d'arriver le plus tôt possible à une entente avec les ambassadeurs de la cour de Hué.

Dès le 25 décembre, M. Esmez reprenait avec ces ambassadeurs les négociations qui, depuis la fatale journée du 21, étaient interrompues. En même temps une

(1) « M. Esmez, mon second », écrivait M. Francis Garnier, « me « supplée avec une activité et une entente de la situation que je ne « saurais trop reconnaître. »

proclamation annonçait cet évènement aux populations du Tong-King.

« Si les Français et les Chinois, disait cette proclama-
« tion, faisaient le commerce au Tong-King, tous les ha-
« bitants du pays en retireraient un profit des plus consi-
« dérables. Le noble royaume d'Annam l'a bien compris ;
« c'est pourquoi il a envoyé à Hà-Nôi des ambassadeurs
« munis de pleins pouvoirs, afin qu'ils s'entendent avec
« nous pour signer une paix durable. De concert avec eux,
« nous exhortons les Tongkinois, étudiants ou laboureurs,
« artisans ou commerçants, à se tenir tranquilles chacun
« chez soi, pour que les effets de cette paix ne soient pas
« éphémères. La convention, une fois signée, sera une
« source de richesse pour le pays ; tous vivront dans
« l'abondance et jouiront d'un bonheur véritable ; n'est-ce
« pas ce que l'on peut désirer de mieux ? »

M. Esmez ne savait pas l'annamite ; mais M. Moty, en sa qualité d'administrateur des affaires indigènes, connaissait cette langue : il conduisit les négociations avec les ambassadeurs, d'après les bases qui se trouvaient écrites dans les papiers mêmes de M. Garnier.

Tout le Delta du Tong-King, compris entre la mer et le Sông Hàt, devait être un territoire neutre, gardé par les seules milices indigènes. Le service administratif eût été remis aux mandarins nommés par la cour de Hué ; toutefois les garnisons françaises eussent continué à occuper les citadelles jusqu'à la ratification du traité définitif.

C'était à la demande des ambassadeurs eux-mêmes que M. Moty avait maintenu l'occupation des citadelles par les Français. N'ayant aucune troupe pour les faire garder, ils craignaient avec raison de les voir tomber entre les mains des brigands et des pirates. Le texte primitif de l'article 10, qu'on lira plus loin, portait même textuellement que cette occupation était maintenue « sur la demande expresse des ambassadeurs. » On dut supprimer cette rédaction, ces mandarins ayant fait observer qu'elle pouvait causer leur disgrâce et même leur coûter la vie.

Ainsi, une convention très-avantageuse et des plus

honorables pour notre drapeau avait été arrêtée de concert avec les ambassadeurs de Tu'-Dù'c. Malheureusement, on va le voir bientôt, elle ne put recevoir leur signature ; même les négociations, où elle avait été élaborée, furent considérées comme non avenues. Une autre convention, certes bien moins avantageuse et bien moins honorable pour la France, sera conclue par un envoyé français. Plus loin je citerai cette seconde convention. Je prie le lecteur de vouloir bien la comparer avec celle que M. Esmez *imposait* aux ambassadeurs de Tù-Dù'c. Alors il cherchera, mais en vain, comme je l'ai fait moi-même, les motifs qui ont pu déterminer un envoyé français à ne pas respecter des clauses si favorables à la France.

Ce projet de convention était précédé d'un préambule où, dans un langage plein de fermeté, notre négociateur, M. Esmez, exposait le but de la mission française au Tong-King.

« L'amiral gouverneur, disait-il, en nous envoyant au « Tong-King, était animé des intentions les plus pacifi- « ques. Il n'avait d'autre but que de conclure à l'avantage « des deux gouvernements un traité de commerce devant « ouvrir aux richesses des provinces chinoises un débouché « accessible à tous.

« La marche des évènements a pris malheureusement, « sous l'inspiration de Nguyên Tri Phu'o'ng, dont les « vieilles haines égaraient la haute raison, une tournure « telle qu'il est à craindre que les bonnes intentions du « gouverneur vis-à-vis de la noble cour ne soient modifiées.

« Des troupes chinoises, à la solde du corps expédition- « naire de So'n-Tây, sont venues nous attaquer dans la « citadelle de Hà-Nôi ; et aujourd'hui nous apprenons « que des troupes viennent d'arriver, ce qui semblerait « indiquer que l'on veut encore combattre.

« La juste colère du gouverneur serait grande si, en « apprenant ces choses, il n'apprenait en même temps « que les envoyés du noble royaume ont de tous leurs « efforts secondé nos tentatives pour rétablir la tranquil- « lité du pays un instant troublée, et donner autant que

« possible satisfaction aux justes réclamations que nous « élevions depuis si longtemps.

« Plus forts que jamais, nous vous offrons encore au-« jourd'hui de tout traiter à l'amiable, comme il convient « à deux gouvernements voisins qui s'estiment et veulent « s'entr'aider ; mais il faut que tout se fasse sincèrement « et le plus vite possible. Nos revendications sont dictées « par la justice et la plus simple raison. Il ne peut y avoir « là rien qui arrête un esprit droit et sûr. »

A la suite de ce préambule, si énergique et si digne, venaient les articles de la convention.

« Nous demandons, continuait M. Esmez ; et si l'on « nous y force, nous exigerons :

« Article 1er. — Le Tong-King est ouvert au commerce « français, espagnol, chinois et annamite, comme il a « déjà été dit dans les précédentes proclamations.

« Article 2. — Les bateaux circuleront tranquillement, « sans avoir à redouter aucune entrave de la part des « mandarins.

« Article 3. — Toute troupe, quelle qu'elle soit, se « retirera de l'autre côté du Song Hát.

« Article 4. — Toute troupe de la cour sera retirée « entre le Song Hát et la mer, et il ne sera conservé que « les milices indigènes nécessaires aux différents services « administratifs.

« Article 5. — Les têtes et les corps des cinq Français « morts lors de l'attaque de la citadelle de Hà-Nôi seront « rapportés dans le plus bref délai.

« Article 6. — Un mandarin dûment accrédité sera « envoyé dans chacune des citadelles occupées par les « Français, auprès de l'officier commandant, qui lui ren-« dra le service administratif.

« Article 7. — Il sera pourvu aussitôt par le mandarin « aux vacances laissées parmi les fonctionnaires du pays, « afin que la tranquillité lui soit immédiatement rendue.

« Article 8. — Aucun des fonctionnaires nommés « depuis les derniers évènements, à cause de la fuite des « anciens mandarins inutilement invités à rester, ne sera

« changé sans une enquête faite de concert par les officiers
« français et les mandarins de Hà-Nôi.

« Article 9. — Les populations requises par les Fran-
« çais ne seront pour ce fait nullement inquiétées.

« Article 10. — Les garnisons françaises seront main-
« tenues dans les citadelles jusqu'à la ratification du
« traité définitif par la noble cour et l'amiral gouver-
« neur. »

En retour les Français promettaient :

« 1° De secourir de leurs armes les provinces ravagées
« par les pirates et les rebelles, chaque fois que ce serait
« nécessaire à la sécurité du commerce ;

« 2° De garder le fleuve et d'en assurer pour toujours la
« paisible navigation. »

« Si ces conditions, disait en terminant M. Esmez, sont
« acceptées volontiers et gardées avec fidélité, les relations
« entre les deux gouvernements pourront devenir faciles
« et amicales ; mais la duplicité entraînerait certainement
« pour le noble pays les plus fatales conséquences. »

Le texte de cette convention était définitivement arrêté. M. Esmez et M. Moty se rendent chez les ambassadeurs, suivis de Mgr Puginier et de Mgr Sohier : ces deux évêques assistaient en qualité d'interprètes M. Esmez et M. Moty signent. Avant de signer, les ambassadeurs, pour diminuer leur responsabilité, demandent aux deux évêques de signer avec eux ; ceux-ci consentent. La signature des ambassadeurs allait être apposée au bas de la convention, lorsqu'un courrier leur apporte une lettre.

« Notre mission est finie, disent-ils aussitôt qu'ils ont
« ouvert ce pli ; nous n'avons plus aucun pouvoir. » Cette lettre leur annonçait l'arrivée d'un nouveau plénipotentiaire annamite.

A peu près en même temps, M. Esmez recevait d'un nouvel envoyé français, qui allait prendre la succession politique de M. Garnier, l'ordre de suspendre toutes négociations.

CHAPITRE QUATORZIÈME

Administration de M. Hautefeuille en Ninh-Binh.

Ainsi qu'on l'a vu plus haut, M. Garnier avait maintenu M. Hautefeuille à la tête de la province de Ninh-Binh.

Ce jeune officier avait à se plaindre du zèle intempestif du gouverneur indigène qui lui avait été adjoint. La proclamation qu'avait lancée Joseph Fils était faite *au nom de la France;* c'était contraire aux instructions que M. Hautefeuille lui avait données de la part du commandant: elle eût dû être faite *au nom de Tu'-Dù'c sous le protectorat de la France.* Il était à craindre qu'elle ne fût improuvée par l'amiral Dupré, comme devant lui causer des difficultés dans ses négociations avec les ambassadeurs de la cour de Hué.

Aussi, faisant droit aux griefs de M. Hautefeuille, M. Garnier destitua Joseph Fils. Et, comme l'ancien gouverneur venait de se soumettre, on le rétablit dans ses fonctions.

Un nouveau délai de deux jours était accordé aux autres fonctionnaires de la province; ils devaient, en signe de soumission, remettre leurs cachets et se servir immédiatement de ceux du protectorat.

Dès le 10 décembre, le gouverneur de Ninh-Binh annonçait à ses administrés qu'il avait accepté le nouveau régime. Sa proclamation avait été rédigée par M. Garnier lui-même; il n'avait eu qu'à la traduire en caractères chinois.

« Jusqu'à ce qu'un traité définitif, disait-il, ait été
« conclu entre la cour de Hué et l'amiral gouverneur de
« Saïgon, le gouverneur de Ninh-Binh s'engage à faire
« exécuter fidèlement les arrêtés relatifs au commerce
« publiés par le commandant français, à transmettre et à
« recevoir par le *tram* toute correspondance venant de
« Hà-Nôi ou de Hué. Il continuera à administrer la pro-

« vince au nom du roi et sous la protection de l'autorité « française. Il s'engage à ne faire aucun barrage, aucune « levée de troupes, aucune fortification sans l'assentiment « du commandant français.

« Le gouverneur de Ninh-Binh ordonne aux habi- « tants de rester en paix chez eux, de cultiver leurs « champs et de se livrer au commerce. Tous les maires « et tous les chefs de canton doivent rester à leurs postes. « Les préfets et les sous-préfets qui ont abandonné leurs « villes doivent faire leur soumission par écrit aux condi- « tions ci-dessus indiquées. Ils pourront alors recouvrer « leurs grades.

« Tous ceux qui, nonobstant cette proclamation, con- « tinueraient à agiter la province, seront traités en « rebelles. »

C'est « avec son ancien cachet (1) », ainsi qu'il l'exprimait lui-même en terminant, que le gouverneur avait signé cette proclamation ; mais il annonçait qu' « à l'avenir lui et tous les fonctionnaires de la province se serviraient de cachets semblables à ceux de la province de Hà-Nôi. » C'était, ajoutait-il, « afin d'indiquer que le commandant français, représentant de l'amiral, protègerait les habitants et chasserait les malfaiteurs et les pirates. »

Enfin, « en raison des circonstances, remise était faite, pour cette année, aux habitants de la province, de la moitié de l'impôt sur le riz. »

M. Hautefeuille, cependant, avait organisé des troupes. Dès le 11 décembre, il expédiait deux cent quarante hommes à la garde du défilé de Tam-Diêp, le plus important des deux passages qui font communiquer les provinces du Sud avec le Ninh-Binh et le reste du Tong-King.

(1) Au reste cet ancien cachet du gouverneur de Ninh-Binh ne lui appartenait déjà plus : M. Garnier l'avait donné à M. Hautefeuille. « Gardez-le, lui avait-il dit, en souvenir de votre glorieuse action. » De même M. Garnier avait donné à M. Balny d'Avricourt le cachet du gouverneur de Haï-Dzu'o'ng. Mais plus tard M. Philastre réclamera ces cachets pour les restituer au gouvernement annamite.

Le lendemain avait lieu la nomination des deux préfets d'Yên-Khánh et de Nho-Quan, ainsi que celle des quatre sous-préfets d'Yên-Mô, de Kim-So'n, de Gia-Viên et d'Yên-Hoa. Sur ces six mandarins trois étaient chrétiens. Ils partent avec les troupes que M. Hautefeuille a organisées ; partout ils sont reçus avec acclamation ; le drapeau français flotte jusqu'aux confins de la province.

Le préfet de Nho-Quan était de race mu'o'ng comme les habitants de ce département. Aussi ces derniers envoient-ils une adresse à M. Hautefeuille pour lui en exprimer leur reconnaissance ; ils ne seront donc plus pressurés comme autrefois par les fonctionnaires de race annamite.

Le même jour, 12 décembre, un détachement de miliciens va occuper le défilé de Diên-Ho. Ainsi les deux passages, qui donnent accès en Thanh-Hoá, sont en notre pouvoir.

Dès ce jour cessent les troubles. La tranquillité durera douze jours, jusqu'à la nouvelle de la mort de M. Garnier. C'est la seule province qui ait joui d'un semblable répit.

Escorté d'un seul Annamite, M. Hautefeuille visitait le pays à cheval ; ses promenades dans la campagne duraient deux et trois heures. Il entrait dans les fermes, dans les pagodes : partout il était bien accueilli. C'est que jamais il ne manquait d'emporter sur sa selle un paquet de ligatures de sapèques ; quand il passait dans un village, il remettait quelques ligatures au maire avec un papier sur lequel il avait fait écrire d'avance en caractères chinois : « Aux plus pauvres. » De même, il avait toujours quelques sapèques à distribuer aux enfants. Les Annamites de la province de Ninh-Binh pouvaient faire la comparaison entre ce jeune commandant français, courageux et bienfaisant, et leurs anciens mandarins, lâches et rapaces, dont les visites n'étaient qu'une occasion de rapine et de tyrannie (1).

(1) Un simple détail montrera jusqu'où allait la sympathie des habitants du Ninh-Binh pour notre domination et quel désir ils avaient de

Mais, d'un autre côté, si M. Hautefeuille se montrait bienfaisant envers la population paisible, il était impitoyable à l'égard des perturbateurs de l'ordre ; aucune considération ne pouvait le faire fléchir.

Quelle que fût la tranquillité dont jouît sa province, M. Hautefeuille ne négligeait aucune précaution : des jonques de rivière étaient armées en guerre et les fortifications de la citadelle améliorées. Dès le 18 décembre, il faisait démolir toutes les constructions privées, sises à cinq cents mètres des remparts. Les expropriés devaient recevoir une indemnité et un terrain équivalent.

La province de Ninh-Binh était donc pacifiée, ses frontières bien gardées, ses milices nombreuses et déjà aguerries. M. Hautefeuille avait, en outre, parfaitement organisé la police : ses espions le tenaient au courant de tous les agissements des ennemis (1). Le commerce reprenait, les marchés étaient fréquentés comme autrefois.

A la vérité, la nouvelle que M. Garnier allait conclure un traité avec des ambassadeurs de Hué avait un moment inquiété les indigènes qui s'étaient ralliés à notre domination. Mais M. Hautefeuille les avait rassurés, leur promettant que la France ne les abandonnerait jamais.

Le 23 décembre, un courrier arrivait de Hà-Nôi et

s'assimiler aux Français. Un marin de la suite de M. Hautefeuille, trouvant étrange que les indigènes se prosternassent devant les Français, les avait invités à ne leur faire désormais que le salut militaire. Dès lors, dans les environs de Ninh-Binh, tous les indigènes, les femmes aussi bien que les hommes, ne saluèrent plus les Français qu'en portant la main à leur coiffure.

(1) Un exemple touchant la sûreté des informations qui parvenaient à M. Hautefeuille de tous les points de sa province :

Le gouverneur de Thanh-Hoá, voulant juger de l'état des Français, avait envoyé en Ninh-Binh son propre neveu, déguisé en paysan. Ce jeune homme fut filé depuis la frontière ; M. Hautefeuille le laissa entrer dans la citadelle et observa toutes ses démarches. Il eût pu l'arrêter, mais il préféra le laisser retourner dans sa province, rapporter que le Ninh-Binh était parfaitement soumis aux Français. Or, ce jeune Annamite était à peine rentré en Thanh-Hoá, qu'une lettre de M. Hautefeuille parvenait à son oncle, le gouverneur de la province : dans cette lettre était rapporté en détail tout ce qu'il avait fait depuis son entrée dans la province de Ninh-Binh jusqu'à sa sortie.

remettait à M. Hautefeuille une lettre de M. Bain de la Coquerie : c'était la nouvelle de la mort de M. Garnier et de M. Balny d'Avricourt. M. Hautefeuille était alors très-souffrant : le travail surhumain, qu'il avait dû accomplir pour organiser une province d'un million d'âmes, avait abattu ses forces. Il supporta néanmoins sans faiblir le coup de cette fatale nouvelle. Même le sentiment de sa responsabilité lui donna-t-il une nouvelle énergie.

Sur-le-champ il prend les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts qui lui sont confiés ; et dès l'abord il fait obstruer avec de la terre toutes les portes de la citadelle, sauf celle du Sud.

Le lendemain même les troubles éclataient. A la voix des lettrés et des chefs de canton, le pays se soulève. Sous leur conduite, une bande de Sauvages s'empare d'Yên-Hoa, en tue le mandarin, massacre deux prêtres annamites et incendie plusieurs villages chrétiens. Deux jours après la préfecture de Nho-Quan tombe en leur pouvoir.

La panique règne dans la ville de Ninh-Binh ; tout commence à se désorganiser. Les Annamites s'imaginent que, M. Garnier mort, les Français, ses compagnons, ne sont plus à craindre.

Mais, dans la journée arrive un navire de M. Dupuis, le *Mang-Hâo :* il apporte des vivres et quelques munitions.

Après leur exploit d'Yên-Hoa, les lettrés avaient marché sur Ninh-Binh ; déjà même ils menaçaient la sous-préfecture de Gia-Viên.

A cette nouvelle, M. Hautefeuille envoie contre eux le quartier-maître Dallot, avec trois marins et soixante-dix Annamites. Les ennemis sont repoussés. Bientôt, ils reviennent en plus grand nombre : la petite troupe franco-annamite va être cernée.

M. Hautefeuille apprend le danger qu'elle court. Incontinent il fait partir le second maître Jarnot avec deux marins et deux cents Annamites. Le succès est complet : les ennemis s'enfuient en désordre, Gia-Viên est dégagé.

Voyant croître le danger, M. Hautefeuille fait une nouvelle levée de troupes, qui porte ses forces à cinq mille hommes environ (1). Toutes les garnisons sont doublées : mille hommes sont à Ninh-Binh, dont cinq cents toujours prêts à marcher ; huit cents au défilé de Tam-Diêp, cinq cents à celui de Diên-Ho. Mille hommes, dans les montagnes du Nho-Quan, sous les ordres d'un chef mu'o'ng, l'adjudant-général (2) Xèt, gardent les passages qui conduisent en So'n-Tây. Le reste est distribué entre les sous-préfectures de la plaine : trois cents en Yên-Mô, autant en Kim-So'n, six cents en Gia-Viên, cinq cents en Yên-Hoa.

Le 27 décembre, l'*Espingole* arrive ; elle est commandée par M. Rullier. Cet officier prend la surveillance du fleuve.

Par malheur, arrivé au Tong-King depuis quelques jours à peine et encore peu habitué aux ruses des Annamites, il a, en venant du Phu Ly à Ninh-Binh, laissé un parti de lettrés s'établir au fortin de la Dôn Vi : il croyait, avoir affaire à une troupe de nos alliés indigènes. La Dôn Vi était un poste de douane militaire situé sur le Daï, dans la province de Hà-Nôi, aux confins du Ninh-Binh ; elle commandait le fleuve et la route des *tram*.

Forts de cette position, les lettrés se portent de nouveau sur Gia-Viên ; ils osent même marcher sur Yên-Khánh, la préfecture qui est aux portes de Ninh-Binh.

Le mandarin d'Yên-Khánh rallie ses troupes ; l'armée des lettrés est refoulée dans un village ; puis ce village est incendié. En même temps la citadelle de Ninh-Binh canonne l'ennemi, et l'*Espingole* lui envoie quelques obus,

(1) Les premières troupes, que leva M. Hautefeuille, étaient formées de volontaires. Plus tard, lorsqu'il eut organisé la province, M. Hautefeuille ne procéda plus par appel de volontaires ; mais il indiquait le nombre d'hommes que chaque arrondissement devait fournir : c'était une espèce de conscription. Du reste, les hommes étaient attirés par l'appât d'une forte solde : sept ligatures et demie et une mesure de riz par mois, ou quinze ligatures sans le riz ; cette solde était cinq fois plus forte que celle des miliciens de Hà-Nôi. Les troupes franco-annamites de Ninh-Binh portaient, comme signe de reconnaissance, un collet rouge ; celles de Nam-Dinh un brassard blanc.

(2) *Pho-lanh-binh.*

qui achèvent de le mettre en déroute. Le pays est repris jusqu'à la rivière Dào Giang.

Le soir même de cette victoire, dans une proclamation conçue en termes sévères, M. Hautefeuille promet la sécurité aux gens paisibles, mais annonce qu'il sera sans pitié pour quiconque troublera la tranquillité publique.

« Tout village, dit cette proclamation, soit chrétien, « soit païen, qui par vengeance et sans autorisation ose« rait brûler quelque autre village, sera lui-même incendié « après avoir restitué les dommages commis.

« Précédemment nous avons dû pour rétablir la paix « donner ordre de brûler quelques villages rebelles qui « recélaient des lettrés révoltés : c'était le cœur navré ; « mais nous sommes impitoyables pour les malfaiteurs.

« Notre volonté est de protéger tout le peuple, sans dis« tinction ni préférence, soit à l'égard des chrétiens, soit « à l'égard des païens. Par suite, tout village païen, qui « ne recèle aucun lettré hostile et ne prend point part à la « révolte, loin de craindre, a tout à attendre de nous, « secours et protection.

« Tout voleur ou incendiaire, de quelque religion qu'il « soit, sera condamné avec la dernière rigueur.

« Tout mandarin, qui oserait commettre quelque injus« tice ou faire des exactions, sera puni sévèrement. Les « villages, et même les individus, seront admis à faire « valoir leurs plaintes auprès de nous.

« Les mandarins doivent veiller à l'exécution du pré« sent ordre ; si quelqu'un contrevient à ces différents « articles, ils devront immédiatement en référer au com« mandant français. »

La défaite que les lettrés avaient subie devant Yên-Khánh n'avait pas abattu leur courage. Deux jours après, sous la conduite d'un *ong-tua* ou maître de poste, ils revenaient sur la Dào Giang. M. Hautefeuille envoie contre eux le préfet d'Yên-Khánh ; et, laissant l'administration de la citadelle au P. Gélot, il part lui-même avec deux jonques, sur lesquelles sont embarqués deux cents Annamites et deux marins français.

La marche des jonques étant trop lente, M. Hautefeuille renonce à prendre les lettrés par eau. Il renvoie les jonques à Ninh-Binh, descend à terre et va cerner les lettrés que le mandarin d'Yên-Khánh combat à Ninh-Dà. La victoire est complète (28 décembre).

En rentrant à Ninh-Binh, le jeune commandant passe par Gia-Viên et Yên-Khánh. Tous ces pays sont bien gardés. Le préfet d'Yên-Khánh est un bon administrateur et un vaillant soldat.

A son retour à la citadelle, M. Hautefeuille reçoit de nombreuses députations de maires de villages. On lui livre des chefs de canton qui ont cherché à fomenter la révolte.

Tous ces fauteurs de désordres, tous les chefs des insurgés faits prisonniers sont mis à mort. Ces exécutions ralentissent l'élan des lettrés : ils comptaient sur notre ancienne indulgence ; mais plus de clémence pour ceux qui troublent le pays !

D'un autre côté, le Sud-Est commençait à s'agiter ; cette partie de la province joint le Thanh-Hoá. Or, à la frontière, un corps de deux mille hommes, sous la conduite de dix-huit mandarins, s'apprêtait à reprendre possession des provinces conquises par les Français ; cette troupe ennemie ne pouvait passer tant que les défilés étaient en notre pouvoir. C'est pourquoi le 26 décembre une bande de Sauvages insurgés était descendue des montagnes dans le but de forcer le défilé de Tam-Diêp et de donner ainsi la main aux troupes du Thanh-Hoá. Le général *(chanh-lanh-binh)* Lu'o'ng l'avait repoussée et les têtes des six principaux chefs avaient été envoyées à Ninh-Binh.

Après la bataille de Ninh-Dà, les lettrés s'étaient divisés en trois bandes. Des deux premières, l'une s'était portée sur Yên-Hoa, l'autre était remontée dans la direction du Phu Ly et s'était établie à la Dôn Vi. La troisième s'était jetée sur le Kim-So'n : elle voulait probablement faire une nouvelle tentative contre l'un des deux défilés.

A cette nouvelle (29 décembre), le second maître Jarnot recevait l'ordre de partir avec trois marins et cent cinquante Annamites et de rejoindre les troupes d'Yên-Mô. Réuni à ces troupes, il devait assaillir l'ennemi par le Nord, en même temps que les milices de Kim-So'n l'attaqueraient par l'Est et le général Lu'o'ng par le Sud.

Ce mouvement réussit à merveille : les lettrés sont écrasés à Thiên-Tri. En vain se réfugient-ils dans les montagnes voisines : nos troupes, enthousiasmées par leur triomphe, vont les y chercher, les dispersent de nouveau et font de nombreux prisonniers.

Le 31 décembre, Jarnot rentrait à Ninh-Binh avec ses prisonniers. Parmi eux se trouvait un fils adoptif du Quan Thien, le chef des insurgés, ainsi que deux autres grands chefs. Leur procès est rapide. L'exécution de ces personnages rassure nos partisans et fait trembler nos ennemis.

Le Sud-Est de la province était donc entièrement débarrassé de rebelles. M. Hautefeuille songe alors à dégager sa ligne de communication avec Hà-Nôi.

La bande de lettrés, qui s'était installée à la Dôn Vi, coupait la route des *tram*, arrêtait les courriers et menaçait même la mission de Ké-So' et le Phu Ly. Le *tru-phòng*, ou chef militaire du Phu Ly, avait en vain essayé d'enlever leurs positions ; il avait été vaincu.

Le 1er janvier, M. Hautefeuille envoie à son secours le quartier-maître Dallot avec cinq marins et cent cinquante Annamites. Dallot revient dans la nuit : ses munitions sont épuisées et il n'a pu débusquer les lettrés.

Le même jour, le préfet d'Yên-Khánh avait vainement tenté de passer la Dào Giang ; repoussé, il avait perdu un canon. A la vérité, cet intrépide mandarin ne se décourage pas ; le lendemain même il repart en expédition ; cette fois il est vainqueur et il envoie des prisonniers à M. Hautefeuille.

Enfin, le 3 janvier, l'*Espingole* était de retour, revenant de Nam-Dinh. Aussitôt M. Hautefeuille l'envoie à la Dôn Vi. Elle part avec deux jonques montées par cinq marins

et deux cent soixante auxiliaires indigènes. La Dôn Vi est reprise : l'ennemi s'enfuit en désordre, laissant le champ de bataille jonché de cadavres.

Désormais l'insurrection n'a d'autre repaire que le département de Nho-Quan. Son boulevard est la sous-préfecture d'Yên-Hoa. L'armée de So'n-Tây lui a, dit-on, envoyé six cents soldats réguliers et quelques Chinois aux Pavillons-Noirs.

Tout le pays autour de Ninh-Binh étant pacifié, M. Hautefeuille se décide à aller en personne détruire ce dernier centre de résistance. Au reste, dans la matinée du 5 janvier, l'*Espingole* sera de retour : après le combat de la Dôn Vi elle a dû remonter jusqu'au Phu Ly. M. Hautefeuille écrit à son capitaine, M. Rullier, pour le prier de rester mouillé sous les murs de Ninh-Binh pendant toute la durée de son expédition.

Le 3 janvier, le *Mang-Hâo* était revenu à Ninh-Binh, porteur de vivres pour la petite garnison française, et il s'était mis à la disposition du commandant. Son armement consistait en une pièce de 4 et une mitrailleuse, qui malheureusement ne pouvait fonctionner. M. Hautefeuille l'avait immédiatement envoyé à la Dôn Vi prêter main-forte à l'*Espingole ;* il n'était arrivé qu'à la fin du combat. C'est à son retour de la Dôn Vi que M. Hautefeuille décide l'expédition d'Yên-Hoa.

Dans la soirée du 4 janvier, il expédiait à l'embouchure de la Dào Giang deux jonques chargées de deux cent cinquante soldats annamites et mu'o'ngs. Puis, le lendemain matin, à quatre heures, il partait sur le *Mang-Hâo* avec le quartier-maître Dallot et quatre marins. Deux heures après, le *Mang-Hâo* était parvenu au confluent de la Dào Giang ; là il prend à la remorque les deux jonques et remonte cette rivière.

A huit heures, il débouchait en face d'une forte position occupée par l'ennemi. Daï-Hu'u est un gros bourg divisé en trois villages : entouré de palissades, il était défendu, d'un côté, par la rivière, de l'autre, par des marais; en

arrière, de hautes montagnes pouvaient servir de refuge à ses défenseurs.

M. Hautefeuille descend à terre avec les marins et les auxiliaires. Il pousse l'ennemi devant lui; quelques coups de feu sont échangés. Toutefois il n'avance qu'avec circonspection. L'ennemi paraît nombreux. Soudain, au débouché d'un sentier, il se trouve en face d'une troupe bien rangée : au-dessus d'elle flotte un drapeau noir entre deux drapeaux rouges aux couleurs d'Annam..

Ce drapeau noir indique sans doute la présence des Chinois aux Pavillons-Noirs de l'armée de So'n-Tây; sa vue met la rage dans le cœur des marins, et, pour leur faire cesser un feu trop rapide, qui eût promptement épuisé les munitions, le commandant doit user de menaces.

Deux obus, lancés par le *Mang-Hào*, et quelques feux de peloton, jettent le désordre dans les rangs de l'ennemi; il s'enfuit en débandade vers les montagnes; par prudence, M. Hautefeuille renonce à le poursuivre.

Ce combat s'était livré à une distance de cinq cents mètres : les auxiliaires indigènes n'avaient pu être d'aucun secours; mais, l'ennemi repoussé, ils envahissaient les trois villages et les livraient aux flammes, prévenant, par cet incendie, un retour offensif des lettrés.

Une partie de ces derniers parvient, il est vrai, à se rallier à quelques kilomètres en amont; ils s'embusquent dans un village (1) situé sur le bord de la rivière. A trois heures et demie le *Mang-Hào* était devant ce village. Deux coups de mitraille dégagent la rive; une troupe de cent Annamites, renforcée de deux marins, débarque et met en fuite les insurgés. Ils ne se rallieront plus qu'à Yên-Hoa.

Le soir de cette pénible journée, M. Hautefeuille mouillait devant Lang-Van. C'était un village chrétien, entouré de fortes palissades et bien défendu par ses habitants.

Le 6 janvier la lutte devait être encore plus chaude

(1) Vinh-Tri sur Dào Giang.

que la veille. A sept heures et demie du matin le *Mang-Hào* et les deux jonques qu'il remorquait arrivaient devant Yên-Hoa.

Entrepôt du commerce entre la plaine et la région des montagnes, cette ville était la plus grande et la plus riche de la province. Elle était le centre de la révolte : réunis à plusieurs centaines de soldats réguliers venus de l'armée de So'n-Tây, les lettrés occupaient une position très-forte. En effet, outre son enceinte en palissades, la ville était encore protégée d'un côté par la rivière, de l'autre par des lacs ; un bois épais garantissait la troisième face ; le fort de la sous-préfecture gardait la quatrième. Enfin des abattis, des abris en terre et d'autres ouvrages complétaient la défense.

Quand le *Mang-Hào* n'est plus qu'à quatre-vingts mètres d'Yên-Hoa, M. Hautefeuille ouvre le feu; l'ennemi riposte incontinent. Notre tir est très-meurtrier ; le sang coule de la berge occupée par les insurgés et rougit les eaux de la rivière. Malgré ses pertes, l'ennemi se maintient dans sa position.

Le commandant envoie alors deux cents auxiliaires annamites débarquer en aval de la ville ; ils devront prendre les retranchements à revers. Lui-même remonte très-doucement le long de la ville ; et, enfilant de feux de peloton ses longues rues droites, encombrées de soldats ennemis que chassent ses auxiliaires, il vient se placer en amont pour débarquer.

Pendant ce temps, les auxiliaires annamites sont parvenus à débusquer l'ennemi de sa position ; et, pour prévenir un retour offensif, ils ont mis le feu à ses casernes. Le vent pousse les flammes sur la ville : bientôt Yên-Hoa va être la proie de l'incendie.

M. Hautefeuille débarque avec ses marins et cinquante Mu'o'ngs ; il se porte sur le bois. Comme il en approche, l'ennemi l'accueille par un feu bien nourri et l'oblige à s'arrêter. Les hommes se couchent dans la boue et, par leur tir, parviennent à dégager une route assez large qui s'enfonce dans le bois.

Enfin, marins et Mu'o'ngs, se levant tous à la fois, se précipitent au pas de course. Le bois est évacué. Ses abords sont jonchés de morts; presque tous portaient l'uniforme de l'armée régulière.

Abandonnant le bois, M. Hautefeuille pénètre avec sa troupe dans l'intérieur de la ville. L'incendie a déjà dévoré toute la partie qui longe la rive; seule la ville haute pourra être sauvée.

En ce moment, il est rejoint par les auxiliaires annamites. Il pousse jusqu'au fort de la sous-préfecture; ce fort est également évacué.

Le combat avait duré près de trois heures.

Poursuivant son succès, M. Hautefeuille fouille les villages environnants. A midi et demi il est de retour à Yên-Hoa : il ramène vingt-quatre prisonniers importants. Ces prisonniers seront exécutés dans la soirée.

Quelques alertes troublent encore cette brillante journée. Des groupes se forment dans la plaine ; le tir à longue portée de nos chassepots suffit pour les disperser.

La bataille était à peine terminée que M. Hautefeuille envoyait prévenir le chef militaire du département de Nho-Quan, l'adjudant-général Xèt ; il le chargeait de terminer la pacification du pays. En même temps, il recevait des députations de partisans de la France; c'étaient les mêmes qui, le mois précédent, étaient venus à Ninh-Binh se mettre à sa disposition. Le jeune commandant leur donne pleins pouvoirs pour réorganiser la milice et empêcher le pillage.

Ainsi qu'on vient de le voir, la province de Ninh-Binh était de nouveau pacifiée (1); l'armée des lettrés, malgré les renforts en troupes régulières qu'elle avait reçus, après avoir été battue en Kim-So'n et à la Dôn Vi, venait d'être chassée de son dernier refuge.

Les deux défilés, les seuls qui donnent accès en Thanh-

(1) Voir sur la répression de l'insurrection des lettrés en Ninh-Binh le rapport de M. Balézeaux sur les opérations de la compagnie de débarquement du *Decrès*. *Pièces justificatives*, n° XVII.

Hóa, étaient gardés par nos auxiliaires. Seuls,, sans l'assistance des Français, ils avaient repoussé tous les efforts de nos ennemis. Deux jours avant le succès de M. Hautefeuille à Yên-Hoa, le général qui commandait Tam-Diêp, le *chanh-lanh-binh* Lu'o'ng avait remporté deux victoires, l'une sur trois cents soldats descendus du Nho-Quan pour aller en Thanh-Hoá, l'autre sur une troupe considérable qui venait de cette dernière province à la rencontre de ceux du Nho-Quan.

L'occupation incontestée de la province de Ninh-Binh permettait donc aux Français de tourner toutes leurs forces contre l'armée de So'n-Tây. Quelques jours encore et tout le Tong-King, depuis le Thanh-Hoá jusqu'aux frontières de Chine, pouvait être à nous.

Mais, le lendemain même de sa victoire, le 7 janvier, M. Hautefeuille recevait l'ordre d'évacuer la citadelle de Ninh-Binh.

CHAPITRE QUINZIÈME

Administration de M. Harmand en Nam-Dinh et de M. de Trentinian en Haï-Dzu'o'ng.

Nous avons vu précédemment que, après la prise de Nam-Dinh, M. Francis Garnier était resté quelques jours dans cette citadelle, afin de réorganiser la province.

Vaste plaine d'alluvions, coupée de canaux et de rivières, la province de Nam-Dinh comptait un grand nombre de départements et d'arrondissements ; sa population, très-dense, s'élevait à plus de deux millions d'habitants.

Sa capitale était un des centres d'examen les plus importants du royaume, et les lettrés habitant la province étaient au nombre de six mille. Leur haine contre les « Sauvages d'Europe » et contre les chrétiens n'avait pas de bornes. Même avant que la citadelle ne fût tombée au pouvoir des Français, leurs chefs, Hoàng Tam Dang et

Doân Khuê, avaient écrit une supplique au roi, pour lui demander la permission d'exterminer les chrétiens. Cette pièce avait reçu l'approbation du gouverneur et, scellée de son sceau, elle avait été expédiée à la cour de Hué. On comprend les difficultés que devait présenter l'administration d'une province si hostile aux Français.

Parmi les mandarins subalternes, tous ou presque tous avaient abandonné leur poste, refusant ainsi de reconnaître notre protectorat. M. Garnier avait donc dû pourvoir à la nomination de nouveaux fonctionnaires; suivant l'esprit d'impartialité qui présidait à tous ses choix, il l'avait fait sans acception de religion.

Au reste, l'immense majorité des chrétiens de la province de Nam-Dinh dépendait des missionnaires espagnols, et M. Garnier ne pouvait guère espérer trouver en eux aucun appui. Le lecteur se souvient sans doute que les évêques espagnols du Tong-King, dès que la nouvelle de la chute de Hà-Nôi leur était parvenue, s'étaient empressés de protester contre l'intervention française; et qu'en même temps ils avaient recommandé à leurs chrétiens de ne point se compromettre en faveur de la France. Or, au lendemain de la prise de Nam-Dinh, cette dernière prohibition venait d'être renouvelée (1).

De même que dans la province de Hà-Nôi, M. Garnier avait fait appel aux hommes d'ordre : cet appel avait été entendu, et un grand nombre de volontaires était venu s'enrôler sous notre drapeau. A la tête de ces milices, M. Garnier avait mis un général originaire de la province : il avait fait venir du Phu Ly, où il était commandant militaire, le brave général Lê Van Ba.

D'un autre côté, aussitôt qu'il avait eu connaissance de

(1) ... Pues tan pronto como los franceces tomaron á Nam-Dinh, nuestro Sr Vicario Apostolico pasó una circular prohibiendo á los cristianos mezclarse en los asuntos de los franceses con discrédito de la Religion; los cristianos acataron y obedecieron por lo general aquella circular, la que tambien llegó á manos de los Mandarines, quienes desde entonces miran al parecer con cierta simpatia à los misioneros españoles. (*Correo Sino-Annamita*, année 1875, p. 148. Lettre du R. P. Fernandez.)

la chute de Nam-Dinh, M. Hautefeuille, dont la province était déjà réorganisée, avait envoyé à M. Garnier un corps de deux cent cinquante Annamites, parfaitement équipés. Quelques jours après, la province de Nam-Dinh devait encore recevoir un autre secours du commandant français de Ninh-Binh.

Des bandes de pillards infestaient la campagne ; elles se recrutaient principalement parmi les fuyards de l'armée des mandarins. Même l'une d'elles, avait osé arborer le drapeau français et occuper le Phu Nghiâ-Hu'ng ; puis, se portant sur le poste de Haï-Lu'o'ng (1), situé au bord de l'arroyo de Nam-Dinh, elle y avait pillé les greniers royaux.

A la nouvelle de cet acte de brigandage, M. Hautefeuille s'était empressé, avec l'autorisation de M. Garnier, d'envoyer au Phu Nhiâ-Hu'ng une seconde troupe de deux cent cinquante hommes avec un fonctionnaire. Dès ce jour, il fut décidé que les drapeaux tricolores confiés aux indigènes devraient, pour être légitimes, porter dans le blanc la signature et le cachet d'un commandant français.

Le 15 décembre l'*Espingole* arrivait à Nam-Dinh, revenant de Haï-Dzu'o'ng ; et ce jour même, le docteur Harmand était installé en qualité de commandant militaire de la province. Le lendemain M. Garnier partait en lui laissant une garnison de vingt-cinq marins. Le curé indigène de Nam-Dinh, homme très-intelligent et qui savait le français, devait lui servir d'interprète.

Cependant, à la voix de leur chef Hoàng Tam Dang, les lettrés s'étaient insurgés. Leur levée de boucliers coïncidait, je l'ai déjà dit, avec l'arrivée de l'ambassade annamite envoyée à M. Garnier. Hoàng Tam Dang s'était proclamé gouverneur de la mer (*haï-phòng*) ; en cette qualité, il avait invité les pirates chinois, qui écumaient le golfe du Tong-King, à se joindre à lui pour chasser les Français.

(1) Ou Haï-Lâng.

C'était surtout sur la partie du Nam-Dinh évangélisée par les missionnaires français que ce chef des lettrés portait ses ravages ; partout, sur son passage, les chrétiens étaient massacrés, leurs villages livrés aux flammes. Ainsi étaient dévastés les arrondissements de Thái-An, de Vu-Ban, de Phong-Roanh et d'Y-Yên (1) ; même le mandarin de cette dernière sous-préfecture était tombé sous leurs coups.

En face de ce dangereux adversaire, M. Harmand ne restait pas inactif. Le 21 décembre, il infligeait à un millier de ses partisans une sanglante défaite : les rebelles s'enfuyaient en désordre, laissant un grand nombre de morts sur le champ de bataille, et cinq de leurs chefs, faits prisonniers, étaient exécutés.

De même qu'en Ninh-Binh, la nouvelle de la mort de M. Garnier avait accru l'audace de nos ennemis et jeté le découragement parmi nos partisans. La province devenait un vrai chaos.

D'autre part, le manque de munitions commençait à se faire sentir. Le 16 décembre, il est vrai, la chaloupe à vapeur de M. Dupuis, le *So'n-Tây,* avait apporté à M. Harmand une caisse de cartouches ; mais depuis l'affaire du 21 ces munitions étaient presque épuisées.

Or, il était indispensable de faire des sorties, de pousser des reconnaissances de tous côtés, d'explorer les arroyos.

M. Harmand, aussi bien que ses marins, était surmené de travail. Il ne pouvait compter encore sur les troupes indigènes et il avait dû renoncer à les envoyer seules contre l'ennemi : quand elles ne se sentaient pas appuyées par quelques marins français, elles ne savaient point résister à l'attaque des bandes insurgées.

Dès le 27 décembre, le désordre était à son comble. Voyant que, par suite de l'exiguïté de ses ressources, M. Harmand ne pouvait les poursuivre, les lettrés, que leur défaite du 21 avait d'abord abattus, reprenaient cou-

(1) Arrondissements formant le département du Phu Nghiâ-Hu'ng.

rage, et déjà leurs bandes se reformaient plus nombreuses que jamais.

Du côté du Phu Nghià-Hu'ng, il est vrai, nos partisans battaient Hoàng Tam Dang lui-même et brûlaient son village. C'est que, dans cette partie de la province qui touche au Ninh-Binh, ils se sentaient encouragés par les succès de M. Hautefeuille.

Enfin, le 29 décembre l'*Espingole* arrivait à Nam-Dinh; elle apportait des vivres et des munitions.

Sans tarder, M. Harmand part en reconnaissance. A quelques heures de la citadelle, un fort parti de rebelles était retranché. Tombant sur eux à l'improviste, M. Harmand les met en déroute et leur tue beaucoup de monde. Leurs repaires sont livrés aux flammes; et, après le combat, vingt de leurs chefs, faits prisonniers, sont décapités.

Il existait encore en un lieu nommé Chanh-Danh un centre important de rébellion : de grands approvisionnements militaires y étaient accumulés. Le 31 décembre, l'*Espingole* partait pour le détruire. Son expédition avait plein succès : les lettrés étaient écrasés à Chanh-Danh. Ralliés à Binh-Tuan, ils étaient de nouveau dispersés.

Cette expédition portait un coup mortel à la cause des lettrés dans la province de Nam-Dinh. Dès lors, c'est dans la partie septentrionale du Ninh-Binh qu'ils concentreront leurs forces (1).

Ainsi, la paix est à peu près rétablie dans la province de Nam-Dinh. M. Harmand parvient peu à peu à la réorganiser. Les volontaires accourent en foule se ranger sous notre drapeau; et le jour où viendra l'ordre d'évacuer, leur nombre s'élèvera à près de dix mille.

La position des Français dans la province de Haï-Dzu'o'ng était encore plus solide.

Depuis le départ de M. Balny d'Avricourt, M. de Tren-

(1) Voir sur la répression de l'insurrection des lettrés en Nam-Dinh le rapport de M. Balézeaux sur les opérations de la compagnie de débarquement du *Decrès*. *Pièces justificatives*, n° XVII.

tinian était le commandant de cette province. Lorsqu'il rappela l'*Espingole*, M. Garnier lui avait fait demander, s'il croyait pouvoir, avec ses dix-sept fantassins de marine, se maintenir dans la citadelle de Haï-Dzu'o'ng (1). Dans ce cas, des instructions lui seraient ultérieurement envoyées. M. de Trentinian accepta cette offre avec empressement, persuadé qu'avec de l'audace et l'appui de la population il lui serait facile de garder, non-seulement la citadelle, mais encore la province.

Quelques jours après, il recevait ses instructions; elles étaient conformes aux termes d'une proclamation que, par le même courrier, M. Garnier lui transmettait, pour la répandre dans la province.

« Les chefs de canton et les maires, disait cette pro« clamation, doivent rester à leurs postes.

« Tout détenteur d'armes, de barques, objets et valeurs « appartenant au gouvernement devra les rendre immé« diatement à la citadelle. Quiconque ne fera pas cette « restitution sera puni de mort.

« Les populations des chefs-lieux de département et « d'arrondissement sont rendues responsables de la con« servation des archives et des autres objets appartenant « à l'Etat.

« Tous les employés et mandarins annamites, qui vien« dront faire leur soumission, seront maintenus dans « leurs grades. Ceux qui se refuseraient à faire cette dé« marche seront traités en rebelles.

« Tout voleur, pirate ou incendiaire, pris en flagrant « délit, sera immédiatement passé par les armes. »

M. de Trentinian ne négligeait aucune précaution militaire. Un de ses premiers soins avait été de faire construire sur le parapet de la citadelle un petit ouvrage im-

(1) M. Garnier faisait grand cas de M. de Trentinian : « J'ai trouvé « dans M. de Trentinian, écrivait-il, un officier dont l'intelligence, « l'instruction, le mérite et le zèle me rendent les plus grands ser« vices. »

Cette appréciation, de même que celle concernant M. Esmez citée page 203, est extraite d'une note écrite de la main de M. Garnier, note qui paraît dater des premiers jours de son arrivée à Hà-Nôi.

prenable ; cette espèce de blockhaus dominait la porte de l'Est, la seule qui fût occupée par nos troupes. Il y faisait accumuler du riz, du bois, de l'eau et des sapèques. A une distance de quelques mètres seulement s'élevait le bâtiment où logeaient ses soldats ; par son ordre, il fut entouré d'un large fossé rempli d'eau. Grâce à ces mesures, M. de Trentinian se trouvait à l'abri de toute surprise ; et, garanti contre les circonstances les plus défavorables, il pouvait sans crainte se voir abandonné pendant un ou deux mois.

Il avait enrôlé des volontaires. Vers le 20 décembre, il lui arriva un corps de deux cents miliciens annamites, envoyé de Nam-Dinh par M. Harmand. Ce renfort portait à six cents hommes l'effectif des troupes auxiliaires logées dans la citadelle.

Enfin, le jeune commandant faisait armer en guerre les jonques de l'Etat. Chaque jour une ou deux de ces barques s'éloignaient de Haï-Dzu'o'ng et parcouraient les arroyos.

Quelques jours avaient suffi pour réorganiser l'administration de la province. Dans ce travail, M. de Trentinian avait été admirablement secondé par le chef de la congrégation chinoise. Ainsi qu'on l'a vu plus haut, à la nouvelle de la prise de Haï-Dzu'o'ng, les mandarins du roi avaient abandonné leurs postes. Il était indispensable de les remplacer par des fonctionnaires dévoués à notre cause. Dans ce but, M. de Trentinian convoquait à la citadelle tous les notables des divers départements et arrondissements de la province ; et il leur demandait de désigner eux-mêmes les nouveaux chefs de leurs circonscriptions respectives. Les chefs ainsi élus devaient laisser leurs fils comme otages entre ses mains ; leur amour pour leurs enfants était un gage certain de leur fidélité.

Ils avaient mission de lever des troupes, pour maintenir l'ordre dans le pays dont l'administration leur était confiée. A cette fin, chacun recevait des sapèques et du riz pour la solde de ses hommes, ainsi qu'un drapeau français et le cachet du protectorat. Quant à ceux de leurs

administrés qui voudraient s'engager dans le corps qu'organisait M. de Trentinian lui-même, ils devraient être immédiatement dirigés sur la citadelle.

Suivant les instructions que lui avait transmises M. Garnier, M. de Trentinian n'avait fait qu'à titre provisoire toutes les nominations de fonctionnaires dans l'ordre civil : c'est à la suite des réclamations de Mgr Colomer que M. Garnier avait pris cette décision. Quant aux nominations des chefs militaires, elles étaient à titre définitif.

Dans le Nord de la province, cependant, un département, un seul, avait refusé de reconnaître l'autorité française ; c'était celui de Nam-Sách. Il confinait à la province de Bac-Ninh et son préfet, le seul qui eût osé se maintenir après la chute de Haï-Dzu'o'ng, était encouragé dans sa résistance par les mandarins de cette province limitrophe. Ces mandarins, en effet, en même temps qu'ils tentaient une expédition du côté de Hà-Nôi sur la sous-préfecture de Gia-Lâm, construisaient des barrages sur le Thái-Binh et appelaient leurs milices sous les drapeaux.

Or, ce préfet de Nam-Sách, malgré les gages de fidélité que Mgr Colomer avait donnés au gouvernement annamite, persécutait les chrétiens et menaçait de les mettre à mort.

C'est pourquoi les Pères de la mission espagnole de Ké-Mot avaient cru devoir sortir de leur réserve ; et le 17 décembre ils avaient fait écrire à M. de Trentinian, pour le prier d'envoyer deux ou trois *(sic)* soldats français contre ce mandarin ; ces soldats n'auraient eu qu'à suivre les porteurs de la lettre.

A cette époque, M. de Trentinian ne pouvait distraire aucune force française de la citadelle de Haï-Dzu'o'ng. Toutefois, selon les termes de la lettre qui lui était adressée, il envoyait aux chefs de canton et aux maires du département de Nam-Sách une circulaire, par laquelle il leur était enjoint de s'emparer du préfet et de le conduire à Haï-Dzu'o'ng : une récompense était promise à celui qui le livrerait.

Mais ces notables, effrayés sans doute par les préparatifs militaires des mandarins de Bac-Ninh, refusèrent d'obtempérer à l'ordre du commandant français ; aucun d'eux ne répondit non plus à l'invitation qui lui avait été faite de se rendre à la capitale de la province.

En présence de cet acte d'insubordination M. de Trentinian n'hésita point ; et le 20 décembre une troupe de trois cents indigènes partait pour réduire ce département.

Toute la province de Haï-Dzu'o'ng allait donc être soumise à la domination française. Même à la nouvelle de la mort de M. Garnier, aucun mouvement hostile ne s'était produit, tant les populations nous étaient attachées, tant elles haïssaient les mandarins de Tu' Dù'c !

Mais ces résultats si magnifiques devaient être anéantis en quelques heures. Et le Tong-King dont nous possédions les plus belles provinces, allait retomber sous le joug abhorré de la cour de Hué !

Le 29 décembre, M. Philastre arrivait à Haï-Dzu'o'ng.

LIVRE III

L'ÉVACUATION ET SES CONSÉQUENCES.

CHAPITRE PREMIER

M. Philastre. — Quelle pouvait être sa mission.

Qu'était-ce que M. Philastre ?

M. Philastre était un inspecteur des affaires indigènes de notre colonie de Cochinchine. Il appartenait au corps de la marine et avait le grade de lieutenant de vaisseau. Venu en Cochinchine vers l'époque de la conquête, il avait fait sa carrière dans l'administration coloniale, et en 1873 il était à la tête du service de la justice indigène.

Dès le principe, il s'était voué à l'étude de la langue annamite officielle et des caractères chinois. Son esprit avait subi l'influence de cette étude absorbante : lettré, il avait pris les sentiments des lettrés et il s'était engoué de la civilisation sino-annamite. C'est surtout d'après ces tendances de son esprit qu'il faut expliquer sa conduite dans les évènements du Tong-King (1).

Car, quelques reproches qu'on ait à lui adresser à ce sujet, personne parmi les Européens n'a jamais admis que la cour d'Annam ait pu le corrompre : sa probité est incontestée.

Lorsque l'ambassade présidée par Lê Tuân vint à Saïgon, il fut chargé avec un autre officier sinologue, M. Prioux, d'être l'interprète du gouvernement. Il avait même été question de l'envoyer au Tong-King régler le

(1) Il savait également, par la lecture des dépêches que l'amiral Dupré avait reçues de la métropole, qu'en France le ministère était opposé à toute occupation militaire du Tong-King.

conflit qui s'était élevé entre M. Dupuis et les mandarins annamites. Mais l'amiral avait décliné cette proposition, estimant sans doute que M. Francis Garnier était plus apte à remplir le but qu'il s'était proposé.

Cependant les ambassadeurs annamites, lorsque l'amiral Dupré avait voulu entamer avec eux les autres questions litigieuses, s'étaient trouvés sans pouvoirs suffisants: ils ne pouvaient notamment traiter de la cession des trois provinces occidentales de la Cochinchine Française ni de l'ouverture du Tong-King au commerce.

A la vérité, la nouvelle de la prise de Hà-Nôi devait bientôt changer les dispositions de la cour de Hué. Le coup d'audace de M. Garnier avait, suivant l'expression des officiers de l'entourage de l'amiral, « simplifié toutes choses (1) » et « ne pouvait que faire hâter la conclusion du traité (2). » Dès lors tout semblait « marcher vers une entente cordiale (3). »

Tel n'était point l'avis de M. Philastre : dans la prise de Hà-Nôi il ne voyait qu'une « odieuse agression », « un coup de Jarnac amené par l'amiral » pour faire passer le gouvernement annamite « par ses fourches caudines. » « Il suit une voie bien étrange (4) », écrivait-il en parlant de l'amiral.

Ce fut néanmoins M. Philastre qui fut chargé d'accompagner le second ambassadeur Nguyên Van Tu'o'ng, lorsque ce dernier dut aller à Hué pour se faire donner, à lui et à son collègue Lê Tuân, pleins pouvoirs de traiter toutes les questions posées par l'amiral.

Le 6 décembre, M. Philastre et le second ambassadeur s'embarquaient à destination de Tourane sur l'aviso le

(1) Lettre de M. de M***-F***, aide de camp de l'amiral Dupré, à M. Francis Garnier, datée du 12 décembre, adressée par la voie du *d'Estrées*. *Pièces justificatives*, n° XXI.

(2) Lettre de M. C***-L***, secrétaire de l'amiral Dupré, à M. Francis Garnier, datée du 5 décembre, adressée par la voie du *Decrès*. *Pièces justificatives*, n° XX.

(3) Lettre de M. de M***-F***, déjà citée.

(4) Lettre de M. Philastre à M. Francis Garnier, datée du 6 décembre. *Pièces justificatives*, n° XVIII.

Decrès. A cette époque, le lecteur ne l'a pas oublié, ce navire était en partance pour le Tong-King, emportant le renfort en hommes et en matériel qu'avait demandé M. Garnier.

Avec M. Philastre et le second ambassadeur, le *Decrès* devait encore déposer à Tourane les grands mandarins que M. Garnier avait faits prisonniers à Hà-Nôi. L'amiral les rendait au roi, et M. Philastre avait mission de demander leur grâce ; car, d'après l'usage annamite, ces pauvres mandarins étaient menacés de payer de leur tête le malheur d'avoir été vaincus.

Le 13 décembre, le *Decrès* était en rade de Tourane. M. Philastre débarquait et se rendait à Hué avec Nguyên Van Tu'o'ng.

Quelques jours après, le 20 décembre, un autre navire français arrivait à Tourane. C'était le *d'Estrées*. L'amiral l'envoyait pour ramener à Saïgon M. Philastre et le second ambassadeur (1).

M. Philastre se préparait à quitter Hué, dans le but de s'embarquer pour Saïgon avec l'ambassadeur, lorsque ce dernier lui déclare qu'il ne peut le suivre à Saïgon, tant que les affaires du Tong-King ne seront pas arrangées ; le roi le lui a défendu : il doit aller à Hà-Nôi. M. Philastre se résoud à l'y accompagner.

En conséquence, le commandant du *d'Estrées* est requis de les conduire au Tong-King : il le fait, non point sur l'ordre de l'amiral Dupré, mais « *sur la demande du gouvernement annamite* », ainsi que l'exprime le journal officiel de Saïgon (2).

(1) « On attend Philastre tous les jours », écrit à M. Garnier, le 21 décembre, son ami M. Luro, inspecteur de Saïgon. »

Or, M. Luro était en position d'être bien informé. Non-seulement il voyait souvent l'amiral Dupré, mais encore, comme il faisait l'intérim de M. Philastre dans son service de la justice indigène et dans sa présidence de la commission du Jardin botanique, il savait évidemment combien durerait son absence.

Dans la même lettre M. Luro écrit encore à M. Garnier : « L'amiral est « toujours très-bien disposé pour toi. » M. Philastre ne pouvait donc à cette époque avoir mission d'aller au Tong-King désavouer l'œuvre de M. Garnier.

Voir aux *Pièces justificatives*, n° XIX, cette lettre de M. Luro.

(2) *Courrier de Saïgon*, n° du 5 janvier 1874.

Le 24 décembre, le *d'Estrées* mouillait auprès du *Decrès* dans la rade de Cua Câm. A peine arrivé, M. Philastre écrit à M. Garnier, qu'il croit encore vivant : il va, dit-il, à Hà-Nôi lui porter des instructions très-urgentes.

Or, dans la soirée du 24, le commandant du *Decrès*, M. Testard du Cosquer, recevait la lettre par laquelle M. Bain de la Coquerie lui annonçait la mort de M. Garnier : cet officier, trouvant la succession de M. Garnier au-dessus de ses forces, demandait des ordres à M. Testard, son supérieur. Le commandant du *Decrès* lui répondit aussitôt.

« Je suis assez embarrassé », écrivait-il, « pour vous « donner un conseil. Je crois cependant qu'en vue des « renforts qui vous arrivent vous devez tenir le plus « longtemps possible, sans toutefois compromettre votre « troupe. »

Il l'engageait, il est vrai, à rallier les éléments de la compagnie de débarquement du *Decrès*, afin de concentrer la défense sur un seul point.

Lui annonçant ensuite l'arrivée de M. Philastre, il ajoutait : « Les pouvoirs politiques vont *sans doute* tomber « entre les mains de M. Philastre, et je crois que les af- « faires pourront s'arranger pacifiquement.

« Quant à la direction militaire, je pense qu'en raison de « votre ancienneté elle doit vous revenir, à moins que « M. Esmez n'ait des instructions particulières qui l'auto- « risent à prendre la succession de M. Garnier (1). »

Mais, dans la soirée du 26 décembre, M. Testard recevait une lettre que, dès son retour à Hà-Nôi, M. Esmez lui avait écrite. D'après les dernières instructions de l'amiral, disait M. Esmez, il fallait de suite arriver à une entente avec les ambassadeurs annamites; c'était une affaire délicate. Aussi estimait-il que peut-être M. Testard jugerait utile, ne serait-ce que pour rassurer l'amiral, de venir à Hà-Nôi prendre lui-même le commandement en chef.

(1) Voir cette lettre de M. Testard du Cosquer aux *Pièces justificatives*, n° XXII.

Au reçu de cette lettre, dans laquelle M. Esmez semblait décliner la succession de M. Garnier, M. Testard, étant de tous les officiers disséminés du golfe du Tong-King à Hà-Nôi le plus élevé en grade et le plus ancien, prit le commandement supérieur des forces françaises de terre et de mer présentes au Tong-King; puis il nomma son second, M. le lieutenant de vaisseau Balézeaux, commandant militaire de l'expédition.

Le lendemain M. Balézeaux embarquait sur le *d'Estrées :* il allait accompagner à Hà-Nôi M. Philastre et le second ambassadeur.

CHAPITRE DEUXIÈME.

Massacre de prétendus pirates. — Évacuation de Haï-Dzu'o'ng.

En remontant le Cua Câm, à l'entrée de l'arroyo de Haï-Phòng, le d'*Estrées* rencontrait une nombreuse flottille de jonques chinoises.

A cette époque, il n'était bruit dans le Tong-King Oriental que des exploits du fameux A-Hung, ce terrible chef de pirates que nous avons vu précédemment faire des offres de service à M. Balny d'Avricourt. Le commandant du *Decrès* tenait essentiellement à délivrer le pays de ce bandit redoutable. « Si vous pouviez », écrivait-il au commandant français de Haï-Dzu'o'ng, « l'attirer dans un « piège et vous emparer de sa personne, vous rendriez au « pays et à l'œuvre que nous poursuivons un signalé ser- « vice. Vous recevriez peut-être quelques coups de canon « des jonques; mais celles-ci, privées de leur chef, ne « tarderont pas à se débander et elles trouveront pour les « recevoir le *d'Estrées* qui est mouillé à l'entrée de la ri- « vière (1). »

(1) Voir aux *Pièces justificatives*, n° XXII.

Or, les jonques que le *d'Estrées* venait de rencontrer auprès de Haï-Phòng n'étaient nullement des jonques de pirates.

On se rappelle qu'au lendemain de la prise de Hà-Nôi M. Garnier avait engagé les négociants chinois en résidence au Tong-King, à exporter par grandes masses le riz et les autres marchandises du pays. Les lois annamites soumettaient à de nombreuses entraves le commerce d'exportation ; mais M. Garnier avait convoqué à la citadelle les notables de la congrégation chinoise de Hà-Nôi : « Le « pays est ouvert », leur dit-il ; « ramassez tout le riz, « toutes les marchandises qu'il vous plaira et exportez-les. « Vous prouverez de la sorte que désormais au Tong-King « le commerce est effectivement libre. »

Les Chinois suivirent ce conseil ; ils réunirent le plus grand nombre de jonques qu'ils purent. Toutes ces jonques étaient armées de canons, par crainte des pirates du golfe du Tong-King. La plupart, d'ailleurs, possédaient des papiers, signés à Hong-Kong, sur lesquels il était fait mention de ces armes, nécessaires aux navires de commerce chinois pour se défendre.

A son arrivée dans les eaux du Tong-King, l'ambassadeur avait appris l'existence de cette flottille. Peut-être connut-il en même temps qu'elle n'avait qu'une destination purement commerciale. Il faut bien comprendre cependant qu'aux yeux d'un mandarin annamite exporter du riz contre les lois du royaume est un crime aussi irrémissible que pouvait l'être sous notre ancienne législation fiscale le crime de faux saulnier.

C'est pourquoi, sur sa demande, le *d'Estrées* donnait la chasse à ces prétendus pirates : vingt-quatre jonques étaient coulées, leurs canons, au nombre de deux cent quarante, jetés à l'eau ; trente-six Chinois, faits prisonniers, étaient exécutés.

Ce triste exploit réjouit sans doute le cœur de l'ambassadeur annamite ; mais il attirait sur nous les malédictions des Chinois du Tong-King et de Canton.

C'est seulement à Hà-Nôi, et par suite d'explications

fournies par les délégués de la congrégation chinoise, que cette faute fut reconnue.

Le tonnage du *d'Estrées* était trop fort pour qu'il pût remonter au-dessus de Haï-Phòng. Aussi, dans la matinée du 28 décembre, trois de ses canots, armés en guerre, étaient mis à la disposition de M. Philastre et de M. Balézeaux pour les conduire, eux et l'ambassadeur, à Haï-Dzu'o'ng.

Dans l'arroyo de Haï-Phòng, d'autres jonques chinoises étaient encore rencontrées. Sur le désir de l'ambassadeur, les embarcations françaises durent pénétrer au milieu de cette flottille; des coups de feu furent échangés de part et d'autre. On ne put pourtant s'emparer des capitaines de jonque que l'ambassadeur avait désignés.

Enfin, le 29 décembre, les nouveaux chefs de la mission française au Tong-King arrivaient à Haï-Dzu'o'ng avec l'ambassadeur.

M. Philastre et M. Balézeaux se rendirent à la citadelle. Quant à l'ambassadeur, il refusa l'hospitalité que lui offrait M. de Trentinian. Sans doute craignait-il de se compromettre en logeant dans une citadelle annamite qu'abritait le drapeau français; sans doute aussi pensait-il pouvoir de la sorte travailler plus facilement à la restauration de l'autorité royale dans la province.

Le même jour arrivait à Haï-Dzu'o'ng le chef indigène que M. de Trentinian avait envoyé dans le Nord pour réduire le département de Nam-Sách. En route, il avait appris l'arrivée de l'ambassadeur et il était revenu avec sa troupe dans l'intention de l'enlever.

Par suite du retour de ce chef, les troupes franco-annamites, présentes à Haï-Dzu'o'ng, s'élevaient à six cents hommes; ces volontaires indigènes étaient pour la plupart des partisans de l'ancienne dynastie des Lê. La présence d'une semblable force ne laissait pas de causer de vives inquiétudes à l'ambassadeur de Hué.

On a pu voir au livre précédent de quelle importance capitale était pour nous la possession de la citadelle de

Haï-Dzu'o'ng. Néanmoins, il avait été décidé entre M. Philastre et l'ambassadeur qu'elle serait immédiatement évacuée. M. Balézeaux, en sa qualité de chef du corps expéditionnaire, fut chargé de notifier cet ordre d'évacuation à M. de Trentinian.

M. de Trentinian était loin de s'attendre à une semblable mesure. Il crut devoir présenter quelques observations à M. Balézeaux (1) ; car, nouvellement arrivé au Tong-King, cet officier ne pouvait être au courant de la situation. M. Balézeaux fut inflexible.

Dès le lendemain de l'arrivée de la nouvelle mission française, le 30 décembre, les troupes franco-annamites étaient dissoutes, les soldats recevaient l'ordre de se disperser ; toutefois leurs chefs, ainsi que quelques fonctionnaires qui avaient servi sous notre drapeau, étaient internés dans la citadelle.

Leur détention ne devait être que temporaire, disait-on; libres, ils eussent été une cause de trouble pour le nouveau gouverneur de Haï-Dzu'o'ng. Plus tard, ils seraient transportés au bas du fleuve et alors on les mettrait en liberté.

De son côté, l'ambassadeur annamite travaillait avec une activité foudroyante *(sic)* (2) au rétablissement de l'autorité royale dans la province de Haï-Dzu'o'ng. Il envoyait courriers sur courriers porter aux nouveaux mandarins leur nomination : il n'était sous-préfecture qu'il ne pourvût.

Celui qu'il avait choisi pour être le gouverneur de la province était préfet au moment de la chute de Haï-Dzu'o'ng. A cette époque, poursuivi par la haine de ses administrés païens, il n'avait échappé à la mort qu'en se réfugiant à Doung-Xuyên chez un missionnaire espagnol, le P. Isidore Foronda. Il s'y était trouvé en compagnie d'une douzaine d'autres mandarins que ce Père avait également recueillis.

C'est dans cet asile qu'était venue le trouver sa nomi-

(1) *Correo Sino-Annamita*, année 1874, p. 228.
(2) Con la rapidez del rayo.

nation au poste élevé de gouverneur de la province. Sur-le-champ, il était parti pour Haï-Dzu'o'ng avec le P. Foronda. On leur avait ménagé une entrée triomphale : le P. Foronda était acclamé comme « le père du grand mandarin. »

M. Philastre et l'ambassadeur annamite apprenaient alors quelle avait été la conduite des missionnaires espagnols durant l'occupation française, combien ils s'étaient efforcés d'empêcher tout mouvement des populations en faveur de la France. Or, cette manière d'agir était entièrement conforme à leurs propres idées : l'un et l'autre l'approuvèrent hautement ; « ils en témoignèrent », écrit Mgr Colomer, « une excessive satisfaction et nous assurèrent de toute leur reconnaissance. Dès ce moment nous fûmes l'objet de leurs plus délicates attentions (1). »

(1) ... El principal Mandarin que pusieron en la capital Oriental fué precisamente uno que, al tomar las capitales los franceses, y al abandonar los mandarines subalternos sus puestos por temor principalmente del populacho infiel, debió la salvacion de su vida á nuestros catequistas, y se refugió en Doung-Xuyên, residencia del P. Isidro, con otros doce ó trece mandarines más escapados de éste modo ; y alli estuvo hasta que le sacaron para gran Mandarin..... (Lettre du R. P. Terrès. *Correo Sino-Annamita*, année 1874, p. 194-195.)

... En el mismo instante y con la rapidez del rayo, manda el Legado Annamita á varios sujetos nombramientos de nuevos mandarinatos, tanto para la capital como para las prefecturas de la Provincia, nombrando primer gran Madarin de la capital á un Mandarin viejo muy amigo nuestro, quien durante la anarquia habia tenido que desamparar su fortin, y con otros Mandarines se habia refugiado de la residencia del R. P. Isidro Foronda. El mismo P. Isidro lo llevó en triunfo á la capital en donde fueron recibidos con mil muestras de respeta, cariño y confianza. Enterados Mr Philastre y el Legado annamita de las medidas que habiamos tomado para conservar la paz en la Provinci segun la permitian las circunstancias, y viendo que el modo con que habiamos obrado era conforme con las ideas que ambos Sres. traian, se mostraron alegres sobremanera, y sumamente agradecidos. El P. Isidro fué aquellos dias el objeto de las complacencias de todo el público : era llamado « el Padre del gran Mandarin. »

... Por lo que toca á nosotros, basta decir, que fuimos tanto el P. Viade como yo, el objeto de los atenciones de ambos Legados. En particular el Legado annamita con quien tuve conferencias, no queria que nos separásemos de su lado : éramos mirados (mal está que yo la diga, pero es la pura verdad), como los protectores y salvadores de la patria. De ahi las protestas que hacian á favor de nuestras personas, de nuestro sagrado carácter y aùn de la misma religion cristiana.

Pendant ce temps, M. de Trentinian s'occupait des préparatifs de l'évacuation : le riz était cubé, les sapèques et le matériel inventoriés. De tout l'ambassadeur lui donnait un reçu, sans lui demander aucun compte de ce qu'il avait pu dépenser.

Le 1er janvier, les bagages et les approvisionnements de la petite garnison française étaient embarqués sur le *Mang-Hâo*, en partance pour Ninh-Binh. L'évacuation devait avoir lieu le lendemain.

Effectivement, le 2 janvier, le nouveau gouverneur prenait possession de la citadelle. Il était à la tête d'une centaine de soi-disant soldats annamites, ramassés au hasard dans l'écume de la population. Il vint se prosterner devant l'ambassadeur ; et, quand il se fut relevé, il donna à ses soldats l'ordre de se répandre sur les remparts.

Alors les Français sortirent de la citadelle.

En tête du cortège marchaient, avec l'ambassadeur, M. Philastre et M. Balézeaux; derrière suivaient des mandarins et des domestiques.

Puis venait M. de Trentinian, au milieu de sa petite troupe ; il avait soin de se maintenir à une certaine distance du reste du cortège : muette protestation contre une évacuation si funeste à l'influence française.

Jusqu'à leur embarquement, les soldats français furent, de la part de la population, l'objet des démonstrations les plus affectueuses : la foule se pressait sur leur passage et les accablait de cadeaux à profusion.

Sur la rade de Haï-Dzu'o'ng, attendait la chaloupe à vapeur de M. Dupuis, le *So'n-Tây,* envoyée de Hà-Nôi à la demande de M. Balézeaux. Dans cette chaloupe prenaient place les deux nouveaux chefs de la mission française et l'ambassadeur annamite ; M. de Trentinian et sa petite troupe s'y embarquaient également.

Le lendemain, on était en vue de Hà-Nôi.

(Lettre de Mgr Colomer. *Correa Sino-Annamita*, année 1874, pp. 228-229.)

... Mr Philastre oyó atento mi indicacion y me prometió hacerlo presente al Excmo Sr Contra-Almirante. (Ibid., p. 233.)

CHAPITRE TROISIÈME

Évacuation de Ninh-Binh et de Nam-Dinh.

Il semble que M. Philastre n'ait eu d'autre but que d'anéantir au plus vite tout ce qu'avait fait M. Garnier. Même, assure-t-on, il ne craignit pas de désavouer les actes de son prédécesseur. Dans son opinion, il était nécessaire, avant d'entamer aucune négociation, de remettre le gouvernement annamite en possession des provinces tongkinoises que la France avait conquises (1). Aussi l'évacuation de Ninh-Binh et de Nam-Dinh ne devait pas être moins précipitée que celle de Haï-Dzu'o'ng.

M. Philastre était encore dans le Cua Câm, et déjà, en même temps qu'il écrivait à M. Esmez de suspendre toute négociation, il lui faisait transmettre par M. Balézeaux l'ordre de rendre immédiatement aux Annamites toutes les citadelles, sauf celle de Hà-Nôi.

Une évacuation si subite pouvait avoir les plus désastreuses conséquences ; M. Esmez l'avait compris. C'est pourquoi, avant d'obtempérer à cet ordre de M. Balézeaux, il avait cru devoir le communiquer aux deux ex-am-

(1) ... Estos dos enviados. (Mr. Filastre y un gran Mandarin) animados de los sentimientos más conciliadores, y reprobando, al parecer, lo hecho por Mr. Garnier, devolvieron en pocos dias todas las capitales tomadas... (Lettre du P. Terrès. *(Correo Sino-Annamita*, année 1874, p. 194.)

Lo primero que hicieron los delegados franceses, antes de entablar negociacion alguna de paz, fué volver las capitales à los mandarines annamitas. (Lettre du P. Oñate, vicaire provincial du Tong-King Central, *ibidem*, pp. 200-201.)

Aunque quedó otro oficial en lugar de Mr. Garnier, ni tenia el valor, ni el genio de éste... Porque ha de saber V. que Mr. Philastre mandado por el gobernador de Saigon, para suceder à Mr. Garnier, manifiesta muy poca energia, al menos por lo que parece, y toma con suma frialdad todo cuanto le dicen con respecto à los literatos, à los incendios, saqueos y degüellos de los cristianos, conteutándose con deshacer todo cuanto hizo su predecesor, quedando solamente el tratado de comercio. (Lettre de Mgr Riaño, *ibidem*, pp. 190 et 191).

bassadeurs avec lesquels il était en conférence depuis son retour à Hà-Nôi. Sur leur demande expresse, il avait différé l'évacuation des citadelles : n'ayant pas de troupes pour les occuper, ces mandarins craignaient avec raison de les voir, après le départ des Français, tomber au pouvoir des rebelles et des brigands.

Cette prudente mesure de M. Esmez ne reçut point, dit-on, l'approbation de M. Philastre (1); il était pourtant facile de comprendre qu'une retraite précipitée des troupes françaises, non-seulement détruirait le prestige de nos armes, mais encore exposerait le pays aux plus grands désordres. C'était d'ailleurs le résultat qu'avait produit la restauration de l'autorité annamite dans le Haï-Dzu'o'ng: les mandarins nommés par l'ambassadeur n'étaient pas obéis (2).

Cependant M. Philastre était résolu à ne se départir en rien de la ligne de conduite qu'il s'était tracée. Sans doute était-il complètement dominé par la diplomatie de l'ambassadeur Nguyên Van Tu'o'ng.

Or, à ce cauteleux Annamite il importait bien moins de rétablir l'ordre dans le pays que d'amener les Français à évacuer au plus tôt les citadelles. Car non-seulement il redoutait qu'un ordre de l'amiral ne vînt tout à coup rappeler M. Philastre à Saïgon, mais encore il voulait infliger à notre drapeau cet échec moral, cette apparence de défaite qui, en Extrême-Orient surtout, accompagne tout mouvement rétrograde (3).

Même il était utile à la cause annamite que les indigènes, qui s'étaient compromis en faveur de la France, souffrissent de cette évacuation : les populations du Tong-King n'auraient plus désormais aucune confiance en la parole de la France.

En conséquence, le projet de convention élaboré entre

(1) *A narrative of the recent event in Tong-King* by Henri Cordier. Shanghai, 1875, p. 66.

(2) *Correo Sino-Annamita*, année 1874, p. 178.

(3) Voir à ce sujet *infra*, pp. 307-309, deux citations, l'une de M. Francis Garnier, l'autre du marquis de Chasseloup-Laubat.

M. Esmez et les premiers ambassadeurs fut considéré comme non avenu. Il n'était pas digne de la noble cour de Hué : n'était-il pas odieux de la contraindre les armes à la main à accepter un traité même provisoire ?

Le jour même de leur arrivée à Hà-Nôi, le 3 janvier, M. Philastre et l'ambassadeur annamite convenaient que les citadelles de Ninh-Binh et de Nam-Dinh seraient évacuées dans cinq ou six jours ; M. Balézeaux était chargé d'en informer immédiatement les commandants de ces citadelles.

Le surlendemain, la convention définitive était signée : Ninh-Binh devait être être évacué le 8 janvier, Nam-Dinh le 10 (1).

De son côté, le gouvernement annamite s'engageait formellement « à proclamer dès le jour de la remise de cha« cune de ces places une amnistie pleine et entière pour « tous les sujets de Sa Majesté l'Empereur d'Annam qui « auraient pu, à quelque titre que ce fût, être employés « par l'autorité militaire française, *à les protéger contre « toute réaction vexatoire*, et à pourvoir, autant que pos« sible, d'emplois conformes à leurs aptitudes celles de ces « personnes qui auraient été provisoirement pourvues de « fonctions par l'autorité française. »

Assurément, cette clause était excellente ; quelle garantie pourtant avions-nous de son exécution, sinon la foi par trop punique des mandarins d'Annam ?

A peine la convention était-elle signée que M. Balézeaux en envoyait le texte à M. Hautefeuille et à M. Harmand. Au jour fixé, écrivait-il, le *Scorpion* leur amènerait « les deux fonctionnaires que l'ambassadeur avait « nommés gouverneurs des provinces. »

Des troupes annamites, demandées à la province de Bac-Ninh, devaient s'acheminer sur chacune de ces cita-

(1) Voir le texte de cette convention aux *Pièces justificatives* nº XXIII. Dans cette convention M. Philastre se déclare « accrédité près de Son Excellence le ministre des relations étrangères de la cour de Hué et *désigné d'urgence par M. Testard, capitaine de frégate, commandant les forces navales françaises dans les eaux du Tonquin pour remplacer M. Garnier dans sa mission politique au Tonquin.* »

delles; elles ne pourraient y entrer qu'après le départ des Français.

Au reste, prévoyant le cas où le fonctionnaire annamite ne serait pas en mesure de prendre possession de sa citadelle, M. Balézeaux n'en avait pas moins décidé, d'accord avec l'ambassadeur, que l'évacuation aurait lieu au jour indiqué! « Dans ce cas », disait-il, « vous évacueriez purement et simplement en demandant un reçu de la citadelle et du trésor. »

Le 6 janvier, le *Scorpion* partait pour Ninh-Binh, emportant les nouveaux gouverneurs des deux provinces que les Français allaient rendre au gouvernement annamite.

Ainsi que je l'ai déjà rapporté, c'est le 7 janvier, le lendemain même de sa victoire d'Yên-Hoa, au moment où il venait d'achever définitivement la pacification de sa province, que M. Hautefeuille reçut l'ordre d'évacuer Ninh-Binh.

Encore un jour et il faudra abandonner toutes ces conquêtes. Aucune circonstance ne peut retarder cette évacuation; les ordres sont formels : la convention a été signée. Dans son honneur militaire, le nouveau chef de l'expédition, M. Balézeaux, ne voit rien de plus grave que de « manquer de parole » à un personnage officiel.

Mais, ceux qui s'étaient compromis pour notre cause avaient, eux aussi, la parole de la France! son représentant, M. Garnier, les avait solennellement assurés de sa protection. En retirant si brusquement ses troupes, la France ne va-t-elle pas du même coup leur retirer sa protection et manquer ainsi à sa parole? Ni M. Philastre, ni M. Balézeaux ne l'ont prévu; ils se sont fiés à la bonne foi annamite: quoi qu'il puisse arriver, l'évacuation aura lieu « au jour indiqué. »

Le désespoir dans l'âme, M. Hautefeuille revient à Ninh-Binh : « A quoi donc a servi », s'écrie-t-il, « tant de sang répandu! Les insurgés d'aujourd'hui seront demain de loyaux et fidèles sujets. Ah! si j'avais su! Mais non;

« c'est pour moi une consolation de n'avoir jamais souf-
« fert l'insulte, d'avoir toujours porté bien haut le drapeau
« français. »

Il doit se hâter cependant : tous ces mandarins, tous ces soldats qui lui sont dévoués, il faut les prévenir, les mettre sur leurs gardes ; il faut aussi rallier les drapeaux français qu'il a signés, prendre les dispositions nécessaires pour qu'après son départ l'ordre ne soit point troublé.

Hélas ! il n'en aura pas le temps.

A six heures du soir il arrive à Ninh-Binh. Il y trouve l'*Espingole ;* son capitaine, M. Rullier, lui assure que tout a été tranquille dans sa province pendant son absence.

Il passe toute la nuit à écrire à ses mandarins : il les supplie, au nom de l'ordre, de garder les postes qu'il leur a confiés. En même temps il fait enclouer les canons, noyer les poudres, brûler les bois des lances et des fusils. Ainsi ne rendra-t-il à l'Annam qu'une citadelle complètement désarmée, et le privera-t-il d'un matériel de guerre que, le lendemain même de l'évacuation, il aurait pu tourner contre nous.

Certes, en agissant de la sorte, il ne remplissait point les instructions renfermées dans la convention que, le 5 janvier, M. Philastre avait conclue avec l'ambassadeur ; cette convention nous obligeait à restituer les citadelles « dans l'état où elles se trouvaient actuellement (c'est-à-dire le 5 janvier, et avec tout le matériel qu'elles contenaient. » Mais, en bon Français, M. Balézeaux approuva la mesure prise par M. Hautefeuille.

Dans la matinée du 8 janvier, à six heures, le *Scorpion* arrive devant Ninh-Binh. Il débarque le gouverneur annamite qui va remplacer le commandant français. En présence de ce mandarin inventaire est dressé du matériel et du numéraire que renferme la citadelle ; M. Hautefeuille en tire un reçu.

Les troupes de Bac-Ninh, qui doivent occuper la citadelle, ne sont pas encore arrivées.

En vain le nouveau gouverneur supplie M. Hautefeuille

de rester encore quelque temps avec ses marins : les ordres de M. Balézeaux sont inflexibles. Ce mandarin va donc se trouver impuissant en face du désordre ; car il est certain que nos anciens auxiliaires ne voudront pas servir sous ses ordres et qu'ils vont se débander.

Enfin, à deux heures le pavillon français est amené du haut du fort du rocher, où il flottait depuis plus d'un mois. La mort dans l'âme, le jeune commandant quitte la citadelle avec ses marins ; les nouveaux mandarins l'accompagnent jusqu'à la rive.

L'*Espingole* reçoit le petit détachement français, et aussitôt, suivie du *Mang-Hâo,* elle part pour Nam-Dinh.

Déjà le *Scorpion,* qui le matin a même quitté le mouillage de Ninh-Binh se dirigeant vers la mer, a dû, en passant, y déposer le nouveau gouverneur. Ce mandarin n'était autre que Trân Dinh Túc, le premier des ambassadeurs accrédités auprès de M. Garnier.

C'est le 10 janvier qu'eut lieu la remise de Nam-Dinh aux autorités annamites ; elle s'effectua avec les mêmes formalités d'inventaire suivies déjà à Haï-Dzu'o'ng et à Ninh-Binh.

De plus, M. Harmand, ayant eu connaissance de la convention d'évacuation plusieurs jours à l'avance, avait cherché à rassurer nos partisans indigènes, et dans une proclamation avait reproduit les promesses d'amnistie que l'ambassadeur Nguyên Van Tu'o'ng venait de faire au nom du roi Tu' Dù'c.

Vaines précautions !

L'*Espingole* et le *Mang-Hâo* avaient à peine quitté Nam-Dinh, même on en apercevait encore la fumée ; et déjà les soldats de la suite du nouveau gouverneur avaient mis en pièces la proclamation de M. Harmand. Puis, ils couraient démolir les maisons de plusieurs chrétiens qui habitaient la ville (1).

(1) ... **Apénas los franceses entregaron la capital dé esta Provincia meridional en manos de los mandarines annamitas y partieron para Hà-Nôi, cuando los mismos soldados que seguian al Mandarin rasgaron el**

De leur côté, les lettrés allaient recommencer l'œuvre de destruction et de sang que par son énergie M. Harmand avait su réprimer ; suivant un ordre secret émané du roi, ils devaient, aussitôt que les Français auraient évacué, se jeter sur les chrétiens et les massacrer tous (1).

Leur chef, Hoàng Tam Dang, promettait publiquement une récompense de trois cents ligatures pour toute tête de mandarin des Français, et de dix ligatures pour toute tête de chrétien. Peine de mort était par lui édictée, contre tout païen qui refuserait de suivre les lettrés dans leur campagne ou qui oserait donner asile à un chrétien.

Le soir même de l'évacuation, des murs de la citadelle on pouvait voir brûler quatorze villages chrétiens ; les nouveaux mandarins de la province ne songeaient même pas à s'y opposer. Bien plus, ils envoyaient à leurs subalternes « l'ordre secret de poursuivre tous ceux qui s'étaient mis au service de la France (2). »

Dix jours durant, le flot destructeur se répandit au loin, portant en tout lieu la terreur et la mort : les femmes, les enfants eux-mêmes n'étaient point épargnés. Traqués comme des bêtes fauves, les chrétiens cherchaient en vain un refuge dans la fuite ; le carnage et l'incendie les poursuivaient de village en village. Les lettrés ne devaient s'arrêter qu'après avoir détruit les plus belles chrétientés, massacré un grand nombre de fidèles et dispersé les autres, sans abri, sans ressources, dans les montagnes.

C'est principalement sur les chrétientés évangélisées par les missionnaires français qu'ils s'étaient jetés avec le plus d'acharnement. A vrai dire, les missions espagno-

bando que los franceses habian fijado en las puertas de la capital, corriendo immediatamente á destruir varias casas de cristianos en la misma capital. A las pocas horas la cuchilla, el hacha y la tea hacian ya estragos en varios pueblos cristianos. (Lettre du P. Oñate. *Correo Sino-Annamita*, année 1874, p. 201.)

(1) ... Parece ser cierto, que los cabecillos de entre los literatos tienen órdenes ocultas del Rey, para matar á todos los cristianos en cuanto se marchen los franceses, despues de hechas las paces. (Même lettre, p. 200.)

(2) Requête de mandarins de la province de Nam-Dinh nommés par M. Garnier, citée aux *Pièces justificatives* n° XXIV.

les de la province n'avaient pas non plus été épargnées : vingt de leurs églises avaient été brûlées, et les villages y attenant détruits ou mis à sac. Les missionnaires eux-mêmes avaient vu leurs propres résidences menacées.

Dans la province de Ninh Binh, les mandarins annamites n'avaient pas montré une moins grande déloyauté.

Contrairement aux termes de la convention d'évacuation, aucune proclamation n'avait été faite pour expliquer la situation. Celle que M. Hautefeuille avait laissée à son départ ne fut même pas affichée.

La plupart des fonctionnaires indigènes que cet officier avait nommés, obtempérant à son désir, avaient consenti à ne point abandonner leur poste. Or, plusieurs d'entre eux faillirent être victimes de leur dévouement (1) ; et tous bientôt, devant l'hostilité des autorités annamites, se voyaient obligés de renoncer à leur position et cherchaient leur salut dans la fuite.

Dans la ville même de Ninh-Binh, au pied de la citadelle, toutes les maisons des chrétiens étaient livrées au pillage ; notamment celles des maréchaux ferrants qui, pendant l'occupation française, avaient forgé des armes pour M. Hautefeuille. C'est à peine si ces malheureux artisans avaient pu échapper aux sicaires.

Bien plus, malgré la recommandation de M. Hautefeuille, on avait ouvert les prisons et relâché les criminels de droit commun qui avaient été condamnés sous son administration. Ce renfort de brigands avait permis aux lettrés de reformer leurs bandes ; et, avec la connivence des autorités de la province, ils attaquaient les villages chrétiens.

C'est ainsi que dans les provinces de Ninh-Binh et de Nam-Dinh était observée la convention d'évacuation qu'avait signée M. Philastre !

(1) Ce sont le *quan-án* ou mandarin de la justice de Ninh-Binh, le préfet d'Yên-Khánh, le sous-préfet de Kim-Sơn, et le *pho-lanh-binh* ou adjudant-général Xèt, mandarin militaire du Nho-Quan.

C'est ainsi qu'étaient « amnistiés les sujets annamites qui, à quelque titre que ce fût, avaient été employés par l'autorité militaire française ! »

C'est ainsi qu'ils étaient « *protégés contre toute réaction vexatoire !* »

C'est ainsi que « les fonctionnaires nommés par l'autorité française étaient pourvus d'emplois conformes à leurs aptitudes ! »

CHAPITRE QUATRIÈME

Rétablissement de l'autorité annamite dans la province de HÀ-NÔI.

Dans le dernier article de la convention d'évacuation de Ninh-Binh et de Nam-Dinh, M. Philastre et l'ambassadeur avaient décidé que, « aussitôt après l'exécution de cette convention, ils s'occuperaient des questions relatives à la citadelle et à la province de Hà-Nôi. »

Effectivement, le 10 janvier, une proclamation annonçait aux préfets, sous-préfets et autres employés du Hà-Nôi que dans cinq jours l'autorité annamite serait rétablie dans leur province; ces fonctionnaires avaient ordre de rester jusqu'à l'arrivée des successeurs que l'ambassadeur allait leur donner, le gouvernement annamite devant maintenir ceux qu'il jugerait capables. Quant aux autres, ils seraient renvoyés dans leurs foyers ; mais on les garantissait contre toute vexation : « Les soldats des deux gouvernements n'étaient-ils pas là pour faire respecter l'ordre ? »

Or, de même qu'en Ninh-Binh et en Nam-Dinh ces promesses de protection devaient rester lettre morte. Deux sous-préfets, de ceux nommés par M. Garnier, furent assaillis par de fortes bandes de lettrés et succombèrent dans cette lutte inégale : l'un d'eux périt avec dix-huit personnes de sa maison ; ils furent tous enterrés vivants.

Une troisième sous-préfecture fut attaquée par son ancien mandarin : ce mandarin voulait avoir l'honneur de reconquérir son poste, au lieu de le tenir des Français ; son exploit fut complété par le pillage et l'incendie de deux grands villages chrétiens.

Un renfort inattendu allait arriver aux lettrés : plusieurs des troupes de volontaires païens, levées par ordre de M. Garnier, ne pouvant sans doute attribuer qu'à une défaite des Français la restauration de l'autorité royale dans le Hà-Nôi, devaient offrir leurs services au plus fort; et, après avoir fait leur soumission aux mandarins de Tu' Dù'c, elles venaient grossir les bandes de nos mortels ennemis. Tous de concert pillaient et brûlaient les villages chrétiens.

Les mandarins étaient de connivence; même l'un d'eux, le préfet du Phu U'ng-Hoà (1), dans le but de reconnaître les chrétiens, faisait mettre des croix sur les routes, et ceux qui ne les foulaient pas étaient mis à mort.

Deux jours après la proclamation par laquelle était annoncé le rétablissement de l'autorité annamite dans le Hà-Nôi, une autre proclamation ordonnait à tous les fonctionnaires de la province de ne plus se servir du drapeau français. Seules les troupes indigènes, immédiatement attachées à notre service, pouvaient encore le conserver.

C'est le 12 janvier que fut publiée cette proclamation. Or, quelle ne fut pas la stupeur des Français présents à Hà-Nôi, lorsque le lendemain matin ils virent au sommet de la tour de la citadelle flotter les couleurs annamites ! Notre drapeau, qui depuis le 20 novembre y était arboré, avait disparu : on l'en avait arraché, la hampe avait été brisée, le pavillon lacéré. La hampe fut retrouvée sur la plate-forme de la tour : un lambeau d'étoffe y adhérait encore ; l'autre morceau du pavillon gisait souillé de boue dans une rizière voisine.

Cet outrage à notre drapeau fut-il l'objet d'une enquête ?

(1) Cette préfecture est aussi connue sous le nom de Phu Dinh.

Fut-il l'objet d'une réparation solennelle ? les documents que j'ai eus sous les yeux ne me permettent point de l'affirmer.

A la vérité, on rétablit le drapeau français sur la tour de la citadelle. Mais, à partir de cette époque, sans doute pour éviter un nouvel outrage, on l'amenait chaque soir.

On pourrait croire que, à la suite des concessions de M. Philastre, l'armée de So'n-Tây avait cessé toute tentative hostile contre la citadelle de Hà-Nôi. Il n'en était rien.

Dans la nuit du 8 au 9 janvier, une troupe ennemie était venue prendre position à cent mètres du redan de l'Ouest; voyant qu'on la surveillait, elle s'était retirée dès trois heures du matin.

Deux heures après, M. Goudard partait en reconnaissance avec quarante hommes et une pièce de 4. Toutefois il ne dépassait point les abords du village de Ha-Yên-Khé, ce village devant lequel était tombé M. Balny d'Avricourt. A son approche, une redoute ennemie avait arboré son pavillon et envoyé sa bordée. M. Goudard avait ordre de ne point s'engager; après avoir échangé quelques coups de feu avec l'ennemi, il rentrait à Hà-Nôi.

Cette reconnaissance fut la dernière qu'on fit du côté du Phu Hoài; et pourtant, le 10 janvier, un parti de l'armée de So'n-Tây venait de nouveau provoquer les Français jusque sous les murs de la citadelle.

Pendant ce temps, la nouvelle du désastre du 21 décembre parvenait à Saïgon (1). A la même époque arrivaient de France, par le transport la *Sarthe,* deux compagnies et demie d'infanterie de marine, sous les ordres d'un chef de bataillon, M. Dujardin. Tremblant pour la sécurité du petit corps expéditionnaire, l'amiral Dupré expédiait sur-le-champ cette troupe au Tong-King. Le 16

(1) C'est le *Saltée*, navire de la compagnie Larrieu, qui apporta cette nouvelle à Saïgon. Ce bâtiment avait été affrété le 21 décembre pour porter au Tong-King un chargement de charbon. Le 28 décembre il quittait le Cua Càm et le 2 janvier il était de retour à Saïgon.

janvier elle arrivait à Hà-Hôi : c'était un renfort de deux cent cinquante hommes (1). Dès lors, les troupes d'infanterie de marine, en garnison dans la citadelle, s'élevaient à près de quatre cents hommes.

Les lettrés continuaient leurs ravages. Déjà même ils menaçaient la grande chrétienté de Ké-So' : ce village renferme les établissements les plus importants de la mission, la résidence du vicaire apostolique, le grand séminaire, l'imprimerie ; sa ruine eût été un désastre irréparable.

Dès le 2 janvier, Mgr Puginier, à la nouvelle du mouvement insurrectionnel des lettrés, avait prié M. Esmez, qui était alors le chef politique de l'expédition, de lui donner une vingtaine de fusils pour armer ses chrétiens et défendre sa résidence. M. Esmez n'avait pas cru devoir accéder à cette demande ; mais, avec son consentement, M. Dupuis avait envoyé aux missionnaires quelques armes à feu, avec six soldats chinois commandés par un mulâtre ; et, peu de jours après, ce premier secours était secrètement renforcé. Néanmoins ces forces étaient in-

(1) Outre le commandant Dujardin, les officiers de ce détachement étaient :

MM. Brionval, capitaine adjudant-major ;
Nicolini, capitaine de la 13me compagnie ;
Thibault, capitaine de la 39me compagnie ;
Amoric, lieutenant commandant la 35me compagnie ;
Bordes, lieutenant ;
Gondallier de Tugny et Guérin de Fontjoyeuse, sous-lieutenants.

La *Sarthe* qui portait ce détachement, partie de Saïgon le 6 janvier, n'avait mis que quatre jours et six heures pour parvenir au golfe du Tong-King. Pour remonter à Hà-Nôi, ce détachement avait ensuite embarqué sur l'aviso l'*Antilope*. Mais, ce navire n'ayant pu, à cause des basses eaux, remonter le Cua-Loc au-dessus du Phu Ninh-Giang, les troupes de M. Dujardin avaient rejoint par la voie de terre les canonnières le *Scorpion* et l'*Espingole*, qui étaient mouillées dans le Bô-Dê.

Il est regrettable que le *Decrès*, alors qu'il portait le renfort si impatiemment attendu par M. Garnier, n'ait pas effectué sa traversée de Saïgon au Tong-King aussi rapidement que la *Sarthe* ; et que son commandant, M. Testard du Cosquer, n'ait pas, dès son arrivée dans les eaux du Tong-King, fait partir le renfort pour Hà-Nôi, soit par la voie de terre, soit dans les embarcations du navire. Sans doute alors le désastre du 21 décembre eût-il pu être évité !

suffisantes pour protéger Ké-So' contre les bandes des lettrés.

A la fin, M. Philastre, cédant aux instances de Mgr Puginier, se décida à envoyer à Ké-So' un détachement de soldats français. Le 18 janvier, le *Mang-Hâo* partait emportant une troupe de vingt-huit soldats, sous les ordres de M. Michel, sous-lieutenant; cet officier avait pour instructions de se borner à défendre la mission.

L'ambassadeur cependant commençait à craindre de ne pouvoir diriger le mouvement des lettrés. Les bandes qui menaçaient Ké-So' avaient, malgré ses ordres, refusé de s'éloigner; or, la destruction de cette grande chrétienté pouvait le compromettre. Il demanda donc à M. Philastre de renforcer le premier détachement; et, le 22 janvier, une nouvelle troupe de quarante-cinq fantassins de marine arrivait à Ké-So'.

Son chef, M. Goudard, prit le commandement de la petite expédition. Ses instructions étaient plus larges que celles de M. Michel. Dès le lendemain de son arrivée, il faisait, de concert avec les troupes du gouvernement annamite, une reconnaissance dans les environs de Ké-So' : deux villages (1) du parti des lettrés étaient enlevés et les maisons des chefs de bande livrées aux flammes.

Les jours suivants plusieurs villages venaient faire leur soumission : une amende en riz leur était imposée, afin de subvenir à la détresse des chrétiens incendiés, réfugiés à Ké-So'.

Mais l'objectif de M. Goudard était le grand village de Phú-Khê, le principal repaire des lettrés et leur arsenal. Le 27 janvier il faisait une première expédition contre ce village : les lettrés étaient débusqués de plusieurs de leurs positions (2). Le 30, il préparait une seconde expédition, dont le résultat devait être décisif, lorsque l'*Espingole*

(1) Dông-Xá et Yên-Cû.

(2) Cette expédition aurait pu être fatale à la troupe de M. Goudard : les lettrés avait préparé du vin de riz empoisonné ; à l'approche des Français ils devaient se retirer ; nos soldats, trouvant ce vin dans les maisons, l'eussent bu et leur mort eût été certaine. Heureusement M. Goudard était averti.

vint lui porter l'ordre de rallier immédiatement Hà-Nôi.

Cette mesure était due à l'ambassadeur : Nguyên Van Tu'o'ng avait attaché à la personne de M. Goudard, soi-disant pour le renseigner, deux capitaines de l'armée annamite ; en réalité ces deux officiers n'étaient que des espions. Ainsi l'ambassadeur était-il au courant de toutes les opérations du détachement français de Ké-So'.

Dès qu'il connut les projets de M. Goudard, redoutant sans doute que la prise de Phú-Khê ne rendît aux Français une partie de leur prestige perdu, il prévint M. Philastre que désormais ses forces étaient suffisantes pour rétablir la tranquillité. En conséquence, il demandait le rappel de M. Goudard et de sa troupe. Le 31 janvier l'*Espingole* ramenait tout le détachement français de Ké-So', ainsi que la plupart des missionnaires.

Quelques jours auparavant, cette canonnière avait fait une tournée dans les provinces du Sud. C'est à la demande de Mgr Colomer que M. Philastre l'y avait envoyée. Après avoir aidé les troupes des mandarins à mettre en fuite une bande de lettrés rebelles (1), après avoir touché à Ninh-Binh et à Nam-Dinh, elle était allée montrer son pavillon à Bui-Chiu, la résidence de Mgr Cezon, le vicaire apostolique du Tong-King Central.

Mais déjà les missionnaires espagnols n'avaient plus besoin de la protection de nos armes. Au reste, les désastres, qu'ils avaient eu à déplorer dans la partie du Nam-Dinh dépendant de leur vicariat, étaient infiniment moindres que ceux des missions françaises. C'était seulement dans les premiers jours de l'évacuation et aux environs de la capitale de la province qu'ils avaient eu à souffrir. Les hordes des lettrés s'étant dès l'abord portées sur les missions françaises, les chrétiens des Pères espagnols avaient eu le temps d'organiser la résistance dans leurs villages.

D'autre part, les mandarins s'appliquaient eux-mêmes à les protéger ; tandis que les chrétiens évangélisés par

(1) Au village de Chàng, au-dessous de Ké-So'.

les missionnaires français se voyaient spoliés de tous leurs biens et restaient exposés à la fureur de leurs ennemis, justice était rendue à ceux des missions espagnoles. Bientôt, par ordre du roi, le principal auteur de leurs désastres devait être condamné à mort et exécuté à Nam-Dinh même. La conduite des missionnaires espagnols pendant l'intervention française était hautement approuvée : Hoàng Tam Dang lui-même leur adressait ses félicitations et les assurait de son amitié (1).

Ce chef des incendiaires était, en effet, devenu un personnage important : la cour de Hué, comme pour approuver les cruautés sans nombre dont le Nạm-Dinh avait été le théâtre, l'avait nommé commissaire royal dans cette province (2).

Tel était l'état des provinces du Delta au moment où se préparait l'évacuation définitive des conquêtes de M. Garnier et de ses compagnons.

CHAPITRE CINQUIÈME

Évacuation de la citadelle de Hà-Nôi.

La citadelle de Hà-Nôi elle-même devait être évacuée.

Dès le 20 janvier, quatre jours après l'arrivée du renfort commandé par M. Dujardin, tous les marins déparqués, au nombre d'une centaine environ, avaient quitté cette forteresse.

Les troupes de terre ne devaient pas tarder à les suivre. On allait les reléguer dans le fort de Haï-Phòng, au milieu des vases des rives du Cua Câm. Ce point avait été choisi par le commandant Testard du Cosquer ; il le regardait comme la vraie position stratégique du Delta. Connaissant l'insalubrité de ce poste, les Annamites

(1) *Correo Sino-Annamita*, année 1875, p. 141.
(2) *Ibidem*, même page.

s'étaient bien gardés de soulever aucune objection.

Le 24 janvier, M. de Trentinian se rendait à Haï-Phòng avec une escorte de quarante hommes, afin d'y faire construire les logements des troupes françaises de Hà-Nôi. A cette époque, M. Philastre s'occupait de traiter avec l'ambassadeur de l'évacuation de la citadelle ; et le 6 février une convention était signée qui réglait cette question (1) : cette convention était destinée à remplacer l'autre convention, si honorable et si avantageuse pour la France, que M. Esmez avait été sur le point de conclure.

Les Français devaient donc évacuer la citadelle de Hà-Nôi et la remettre aux autorités annamites. Ils devaient le faire « aussitôt que le local de Haï-Phòng serait prêt ; dès que les mandarins en auraient donné avis officiellement, on ne pourrait différer l'évacuation au delà de dix jours (2). »

La convention semblait admettre les assertions des mandarins annamites comme absolument véridiques et les dispenser du contrôle d'un officier français.

Dans quel but les Français s'établissaient-ils à Haï-Phòng ?

C'était « afin de protéger le royaume annamite contre ceux qui voudraient pénétrer dans l'intérieur contrairement aux lois du royaume. » C'était notamment « pour forcer les navires du nommé Dupuis à demeurer au port jusqu'à la conclusion du traité, au cas qu'il y ait une stipulation autorisant les Européens à venir faire le commerce au Tong-King (3). »

Ainsi, tandis que M. Esmez ouvrait d'ores et déjà le Tong-King au commerce français, espagnol et chinois, la nouvelle convention le déclare fermé jusqu'à la conclusion du traité et suppose même que ce traité pourra ne point l'ouvrir au commerce. Bien plus, nos soldats vont être les satellites de l'Annam.

(1) Voir aux *Pièces justificatives* n° xxv, la traduction *in extenso* de la convention du 6 février.

(2) Art. 4.

(3) Art. 2.

La garnison française ne devait pas tout entière quitter Hà-Nôi ; une troupe de quarante hommes allait y rester, comme escorte d'un résident français. Mais résident et soldats devraient loger en dehors de la citadelle, dans un bâtiment qui serait construit sur le bord du fleuve. En attendant qu'il fût achevé, « le gouvernement annamite permettait au résident français d'habiter temporairement avec son escorte dans le palais du mandarin de la justice. » A la vérité, dès que le calme serait rétabli, quand bien même le bâtiment des Français ne serait point terminé, le résident et son escorte devraient quitter la citadelle et aller occuper les maisons Dupuis ; le gouvernement annamite s'engageait à « veiller à la sûreté du résident et de son escorte, comme il convient à une grande nation (1). » L'Annam était transformé en protecteur de la France !

Toutefois, tant que le traité ne serait point conclu, le nombre des soldats, que le gouvernement annamite pourrait réunir dans la citadelle de Hà-Nôi ou dans les environs, ne devrait point dépasser trois cents ; il lui était également interdit d'entasser des troupes dans la province limitrophe du So'n-Tây (2).

Un article proclamait encore l'amnistie de « tous ceux qui avaient pris le parti de la France », promettant de « les protéger contre ceux qui voudraient leur nuire » et même de « leur faire rendre justice » s'ils avaient « souffert quelques dommages (3). » En réalité, cette clause, dérisoire après les attentats des lettrés, ne devait pas être mieux exécutée que celle analogue de la convention du 5 janvier.

Une seule clause, de celles obligeant le gouvernement d'Annam, a été observée : c'est celle qui assurait l'inviolabilité de la sépulture de M. Garnier et de ses compagnons, enterrés dans l'intérieur de la citadelle (4).

(1) Art. 9, 10, 11.
(2) Art. 6 et 13.
(3) Art. 5.
(4) Art. 8.

Enfin, la convention expulsait de Hà-Nôi M. Dupuis, et tout son personnel.

Il est vrai, M. Dupuis avait l'alternative d'attendre à Haï-Phòng l'ouverture du Tong-King au commerce, ou de se rendre en Yû'n-Nân en remontant le fleuve. Mais, en ce dernier cas, on ne lui eût pas permis d'emmener avec lui plus de soixante-cinq hommes de son personnel, tant Européens que Chinois ; et, bien qu'il eût à traverser une grande étendue de pays occupé par des rebelles, il n'aurait pu emporter qu'une quantité restreinte de munitions de guerre.

« Si, au lieu d'aller en Yû'n-Nân, il se fixait en quelque endroit appartenant au royaume annamite sans en avoir l'autorisation, les Français s'engageaient à aller l'en chasser ; et, si c'était nécessaire, ils requerraient le gouvernement annamite, qui de son côté enverrait aussi des soldats. »

Mais quel intérêt M. Dupuis avait-il à se rendre en Yû'n-Nân ? Qu'il fût en Yû'n-Nân ou à Haï-Phòng, le Tong-King lui était également fermé (1).

Au reste, à cette époque, il n'était plus à Hà-Nôi et ne pouvait ainsi user de l'alternative qui lui était offerte. Le 20 janvier il était parti pour Saïgon, M. Philastre l'ayant engagé à aller lui-même plaider sa cause auprès du gouverneur de la Cochinchine.

Deux jours après la signature de la convention du 6 février, toute son expédition, personnel, navires et matériel de guerre, était évacuée sur Haï-Phóng. Seule la canonnière le *Hong-Kiang,* qui à cause des basses eaux ne pouvait descendre le fleuve, restait provisoirement à Hà-Nôi sous la protection du résident français.

Cependant les mandarins annamites avaient sans doute averti M. Philastre que l'établissement de Haï-Phòng était prêt à recevoir la garnison française de Hà-Nôi. Tel n'était point l'avis de M. le commandant Testard du Cosquer ; car à la date du 10 février il prévenait M. Phi-

(1) Art. 14.

lastre que les travaux d'installation marchaient très-lentement. Mais déjà la date de l'évacuation de la citadelle de Hà-Nôi était fixée ; elle devait avoir lieu le 12 février (1).

Dès le 11, le pavillon français fut amené du sommet de la tour ; à la même place nos soldats étonnés virent flotter l'oriflamme annamite. Ainsi, pendant vingt-quatre heures, ce drapeau que les soldats français avaient vaincu, sembla les couvrir de sa protection.

Enfin, vint le moment de quitter la citadelle : nos armes l'avaient conquise, une diplomatie étrange nous obligeait à l'abandonner.

En tête du cortège s'avançait l'ambassadeur entouré de quatre parasols, insigne de sa haute dignité ; avec lui le représentant de la France, M. Philastre...............

....

Puis les troupes française défilèrent. Les Annamites formaient la haie ; ils riaient et se moquaient des Français : ceux-ci étaient obligés de dévorer leur honte.......

....

C'est ainsi que la mission de M. Garnier avait été continuée par M. Philastre ! (2)

L'œuvre de M. Philastre était achevée ; il allait quitter le Tong-King. L'amiral Dupré avait nommé, pour le remplacer comme résident politique à Hà-Nôi, un administrateur des affaires indigènes, M. Rheinart (3). Cet officier était arrivé à Hà-Nôi dans les premiers jours de février ; le lendemain de l'évacuation, il s'installait dans les maisons de M. Dupuis avec quarante hommes, sous les ordres d'un sous-lieutenant, M. Gondallier de Tugny.

(1) La Lettre de M. Testard du Cosquer arriva probablement trop tard à Hà-Nôi.

(2) Je dois ajouter que l'œuvre de M. Philastre a été approuvée par le gouvernement métropolitain ; en effet, par décret rendu à Brest le 21 août 1874, « sur la proposition du ministre de la marine et des colonies », M. Philastre a été promu au grade d'officier de la légion d'honneur pour ses « services exceptionnels en Cochinchine et **au Tong-King**. » (*Journal officiel*, n° du 30 août 1874, p. 6283.)

(3) Décision du 5 février 1874.

Quelques jours après, M. Philastre partait pour Saïgon avec l'ambassadeur annamite.

CHAPITRE SIXIÈME

Conséquences de l'évacuation : le successeur de M. Philastre, M. Rheinart, est obligé de quitter Hà-Nôi.

Nul mieux que M. Rheinart n'était capable de réparer les désastres de l'évacuation. C'était un homme sérieux et froid, n'agissant jamais qu'après avoir mûrement réfléchi. Observateur scrupuleux et impassible, il savait dissimuler ses impressions, et, par son tact et sa délicatesse, non moins que par sa persévérante énergie, il parvenait à tout faire plier sous sa volonté. Tel était le nouveau chef de la mission française au Tong-King, le successeur que l'amiral Dupré venait de donner à M. Philastre.

Les nouvelles les plus lugubres parvenaient à Hà-Nôi : les chefs indigènes que M. Garnier et ses lieutenants avaient nommés, les volontaires qui avaient combattu sous notre drapeau, tous ceux enfin qui s'étaient compromis pour la cause de la France, se voyaient sans cesse en butte à la persécution : ils étaient poursuivis, jetés en prison ; quelques-uns même étaient mis à mort. Quant aux lettrés, leurs bandes n'avaient cessé de s'acharner sur les chrétientés évangélisées par les missionnaires français.

Bien plus, la politique de l'évacuation allait porter ses fruits même en des provinces que M. Garnier n'avait pas occupées.

Les lettrés du Hà-Tinh et du Nghê-An, provinces du Tong-King Méridional, avaient aussi formé des bandes, et, dès la fin de février 1874, sous la conduite des mêmes

chefs qu'en 1868 (1), ils commençaient à se jeter sur les chrétiens. En quelques semaines, cent vingt-neuf villages étaient devenus la proie des flammes, plus de deux mille chrétiens avaient été massacrés, noyés ou brûlés vifs, treize cents et au delà étaient morts de misère, et vingt-trois mille erraient dans les montagnes, sans abri, sans vêtements, n'ayant pour nourriture que des herbes et des racines sauvages. Encore les lettrés allaient-ils les traquer jusque dans ces asiles et leur donner la chasse avec des chiens.

La connivence des mandarins était évidente : vainement les missionnaires les avaient-ils prévenus des préparatifs des lettrés; ils n'avaient pris aucune précaution.

De toutes parts M. Rheinart recevait des plaintes sans nombre ; mais c'était en vain qu'il adressait aux autorités annamites les plus énergiques protestations. Les mandarins semblaient n'avoir d'autre but que de détruire aux yeux des populations indigènes le prestige du nom français.

Même les conventions qu'avaient conclues M. Philastre étaient violées ouvertement. Ces conventions interdisaient au gouvernement annamite « toute concentration de troupes » dans les provinces de Ninh-Binh, de Nam-Dinh (2), de Hà-Nôi et de So'n-Tây (3).

Or, le commissaire royal, Nguyên Canh, envoyé par la cour de Hué pour rétablir son autorité dans les provinces du Delta, ne cessait de faire de nouvelles levées. Son escorte, dont l'effectif n'était d'abord que de quinze cents hommes, était devenue une véritable armée. Déjà même il campait à une journée de Hà-Nôi, au Phu U'ng-Hoà, et il y faisait élever des fortifications.

En face d'une attitude si menaçante comment M. Rheinart eût-il pu se maintenir avec sa petite escorte de quarante hommes ? Il avait donc demandé du renfort à Haï-Phòng ; on lui avait envoyé quarante soldats.

(1) Voir au chapitre II de l'*Introduction*, p. 26.
(2) Convention du 5 janvier, art. 2.
(3) Convention du 6 février, art. 6.

Alors il avait écrit au commissaire royal pour lui rappeler que ses instructions devaient nécessairement l'envoyer à Hà-Nôi afin d'y régler, d'accord avec le résident français, l'exécution des conventions conclues avec M. Philastre.

Presque insolente fut la réponse du commissaire royal : « Ses instructions », disait-il, « lui ordonnaient de pacifier « les provinces. Quand il aurait achevé, il irait à Hà-Nôi. « Du reste, il ne tarderait guère. »

Effectivement, peu de jours après, il arrivait à Hà-Nôi à la tête d'une armée d'environ dix mille hommes.

Le lendemain ou le surlendemain, vers trois heures du soir, il faisait prévenir M. Rheinart de sa visite. Quelques heures après, à la nuit tombante, les rues, qui mènent aux maisons Dupuis, étaient inondées de soldats annamites ; puis le commissaire royal paraissait, entouré d'un nombreux cortège.

Cette entrevue n'aboutit à aucun résultat. Nguyên Canh trouva moyen d'éluder toutes les questions : s'il levait des troupes, c'était pour combattre les brigands ; si des indigènes étaient poursuivis, c'était pour crime ou pour attentat politique.

L'escorte, qui l'avait accompagné dans sa visite, comptait près de quatre mille hommes de troupe, des éléphants, des canons. Toutes les rues, qui entouraient les maisons du résident, étaient occupées ; et les soldats annamites affectaient devant la population de la ville de vouloir exterminer les Français : leurs canons étaient chargés et les mèches allumées.

M. Rheinart méprisait ces fanfaronnades ; le lendemain, quand il alla au camp des lettrés rendre au commissaire royal sa visite, il ne se fit accompagner que de son seul interprète. A la vérité, il signifia à Nguyên Canh que désormais il ne le recevrait plus, s'il ne se présentait avec une escorte raisonnable.

Ce personnage ne cessait de se montrer intraitable ; son hostilité était manifeste, et les bruits les plus alarmants circulaient dans Hà-Nôi.

M. Rheinart n'avait que quatre-vingts hommes à opposer aux douze mille Annamites qui occupaient la citadelle et le camp des lettrés. Il n'hésita point à faire remonter à Hà-Nôi le reste des troupes campées à Haï-Phòng.

L'arrivée de ces troupes était à peine annoncée que le commissaire royal, redoutant une démonstration semblable à celles de M. Garnier, quittait brusquement Hà-Nôi avec la plus grande partie de son armée et regagnait son camp du Phu U'ng-Hoà.

A cette époque le plus grand désordre régnait dans tout le Tong-King : dans le Nord, les Chinois aux Pavillons-Noirs, unis aux Annamites de So'n-Tây, luttaient contre les Pavillons-Jaunes ; dans le Sud, les bandes des lettrés, qui venaient de massacrer les chrétiens, menaçaient de se soulever contre l'autorité de Tu' Dù'c, parce qu'il avait traité avec les *Sauvages d'Europe*. Dans l'Est enfin, les partisans de la dynastie Lê commençaient à s'agiter.

En cette conjoncture, M. Rheinart pouvait être considéré comme l'arbitre du Tong-King : placé à Hà-Nôi, au centre du pays, dans une position très-forte, sur le bord du fleuve, à l'extrémité d'une rue barricadée, s'appuyant sur les deux canonnières l'*Espingole* et le *Hong-Kiang*, il était à la tête d'une force d'environ deux cent cinquante hommes d'infanterie. En outre, les soldats chinois de M. Dupuis étaient remontés en même temps que les troupes françaises, prêts à se joindre à elles s'il avait fallu en venir aux mains avec les Annamites.

La cour de Hué ne pouvait accuser M. Rheinart d'avoir violé la convention du 6 février; car c'était à tort que ses agents avaient déclaré que l'installation de Haï-Phòng était prête : ce local était inhabitable pour des troupes européennes.

L'autorité annamite, au contraire, n'avait cessé de violer les conventions, soit en persécutant les partisans de la France, soit en accumulant des troupes dans les provinces du Delta.

D'ailleurs, était-il possible que M. Rheinart se maintînt, avec une escorte de quarante hommes seulement, en pré-

sence d'un rassemblement de douze mille soldats annamites, animés des sentiments les plus hostiles ?

Telle était la situation lorsque, vers le 15 mai, arriva dans le Cua Câm l'aviso le *Decrès*.

Son commandant, M. Testard du Cosquer, avait été maintenu à la tête des forces françaises de terre et de mer stationnées au Tong-King. Naturellement il avait reçu communication des dépêches ministérielles adressées au gouverneur de la Cochinchine. Or, le ministère, craignant peut-être quelque complication politique, s'était, paraît-il, opposé à une occupation prolongée de Hà-Nôi.

D'autre part, M. Testard du Cosquer ignorait sans doute les évènements qui avaient obligé M. Rheinart à rappeler à Hà-Nôi la plus grande partie de la garnison de Haï-Phòng. C'est pourquoi, à la vue de ce fort presque vide, il expédiait sur-le-champ à Hà-Nôi l'ordre de faire redescendre les troupes à Haï-Phòng ; et, pour que le mouvement se fît d'un seul coup, il envoyait en même temps le *Scorpion* et le *Mang-Hâo*. L'expédition de M. Dupuis reçut également l'ordre de rallier de nouveau le Cua Câm. Le résident français ne devait garder avec lui que son escorte de quarante hommes et l'*Espingole*, comme moyen de retraite, pour le cas où sa sûreté serait compromise.

Un semblable procédé enlevait tout prestige au représentant de la France ; M. Rheinart écrivit immédiatement à M. Testard du Cosquer pour protester contre une mesure si désastreuse.

Sa position à Hà-Nôi était dès lors presque intenable. Aussi, malgré les prières du vieux gouverneur annamite, pour qui la présence des Français dans sa ville était un gage de sécurité, il résolut de rallier Haï-Phòng ; et, vers la fin de mai, l'*Espingole* quittait l'ancienne capitale du Tong-King avec les derniers soldats français.

A Haï-Phòng les troupes étaient encore parquées au milieu des marécages, dans de misérables huttes, malsaines et humides ; les forts n'étaient pas terminés. Les mandarins de la province de Haï-Dzu'o'ng étaient chargés de les faire construire par leurs corvéables. Or, non-seule-

ment les travaux n'avançaient qu'avec une lenteur tout orientale, mais encore bien souvent le flot de la marée détruisait, à peine achevés, les remparts en terre de ces forts.

M. Rheinart ne resta guère qu'un mois à Haï-Phòng : la présence d'un agent politique sur ce point, au milieu des rizières, loin de tout centre, de tout représentant du gouvernement annamite, était absolument inutile ; il avait donc demandé au gouverneur de la Cochinchine de le relever de ses fonctions de résident au Tong-King.

Le 1er juin il remontait à Hà-Nôi afin de se renseigner sur l'état du pays. Un mois plus tard, il partait pour Saïgon, après avoir remis le service politique au commandant des troupes, M. le chef de bataillon Dujardin.

CHAPITRE SEPTIÈME

Le traité.

C'est vers la fin de février que M. Philastre était rentré à Saïgon avec l'ambassadeur Nguyên Van Tu'o'ng.

Ce dernier personnage, le lecteur se le rappelle, faisait partie de l'ambassade que la cour de Hué avait envoyée à Saïgon ; ambassade dont le but principal était d'obtenir du gouverneur de la Cochinchine Française qu'il expulsât du Tong-King M. Dupuis.

En échange de ce service, l'ambassade devait promettre de reprendre les négociations commencées sous l'administration de l'amiral de la Grandière, que la nouvelle de la guerre de 1870 avait fait rompre. L'amiral Dupré n'eut garde de négliger cette occasion de conclure avec l'Annam un traité avantageux pour la France.

Au commencement de décembre 1873, les clauses du nouveau traité étaient à peu près arrêtées ; mais, à cette époque, les ambassadeurs n'avaient point de pouvoirs

suffisants pour signer ce traité. C'est pour cette cause, on l'a vu précédemment, que Nguyên Van Tu'o'ng était allé avec M. Philastre chercher à Hué de nouvelles instructions.

M. Garnier mort, l'amiral Dupré dut approuver l'évacuation du Tong-King, telle que l'avait ordonnée M. Philastre; le ministre de la marine ne voulait, « *à aucun prix*, de la plus petite occupation militaire du Tong-King (1). »

Lorsque le Tong-King fut évacué, les ambassadeurs annamites commencèrent à soulever de nouvelles objections contre la signature immédiate du traité : ils voulaient gagner du temps, espérant sans doute que quelque circonstance fortuite viendrait, comme en 1870, rompre les négociations. L'amiral Dupré sentait bien qu'il n'avait plus de gage entre les mains, les citadelles du Tong-King ayant été rendues. D'autre part, comme sa santé était usée par le climat de Cochinchine, il avait demandé et obtenu un congé : le 16 mars il devait s'embarquer pour la France. Le temps pressait.

A la fin, le 15 mars, la veille de son départ, il put vaincre les patriotiques hésitations des envoyés de Tu' Dù'c ; il arracha leur consentement plutôt qu'il ne l'obtint.

Deux jours après la signature du traité, mourait le premier ambassadeur, Lê Tuân ; craignant avec raison d'avoir encouru la colère de son roi, il s'était, dit-on, empoisonné.

C'est que le traité qu'il venait de conclure reconnaissait notre « pleine et entière souveraineté » sur les six provinces de la Basse-Cochinchine, ratifiant de la sorte la conquête des trois provinces occidentales (2).

En échange, la France faisait « remise de tout ce qui lui restait dû de l'ancienne indemnité de guerre » stipulée en 1862 (3), et donnait à l'Annam cinq navires de guerre à

(1) Lettre du secrétaire de l'amiral Dupré, M. C***.-L***., à M. Franci Garnier, en date du 5 décembre 1873. *Pièces justificatives*, nº XX.

(2) Art. 5. Voir le texte du traité du 15 mars 1874 aux *Pièces justificatives*, nº XXVI.

(3) Art. 6.

vapeur, armés et équipés, d'une force totale de cent chevaux ; — cents canons approvisionnés à deux cents coups par pièce ; — mille fusils à tabatière et cinq cent mille cartouches (1).

Le traité reconnaissait en outre la « souveraineté du roi d'Annam et son entière indépendance vis-à-vis de toute puissance étrangère, quelle qu'elle fût. » Dès lors il cessait d'être vassal de l'empire chinois.

La France « s'engageait à lui donner, sur sa demande, et gratuitement, l'appui nécessaire pour maintenir dans ses Etats l'ordre et la tranquillité, pour le défendre contre toute attaque et pour détruire la piraterie qui désolait une partie des côtes du royaume (2). »

« En reconnaissance de cette protection, le roi d'Annam » devait « conformer sa politique extérieure à celle de la France et ne rien changer à ses relations diplomatiques actuelles. »

Toutefois « cet engagement politique ne s'étendait pas aux traités de commerce. Mais, dans aucun cas, le roi d'Annam ne pourrait faire avec une nation, quelle qu'elle fût, de traité de commerce en désaccord avec celui qu'il aurait conclu avec la France, et sans en avoir préalablement informé le gouvernement français (3). »

En réalité, c'était le protectorat de la France sur l'Annam, encore que le mot n'en fût pas écrit.

L'article 9 du traité accordait à la religion catholique la plus entière liberté. Les Annamites étaient libres de l'embrasser, les missionnaires français et espagnols de la prêcher.

Les chrétiens devaient être « admis à tous les concours et aux emplois publics sans être tenus pour cela à aucun acte prohibé par la religion. »

Désormais ils ne seraient plus « soumis à des recensements particuliers »; et tout « terme injurieux pour la religion » devait être banni du langage aussi bien que des écrits.

(1) Art. 3.
(2) Art. 2.
(3) Art. 3.

Les biens qui leur avaient été « enlevés pour fait de religion » et qui « se trouvaient encore sous séquestre » allaient leur être restitués. Cette dernière clause n'avait pas grande valeur ; car le plus souvent, à peine le gouvernement annamite a-t-il confisqué les biens de quelqu'un de ses sujets, qu'il les met en vente.

Enfin, « un édit royal, publié aussitôt après l'échange des ratifications », devait « proclamer dans toutes les communes » du royaume la liberté accordée aux chrétiens annamites.

Les derniers articles du traité concernaient principalement la question commerciale et consulaire.

Le port de Thi-Naï (Qui-Nho'n), dans la province de Binh-Dinh, au Sud de Hué, celui de Ninh-Haï ou Haï-Phòng au Tong-King, la ville de Hà-Nôi et le passage par le grand fleuve, depuis la mer jusqu'en Yû'n-Nân, étaient ouverts au commerce du monde entier (1).

Dans chacun de ces ports la France pourrait avoir un consul ou agent consulaire, lequel serait assisté d'une force de cent hommes au plus, tant « pour assurer sa sécurité » que pour « faire la police des étrangers » et de ses nationaux (2).

« Toute contestation entre Français ou entre Français et étrangers » devait relever de la juridiction de ce résident français (3).

De même, « les crimes et délits commis sur le territoire de l'Annam par des Français ou des étrangers » seraient « connus et jugés à Saïgon par les tribunaux compétents » ; et, sur la réquisition du résident français, les autorités annamites chercheraient à s'emparer des coupables et les livreraient au gouvernement français.

Pour assurer l'exécution de ce traité (4), la France pour-

(1) Art. 11.
(2) Art. 13.
(3) Art. 16.
(4) Art. 17 et 18.

rait nommer un résident à Hué; ce résident aurait le rang de ministre plénipotentiaire (1).

Quelques mois plus tard, le 31 août, le successeur du contre-amiral Dupré, le contre-amiral Krantz, complétait le traité du 15 mars, en signant un traité de commerce avec l'ambassade annamite.

D'après ce second traité (2), pour la plupart des marchandises, les droits d'importation, d'exportation ou de transit sont en Annam de cinq pour cent *ad valorem*.

Mais, de même que dans l'édit commercial promulgué par M. Francis Garnier lors de son arrivée au Tong-King, le port de Saïgon jouit d'un privilège : les marchandises, qu'il expédie ou qui sont à sa destination, ne payent que demi-droit.

Enfin, les douanes annamites doivent être, pendant un certain laps de temps, dirigées par des fonctionnaires français.

Ainsi, grâce aux traités qu'elle a conclus avec l'Annam, la France peut implanter d'une manière durable son influence en ce pays. Elle n'y parviendra cependant qu'en faisant rigoureusement respecter les droits qui lui ont été concédés et en couvrant de sa protection, *désormais véritablement efficace,* tous ceux qui auront eu foi en les promesses de ses représentants.

CHAPITRE HUITIÈME

Dernières conséquences de l'intervention française : l'insurrection des lettrés du Tong-King Méridional.

Au moment où se signait le traité du 15 mars, une formidable insurrection éclatait dans le Tong-King Méridional.

(1) Art. 20.
(2) Voir le texte de ce traité aux *Pièces justificatives*, n° XXVII.

On a lu plus haut que les lettrés du Nghê-An et du Hà-Tinh, imitant ceux des provinces du Delta, s'étaient livrés aux plus horribles excès contre les populations chrétiennes. Or, sur les instances de l'amiral Dupré, la cour de Hué avait enfin prescrit aux autorités de ces provinces de protéger les chrétiens ; les bandes des lettrés avaient reçu l'ordre de se disperser.

Cet ordre ne fut pas accueilli sans murmures ; les lettrés ne pardonnaient point au roi Tu' Dú'c d'avoir consenti à traiter avec les « Sauvages d'Europe. »

Les bandes se reformèrent et l'étendard de la révolte fut déployé. En quelques semaines la citadelle de Hà-Tinh et toutes les préfectures du Nghê-An tombaient au pouvoir des insurgés.

Seule, la citadelle de Vinh-Dinh, la capitale du Nghê-An, resta aux mandarins de Tu' Dú'c. Encore était-elle, à la fin de juin, investie par une armée de plus de vingt mille rebelles.

En vain la cour envoya plusieurs corps de troupes ; ils furent battus. Aussi, au commencement de juillet, le mouvement tendait à se propager dans les provinces voisines.

En même temps on apprenait l'approche d'un membre de la famille royale, célèbre par sa haine du nom chrétien et son hostilité contre les Français : c'était le prince Thuyêt.

Il commandait un corps de l'armée de So'n-Tây et avait, de concert avec les Chinois aux Pavillons-Noirs, guerroyé contre leurs ennemis, les Pavillons-Jaunes. Après une lutte opiniâtre, et grâce au concours que les Annamites avaient trouvé chez les autorités chinoises du Quang-Si, les Pavillons-Jaunes avaient été chassés de toutes les positions qu'ils occupaient dans la province de Tuyên-Quang et sur le Sông Thao ; ils avaient, pour la plupart, cherché un refuge chez les montagnards du haut de la province de Hu'ng-Hoá, dans le bassin du Kiêm-Tu Hà (1).

(1) Ce cours d'eau est généralement appelé Sộng Bò' par ses riverains annamites ; son nom officiel est Dù' Giang, ou Dò' Giang. Les Chinois du Tong-King l'appellent Hè Ho, c'est-à-dire Rivière Noire. A Hu'ng-

C'est à la tête de son armée victorieuse que le prince Thuyêt se dirigeait vers le Sud. Suivant l'opinion générale, il venait pour faire sa jonction avec les rebelles du Nghê-An et leur ouvrir les défilés des provinces du Delta. Il était, d'ailleurs, ouvertement désigné comme devant supplanter Tu' Dù'c.

Telle était la gravité de la situation que les mandarins de la province de Ninh-Binh, ne se fiant plus à leurs troupes païennes, avaient demandé aux missionnaires de prescrire aux chrétiens de s'armer pour la défense de la cause royale.

C'est aussi grâce au concours des chrétiens que l'autorité du roi fut rétablie dans le Nghê-An.

Après avoir investi Vinh-Dinh, le chef-lieu de cette province, les rebelles avaient commencé à l'incendier. Déjà plusieurs casernes et un grand nombre de maisons étaient devenues la proie des flammes. Déjà les mandarins, se voyant cernés de toutes parts, étaient sur le point d'entrer en composition, lorsqu'un secours inespéré vint les délivrer.

Forts de leurs succès, les lettrés continuaient à poursuivre les chrétiens qui leur avaient échappé; même ils s'apprêtaient à forcer les villages qui leur servaient de dernier asile. Dans cette extrémité, les chrétiens jugèrent le moment venu de tenter un effort suprême : mourir de la main des lettrés ou mourir de faim était leur unique alternative.

Ils sortent donc de leurs retraites. Presque sans armes, au nombre de deux cents seulement, ils enlèvent le camp d'une bande de lettrés, tuent leur principal chef et une trentaine de leurs séides. Puis, sans avoir perdu un seul homme, ils marchent au secours de la capitale. Plusieurs troupes de chrétiens suivent cet exemple et se mettent en campagne. Toutes leurs rencontres avec leurs adversaires sont signalées par autant de victoires; et pourtant les

Hoà, il se jette dans le Sông Thao ; il en est le principal affluent. Voir *Pièces justificatives*, n° III.

lettrés étaient dix fois plus nombreux et beaucoup mieux armés.

Quelques jours plus tard les mandarins de Vinh-Dinh étaient débloqués. Ils offraient à leurs libérateurs des armes et des munitions de guerre; et joignant leurs troupes à celles des chrétiens, ils reprenaient sur les rebelles les autres places fortes de la province.

Pendant ce temps, le prince Thuyêt était parvenu à la frontière du Nghê-An. Là, il avait appris la répression de l'insurrection dont il espérait la couronne, et la part que les chrétiens avaient prise à cette répression.

Irrité de voir son ambition déçue, il chercha à se venger sur les chrétiens. Par ses ordres, les mandarins durent faire déposer les armes à leurs auxiliaires; sans l'énergie de Mgr Gauthier, l'évêque missionnaire du Tong-King Méridional, les massacres eussent recommencé.

Le prince Thuyêt ne pouvait manquer de tourner ses armes contre les lettrés : pourquoi se serait-il compromis en faveur des vaincus? Unissant donc ses troupes à celles des mandarins, il se lança à la poursuite des rebelles et bientôt il les eut écrasés.

Puis vint le moment de la vengeance : parmi les rebelles faits prisonniers, deux mille eurent la tête tranchée; aux autres on se contenta de couper un talon et le pouce de chaque main.

Mais, si les ennemis des chrétiens étaient châtiés, ceux-ci ne devaient obtenir qu'une tardive et bien incomplète justice : leurs biens étaient au pouvoir des païens; et les mandarins refusaient de les leur faire restituer. Mourant de faim, ils ne vivaient que des aumônes que les missionnaires leur distribuaient, grâce à la charité des catholiques d'Europe.

La même injustice régnait dans le Tong-King Occidental: les chrétiens de Mgr Puginier ne pouvaient non plus rentrer en possession de leurs biens.

Tant la mauvaise foi et l'ingratitude sont innées au cœur des mandarins annamites!

CHAPITRE NEUVIÈME

Dernières conséquences de l'intervention française (suite). — **L'insurrection des partisans de la dynastie Lê et sa répression par les forces françaises de Haï-Phông.**

C'étaient les ennemis de la France qui s'étaient insurgés au Nghê-An. Or, à peu près en même temps une autre insurrection, celle-là amie de la France, éclatait dans les provinces orientales ; et, par un effet bizarre de notre politique en Extrême-Orient, ce sont les Français eux-mêmes qui ont réprimé cette insurrection.

Dans les premiers chapitres de cet ouvrage on a pu voir que, jusqu'à la fin du siècle dernier, le Tong-King avait eu ses rois propres et que même ces rois étaient suzerains de ceux de Hué.

Ainsi, au Tong-King, la dynastie des Nguyên est une dynastie usurpatrice ; son joug y est généralement abhorré (1), et la restauration de la dynastie nationale des Lê est le vœu le plus cher de la majorité des Tongkinois : « son souvenir est leur songe doré » (*sic*) (2), et ils ne peuvent en parler sans attendrissement (3) ; car pour eux

(1) ... El pueblo tanto cristiano como infiel por lo general se hallaba alegre y contento por haber sacudido el yugo opresor e insoportable del Rey y mandarines... Lettre du R. P. Oñate. *Correo Sino-Annamita*, année 1874, p. 198.

(2) ... La Dinastia Lê, dinastia cuyo recuerdo forma como el sueño dorado de la mayoria de los tunkinos... La Dinastia Lê, sueño dorado de la mayoria de los tung-kinos... Lettres de Mgr Colomer. *Correo Sino-Annamita*, année 1875, p. 129, année 1876, p. 103. — Le témoignage de Mgr Colomer ne peut être suspect ; on peut voir, en effet, dans ce livre, combien il est dévoué à l'autorité de Tū' Du'c.

(3) « Le gouvernement de Hué n'est pas aimé au Tong-King et beaucoup se souviennent, avec un attendrissement dont je croyais cette race « incapable, de l'ancienne famille royale du Tong-King indépendant, la « famille des Lê. » — *Souvenirs du Tong-King* (publiés dans le *Bulletin de la Société de Géographie*, mars 1875, p. 284), par M. le docteur Harmand, le commandant français du Nam-Dinh pendant l'expédition

cette dynastie est « le symbole de leur indépendance nationale, l'espoir d'une nouvelle ère de prospérité ; elle leur promet, disent-ils, un nouvel âge d'or sous le gouvernement doux, prévoyant et paternel de leurs rois légitimes (1). »

Aussi la plupart des volontaires, qui s'étaient enrôlés sous les drapeaux de la France lors des conquêtes de M. Garnier, étaient des partisans de cette dynastie. Nos ennemis eux-mêmes, les lettrés tongkinois, se fussent ralliés à notre intervention, si notre politique avait été franchement hostile à Tu'Dù'c et favorable à la dynastie légitime du Tong-King. C'était, du reste, l'opinion de la plupart des officiers du corps expéditionnaire.

A la suite de la persécution qui, lors de l'évacuation des citadelles, avait été organisée par les mandarins contre tous nos partisans, quelques-uns de nos anciens fonctionnaires, trop compromis, avaient levé l'étendard de la révolte. Ils eurent promptement rallié autour d'eux une grande partie de nos anciens auxiliaires des provinces de Ninh-Binh et de Nam-Dinh. Cette armée était forte ; elle était réunie sur les bords du Daï.

Les promoteurs de l'insurrection sentaient bien qu'elle ne pourrait réussir si elle n'avait pas pour chef un Européen. Or, dans cette partie du Tong-King, la réputation de l'ancien commandant de Ninh-Binh, M. Hautefeuille, était immense. Trois lettres lui furent écrites pour lui offrir de se mettre à la tête du mouvement ; seule la

de M. Garnier. Or le Nam-Dinh est une des provinces où la dynastie des Lê compte le moins de partisans.

(1) ... La Dinastía Lê. dinastia cuyo recuerdo forma como el sueño dorado de la mayoria de los tunkinos, tanto por lo que toca à su independencia nacional, como à la consecucion de toda clase de prosperidades... A los infieles se les excitaba con la dinastía Lê, cuya proclamacion encabezada con un carácter europeo, C, les daba fundadas esperanzas de conseguir sus intentos, que son poder sacudir, apoyados por los europeos, el yugo para ellos pesado de la actual dinastía Nguyên, y disfrutar de una nueva edad de oro baja el paternal, próvido y suave gobernio de los Lê, (pues en este sentido hablan los tunquinos, prediciendo grandes felicidades, siempre que entablan conversacion acerca de los Lê). (Lettre de Mgr Colomer déjà citée. *Correo Sino-Annamita*, année 1875, pp. 129-130.

dernière parvint. Malheureusement sa position d'officier français lui interdit d'accepter cette offre.

Désespérant de se voir commandée par un chef français, cette armée du parti des Lê s'était dispersée. Quelques-uns d'entre eux, cependant, ayant à leur tête deux anciens moralistes, avaient gagné la Vendée du Tong-King, la province de Haï-Dzu'o'ng.

Lors de la reddition de la citadelle de Haï-Dzu'o'ng par M. Philastre, les volontaires, qu'avait levés M. de Trentinian, s'étaient dispersés en emportant leurs armes. Aussi, en quelques jours, se forma-t-il une nombreuse bande dans les montagnes du Nord-Est de la province : parmi ces insurgés, beaucoup avaient servi dans l'armée de l'infortuné Lê Phung, ce prétendant dont, au commencement de ce travail, j'ai raconté la lutte héroïque.

Le drapeau de l'insurrection était blanc, bordé de rouge ; au milieu on distinguait un grand C ; puis, au-dessous, deux caractères chinois, PHU LÊ, c'est-à-dire restauration des Lê ; enfin, au bas, écrits en lettres rondes, les mots français : FAMILLE DES LÊ.

Sauf les deux chefs, les insurgés étaient presque tous païens (1).

A la vérité, quoiqu'ils ne prissent point part à ce soulèvement, les chrétiens n'en étaient pas moins très-sympathiques à la cause des Lê. Suivant certaine interprétation, si les promoteurs de l'insurrection avaient fait figurer sur leur drapeau la lettre *européenne C*, c'était pour exprimer qu'ils comptaient sur le concours des chrétiens et sur l'appui plus ou moins avoué des Français de Haï-Phòng (2). Et, comme pour confirmer cette interprétation, les insur-

(1) *Correo Sino-Annamita*, p. 102. Lettre du R. P. Terrès.

(2) Encima de muchos caracteres chinos estaba escrita la letra C, que algunos interpretaban « *Cœlum* », y otros le daban la interpretacion de « *Christianus* »..... como si dijera, levantamiento á favor de la dinastia Lê favorecida por el cielo, segu nunos, apoyada por los cristianos y europeos segun otros..... Los rebeldes daban á entender al pùblico en particular á los incautos, que estaban apoyados por los franceses. (Lettres de Mgr Colomer. *Correo Sino-Annamita*, année 1875, p. 129, année 1876, p. 105.)

gés proclamaient que leur intention était de détruire les lettrés, ces mortels ennemis du christianisme et de la France. Cette partie de leur programme ne laissait pas que d'être agréable aux chrétiens de Haï-Dzu'o'ng : ils pouvaient craindre de voir les lettrés de leur province imiter les excès de ceux du Nam-Dinh et du Nghê-An (1).

Enfin, on assurait que le prétendant lui-même était chrétien (2) ; c'était, disait-on, un frère ou un très-proche parent du malheureux Lê Phung (3).

Il est vrai que ce prétendant n'avait pas encore paru au milieu de l'armée de ses partisans ; il restait caché dans les montagnes de la frontière chinoise. Les chefs de l'insurrection ne comptaient le montrer que si la victoire décidait en leur faveur. C'est ainsi qu'avait agi Nguyên Dzo, quand il restaura la dynastie des Lê vers 1533.

Dès le principe, les promoteurs de l'insurrection recherchèrent l'alliance d'une bande de pirates chinois, appelés Ngú-Binh, laquelle hantait les dédales aquatiques de la baie de Càt-Bá ; le chef de cette bande était probablement ce terrible A-Hung, que nous avons vu offrir ses services aux Français lorsqu'ils eurent pris Haï-Dzu'o'ng. Ces pirates Ngú-Binh s'étaient toujours distingués par leur dévouement pour la cause des Lê.

Leur concours devait être pour le parti insurrectionnel de la plus grande utilité : habitués à une vie rude et belli-

(1) ... Y haciendo correr la voz por otra parte, que su intento era destruir á los literatos Vân-Thân, á quienes consideraban como relacionados con los Mandarines para acabar con los cristianos, naturalmente llamaban la atencion de los cristianos de un modo muy especial, pues cabalmente sucedia esto en ocasion en que no pocos de nuestros neófitos temian ser sacrificados por el ódio de los literatos, como lo acababan de ser sus correligionarios de la provincia Nghè-An. (Lettre de Mgr Colomer, *Correo Sino-Annamita*, année 1876, pp. 103-104.)

(2) Lettre inédite de Mgr Colomer au R. P. Herce à Hong-Kong, en date du 25 août 1874.

(3) Hermano ó pariente muy cercano del infortunado D. Pedro Phung-Lê. (Lettre du R. P. Oñate, *Correo Sino-Annamita*, année 1875, p. 169.)

queuse, bien pourvus d'armes et de munitions, ils étaient la terreur des mandarins.

Vers les premiers jours de juillet, une multitude d'embarcations se présentaient devant la sous-préfecture de Dông-Triêu; peu de temps après les insurgés étaient maîtres de ce poste.

En moins d'un mois ils s'emparaient encore de trois autres sous-préfectures et de l'importante préfecture de Kinh-Môn; et, tandis que leur flottille occupait les innombrables cours d'eau du Haï-Dzu'o'ng, leur armée de terre s'accroissait sans cesse de nouvelles recrues.

Dans le camp des mandarins, au contraire, ce n'était qu'alarme et effroi. Leurs troupes n'osaient plus marcher contre les insurgés; toutes les rencontres se tournaient pour elles en sanglantes défaites (1).

Ainsi, dès ses débuts, l'insurrection prenait des proportions colossales *(sic)* (2); et déjà, vers la fin de juillet, elle menaçait Haï-Dzu'o'ng, la capitale de la province. Un corps de quatre mille insurgés était massé auprès de la mission de Ké-Mot; une flottille de trente jonques de guerre occupait le cours du Thái-Binh, prête à seconder leurs opérations. Quelques jours plus tard, ils entouraient Haï-Dzu'o'ng et pouvaient s'en emparer d'un moment à l'autre. Cette place enlevée, le mouvement ne pouvait manquer de s'étendre, l'insurrection ayant des ramifications dans plusieurs autres provinces (3).

Le lecteur n'a pas oublié que Mgr Colomer, l'évêque missionnaire dont dépend Haï-Dzu'o'ng, s'était montré, lors de l'expédition de M. Francis Garnier, un des plus

(1) ... Infudieron y desde el principio tanto terror y miedo á los mandarines y tropas reales, que nadie apenas se atrevia á oponerse á ellos; porque cuantos lo intentaban, quedaban vencidos y escarmentados. (Lettre de Mgr Colomer. *Correo Sino-Annamita*, année 1875, p. 131.)

(2) ... Dicho levantamiento se presentaba realmente con colosales proporciones..... — Una revolucion de gigantescas proporciones..... (*Ibidem*, p. 130, et p. 129.)

(3) ... Y á decir de muchos, tenian los guerreros ramificaciones en varias provincias. (Lettre inédite de Mgr Colomer déjà citée.)

fermes soutiens de l'autorité du roi Tu' Dù'c. Pour reconnaître ses services et ceux de ses missionnaires, la cour de Hué lui avait fait remettre quatre grandes médailles, une d'or et trois d'argent : décoration équivalente aux plus hautes dignités du royaume (1) ; et, depuis l'évacuation des citadelles par les Français, les autorités de Haï-Dzu'o'ng n'avaient cessé d'entretenir avec lui les relations les plus cordiales.

C'est pourquoi la nouvelle de la prise de Dông-Triêu par les insurgés était à peine parvenue à Haï-Dzu'o'ng, que les mandarins de cette ville demandaient à Mgr Colomer de les aider à rétablir la paix dans leur province. Ces mandarins étaient persuadés que l'insurrection trouvait un appui dans la population chrétienne et aussi chez les Français de Haï-Phòng (2) : tant son programme était favorable au christianisme et à l'influence française !

Suivant leur désir, Mgr Colomer promit de s'entremettre en faveur de l'autorité royale. Il fit donc paraître une circulaire pour défendre à tous les chrétiens de son vicariat de prendre aucune part à la guerre civile. En même temps il envoyait des catéchistes au camp des insurgés pour les engager à déposer les armes.

D'autre part, il écrivait au commandant français de Haï-Phòng une lettre des plus « énergiques. » Il lui exposait « quel péril couraient et la réputation de la religion « chrétienne et celle du drapeau français, s'il permettait « que sous ses yeux se tramât une révolution aussi *insen-« sée (sic)* (3). Ces insurgés », ajoutait-il, « n'étaient que « des pirates et des malfaiteurs (4). »

De leur côté, les mandarins de Haï-Dzu'o'ng ne manquèrent pas de joindre leurs instances à celles de l'évêque espagnol.

Ces pauvres mandarins se trouvaient dans la position

(1) Lettres du R. P. Terrès. *Correo Sino-Annamita*, année 1874, pp. 196 et 237.
(2) Lettre inédite de Mgr Colomer déjà citée.
(3) Lettre inédite de Mgr Colomer déjà citée.
(4) Lettre du R. P. Terrès. *Correo Sino-Annamita*, année 1875, p. 103.)

la plus critique. Les provinces occidentales étaient dégarnies de troupes ; l'armée du commissaire royal, Nguyên Canh, s'était débandée, celle du prince Thuyêt était en marche pour le Nghê-An. Du Bac-Ninh il ne pouvait venir aucun secours, les autorités de cette province ayant elles-mêmes à lutter contre de nombreuses bandes de brigands chinois et annamites, fortes de plusieurs milliers d'hommes. Les mandarins de Haï-Dzu'o'ng se voyaient de la sorte uniquement réduits à leurs propres ressources.

L'insurrection avait tari les revenus de leur province. L'argent qui se trouvait dans leur citadelle lors de l'expédition de M. Garnier, l'occupation française l'avait dépensé ou envoyé à Hà-Nôi. Ils avaient bien du riz ; toutefois, pour en tirer parti, il fallait l'expédier au marché de Haï-Phòng, et les insurgés interceptaient tous les cours d'eau. Ils offrirent alors au représentant de M. Dupuis, M. Dercourt, de lui payer un loyer de cent piastres par jour s'il voulait leur prêter le *Mang-Hdo* pour escorter leur convoi de riz jusqu'à Haï-Phòng. M. Dercourt y consentit volontiers ; mais il fut impossible d'obtenir l'autorisation du commandant français : les ordres qu'il avait reçus de Saïgon lui interdisaient formellement de permettre aux navires de M. Dupuis de quitter le mouillage de Haï-Phòng.

A la vérité, le moment n'était pas éloigné où les Français allaient eux-mêmes intervenir directement en faveur de la cour de Hué.

A l'époque où se préparait l'insurrection, le commandement politique des forces françaises au Tong-King était entre les mains de M. Rheinart. Profondément irrité de la mauvaise foi des autorités annamites, il n'avait rien fait pour arrêter ce mouvement. Son successeur, le commandant Dujardin, devait inaugurer une tout autre politique.

Pendant ce temps, à Saïgon, le nouveau gouverneur de la Cochinchine Française, l'amiral Krantz, avait, aussitôt après le départ de l'amiral Dupré, entamé avec l'ambassade annamite les négociations du traité de commerce.

Ces négociations traînaient en longueur, les ambassadeurs ne laissant pas de soulever maintes difficultés : même, s'appuyant sur une équivoque du texte chinois du traité du 15 mars, refusaient-ils d'ouvrir au commerce la ville de Hà-Nôi (1). Ils étaient donc retournés à Hué chercher de nouvelles instructions.

C'est à ce moment qu'on apprit à la cour la nouvelle du soulèvement des partisans des Lê. L'ambassadeur Nguyèn Van Tu'o'ng fut de nouveau envoyé au Tong-King : il ne tarda pas à se rendre compte de la gravité de la situation. Or, toutes les fois qu'elle a été menacée de perdre le Tong-King, la cour de Hué s'est montrée pleine de conciliation envers la France. Le roi consentit donc à accepter les clauses du traité de commerce telles que les proposait l'amiral Krantz ; mais les Français durent intervenir au Tong-King contre le parti des Lê. L'art. 2 du traité du 15 mars obligeait, il est vrai, la France à donner à Tù' Dù'c « l'appui nécessaire pour maintenir dans ses états l'ordre et la tranquillité. »

En conséquence, sur la fin de juillet, une proclamation menaçante fut adressée aux insurgés par le commandant Dujardin. Il leur enjoignait de se disperser : « Les faux « prétextes, disait-il, dont ils se servaient pour troubler « le pays, ne pourraient les excuser ; et ils n'en seraient « pas moins traités en pirates et en ennemis de la paix « publique (2). »

Les mandarins faisaient également une proclamation dans le même style, promettant néanmoins à tous ceux qui déposeraient les armes l'amnistie la plus complète.

Il était temps ; déjà la flottille des Lê se préparait à

(1) Le texte chinois portait : *Cua Hà-Nôi*, traduit en français par le *port de Hà-Nôi*, Mais *Cua Hà-Nôi* n'a point le sens de port fluvial de Hà-Nôi, mais de *bouche du fleuve qui passe à Hà-Nôi*. En ce cas, le port de Hà-Nôi eût été soit Tra-Ly, soit Ba-Lat.

Un article additionnel, signé le 31 août 1874, donna raison à l'interprétation française.

(2) ... Por cuanto los falsos pretextos que tomaban para perturbar el país, no les excusaría de ser considerados y tratados como piratas y enemigos de la tranquilidad publica. (Lettre inédite de Mgr Colomer déjà citée.)

attaquer Haï-Dzu'o'ng. Dans la soirée du 31 juillet, l'*Espingole* la rencontrait tout près de cette ville.

Cette canonnière avait été envoyée en mission à Haï-Dzu'o'ng. Comme à nuit close elle mouillait devant la citadelle, la garnison annamite la prit, malgré ses fanaux, pour une jonque des Lê et lui envoya bordée sur bordée, sans toutefois lui causer aucun dommage sérieux. Le capitaine avait immédiatement fait éteindre ses fanaux, et, sans avoir riposté, il était revenu en toute hâte à Haï-Phòng. Mais, dès le lendemain, il repartait pour Haï-Dzu'o'ng avec une autre canonnière, l'*Aspic,* et une compagnie d'infanterie. Les mandarins se confondirent en excuses et toutes les réparations qu'on exigea d'eux furent accordées.

Le commandant français avait profité de cette démonstration pour faire sommer de nouveau les partisans des Lê de se disperser. Ceux-ci répondirent en protestant de leur dévouement envers la France : ils ne voulaient point se battre contre les Français. Ils promirent par conséquent de se retirer dans les montagnes, à la condition que la population des villages entourant Haï-Dzu'o'ng ne serait nullement inquiétée pour les témoignages de sympathie qu'elle avait pu leur donner.

Effectivement ils abandonnèrent le cours du Thái-Binh ; mais les mandarins se gardèrent bien de tenir les promesses d'amnistie qu'ils avaient faites, et les villages, que l'armée des Lê avaient occupés, furent accablés de vexations.

Le commandant Dujardin avait alors exigé des autorités de Haï-Dzu'o'ng qu'un délai fût accordé à ce parti pour déposer les armes. Ce délai expirait le 24 août. Peu de temps après, l'ambassade annamite de Saïgon ayant enfin signé le traité de commerce, l'ordre de disperser les insurgés par la force fut transmis au commandant Dujardin.

Jusqu'alors, en effet, bien que plusieurs fois les canonnières françaises les eussent rencontrées dans les arroyos, le commandant n'avait pas encore eu re-

cours à la force pour faire exécuter sa proclamation (1).

Le 7 septembre, quelques jonques pavoisées de drapeaux remontaient tranquillement le Cua Câm, lorsqu'un Chinois de Haï-Phòng court dire au commandant Dujardin que ce sont des pirates. Aussitôt l'*Antilope* (2) de tirer sur ces jonques, et l'*Espingole* de se lancer à leur poursuite.

Quelques heures après, cette canonnière revient remorquant trois embarcations. Les prisonniers étaient au nombre de quatre-vingts environ, hommes, femmes et enfants. On leur lia les mains et on les remit aux autorités annamites.

Ces prisonniers n'étaient point des pirates, mais bien des partisans des Lê ; plusieurs d'entre eux avaient été employés par M. Garnier. Energiques furent leurs protestations contre notre manière d'agir à leur égard : « Toujours », assuraient-ils, « ils avaient été les alliés et les « amis de la France ; ils ne pouvaient comprendre notre « trahison. »

Le soir, les bruits de la garnison blâmèrent le commandant : « C'était », disait-on, « la première fois, depuis notre

(1) ... Los franceses de Hài-Phaóng aparentaron acceder à los deseos del Sr Colomer y de las autoridades annamitas, dando al effecto una amenazadora proclama contra los sublevados, en la suposicion no obstante de que fueran piratas y malhechores, segun habia intentado probar el Sr. Colomer en la comunicacion que les dirigiera para empeñarlos en favor del gobierno annamita. Apesar de una proclama tan terrible, los franceses estuvieron algun tiempo sin hacer nada contra los sublevados y sin disparar un tiro, aunque muchas veces los encontraron en los rios. Esta conducta de los franceses, antes y despues de las gestiones del Sr. Colomer, quizá se pueda esplicar teniendo en cuenta, que por aquel entónces los tratados entre la Francia y el gobierno annamita no estaban todavia concluidos, y convenia à la Francia hacerse necessaria para con el pobre gobierno annamita. Lo cierto es, que apenas concluidos los tratados à satisfaccion de la Francia, los franceses de Hài-Phaóng recibieron órdenes de Saigon, parar dispersar à los sublevados, y entónces sólo fué cuando de veras hicieron algo, siendo suficiente esta nueva actitud, para que se disolviese un movimiento, que en un principio se presentó con proporciones tan temibles. (Lettre du R. P. Terrès. *Correo Sino-Annamita*, année 1875, pp. 102-103.)

(2) Aviso de 2me classe, en station sur les côtes d'Annam depuis l'évacuation.

« retraite de Hà-Nôi, que nous prenions parti pour la cour « de Hué, nous prononçant ainsi contre les véritables « intérêts de la France. »

Le lendemain pourtant une nouvelle reconnaissance de l'*Espingole* et de l'*Antilope* était ordonnée ; elle n'amenait aucun résultat.

Le commandant Dujardin était résolu à frapper un grand coup ; il voulait en finir avec l'insurrection.

Deux jonques de guerre annamites étaient arrivées de Haï-Dzu'o'ng, portant deux cents hommes de troupes. En même temps un négociant chinois de Haï-Phòng offrait de concourir à l'expédition ; il avait armé à ses frais trois jonques et trois cents Asiatiques. D'après le plan d'opérations du commandant, les jonques seules devaient donner, les forces françaises restant comme réserve.

Comme les trois bâtiments de guerre, stationnés dans les eaux du Tong-King, allaient prendre part à l'expédition, le commandant avait donné l'ordre de requérir les navires de M. Dupuis, pour surveiller le Cua Câm et arrêter les partisans des Lê qui tenteraient de s'enfuir dans la direction de Haï-Phòng. Les capitaines de ces navires durent se soumettre à cette réquisition ; ce ne fut point sans protester contre une expédition qui détruisait les alliés naturels de la France et servait la politique de ses ennemis.

Le 24 septembre, l'*Antilope* et les deux canonnières partaient, ayant à leur remorque les cinq jonques annamites. Le commandant Dujardin avait voulu diriger lui-même l'expédition. Une compagnie et demie d'infanterie, une troupe de débarquement de quarante-huit marins fournie par les équipages des trois bâtiments, une pièce de 4, telles étaient les forces qui allaient y prendre part.

Après quelques heures de navigation, au fond d'une crique on découvrit une forêt de mâts : c'était la flottille des Lê.

Ces derniers ouvrent immédiatement le feu ; les troupes annamites et les Français ripostent sur-le-champ.

L'engagement est très-vif ; cependant, comme il est en

dehors de la portée des armes des insurgés, ceux-ci sont bientôt contraints d'abandonner leur flottille. Une partie d'entre eux cherche alors à tourner la position des Français ; ainsi un matelot est-il blessé d'un coup de feu tiré par derrière du haut d'une montagne.

Cinq jonques capturées, dont trois armées de gros canons, vingt autres incendiées, quelques villages, qui abritaient les insurgés, livrés aux flammes, voilà quel fut l'unique résultat de cette affaire. Mais on n'avait pu faire aucun prisonnier ; on ignorait de même quelles pertes en hommes l'insurrection avait pu éprouver : de telle sorte que, si les partisans des Lê parvenaient à reconstituer leur flottille, tout devait être à recommencer.

En revanche, les Français s'étaient gratuitement attiré l'inimitié du parti le plus populaire du Tong-King : le chef des insurgés avait même déclaré publiquement que « la trahison des Français ne resterait point impunie ; « actuellement », disait-il, « il était impuissant ; il saurait « bien néanmoins, dans un avenir plus ou moins éloigné, « se venger en brûlant Haï-Phòng. »

L'expédition du 24 septembre n'avait pas complètement satisfait le gouverneur de Haï-Dzu'o'ng : l'insurrection n'était pas encore anéantie. Il voulait une seconde expédition ; mais le commandant Dujardin n'accéda point à sa demande.

Toutefois, à la nouvelle que les Lê avaient repris l'offensive, il envoyait le 13 octobre l'*Espingole* en reconnaissance du côté de Kinh-Môn. A la faveur du brouillard, cette canonnière surprit une de leurs bandes et lui enleva une dizaine de barques.

Malgré ces divers échecs, le parti des Lê n'avait pu être chassé de la sous-préfecture de Dông-Triêu et il avait encore une cinquantaine de jonques de guerre et un millier d'hommes sous les armes.

Par malheur, la discorde n'avait pas tardé à se mettre dans son camp : un conflit s'était élevé entre les insurgés tongkinois et leurs auxiliaires, les pirates Ngú-Binh. Un des principaux chefs tongkinois avait été blessé et fait

prisonnier par ces Chinois; puis ceux-ci avaient déserté la cause de l'insurrection.

Peu de temps après, craignant une attaque des Français sur Dông-Triêu, les partisans des Lê avaient abandonné ce poste et s'étaient réfugiés dans les montagnes de la baie de Càt-Bá. Reconnaissant désormais leur impuissance, ils étaient résolus à demander l'amnistie aux mandarins de Tu' Dù'c; ils exigeaient, il est vrai, que le commandant français signât la convention d'amnistie, afin d'avoir une garantie contre la mauvaise foi des mandarins.

Les employés de M. Dupuis, M. Dercourt et M. Georges Vlavianos, firent part de cette proposition au commandant Dujardin; le commandant refusa d'y adhérer: « Il « était trop loyal pour signer une convention d'amnistie « dont l'exécution serait confiée aux mandarins anna- « mites; convaincu, comme il l'était, que ceux-ci feraient « toutes les promesses qu'on leur demanderait, mais n'en « tiendraient aucune, et lui serait responsable de leur « manque de parole. »

A une proposition identique émise par Mgr Colomer même réponse avait été faite. Monseigneur avait alors imaginé une autre combinaison: les partisans des Lê devaient se rendre, non point aux mandarins annamites, mais aux Français; des navires seraient envoyés pour les recevoir et ils resteraient prisonniers à Haï-Phòng, jusqu'à ce qu'ils pussent prendre passage sur un navire allant à Saïgon; là ils feraient leur soumission à l'amiral gouverneur et pourraient ensuite vivre en paix dans la Cochinchine Française.

Tel est l'expédient que Mgr Colomer proposa au commandant Dujardin dans une visite qu'il lui fit à Haï-Phòng le 18 novembre. Mais M. Dujardin ne voulut point non plus se prêter à cette combinaison.

Quoi qu'il en soit, Mgr Colomer avait envoyé au quartier des partisans des Lê plusieurs catéchistes pour traiter de leur reddition au commandant français.

Or, pendant ce temps, les autorités de Quang-Yên, sur

le territoire desquelles les débris de l'insurrection s'étaient retirés, songeaient à les poursuivre dans leur dernière retraite ; et, comme elles demandaient l'appui des forces françaises, le commandant Dujardin mit à leur disposition les deux canonnières l'*Aspic* et l'*Espingole*, avec un détachement de quinze fantassins de marine.

A la vue des canonnières françaises, les partisans des Lê crurent qu'elles venaient recevoir leur soumission. Quelle ne fut pas leur déception lorsqu'ils virent les Français ouvrir le feu contre eux !

Leurs positions étaient trop inaccessibles pour qu'on pût songer à les enlever de vive force ; au reste, les instructions du chef du détachement d'infanterie lui interdisaient de s'engager dans les montagnes de Càt-Bá.

Cette expédition n'eut donc aucun résultat ; mais, dès ce moment, les Français passèrent aux yeux des insurgés tongkinois pour des gens sans foi et sans honneur (1).

En même temps, les catéchistes de Mgr Colomer étaient retenus comme otages dans le camp des insurgés ; à la vérité, quelques jours plus tard, la bonne foi de l'évêque ayant été reconnue, ils étaient relâchés.

Ce fut la dernière expédition des Français contre les débris du parti des Lê. Depuis on les a laissés tranquilles dans leurs montagnes de Càt-Bá. Ils y attendent une nouvelle occasion de lever l'étendard de l'indépendance du Tong-King.

Telle a été la fin de cette insurrection qui, si la France eût seulement gardé la neutralité, eût pu lui donner le protectorat *effectif* du Tong-King.

Nous avons combattu ceux qui se proclamaient nos alliés, travaillant de la sorte pour la plus grande utilité

(1) During this, the Missionaries had of course to bear the burnt of the wrath of the indignant Laes and got back with much difficulty, bringing the answer that the Laes would not submit on any conditions, and that they would rather die than trust again to the Frenchmen's treacherous promises. (Lettre adressée du Tong-King à la *China Mail* de Hong-Kong et publiée par ce journal dans son numéro du 24 mars 1875.)

de nos ennemis. Alors que la cour d'Annam viole sans cesse les traités et les conventions qu'elle a conclus avec nous, nous exécutons ces mêmes traités et conventions en ce qu'ils ont de plus défavorable à notre influence.

Triste résultat de la politique inaugurée par l'évacuation des citadelles du Delta !

ÉPILOGUE

Depuis le 15 septembre 1875 lè Tong-King est ouvert au commerce. C'est sous l'administration du contrè-amiral Duperré, le successeur du contre-amiral Krantz dans le gouvernement de la Cochinchine, que ce résultat a été obtenu.

En août 1874, l'Assemblée nationale française a ratifié le traité du 15 mars. Mais, pour obtenir la signature du roi Tu' Dù'c, le gouvernement colonial de Saïgon a dû lutter contre les lenteurs calculées de la diplomatie annamite.

Le parti des Lê écrasé au Tong-King, la cour de Huế n'avait plus à ménager la France. Or, la présence de nos troupes à Haï-Phòng lui était odieuse ; bien plus, l'exécution du traité allait la mettre sous notre dépendance et ouvrir aux étrangers abhorrés Hà-Nôi, la plus importante ville du royaume, l'ancienne capitale du Tong-King indépendant.

Assurément c'eût été pour elle une agréable solution de voir la ratification du traité indéfiniment retardée par suite d'une guerre européenne, dans laquelle la France eût été impliquée. Ainsi la guerre de 1870 avait-elle fait rompre les négociations entamées à cette époque.

Au commencement de 1875, le bruit courait au Tong-King que les Annamites avaient engagé les Prussiens à faire la guerre à la France. Ce bruit coïncidait avec des armements considérables qui se faisaient dans le Haï-Dzu'o'ng et le Quang-Yên; de février en avril, les citadelles de ces provinces avaient reçu de grands approvisionnements d'armes et de munitions.

En même temps le prince Thuyêt, l'ennemi déclaré de la France, était revenu du Nghê-An avec son armée. A

cette croisade contre les Français devaient encore concourir les Chinois aux Pavillons-Noirs, que la défaite de leurs rivaux, les Pavillons-Jaunes, rendait désormais disponibles.

Sur mer et sur les fleuves, les Annamites nous auraient opposé le pirate A-Hung; ce terrible forban venait de faire sa soumission, et il offrait une flotte de cent jonques pour combattre les Français.

Cependant le délai fixé pour l'échange des ratifications était sur le point d'expirer; d'après l'article 22 du traité, cet échange devait avoir lieu au plus tard le 15 mars 1875.

Le 4 mars l'*Antilope* partait pour Hué; ce navire portait un délégué du gouverneur, chargé de régler avec le ministre des affaires étrangères de l'Annam le cérémonial de l'échange des ratifications.

Mais l'*Antilope* se vit refuser l'entrée de la rivière de Hué; et, le 18, elle revenait à Saïgon chercher de nouvelles instructions. Dès le lendemain, elle repartait avec des instructions très-précises et *très-énergiques*.

Cette fois, le délégué de l'amiral Duperré obtint tout ce qu'il demanda; pour les Annamites la crainte semble être l'unique moyen de persuasion.

Le 10 avril suivant, la mission française, chargée de procéder à l'échange des ratifications, faisait son entrée dans la capitale de l'Annam; cette mission était présidée par M. le baron Brossard de Corbigny, capitaine de vaisseau.

Le 13 avril avait lieu l'échange des ratifications; M. Brossard de Corbigny était, avec le personnel de la mission, reçu en audience solennelle par le roi Tu' Dù'c.

Deux mois après, la nouvelle de la ratification du traité du 15 mars 1874 étant parvenue en France, le ministre des affaires étrangères faisait approuver le traité de commerce par l'Assemblée nationale (juin 1875). Cette convention était ensuite présentée à la ratification du roi d'Annam par notre résident près la cour de Hué (26 août).

Ce résident, nommé en vertu du traité du 15 mars 1874, n'était autre que M. Rheinart, cet inspecteur des affaires indigènes, dont j'ai plus haut raconté la conduite énergique au Tong-King; on ne pouvait faire un meilleur choix.

A peu près à la même époque, des employés des douanes françaises partaient pour le Tong-King, afin d'y organiser le service douanier. Puis nos consuls de Haï-Phòng et de Hà-Nôi prenaient possession de leurs postes; leurs deux escortes de cent hommes étaient fournies par la garnison de Haï-Phòng.

Enfin, le 15 septembre, le Tong-King était ouvert au commerce.

Cette date était de six mois plus reculée qu'elle n'eût dû l'être d'après la teneur du traité.

Les Annamites ne devaient point s'en tenir à la violation de cette seule clause.

L'article 9 du traité obligeait le roi à proclamer dans toutes les communes de l'Annam, par un édit publié *aussitôt* après l'échange des ratifications, la liberté accordée à ses sujets chrétiens.

Or, ce n'est qu'à la fin de l'année 1875 que Tu'Dù'c publia cet édit stipulé par le traité (1). Encore l'amiral Duperré dut-il user de menaces. Au reste, la publicité de cet acte réparateur fut aussi restreinte que possible par suite de la mauvaise foi des mandarins.

De même, quoique le gouvernement annamite se fût engagé à ne plus faire aucun dénombrement des chrétiens, au lendemain même de l'échange des ratifications, les chrétiens étaient soumis à un recensement particulier; et, malgré les prohibitions du traité, les termes injurieux pour la religion chrétienne n'étaient point épargnés dans l'édit par lequel était ordonné ce recensement, encore moins dans les proclamations des mandarins qui promulguaient l'édit (2).

(1) *Correo Sino-Annamita*, année 1876, p. 136.
(2) *Missions catholiques*, année 1875, n° 318.

Peu de temps après, dans le Nghê-An, grâce à la complicité des autorités locales, les massacres avaient été sur le point de recommencer. A la vérité, l'énergique attitude de M. Rheinart, notre représentant à Hué, non moins que les menaces de l'amiral Duperré, avaient obligé la cour d'Annam à réprimer ces nouveaux désordres.

Même avait-on obtenu l'exécution de trois grands coupables, qui avaient en 1874 présidé aux massacres dans le Tong-King Méridional, ainsi que le règlement d'une indemnité pour les chrétiens de cette région.

Dans les provinces du Delta, au contraire, les massacres et les incendies de 1873 et de 1874 étaient restés impunis ; bien plus, les principaux chefs des lettrés avaient été récompensés par le roi.

Quant à leurs victimes, non-seulement elles n'avaient obtenu aucune indemnité, mais encore elles n'avaient pu qu'en partie recouvrer leurs propriétés usurpées.

Les chrétiens se voyaient réduits à la plus profonde misère. Ils n'en étaient pas moins soumis aux corvées et aux impôts ; et, comme ils ne pouvaient s'acquitter, ils étaient poursuivis et jetés en prison (1).

C'était seulement dans les provinces évangélisées par les missionnaires français que les mandarins montraient une semblable injustice. Les chrétiens des missions espagnoles obtenaient de très-amples restitutions, et les relations les plus amicales régnaient entre les Pères Dominicains et les autorités annamites (2).

Toutefois, quelques précautions que prît la cour de Hué pour éluder l'exécution de l'article du traité qui concerne le culte chrétien, l'ouverture du Tong-King au commerce ne pouvait manquer de donner à la propagation du christianisme un nouvel essor ; et, depuis cette époque, dans la seule mission de Mgr Puginier, plusieurs milliers de païens ont reçu le baptême.

(1) *Missions catholiques*, année 1875, n° 318.
(2) *Correo Sino-Annamita*, année 1876, pp. 97, 121, 127, 136, 139, 150.

Une des raisons de notre intervention au Tong-King avait été, le lecteur se le rappelle, la nécessité de réprimer la piraterie qui désolait les côtes de cette partie de l'Annam.

Ce but n'a pas été atteint. Les pirates occupent toujours les îles Gow-Tow et toute la côte du Quang-Yên depuis Càt-Bá jusqu'à la frontière chinoise.

En mai 1875, quatre-vingts chrétiens du Nghê-An, réfugiés en Cochinchine Française, revenaient par mer dans leur pays lorsque, dans une baie située au Sud de Tourane, ils furent attaqués par des pirates. La plupart d'entre eux furent pris et conduits en Chine pour y être vendus comme esclaves. Quant au missionnaire qui les accompagnait, il fut jeté à la mer. Ces pirates avaient à Saïgon même des affidés; c'est ainsi qu'ils avaient été avertis du départ de ces malheureux chrétiens.

A la même époque, plusieurs jonques de ces forbans bloquaient les côtes du Tong-King Méridional; les pêcheurs qu'ils surprenaient étaient retenus prisonniers jusqu'à l'entier paiement de leur rançon (1).

Dans les provinces du Delta, la traite des femmes annamites continuait de se faire comme par le passé, quoique peut-être moins ostensiblement. A la date du 2 juin 1877, dans l'espace de seize mois à peine, il s'est vendu sur le marché chinois de Hon-Pou (2) plus de trois cents femmes annamites (3). Il n'y a pas longtemps que le siège de cet infâme trafic s'est transporté à Hon-Pou. Auparavant c'était Pac-Hoï, ville située à quelques milles à l'Ouest (4), qui en avait le monopole. Au lendemain de l'ouverture du Tong-King au commerce, de décembre 1875

(1) *Missions catholiques*, année 1875, n[os] 330 et 331.

(2) Ou Ngan-Pou. C'est un port de la province de Canton, département de Ko-Tcheou (ou Kao-Tcheou), arrondissement de Chek-Cheng (ou Chet-Chin); il est situé à neuf milles de la mer sur un petit fleuve dont la source est au Quang-Si et qui se jette dans le golfe du Tong-King, à son extrémité Nord-Est, à l'angle formé par la presqu'île de Loui-Tcheou Fou.

(3) *Missions catholiques*, année 1877, n° 442, pp. 578-579.

(4) Port de la province de Canton, situé à quelques milles au Sud-Ouest de Lien-Tcheou Fou, préfecture dont il dépend.

à janvier 1876, ce port recevait trois jonques chargées de jeunes filles du Tong-King : l'une de ces jonques avait pris sa cargaison humaine à Haï-Phòng même, trompant de la sorte la vigilance des autorités françaises ; les deux autres venaient de Tra-Ly, l'un des estuaires du Bô-Dê (1).

Ce port de Tra-Ly est censé fermé au commerce étranger ; mais, en réalité, grâce à la connivence des autorités annamites et malgré les observations des employés français de la douane de Haï-Phòng, il s'y fait une active contrebande : c'est là surtout que se rendent les Chinois de la baie de Càt-Bá.

Au reste, ce n'est guère qu'aux Chinois et à ceux qui ont des relations avec la Chine que l'ouverture du Tong-King a profité.

Le commerce français y est nul.

Pendant les trois trimestres qui ont suivi le 15 septembre 1875, le port de Haï-Phòng a reçu des navires anglais, des navires allemands, des navires chinois, mais *pas un seul navire français* (2).

Bien plus, malgré le privilège dont Saïgon est doté de par le traité de commerce, les marchandises importées de ce port ne s'élèvent qu'à la somme insignifiante de

(1) *Missions catholiques*, année 1876, n° 367, p. 284.

(2) A la vérité, pendant le trimestre qui a suivi deux navires de commerce français, jaugeant ensemble 1.170 tonneaux, sont entrés dans le port de Haï-Phông. Mais ces deux navires sont entrés sur lest ; et à la date du 30 septembre 1876, le plus grand d'entre eux était reparti sans le moindre chargement.

Depuis cette époque, notre situation commerciale au Tong-King ne s'est guère améliorée.

(Voir le rapport du chef du service des douanes au Tong-King. *Revue maritime et coloniale*, octobre 1877. — *Le Royaume d'Annam et les Annamites*, par M. Dutreuil de Rhins. Paris, 1879. — Le résumé général des mouvements du port de Haï-Phông pendant l'année 1877 ; *Courrier de Saïgon*, n° du 5 juillet 1877. — Statistique commerciale du port de Saïgon ; même journal, n°s des 20 avril, 20 octobre 1878, 20 janvier, 20 avril, 20 juillet 1879. — Statistique commerciale du port de Qui-Nho'n et du port de Haï-Phông pendant le 3me trimestre de 1879 ; *Journal officiel de la Cochinchine Française*, n°s des 25 octobre, 15 novembre et 6 décembre 1879. — Statistique comparée des exportations du port de Hà-Nôi, pendant les 3mes trimestres de 1878 et de 1879 ; même journal, n° du 8 novembre 1879.

23,800 francs (1) ; tandis que celles importées de Chine, c'est-à-dire de Hong-Kong principalement, sont cent quarante-une fois plus considérables, et comptent pour une somme de près de trois millions et demi (2).

Quant à l'exportation, Saïgon est encore plus mal partagé : son port, à cette époque, n'a pas reçu pour une piastre de marchandises du Tong-King (3) ; et les exportations dont le chiffre s'est élevé à près de deux millions, sont toutes à destination de Hong-Kong ou de la Chine (4).

Ces résultats ne sont pas ceux que l'on s'était promis de l'ouverture du Tong-King au commerce.

A la vérité, les navires européens n'ont pas encore pu remonter le fleuve au delà de Hà-Nôi ; la clause qui l'ouvre au commerce jusqu'à la frontière de l'Yû'n-Nân est jusqu'à présent restée lettre morte.

A partir des premiers rapides, le cours du Sông Thao, la voie fluviale découverte par M. Dupuis, est occupée par la bande des Pavillons-Noirs. Or le chef de cette bande, Lieou Yu'ên Fou, bien qu'il soit à la solde du gouvernement annamite, se refuse à exécuter le traité ; il a solennellement déclaré que jamais il ne laisserait passer les Européens.

Effectivement, le consul français de Hà-Nôi, M. de Kergaradec, ayant voulu, vers la fin de 1875, remonter le fleuve, n'a pu dépasser le confluent du Sông Thao et du Bô-Dê ; devant les menaces des Pavillons-Noirs, appuyées des supplications des mandarins annamites, il a dû momentanément renoncer à son entreprise.

L'année suivante, en décembre 1876, ayant amené avec lui une escorte de quelques soldats français, il est remonté

(1) Soit 3.085 taëls.
(2) Soit 435.238 taëls, en francs à peu près 3.355.785 francs.
(3) En 1878 et en 1879, Saïgon a reçu des marchandises du Tong-King pour une valeur de quelques centaines de mille francs.
(4) Soit 258.109 taëls, en francs à peu près 1.990.100 francs.
Voir aux *Pièces justificatives*, n° XXVIII, l'état des marchandises importées à Haï-Phòng ou exportées par ce port, du 15 septembre 1875 au 17 juin 1876.



jusqu'en vue de Lâo-Kaï. Toutefois, par suite du mauvais vouloir de Lieou Yu'ên Fou, il lui a été impossible de débarquer sur la rive et même de stationner en face de Lâo-Kaï.

Son intention était de pénétrer en Yûn'-Nân ; mais, comme il était parti avant d'avoir reçu ses passeports chinois, il a dû revenir à Hà-Nôi pour les chercher. Depuis il est parvenu à entrer en Yû'n-Nân. Là il s'est contenté de visiter Mong-Tse et les mines de Ko-Kieou. Il n'a pas cru devoir pousser jusqu'à la capitale de la province, déterminé sans doute à ne point prolonger son voyage par l'accueil peu gracieux qui lui avait été fait à Mang-Hâo et à Mong-Tse.

Le lecteur s'étonnerait si, en terminant cet ouvrage, je ne lui apprenais point ce qu'est devenu l'explorateur de la voie du Tong-King, M. Dupuis.

M. Dupuis est ruiné.

Doit-on s'en étonner ? N'est-ce pas le plus souvent le sort qui en France attend quiconque fait une découverte; alors que toute initiative personnelle est étouffée par la centralisation, de telle sorte que ceux qui marchent avec elle s'embourbent dans ses règlements, et que ceux qui veulent s'affranchir de sa tutelle sont écrasés ?

Quant à M. Dupuis, on a été jusqu'à lui contester la gloire d'avoir trouvé la voie fluviale du Tong-King.

On l'a traité d'aventurier : « C'est le Garibaldi du com-
« merce, » disait un des puissants du jour ; « c'est-à-dire,
« ajoutait-il, un homme qu'on lance en avant et qu'on
« désavoue ensuite.

« Il nous a rendu des services que nous lui demandions, » continuait le même personnage, « nous les lui avons
« payés ; il nous en a rendus d'autres que nous ne lui
« demandions pas, nous ne lui devons rien pour ceux-là. »

Echoué à Saïgon depuis le mois de janvier 1874, M. Dupuis a usé ses dernières ressources à entretenir son personnel inactif à Haï-Phòng.

Ses ressources épuisées, l'administration coloniale se chargea de l'entretien de ce personnel ; car, tant que le traité du 15 mars n'était pas ratifié, le gouvernement français ne pouvait guère motiver la présence de ses troupes à Haï-Phòng que par l'obligation, que lui avait imposée la convention d'évacuation de Hà-Nôi, de forcer les navires de M. Dupuis à ne point remonter le fleuve (1).— Or, si l'expédition Dupuis disparaissait, si son personnel, faute de ressources pour vivre, se dissolvait, le gouvernement annamite aurait peut-être réclamé l'éloignement des troupes françaises de Hăï-Phòng : c'était une complication fâcheuse qu'il importait d'éviter.

Mais, dès que, le Tong-King étant ouvert au commerce, M. Dupuis se présenta à Haï-Phòng, — brusquement, sans lui laisser le temps de chercher quelques ressources pécuniaires auprès de ses amis de la congrégation chinoise de Hà-Nôi, on supprima toute subvention à son personnel (2).

D'autre part, quelques jours auparavant, suivant la teneur du traité de commerce (3), ses hommes avaient été dépouillés de leurs armes et ses navires démunis de leurs canons. Comment, ainsi désarmé, aurait-il pu remonter en Yû'n-Nân et braver les attaques des Pavillons-Noirs qui occupaient le cours de Sông Thao ?

Malgré ses réclamations, le consul refusa, et de le protéger, en le faisant escorter par une canonnière française, et de le laisser se protéger lui-même, en lui rendant au moins un de ses bateaux armés.

Quant à ses gens, voyant dès lors sa situation sans espoir, et mourant de faim et de misère, ils s'adressèrent au consul français. A la suite de cette démarche, les navires et le matériel de M. Dupuis étaient saisis, hypothéqués,

(1) Art. 2.

(2) Quelques temps auparavant, dans sa maison de Hà-Nôi, les scellés, apposés sur ses armoires et ses caisses, avaient été brisés, et ses effets livrés au pillage ; on avait même dérobé plusieurs papiers chinois très-importants, ainsi qu'un recueil de notes, des plus intéressants, sur ses voyages en Yû'n-Nán.

(3) Art. 15.

puis vendus à mesure pour nourrir son personnel.

Ainsi à un Français, qu'une intervention française avait ruiné en l'expulsant d'un pays par lui ouvert à l'influence et au commerce français, la France ne savait ni procurer la moindre protection, ni faire le moindre crédit, afin de lui permettre de reprendre d'une manière fructueuse les opérations interrompues par cette même intervention.

Bien plus, à Saïgon, quoique M. Dupuis ne fût point commerçant et n'eût en cette ville ni créancier, ni domicile, le tribunal de commerce le déclarait en faillite. A la vérité, quatre mois après, ce même tribunal, mieux informé, rapportait son jugement.

Enfin, venu en France, M. Dupuis a cherché à obtenir du gouvernement une indemnité pour les torts immenses que lui ont fait éprouver, et la mauvaise foi annamite, et l'intervention française au Tong-King.

Jusqu'à présent (1) ses démarches n'ont malheureusement pas été couronnées de succès.

C'est ainsi que, par suite de notre mauvaise organisation coloniale, tombent bien souvent les Français qui vont chercher fortune dans nos possessions d'outre-mer.

Qui pourra les protéger si, pour une cause quelconque, l'administration coloniale leur devient hostile ? Les étrangers ont leurs consuls; mais les Français n'ont que le Conseil d'Etat..... à Paris.

Faut-il maintenant s'étonner que dans nos possessions d'Indo-Chine le commerce français soit presque absolument nul ?

A Saïgon la plupart des commerçants français sont des fournisseurs de l'administration. Le haut commerce est entre les mains des Chinois.

Au Tong-King, on vient de le voir, c'est par Hong-Kong

(1) Un commencement de justice vient enfin de lui être rendu : le rapporteur de la deuxième commission des pétitions de la Chambre des députés a fait sur sa pétition un rapport qui lui est très-favorable. (Voir le *Journal officiel*, n°s des 17, 18, 19, 20 janvier 1880.)

que viennent la plupart des marchandises importées; c'est également vers ce port que se dirige en grande partie le commerce d'exportation. Aussi, dès le principe, Hong-Kong a-t-il été relié au Tong-King par une ligne régulière de vapeurs.

Certes, on aurait pu croire que le traité du 15 mars avait pour but de protéger l'extension du commerce français vers le Tong-King et la Chine centrale. Mais le seul Français qui, par sa position et son expérience, était en mesure d'en profiter et d'en faire immédiatement profiter son pays, on l'a écrasé.

Si jamais la voie du Tong-King prend l'importance qu'elle doit avoir, c'est, ainsi que je l'écrivais en 1874 (1), c'est Hong-Kong qui en bénéficiera; c'est dans cette ville anglaise, et non point dans notre colonie de Saïgon, que se centralisera le commerce avec l'intérieur de la Chine.

« A NOUS LA DÉPENSE, AUX AUTRES LE PROFIT ! »

(1) Dans ma brochure *La France au Tong-King*.

CONCLUSION

La situation est-elle désespérée ?

Non, assurément ; une politique ferme et vraiment nationale peut encore tout rétablir, faire du Tong-King une terre française et ouvrir à notre commerce le vaste marché de la Chine centrale.

Mais, avant de montrer ce que peut être encore notre avenir colonial en ces lointains pays, il importe de jeter un regard en arrière et de rappeler les évènements qui ont amené notre situation actuelle au Tong-King.

La commission d'exploration commandée par M. de la Grée avait reconnu dans le fleuve du Tong-King la véritable voie commerciale de l'Yû'n-Nân et du Sud-Est de la Chine.

Quelque temps après, un Français courageux et entreprenant, que ses affaires, d'ailleurs, avaient déjà mis en relation avec les mandarins de l'Yû'n-Nân, se rendait en cette province, puis, malgré des dangers sans nombre, descendait en barque pendant plus de cent milles la principale branche de ce fleuve et en prouvait ainsi la navigabilité.

De retour en Yû'n-Nân, M. Dupuis devenait le mandataire des autorités de la province pour une fourniture d'armes et pour l'exploitation de plusieurs mines d'une extrême richesse. Pour ces opérations la voie fluviale du Tong-King devait être utilisée.

Le Tong-King faisant partie du royaume d'Annam, M. Dupuis, dans le but de faire aplanir toute difficulté qui pourrait surgir avec les autorités annamites, demanda le concours officieux du gouvernement de son pays. Il l'obtint effectivement : d'après des ordres venus de France,

le commandant du *Bourayne,* un navire français, intervint en sa faveur et traita de son passage à travers le Tong-King avec un commissaire de la cour de Hué.

Mais à peine le navire français était-il parti qu'éclatait le mauvais vouloir des Annamites. Malgré leur opposition, M. Dupuis put remonter le fleuve jusqu'en Yû'n-Nân. La voie du Tong-King était donc entièrement découverte et parcourue.

Le résultat de cette exploration avait un retentissement immense parmi le commerce européen en Chine : la question du Tong-King prenait une importance capitale.

A Hong-Kong l'opinion publique semblait pousser le gouvernement anglais à occuper un point du littoral tongkinois ; au reste, les Annamites eux-mêmes sollicitaient la protection britannique contre M. Dupuis.

Il est évident qu'en présence d'une semblable éventualité, le gouverneur de la Cochinchine Française devait chercher l'occasion d'intervenir au Tong-King ; son but était d'occuper la citadelle de Hà-Nôi et un point de la côte.

Or, le commandant du *Bourayne,* M. Senez, avait rapporté du Tong-King tout un plan d'opérations. — Jusqu'à la fin du dix-huitième siècle, le Tong-King avait eu ses rois propres, lesquels étaient même suzerains du royaume de même langue dont Hué est la capitale. Cette ancienne dynastie du Tong-King indépendant, la famille des Lê, compte encore un grand nombre de partisans, et souvent, en ce siècle, le pays s'est insurgé en sa faveur.

C'est sur le parti des Lê que M. Senez voulait s'appuyer : une insurrection eût été fomentée, soutenue par nous d'une manière occulte ; le Tong-King alors eût été détaché du reste de l'Annam, et ses rois Lê l'eussent placé sous notre protectorat.

Cependant M. Dupuis, afin de continuer ses opérations avec l'Yûn-Nân, s'était établi à Hà-Nôi ; il en avait le droit comme mandataire d'autorités chinoises, à cause des liens de vassalité qui unissent l'Annam au Céleste Empire.

A la vérité, les mandarins annamites n'avaient point voulu reconnaître son mandat; ils avaient tenté, mais en vain, de le chasser.

Voyant son impuissance, la cour de Hué s'adressa au gouverneur de la Cochinchine Française, le priant d'intervenir; dans ce but une ambassade annamite se rendit à Saïgon. Elle devait également reprendre avec la France des négociations interrompues en 1870.

De son côté, M. Dupuis se plaignait de torts considérables que la mauvaise foi annamite venait de lui faire éprouver.

Le gouverneur de la Cochinchine, M. le contre-amiral Dupré, accepta le rôle de médiateur qui lui était offert par M. Dupuis, aussi bien que par le gouvernement annamite; et il résolut d'envoyer au Tong-King un officier pour régler le conflit qui s'était élevé entre eux.

Il n'entendait nullement abandonner la protection des intérêts commerciaux engagés; car, à la même époque, il faisait prêter à M. Dupuis, avec la garantie de la colonie de Saïgon, une somme de trente mille piastres.

Il voulait seulement donner au gouvernement annamite un gage de ses dispositions conciliantes et l'amener à discuter une question qui ne pouvait plus être ajournée, celle de l'ouverture du Tong-King au commerce.

Dès l'abord, il songea à donner le commandement de cette mission à M. Senez, l'auteur du projet d'insurrection.

Mais, M. Senez étant malade, le choix de l'amiral Dupré tomba sur l'ancien commandant en second de l'exploration de l'Indo-Chine, sur M. Francis Garnier.

En octobre 1873, M. Garnier partait pour le Tong-King avec une canonnière et une centaine d'hommes; une autre canonnière et son équipage devaient le rejoindre; et, comme le cas d'un conflit pouvait se prévoir, M. Garnier avait le droit de requérir l'assistance de la compagnie de débarquement du *Decrès*, navire qui allait être maintenu en station dans les eaux du Tong-King.

Au Tong-King tout le pouvoir résidait en la personne

du vieux maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng : mortel ennemi des Français, caractère altier et d'une ténacité excessive, il ne souffrait aucune contradiction (1). Aussi les rapports des Annamites avec la mission française ne tardèrent-ils pas à dégénérer en conflit, les Annamites exigeant l'expulsion de M. Dupuis, M. Garnier, au contraire, se disant envoyé uniquement pour le juger et réclamant en outre l'ouverture du Tong-King au commerce, en exécution du traité de 1862.

Mais déjà les Annamites se préparaient à la lutte ; et ils y préludaient en cherchant à empoisonner les Français.

M. Garnier prend l'initiative de l'attaque. Le 20 novembre 1873, la citadelle de Hà-Nôi est enlevée, l'ennemi dispersé.

Cette conquête en entraîne d'autres : en vingt jours à peine. par moins de deux cents Français, Hu'ng-Yên est soumis, le Phu Ly, Haï-Dzu'o'ng, Ninh-Binh et Nam-Dinh sont pris de vive force.

En même temps le pays est organisé, de nouveaux administrateurs remplacent les anciens mandarins en fuite, des volontaires accourent par milliers se ranger sous nos drapeaux. A tous on promet solennellement que la France ne les abandonnera jamais.

Bientôt des envoyés du roi d'Annam viennent pour traiter avec M. Garnier. Une suspension d'armes est ordonnée. Mais, le 21 décembre, au mépris de cette suspension d'armes, une armée annamite, alliée à des brigands chinois, attaque la citadelle de Hà-Nôi. L'ennemi est repoussé ; malheureusement, dans la sortie, M. Garnier est tué avec quatre de ses compagnons.

Depuis l'arrivée de la mission française au Tong-King, M. Dupuis n'avait cessé de déférer à tous les avis et à toutes les réquisitions du chef de cette mission. Bien plus, à peine a-t-il appris le désastre du 21 décembre qu'il vient

(1) ... El Oung-Nguyên-Tri-Phuong era un viejo terco y amigo de dominar las inteligencias ajenas, y su autoridad no reconocia superior : era la segunda autoridad del Reino, por no decir la primera. (*Correo Sino-Annamita*, année 1874, p. 211, lettre de Mgr Colomer.)

se mettre lui et tout son personnel, à la disposition du successeur de M. Garnier; et pendant plusieurs jours il l'aide à garder la citadelle contre une surprise de l'ennemi. Ainsi permet-il au petit corps expéditionnaire de prendre un peu de repos.

Quatre jours après, arrive un renfort d'une centaine de soldats : c'est à la nouvelle de la prise de Hà-Nôi et sur la demande de M. Garnier que l'amiral l'a envoyé.

Pendant ce temps, la nouvelle de la mort de M. Garnier s'est répandue; nos ennemis, les lettrés, se soulèvent, massacrent les chrétiens et quiconque est ami de la France. Mais partout ils sont vaincus : l'œuvre de M. Garnier va pouvoir être poursuivie.

Son successeur intérimaire a repris les négociations avec les envoyés du roi; déjà il va conclure une convention très-honorable et très-avantageuse pour la France, quand un ordre venu de la côte lui enjoint de suspendre toute négociation.

Un inspecteur des affaires indigènes, M. Philastre, envoyé en mission à Hué, a cru que ses instructions l'autorisaient à se rendre au Tong-King. Quelques heures après son arrivée dans le golfe, on y apprend la nouvelle de la mort de M. Garnier. Le capitaine du bâtiment en station sur la côte prend alors le commandement en chef de l'expédition et, avec son consentement, M. Philastre succède à M. Garnier dans sa mission politique au Tong-King.

Incontinent toutes les citadelles du Delta sont rendues à l'autorité annamite. Seule celle de Hà-Nôi est encore, mais provisoirement, occupée par nos troupes; dans quelques semaines elle sera également évacuée. Et pourtant le corps expéditionnaire du Tong-King vient de recevoir un nouveau renfort de deux cent cinquante hommes.

Ces évacuations sont le signal du massacre de nos partisans. La protection de la France devait les couvrir à jamais et on les abandonne à la fureur de nos ennemis !

A la vérité, amnistie et protection leur ont été promises par les autorités annamites; le successeur de M. Garnier s'est contenté de ces promesses dérisoires.

Les lettrés ont donc recommencé leur œuvre d'extermination : les chrétiens évangélisés par les missionnaires français et tous ceux qui s'étaient ralliés à notre domination se voient poursuivis par leurs hordes féroces ; des milliers d'entre eux périssent massacrés, leurs villages sont livrés aux flammes, leurs biens usurpés.

Quant à M. Dupuis, il est expulsé avec son personnel et ses navires ; la ruine la plus complète, tel est pour lui le résultat de cette intervention française qu'il n'avait pas appelée, mais qu'il avait secondée avec un patriotisme digne d'une meilleure récompense.

En même temps les troupes françaises étaient, de par la convention d'évacuation, reléguées dans un fort de la zone maritime ; et bientôt elles devaient combattre ceux qui avaient été les plus fidèles alliés de la France pendant la campagne de M. Garnier.

Ainsi s'est terminée cette expédition : après les gloires de la conquête, les hontes de l'évacuation.

La France, il est vrai, a obtenu de l'Annam un traité avantageux si elle sait en tirer parti ; ce n'a pas été toutefois sans de graves atteintes à son honneur et à l'intérêt de ses nationaux.

« Pauvre France », s'écriait dans son naïf langage un matelot de l'expédition, « quel homme tu as perdu en per-
« dant M. Garnier, lui qui, si Dieu lui eût donné huit
« jours de plus à vivre, eût soumis tout le Tong-King ! »

Jamais, en effet, M. Garnier n'eût accepté d'évacuer purement et simplement, sans garanties réelles, les provinces qu'il avait conquises. L'administration eût bien pu être remise aux agents du roi Tu' Dù'c, mais les positions militaires seraient restées en notre pouvoir.

En 1864, cédant à la pression d'une certaine opinion politique, le gouvernement français d'alors allait négocier avec Tu' Dù'c la rétrocession de la Basse-Cochinchine. Or, cette mesure impolitique trouvait en M. Garnier un adversaire résolu ; et dans un mémoire, qu'il publiait à cette époque, il la combattait par d'irréfutables arguments.

Point n'est besoin d'autres arguments pour infliger à la politique qui a présidé à l'évacuation du Tong-King, le blâme le plus sévère.

« Nous avons affaire », disait M. Garnier dans ce mémoire, « nous avons affaire à des races asiatiques qui ne « comprennent que les manifestations de la force brutale « et pour lesquelles les calculs de la diplomatie euro« péenne sont d'inintelligibles subtilités. Pour n'en don« ner qu'une preuve, je citerai cette question du roi de « Cambodge qui, apprenant la reddition de Vinh-Long « aux Annamites, demanda quel était l'échec qui avait pu « nous décider à ce pas en arrière (1). Aussi voit-on déjà « quelle atteinte au prestige de notre pavillon la nouvelle « de l'évacuation portera dans toutes les cours de l'Ex« trême-Orient..

« Enfin, je suppose », continuait le futur conquérant du Tong-King, « je suppose ce pas rétrograde effectué et « la population annamite un instant soumise aux Fran« çais, un instant confiante en leurs promesses et en leur « protection, rendue de nouveau à ses anciens maîtres. « Croit-on, si l'on connaît les faits déjà accomplis, qu'elle « ne subira pas un châtiment d'autant plus terrible qu'il « ne sera plus dissimulé ?.......................... ...

« S'en remet-on pour eux à l'illusoire garantie d'un « traité ?

« Aux menaces, aux agressions sourdes, aux assassi« nats..., viendra encore se joindre tout un hideux cortège « de dénonciations, de vengeances particulières, d'exécu« tions politiques, avec les confiscations, la misère, la « terreur indicible qu'elles entraînent. Nous aurons livré « ce pays, qui a déjà cruellement souffert, à *un désespoir « pire que la mort,* suivant l'expression annamite ; nous « lui aurons fait une plaie qui ne se fermera plus. — *Et*

(1) Cette opinion est confirmée par la relation du voyageur russe Prjevalski. — Dans les vastes pays de l'Asie intérieure qu'il a parcourus, la défaite des Anglo-Français sous Péking ne fait aucun doute. Aux yeux de ces peuples, en effet, le vaincu est celui qui fait le siège d'une ville et qui la quitte sans l'avoir détruite de fond en comble. Or Péking est debout..... (Cité dans le *Tour du Monde,* couverture du n° 846.)

« *tout cela parce qu'il aura follement cru à une promesse* « *de la France !* (1) »

La France avait alors comme ministre de la marine et des colonies un des hommes d'Etat les plus remarquables qu'elle ait eus dans la seconde moitié de ce siècle. M. le marquis de Chasseloup-Laubat n'était pas un marin ; mais sous son ministère la marine fut prospère et les colonies bien administrées. C'est à lui que nous devons la conservation de la Cochinchine, à lui l'exploration du Mé-Kong, une des gloires géographiques de notre patrie.

Le mémoire de M. Garnier fut mis sous les yeux de M. de Chasseloup-Laubat ; et c'est d'après les données de ce mémoire que le ministre rédigea le rapport, grâce auquel fut décidée la conservation de notre nouvelle colonie.

M. de Chasseloup-Laubat, lui aussi, « ne pouvait voir sans une profonde douleur le drapeau de la France arraché d'un sol où l'avaient planté » nos courageux soldats ; il savait « quelle cruelle atteinte une évacuation ferait subir à notre influence » ; il comprenait « les désastreuses conséquences » d'une mesure aussi impolitique.

« Les populations », disait-il dans son rapport, « qui, « loyalement, ont accepté notre domination, qui ont dé- « noncé, attaqué et tué les fauteurs de révoltes, et qui, « malgré les invitations de Hué, nous sont restées fidèles..., « il nous faudra, en les remettant à Tu' Dù'c, les aban- « donner aux vengeances des mandarins redevenus plus « puissants que jamais..

..... « C'est une grave responsabilité que celle qui « pèserait sur nous par l'abandon de ces populations com- « promises par nous et dont quelques-unes, qui étaient ou « se sont faites chrétiennes, nous ont donné des preuves « d'un dévouement sincère..............................

« Croyez », ajoutait-il en s'appuyant sur une dépêche de l'amiral de la Grandière, « croyez que la mauvaise foi, « la cruauté des mandarins envers les chrétiens et ceux

(1) *La Cochinchine française en 1864*, par G. Francis, pp. 45, 46, 47.

« qui nous ont servis, nous forceront bientôt à recommen-
« cer la guerre et à reprendre en Cochinchine *le rôle qui*
« *convient à la France* (1). »

Ces paroles de l'illustre ministre des colonies et celles du jeune officier de marine, qui devait être un jour le conquérant du Tong-King, n'ont été que trop prophétiques. L'évacuation de ce pays et le rôle que nous y avons joué depuis ont porté une grave atteinte à notre prestige et à notre honneur.

Malgré les promesses solennelles de protection que M. Garnier leur avait faites au nom de la France, nous avons, par nos évacuations précipitées, abandonné sans défense à la rage de nos ennemis tous ceux qui s'étaient compromis pour notre cause.

La grande majorité des Tongkinois nous avait accueillis comme des libérateurs. Au lendemain de l'évacuation, nous étions maudits et méprisés par tout le monde. Pour nos anciens partisans nous n'étions plus que des traîtres; aux yeux de nos ennemis nous passions pour vaincus (2).

(1) Mémoire du marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies, sur notre posession de Cochinchine, en date du 4 novembre 1864.

(2) Avant les évacuations, un bâtiment français ne passait point sur un arroyo, sans que la population se pressât sur les rives pour acclamer notre drapeau ;

Après les évacuations, le vide le plus absolu se faisait partout sur le passage des Français ;

Avant les évacuations, les Français pouvaient, sans craindre le moindre désagrément, se promener dans les quartiers les plus excentriques de Hà-Nôi : partout ils ne recevaient que des marques de déférence et de sympathie ;

Après les évacuations, plus de marques de respect, mais des regards et des gestes insolents.

En même temps une hausse exagérée se produisait sur les vivres et les autres objets de première nécessité : leur prix était triplé ; c'était, pour les marchands de Hà-Nôi, une manière de faire sentir aux Français qu'ils les considéraient comme vaincus.

Au reste, la défaite des Français fut officiellement annoncée aux populations du Tong-King par le commissaire royal Nguyên Canh ; dans une proclamation qui fut affichée à Hà-Nôi, ce haut fonctionnaire annamite affirmait que les mandarins avaient repris les citadelles de vive force.

A ce moment néanmoins une politique ferme eût encore pu rétablir notre prestige et venger notre honneur.

Les conventions signées par M. Philastre nous en donnaient le moyen.

Le gouvernement annamite s'était engagé non-seulement à ne point poursuivre ceux qui avaient pris le parti de la France, mais encore à les protéger contre toute réaction vexatoire (1).

Bien plus, il devait faire rendre justice à ceux qui auraient souffert des dommages (2).

Le devoir de la France était de veiller à la stricte exécution de ces clauses.

Elle devait, se défiant des promesses de la cour de Hué, exiger qu'une enquête fût faite *de concert* par des délégués des deux gouvernements sur les tristes évènements qui avaient suivi les évacuations.

Alors, au lieu d'être récompensés par leur gouvernement, les chefs des lettrés eussent été punis de la peine des assassins, et leurs biens eussent servi à indemniser leurs victimes.

Ainsi l'honneur de la France eût été reconquis !

Mais les loyaux services des fonctionnaires indigènes nommés par M. Garnier méritaient en outre une récompense ; leurs noms étaient connus.

Quelques décorations, quelques médailles, quelques pensions distribuées eussent produit un effet immense ; et les tristes résultats de l'évacuation eussent été oubliés (3).

Ce qu'au lendemain de l'évacuation le gouvernement

A la même époque, le chef des Pavillons-Noirs, Lieou Yu'ên Fou écrivait à un employé de M. Dupuis, M. Georges Vlavianos : « J'ai « entendu dire que les Français demandent la paix et que le roi « d'Annam daigne leur accorder cette faveur. »

(1) Conventions du 5 janvier et du 6 février 1874.

(2) Convention du 6 février 1874, art. 5.

(3) L'Annamite est clément, écrit Mgr Retord ; à la moindre satisfaction, il pardonne tout, sans exiger la réparation d'aucun dommage..... (*Vie de Mgr Retord, vicaire apostolique du Tong-King occidental*, p. 56.)

français n'a pas cru devoir faire, aujourd'hui, mieux éclairé sur les évènements du Tong-King, il peut le faire encore.

Une semblable mesure rétablirait notre prestige aux yeux des populations tongkinoises : leur confiance nous serait rendue et de nouveau elles considéreraient la France comme leur protectrice.

En général, ces populations sont douces, reconnaissantes envers leurs bienfaiteurs ; et la moindre satisfaction leur fait oublier les injures et les dommages dont elles ont été victimes.

Nous devons donc chercher à nous les attacher par nos bienfaits.

Quant à leurs gouvernants, nous ne pouvons guère les dominer que par la crainte.

A part quelques rares exceptions, « les mandarins sont la pire classe » de la société annamite. « Le vin (1), le jeu, l'opium, le spectacle, la musique et la débauche sont leur principal passe-temps ; tromper le prince pour en obtenir des faveurs, opprimer le peuple pour en tirer de l'argent, vendre la justice pour s'enrichir aux dépens des malheureux, c'est presque là leur unique souci. » Au reste, « l'exemple que donnent le roi et sa cour n'est pas fait pour inspirer aux fonctionnaires l'amour de la vertu (2). »

Avec de pareils gouvernants tous traités, toutes conventions sont illusoires, si nous ne sommes pas disposés à en exiger l'exécution par la force, ou plutôt à les exécuter nous-mêmes.

Tous les ménagements, que depuis 1874 nous avons eu pour la cour de Hué, n'ont abouti qu'à nous imposer les charges d'une occupation dispendieuse, sans aucun profit pour notre commerce.

C'est, en effet, à nos relations avec l'Annam que nous avons sacrifié M. Dupuis, ce Français qui avait découvert

(1) Le vin de riz.

(2) Lettre de Mgr Retord déjà citée. *Vie de Mgr Retord*, pp. 68-69. Voir également *Le Royaume d'Annam*, par M. Dutreuil de Rhins. Paris, 1879.



et le premier parcouru la voie fluviale du Tong-King, et qui allait ouvrir à notre commerce et à notre influence les riches contrées de la Chine centrale.

A la vérité, nous ne pouvons croire que le gouvernement français, maintenant que la lumière est faite sur les affaires du Tong-King, ne tende une main secourable à notre malheureux compatriote.

Avant de se lancer dans son entreprise, M. Dupuis avait obtenu du ministre de la marine la promesse d'une neutralité bienveillante et même d'un concours officieux. Effectivement, le commandant d'un navire français négocia auprès des mandarins annamites son passage à travers le Tong-King.

Plus tard, il eut à réclamer de ces mêmes mandarins une indemnité pour les dommages qu'ils lui avaient causés, à lui, mandataire de l'empire chinois, suzerain de l'Annam ; et sur la demande des deux parties, le gouverneur de la Cochinchine Française intervint.

Or l'officier, qu'il envoya au Tong-King jugea fondée la demande d'indemnité de M. Dupuis.

Au reste, l'intervention française au Tong-King ne devait nuire en rien aux intérêts commerciaux engagés ; l'amiral Dupré et son représentant, M. Garnier, n'avaient cessé de l'affirmer.

Cependant, à la suite de l'intervention française, M. Dupuis a été expulsé du Tong-King....... Aujourd'hui il est ruiné.

Pupilles de la centralisation, nous oublions trop facilement en France ce que peut l'énergie individuelle dans les pays d'une civilisation peu avancée. Aussi maint lecteur s'étonnera peut-être de l'importance que je donne à la personnalité de M. Dupuis.

Il est évident néanmoins que le commerce français dans l'Extrême-Orient aurait besoin de ces hardis éclaireurs si communs en Angleterre, qui vont au loin porter le nom et l'influence de la mère-patrie. L'intérêt de la politique

française est donc de favoriser les rares personnalités, telles que M. Dupuis, dont le caractère résolu semble rappeler les précieuses qualités de nos anciens pionniers et de nos anciens trappeurs de la Louisiane et du Canada. C'est avec des hommes de cette trempe qu'une nation étend son influence et obtient souvent de glorieux avantages.

M. Dupuis était lié, non seulement avec les mandarins de l'Yû'n-Nân, mais encore avec un grand nombre de chefs des montagnards aborigènes de cette province, avec les négociants de Mang-Hâo, aussi bien qu'avec les membres de la colonie chinoise de Hà-Nôi. Parlant le chinois comme sa langue maternelle, il avait pu entrer en relations directes tant avec les Chinois qu'avec les montagnards (1); et par son caractère courageux, persévérant et loyal il avait su conquérir toutes leurs sympathies. Avec ces négociants, avec les mandarins et les chefs montagnards de l'Yû'n-Nân, il avait passé des marchés pour des fournitures importantes, pour l'exploitation de riches districts miniers (2).

Il est de bonne politique d'aider M. Dupuis à se relever.

On dit et on répète souvent que le Français n'est pas colonisateur, qu'il n'a pas le goût des entreprises lointaines.

En réalité, ce sont moins les colons qui manquent qu'un bon régime colonial : aux colonies l'émigrant retrouve toutes les vexations de la centralisation administrative, moins les garanties de l'opinion publique.

C'est pourquoi les Français, qui veulent chercher fortune dans les pays d'outre-mer, ne vont guère dans les

(1) Les chefs et les notables montagnards comprennent la langue mandarine, c'est-à-dire le dialecte de Péking.

(2) En Yû'n-Nân on attribue, et avec juste raison, l'insuccès de l'entreprise de M. Dupuis à l'intervention de la France dans les affaires du Tong-King. Dès lors, il est facile de comprendre pourquoi le consul de France à Hà-Nôi, M. de Kergaradec, a été si peu gracieusement accueilli par le principal négociant de Mang-Hâo et par le mandarin de Mong-Tse ; ces derniers étaient tous deux intéressés dans l'entreprise de M. Dupuis. (V. pp. 295-296. — Voir également le rapport de M. de Kergaradec, deuxième partie. *Revue maritime et coloniale*, octobre 1877, pp. 29, 33, 35.)

contrées que couvre le drapeau de leur patrie; ils vont à la Plata, dans les Indes-Néerlandaises, dans les colonies de la Grande-Bretagne.

En Cochinchine on a suivi les mêmes errements que dans nos autres possessions.

Avant l'affaire de M. Dupuis, plus d'un colon de Cochinchine avait éprouvé les inconvénients de notre régime colonial. On se souvient encore à Saïgon de la malheureuse affaire Ségassie, de l'insuccès de la plantation Brou et de tant d'autres.

Aussi, en 1873, le président de la chambre de commerce de Saïgon proclamait-il que dans cette possession française le commerce français était « sans présent et sans avenir (1)! »

Restait comme dernier espoir le Tong-King et sa voie fluviale.

Eh bien! celui qui, mieux que personne, peut en faire profiter le commerce français et ouvrir une carrière où d'autres pourront entrer à sa suite, c'est M. Dupuis.

Ses anciennes opérations avec l'Yû'n-Nân et le Tong-King, M. Dupuis peut les reprendre, si on lui en fournit les moyens. Parmi les mandarins qu'il a connus en Yû'n-Nân, beaucoup y sont encore; les chefs et les notables montagnards sont toujours dans le pays. Quant aux Chinois de Hà-Nôi et de Mang-Hâo, ils salueraient son retour avec enthousiasme.

Les opérations de M. Dupuis peuvent être le début de bien plus vastes entreprises. Alors la voie du Tong-King sera réellement utilisée par le commerce français; alors notre influence pourra dans l'Yû'n-Nân et la Chine centrale lutter à armes égales avec celle de l'Angleterre.

A la vérité, il est indispensable de débarrasser la partie supérieure de la voie fluviale du Tong-King des ban-

(1) Rapport de M. Ed. Dierx, président de la Chambre de commerce de Saïgon. (Août 1873.)

dits aux Pavillons-Noirs qui l'occupent et l'exploitent.

Le voyage de M. Kergaradec a réduit à ses justes proportions cet épouvantail des Pavillons-Noirs. Ils ne sont tout au plus que « huit cents hommes, » armés la plupart de fusils chinois ; les trois postes qu'ils détiennent sont « mal fortifiés et très-faciles à brûler. » De plus, des vapeurs calant de 80 à 90 centimètres et munis d'une machine puissante, peuvent en toutes saisons remonter jusqu'à Lâo-Kaï, leur principal repaire (1).

Le gouvernement français ne doit plus hésiter.

Alors que les Anglais ont déjà leur consul installé en Yû'n-Nân, l'ouverture effective de la voie fluviale du Tong-King jusqu'à la frontière chinoise ne peut être différée plus longtemps.

Une expédition doit être entreprise et les Pavillons-Noirs chassés du cours du Sông Thao.

Cette expédition est d'autant plus nécessaire que la présence de ces bandits au Tong-King pourrrait, en cas de guerre européenne, nous créer de sérieuses complications ; ils ne manqueraient pas, les autorités annamites étant de connivence, d'attaquer notre consulat de Hà-Nôi.

Notre but doit être d'occuper Lâo-Kaï, ainsi que le poste de Tuân-Quan, situé au pied des premiers rapides.

Mais nous commettrions une faute impardonnable si nous aidions la cour de Hué à consolider son autorité sur la région des montagnes.

La domination annamite en cette région a toujours été des plus précaires. Les relations des missionnaires du dix-septième siècle nous montrent les peuplades des montagnes groupées en divers petits états, parmi lesquels le royaume de Bao dans le bassin septentrional du Bô-Dê supérieur et le petit Laos à l'Ouest du Sông Thao (2).

(1) Rapport sur la reconnaissance du fleuve du Tonkin, par M. de Kergaradec, consul de France à Hà-Nôi. *Revue maritime et coloniale*, août 1877.

(2) Relation du royaume de Tunquin, par le P. de Marini, ch. II.

Plus tard ces petits états d'une organisation très-sommaire ont dû se dissoudre ; dès lors chaque tribu ne releva plus que de ses coutumes et du seigneur qu'elle s'était donné.

L'aïeul de Tu' Dù'c, « le roi Minh Mang, dans ses vues de centralisation, et avec sa main de fer, voulut détruire cette agreste féodalité et substituer ses mandarins aux seigneurs.

« Mais il n'y a que médiocrement réussi », écrit Mgr Retord. « Pour défendre leurs franchises, les montagnards ont des rochers qui valent des remparts, ils ont un courage servi par des bras robustes, et, par-dessus tout, un cordon de fièvres redoutables qui tiennent les soldats étrangers à distance (1). »

Aussi Minh Mang ne put-il parvenir complètement à son but que dans la région du bassin du Daï, laquelle a formé le département de Nho-Quan dans le Ninh-Binh. Encore fut-il obligé de laisser aux Mu'o'ngs de nombreux privilèges (2).

Dans les bassins du Bô-Dê supérieur, du Sông Thao et du Kiêm-Tu Hà, certaines peuplades (3) reconnaissent la suzeraineté du gouvernement annamite; leurs chefs héréditaires reçoivent de lui l'investiture avec le titre de chef de canton. Toutefois le tribut qu'elles payent, très-irrégulier d'ailleurs, n'est qu'à titre d'impôt personnel, et leurs cultures échappent à tout contrôle.

Mais il est d'autres peuplades entièrement indépendantes (4), et qui ont su repousser les attaques des Pavillons-Noirs, aussi bien que celles des Annamites.

L'expédition, que nous devons nécessairement entreprendre contre les Pavillons-Noirs, sera pour nous l'occasion de grouper sous notre protectorat les diverses tribus des montagnes. Il faut obliger l'Annam à reconnaître leur

(1) *Vie de Mgr Retord*, p. 164.

(2) Voir sur le Nho-Quan, p. 164 et seq.

(3) Les *Thô* et les *Mang*. Voir le *rapport de M. de Kergaradec*.

(4) Les Annamites les appellent *Quan ;* leur tribu principale porte le nom de *Mèo* ce qui veut dire *Chat*. Les *Mèo* paraissent appartenir à la race paï-y.

indépendance : les Anglais n'ont-ils pas imposé aux Birmans l'autonomie des Cariens ?

Ces montagnards du Tong-King Occidental aiment les Européens : chez eux le missionnaire reçoit une cordiale hospitalité; et, de même que leurs alliés les Pavillons-Jaunes, ils avaient fait un bon accueil à M. Dupuis et à ses gens.

C'est avec joie qu'ils verraient s'établir auprès d'eux une puissance européenne, qui les protégerait contre les exactions éventuelles des Annamites et ouvrirait un débouché aux richesses minérales et forestières de leurs montagnes ; ils se rangeraient avec enthousiasme sous notre protectorat.

La France doit donc, sans plus tarder, occuper le cours du Sông Thao.

En même temps notre diplomatie obtiendrait l'ouverture de l'Yû'n-Nân au commerce du côté du Tong-King. Alors la voie fluviale découverte par M. Dupuis serait utilisée par le commerce européen, et dans les provinces de la Chine centrale la France, déjà connue par le dévouement de ses missionnaires, verrait grandir encore son influence.

D'un autre côté, maîtresse du cours du fleuve de la mer à la frontière chinoise, s'appuyant sur ses postes de Haï-Phòng, de Hà-Nôi, de Tuân-Quan et de Lâo-Kaï, la France pourrait en toute sécurité attendre les évènements que l'avenir ne manquera point de faire surgir dans le royaume d'Annam.

On a vu combien est vivace le souvenir que les populations du Tong-King gardent de leur ancienne dynastie (1). L'occasion de restaurer les Lê peut se représenter encore; nous ne devons pas la laisser échapper.

Pour nous il importe que la cour de Hué soit réduite à l'impuissance; car il est impossible que nous ayons jamais avec elle une paix sincère. Comment peut-on supposer qu'elle a *définitivement* renoncé à recouvrer ses provinces

(1) V. *infrà*, p. 321, l'appendice sur l'insurrection de Lê Yang Tsaï.

de la Basse-Cochinchine? Mais elle violerait la loi religieuse du culte des ancêtres !

En effet, la Basse-Cochinchine est pleine des souvenirs les plus sacrés pour la dynastie des Nguyên : pendant douze ans, Gia Lòng y a lutté contre les usurpateurs de son royaume; à Saïgon est né Minh Mang; dans la province de Biên-Hoà sont les tombes des ancêtres maternels de Thiêu Tri (1); dans la province de Saïgon celles des aïeux de la propre mère de Tu' Dù'c (2).

Or, quelques avantages que le traité du 15 mars 1874 ait stipulés en faveur des gardiens de ces tombeaux (3), les ossements des ancêtres de la famille royale n'en sont pas moins sur une terre souillée par la domination des *Barbares étrangers.*

Et combien de mandarins dont les ancêtres reposent en Cochinchine Française (4)! Nguyên Tri Phu'o'ng était des environs de Saïgon (5) : la France n'a pas rencontré en Annam d'ennemi plus acharné.

Aucune franchise, aucune cordialité ne peuvent donc exister dans les rapports de la cour de Hué avec nous.

Rien de semblable au Tong-King : il n'y a jamais eu entre ce pays et la Basse-Cochinchine aucune relation de famille. Aussi notre présence à Saïgon ne lui est-elle nullement odieuse.

(1) Voir sur ces trois princes le chapitre II de l'*Introduction* pp. 16 et seq.

(2) On dit que, de peur d'attrister sa mère, Tu' Dù'c lui a caché l'occupation par la France du pays de ses ancêtres. *(Notes historiques sur la nation annamite* par le P. Le Grand de la Liraye, p. 107.)

(3) Art. 5.

(4) Les ambassadeurs annamites, qui vinrent à Saïgon en 1868, allèrent, dès leur arrivée, visiter la ville ; ils cherchaient les pagodes et les tombeaux qui existaient à Saïgon avant l'occupation française. Le vieux ministre qui présidait l'ambassade, pleurait en voyant les changements que nous avons fait subir à cette contrée, où Gia Lòng avait laissé de si grands souvenirs. (*Les premières années de la Cochinchine, colonie française*, par M. Vial, t. II, p. 192.)

(5) Phân Tanh Giang était également de Basse-Cochinchine ; il était né au village de Bao-Thanh, dans la province de Vinh-Long. Or, ses fils sont au service de la cour de Hué et se sont battus contre nous à la prise de Hà-Nôi.

Si donc le Tong-King recouvrait son autonomie, nous pourrions trouver en son roi un allié sérieux.

Assurément les occasions ne nous manqueront pas de délivrer ce pays de la tyrannie de la cour de Hué ; la mauvaise foi annamite nous les offre chaque jour.

Mais, en restaurant au Tong-King la dynastie des Lê, la France devrait ne lui laisser que les honneurs royaux et se réserver la réalité du pouvoir, imitant ainsi la politique anglaise envers les Rajahs de l'Inde (1). Toute la puissance militaire notamment devrait être entre nos mains.

Grâce à cette mesure, pour garder tout ensemble la Basse-Cochinchine et le Tong-King, il ne faudrait pas un plus grand nombre de soldats français que pour garder la seule Basse-Cochinchine. Des troupes levées au Tong-King et formées mi-partie de montagnards mu'o'ngs et d'Annamites pourraient occuper la colonie de Saïgon ; et la plupart de nos troupes de race blanche iraient au Tong-King tenir garnison sous un climat plus salubre.

Quant au roi de Hué, réduit aux seules provinces qui relevaient jadis de sa capitale, privé des riches revenus du Tong-King, il serait désormais impuissant à nous nuire et ne pourrait plus fomenter d'insurrection en Basse-Cochinchine.

Alors la France, assise aux bouches du Mé-Kong et du Bô-Dê, joignant le Laos, l'Yû'n-Nân et le Quang-Si, communiquant avec ces riches contrées par des cours d'eau en partie navigables, pourrait se créer dans la mer de Chine l'empire colonial que Dupleix avait rêvé pour elle sur les bords de l'Océan Indien.

F. ROMANET DU CAILLAUD.

Limoges, août 1877.

(1) Les Tongkinois sont habitués à ce genre de gouvernement : pendant les trois derniers siècles, les rois de la dynastie Lê n'ont eu de la royauté que les honneurs, la réalité du pouvoir étant entre les mains des *Chua* de la famille Trinh. (Voir le chapitre II de l'*Introduction*, p. 14.)



APPENDICE

A la fin de 1878, une nouvelle insurrection a éclaté au Tong-King.

Le chef de cette insurrection était un général chinois de la province de Quang-Si; il avait nom Lê Yang Tsaï (Ly Young Tchoï, suivant la prononciation chinoise).

Vers octobre 1878, il donna sa démission de général chinois, vendit, pour faire de l'argent, les vastes propriétés qu'il possédait dans le Sud du Quang-Si, et, à la tête d'une forte troupe de partisans recrutés dans cette province, envahit le Tong-King.

Lê Yang Tsaï se prétendait, dit-on, l'héritier de la dynastie Lê. Aussi ne traitait-il pas le Tong-King en pays conquis, comme ne le font que trop souvent les mandarins de la cour de Hué.

Ses succès furent rapides. En vain, sur la demande du roi Tu' Dù'c, la cour de Péking envoya une armée à sa poursuite; ces troupes se réunirent à ses partisans. En peu de temps il s'était rendu maître du Cao-Bang, du Lang-So'n, du Thái-Nguyên et du Bac-Ninh; même, assure-t-on, les capitales de ces provinces étaient tombées en son pouvoir.

Toutefois, après avoir pris Bac-Ninh, il avait dû suspendre sa marche vers le Sud; une seconde armée chinoise s'avançait pour le combattre. Il était alors remonté vers Lang-So'n et, s'étant fortifié sur un plateau escarpé, il avait tenté de repousser cette nouvelle intervention. Mais il n'avait pas tardé à céder devant les offres de la diplomatie chinoise et il avait fait sa soumission aux autorités du Céleste Empire.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Traité de Louis XVI avec le roi de Cochinchine Nguyên Anh (1).

....

1° Il y aura une alliance offensive et défensive entre les deux rois de France et de Cochinchine; ils devront se prêter mutuellement secours et assistance contre tous les ennemis de l'une ou de l'autre des parties contractantes.

2° En conséquence, il sera équipé et mis sous les ordres du roi de Cochinchine, une escadre de vingt bâtiments de guerre français, de telle force que les demandes pour son service feront juger convenable.

3° Cinq régiments européens et deux régiments de troupes coloniales du pays seront embarqués sans délai pour la Cochinchine.

4° S. M. Louis XVI s'engage à fournir, dans quelques mois, la somme d'un million de dollars, dont 500.000 en espèces, le reste en salpêtre, canons, mousquets et autres armements militaires.

5° Du moment que les troupes françaises seront entrées sur le territoire de Cochinchine, elles et leurs généraux recevront les ordres du roi de Cochinchine.

De l'autre part :

1° Le roi de Cochinchine s'engage à fournir, aussitôt que la tranquillité sera rétablie dans ses Etats, et sur la simple réquisition de l'ambassadeur du roi de France, tout ce qui sera nécessaire en équipements, agrès et provisions, pour mettre en mer, sans aucun délai, 14 vaisseaux de ligne; et pour la parfaite

(1) Connu plus tard sous le nom de Gia Lông.
Ce traité fut signé à Versailles, le 28 novembre 1787, par le comte de Vergennes et le comte de Montmorin pour le roi de France, et par le prince Canh-Dzuê pour le roi de Cochinchine, son père.

exécution de cet article, il sera envoyé d'Europe un corps d'officiers et de sous-officiers de marine, qui formeront un établissement permanent en Cochinchine.

2° S. M. Louis XVI aura des consuls résidents dans toutes les parties de la côte de Cochinchine, partout où elle le jugera convenable. Ces consuls seront autorisés à construire, ou faire construire des vaisseaux, frégates et autres bâtiments, sans qu'ils puissent être troublés, sous aucun prétexte, par le gouvernement de Cochinchine.

3° L'ambassadeur de S. M. Louis XVI, à la cour de Cochinchine, aura le droit de faire du bois pour la construction des vaisseaux, frégates et autres bâtiments, dans toutes les forêts où il en trouvera de convenable.

4° Le roi de Cochinchine et son conseil d'Etat céderont, à perpétuité, à Sa Majesté Très-Chrétienne, ses héritiers et ses successeurs, le port et le territoire de Han-San (baie de Tourane et la péninsule), et les îles adjacentes de Fai-Fo, au midi, et de Hai-Wen, au nord.

5° Le roi de Cochinchine s'engage à fournir les hommes et les matériaux nécessaires pour la construction des forts, ponts, grandes routes, fontaines, etc., qui seront jugés nécessaires pour la sûreté et défense des cessions faites à son fidèle allié le roi de France.

6° Au cas où les naturels du pays, en quelque temps que ce soit, répugneraient à rester sur le territoire cédé, ils auront la liberté d'en sortir : la valeur des propriétés qu'ils y laisseront leur sera remboursée ; la jurisprudence, tant civile que criminelle, ne sera pas changée ; toutes les opinions religieuses seront libres ; les taxes seront perçues, par les Français, suivant les usages du pays ; et les collecteurs seront nommés, d'un commun accord, par l'ambassadeur de France et le roi de Cochinchine ; mais le roi ne réclamera aucune part de ces taxes, qui appartiendront en propre à Sa Majesté Très-Chrétienne, pour subvenir aux frais que l'entretien exigera.

7° Dans le cas où Sa Majesté Très-Chrétienne se déterminerait à faire la guerre dans quelque partie de l'Inde, il sera permis au commandant en chef des troupes de France, de faire une levée de 14.000 hommes, qu'il fera exercer de la même manière qu'en France, et qu'on formera à la discipline française.

8° Dans le cas où quelques puissances attaqueraient les Français sur le territoire de Cochinchine, le roi de Cochinchine

fournira au moins 60.000 hommes de troupes de terre qu'il habillera et entretiendra à ses frais, etc. (1).

II

Traité du 5 juin 1862, conclu à Saïgon entre la France et l'Espagne d'une part, et l'Annam de l'autre (2).

Art. 1er. — Il y aura dorénavant paix perpétuelle entre l'Empereur des Français et la Reine d'Espagne d'une part, et le Roi d'Annam, de l'autre : l'amitié sera complète et également perpétuelle entre les sujets des trois nations, en quelque lieu qu'ils se trouvent.

Art. 2. — Les sujets des deux nations de France et d'Espagne pourront exercer le culte chrétien dans le royaume d'Annam, et les sujets de ce royaume, sans distinction, qui désireront embrasser et suivre la religion chrétienne, le pourront librement et sans contrainte ; mais on ne forcera pas à se faire chrétiens ceux qui n'en auront pas le désir.

Art. 3. — Les trois provinces complètes de Bien-hoa, de Gia-dinh et de Dinh-tuong (Mytho), ainsi que l'île de Poulo-Condore, sont cédées entièrement par ce traité en toute souveraineté à Sa Majesté l'Empereur des Français.

En outre, les commerçants français pourront librement commercer et circuler sur des bâtiments, quels qu'ils soient, dans le grand fleuve du Cambodge et dans tous les bras de ce fleuve ; il en sera de même pour les bâtiments de guerre français envoyés en surveillance dans ce même fleuve ou dans ses affluents.

Art. 4. — La paix étant faite, si une nation étrangère voulait, soit en usant de provocation, soit par un traité, se faire donner une partie du territoire annamite, le Roi d'Annam préviendra par un envoyé l'Empereur des Français, afin de lui soumettre le cas qui se présente, en laissant à l'Empereur

(1) Extrait de l'*Histoire générale des missions catholiques*, par Henrion, tome II, p. 644 et seq.

(2) Ce traité fut signé pour la France par le contre-amiral Bonard, pour l'Espagne par le colonel Palanca Guttierez, et pour l'Annam par le ministre des rites Phan Thanh Giang et le ministre de la guerre Lam Gien Thiep.

pleine liberté de venir en aide ou non au royaume d'Annam; mais si, dans ledit traité avec la nation étrangère, il est question de cession de territoire, cette cession ne pourra être sanctionnée qu'avec le consentement de l'Empereur des Français.

Art. 5. — Les sujets de l'empire de France et du royaume d'Espagne pourront librement commercer dans les trois ports de *Tourane*, de *Balat* et de *Quang-an* (1).

Les sujets annamites pourront également librement commercer dans les ports de France et d'Espagne, en se conformant toutefois à la règle des droits établis.

Si un pays étranger fait du commerce avec le royaume d'Annam, les sujets de ce pays étranger ne pourront pas jouir d'une protection plus grande que ceux de France ou d'Espagne, et si ce dit pays étranger obtient un avantage dans le royaume d'Annam, ce ne pourra jamais être un avantage plus considérable que ceux accordés à la France ou à l'Espagne.

Art. 6. — La paix étant faite, s'il y a à traiter quelque affaire importante, les trois Souverains pourront envoyer des Représentants pour traiter ces affaires dans une des trois capitales.

Si, sans affaire importante, l'un des trois Souverains désirait envoyer des félicitations aux autres, il pourra également envoyer un Représentant.

Le bâtiment de l'envoyé français ou espagnol mouillera dans le port de Tourane, et l'envoyé ira de là à *Hué* par terre, où il sera reçu par le Roi d'Annam.

Art. 7. — La paix étant faite, l'inimitié disparaît entièrement, c'est pourquoi l'Empereur des Français accorde une amnistie générale aux sujets soit militaires, soit civils du royaume d'Annam compromis dans la guerre et leurs propriétés séquestrées leurs seront rendues.

Le Roi d'Annam accorde également une amnistie générale à ceux de ses sujets qui se sont soumis à l'autorité française et son amnistie s'étend sur eux et sur leurs familles.

Art. 8. — Le Roi d'Annam devra donner, comme indemnité, une somme de quatre millions de dollars, payable en dix ans, donnant ainsi chaque année quatre cent mille dollars, qui seront remis au Représentant de l'Empereur des Français à Saïgon. Cet argent a pour but d'indemniser les dépenses de guerre de la France et de l'Espagne.

(1) Ne serait-ce pas Quang-Yên? An et Yên sont synonymes et s'écrivent avec le même caractère.

Les cent mille ligatures déjà données seront déduites.

Le royaume d'Annam n'ayant pas de dollars, le dollar sera représenté par une valeur de soixante-douzièmes de taël.

ART. 9. — Si quelque brigand, pirate ou fauteur de troubles annamite commet quelque brigandage ou désordre sur le territoire français, ou si quelque sujet européen coupable de quelque délit s'enfuit sur le territoire annamite, aussitôt que l'autorité française en aura donné connaissance à l'autorité annamite, celle-ci devra faire ses efforts pour s'emparer du coupable afin de le livrer à l'autorité française.

Il en sera de même au sujet des brigands ou pirates ou fauteurs de troubles annamites qui, après s'être rendus coupables de délits, s'enfuiraient sur le territoire français.

ART. 10. — Les habitants des trois provinces de *Vinh-luong*, d'*An-gian* et de *Ha-tien* pourront librement commercer dans les trois provinces françaises en se soumettant aux droits en vigueur ; mais les convois de troupes, d'armes, de munitions ou de vivres entre les trois susdites provinces et la Cochinchine devront se faire exclusivement par mer.

Cependant l'Empereur des Français accorde, pour l'entrée de ces convois dans le Cambodge, la passe de *Mytho,* dite *Cua-tien,* à la condition toutefois que les autorités annamites en préviendront à l'avance le Représentant de l'Empereur qui leur fera délivrer un laissez-passer. Si cette formalité était négligée et qu'un convoi pareil entrât sans un permis, ledit convoi et ce qui le compose seront de bonne prise et les objets seront détruits.

ART. 11. — La citadelle de *Vinh-luong* sera gardée jusqu'à nouvel ordre par les troupes françaises, sans empêcher pourtant en aucune sorte l'action des mandarins annamites. Elle sera rendue au Roi d'Annam aussitôt qu'il aura fait cesser la rébellion qui existe aujourd'hui par ses ordres dans les provinces de *Gia-dinh* et de *Dinh-tuong*, et lorsque les chefs de ces rébellions seront partis et le pays tranquille et soumis, comme il convient à un pays en paix.

ART. 12. — Ce traité étant conclu entre les trois nations, et les Ministres plénipotentiaires desdites trois nations l'ayant signé et revêtu de leurs sceaux, ils en rendront compte chacun à leur Souverain, et à partir d'aujourd'hui, jour de la signature, dans l'intervalle d'un an, les trois Souverains ayant examiné et ratifié ledit Traité, l'échange des ratifications aura lieu dans la capitale de l'Annam.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs susnommés ont signé le présent Traité et y ont apposé leurs cachets.

A Saïgon, l'an mil huit cent soixante-deux, le 5 juin.

Tu-Duc, quinzième année, cinquième mois, neuvième jour.

N.-B. — La plupart des clauses de ce traité sont restées lettre morte.

Au lendemain de la signature du traité, « la cour de Hué n'en continuait pas moins à pousser à la révolte les populations des territoires cédés, à envoyer des armes, des troupes mêmes; et un mandarin habile et courageux, Quan Dinh, parvint à se fortifier à Go-Cong. Quan Ding donna le signal de la révolte... (1) »

Les trois ports de Tourane, de Balat et de Quang-An n'ont jamais été effectivement ouverts au commerce.

Quant à la liberté de conscience, les autorités annamites ne l'ont guère mieux respectée que par le passé; seulement elles ont été plus circonspectes, et les lettrés sont devenus les instruments de leurs persécutions plus ou moins occultes.

Bien plus, en même temps que le traité se concluait à Saïgon, la persécution *officielle* ne cessait de sévir au Tong-King. Dans les premiers jours de juin, les mandarins du Nam-Dinh condamnaient cinquante-trois chrétiens à être brûlés vifs; quelques jours plus tard, le 5 juin, ils en faisaient noyer deux cents; puis, le 10, un prêtre était décapité...

Cependant, peu de temps après la conclusion du traité, Tu' Dùc fit un édit, soi-disant pour mettre en liberté les chrétiens prisonniers. Mais cet édit était simplement rendu *à l'occasion de l'anniversaire de sa naissance, et non point en exécution du traité.*

Dans cet édit Tu' Dù'c prodiguait aux chrétiens les noms les plus outrageants; il ne rendait, d'ailleurs, la liberté qu'aux vieillards, aux femmes et aux enfants; pour sortir de prison, les hommes dans la force de l'âge devaient, au préalable, avoir foulé la croix...

(1) Rapport de M. le marquis de Chasseloup-Laubat, du 4 novembre 1864.

Quelque temps après, paraissait un autre édit qui défendait aux missionnaires de construire des églises, de réunir des élèves dans des collèges, et de prêcher la religion.

Les chrétiens étaient toujours les ilotes du royaume annamite ; ils étaient exclus des concours littéraires et des charges publiques. En plusieurs endroits, les païens refusaient de leur restituer leurs biens usurpés ; en d'autres, on les forçait à prendre part à des cérémonies superstitieuses. Comme ils n'avaient plus rien à donner aux mandarins, il leur était impossible de sortir de cet état d'oppression (1).

III.

Essai sur le système fluvial du Tong-King (2).

Les principaux fleuves de Tong-King sont, en partant du Nord :

1° Le fleuve appelé par les Chinois Ngan-Nan Kiang (fleuve de l'Annam) et Li Kiang dans sa partie supérieure; il doit être le même que celui qui est appelé Dzu'o'ng Hà (3) sur certaines cartes annamites et dans les *Notes historiques* du P. Le Grand de la Liraye (p. 38). En combinant les cartes du P. du Halde avec les cartes annamites, on trouve que les principaux tributaires de droite de ce fleuve ont leur source dans les provinces tongkinoises de Lang-So'n et de Cao-Bang ; les annales chinoises donnent le nom de Thiên-Ly au plus méridional de ces tributaires (4). Le Ngan-Nan Kiang arrose l'angle Sud-Ouest de la province chinoise de Quang-Si et sert ensuite, jusqu'à son

(1) *Vie de Mgr Theurel, vicaire apostolique du Tong-King Occidental* (Lecoffre, fils et Cie), pp. 146-164.

(2) Sous ce titre, je reproduis, avec quelques renseignements nouveaux, un chapitre de la *Notice sur le Tong-King*, que j'ai publiée dans le *Bulletin de la Société de géographie*. Dans cet essai se trouvent réunis plusieurs faits géographiques, que j'ai déjà exposés dans le cours de mon récit.

(3) Le nom de Dzu'o'ng Hà, qui veut dire fleuve de Dzu'o'ng, vient peut-être du nom de l'ancienne province chinoise de Dzu'o'ng-Châu, dont fit partie le Tong-King. (V. Le Grand de la Liraye, *Notes historiques sur la nation annamite*, p. 10.)

(4) *Histoire des relations de la Chine avec l'Annam-Viêtnam*, par G. Devéria ; Paris, E. Leroux, 1880.

embouchure, de frontière entre l'Annam et la province de Quang-Tông.

2° Le Sông Tam (1) partage en deux la province de Quang-Yên : son cours est sinueux. Il se jette par deux principales embouchures dans la baie de Fitze-Long.

3° Le Thái-Binh (2) paraît avoir sa source dans les montagnes du Sud-Ouest du Quang-Si, près du marché de Siao-Tching. Il arrose les provinces de Cao-Bang, de Thái-Nguyên, de Bac-Ninh, de Haï-Dzu'o'ng et de Quang-Yên.

Dans la province de Bac-Ninh, il reçoit à gauche un affluent, que les cartes de la marine appelle rivière de Loch-Nan et les Annales chinoises Eul-Che Kiang (Hai-Mu'ò'i Giang suivant la prononciation annamite). La branche occidentale de cet affluent porte le nom de Xu'o'ng Giang.

Dans la province de Haï-Dzu'o'ng, le Thái-Binh se ramifie en une multitude de bras, dont les plus remarquables sont :

Le Lach Huyên qui passe à Quang-Yên ;

Le Nam-Triêu prolongement du Bach-Dang ou Sông-Meo ;

Le Sông Kinh-Tay, appelé plus bas Sông Kiêm-Tay, et dont l'embouchure porte un nom maintenant bien connu, Cua Câm, et a sur ses bords l'établissement français de Haï-Phong ;

Le Lach Tray ;

Le Lach Van-U'c ;

Enfin la branche principale qui conserve le nom de Thái-Binh et arrose la ville de Haï-Dzu'o'ng.

4° Le Bô-Dê : c'est le grand fleuve du Tong-King. Il a plusieurs noms : les Européens le connaissent surtout sous ceux de Sông Ca (grand fleuve) et de Sông Cái (3) (fleuve principal) ; officiellement, il s'appelle Nhi-Hà Giang, c'est-à-dire second fleuve. Mais ces noms ont l'inconvénient de tout nom qualificatif : ils peuvent être portés par d'autres cours d'eau du même pays. Le nom de Bô-Dê (4), que j'ai choisi de préférence comme n'étant celui d'aucun autre fleuve ou rivière, a, de plus, l'avantage d'être ancien ; c'est celui que porte le fleuve du Tong-King sur la carte du P. de Rhodes, carte faite en 1650.

(1) Tam Giang en style officiel.

(2) Ce fleuve paraît être le même que celui que M. Devéria appelle Thi-Kiêu d'après les Annales chinoises.

(3) Dont on a fait par corruption Sông Coï.

(4) En annamite vulgaire, le nom de Bô-Dê ou plus exactement Sông Bô-Dê, signifie fleuve des banians. (*La Cochinchine française en 1878; Enumération polyglotte des végétaux*, n° 408.)

Ce fleuve est formé par. la réunion de trois grands cours d'eau, le Bô-Dê supérieur ou rivière de Tuyên-Quang, le Sông Thao et le Kiêm-Tu Hà ou Sông Bo', lequel se jette dans le Sông Thao à Hu'ng-Hoá.

Quoique la rivière de Tuyên-Quang au-dessus de son confluent avec le Sông Thao, ait un cours moins long et un volume d'eau moins considérable que ce dernier, c'est elle néanmoins que les Annamites considèrent comme le fleuve principal et auquel ils conservent la plupart des noms qu'ils lui donnent dans sa partie inférieure (1).

La raison en est que jamais l'Annam n'a étendu d'une manière durable son influence dans le bassin du Sông Thao. Encaissée entre de hautes collines abruptes et boisées, cette rivière n'offrait guère à la race annamite ces vallées d'alluvions profondes qu'elle affectionne particulièrement.

Au contraire, le Bô-Dê supérieur, entre son confluent avec le Sông Thao et Tuyên-Quang, occupe une vallée beaucoup plus large, et son bassin s'est ainsi prêté au développement de la race annamite.

Il n'est donc pas étonnant que les Annamites aient regardé comme le prolongement de leur grand fleuve un cours d'eau, dont leur race continuait à peupler les bords, de préférence à

(1) Voir : *Aperçu sur la géographie de l'Annam. Courrier de Saïgon*, n° du 15 août 1875. — *Correo Sino-Annamita* 1874, p. 246 « ..... dividir el vicariato que antes comprendia todo lo que llama Tun-Kin, en dos vicariatos tomando por linea divisoria un gran rio que baja de las montañas limitrofes de China al Noroeste, y se llama Bô-Dê ; este rio divide el territorio del Tun-Kin en dos partes casi iguales... » Or, ce cours d'eau, ligne de partage des missions françaises et des missions espagnoles, passe à Tuyên-Quang aussi bien qu'à Hà-Nôi. — *Rapport sur la reconnaissance du Fleuve du Tonkin*, par M. de Kergaradec. *Revue maritime et coloniale*, août 1877 : « La Rivière Claire... est appelée Song-Ca par les Annamites. »

Le même système est suivi dans les annales chinoises. Dans l'histoire du Tong-King que le P. Gaubil a faite d'après ces annales (V. *Lettres édifiantes*), le fleuve du Tong-King est appelé Fou-Leang Kiang; tandis que son grand affluent, le cours d'eau qui passe à Hu'ng-Hoá et au Phu Lâm-Thao, est appelé Tao (nom qui est l'équivalent chinois du nom annamite de Thao). C'est ce qui est confirmé dans l'ouvrage déjà cité de M. Devéria, ouvrage composé d'après les travaux des historiographes du Céleste Empire. Enfin les *Mémoires d'un voyageur chinois dans l'empire d'Annam* identifient le Fou-Leang Kiang avec le Nhi-Hà Giang (Eul-Ho Kiang suivant la prononciation chinoise). Ainsi le système exposé, p. 29, suivant lequel pour les Chinois résidant au Tong-King le Sông Thao (Hong Kiang) est le cours d'eau principal, semble n'avoir en Chine aucun caractère officiel.

un autre qui arrosait un pays montagneux, habité seulement par des tribus sauvages.

Comme je traite de la géographie d'un pays annamite, je suivrai le système annamite, et pour moi la rivière de Tuyên-Quang sera toujours la branche principale du grand fleuve du Tong-King. Ce ne sera pas la première fois qu'en géographie la branche la moins importante aura reçu le titre de fleuve : c'est le cas du Mississipi et du Missouri.

Dans ce système, le Bô-Dê peut être regardé comme le prolongement de la rivièré qui, sous le nom chinois de Mi-Lei Ho, prend naissance dans les environs de Kaï-Hoa Fou à l'angle Sud-Est de la province d'Yû'n-Nân.

En entrant sur le territoire annamite, il prend le nom de Miên, qu'il conserve jusqu'à son confluent avec la rivière Lu, en un point appelé Hà-Giang, c'est-à-dire rivière et fleuve ; c'est le Ho-Kiang des Chinois aux Pavillons-Jaunes.

Un peu au-dessus de Tuyên-Quang, le Bô-Dê reçoit les eaux de la rivière Kham, grossies par celles du Niem et de l'Anh ; cette dernière semble être la rivière chinoise Tche-Laï Ho.

Enfin, avant son confluent avec le Sông Thao, il reçoit à droite le Sông Chay, puis à gauche un autre affluent, lequel est bordé de nombreux cantons de race annamite.

Le Sông Thao, ainsi que je l'ai dit précédemment, est bien plus considérable que le Bô-Dê supérieur.

C'est le Hong Kiang des Chinois du Tong-King et de Mang-Hâo, rivière que M. Dupuis (1) a découverte et reconnue sur toute sa partie navigable.

Le Sông Thao prend sa source en Chine au centre du plateau de l'Yû'n-Nân, un peu au Sud du lac de Ta-Ly. Dans cette province, d'après la carte du P. du Halde, il porte successivement les noms de Ta-Tchan Ho et de Ho-Ti Kiang. A Yû'n-Nân Sén, capitale de la province, il est surtout connu sous le nom d'Yu'ên-Kiang Ho, rivière d'Yu'ên-Kiang, du nom de la principale ville qu'il arrose.

Ainsi que je l'ai dit plus haut, ses riverains à Mang-Hâo et dans les environs, l'appellent, à cause de la coloration de ses eaux, Hong Kiang, c'est-à-dire Fleuve Rouge.

En se jetant dans le Bô-Dê, le Sông Thao communique aux

(1) D'après les mêmes renseignements M. Dupuis appelle le Bô-Dê supérieur Tsin Ho, c'est-à-dire Rivière Claire.

eaux de ce fleuve cette couleur rouge. Les Annamites donnent à cette couleur une origine légendaire : Cao-Biên, un gouverneur chinois de l'Annam de la fin du neuvième siècle, était magicien ; il fit venir la foudre pour démolir les écueils et les rochers qui encombraient le lit du fleuve, pour détruire les veines du dragon, disent les annales annamites ; et c'est le sang du dragon foudroyé par la magie de Cao-Biên qui colore en rouge les eaux du fleuve.

En réalité, la magie de Cao-Biên dut consister dans l'emploi de la poudre, connue en Chine plusieurs siècles avant qu'elle ne le fût en Europe ; et la couleur rouge des eaux du grand fleuve du Tong-King provient des minerais de fer qui affleurent le lit du Sông Thao et de ses tributaires.

Sur le sol chinois le Sông Thao reçoit plusieurs affluents, issus comme lui du plateau de l'Yû'n-Nân. Au-dessous de Mang-Hâo, à son entrée sur le sol de la juridiction annamite, il reçoit une petite rivière nommée Tching-Choui Ho, et à quelques milles plus bas, à Lâo-Kaï, la rivière Nan-Si Ho, qui semble être la même que la rivière Pa-Ki Ho de la carte du P. du Halde. Cette rivière, appelée Sông Ngâu par les Annamites, est navigable pendant plusieurs milles jusqu'au village de Tu-Lang.

De Lâo-Kaï à son confluent avec le Bô-Dê, le Sông Thao reçoit encore un grand nombre d'affluents ; deux seuls sont importants. L'un, le Ngoi Thia, l'Oui-Tchie Ho des Chinois, est navigable en canot jusqu'à un marché fréquenté par les aborigènes des montagnes. L'autre est une rivière presque aussi considérable que le Sông Thao lui-même ; les Annamites le nomment Dù' Giang (1), Sông Bò' ou Kiêm-Tu Hà ; les Chinois du Tong-King, Hé Ho, c'est-à-dire Rivière Noire.

La source de cette rivière est également sur le plateau de l'Yû'n-Nân, un peu au Sud de celle du Sông Thao. En Yû'n-Nân elle est connue sous les noms de Pa-Pien Kiang et de Ly-Sien Kiang.

Au sortir du territoire chinois, elle arrose un pays montagneux, peuplé de tribus sauvages, sur lesquels les Annamites prétendent étendre leur juridiction et qu'ils ont divisé en une vingtaine de *châu*, dépendant de la province de Hu'ng-Hoá.

(1) Dù' Giang est un nom officiel ; les caractères chinois qui le représentent se prononcent également Dò' Giang. En prononciation chinoise ce nom devient T'ô Kiang.

Cette rivière a d'abord une direction à peu près parallèle à celle du Sông Thao ; puis, arrivée à la hauteur de son confluent, elle se redresse, coule vers le Nord pendant une douzaine de lieues et se jette dans le Sông Thao près de Hu'ng-Hoá.

Elle est navigable sur un parcours d'environ deux cents milles pour des barques d'un faible tonnage ; mais les bateaux à vapeur ne peuvent remonter que jusqu'à Tsong-Pô, à soixante milles de son embouchure. Au delà, il faut franchir des rapides et transborder plusieurs fois les marchandises.

Le Kiêm-Tu Hà doit être d'une importance capitale pour pénétrer au Laos. Les tribus sauvages, plus ou moins tributaires de l'Annam et pour ce comprises dans la province de Hu'ng-Hoá, sont frontières du royaume de Luang-Prabang. Maintes fois l'Annam a fait la guerre à ce royaume pour lui imposer sa suzeraineté ; au temps de la commission du Mé-Kong, de fréquentes escarmouches avaient lieu entre les gens de Luang-Prabang et les troupes au service de l'Annam.

D'après une carte annamite, parallèlement au Kiêm-Tu Hà coule du côté du Laos une rivière qui, à peu près à la même hauteur que ce dernier, fait un coude, mais en sens contraire, et semble n'être autre que le Nam Kan, rivière qui se jette dans le Mé-Kong à Luang-Prabang. Suivant une autre carte annamite, il naîtrait encore dans les montagnes du Nho-Quan une autre rivière qui se dirigerait du côté du Mé-Kong ; c'est sans doute un affluent du Nam Kan.

Il ne faudrait peut-être qu'un portage de quelques dizaines de kilomètres pour faire communiquer Luang-Prabang avec la mer.

Plus au Nord, les habitants du Laos Birman connaissent le fleuve du Tong-King ; ils donnent au Kiêm-Tu Hà le nom de Nam Ta et au Sông Thao celui de Nam Te. M. Francis Garnier raconte avoir rencontré un homme de race Lu' qui avait descendu le Kiêm-Tu Hà jusqu'à la mer.

Le Kiêm-Tu Hà peut donc servir d'artère commerciale pour exploiter les richesse du Laos supérieur, les bois, les métaux, la cannelle, le thé de la vallée du Nam Hou ; ce thé est très-estimé des Chinois, il est connu sous le nom de thé de Pou-Eul, du nom de la ville de l'Yû'n-Nân qui en centralise le commerce.

Ainsi le Bô-Dê est formé de la réunion du Bô-Dê supérieur ou rivière de Tuyên-Quang, du Sông Thao et de son affluent le Kiêm-Tu Hà.

A quelques milles au-dessus de Hà-Nôi, il se partage en deux branches.

L'une, appelée Sông Hát ou Daï, reçoit à droite un affluent, qui doit être la rivière Sét des annales annamites; cette rivière arrose le Sud de la province de So'n-Tây.

Le Daï passe sous les murs du Phu U'ng-Hoà et du Phu Ly-Nhôn (1), deux préfectures du Hà-Nôi ; à partir de ce dernier point et pendant plusieurs milles, il est bordé à droite par les montagnes du Nho-Quan.

Un peu avant Ninh-Binh, il reçoit la rivière Dào Giang, issue de ces montagnes. A Ninh-Binh, il se partage en deux bras, l'un qui conserve le nom de Daï jusqu'à la mer, l'autre qui porte celui de Van-Sang (2), et s'appelle Sông Can à son embouchure.

L'autre bras du Bô-Dê est appelé vulgairement Sông Cái, c'est-à-dire fleuve principal. Il arrose Hà-Nôi et Hu'ng-Yên et se ramifie, avant de se jeter dans la mer, en un grand nombre de canaux dont les plus importants sont : le Dziên-Ho, le Tra-Ly, le Ba-Lat, le Ha-Lan et le Lac.

Il communique avec le Daï par trois arroyos, celui du Phu Ly, celui de Nam-Dinh et celui de Xuân-Tràng.

Avec le Thái-Binh il communique également par trois canaux :

L'un, encore inachevé, est à sec aux basses eaux ; il aboutit au Thái-Binh au-dessous de Thái-Nguyên et joint ce fleuve à un petit affluent du Bô-Dê, dont l'embouchure est à peu près en face de l'issue du Daï.

Le second sort du Bô-Dê un peu au-dessus de Hà-Nôi et se jette dans le Thái-Binh à quelques lieues de Bac-Ninh ; on l'appelle Sông Chi ou encore canal des rapides, à cause des rapides qui obstruent son cours. Aussi n'est-il navigable que pour les canonnières du plus petit modèle.

Le troisième canal porte le nom de Cua-Loc. Issu du Bô-Dê au-dessous de Hu'ng-Yên, il entre dans le Thái-Binh à quelques milles au-dessus de l'embouchure de ce fleuve. Ce canal peut porter de grandes canonnières et les avisos de deuxième classe le remontent jusqu'à Ninh-Giang.

Les autres fleuves du Tong-King, à côté du Thái-Binh et du Bô-Dê, n'ont qu'une importance très-secondaire. Citons encore le Sông Ma, le Sông Mô et le Sòng Gianh (3).

(1) Appelé Phu Ly par abréviation.
(2) On l'appelle encore Phaï-Dô.
(3) Appelé Linh Giang dans les annales annamites.

Le Sông Ma arrose la province de Thanh-Hoá; dans la partie supérieure de son cours, il coule à peu de distance des ruines de Tây-Dzaï, l'ancienne capitale de l'Ouest.

Le Sông Mô, appelé Sông Hoï près de son embouchure et Lam-Thûy au quinzième siècle, est le fleuve du Nghê-An. Sa source, d'après le P. Montrouziès (1), serait dans le Trân-Ninh, principauté laotienne soumise à l'Annam.

Du plateau de Trân-Ninh doit également découler, suivant le P. Montrouziès, la rivière Hin-Boun qui se jette dans le Mé-Kong à Hou-Ten, un peu au-dessus de La-Kon. D'après les renseignements recueillis par M. de la Grée, le Hin-Boun communique avec le Sông Mô par un canal souterrain navigable.

Ainsi s'explique le récit de ce prêtre annamite, dont parle le P. Montrouziès; venant du Mé-Kong, ce prêtre remonta le Hin-Boun ou un de ses affluents; et après trois jours et deux nuits de navigation, il se trouva dans les eaux du Sông Mô.

De ce point, le Sông Mô est navigable, mais de jour seulement à cause des obstacles qui obstruent son cours, jusqu'à la hauteur du Huyên Moc, l'une des sous-préfectures du Trân-Ninh; le voyage dure deux jours. Puis la navigation est interrompue par des barrages considérables. Le dernier de ces barrages est situé au-dessus du marché de Mu. Les Annamites du Nghê-An remontent en canot jusqu'à ce marché. De là jusqu'à la mer le trajet peut durer une douzaine de jours. Près de la mer, le Sông Mô communique par un canal avec le Cua Quên, le port le plus profond de la côte du Nghê-An.

Peut-être un jour, quand la civilisation européenne se sera implantée au Tong-King, le cours du Sông Mô sera-t-il utilisé pour faire communiquer le bassin du Mé-Kong avec le golfe du Tong-King. Le plus grand obstacle, qui alors pourra s'opposer à l'exécution de ces travaux, sera certainement l'insalubrité du pays montagneux que ce fleuve arrose dans la partie supérieure de son cours.

Mais nul point sur la côte de l'Annam n'est plus près du Mé-Kong, que l'embouchure du Sông Gianh. En quinze jours, un Laotien, envoyé par M. le docteur Harmand, franchit la distance de La-Kon sur le Mé-Kong à Kim-Lu, village situé sur la branche septentrionale du Sông Gianh; encore ce Laotien avait-il fait plusieurs détours qui avaient allongé sa route.

(1) *Missions catholiques*, année 1876, n° 354.

IV

Lettre de M. Senez à Lê Tuân, commissaire royal dans les provinces de Haï-Dzu'o'ng et de Quang-Yên.

A Monsieur l'Inspecteur Général, délégué du Roi aux armées du Nord.

Cua-Cam, le 19 novembre 1872.

Monsieur l'Inspecteur Général,

Monsieur Dupuis, qui vient d'arriver dans le Cua-Cam, avec deux vapeurs, une jonque et une chaloupe à vapeur, se réclame de moi et me prie de l'assister auprès de Votre Excellence, afin d'obtenir du Gouvernement d'Annam l'autorisation de traverser son territoire, fleuves, rivières et canaux, pour se rendre au Yunan, dans le but d'y nouer des relations commerciales; et d'ouvrir ainsi une voie nouvelle, qui ne peut qu'être avantageuse aux intérêts de ce pays, comme au progrès de la civilisation.

Dans ces conditions, je déclare à Votre Excellence, que je suis autorisé par le Gouverneur de Saïgon à lui dire : que le Gouvernement français verrait avec la plus grande satisfaction celui de l'Annam accorder à M. Dupuis l'autorisation de se rendre au Yunan, en passant par son territoire, afin d'y nouer et d'y établir des relations commerciales nouvelles.

Je suis avec un profond respect,

Monsieur l'Inspecteur Général,

votre très obéissant serviteur.

Le capitaine de frégate, commandant le *Bourayne*,

(Signé) E. SENEZ.

V

Extrait d'un acte reçu Chaignon, notaire à Saïgon, le 25 juillet 1873.

(PRÊT DE TRENTE MILLE PIASTRES A M. DUPUIS)

Intervention d'une caution.

A ces présentes est intervenu M. Marie-Albert de Montjon, directeur de l'intérieur, agissant au nom et pour la colonie de la Cochinchine française, avec autorisation spéciale de M. le contre-amiral Dupré, gouverneur et commandant en chef de la Cochinchine.

Lequel, après avoir pris connaissance et que lecture lui a été faite de l'obligation contractée par M. Millot, mandataire de M. Jean Dupuis, au profit de ladite *Hong-Kong and Shang-Hai banking corporation*, pour raison du prêt que ladite banque lui fait de la somme de trente mille piastres, a déclaré se rendre caution solidaire de M. Jean Dupuis envers ladite banque, ce qui est accepté pour elle par M. David Hardie (1), et s'oblige, avec lui, au remboursement de ladite somme de trente mille piastres et au paiement des intérêts de la manière ci-dessus établie.

A ces présentes est intervenu M. Ernest Arcade Millot, négociant, demeurant à Shang-Hai, et agissant comme mandataire de M. Dupuis.

Lequel, en sadite qualité, a pour sûreté et garantie des sommes avancées à M. Dupuis ou payées pour lui par le gouvernement français, déclaré affecter et abandonner :

1° Tous les biens meubles, immeubles et navires que M. Dupuis possède, sans aucune exception ni réserve, soit personnellement, soit par indivis ;

2° Dix mille picules d'étain que les autorités de la province de Yun-Nan doivent à M. Dupuis, aux termes d'un contrat passé entre ledit sieur Dupuis et les autorités du Yun-Nan, dans le courant de l'année 1870 ;

(1) Représentant à Saïgon de la *Hong-Kong and Shang-Haï banking corporation.*

3° Tous les autres métaux qui pourront devenir la propriété de M. Jean Dupuis, par suite d'échanges faits ou à faire avec d'autres personnes que les autorités du Yun-Nan ;

4° Le montant de l'indemnité due audit M. Jean Dupuis par le gouvernement d'Annam, indemnité s'élevant au chiffre de deux cent cinquante mille piastres mexicaines ;

En vertu de cet abandon, M. Marie-Albert de Montjon pourra faire faire, par qui de droit, toutes saisies relativement aux dix mille picules d'étain et aux deux cent cinquante mille piastres dont il a été ci-dessus parlé.

VI

§ 1. La question du Tong-King, par M. F. Garnier (1).

Il y a longtemps déjà que l'Angleterre se préoccupe d'établir des relations commerciales entre ses possessions de l'Inde et le Céleste Empire. Une route continentale qui mettrait en communication le versant oriental des mers de Chine avec le bassin de l'Iraouaddy ou du Gange aurait évidemment de grands avantages sur la route maritime qui oblige les navires à contourner par le détroit de Malaca la longue presqu'île Indo-Chinoise. Tant que l'art de la navigation a été dans l'enfance et s'est borné à un timide cabotage le long des côtes, les routes de terre ont été exclusivement préférées, quels que fussent leurs difficultés et leurs périls. A une époque fort reculée, la Chine avait par l'Asie centrale des rapports commerciaux d'une importance réelle avec l'Inde, la Perse et l'Europe. La sécurité, la rapidité et le bon marché des transports maritimes ont dans la suite détourné en grande partie vers les côtes l'activité des commerçants chinois. Mais les progrès de l'industrie, les conquêtes anglaises au sud du continent asiatique facilitent singulièrement aujourd'hui le rétablissement des anciennes relations continentales. Les routes de terre peuvent redevenir plus sûres, plus rapides, partant plus économiques que les routes maritimes ; les besoins pressants comme les richesses considérables des populations de l'intérieur, encore privées de débouchés, leur assurent un trafic considérable.

Telle a été l'idée générale qui depuis la guerre birmane de 1825 a dirigé les efforts de l'administration anglaise de l'Inde ;

(1) Article destiné à la *Revue des Deux-Mondes*.

la vallée de l'Assam, le nord de la Birmanie, l'Indo-Chine centrale ont été explorés avec une ardeur dont la science a grandement profité. Jusqu'à ces dernières années, les résultats pratiques ont été peu considérables. L'affaiblissement de la domination chinoise au sud de l'empire, la décadence rapide de l'empire birman ont encouragé les déprédations des populations sauvages tributaires qui séparent le Yun-nan, la province la plus méridionale de la Chine, de la vallée de l'Iraouaddy, cette grande artère de la Birmanie. Le commerce par caravanes qui se faisait encore entre Bamo, point limite de la navigation sur ce fleuve, et Teng-yue tcheou (1), ville frontière du Yun-nan, a cessé à peu près complètement quand les Mahométans de cette dernière province se sont révoltés en 1855 contre l'autorité de l'empereur.

La conquête de Saïgon par la France, en établissant en Indo-Chine une influence rivale de l'influence anglaise et en provoquant des explorations et des recherches dirigées dans le même sens, stimula encore davantage les efforts de nos anciens rivaux, aujourd'hui nos maîtres en colonisation et en commerce. Une petite expédition anglaise, dirigée par le major Sladen, arrivait aux frontières du Yun-nan quelques mois après le passage dans cette province de la commission d'exploration française du Mekong, dont les lecteurs de la *Revue* se rappellent sans doute les aventures (2). Le major Sladen et le chef de l'expédition française M. Francis Garnier (3) revinrent en Europe en proposant chacun une solution différente du problème commercial qu'ils avaient été chargés d'étudier. M. Garnier, fort mal accueilli par le chef des insurgés et obligé de quitter précipitamment la ville de Ta-ly, capitale de la rébellion, après y avoir couru de grands dangers, n'ayant rencontré sur sa route que les ruines accumulées par ces farouches sectaires, ayant constaté partout la haine des populations contre eux, présenta le retour de cette province sous la domination chinoise comme la première garantie des relations commerciales à établir entre la Chine méridionale et les ports de la péninsule indo-chinoise. Il insista sur ce fait qu'un royaume mahométan créé sur les frontières de la Chine et condamné par son origine à être toujours en lutte avec elle, serait un isolant et non un trait d'union entre ce vaste empire et les régions du Sud.

(1) Cette ville est plus connue des Anglais sous le nom de Momein.
(2) Voyez les n^os^......
(3) Devenu tel par la mort de M. le c^ne^ de frégate de Lagrée.

Le major Sladen au contraire, bien reçu par le chef mahométan de Momein, protégé par lui contre les peuplades hostiles de la frontière, resté sans relations avec les autorités chinoises, revint en Angleterre convaincu que le pouvoir impérial était compromis sans retour dans cette province lointaine et que le régime mahométan était seul assez fort pour lui rendre la prospérité et la vie.

Naturellement, les routes indiquées pour relier à la côte l'intérieur de la péninsule se ressentirent de la différence de point de vue de chacun des explorateurs. Le chef de la mission française présenta la vallée du fleuve du Tong-King comme le débouché par lequel les produits du Yun-nan pouvaient arriver à la mer et être dirigés sur le port français de Saïgon. Le chef de l'expédition anglaise plaida la cause de Bamo et de l'ancienne route des caravanes chinoises entre ce point et Ta-ly fou. Une route plus directe, mais n'utilisant le cours d'aucun fleuve, était proposée depuis longtemps en Angleterre par le capitaine Sprye : elle aurait traversé en diagonale les états laotiens du centre de la péninsule et mis en communication la ville frontière chinoise de Se-mao, située à l'angle sud-ouest du Yun-nan, et le port anglais de Rangoun. Un projet de chemin de fer dans cette direction fut sérieusement discuté.

Cette question commerciale resta parfaitement ignorée en France, mais passionna les esprits en Angleterre. Au point de vue politique n'était-il pas d'un intérêt capital d'étendre la domination britannique jusqu'aux frontières de la Chine et de prendre au Sud de ce grand empire la position que la Russie occupe dans le Nord. Les deux colosses qui étreignent l'Asie et mesurent déjà d'un regard menaçant l'espace chaque jour plus étroit qui les sépare, pourraient ainsi lutter à Pékin à influence égale. Des mesures immédiates furent prises pour arriver à ce résultat. La création d'une agence politique et commerciale à Bamo fut décidée. La rébellion mahométane fut secrètement encouragée ; un parent du sultan de Ta-ly partit avec l'ambassade birmane envoyée en Europe et fut favorablement accueilli à Londres. On ne parut pas douter de l'autre côté du détroit du succès et de l'avenir de ce nouveau royaume, qui, placé sous la dépendance commerciale de l'Angleterre, se trouverait forcé d'en accepter le protectorat politique. Il se constituerait ainsi sur les frontières de la Chine un état remuant et guerrier qui pourrait servir d'avant-garde à une conquête, en cas de dissolution et de partage de ce vaste empire ; une

fois le Yun-nan placé sous l'influence anglaise, le marché chinois se trouvait hermétiquement fermé au commerce du Tong-King et toute tentative française faite de ce côté était condamnée à l'impuissance.

Cette situation fut considérée un instant en Angleterre comme un fait accompli. Nous avons vu des cartes très-récentes publiées à Londres et reproduites en Allemagne où le Yun-nan forme un royaume complètement séparé de la Chine et intitulé royaume des Panthays. — C'est le nom donné par les Anglais aux mahométans de cette province. — Il est teinté de la même façon que les possessions anglaises de la Birmanie. Cette prise de possession anticipée avait-elle pour but d'habituer de bonne heure le cabinet de Pékin à l'idée que le Yun-nan était définitivement perdu pour lui, ou de constater une sorte de droit *a priori* qu'aurait eu l'Angleterre sur ces régions lointaines ? Nous ne savons.

Les évènements n'ont pas tardé à démentir ces prétentions et à tromper ces espérances.

Un négociant français, M. Dupuis, qui se trouvait à Han-Keou (Chine) lors du passage de la Commission française à son retour du Yun-nan, reçut d'elle quelques indications sur l'état troublé de cette province, sur le besoin pressant en armes et en munitions des autorités chinoises, sur les avantages enfin que paraissait présenter pour s'y rendre le fleuve du Tong-King. Ces indications ne pouvaient être données à quelqu'un de mieux disposé pour en profiter. Esprit hardi et aventureux, caractère persévérant, M. Dupuis avait, en même temps que l'audace, la prudence indispensable pour réussir. Sa connaissance de la langue chinoise allait d'ailleurs faciliter beaucoup sa tentative. Il se rendit auprès du commandant militaire du Yun-nan et lui fit accepter ses services. Des fusils à tir rapide, quelques pièces de 4 rayées, deux ou trois Européens suffirent bientôt à faire pencher la victoire du côté des impériaux et à arrêter les rapides progrès des mahométans. La capitale de la rébellion, Ta-ly fou, située dans une position presque inexpugnable, demandait un effort tout spécial. M. Dupuis redescendit le fleuve du Tong-King des frontières du Yun-nan jusqu'à Hanoï, capitale de cette grande subdivision du royaume annamite, et il reconnut la praticabilité et les avantages commerciaux de cette route. A son retour au Yun-nan, il proposa au vice-roi de la province l'achat de deux vapeurs destinés à approvisionner par le Hong-Kiang ou Fleuve Rouge — c'est le

nom chinois du fleuve du Tong-King — le Yun-nan en matériel de guerre, sel et autres marchandises. Ses propositions furent acceptées. Il passa un marché pour une fourniture considérable de fusils, de munitions et d'artillerie, destinés au siége de Ta-ly, se rendit en Europe pour en faire l'acquisition et put obtenir du gouvernement français qu'un bâtiment de guerre serait envoyé aux embouchures du Fleuve Rouge pour le recommander aux autorités annamites et faciliter le passage de ses navires. Pendant ce temps il avait fait acheter et réparer à Shanghaï deux anciennes canonnières anglaises. Il partit avec elles pour le Tong-King, après les avoir débaptisées et mises sous pavillon français au mois d'octobre 1872.

Le *Bourayne*, aviso de guerre français, dont on se rappelle peut-être les exploits contre les pirates, avait précédé la petite expédition de M. Dupuis aux embouchures du Fleuve Rouge. Son commandant, M. Senez, avait visité Hanoï et quelques villes du littoral. Il présenta M. Dupuis aux autorités locales et demanda à ce qu'on lui facilitât son voyage au Yun-nan. Comme sujet français et comme agent d'un vice-roi chinois, il avait doublement droit aux égards du gouvernement annamite, qui est le débiteur de la France (1) et le tributaire de la Chine. Les protestations de bon vouloir et d'amitié ne manquèrent ni au commandant Senez ni à M. Dupuis. On ne pouvait permettre l'ascension du fleuve sans en référer à la cour de Hué, mais il suffisait de quinze jours pour recevoir cette réponse, et cette réponse serait évidemment favorable. Le commandant Senez, devant cette promesse, quitta le Tong-King, confiant dans le succès de la tentative de M. Dupuis.

La réponse de la cour de Hué n'arriva jamais. Fidèle à cette politique d'échappatoires et de faux-fuyants qui apparaît aux Orientaux la suprême habileté, le gouvernement annamite craignit de déplaire par un refus formel ; il voulut en avoir les avantages sans s'exposer aux inconvénients : il s'efforça d'arrêter dès son début, par toutes les entraves possibles, une expédition qui était le prélude de l'invasion du commerce et des idées européennes dans un pays dont la population ne supportait qu'avec impatience le joug des lettrés cochinchinois. Par ses ordres on fit le vide autour de M. Dupuis ; on défendit en sous main de lui procurer des vivres ; on lui refusa le bois de chauffage nécessaire à ses navires, dont M. Senez avait stipulé

(1) Pour une partie de l'indemnité de guerre stipulée en 1863.

la livraison avant son départ ; on fit barrer les bras du fleuve qui conduisaient à Hanoï; en même temps on le leurrait de promesses, on s'efforçait de gagner du temps; la baisse des eaux dans le Fleuve Rouge n'allait pas tarder, en effet, à rendre le passage de ses navires impossible. Ce ne fut qu'au mois de janvier 1873 qu'ils purent arriver à Hanoï et que M. Dupuis put partir pour le Yun-nan.

Au moment même où M. Dupuis arrivait au Tong-King, un voyageur anglais, connu par deux tentatives infructueuses pour passer de l'Inde en Chine, M. T.-T. Cooper arrivait à Rangoun avec l'envoyé du sultan de Ta-Ly ; il était investi du titre d'agent commercial et politique à Bamo; il avait pour instructions de soutenir de toutes ses forces la rébellion mahométane au Yun-nan.

Les évènements trompèrent les combinaisons et de l'agent anglais et du négociant français. Ta-Ly, investi par les troupes impériales, fut pris par trahison. Le fou-taï du Yun-nan promit aux chefs rebelles la vie sauve et le maintien de leurs grades, obtint ainsi leur soumission, viola sa parole et, suivant l'usage chinois, se comporta vis-à-vis des vaincus avec une cruauté inouïe. Le sultan se suicida, sans que le sacrifice de sa vie pût apaiser le vainqueur. Vingt mille hommes furent massacrés sans résistance. La pacification fut complète. Les calculs politiques de l'Angleterre furent momentanément déjoués. Les entraves apportées à l'expédition commerciale française du Tong-King retardèrent suffisamment l'arrivée de M. Dupuis dans le Yun-nan pour l'empêcher d'en recueillir les fruits. Les autorités du Yun-nan, ne le voyant pas arriver, crurent pouvoir disposer des métaux qu'elles devaient lui livrer en échange de son matériel de guerre. Des deux côtés la déception fut profonde.

Le passage de M. Dupuis à travers le Tong-King n'en était pas moins un fait commercial considérable. Il éveilla la vive attention des vice-rois de la Chine méridionale et du commerce européen de Hong-Kong et de Saïgon. Les autorités du Yunnan surtout, en quête d'un débouché pour les incomparables richesses métallurgiques de leur province, se tinrent pour assurées de l'avoir trouvé et ne prêtèrent qu'une oreille distraite aux propositions commerciales qui leur furent faites de Bamo. Ne devaient-elles pas d'ailleurs se défier de ceux qui avaient compté substituer à leur pouvoir celui des mahométans rebelles ?

Il était donc à prévoir qu'une pression considérable allait être exercée sur le gouvernement annamite pour le forcer à ouvrir la vallée du Tong-King au commerce extérieur. M. Dupuis était revenu à Hanoï avec de nouveaux contrats lui assurant la fourniture du sel aux troupes chinoises du Yun-nan. Il espérait que la production de pièces revêtues du sceau des autorités du Yun-nan empêcherait toute nouvelle difficulté de se produire. Il n'en fut rien. Les mandarins annamites en nièrent l'authenticité. M. Dupuis se plaignit au vice-roi de Canton, de qui dépendent tous les pays du Sud tributaires de la Chine, et l'Annam est nominalement au moins compris dans le nombre. Le vice-roi écrivit à Hué que M. Dupuis était bien réellement commissionné par les grands mandarins du Yun-nan et qu'il ne fallait mettre aucun obstacle aux allées et venues de ses navires. Le maréchal gouverneur général du Tong-King ne tint aucun compte de cette lettre.

Pendant que M. Dupuis adressait à l'amiral Dupré, gouverneur de Saïgon, une demande en dommages-intérêts pour le tort qu'on lui avait causé et qu'on lui causait encore en s'opposant à son passage, la cour de Hué protestait énergiquement contre ses agissements. Elle invoqua les traités qui n'autorisaient point la résidence des Européens à l'intérieur du Tong-King. Elle n'ignorait pas nos désastres ; elle crut pouvoir les exploiter. Elle ne craignit pas de réclamer auprès du gouverneur de Hong-Kong contre un aventurier soutenu par le gouvernement français et dont les navires étaient partis de cette colonie anglaise.

L'amiral Dupré avait jugé la tentative de M. Dupuis prématurée ; l'importance d'assurer à la France un accès direct au marché chinois ne lui échappait point, mais les circonstances politiques et les instructions de Paris ne lui permettaient point de prendre une attitude de laquelle pût résulter l'obligation d'une intervention armée. Il avait d'ailleurs engagé avec la cour de Hué des négociations desquelles il espérait faire sortir le protectorat de l'empire d'Annam tout entier par la France et un régime commercial plus libéral et plus avantageux. Il s'efforça d'arriver à ce résultat par la persuasion ; il écrivit à M. Dupuis de quitter le Tong-King où sa présence était contraire au traité. Au fond, M. Dupuis n'y résidait qu'à son corps défendant et n'eût pas mieux demandé que d'aller plus loin avec ses marchandises. L'amiral n'entendait nullement abandonner la protection des intérêts engagés, il ne voulait que donner au gou-

vernement annamite un gage de ses dispositions conciliantes et l'amener à discuter une question qui ne pouvait plus être ajournée : celle de l'ouverture du Tong-King au commerce.

Au Tong-King, l'opposition entre les autorités locales et la petite expédition de M. Dupuis prenait les proportions d'un conflit. Le commandant militaire du Yun-nan avait envoyé à celui-ci une centaine de soldats de sa garde pour le protéger et assurer le passage des approvisionnements destinés à ses troupes ....

....

....

(*Interrompu par la mort.*)

§ 2. — Extrait de la correspondance de M. Francis Garnier avec sa famille.

Shanghaï, 9 août 1873.

J'arrive de Tchong kin fou et je trouve une lettre très-pressante de l'amiral Dupré m'appelant à Saïgon pour conférer sur *ma mission future au Yun-nan* (1). Il est urgent, d'après les menées anglaises, que nous agissions tout de suite. Je pars donc pour Saïgon dans huit jours... Les commentaires donnés par l'amiral à sa dépêche (dépêche du mois d'avril) sont naturellement conformes à mes prévisions ; il me réserve la place d'administrateur de 1re classe en Cochinchine. Il a donné à M. Delaporte l'ordre de se conformer à mes instructions s'il

(1) Voici la teneur de cette lettre de l'amiral Dupré :

COCHINCHINE FRANÇAISE

—

CABINET
DU GOUVERNEUR
COMMANDANT EN CHEF

—

Saïgon le 22 juillet 73

Mon cher Garnier

J'ai à vous parler d'affaires importantes et je vous prie de venir le plus tôt que vous pourrez. Servez-vous de ce mot au besoin pour vous faire donner une réquisition par le consul.

Offrez, je vous prie, mes hommages à Mme Vigier, faites mes compliments affectueux à son mari et croyez à mes sentiments bien dévoués.

(Signé) J. Dupré.

entre dans le Yun-nan, c'est-à-dire dans ma sphère d'action. Je vais immédiatement rédiger la carte et le mémoire relatif à mon dernier voyage..... Le gouvernement de l'Inde anglaise vient de me faire savoir qu'il mettra à ma disposition, pour peu que j'en exprime le désir, toutes les ressources et l'influence dont il dispose. La réussite de l'entreprise que je me dis prêt à tenter dans la préface de mon ouvrage l'intéresse au plus haut degré. Quel malheur que je ne sois pas anglais ! je serais un homme honoré et puissant. Le guignon veut que je ne puisse me résoudre à n'être plus français...

Je ne suis pas absolument décidé à accepter le poste d'administrateur de 1re classe en Cochinchine..... Je serai résident français à Yun-nan avec ou sans coadjuteur. J'y veux un arsenal français et le commencement d'une voie ferrée reliant le fleuve du Tong-King à Yun-nan. Les Anglais ne se relèveront pas de celle-là. Il y a des choses qui se sentent, ne se démontrent pas. Je sens que si l'on m'aide, l'Indo-Chine est française, mais je ne suis, hélas ! en France, qu'un pauvre aventurier !

En mer, 19 août 1873, à bord du *Tigre*.

Je suis parti avant-hier de Shanghaï pour me rendre à Saïgon, sur l'invitation de l'amiral Dupré. Il est bien évident que le motif de l'appel de l'amiral se rattache à mes projets au Yun-nan. Les Anglais se hâtent. Les dernières malles de l'Inde annoncent la nomination de M. Cooper (1) comme agent politique et commercial à Bâmo et font prévoir l'établissement d'un consulat à Ta-ly fou. Elles disent ouvertement qu'il faut nous couper l'herbe sous le pied et réclament énergiquement l'action de la légation d'Angleterre à Pékin auprès du vice-roi du Yun-nan..... J'ignore absolument ce qui a été répondu à ma demande de passeports par le gouvernement chinois..... Si l'amiral Dupré est toujours l'homme décidé que je connais, nous marcherons quand même.....................

(1) M. Cooper est, comme il s'intitule lui-même, un *pionnier du commerce* britannique. En 1868, il est allé seul de Shang-Haï au Thibet Oriental, à la recherche d'une voie commerciale entre la Chine et l'Inde. Mais, arrêté par les autorités chinoises de l'Yû'n-Nân Occidental, il a dû revenir sur ses pas.

J'ai raconté son voyage dans l'*Explorateur*, nos des 18, 25 mai et 1er juin 1876.



Hong-Kong, 8 septembre 1873.

J'ai vu l'amiral et je retourne en ce moment à Shanghaï pour revenir dans 3 semaines à Saïgon. Comme on te l'aura peut-être dit à la Varenne, l'amiral m'a appelé pour me consulter sur les affaires du Tong-King. Il était en train de s'engager dans une voie bien dangereuse, celle d'une expédition armée, et j'ai été assez heureux pour l'en détourner. Je ne l'ai pu qu'en acceptant la mission d'aller, en marchant autant que possible d'accord avec le gouvernement annamite, dénouer moi-même sur les lieux les complications créées par M. Dupuis. Celui-ci s'est fait entourer à Hanoï, la capitale du Tong-King, des soldats du Yun-nan et des frères de la côte, et s'est créé une situation indépendante qui lui permet de passer sur la tête des douanes annamites et de faire un commerce aussi illicite qu'avantageux (1). D'un autre côté, les Anglais poussent la Chine à la conquête du Tong-King et lui proposent d'employer à cette affaire les soldats que la répression de la rébellion mahométane a laissés sans emploi dans le Yun-nan. Une fois le Tong-King chinois, les Anglais se feront ouvrir sur les côtes un port plus heureusement situé que celui d'Haï-nan. — J'ai montré à l'amiral que la disparition du pouvoir annamite au Tong-King serait en même temps la fin de notre influence en cette contrée ; qu'en faisant respecter les droits de Hué nous nous plaçons sur un terrain diplomatique inattaquable ; qu'une expédition que rien ne motive nous vaudrait peut-être des interventions inattendues et se heurterait à de plus graves difficultés qu'il ne croit, les troupes du Yun-nan étant armées de fusils à tir rapide et de mitrailleuses vendues par M. Dupuis : elles comptent des instructeurs européens. D'ailleurs, s'il est facile de conquérir, il est difficile d'administrer, et nous manquons pour cela du personnel nécessaire. J'ai donc conseillé à l'amiral de négocier et avec Pékin pour demander le retrait des troupes chinoises, et avec le Yun-nan pour garantir l'ouverture de la nouvelle route et discuter des tarifs douaniers équitables, et avec Hué pour lui montrer les dangers qu'il court en s'obstinant à fermer le fleuve, les avantages qu'il recueillerait,

(1) M. Francis Garnier se montre, dans cette lettre. très-prévenu contre M. Dupuis ; dans une lettre subséquente il lui rendra pleinement justice. Voyez page 351.

au contraire, en en laissant faire le commerce sous le bénéfice d'une administration douanière française analogue à celle qui fonctionne en Chine; enfin la nécessité pour Tu-duc de recourir à notre médiation afin d'éviter l'absorption du Tong-King soit par la Chine, soit par les frères de la côte. J'ai rédigé moi-même toute la correspondance de l'amiral dans ce sens à Paris, Pékin (1), Canton, Yun-nan et Hué.

J'irai donc sur les lieux faire une enquête sur les plaintes réciproques de M. Dupuis et du gouvernement annamite et rappeler le premier à l'exécution de ses devoirs. L'entreprise est des plus délicates, d'autant plus que M. de Broglie et le ministère en France, dont j'ai eu toute la correspondance et toutes les dépêches sous les yeux, sont des plus mal disposés. Il est évident que si je réussis, c'est mon grade de capitaine de frégate; mais si j'échoue, ce qui est possible !... D'un autre côté, pouvais-je refuser ?

....

Je ne renonce pas à mes projets scientifiques. L'affaire du Tong-King n'aura qu'un temps très-court....................

....

Saïgon, le 8 octobre 1873.

Ma petite expédition est prête. Je pars samedi chef d'une division composée de deux canonnières, un détachement de fusiliers marins et un détachement d'infanterie de marine. Je commande l'une des canonnières, l'autre le sera par Delaporte qui fera l'hydrographie du fleuve, mais qui politiquement sera sous mes ordres et ne pourra faire aucun mouvement sans mon autorisation. Les fusiliers sont commandés par un enseigne; l'infanterie de marine par un lieutenant. Voilà une petite expédition comme je les aime. J'aurai la faculté d'appeler à moi, s'il est nécessaire, la compagnie de débarquement du *d'Estrées*, corvette qui me remorque jusqu'aux embouchures du fleuve. Comme instructions carte blanche ! l'amiral s'en rapporte à moi. En avant donc pour cette vieille France !..... Maintenant je ne puis te dire quand tu auras de mes nouvelles. Elles

(1) C'est la lettre à M. de Geoffroy, ministre de France à Péking, que je cite plus loin au nº VII, p. 370, d'après un brouillon de l'écriture de M. Francis Garnier.

seront sans doute datées de Hanoï, la capitale du Tong-King, et te parviendront par la voie de Hong-Kong.

EXPÉDITION DU TONG-KING

—

CABINET
DU
COMMANDANT EN CHEF

—

Hanoï, le 10 novembre 1873.

Me voici installé depuis quelques jours dans la capitale du Tong-King et en train de lutter contre des difficultés de tout genre. Notre traversée de Saïgon ici a été des plus incidentées. Un gros temps a occasionné la perte de ma canonnière l'*Arc*, qui a sombré à la remorque du *d'Estrées*. Ce petit navire en tôle, fait pour les rivières et déjà vieux, n'a pu supporter l'action combinée des remorques et des coups de mer. Les tôles ont crevé. Nous avons relâché à Tourane pour faire parvenir à Hué la lettre de l'amiral annonçant ma venue et demandant l'envoi d'un plénipotentiaire à Hanoï pour régler d'accord avec moi toutes les questions en litige. Repartis de Tourane le 20 octobre, nous sommes arrivés à la bouche la plus nord du fleuve le 23. Le *d'Estrées* ne pouvant remonter à Hanoï, et ma pauvre canonnière étant défunte, j'ai dû faire ce petit voyage en jonque, avec tout mon personnel et mon matériel, et je ne suis arrivé que le 5 novembre à la capitale du Tong-King.

M'y voici depuis cinq jours assez inquiet de ne pas apprendre l'arrivée du *Decrès* et de l'*Espingole* et ayant à faire tête à des complications qui exigeraient des forces plus considérables que celles que je possède. J'avais demandé au gouvernement annamite de loger mes hommes et mon artillerie dans un endroit où ils fussent à l'abri d'une surprise. C'est bien le moins, puisque nous venons l'aider à remorquer la paix dans le pays, qu'il nous loge convenablement. J'avais proposé la citadelle de Hanoï, fortification à la Vauban, qui a six kilomètres de développement et où il y a place pour bien du monde. Ils se sont crus très-malins en me choisissant une auberge au milieu de la ville. Dès qu'elle m'a été désignée à mon débarquement, j'ai poussé avec une escorte de 15 hommes jusqu'à la citadelle et je suis entré tout *de go*, avant qu'on ait pu me fermer les portes,

chez le grand maréchal, vice-roi du Tong-King, l'ancien commandant des lignes de Ky-hoa. Ce vieillard, plein d'énergie et de patriotisme, plein de haine aussi contre nous, — et cette haine aveugle va le perdre, je le crains, — a fait contre fortune bon cœur. Il m'a parfaitement reçu, mais s'est trouvé fort embarrassé quand je lui ai déclaré qu'il m'était impossible de loger dans son auberge, mais que je me trouvais bien dans la citadelle et que j'y resterais si on ne me trouvait un local présentant les conditions d'isolement et de sécurité que j'étais en droit d'exiger. On s'est rappelé alors qu'il existait un camp retranché avec de grands logements à l'intérieur, dans le voisinage de la citadelle. Mon second a été le visiter et m'en a rendu bon compte. Nous nous y sommes installés le soir même.

J'ai ouvert le lendemain les conférences avec le sous-secrétaire d'Etat envoyé de Hué pour traiter avec moi. Je n'ai pas tardé à m'apercevoir qu'on voulait que je chasse M. Dupuis et que je m'en aille ensuite. Le délégué de Hué ne s'est pas trouvé les pouvoirs nécessaires pour traiter la question commerciale. J'ai appris que le maréchal avait fait jeter en prison l'officier qui commandait à la porte de la citadelle que j'avais franchie; ce malheureux n'avait dû la vie qu'à l'intervention du délégué de Hué qui avait conseillé d'attendre au moins mon départ. Bien entendu j'ai fait mettre le malheureux en liberté, mais, depuis ce moment, le maréchal semble prendre plaisir à accumuler les griefs contre lui. Les commerçants chinois et annamites ont reçu l'ordre de ne pas venir me voir. Les chrétiens n'osent pas m'approcher. On fait autour de moi l'isolement et le vide. On n'a pas craint de dire dans une proclamation que je n'étais venu que pour chasser M, Dupuis et que l'on me ferait partir ensuite, comme si j'étais l'exécuteur à gages de la justice annamite. M. Dupuis se montre plein de bon sens et de patriotisme et défère à toutes mes indications. Mais il n'y a qu'un coup d'éclat qui puisse contre-balancer l'effet des menées annamites, redonner confiance en moi, rétablir l'autorité et le prestige dont je suis arrivé entouré. Ce coup d'éclat j'y suis décidé. Le 15 novembre j'attaquerai avec mes 80 hommes la citadelle, j'arrêterai le maréchal et je l'enverrai à Saïgon sur un des bateaux Dupuis que je requerrai à cette occasion; car je suis de ce côté absolument démuni, la perte de l'*Arc* me laissant sans moyen de communication avec la côte. Je déclarerai officiellement à Hong-Kong et sur toute la côte de Chine

le pays ouvert au commerce et les douanes me donneront de quoi subsister comme gouvernement. J'espère que peu après, malgré la frayeur qu'on a de l'Angleterre, on reconnaîtra que j'ai rendu service à mon pays !

....

EXPÉDITION DU TONG-KING

—

CABINET
DU
COMMANDANT EN CHEF

—

Hanoï, le 13 novembre 1873.

Aujourd'hui même, trois jours après t'avoir expédié par les courriers annamites une longue lettre et beaucoup de copie pour le *Temps*, m'arrive la canonnière l'*Espingole*, qui m'annonce que le *Scorpion*, plus grande canonnière que j'avais laissée à Shanghaï, a été mise à ma disposition par ordre télégraphique de l'amiral quand il a appris la perte de l'*Arc* à la remorque du *d'Estrées*, et qu'elle vient d'arriver à Cua Cam. Son capitaine, Pougin de Maisonneuve, m'écrit en même temps pour me remettre le commandement. Enfin le commandant du *Decrès* m'écrit pour m'annoncer son arrivée et celui du *d'Estrées* pour me demander à partir pour Hong-Kong. Toute mon escadre se trouve donc réunie à la fois........................

Il est plus que probable que le *d'Estrées* qui portera cette lettre à Hong-Kong y portera aussi la déclaration officielle de l'ouverture du Tong-King au commerce européen. C'est une grosse détermination que je vais prendre là et qu'il va falloir que je soutienne envers et contre tous..... mais avec un peu d'activité j'y suffirai.....................................
....

Hanoï, 19 novembre 1873.

Après avoir essayé tous les moyens pour décider les autorités annamites à ouvrir le pays au commerce, et répugnant à employer la force, j'ai pris un terme moyen, celui de gouverner à côté d'eux et de proclamer le pays ouvert. Le *d'Estrées* est parti le..... apportant la notification du nouveau régime

commercial du Tong-King aux différents consuls de la côte. Je n'entre pas dans plus de détails à cet égard : tu verras dans les journaux très-probablement les mesures très-simples que j'ai adoptées, la prise sous la protection de la France des résidents étrangers, etc... ; les autorités annamites ont laissé faire, mais elles sont préparées à la lutte. Le maréchal a envoyé demander à Hué la permission de me combattre ou de se retirer. Hué m'a écrit deux lettres insolentes pour me dire que je me mêlais de ce qui ne me regardait pas et qu'il allait en appeler aux « pays voisins (Hong-Kong). » Je n'ai pas bronché ; mais, devant des menaces directes d'attaque, j'ai posé un ultimatum : le désarmement de la citadelle, l'ordre à envoyer par le maréchal à tous les gouverneurs de province de se conformer à mes arrêtés, enfin la permission pour M. Dupuis de rentrer librement au Yun-nan. J'attends la réponse avant 6 heures du soir. Si elle ne vient pas, j'attaquerai la citadelle au point du jour. J'ai fait assez d'efforts pour éviter l'effusion du sang. Mes ordres sont donnés ; mes deux navires embossés en rade.

Le délai que j'ai pris avant d'en arriver à l'action n'a pas été perdu. J'ai commencé à organiser secrètement le pays et à nommer des préfets et des sous-préfets pour remplacer ceux qui feront cause commune avec Hué ; j'ai également formé les cadres d'une milice, établi des courriers pour correspondre avec les diverses provinces. Somme toute, en regardant en arrière, en quinze jours j'ai abattu beaucoup de besogne. Il est vrai que j'y ai passé mes nuits !

....

Je t'envoie par ce courrier la fin du 3e chapitre du *Temps*. Je songe à écrire pour la *Revue des Deux-Mondes* un article intitulé *la question du Tong-King* (1), mais, hélas ! j'ai toujours dix fois plus de besogne que je n'en puis faire.

19 novembre, 10 heures du soir.

Alea jacta est ! ce qui veut dire : les ordres sont donnés ! J'attaque demain, au point du jour, 7.000 hommes derrière des murs avec 180 hommes. Si cette lettre te parvenait sans signature, c'est-à-dire sans nouvelle addition de ma part, c'est que j'aurais été tué ou grièvement blessé. Dans ce cas, je te recommande Claire et ma fille. Que mes amis se réunissent pour leur obtenir une pension convenable.

(1) C'est l'article cité plus haut.

20 novembre, 10 heures du matin.

All's right ! la citadelle a été enlevée avec ensemble ! pas un blessé ! La surprise a été complète et réussie au delà de mes prévisions. Le feu de la rade surtout (*Scorpion* et *Espingole*) a abruti ces pauvres gens qui n'avaient pas encore vu de projectiles explosibles. Le maréchal a été blessé par une boîte de mitraille. L'envoyé de Hué et tous les grands dignitaires sont pris. C'est une opération modèle (sans me vanter) !

21 novembre.

J'ai pris hier une ville de plus pour empêcher les fuyards de se rallier. J'ai envoyé une pièce de canon et 65 hommes. La panique était telle, par suite de l'affaire du matin, qu'il a suffi d'un coup de canon et de dix coups de chassepot pour faire fuir les défenseurs. Mais le soir j'ai éprouvé qu'il est plus facile de prendre la citadelle que de la garder. Il m'a fallu, avec 50 hommes qui me restaient, passer la nuit dans un ouvrage qui a 6 kilomètres de développement et où se trouvaient encore 2.000 hommes armés, ayant des chefs, et se croyant condamnés à mort par les vainqueurs. L'incendie, les surprises, tout était à craindre ! Nous n'avons guère dormi. Aucun de mes postes ne comptait plus de 6 hommes. Heureusement ils faisaient du bruit comme vingt. Aujourd'hui le désarmement est fait sans résistance. Je prends en main l'administration de la province. Elle a *deux millions* d'âmes. Les populations viennent à moi. Je demande à l'amiral Luro pour m'aider... Dis à Maunoir (1) que je remercie la Société de géographie des 3.000 francs votés (pas reçus) et que je les ferai fructifier. Je suis en position pour cela !

Je suis exténué de fatigue. Voilà trois nuits que je passe. J'expédie un long rapport à l'amiral (c'est le *Decrès* que j'envoie avec tous mes hauts prisonniers) et je ne veux pas retarder le départ d'un courrier, qui doit, ou bien là je suis ensorcelé, me valoir ma nomination de capitaine de frégate !.....

(*Cette lettre est la dernière qu'ait reçue la famille de M. Francis Garnier.*)

(1) Secrétaire général de la Société de géographie de Paris.

§ 3. — Extrait de la correspondance de M. Francis Garnier avec le colonel Yule de l'armée britannique.

17 avril 1873.

. . . .

Comme vous le supposez, je suis venu en Chine pour essayer de pénétrer dans le Thibet. Mon but est d'explorer cette partie du Yara-tsang-pu qui s'étend entre Lassa et Sudyia. Si je le puis, mais j'en doute malheureusement, je voudrais revenir par l'Ouest, c'est-à-dire par le Turkestan. J'arrive à l'instant de Pékin où je suis allé demander des passeports et des lettres de recommandation pour l'ambassadeur chinois à Lassa. J'ai lieu de croire cependant que ces passeports sont de peu de valeur et que les difficultés que je rencontrerai pour pénétrer au Thibet seront très-grandes. Elles vont s'augmenter encore de ce que, au lieu de me diriger vers Lassa par la route ordinaire, je désire prendre une direction plus méridionale (vers le 29e degré de latitude) afin de traverser les cours du Cambodge et du Salwen et d'essayer d'explorer les sources de l'Irawady. La question Brahmapoutre-Irawady est, selon moi, bien loin d'être tranchée . . . .

28 août 1873.

(Lettre concernant en grande partie le système hydrographique du Thibet.)

. . . .

. . . .

Dès que j'aurai conféré avec l'amiral Dupré et que mes plans seront définitivement fixés je vous écrirai de nouveau. Je serais certainement très-heureux de l'appui des autorités anglaises si je réussis à sortir par Assam ou Nepal.

Le paquebot me laisse à Saïgon où je pense rester 15 jours ; je laisse cette lettre à bord et vous prie d'excuser ma hâte et mon gribouillage (1). . . . .

(1) M. Francis Garnier ne sait pas encore que l'amiral Dupré va lui donner une mission au Tong-King. (Voir ses lettres des 9 et 19 août 1873 à sa famille.)

Hanoï, 4 décembre 1873.

....

Bien des évènements se sont passés depuis ma dernière lettre, et j'ai été tellement jeté en dehors du cercle de mes communications habituelles que ce n'est que depuis hier que je suis en possession de votre lettre et de ces précieux documents que vous avez bien voulu prendre la peine de m'envoyer (1).

Je vous ai écrit, je crois, que le gouverneur de Saïgon m'avait rappelé de Chine. J'avais pensé que cet ordre avait quelque rapport à mes demandes d'exploration dans le Yun-nan et le Thibet. Il n'en était rien. Il s'agissait de me confier une mission politique au Tong-King. Je ne pouvais refuser; et me voici, par le hasard des évènements, en train de fonder ici soit un protectorat français, soit une nouvelle colonie, selon le degré d'obstination que montrera la cour de Hué.

Vous vous rappelez sans doute ce que je vous disais à Londres au sujet des mahométans et de mon opinion sur le concours que le major Sladen paraissait enclin à leur prêter. Les évènements m'ont donné raison en ce sens que la rébellion mahométane, n'étant pas viable, n'a pas vécu.

Les autorités chinoises, qui se sont beaucoup aidées d'un négociant français nommé Dupuis, ont applaudi à sa tentative de leur ouvrir un débouché vers les côtes par le fleuve du Tong-King que j'avais indiqué dès mon retour en France comme une route commerciale à étudier. Enfin les entraves apportées par la cour de Hué, malgré notre recommandation, au passage des navires de ce M. Dupuis, ont amené l'amiral de Saïgon à intervenir. Et voici pourquoi je me trouve ici avec un petit corps expéditionnaire de deux cents hommes et de deux navires. J'ai pris Hanoï, la capitale du Tong-King, le 20 novembre, et j'attends ce que la cour de Hué et l'amiral vont décider — s'ils réussissent à s'entendre — sur le sort du pays.

La politique m'a donc momentanément arraché à la science, et je ne puis répondre encore de l'époque à laquelle je pourrai reprendre mes projets interrompus, Je suis ici très à portée de la région que je veux explorer, et le Tong-King est en lui-même une contrée très-intéressante et, somme toute, fort peu connue. Au point de vue historique et ethnographique son

(1) Un petit paquet de notes et d'indications concernant le Thibet, auquel plusieurs de mes amis avaient contribué à ma demande. *(Note du colonel Yule.)*

étude révélera bien des faits nouveaux et, si je n'étais pas en ce moment absorbé par les préoccupations d'une organisation nouvelle, je trouverais autour de moi nombre de sujets d'étude. ..... Plus tard, peut-être, aurai-je des loisirs. Pour le moment on me demande d'être homme d'action ; je ne puis être homme d'étude, quoique, depuis quelques années, mes goûts me portent vers les choses purement scientifiques.

Aussi est-ce vraiment pour moi une bonne fortune et une heure de grande jouissance, quand, en recevant une de vos lettres, je puis oublier un instant mes ennuis quotidiens pour revenir aux sujets qui me sont chers..... Soyez, je vous prie, mon interprète auprès du Dr A. Campbell et du major Montgomerie pour leurs bienveillantes indications (1). J'espère bien, je le répète, en profiter, à moins qu'on n'exige de moi que je reste ici longtemps pour terminer l'œuvre commencée....... Pardonnez-moi, cher Monsieur, de ne pas prolonger plus longtemps cette causerie. J'expédie aujourd'hui même un navire à Saïgon, et je veux qu'il vous apporte mes remercîments. Je suis de par ailleurs tellement dérangé et tellement absorbé que ce n'est qu'avec peine que je puis joindre deux idées en dehors de celles qui me réclament incessamment. Bientôt, j'espère, je pourrai causer plus longuement et à tête reposée avec vous (2)..

§ 4. — Extrait de la correspondance de M. Francis Garnier avec les officiers du corps expéditionnaire.

A M. Balny d'Avricourt (3).

....

A M. Hautefeuille.

Nam-dinh, 12 décembre.

Mon cher Monsieur Hautefeuille,

Je suis resté à Nam-dinh, qui a été pris avant-hier après deux affaires relativement chaudes, pour organiser la province

(1) M. Garnier a accidentellement oublié de mentionner le nom d'une autre personne qui avait contribué au paquet que je lui avais envoyé, un nom bien connu et honoré en France autant que dans les Indes, celui de Mr. B.-H. Hodgson. *(Note du colonel Yule.)*

(2) Extrait des *Ocean Highways*, année 1874.

(3) Voir cette lettre plus bas au nº XVI.

et laisser reposer mes blessés. Le *Scorpion* a continué sa route pour Haï-Dzuong et m'expédiera de là l'*Espingole* avec laquelle je repasserai à Ninh-binh vers le 15 ou le 16. Faites-moi savoir d'ici là par le *tram* comment marche la province, comment se comporte l'ancien gouverneur. Attachez-vous à faire fonctionner régulièrement le *tram* non-seulement entre Phu-li, Nam-dinh et Ninh-binh, mais encore entre ce dernier point et les provinces du Sud. J'envoie en même temps que cette lettre un gros tube à destination des envoyés de Hué dans le Thanh-hoa. Expédiez-le promptement. Laissez passer toutes les lettres en vous contentant de diriger sur Hanoï celles qui seraient à destination des provinces du Nord (Son-tay, Bac-ninh, etc.).

Communiquez-moi dans votre réponse, qui doit être immédiate, tout ce que vous sauriez sur Hanoï et sur les mouvements des grands mandarins de Nam-dinh que je n'ai pas réussi à prendre. J'ai promis mille ligatures de récompense à qui m'amènerait le gouverneur et le chef des lettrés. Peut-être sont-ils de votre côté avec un éléphant blessé qui court la campagne.

Faites un inventaire bien exact du matériel de guerre et des valeurs de la citadelle.

Promettez aux *tram* une augmentation de solde si le service postal est rapidement et régulièrement fait.

Agréez, mon cher Monsieur Hautefeuille, l'expression de mes meilleurs sentiments.

(Signé) F. GARNIER.

Dites-moi l'heure à laquelle vous aura été remise cette lettre.

Nam-dinh, 14 décembre 1873.

Mon cher Monsieur Hautefeuille,

J'ai reçu avant-hier votre lettre n° 7, qui s'est croisée avec celle que je vous écrivais, et ce matin à 9 heures votre lettre n° 8. J'approuve les mesures que vous avez prises. Avez-vous dressé l'inventaire que je vous avais demandé ? Notez très-exactement toutes les dépenses que vous faites. Vous ne m'avez pas dit si vous aviez expédié à Hanoï l'ivoire, l'étain et autres objets de valeur qui se trouvaient à Ninh-binh et si le canot à vapeur est parti avec l'*ong-tua*. J'espère que vous aurez avisé M. Bain des objets que celui-ci devait lui remettre à son arrivée.

Continuez à m'expédier ici toutes mes lettres et à me com-

muniquer toutes les nouvelles qui vous parviennent. Voyez que mes courriers qui passent par Ninh-binh pour aller à Hanoï n'éprouvent aucun retard. Le *tram* m'a montré le reçu de Ninh-binh des tubes destinés aux envoyés de Hué dans le Thanh-hoa. Eclaircissez cette affaire : il est très-important que je puisse correspondre avec eux et que leurs réponses ne soient pas plus arrêtées que mes lettres. Transmettez ces instructions aux postes frontières.

J'ai employé les 250 hommes que vous m'avez envoyés. Ils m'ont été fort utiles. Remerciez le P. Gelot et encouragez le P. Six. C'est évidemment le véritable gouverneur. La conservation de l'autre est cependant nécessaire à ma politique.

Je vous préviendrai de l'arrivée de l'*Espingole* et de ma venue à Ninh-binh assez à temps pour que vous puissiez garder mes lettres de Hanoï et me les remettre à Ninh-binh.

Opposez-vous à toute réaction des chrétiens. Ne faites aucune distinction apparente entre eux et les païens.

Jusqu'à ce que j'aie pu de Hanoï faire un ordre général pour fixer la solde des soldats et des fonctionnaires annamites, payez-les à l'ancien taux en tenant compte des dépenses et en exigeant des reçus des chefs. Vous pouvez promettre qu'il y aura augmentation dans les nouveaux tarifs.

La proclamation que j'avais libellée pour le gouverneur, remettant à la province la moitié de l'impôt en riz d'une année, a-t-elle été publiée? Celui-ci a-t-il retrouvé son cachet? Répondez point par point à mes lettres.

Agréez, etc......

(Signé) F. GARNIER.

Prenez une liste des divisions administratives de la province (*phu*, *huyen* et cantons) avec les noms des nouveaux administrateurs civils et militaires nommés par vous, la répartition des garnisons, etc... Vous me la remettrez à mon passage.

11 heures matin.

Je reçois à l'instant la lettre de Mgr Sohier et la vôtre. Préparez un logement à Monseigneur et priez-le d'attendre ma venue pour ne pas le fatiguer à des allées et venues inutiles. Faites escorter en route les envoyés et lui ; recevez-les avec honneur et prévenez-les que je les attends avec impatience. Je n'ai pas le temps d'écrire à Mgr Sohier. Ecrivez-lui pour moi. Je fais écrire en annamite par le même *tram* aux envoyés de Hué.

A M. Harmand.

Ninh-binh, *Espingole*, 17 décembre 1873.

. . . .

Les envoyés de Hué arrivent aujourd'hui 17 à Ninh-binh. Mgr Sohier est arrivé hier. La prise de Hanoï a enfin déterminé la cour à envoyer des pleins pouvoirs aux ambassadeurs à Saïgon. Ceux qui arrivent ici ont également pleins pouvoirs. Nous parviendrons donc bientôt à une solution satisfaisante.

. . . .

Hanoï, 21 décembre (1).

Mon cher Monsieur Harmand,

J'ai oublié dans ma lettre d'hier de vous prier de faire mettre à bord du *Mang-hao* les quatre canons en bronze sans affût qui sont dans votre cour. J'espère que cette lettre vous arrivera avant le passage de ce vapeur. Vous ne le retiendrez que le temps strictement nécessaire pour ce chargement.

Vous ai-je dit que le maréchal était mort hier. Les envoyés de Hué sont arrivés le soir. Rien de nouveau de par ailleurs. Tout va, je crois, bien marcher.

Votre dévoué,
(Signé) F. GARNIER.

A M. Bain de la Coquerie.

Ninh-binh, *Espingole*, 17 décembre 1873.

Mon cher Monsieur Bain,

Je suis parti hier de Nam-dinh avec l'*Espingole* et je suis arrivé à temps ici pour recevoir Mgr Sohier. L'envoyé principal de Hué arrive aujourd'hui et je l'attends pour continuer ma route pour Hanoï. La prise de Hanoï a fait expédier par Hué des pleins pouvoirs aux ambassadeurs de Saïgon. Le traité commercial et le protectorat sont admis en principe. Nous parviendrons donc en peu de jours, je l'espère, à une solution pacifique et satisfaisante.

Je désire que l'envoyé de Hué soit reçu à Hanoï avec les plus grands honneurs. Un piquet de 20 hommes en armes le

(1) Lettre écrite par M. Francis Garnier, quelques heures avant sa mort.

recevra au quai de débarquement. Un salut de 7 coups de canon sera fait par la citadelle. Faites donc veiller l'arrivée de l'*Espingole*. Elle viendra probablement par le Sud ; j'essaierai de remonter par le bras de Phu-li — Ninh-binh.

La situation de M. de Trentinian à Haï-dzuong me préoccupe. Je désire que l'*ong-tua* soit envoyé en ce point pour organiser la province. Il a amené à Hanoï une grande barque armée en guerre ; faites-y embarquer 20 jours de vivres à 16 hommes ; donnez-lui Trotobas et 5 hommes du *Scorpion-annexe* (1) comme escorte et faites-le partir *le plus promptement possible* par le canal pour Haï-dzuong. Ceci presse : la situation de M. de Trentinian est critique. Bien entendu l'*ong-tua* emmènera avec lui une centaine d'hommes. Mais cette escorte, ses parasols et autres sottises ne devront retarder en rien la marche de la jonque de vivres commandée par Trotobas et où l'*ong-tua* prendra passage. Vous lui ferez dire par l'évêque de faire à Haï-dzuong ce que j'ai fait à Hanoï, c'est-à-dire de recevoir la soumission de tout préfet ancien ; je désire qu'il n'en nomme aucun nouveau à titre définitif. J'ai envoyé par Nam-dinh le nouveau cachet du gouverneur d'Haï-dzuong à M. de Trentinian.

Je me suis croisé avec une lettre de vous en venant ici. Je pense qu'il ne s'est rien passé d'extraordinaire à Hanoï. Peut-être me préveniez-vous de l'arrivée de Mgr Colomer dont M. Balny m'a annoncé la venue à Hanoï. Recevez-le de votre mieux et priez-le de m'attendre. Dites-lui que, si le gouverneur d'Haï-dzuong accepte mes conditions et mon cachet, je le restaurerai dans sa province, comme j'ai restauré celui de Ninh-binh. Mes conditions, vous les connaissez : c'est l'exécution provisoire des arrêtés commerciaux. Dans le cas où cet arrangement serait accepté, prévenez-en M. de Trentinian. Il acceptera le retour dans la citadelle des anciens mandarins ; mais il continuera à l'occuper avec les miliciens annamites, que j'ai envoyés de Nam-dinh, jusqu'à un traité définitif.

Faites presser la construction des casernes. Mettez le plus d'ordre possible dans la citadelle, afin qu'elle ne ressemble pas trop à une ville prise quand nous arriverons.

Faites faire une proclamation adressée non-seulement à la

(1) Le *Scorpion-annexe* était un bâtiment fictif, créé pour la comptabilité et ayant comme équipage des marins débarqués. (Voir n° XI, page 397.)

province de Hanoï, mais à tout le Tong-King et revêtue de mon cachet, annonçant l'arrivée d'ambassadeurs de Hué munis de pleins pouvoirs et invitant tout le monde à rester en paix jusqu'à ce qu'un traité ait réglé toutes les questions pendantes. Vous ajouterez en même temps que toutes les mesures commerciales prises, tous les nouveaux administrateurs nommés seront maintenus et que la protection de la France s'étendra à perpétuité sur les populations du Tong-King.

Je pense que le *Scorpion* est reparti pour Thaï-binh.

Agréez, etc...

(Signé) F. GARNIER.

Je joint ici les lettres de Hué et autres pièces annamites que M. Lasserre traduira en résumé et classera.

Les cinq hommes et Trotobas resteront à Haï-dzuong ou en reviendront à votre gré suivant l'état de Hanoï et les nouvelles que vous recevrez de M. de Trentinian.

A M. de Trentinian.

Ninh-binh, *Espingole*, 17 décembre 1873.

Mon cher Monsieur de Trentinian,

M. Balny m'a dit, dès son arrivée à Nam-dinh, l'état où il vous avait laissé et les difficultés que vous avez à vaincre. J'ai immédiatement donné l'ordre à M. Harmand, que j'ai chargé provisoirement de la province de Nam-dinh, de vous expédier des soldats annamites et quelques hommes pouvant vous aider dans une réorganisation de la province. J'écris en même temps à Hanoï pour qu'on vous envoie des vivres et des munitions.

Dès que vous aurez sous la main un nombre suffisant de soldats annamites pour faire la garde dans la citadelle, occupez-vous de la réarmer et de la remettre en bon état de défense. Désenclouez les pièces en mettant un peu de poudre dans l'âme, un volet par-dessus et une mèche le traversant par laquelle vous mettrez le feu à la charge.

Je vous envoie une proclamation que vous ferez copier à un grand nombre d'exemplaires. Le sens général qui est celui dans lequel vous devrez agir, est celui-ci :

« Les maires et les chefs de canton doivent rester à leurs « postes. Tout détenteur d'armes, de barques, objets et valeurs « appartenant au gouvernement doit les rapporter immédiate-

« ment à la citadelle. Peine de mort contre ceux qui ne feraient « pas cette restitution.

« Les populations des *phu* et des *huyen* sont rendues res- « ponsables de la conservation des archives et autres objets « appartenant à l'Etat.

« Tous les employés et mandarins annamites qui voudront « faire leur soumission seront maintenus dans leurs grades. « Ceux qui se refuseraient à cette démarche seront traités en « rebelles.

« Tout voleur, pirate ou incendiaire, pris en flagrant délit, « sera immédiatement passé par les armes. »

En même temps vous accepterez les offres de concours qui vous seront faites. Ne craignez pas de faire distribuer des armes à ceux qui vous en demanderont. Prenez leurs noms et donnez-leur un pavillon français avec votre cachet. Ce cachet je donne l'ordre à M. Harmand de vous le faire fabriquer à Nam-dinh et de vous l'envoyer : ce sera celui du gouverneur de Haï-dzuong.

Voyez si parmi les gens qui vous seront envoyés, il en est de capable de remplir ce poste. Je veux un lettré et je ne tiens pas du tout à un chrétien. Je vous envoie de Hanoï le chrétien dont je me suis servi comme gouverneur en ce point. Il vous aidera.

Tâchez de ramener à vous les missionnaires espagnols et de les faire concourir à cette réorganisation de la province.

Je suis, ici, venu recevoir les envoyés de Hué et je les ramènerai à Hanoï avec l'*Espingole ;* je serai à Hanoï demain soir.

Faites un inventaire régulier du matériel de guerre, des approvisionnements et des valeurs que contient la citadelle. Délivrez du riz et des sapèques aux soldats annamites ralliés à raison de 1 ligature et 1 mesure de riz par mois et par homme. Tenez un compte exact de toutes ces dépenses.

Ecrivez-moi souvent à Hanoï en me donnant sur l'état de la province, sur les mouvements des pirates, tous les renseignements possibles.

Agréez, etc...

(Signé) F. GARNIER.

Tâchez d'empêcher la disparition des barques appartenant à l'Etat qui se trouvent à Haï-dzuong. Elles nous serviront à faire la police des arroyos.

Hanoï, le 20 décembre 1873.

Mon cher Monsieur de Trentinian,

Je vous ai déjà écrit de Ninh-binh pour vous donner quelques instructions au sujet de la réorganisation de l'administration de la province d'Haï-dzuong et vous prescrire le réarmement de la citadelle. Je vous ai déjà fait envoyer de Nam-dinh des administrateurs et des miliciens qui pourront vous aider à remettre un peu d'ordre dans le pays. Enfin, je vous ai fait remettre le nouveau cachet du gouverneur de la province dont vous vous servirez vous-même pour toutes les proclamations et les ordres que vous aurez à faire.

Jusqu'à nouvel ordre vous vous abstiendrez de toute nomination à titre définitif dans le personnel de l'administration civile. Contentez-vous de nommer des mandarins militaires. J'ignore si la lettre adressée à M. Esmez et que vous avez expédiée à Cua Cam a pu rejoindre le *Scorpion*. Je désirerais que vous me renseigniez le plus tôt possible à cet égard.

Tâchez de vous tenir constamment au courant des mouvements de ce navire et faites-lui parvenir, par la voie la plus prompte, la lettre ci-incluse.

Prenez-en connaissance, elle vous éclairera sur mes intentions et sur la ligne politique que je désire voir suivre par tous les officiers sous mes ordres.

Gardez l'une des deux proclamations annamites (1) que vous trouverez sous ce pli et joignez l'autre à la lettre de M. Esmez; elle a trait à l'arrivée des nouveaux plénipotentiaires annamites et vous en trouverez le sens dans ma lettre à M. Esmez.

Le *Mang-Hao*, qui vous portera cette lettre, vous porte aussi des vivres. Nous sommes en ce moment très-démunis et il faudra l'arrivée du *Decrès* pour approvisionner sérieusement les postes.

Répondez-moi par terre et par un courrier exprès et envoyez-moi l'inventaire de ce que je vous ai demandé. Donnez-moi tous les renseignements que vous aurez pu avoir sur les dates de départ du *Scorpion*, du *Lao-Kay*, sur les pirates de Quang-yen, sur l'arrivée des navires de guerre à Cua Cam.

Agréez, etc...

(Signé) F. GARNIER.

(1) Cette proclamation est celle qui est reproduite au chapitre IX du livre II.

§ 5. — Note de M. Francis Garnier sur M. Esmez et M. de Trentinian.

M. Esmez, mon second, me supplée avec une activité et une entente de la situation que je ne saurais trop reconnaître. J'ai trouvé en M. de Trentinian un officier dont l'intelligence, l'instruction, le mérite et le zèle me rendent les plus grands services.

§ 6. — Lettre de M. Francis Garnier à M. Dupuis.

Mission des Dominicains, 26 octobre 1873.

Mon cher Monsieur Dupuis,

Je suis arrivé, vous le savez déjà peut-être, par le *d'Estrées* avec la mission officielle de faire une enquête sur vos réclamations contre le gouvernement annamite et sur les plaintes de celui-ci à votre endroit. Ma mission ne se borne pas là. L'amiral désire mettre un terme à la situation équivoque du commerce étranger au Tong-King, et contribuer, autant qu'il est en lui, à la pacification de cette contrée. Je compte beaucoup sur votre expérience du pays pour m'éclairer sur la meilleure solution de ce difficile problème.

Il est bon cependant — et vous comprendrez aisément pourquoi — que nos relations n'aient au début qu'un caractère officiel. A un certain point de vue, je suis un juge qui ne doit paraître se laisser prévenir par aucune des deux parties. Mais je puis au moins vous prémunir contre les bruits exagérés que les Annamites ne manqueront pas de faire courir sur les motifs de ma venue et vous affirmer de la façon la plus positive que l'amiral n'entend abandonner aucun des intérêts commerciaux engagés. Il vous a donné d'ailleurs des preuves non équivoques de la vive sympathie qu'il porte à votre entreprise.

Je serai sous très-peu de jours à Ha-noï où nous pourrons causer ensemble de la situation politique du pays et de ses nécessités momentanées. J'ai tenu à vous faire parvenir ces quelques lignes par une voie autre que la voie annamite. Elles vous seront envoyées par les soins de la mission espagnole de Haï-dzuong.

J'ai fait avec M. Millot mon dernier voyage de Hong-Kong à Shanghaï et je pourrai vous en donner les meilleures nouvelles.

Agréez, etc.. ..

(Signé) F. GARNIER.

§ 7. — Extrait de la correspondance de M. Francis Garnier avec M. Gautier, rédacteur du *Moniteur du Puy-de-Dôme.*

En mer, de Shanghaï à Saïgon, 2 octobre 1873.

Mon cher Gautier,

.... Les affaires s'étant étrangement compliquées au Tong-King et l'amiral Dupré, se trouvant engagé dans une situation aussi difficile que compromettante, a bien voulu penser à moi pour essayer d'en dénouer les fils. Une lettre de lui m'ayant appelé à Saïgon, je suis parti, après cinq ou six jours de repos, de Shanghaï. Après avoir étudié toute la correspondance relative à cette affaire, j'ai accepté d'aller au Tong-King faire une enquête sur les plaintes réciproques de M. Dupuis et du gouvernement annamite ; essayer d'obtenir le retrait des troupes chinoises, dont la présence est venue ajouter encore aux embarras de la situation, et décider le pays à accepter le protectorat français, qui seul peut le sauver d'une invasion des frères de la côte ou des Chinois.

Après avoir rédigé à ma guise toute la correspondance officielle relative au plan de campagne que je proposais et que l'amiral acceptait, je suis revenu passer à Shanghaï l'intervalle de deux malles pour mettre toutes mes affaires en ordre, et me voici de nouveau en route pour Saïgon.

Je redoute infiniment l'intervention anglaise au Tong-King sous un prétexte ou sous un autre. D'après les lettres du ministère des affaires étrangères que j'ai eues sous les yeux, on ne serait nullement disposé à Paris, dans ce cas, à soutenir l'amiral. Peut-être arriverai-je assez à temps à Hanoï pour l'éviter. Dans le cas contraire, j'agirai aussi énergiquement que possible et je protesterai sur les toits, mais je serai désavoué sans aucun doute.

Si, contre mon attente, je réussissais à pacifier la situation, la

continuation logique de mon voyage serait une pointe dans le Yun-nan pour aller m'entendre avec le vice-roi sur le tarif douanier qu'il conviendrait d'établir aux embouchures du fleuve du Tong-King. De là à la reprise de mes premiers projets il n'y a qu'un pas, et voilà pourquoi ma mission actuelle ne me fait nullement renoncer au programme politico-scientifique que j'ai exposé dans de longues lettres à Maunoir, à Levasseur, à M. de Quatrefages, etc. Mais il serait indispensable que l'inexplicable torpeur de notre légation à Pékin, qui, en sept mois, n'a pas su me donner une réponse sur ma demande de passeports thibétains fût vivement secouée de Paris même...

De votre côté, plaidez, non pas ma cause, mais celle des intérêts français que je défends. Suivez le mouvement de l'opinion en Angleterre : les chambres de commerce (300 environ) ont pétitionné pour la construction d'un chemin de fer du Yun-nan à Rangoon. On veut établir un consulat à Ta-Ly. On dénonce l'ambition (!) de la France. On agit à Pékin pour pousser la Chine à la conquête du Tong-King et pour faire bénéficier ainsi Hong-Kong du commerce du Song-Koï au détriment de Saïgon. A côté de tout ce mouvement nous restons inactifs.

....

La cour de Hué s'entête dans ses illusions au sujet de l'évacuation des provinces que nous lui avons prises sans s'apercevoir que nous seuls pouvons lui assurer encore quelque temps d'existence. Elle porte ses plaintes au gouverneur de Hong-Kong !

Seul, l'amiral Dupré tient tête à l'orage, sans encouragement de Paris, sans aide de la légation de Pékin ; il a à lutter contre tout et contre tous. Il serait bien étonnant qu'il réussît, si l'opinion publique ne vient pas un peu à son secours. C'est là peut-être qu'il faudra frapper ....

....

Saïgon, 10 octobre 1873.

Mon cher Gautier,

Je pars demain pour le Tong-King à la tête d'une petite force : deux canonnières et de l'infanterie, et *pleins pouvoirs*.

....

....

§ 8. — Lettre de M. Francis Garnier à M. Luro, administrateur des affaires indigènes à Saïgon.

Citadelle de Hanoï, le 22 novembre 1873.

Mon bon vieux,

Je suis exténué de fatigue et de pose. Je me trouve une province de deux millions d'âmes sur les bras. Ce vieil obstiné de maréchal m'a forcé à lui faire la queue ; il a été jusqu'à appeler les rebelles chinois contre moi. Le pauvre diable en a porté la peine. La citadelle est prise et il a une balle de mitraille dans la hanche. J'expédie en bloc tous les hauts fonctionnaires du pays à Saïgon, pour qu'ils ne se croient pas obligés de soulever les populations contre moi, et je reste toujours avec ma province sur les bras. Ne me réponds pas comme Sganarelle : « Mets-la par terre » ; mais viens me trouver. Je te demande avec instance à l'amiral. Avec toi, tout marchera comme sur des roulettes, mais vrai ! je ne peux pas tout faire. Je n'ai pas le temps de t'expliquer le pourquoi du comment. Dis à Philastre que je n'ai pas tort et que j'ai tendu aux Annamites la perche le plus longtemps possible ; je la leur tends encore, s'ils veulent de ma convention commerciale, puisque je dis que je rendrai Hanoï au roi dans ce cas; ce qui fait hésiter encore beaucoup de gens qui sans cela se rallieraient à moi.

Ou il ne fallait pas m'envoyer ou je ne pouvais agir autrement.

Viens, viens, viens ; il y a beaucoup, beaucoup à faire ici. C'est certainement préférable, comme richesse, climat, densité de population, à la Cochinchine.

Amitiés à Montesquiou, Philastre et Macaire.

Ouf ! voilà ma troisième nuit. Adieu, ou plutôt au revoir.

(Signé) F. GARNIER.

Impossible de répondre à Montesquiou. Je crève de sommeil et le vapeur va partir. Il est 7 heures du matin.

§ 9. — Extrait du rapport de M. Bouchet à la Chambre des députés relatif aux négociations de M. Francis Garnier avec les autorités annamites de Hà-Nôi.

Entre temps s'établissait entre M. Garnier et les chefs annamites un échange de communications fort acerbes.

Ceux-ci prétendaient que M. Garnier n'avait d'autre mission que de chasser M. Dupuis et devait aussitôt après partir lui-même ; ils se récriaient très-fort au sujet du déploiement de forces imprévues qu'ils avaient sous les yeux, du nombre exagéré des bateaux composant l'expédition, des actes de M. Garnier qu'ils trouvaient « infiniment plus excessifs (*sic*) que ceux de M. Dupuis. »

Notre envoyé faisait avec raison observer que sa mission ne pouvait pas consister à renvoyer M. Dupuis sans examen. L'amiral ne pouvait pas s'être résolu à de tels sacrifices, augmentés encore par la perte de la canonnière l'*Arc*, pour le plaisir de voir revenir le chef de l'expédition lui annoncer la satisfaction de la cour d'Annam.

Si Tu-Duc avait réclamé notre intervention pour faire déguerpir M. Dupuis, c'est qu'il était impuissant à le renvoyer; il il était fort juste, dès lors, qu'il donnât en échange de ce service l'ouverture du Song-Koï au commerce.

« D'ailleurs, la minutieuse enquête, avant laquelle on ne pouvait faire déguerpir M. Dupuis, demandait du temps pour entendre de nombreux témoins, avoir un mémoire de l'intéressé, apprécier l'inculpation portée contre le gouvernement du Yûn-Nân.

« Il fallait donc, pendant le délai nécessité par ces multiples investigations, commencer et régler tous les articles relatifs au commerce, sous peine de s'exposer à perdre le Tong-King dans un délai rapproché.

« Ce qui prouvait bien de la part des Annamites eux-mêmes l'intention de débattre le traité, c'est qu'ils avaient joint à l'expédition deux mandarins chargés de discuter la convention.»

Après avoir fort longuement développé, par deux lettres successives, ce raisonnement très-juste, M. Garnier arrive enfin à reprocher fort durement à la cour de Hué sa conduite à l'égard

de M. Dupuis, porteur de lettres de crédit régulières du vice-roi de Canton.

« Pour toutes ces causes », poursuit-il, « M. Dupuis a fait des dépenses considérables et perdu beaucoup de temps; il demande que le gouvernement d'Annam l'indemnise. ».................

....

« Cet industriel est complètement libre de transporter les marchandises qui lui conviendront, à la seule condition d'acquitter les impôts dus au gouvernement annamite. Je donnerai provisoirement l'autorisation de faire le commerce, et le gouvernement français prendra immédiatement sous sa protection tous ceux qui voudront venir faire le négoce au Tong-King. »

La dépêche se terminait par un ultimatum très-net dont la première condition était d'autoriser M. Dupuis à remonter au Yûn-Nân.

(*Journal officiel*, n° du 19 janvier 1880.)

VII

Projet de lettre du contre-amiral Dupré à M. de Geoffroy, ministre de France en Chine, d'après un brouillon de l'écriture de M. Francis Garnier (1).

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur d'appeler votre plus sérieuse attention sur la situation actuelle du Tong-King et sur les mesures qu'elle réclame.

Vous connaissez sans doute par les journaux de Hong-Kong et par M. le consul de Canton les principaux résultats de la tentative de M. Dupuis. S'ils sont de nature à nous inspirer confiance en l'avenir de la route commerciale nouvelle qu'il a ouverte, ils sont loin encore d'en assurer à la Cochinchine et à la France le bénéfice immédiat. La question se trouve même engagée de telle sorte que d'un moment à l'autre peut surgir une circonstance qui amène une intervention étrangère et déconcerte tous nos projets d'avenir.

En effet, les résistances du gouvernement annamite, son refus de reconnaître la validité des pouvoirs donnés à M. Dupuis par

(1) Voir dans la correspondance de M. Francis Garnier avec sa famille sa lettre du 8 septembre 1873, p. 349.

les autorités du Yun-nan ont forcé celui-ci à une sorte de prise de possession, au nom du gouvernement chinois, du cours du fleuve du Tong-king. Il se maintient à Hanoï dans une position indépendante depuis plusieurs mois.

Les traités conclus avec la cour de Hué défendent à nos nationaux de résider à l'intérieur de l'empire d'An-nam. J'ai dû, devant les réclamations du gouvernement annamite, rappeler M. Dupuis à l'exécution de cet article. Il s'y est refusé, en se réclamant des autorités du Yun-nan dont il a arboré le pavillon. Les quelques soldats chinois qui lui ont été déjà envoyés doivent être renforcés au mois d'octobre ou de novembre par cinq cents hommes, et toutes ces troupes sont armées de fusils à tir rapide et comptent quelques instructeurs européens.

Cet état de choses n'est pas sans dangers. D'un côté l'impuissance où se sont trouvées les autorités annamites à forcer à la retraite une poignée d'Européens peut encourager d'autres aventuriers à les imiter et à aller s'établir dans un pays aux dépens duquel il est si facile de vivre. De l'autre, les autorités du Yun-nan disposant d'un effectif militaire considérable et bien armé, que la répression de la rébellion mahométane laisse sans emploi, peuvent être tentées de prolonger et de rendre définitive l'occupation du cours du Song-Coï, qui leur assure des avantages commerciaux d'autant plus considérables que dans la situation prise par M. Dupuis il ne peut être question d'acquitter au gouvernement annamite les droits de douane qui lui sont dus.

Or, nous ne devons pas perdre de vue qu'avec l'action du gouvernement annamite sur le Tong-king disparaîtrait la raison d'être de notre influence sur cette contrée. L'empereur Tu-Duc est aujourd'hui en présence de difficultés tellement graves que nous pouvons raisonnablement espérer lui faire accepter un protectorat qui, en donnant à notre commerce un accès facile au marché chinois rétablirait l'ordre et la prospérité dans les provinces annamites du Nord, et, par une organisation douanière analogue à celle qui a été créée en Chine, rendrait quelque nerf aux finances épuisées du royaume. Mais nous resterons impuissants à réprimer toute tentative faite au Tong-king par d'autres que nos nationaux, et la conquête de ce pays par les Chinois n'aurait d'autre résultat que de faire bénéficier la colonie anglaise de Hong-Kong des avantages commerciaux que nous devons nous efforcer d'assurer à Saïgon.

Pour parer à ces deux éventualités également menaçantes

et détendre un peu la situation, j'ai pris la résolution et de demander aux vice-rois de Canton et de Yun-Nan le retrait tant du corps de troupes auxiliaires envoyé il y a deux ans déjà sur la demande de la cour de Hué pour combattre les rebelles du Tong-king que des soldats du Yun-nan attendus par M. Dupuis. En même temps, pour donner satisfaction aux plaintes du gouvernement annamite et enlever tout prétexte d'une intervention étrangère officieuse ou officielle au Tong-king, j'envoie à Hanoï un officier chargé de faire une enquête et d'imposer au besoin à M. Dupuis l'exécution de mes ordres. Cette démarche me donnera le droit d'exiger de la cour de Hué et la sauvegarde complète des intérêts commerciaux engagés, et la règlementation sous notre sauvegarde exclusive de la circulation sur le Song-Coï. Le gouvernement annamite, éclairé aujourd'hui sur les dangers de l'intervention chinoise, se joindra à moi, je l'espère, pour demander qu'il y soit mis un terme. Je fais auprès de lui une démarche dans ce sens. Il ne peut espérer cette concession qu'en consentant à la continuation des relations nouées avec le Yun-nan, et il a tout à gagner à ne plus les laisser se produire en dehors de lui et de ses douanes.

Je n'ai pas besoin d'insister auprès de vous, Monsieur le Ministre, sur l'extrême importance de la demande que j'adresse aux autorités chinoises du Sud. Le succès en serait assuré par une démarche directe et pressante faite par vous auprès du gouvernement de Pékin. Les intérêts du Yun-nan et de notre colonie sont identiques. Aussi ne voulons-nous compromettre en rien les heureux résultats commerciaux déjà acquis, nous désirons leur donner plus de stabilité et d'avenir. Nous nous engageons à maintenir ouverte, d'accord avec le gouvernement annamite, une route qui est nécessaire à la Chine méridionale. Nous promettons nos bons offices pour faire arrêter par le gouvernement de Hué, d'accord avec les autorités du Yun-nan, un tarif douanier équitable. Mais nous voulons éviter toute chance de conflit dans un pays déjà divisé en tant de factions et éprouvé par tant de guerres.

Il se peut que l'officier que j'enverrai au Tong-king ait à entrer en pourparlers avec le vice-roi de Yun-nan soit pour la discussion des conditions les plus avantageuses au développement des rapports commerciaux entre les deux pays, soit pour réclamer contre les agissements des chefs militaires chinois envoyés au Tong-king et le traitant en pays conquis. La mis-

sion de cet officier sera des plus difficiles et demandera autant de fermeté que de prudence. Il ne disposera guère que d'une influence morale qu'il convient de faire aussi puissante que possible.

Ne jugeriez-vous pas à propos, Monsieur le Ministre, de lui donner une lettre le recommandant au roi de Yun-nan, et assurant celui-ci de tout l'intérêt que la légation de France à Pékin porte à la réalisation de ses projets commerciaux?

Il serait urgent de se hâter pour que le vice-roi de Canton, de qui dépendent tous les pays tributaires du Sud, reçût de Pékin des instructions conformes au sens de cette lettre : grâce à la malencontreuse publicité qui a été faite autour de l'expédition Dupuis, les Anglais ne tarderont pas à être complètement au courant de la situation, et ils pousseront alors de toutes leurs forces le gouvernement chinois à la conquête du Tong-king : leur commerce y trouverait facilement un port plus heureusement situé que celui d'Haï-nan; il est donc urgent de se hâter, etc.

VIII

Lettre du contre-amiral Dupré au vice-roi de Canton.

COCHINCHINE FRANÇAISE

—

CABINET
DU GOUVERNEUR
COMMANDANT EN CHEF
N° 531.

—

Saïgon, le 1er septembre 1873.

A Son Excellence le vice-roi des Deux Kouang, etc.

C'est avec une vive satisfaction et une profonde reconnaissance que j'ai appris les dispositions amicales de Votre Excellence pour un sujet français, le sieur Dupuis, qui est au service du gouvernement du Yun-nan. Mon devoir est de remercier Votre Excellence pour la généreuse protection qu'elle lui a accordée et en même temps pour l'aide que les soldats du Kouang-si ont donné à un pays ami et voisin, l'Annam, pour la répression des rebelles. Les intérêts de la France sont, en effet,

intimement liés à ceux de l'Annam, et qui tend la main à l'un mérite la reconnaissance de l'autre.

J'ai accueilli aussi avec une grande joie cette nouvelle qu'un Français avait trouvé une route avantageuse pour pénétrer dans le Yun-nan et avait créé ainsi de nouvelles relations d'amitié et de commerce entre la France et l'empire du Ciel. Mais il n'est pas juste que je laisse à Votre Excellence tout le fardeau de la protection des intérêts du commerce dans une région, le Tong-king, aussi voisine de Saïgon. L'amitié se prouve par des services réciproques, et à une main tendue une autre main doit répondre. J'ai donc résolu de m'entendre avec la cour de Hué pour rétablir la paix dans ses provinces et pour établir sur un pied satisfaisant les relations commerciales entre le Tong-king et le Yun-nan. Dans ces conditions, comment la présence de soldats chinois dans l'Annam continuerait-elle à être nécessaire? Les routes sont longues et difficiles, le pays malsain, les dépenses pour entretenir les troupes considérables. Le cœur de Votre Excellence ne peut pas ne pas souffrir de cet état de choses. Je lui offre donc de retirer ses troupes ainsi que celles qui pourraient encore venir du Yun-nan, de leur épargner ainsi un exil pénible, un voyage fatigant et dangereux. Je me fais fort, d'accord avec le gouvernement annamite, de protéger d'une façon efficace le commerce, les intérêts chinois qui sont aussi les intérêts français. De la sorte, il n'y aura pas de confusion possible et une amitié sincère continuera de régner entre les deux royaumes.

Je recevrai avec reconnaissance toutes les communications que Votre Excellence pourrait avoir à me faire au sujet des réclamations ou des besoins des sujets chinois qui font le commerce en Annam et je saisis avec empressement cette occasion de renouveler à Votre Excellence l'assurance de mon amitié et du bon souvenir que je garde de ma visite à Canton il y a trente mois.

Le Contre-Amiral gouverneur et Commandant en chef,

(Signé) C.-Am. J. DUPRÉ.

IX

Lettre du contre-amiral Dupré au vice-roi d'Yû'n-Nân.

COCHINCHINE FRANÇAISE

—

CABINET
DU GOUVERNEUR
COMMANDANT EN CHEF

—

Saïgon, le 1er septembre 1873.

A Son Excellence le vice-roi de Yun-nan.

J'ai appris avec la joie la plus vive le succès de Votre Excellence sur les Mahométans rebelles et je lui en adresse mes félicitations les plus sincères. Elle sait déjà sans doute tout l'intérêt que je porte à la belle province qu'elle gouverne. C'est avec mon assentiment que le commandant de navire Ngan (1), qui a déjà visité le Yun-nan, il y a cinq ans, comme envoyé du gouvernement français, lui avait offert son concours pour la prise de Ta-ly et j'étais disposé à aider Votre Excellence de toutes mes forces pour atteindre un but si désirable.

Aujourd'hui c'est avec une grande satisfaction que je vois des relations commerciales fructueuses sur le point de s'établir entre le Yun-nan et l'empire d'Annam, dont une partie appartient à la France ; j'ai appris que des difficultés s'étaient élevées entre le sieur Dupuis, Français au service de Votre Excellence, et le gouvernement annamite, et je vais immédiatement travailler à les aplanir.

Il est inutile que Votre Excellence se préoccupe d'une question qu'il est de mon devoir de résoudre, ni qu'elle envoie des troupes pour soutenir M. Dupuis. J'envoie au Tong-king le même officier Ngan pour faire rendre justice à vos envoyés et en même temps pour rechercher les moyens d'établir sur le pied le plus équitable un commerce qui doit être si avantageux aux peuples dont le gouvernement nous est confié.

Je prie Votre Excellence d'avoir égard à ce que lui commu-

(1) C'est-à-dire *paix*, nom chinois donné à M. Garnier.

niquera cet officier. Je la prie de m'informer de tous ses désirs. Je suis prêt à m'entendre avec elle tant pour les choses de commerce que pour les choses de guerre, si des gens pervers suscitaient encore dans le Yun-nan de nouvelles rébellions.

Que Votre Excellence agrée l'assurance de ma haute considération.

(Signé) C.-Am. J. DUPRÉ (1).

IX *bis*

Extraits de la correspondance officielle du contre-amiral Dupré (tirés du rapport de M. BOUCHET à la chambre des députés. — *Journal officiel*, n°s des 18 et 19 janvier 1880.)

La première lettre du ministre de Hué à M. l'amiral Dupré est du 6 janvier 1873.

....

Lettre du contre-amiral Dupré à la cour d'Annam.

Aux dangers imaginaires auxquels voulaient faire croire les Annamites quant aux roches, aux rapides obstruant le fleuve, aux révoltés occupant les rives, notre gouverneur ripostait avec raison qu'une telle sollicitude était exagérée; que si l'expédition Dupuis échouait, nul n'en chercherait querelle à l'Annam.

« Mon avis est donc, poursuivait-il, que le parti le plus sage à prendre serait de laisser M. Dupuis continuer son voyage, s'il consent à payer les droits établis, à respecter les lois, à ne pas susciter de troubles, à ne débarquer ni armes ni munitions sur tout votre territoire ».

....

Dépêche du contre-amiral Dupré au ministre de la marine.

Du 29 avril 1873.

Les dispositions de l'amiral à l'égard du Tong-King se précisent fort nettement dans une lettre qu'il adressait au ministre de la marine, le 29 avril 1873. Nous y trouvons ceci :

« Cet officier (M. Françis Garnier) plein d'intelligence,

(1) Les copies de ces deux lettres ont été prises à la chancellerie de Canton ; le brouillon se trouve sur la même feuille que le document cité précédemment au n° VII ; ce brouillon est de l'écriture de M. Francis Garnier et, à quelques mots près, il est conforme aux copies que je viens de citer.

instruit par un long séjour en Cochinchine et par le grand voyage qu'il a fait, a une vue fort nette et fort juste de nos intérêts dans l'Extrême Orient et du but auquel nous devons tendre, prendre pied le plus tôt possible au Tong-King pour nous assurer des communications faciles avec le Sud-Ouest de la Chine et pour nous assurer notre domination future sur toute la vallée du Mé-Kong. »

....

Le 19 mai 1873 l'amiral Dupré demandait instamment à connaître les intentions du gouvernement au sujet du Tong-King où, d'après la rumeur publique, la situation du gouvernement annamite devenait de plus en plus mauvaise. Du 19 mai 1873.

« Notre établissement, ajoutait-il, dans ce riche pays limitrophe de la Chine, et débouché naturel de ses riches provinces sud-occidentales est, selon moi, une question de vie ou de mort pour l'avenir de notre domination dans l'Extrême Orient.

« Nous devons y prendre pied, soit comme alliés du roi Tu Duc, pour y rétablir son autorité et l'y faire respecter, soit par une occupation militaire qui ne serait que trop justifiée le jour où la cour de Hué nous aurait donné la preuve de sa mauvaise foi et de sa répugnance à conclure avec nous un arrangement définitif. »

Le 5 juin 1873 il écrit encore au ministre de la marine :

« J'ai cru devoir insister dans plusieurs des dépêches que j'ai eu l'honneur de vous adresser au sujet de notre politique extérieure en Cochinchine, sur la nécessité de prendre pied au Tong-King avant que ce riche et beau pays soit complètement arraché à l'autorité annamite. Du 5 juin 1873.

« J'ai notamment demandé que, malgré les difficultés de l'heure présente, on s'établît de force dans le delta du Song-Koï, pour l'occuper définitivement si la cour de Hué s'obstinait à faire traîner en longueur la conclusion du traité qui devait être fait depuis des années. »

.... L'amiral poursuit sa lettre en réfutant les motifs que lui donne le gouvernement métropolitain pour lui enjoindre d'éviter l'emploi de la force.

Au nombre de ses arguments, nous trouvons celui-ci qui nous démontre avec quel intérêt l'amiral suivait la marche de l'expédition Dupuis :

« Exploitation de la seule voie navigable existant entre le

Yun-Nan si riche en minerais de toute sorte et l'extérieur.

« La possibilité de la navigation fluviale vient d'être pratiquement démontrée par l'expédition de M. Dupuis, dont les barques chargées d'armes pour le Yun-Nan sont parties de Kécho (Hà-Nôi) et y sont revenues deux mois après, avec un chargement de cuivre et d'étain pris dans le Yun-Nan. Le voyage a été fait dans la saison des plus basses eaux. »

....

Parlant du voyage d'exploration que va entreprendre M. Delaporte dans le Tong-King, par le Fleuve Rouge, l'amiral tente un dernier moyen de persuasion auprès du ministre.

« Il faudrait, dit-il, appuyer ce voyage d'exploration sur la présence d'un aviso de première classe le *d'Estrées*, mouillé à l'une des embouchures du Song-Koï, et d'une force de 150 hommes de choix bien commandés, établis à Kécho, avec l'assentiment volontaire « ou forcé » du gouvernement annamite qui n'y fera pas de résistance matérielle, et enfin assurer les communications des explorateurs avec la mer et avec la capitale « au moyen d'une canonnière démontable et de trois cha- « loupes à vapeur. »

*Lettre du contre-amiral Dupré au consul de France à ****

Le 25 juin il écrivait au consul de France à ***.

« J'ai reçu coup sur coup deux lettres de Hué dans lesquelles on se plaint amèrement de M. Dupuis. Après avoir réussi dans sa première opération et fait arriver les armes dont il était chargé jusqu'au Yun-Nan, d'où il a rapporté du cuivre et de l'étain, il trouve la place bonne, fait acheter, me dit-on, de nouvelles armes à Hong-Kong, pour les expédier en Chine avec du riz et du sel. Il se conduit au Tong-King comme en pays conquis et il faut que le gouvernement annamite se trouve bien peu fort pour me demander, comme il le fait, de le décider à vider les lieux.

« Si M. Dupuis les tient en échec avec les misérables forces dont il dispose, que nous en coûterait-il pour prendre pied dans le pays?...

....

Dépêches du contre-amiral Dupré au ministre de la marine.

Du 7 juillet 1873.

Cependant le gouverneur ne cesse d'écrire à Paris.

Dans une lettre du 7 juillet 1873, il affirme que quatre compagnies d'infanterie, une batterie d'artillerie de campagne, un aviso de 1re et deux de 2me classe, enfin quelques petites canonnières et chaloupes à prendre sur place, suffiraient pour occu-

per la capitale du Tong-King, le delta du Song-Koï et le cours supérieur du fleuve au-dessus de la capitale.................

....

Sa dépêche du 28 juillet 1873 est très-explicite :

.... « La question vient de faire un pas nouveau et décisif par suite de l'expédition tentée par MM. Dupuis et Millot, chargés par les autorités du Yun-Nan de leur faire parvenir par la voie du Tong-King des armes et des munitions. Ces messieurs, officieusement recommandés au bon vouloir et aux bons procédés du gouvernement annamite par M. Senez, qui les a vus arriver au Tong-King en novembre dernier, et par moi-même, ont eu à lutter contre des obstacles sans cesse renaissants suscités par les autorités annamites. Trop prudentes pour déclarer positivement qu'elles s'opposaient à cette expédition, elles l'ont contrecarrée de tout leur pouvoir, sans parvenir à empêcher M. Dupuis de faire arriver ses armes jusqu'au Yun-Nan et d'en rapporter du cuivre et de l'étain. Leur mauvais vouloir, cependant, n'a pas été sans résultat : l'opération, toujours contrariée, a duré de 8 à 9 mois, au lieu d'en durer 2 ou 3, qui auraient suffi, si le gouvernement annamite, sans même la favoriser, n'y avait opposé tous les obstacles possibles.......... Du 28 juillet 1873.

....

« Au lieu d'être fructueuse, comme elle l'aurait été, elle s'est trouvée grevée de frais considérables, et ses hardis promoteurs se trouvent aujourd'hui exposés à des poursuites judiciaires faute de pouvoir faire honneur à des engagements dont l'échéance approche. Des maisons allemandes, en Chine, ont, il est vrai, offert avec empressement, et à des conditions avantageuses, de leur venir en aide, afin de participer aux suites d'une entreprise qui a pratiquement démontré la facilité relative de mettre la Chine Sud-Occidentale en communication avec la mer par le Fleuve Rouge ou Song-Koï.

« MM. Dupuis et Millot éprouvent une répugnance bien naturelle à mêler des étrangers et surtout des Allemands à une opération qui, dans leur conviction, doit donner lieu à une revendication d'indemnité contre le gouvernement annamite, auteur direct du dommage qu'ils ont éprouvé. J'ai approuvé leur sentiment et j'ai prescrit de rechercher les moyens de leur procurer, avec la garantie de la colonie, les fonds dont ils ont immédiatement besoin, moyennant un acte en règle

affectant au remboursement de cet emprunt une partie des métaux qui leur restent dus, suivant contrats réguliers, par les autorités du Yun-Nan. J'ai jugé cette intervention du gouvernement indispensable pour soustraire cette affaire aux tribunaux anglais du Hong-Kong, qui seraient forcément intervenus en cas de non-payement, et pour en éloigner les spéculateurs allemands qui désirent vivement y participer. Après le résultat positif obtenu par ces messieurs et en vue d'un avenir assuré, j'ai jugé qu'il n'y avait pas à hésiter.

....

« Après avoir accompli son voyage, M. Dupuis a renvoyé M. Millot, avec une partie des navires, à Hong-Kong, et est resté lui-même avec l'autre partie à Kécho ou Ha-Noï pour maintenir les communications ouvertes et empêcher par sa présence les travaux de barrage que sans cela les Annamites ne manqueraient pas de faire dans les fleuves.

« L'arrivée de M. Millot à Hong-Kong et la publicité donnée à son voyage ont eu un énorme retentissement parmi le commerce européen en Chine. Des pétitions ont été adressées au gouvernement de Hong-Kong pour faire occuper un point du littoral tongkinois, sous prétexte que les Anglais y ont eu autrefois un établissement. Le commerce allemand, à l'affût de toutes les occasions d'étendre ses opérations, n'a pu manquer d'informer son gouvernement de la découverte d'une voie de communication naturelle et pratique entre la mer et le Yun-Nan, voie qui rendra inutiles tous les efforts tentés jusqu'à ce jour par les Anglais avec une persévérance vraiment britannique pour en créer une artificielle entre la Birmanie et cette province.

« Enfin, il n'est pas jusqu'aux autorités chinoises du Yun-Nan qui, frappées des avantages éclatants que ce débouché nouveau et comparativement facile offrirait pour multiplier la valeur des riches productions de leur pays, ne projettent l'envoi d'une expédition armée pour s'en assurer la libre jouissance.

« Telle est la situation, Monsieur le Ministre, dans toute sa rigoureuse exactitude.

« Elle est, vous le voyez, de nature à me préoccuper vivement.

« D'un autre côté, vous n'ignorez pas que le gouvernement annamite s'est adressé à moi à deux reprises différentes pour me demander de décider par mon intervention M. Dupuis à se retirer du Tong-King. Sa présence dans le pays est, en effet,

contraire aux stipulations du traité. Ignorant, d'ailleurs, à cette époque la duplicité dont les mandarins avaient fait preuve dans tous leurs rapports avec M. Dupuis, j'ai adressé à celui-ci une invitation d'abandonner un point où il n'a pas le droit de résider. Cette communication lui parviendra par l'intermédiaire du gouvernement annamite lui-même.

« J'en ai prévenu M. Millot, qui m'a affirmé que M. Dupuis ne pouvait y obtempérer et serait forcé, dans la situation présente de ses affaires, de se maintenir à Ha-Noï.

« Que va-t-il en résulter? Fort de mon assentiment, le gouvernement annamite aura-t-il le courage et la puissance de forcer M. Dupuis à déguerpir? Ou, suivant des habitudes commandées par sa faiblesse, temporisera-t-il encore et aura-t-il de nouveau recours à mon intervention?

« Dans la première hypothèse, je ferai savoir à la cour de Hué que j'ai reçu de nos deux nationaux des rapports en complète contradiction avec la relation des faits qu'elle m'a présentée; qu'en l'absence de tous rapports diplomatiques écrits et réguliers, auxquels elle se refuse obstinément, je n'ai d'autre moyen de m'éclairer que celui d'une enquête faite sur les lieux.

« Dans la deuxième hypothèse, au contraire, je représenterai que, M. Dupuis ayant résisté à mon invitation, je ne puis l'y contraindre que par l'envoi au Tong-King d'une force capable de faire respecter ma décision.

....

« Il suffirait de leur représenter que, d'après des rapports authentiques confirmés par leurs démarches mêmes pour faire évincer un simple particulier, le Tong-King est dans un état d'anarchie de nature à faire craindre que l'autorité du roi n'y soit sous peu complètement renversée et que par suite le pays ne passe sous une domination étrangère;

« Que ce changement nous ferait perdre le bénéfice d'un article du traité qui ouvre le Tong-King à notre commerce, livrerait aux plus grands dangers 500.000 chrétiens dont la protection nous est confiée, compromettrait à la fois la sécurité et l'avenir de notre établissement dans la Cochinchine Méridionale pour lequel nous avons fait de si grands sacrifices;

« Qu'en vue de pareilles éventualités, nous jugeons nécessaire de prendre des garanties et d'occuper la citadelle de Kécho ou Ha-Noï (capitale du Tong-King) et un des points de la côte avec des forces suffisantes pour tenir en respect les rebelles d'un côté, les pirates de l'autre;

« Que je regrette d'avoir été forcé de prendre et d'exécuter cette détermination sans l'assentiment préalable du gouvernement annamite; que j'ai été contraint d'agir sans retard par les rapports alarmants que je reçois sur les rapides progrès des rebelles, les plaintes des chrétiens et les retards successifs apportés à l'envoi d'un plénipotentiaire à Saïgon ;

« Que je maintiendrai cette occupation jusqu'à ce qu'un traité en règle me rassure sur le sort de nos coreligionnaires, rende la sécurité au commerce et me permette de contribuer au moins indirectement à maintenir l'ordre dans ce pays si profondément et si cruellement troublé ;

« Que mes dispositions amicales restent, d'ailleurs, les mêmes, comme ils pourront s'en convaincre en m'envoyant un plénipotentiaire.

« Dans quelque hypothèse que je me place, Monsieur le Ministre, il y a des raisons suffisantes pour motiver notre présence armée au Tong-King. Il me reste à en rechercher et à en examiner les conséquences.

....

« Quant à l'attaque de notre corps expéditionnaire, si réduit qu'il soit, est-il possible de la craindre, quand on sait que le commandant Senez a parcouru tout le delta du fleuve avec deux embarcations et une vingtaine d'hommes, a su se faire respecter et contenir une multitude exaspérée ; quand on sait que depuis huit mois M. Dupuis se maintient dans le pays avec 25 Européens et une centaine d'Asiatiques de toutes provenances ?

....

« Mais je suis prêt, s'il reste un doute dans votre esprit et dans celui du gouvernement, à assumer toute la responsabilité des conséquences de l'expédition que je projette, à m'exposer à un désaveu, à un rappel, à la perte d'un grade auquel je crois avoir quelques droits.

« Je ne demande ni approbations, ni renforts ; je vous demande de me laisser faire, sauf à me désavouer si les résultats que j'obtiens ne sont pas ceux que je vous ai fait entrevoir.

....

« Il ne faut d'autres vivres que le vin et la farine dans un pays riche et fertile en ressources..........................

« *P. S.* Je venais de terminer cette lettre quand j'ai reçu le télégramme chiffré m'annonçant la maladie du commandant Senez et me demandant de faire connaître mes projets. Ma

réponse chiffrée en date de ce jour est ainsi conçue : Le Tong-King est ouvert de fait par le succès de l'entreprise Dupuis dont les bateaux ont remonté la rivière Song-Koï jusqu'aux frontières du Yun-Nan. Effet immense dans commerce anglais, allemand, américain : nécessité absolue occuper Tong-King avant la double invasion dont ce pays est menacé par les Européens et les Chinois, et assurer à la France cette route unique. Demande aucun secours, ferai avec mes propres ressources. — Succès assuré. »

....

Télégramme du ministre de la marine au contre-amiral Dupré.

Du 8 semptembre 1873.

Le 8 septembre, en réponse à sa dépêche du 28 juillet, l'amiral Dupré recevait du ministre un télégramme « lui réitérant l'ordre de s'abstenir, pour le moment, quelles que soient les considérations qui recommandent la politique et les opérations proposées. »

....

Réponse du contre-amiral Dupré.

Du 11 septembre 1873.

Cependant, l'honorable amiral Dupré répond le 11 septembre qu'il se conformera, autant que les évènements le permettront, aux ordres ministériels, et qu'il a pleine conscience de sa responsabilité...

Dans cette réponse au ministre, il faisait entendre qu'il serait possible que la cour de Hué sollicitât elle-même notre intervention et qu'alors l'abstention serait un aveu d'impuissance pouvant nous porter un préjudice irréparable.

....

Extrait d'une lettre du contre-amiral Dupré à la cour d'Annam.

Les Annamites ne cessaient de faire appel à l'amiral. Leur frayeur se trahit par une dépêche du 6 août. Le gouverneur de la Cochinchine..... leur répond, le 5 septembre, qu'il ne peut s'exposer à faire méconnaître son autorité, en écrivant à M. Dupuis une seconde lettre qui ne serait pas plus respectée que la première.

« Dans cette situation, poursuit-il, je ne vois d'autre moyen de répondre convenablement au désir de Votre Excellence que d'envoyer un officier accompagné de quelques hommes à Ha-Noï pour signifier à M. Dupuis l'ordre de se retirer et pour le faire exécuter de force s'il refuse d'obéir de bonne grâce. »

Puis, exagérant le danger que peuvent courir les Annamites, il suppose une complication de pure invention :

« Je crois cette mesure d'autant plus nécessaire que je sais

que Dupuis projette de réunir en grand nombre des marchands de tous pays, pour s'ouvrir une route à travers le Tong-King et qu'il attend des troupes du Yun-Nan pour l'aider dans cette opération.

« S'il n'est pas promptement arrêté dans ses projets, il est à craindre que l'autorité du roi Tu-Duc, déjà fort ébranlée au Tong-King, n'y soit complètement méconnue, et que ce riche et beau pays n'échappe à la souveraineté d'Annam.

« Je ne vois d'autre moyen assuré de lui faire quitter le pays que l'envoi d'un officier porteur de mes ordres et capable de les faire exécuter. »

Extrait d'une lettre du ministre du commerce de l'Annam au contre-amiral Dupré.

Peu de temps après l'amiral Dupré recevait une dépêche de la cour de Hué en date du 22 septembre.

« Considérons maintenant, disait le ministre du commerce de l'Annam, la lettre de Votre Excellence qui parle de les expulser par la force; elle n'explique pas encore bien le moyen qu'on compte employer. Si on envoie un bâtiment de guerre qui engage un combat avec eux et les chasse de cette façon, ils ne manqueront pas d'invoquer qu'ils sont envoyés pour le service public de la province de Yun-Nan, et alors, comme nos relations avec la Chine ont, jusqu'à ce jour, toujours été amicales, en considérant cette manière de faire, elle ne nous semble pas conforme aux sentiments de la justice et de l'amitié. De plus il y aurait contradiction entre les sentiments qui nous unissent à ce pays. C'est pourquoi je prie Votre Excellence d'examiner attentivement ce que je viens d'exposer dans cette réponse, en tenant compte de nos coutumes et de nos lois, et de donner l'ordre aux bateaux Dupuis de s'en aller au plus vite, ou d'envoyer jusque-là un officier français avec quelques hommes d'escorte seulement, ou enfin d'écrire aux chefs chinois de retirer leurs troupes en les empêchant de revenir ; alors tout sera pour le mieux. Je vous prie aussi de me donner une prompte réponse et d'attendre, qu'après en avoir informé Sa Majesté, je vous transmette de nouveau ses intentions. »

Dès la réception de cette dépêche, M. l'amiral informe la cour de Hué qu'il va envoyer un officier au Tong-King, mais il reproche vivement aux Annamites d'avoir sollicité à Hon-Kong l'intervention du gouvernement anglais, tandis qu'ils s'adressaient à lui pour faire cesser des désordres, et que leurs ambassadeurs faisaient des propositions inacceptables. Et il poursuit :

« Les démarches faites à Hon-Kong ont profondément changé la situation. Je ne puis attendre pour agir au Tong-King les résultats des pourparlers engagés avec le gouvernement de cette colonie ; je ne saurais souffrir, sans manquer à mon devoir, que des étrangers se mêlent d'une affaire qui ne regarde que vous et nous. Je vais donc prendre des mesures pour envoyer à Hâ-Noï un officier chargé de faire exécuter le traité par les Français qui se trouvent au Tong-King. Si cet officier est directement ou indirectement entravé dans l'exécution de sa mission par le fait des autorités annamites, je serai forcé de rendre votre noble gouvernement responsable, et il faudra renoncer, à mon grand regret, à toute espérance d'amitié prochaine. » *Réponse du contre-amiral Dupré à la cour d'Annam.*

....

C'était là un excellent motif d'intervention. Aussi l'amiral se hâta-t-il d'en instruire le ministre, ... et il annonce que l'expédition partira dès l'arrivée de M. Garnier, d'autant plus, ajoute-t-il, que le roi Tu-Duc sollicite de nouveau son assistance......... *Dépêche du contre-amiral Dupré au ministre de la marine.*

Il avertit le ministre qu'il expédiera deux corps d'observation différents : M. Garnier d'abord, avec le *d'Estrées* et la canonnière l'*Arc ;* ensuite le *Decrès*, avec une seconde canonnière comme la première, serviront d'escorte à la mission d'exploration.

Les instructions données à M. Garnier, d'après cette même lettre, seront de s'établir solidement sur le point qu'il choisira comme le plus convenable pour remplir sa mission ; de faire choix d'un port pouvant au besoin servir plus tard de base d'opérations; d'ouvrir une enquête sur les faits reprochées à M. Dupuis par le gouvernement annamite et sur les réclamations formulées par le premier ; d'user de toute son influence pour obtenir de lui qu'il se retire du Tong-King avec les aventuriers qu'il a attirés ; en cas de refus, de s'entendre avec les autorités annamites pour l'y contraindre.

....

Enfin M. Garnier devra faire traîner son expédition en longueur jusqu'à ce qu'il soit rappelé avec son petit corps expéditionnaire..... *Instructions données à M. Francis Garnier.*

M. l'amiral Dupré a lu à la commission de la Chambre, mais sans lui en laisser communication, les instructions écrites

qu'il donna à M. Garnier,..... ordres formels, dont l'ensemble et quelques passages surtout confirment absolument ce qui se dégage des documents que nous citons et des intentions très-caractérisées de M. le gouverneur.

....

En même temps (1) que M. Garnier partait de Saïgon, le gouverneur envoyait au gouvernement de Hué une dépêche dans laquelle il récapitulait ses motifs de mécontentement; démarche des Annamites auprès du gouvernement étranger de Hong-Kong; mauvais traitements infligés aux chrétiens; mépris des passe-ports délivrés par lui aux missionnaires; impossibilité de laisser fermée à la navigation la seule route mettant facilement les provinces de la Chine en communication avec la mer.

Puis il faisait suivre cette énumération de griefs d'une sorte d'ultimatum éclairant à merveille sur ses intentions réelles.

« En conséquence, je donne l'ordre à M. Garnier de demeurer à Ha-Noï jusqu'à ce que l'affaire de la navigation du Song-Koï soit réglée, et d'insister auprès des autorités locales pour qu'en même temps le port de Ha-Noï soit librement ouvert à notre commerce, qui attend et demande depuis tant d'années le libre accès des ports du Tong-King. »

Dépêche du ministre des relations extérieures de l'Annam au contre-amiral Dupré.

Le 23 octobre le ministre des relations extérieures de l'Annam répondait à l'amiral Dupré.

....

« Quant aux paroles prétendant que notre gouvernement avait envoyé à Hong-Kong des gens pour prier des personnes d'un royaume étranger d'intervenir dans les affaires du Tong-King, démarche que Votre Excellence considérait comme une preuve de manque d'amitié et de confiance de notre gouvernement envers votre noble royaume, la lettre qui a été autrefois envoyée au gouverneur anglais se trouve encore à Hong-Kong. Que Votre Excellence envoie des gens en prendre copie, afin de la faire traduire et d'en avoir ainsi connaissance. Il est opportun et convenable de dissiper tous ces soupçons dont l'origine vient, je pense, de la dépêche officielle contenant des faits erronés que Votre Excellence n'a pas assez mûrement réfléchis. J'ai déjà parlé de ces choses dans une lettre précédente, afin que vous puissiez y songer de nouveau. J'espère

(1) 11 octobre 1873.

que vous l'avez maintenant lue. Elle a dû vous inspirer de la confiance.

« Quant aux paroles de Votre Excellence, disant qu'après le départ de Dupuis, il convient encore de laisser un navire et un envoyé à la province de Ha-Noï jusqu'à ce que toutes les choses relatives à la navigation dans le Song-Koï soient réglées, qu'une grande agitation existant actuellement, selon l'opportunité votre envoyé se servirait de son influence pour nous protéger, pour cela il n'y a plus maintenant au Tong-King que les pirates du haut du fleuve, qui sont en fuite, dispersés et cachés. Les troupes de notre gouvernement sont à leur poursuite pour les exterminer, et dans un très-petit nombre de jours tout peut être terminé et le pays pacifié. Tout le peuple des autres provinces est tranquille et soumis. Quelles sont les choses si difficiles, si dangereuses ? Notre gouvernement ne s'inquiète pas de cela.

« Pourquoi Votre Excellence prend-elle la peine d'écouter ces bruits et de s'en inquiéter à notre place ? Nous avons vu que le droit de tous les peuples de l'univers dit que, lorsque deux nations sont en paix mais n'ont pas fait de traité pour les choses ordinaires, l'une ne peut s'occuper des affaires intérieures de l'autre. Maintenant, Votre Excellence, parce qu'on lui a transmis quelques paroles en l'air, veut tout décider et arranger au lieu et place de chacun, ce qui n'est pas réglé ni prévu par le traité. Je crains encore que ce ne soit pas convenable de pourvoir de force à des nécessités quelconques en contrevenant aux règles du droit des gens. A plus forte raison, pour discuter et méditer les articles d'une convention commerciale, il faut absolument que le traité de paix soit fait. C'est alors seulement que l'on pourra en parler.

« Il faut de plus que notre gouvernement détruise jusque dans ses racines la piraterie sur terre et sur mer, et que les routes soient sûres. Après cela et progressivement, on prendra des décisions et des mesures qui, de cette façon seulement, pourront être susceptibles d'une longue durée.

« Ce n'est certainement pas un fonctionnaire subalterne n'ayant qu'une courte mission temporaire qui peut régler tout cela. Si le noble envoyé, parce qu'il a été chargé de venir au Tong-King donner un ordre aux bateaux Dupuis, argue de cela pour s'occuper d'autre chose telle que la discussion relative à l'ouverture de discussions commerciales, alors les étrangers qui verront ces faits penseront et diront que dans ses actes il

agit comme Dupuis qui prend le prétexte du transport d'approvisionnements pour les troupes pour demander illégalement l'ouverture de voies pour le commerce. Je crains que cela ne soit contraire à l'ancien traité et une bien grande extension du motif mis en avant par Votre Excellence qui est de nous protéger. C'est pour ces motifs que je serais loin d'être disposé à m'y prêter, et je pense que vous n'en seriez pas plus satisfait que moi.

« Les rapports de Votre Excellence avec notre gouvernement sont conformes à la droiture. Aussi, ne puis-je pas ne pas m'exprimer en toute franchise. J'espère que Votre Excellence y réfléchira mûrement avec un esprit calme et enverra promptement à son envoyé l'ordre de se conformer à la demande contenue dans ma présente lettre, et qui n'a rien que de juste, et de se contenter de terminer promptement l'affaire Dupuis, pour manifester ainsi la sincère intention de nous secourir. Je prie Votre Excellence de me donner au plus vite une réponse sur les nouvelles intentions qui pourraient lui venir afin de dissiper mes inquiétudes. Pour toutes les autres choses relatives à l'ouverture d'une route pour le commerce et l'établissement de douanes, je vous prie d'attendre la conclusion d'un traité pour pouvoir en délibérer d'une façon satisfaisante.

« Quant au bateau envoyé par Votre Excellence, il a levé l'ancre et est parti de Tourane pour le Nord le 29e jour du 8e mois, vers onze heures du matin (20 octobre). Je vous en informe afin de vous tranquilliser. Enfin, l'ancien ministre des affaires étrangères, Pham, a été désigné par Sa Majesté pour occuper d'autres fonctions, et c'est moi, Nguyen, qui ai été nouvellement désigné pour le remplacer. C'est ce dont je vous informe également.

« Que le vent d'or, etc. »

Tu-Duc, 26e année, 9e mois, 3e jour.

(23 octobre 1873.)

Dépêche du contre-amiral Dupré à la cour d'Annam.

Après la prise de Hà-Nôi l'amiral Dupré adressait à la cour d'Annam la dépêche suivante :

Du 1er décembre 1873.

Je viens de recevoir des nouvelles très-graves du Tong-King. M. Garnier, menacé d'être attaqué par des forces très-supérieures, a été forcé d'attaquer la citadelle de Ha-Noï. J'ai pris

une connaissance très-approfondie du rapport de cet officier. J'ai vu qu'il avait été sommé de faire partir Dupuis et de se retirer aussitôt après. Vous savez quels étaient les ordres qu'il avait reçus : il devait se renseigner exactement sur les torts reprochés à Dupuis; il devait ensuite faire partir celui-ci ; il devait tâcher de faire régler provisoirement en attendant le traité définitif, la question commerciale ; enfin, il devait rester à Ha-Noï jusqu'à ce que cette question fût arrangée d'une manière satisfaisante pour empêcher par sa présence que de nouveaux aventuriers, tentés par la facilité avec laquelle Dupuis s'était maintenu dans le pays, ne vinssent y porter encore le trouble et le désordre.

Depuis lors, il est vrai, vous m'avez demandé de donner l'ordre à M. Garnier de ne pas s'occuper de la question commerciale et de se retirer aussitôt après le départ de Dupuis, et je vous ai répondu que je suis disposé à lui prescrire de laisser de côté la question commerciale, mais que je ne saurais consentir à le faire partir avant que cette question fût définitivement réglée.

Dans cet état de choses, il était clair que M. Garnier, ignorant la demande que vous m'avez faite et ma réponse, se considérait comme forcé d'obéir aux instructions premières qu'il avait reçues : il était clair qu'il ne pouvait se soumettre à la sommation qui lui était faite de chasser Dupuis et de vider les lieux aussitôt. Il venait en ami, on le traitait en tributaire. Il a fait d'énergiques représentations. Elles n'ont pas été écoutées ; au contraire, le maréchal Nguyen a fait ouvertement des préparatifs militaires considérables, menaçants ; il a ordonné de lever des troupes, de les rassembler à Ha-Noï, il a fait activer de tout son pouvoir les travaux de fortification commencés à Phu-Hoaï, il a arrêté les approvisionnements fournis à nos hommes, il a tenté à plusieurs reprises de faire incendier la maison de Dupuis et de faire empoisonner l'eau destinée aux Français.

....

Si vous ne vous hâtez de faire le traité, notre séjour au Tong-King se prolongera, nous serons forcés ou d'en compléter l'occupation pour administrer directement le pays, ou de chercher dans la famille royale ancienne celui de ses membres qui a le plus de droits pour régner sur le pays, à l'établir et à le soutenir de nos armes. Rien ne sera plus facile ; les populations en grand nombre viennent déjà au devant de nous ; elles s'y précipiteront quand elles sauront que nous nous établissons défi-

nitivement. Les Chinois demandent notre protection pour commercer librement.

Le rapport de M. Bouchet contient encore les documents suivants.

Extraits d'une dépêche du contre-amiral Dupré au ministre de la marine.

....

M. Garnier lui a fait (à Nguyen) et fait faire des représentations qui toutes sont restées vaines et qui semblaient, au contraire, exciter l'ardeur avec laquelle il poursuivait les préparatifs. Le *Scorpion* auquel, après avoir appris la perte de l'*Arc*, j'avais ordonné de se rendre de Hong-Kong au Tong-King, et l'*Espingole*, qu'à force d'habileté et de prudence le commandant Testard a réussi à y conduire, sont arrivés fort à propos pour permettre à M. Garnier d'adresser à Nguyen une mise en demeure en règle de suspendre ses préparatifs militaires et ses actes d'hostilité contre des Français venus en amis à la demande de son gouvernement.

Cette démarche est restée sans effet comme les précédentes. Encore quelques jours et M. Garnier risquait d'être jeté dans le fleuve avec la poignée d'hommes qui l'accompagnait. Le seul moyen d'éviter ce danger imminent était de le prévenir. M. Garnier s'y est décidé à la dernière extrémité, sachant combien le gouvernement français était opposé à tout acte de violence de nature à compliquer ses rapports avec l'Annam. Il n'a cédé qu'à une absolue nécessité, j'en suis convaincu, en déclarant au maréchal que si le 19 toute manifestation hostile n'avait pas cessé il attaquerait la citadelle le 20. Après avoir fait rallier la compagnie de débarquement du *Decrès*, il a fait ouvrir le feu des deux canonnières contre la terre à six heures du matin ; une demi-heure plus tard, il a lancé ses 120 hommes disposés en trois colonnes d'attaque contre la citadelle dont il était maître avant sept heures. Il a fait occuper sans retard les nouvelles fortifications élevées dans le voisinage ; il s'est trouvé maître de la situation sans avoir perdu un homme.

....

Après ce coup de main, M. Garnier, soutenu par une grande partie de la population, par les Chinois et par les chrétiens en

masse, a pris les mesures nécessaires pour maintenir la tranquillité : il a fait répandre et afficher des proclamations expliquant la nécessité dans laquelle on l'avait placé ; son acte de vigueur était un acte de légitime défense ; il restait l'allié et l'ami du gouvernement annamite ; il invitait toutes les autorités à attendre à leurs postes les ordres du gouvernement, et les populations à l'obéissance. Ses dernières nouvelles sont du 23 et m'ont été apportées par le *Decrès*.

J'ignore donc si, à l'heure qu'il est, les efforts qu'il a faits pour conserver la tranquillité ont été couronnés de succès.

J'ignore donc également quelles sont, pour la cour de Hué, les conséquences de cet évènement que je regrette, si bien justifié qu'il soit.

....

M. Garnier se trouve momentanément forcé de prendre des mesures pour assurer la tranquillité du pays ; il faut faire cesser le plus tôt possible cette nécessité ; elle ne cessera que par le traité.

Si, à mon grand regret, malgré mes plus grands efforts, mes plus instantes prières, le gouvernement reste sourd encore cette fois à ma voix, je serai obligé de prendre des mesures pour assurer l'indépendance du Tong-King.

Ces mesures, monsieur le ministre, seront la proclamation de la souveraineté d'un des membres de la famille détrônée qui conserve un grand nombre d'adhérents dans le pays dont le vice-roi des deux Kouang qui, à ma demande, a déjà fait retirer ses troupes, désire la restauration et le protectorat de la France assuré au souverain appelé par elle au trône. J'ai la confiance que cette solution éventuellement recommandée à M. Garnier, vivement désirée par tous nos évêques (1), ne nous demandera pas plus d'embarras, ne nous créera pas plus de difficultés que le protectorat accordé au gouvernement de Hué et qu'à ce titre elle recevra votre approbation.

....

(1) La conduite de Mgr Puginier pendant l'occupation française et celle de Mgr Colomer lors de l'insurrection de 1874 sont en contradiction avec l'assertion de l'amiral Dupré.

Extrait d'une lettre du premier ambassadeur de l'Annam au contre-amiral Dupré, en date du 25 *décembre* 1873.

« La lettre de Votre Excellence dit : A moins d'impossibilité absolue de la part de M. Garnier de se conformer à mes ordres, impossibilité qu'il devra prouver, etc., et ensuite : ce qui nous reste à faire maintenant, c'est de nous occuper de toutes nos forces à conclure au plus vite le nouveau traité qui terminera toutes ces affaires. Ces paroles de Votre Excellence peuvent sembler indiquer son intention de tolérer encore les actes si nuisibles de M. Garnier pour avoir le moyen d'agir par pression sur moi. »

Extrait du rapport adressé au ministre de la marine par M. le contre-amiral Dupré au gouverneur de la Cochinchine (*janvier* 1874).

Dès l'arrivée au Tong-King de la petite expédition, M. Garnier s'est trouvé en présence de marques de défiance d'abord et d'une hostilité sourde ensuite, enfin de mesures apparentes contre lesquelles il a protesté sans succès à plusieurs reprises, et qui ont fini par le mettre dans une situation telle que, pour ne pas être rejeté à l'eau quelques jours plus tard, il s'est vu dans la nécessité de se tirer de danger par un coup d'audace « admirablement conçu et héroïquement exécuté. » Le 21 novembre, il s'est emparé, à la tête d'une centaine d'hommes, de la vaste citadelle d'Hâ-Noï, gardée par plusieurs milliers de soldats, de la personne de notre plus mortel ennemi, le vice-roi, grand maréchal, Nguyen-Tri-Phuong, et de deux de ses partisans, les fils de Phan-Tan-Gian qui, depuis six ans, ont été l'âme de tous les soulèvements de la Basse-Cochinchine.

Malgré des erreurs, des fautes même, il est juste de faire ressortir l'éminent service qu'il a rendu par la prise de Nguyen-Tri-Phuong, mort le 20 décembre des suites de ses blessures. La déportation ou la mort de cet homme pouvait seule rendre confiance aux partisans de l'alliance française. En s'emparant de sa personne, M. Francis Garnier et ses vaillants compagnons d'armes ont assuré, croyons-nous, le succès de la politique française dans ce pays. On trouvera juste de les en récompenser. L'amiral demande donc instamment que M. le lieutenant de vaisseau Francis Garnier soit nommé capitaine de frégate

à la date du 21 novembre, jour de la prise de la citadelle de Ha-Noï. Cette récompense posthume fera voir que la France sait dignement reconnaître le dévouement de ses fils et aura pour effet d'assurer à la veuve et à l'enfant de M. Francis Garnier la pension due à la veuve d'un capitaine de frégate tué à l'ennemi (1).

A ses rares qualités de caractère et d'intelligence qui l'eussent inévitablement conduit à la célébrité, M. Francis Garnier joignait le désintéressement le plus complet... Chacun ici fera des efforts pour obtenir du commerce étranger dans ces mers un témoignage aussi éclatant que possible de sa reconnaissance pour les services que lui a rendus M. Garnier et qu'il a payés de sa vie... A la suite de la prise d'Ha-Noï, M. Francis Garnier a adressé des demandes de récompense pour les plus méritants de ses compagnons. Elles sont transmises au ministre par le contre-amiral, gouverneur de la Cochinchine, qui les recommande de tout son pouvoir à la justice et à la bienveillance de Son Excellence.

....

Lettre du contre-amiral Dupré à Mme veuve Francis Garnier, en date du 10 *janvier* 1874.

« Madame,

« Je viens avec un bien vif chagrin et la plus profonde sympathie vous confirmer la douloureuse nouvelle qu'a dû vous apporter le télégraphe.

« M. Garnier a été tué le 21 décembre, dans une sortie qu'il a faite pour repousser une attaque commencée la veille contre la citadelle de Ha-Noï.

« Il est tombé victime de son indomptable courage, de l'ardent patriotisme qui lui avait fait solliciter (2) la périlleuse mission d'ouvrir le Tong-King au commerce et à la civilisation.

« La France perd en lui un de ses fils les plus dévoués qui lui eût fait honneur si le sort l'avait épargné. Ses rares qua-

(1) Le ministre de la marine, arrêté par les règlements, n'a pas cru pouvoir admettre la proposition de récompense posthume présentée par M. Dupré.

(2) L'amiral se trompe. C'est lui qui rappela M. Garnier de Shang-Haï ; c'est lui qui le chargea de la mission, malgré les représentations prudentes de son officier citées plus haut. (*Note de M. Bouchet.*)

lités de caractère et d'intelligence l'auraient infailliblement conduit de la notoriété qui lui était acquise à une célébrité méritée.

« En annonçant cette fatale nouvelle au ministre, je lui ai instamment demandé de récompenser dignement les éclatants services rendus par M. Garnier. J'espère que ma juste demande sera favorablement accueillie.

« A défaut de consolations, je vous offre, madame, l'hommage de mon respect et de mon dévouement, avec l'expression de ma sympathie la plus sincère.

(Signé) C.-A. J. DUPRÉ. »

X

Projet de lettre de M. Francis Garnier au maréchal Nguyên Tri Phu'o'ng (1).

Hanoi, le ... novembre 1873.

Monsieur le Maréchal,

Dans une proclamation en date du 19 courant, le gouverneur de Hanoi affirme que je ne suis venu au Tong-King que pour chasser M. Dupuis, que ma présence n'a pas d'autre objet ; on m'avait promis que cette proclamation serait retirée : elle ne l'a pas été. Vos agents répandent contre moi des bruits faux, des accusations haineuses ; vous défendez aux commerçants, aux chrétiens de venir me trouver ; vous ordonnez que toute réclamation, que toute plainte passe devant vous avant d'arriver à moi.

Cela ne saurait être, Monsieur le Maréchal. Je ne suis point un serviteur du gouvernement annamite venu à Hanoi pour se faire l'exécuteur de sa justice. J'y suis venu représenter les

(1) Sur la première feuille était écrit, en haut dans le coin de gauche : « Expédition du Tong-King » ; au milieu : « A monsieur le Maréchal » ; enfin au-dessous, de l'écriture de M. Garnier, les mots suivants :
« N'a pas été envoyée.

19 Nbre.

(Signé) F. Garnier. »

En regard du texte français de ce projet de lettre était la traduction chinoise.

intérêts de la civilisation et de la France, discuter librement, au nom du Gouverneur de Saïgon, les mesures à prendre pour calmer l'effervescence des esprits, régulariser la situation commerciale, prévenir le retour de complications analogues à celles qu'a produites l'arrivée de M. Dupuis. Si la cour de Hué, impuissante à faire respecter son autorité au Tong-King, se refusait à admettre cette partie de ma mission, après avoir demandé le concours de l'Amiral pour faire quitter Hanoi à M. Dupuis, elle pouvait me le faire dire à Tourane, où je me suis arrêté pour lui faire connaître les intentions du Gouverneur. Elle m'a laissé venir jusqu'ici, j'y resterai. J'examinerai librement l'état des choses, et j'arrêterai avec vous ou sans vous, telles mesures qui me paraîtront nécessaires pour rendre à cette contrée la prospérité et la vie.

Je déclarerai à tous que contrairement à votre dire, ma mission ne consiste pas à punir M. Dupuis, mais à examiner sa conduite. Comme sujet français, il ne relève que du gouverneur de Saïgon, et les tentatives d'assassinat, d'incendie dont ses soldats et lui ont failli être victimes sont aussi misérables que coupables. Il a violé les traités, dites-vous, en résidant à Hanoi. Que ne le laissiez-vous passer pour se rendre à sa destination, ou que ne lui déclariez-vous au début de son entreprise que vous vous opposiez ouvertement à son passage, au lieu de lui promettre une réponse de Hué qui, au bout d'un an, n'est pas encore venue ?

Je déclarerai aux commerçants que la protection de la France leur est assurée pour toujours, que sa main ne se retirera jamais d'eux, qu'Elle veillera soigneusement à leurs intérêts, à la stricte observation des règlements et des tarifs que l'Amiral aura établis.

Je déclarerai aux habitants que leur indépendance et leurs droits trouveront en l'Amiral un protecteur éclairé, que son vif désir est de les voir gouvernés suivant les règles de l'humanité et de la justice, et qu'ils peuvent librement lui adresser leurs plaintes et leurs vœux.

Fidèle aux instructions que j'ai reçues de l'Amiral, je suis résolu, Monsieur le Maréchal, à faire exécuter les traités, si de votre côté, vous les exécutez loyalement. Je suis résolu à ne pas tolérer plus longtemps les menaces dont je suis entouré, les terreurs que vous répandez dans les populations à mon sujet.

J'honore votre grand âge et votre patriotisme, je déplore la

haine aveugle contre les Français, qui caractérise tous vos actes. Que la responsabilité de leurs conséquences retombe sur votre tête.

Le Lieutenant de vaisseau, Envoyé politique,
et Commandant militaire au Tong-King.

XI

Liste des officiers, des marins et des soldats du corps expéditionnaire.

Canonnière le *Scorpion.*

ÉTAT-MAJOR.

MM.

Francis GARNIER, lieutenant de vaisseau de première classe, commandant ; provenant de l'*Arc.*

Ch.-Adalbert ESMEZ, enseigne de vaisseau, second, provenant de l'*Arc.*

Georges BOUXIN, aspirant de première classe, provenant du *Decrès.*

François BOUILLET, sous-ingénieur hydrographe, provenant de l'*Espingole.*

Alexandre CHÉDAN, médecin de deuxième classe, provenant de l'*Arc.*

ÉQUIPAGE.

BIZIEN, second maître, première classe.
IMBERT, sergent fourrier, provenant de l'*Arc.*
GUÉGUEN, quartier-maître charpentier.

PELLICANT,	—	canonnier.	
GUÉRIN,	—	de timonnerie.	
NÉVÉ,	—	canonnier de première classe.	
DANIO,	matelot	de première classe,	provenant de l'*Arc.*
PÉTEL,	—	—	
LE PAGE,	—	—	
LE BARS,	—	—	provenant de l'*Arc.*
GRÉCIET,	—	de deuxième classe.	
LEPARMENTIER,	—	—	
MAZÉ,	—	—	
JAFFRAY,	—	—	provenant de l'*Arc.*

ROBERT, matelot de deuxième classe, provenant de l'*Arc* (détachement du *Fleurus*.)
DRAPEAU, matelot de troisième classe.
LANDAT, — —
LABORDERIE, — —
LE GOFF, — — provenant de l'*Arc*.
COGANT, — — —
DIENER, novice.
TISSIER, —
HOUSSARD, —
KELLER, second maître mécanicien.
CAZENEUVE, quartier-maître mécanicien de première classe, provenant de l'*Arc*.
JOUSSELIN, quartier-maître mécanicien de deuxième classe.
CAUVY, — — —
HAYE, chauffeur de deuxième classe.
ENTRAYGUES, — de troisième classe, provenant de l'*Arc*.
CHIVAUJON, boulanger.
GIRAUD.
QUÉ, matelot annamite, provenant de l'*Arc*.
DO, — —
CO, — —
BAIE, —
LAO, —
NAM, —
PAUL, chinois, domestique de l'état-major.
YIO, — — —
A-TCHOUN, — — du capitaine.

Scorpion-Annexe.

(Bâtiment fictif, établi à terre pour la comptabilité et ayant pour équipage le détachement du *Fleurus*, sauf un homme, et le reste des marins de l'*Arc*. Les officiers, qui se trouvaient à terre, étaient en subsistance sur ce bâtiment fictif.)

ÉQUIPAGE.

TROTOBAS, second maître de manœuvres, première classe, provenant de l'*Arc*.
GÉROMINI, sergent d'armes, première classe, provenant du *Fleurus*.

Pondaven, quartier-maître canonnier, première classe, provenant de l'*Arc*.

Le Bastard, caporal d'armes, première classe, provenant du *Fleurus*.

Corrigou, quartier-maître canonnier, deuxième classe, provenant du *Fleurus*.

Jagou, caporal d'armes, deuxième classe, provenant du *Fleurus*.

Sorre, quartier-maître de timonnerie, deuxième classe, provenant de l'*Arc*.

Provos, matelot de première classe, proven. du *Fleurus*.

Londin, — — — —

Le Gras, — — — de l'*Espingole*.

Gosselin, — de deuxième classe, — de l'*Arc*.

Chesnais, — — — du *Fleurus*.

Pouessel, — — — —

Foireau, — — — —

Gounidou, — — — —

Gautier, — de troisième classe, — —

Girard, — — — —

Guevel, — — — —

Couédon, — — — —

Bohan, — — — —

Quereuil, — — — —

Rustuel, — — — —

Labat, — — — —

Morice, — — — —

Bernard, — — — —

Montfort, — — — —

Giot, — — — —

Turpin, — — — —

Aussel, — — — —

Le Boubennec, — — — —

Le Dorner, — — — —

Raguenès, apprenti marin, provenant de l'*Espingole*.

Vial, second maître mécanicien, première classe, provenant de l'*Arc*.

Perron, quartier-maître mécanicien, première classe, provenant de l'*Arc*.

Boniface, chauffeur, troisième classe, provenant de l'*Arc*.

Fournier, distributeur comptable, première classe, provenant de l'*Arc*.

A-Tcham, chinois, domestique de l'état-major, provenant de l'*Arc*.

Nguyen, matelot annamite, provenant de l'*Arc*.
Hieu, — — — —
Loï, — — — —
Law, — — — —

EN SUBSISTANCE.

M. Lasserre, commis aux écritures.
Hoë, Lo, } interprètes.

Canonnière l'*Espingole*.

ÉTAT-MAJOR.

MM. Adrien-Paul Balny d'Avricourt, enseigne de vaisseau, commandant.

François-Jules Harmand, médecin auxiliaire de deuxième classe.

ÉQUIPAGE.

Guillemot, second maître mécanicien, première classe.
Barbu, quartier-maître canonnier, première classe.
Vacquery, caporal fourrier, deuxième classe.
Le Bas, quartier-maître canonnier, deuxième classe.
Tartarini, — de timonnerie —
Bonifay, matelot de première classe.
Bernatets, — deuxième —
Vast, — — —
Breton, — — —
Ostabrich, — — —
Porsmoguer, — troisième —
Le Pen, — — — provenant de l'*Arc*.
Mobihan, second maître mécanicien, première classe.
Le Martelot, quartier-maître mécanicien, première classe.
Klau, — — —
Marassé, ouvrier chauffeur, troisième classe.
Gautherot, — —
Allary, distributeur comptable de première classe.
Tok hing ting, domestique du capitaine.
Boum, matelot annamite.
Nam, — —
Boum Ly, — —

TAM,	matelot annamite.	
MAOU,	—	—
SAO,	—	—
NAM LY,	—	—

Compagnie de débarquement du *Decrès* (1).

ÉTAT-MAJOR.

MM. Ferdinand BAIN DE LA COQUERIE, enseigne de vaisseau, capitaine.

Marc-Paul HAUTEFEUILLE, aspirant de première classe, lieutenant, puis capitaine.

Edouard-Jean PERRIN, aspirant de première classe.

Albert-Louis DUBUT, médecin auxiliaire de troisième classe.

ÉQUIPAGE.

CASTAGNET,	capitaine d'armes, adjudant.	
LENCIMONT,	second maître armurier.	
JARNOT,	—	voilier.
DAGORNE,	sergent fourrier.	
BOILÈVE,	quartier-maître de manœuvres.	
ARDEVEN,	—	—
DALLOT,	—	canonnier.
LEMONSTRE,	—	timonnier.
LE BOBINEC,	caporal d'armes.	
BERNE,	quartier-maître charpentier.	
MALCOSTE,	fusilier, première classe.	
CADIOU,	—	—
SUZARET,	—	—
BOUZENDOR,	—	deuxième classe.
LAURENS,	—	—
LE SAUCE,	—	—
ROLLIN,	—	—
GICQUARD,	—	—
MESSER,	—	—
BERGES,	—	—
BONNET,	—	—
CORVEN,	—	troisième classe.

(1) La compagnie du *Decrès* était en subsistance sur le *Scorpion-annexe*.

LE BOURHIS,	fusillier de troisième classe.	
PRIMA,	— —	
LE COROLLER,	— —	
LE BORNE,	matelot.	
JACOB,	—	
DERAISON,	—	
DAVID,	—	
PICAUD,	—	
LAPIERRE,	—	
LE HAZIFF,	—	
LE MESTRE,	—	
GUÉRIN,	—	
CACHEUX,	—	
MENUT,	—	
OLIVIER,	—	
PEDRON,	—	
BOEDEVEN,	—	
PÉRON,	—	
HAAS,	—	
EON,	— (boulanger).	
BRABAN,	—	
ANDRIEUX,	—	
LE MONTAGNER,	—	
MARTIN,	—	
PICOL,	—	
DUCORROY,	—	
DOLO,	timonnier de première classe.	
PELÉ,	— —	
CANCOUET,	charpentier —	
POGAM,	voilier —	
LE GOFF,	calfat —	
BRIEN,	clairon.	
HILAIRE,	canonnier de 1re cl.,	servants de la pièce de 4.
PULUARD,	— 2e —	servants de la pièce de 4.
BONIER,	gabier	servants de la pièce de 4.
AUBERT,	—	servants de la pièce de 4.
LAUTRAM,	—	servants de la pièce de 4.
CORVEC,	—	servants de la pièce de 4.

Détachement du 4e régiment d'infanterie de marine.

OFFICIER.

M. Edgard DE TRENTINIAN, sous-lieutenant.

TROUPE.

CHAMPION, Alfred, sergent de première classe.
FLORENTIN, Mensuy, — —
DUREUIL, Pierre, caporal de première classe.
MAURIN, Jean-Baptiste-Alphonse, — —
BIDEAUX, Louis-Franç.-Narcisse, — de deuxième classe.
GUÉRIN, Albert, — —
FAIZON, Louis, clairon de première classe.
PAPY, François, — deuxième —
CARBAUMIE, Louis, — — —
PETIT, Gabriel, soldat de première classe.
FAYNEL, Jean-Antoine, — —
RUCHON, Moïse-Marie, — —
FARDONNET, Léon, — —
ANDRÉ, François, — —
DUBOS, Jean, — —
BLETON, Joseph-Victor, — —
SACCOUNE dit LABARTHE, François, sapeur.
VERNISSE, Antoine, —
RUCHON, Jean-Pierre, —
CHAMBAZ, Jean-Pierre, —
DUVAUX, Jules, —
ROBERT, François, soldat de deuxième classe.
MENATORY, Louis-Sextius, — —
LAMBERT, Henri-Louis, — —
RIGOD, Jean-Marie, — —
ANDRÉ, Philippe-Antoine, — —
CORNEVEAUX, Joseph, — —
ROUVIER, Joseph-Florentin, — —
LAFORGUE, Jean, — —
POINT-DUMONT, Louis, — —

EN RÉSUMÉ, le corps expéditionnaire a compté, du 20 novembre au 21 décembre 1873 :

Scorpion.............	36	Européens.	9	Asiatiques.
Scorpion-Annexe.....	37	—	7	—
Espingole............	20	—	8	—
Compagnie du *Decrès*.	64	—		
Infanterie de marine..	31	—		
	188 (1)	Européens.	24	Asiatiques.

Tel est l'état nominatif des officiers, des marins et des soldats qui ont concouru à la conquête du Delta du Tong-King. Malgré les dangers inouïs qu'ils ont courus, malgré les combats presque incessants qu'ils ont dû livrer, c'est seulement en août 1878 qu'une décision ministérielle est intervenue, qui leur a compté comme temps de campagne l'expédition du Tong-King.

XII

Ordre d'attaque de la citadelle de Hà-Nôi.

ORDRE N° 25. — 19 NOVEMBRE 1873.

Le lieutenant de vaisseau, commandant militaire au Tong-King,

Décide :

Le corps expéditionnaire attaquera à six heures du matin la citadelle de Hanoï.

Les hommes seront réveillés sans clairon à quatre heures et demie ; ils mangeront la soupe qui aura été préparée dès la veille et recevront chacun un biscuit, dix paquets de cartouches par chassepot, vingt-quatre cartouches par revolver.

La première colonne, commandée par M. Bain, enseigne de vaisseau, quittera le camp à cinq heures et demie précises et sera composée de trente hommes et de la pièce de montagne du *Decrès*.

Elle se portera sans bruit de clairon et le plus rapidement possible devant la porte S.-O. de la citadelle. M. Bain lui fera prendre position de façon à se ménager l'abri de la résidence murée qui est dans le voisinage (2).

(1) 187 seulement à partir du 4 décembre. Jaffray, étant malade, est débarqué du *Scorpion* et ramené à Saïgon par le *Lào-Kaï*.
(2) Le *Giam*, pagode.

Il mettra sa pièce en batterie de façon à la soustraire aux feux de l'artillerie du rempart et à balayer la face Ouest de a citadelle.

Ses hommes seront déployés en tirailleurs et ouvriront immédiatement le feu sur tout ce qui paraîtra dans le redan ou sur le rempart.

Dans le cas où la porte paraîtrait mal gardée et où une surprise serait possible, M. Bain n'hésiterait pas à se porter en avant; mais il ne devra pas se lancer sans ordre dans l'intérieur de la citadelle. Il se contentera d'occuper fortement le redan en massant ses hommes au saillant ou en tout autre point sur lequel les pièces de rempart n'auraient pas vue; il cherchera à démonter avec sa pièce les pièces des courtines; il entretiendra un feu de tirailleurs bien dirigé sur les défenseurs du rempart.

Dans le cas, au contraire, où il rencontrerait une vive résistance et où des troupes, sorties de la citadelle, menaceraient de le tourner, il se replierait lentement vers le campement en contenant toujours les troupes ennemies à quatre ou cinq cents mètres de distance.

Le but principal que doit chercher à atteindre M. Bain, doit être de détourner sur son point d'attaque une partie de l'attention et des forces de l'ennemi, sans s'engager à fond, et de gêner par le tir de sa pièce de canon toute retraite précipitée des Annamites par la porte de la face Ouest.

La seconde colonne d'attaque sera formée :

1° Par le détachement d'infanterie de marine sous les ordres de M. de Trentinian auquel seront adjoint deux gabiers armés de grenades, de haches et de revolvers;

2° Par un détachement de marins, commandé par M. Esmez, enseigne de vaisseau et composé de : — 1° trois gabiers dirigés par le second maître Trotobas et armés de revolvers : ils seront spécialement chargés du jet des grenades et de la pose des échelles;—2° vingt-cinq hommes armés de fusils;—3° trois pièces de 4, commandées par M. Hautefeuille, aspirant de 1re classe;

Enfin, d'un détachement de réserve de dix-neuf hommes du *Decrès*, commandés par un capitaine d'armes.

L'infanterie de marine quittera le camp à cinq heures quarante-cinq, se portera rapidement sans bruit de clairon à la porte du redan de la porte S.-E. et l'enlèvera rapidement après en avoir refoulé les défenseurs dans la citadelle.

Les hommes se répandront immédiatement en tirailleurs le long

de la face intérieure du redan et ouvriront le feu sur les remparts.

Le détachement de marins quittera le camp à cinq heures cinquante, clairon sonnant.

Les gabiers et les fusiliers conduits par M. Esmez viendront se former en colonne d'attaque dans la cour du redan où M. Hautefeuille mettra immédiatement ses pièces en batterie ; l'une sera pointée sur la porte et les deux autres sur les pièces des courtines qui la flanquent. La réserve s'abritera près de la pagode située en avant et à droite de la porte du redan. Elle servira de dépôt de munitions et d'ambulance provisoire.

Le chef de l'expédition se tiendra dans la cour du redan et donnera ses ordres par des sonneries de clairon. Un coup de langue avant une sonnerie indiquera que l'ordre s'adresse l'infanterie de marine ; deux coups de langue, qu'il s'adresse aux matelots ; trois coups de langue, à la réserve. Les ordres généraux ne seront précédés d'aucun coup de langue.

Le camp sera gardé (sous les ordres de M. Bouillet, ingénieur hydrographe) par dix hommes. Un homme se tiendra constamment sur l'arête du toit du premier pavillon et veillera attentivement aux mouvements extérieurs ; il préviendrait de la venue de toute colonne ennemie le second maître, qui devra se hâter de grouper tout son monde et détacher quelqu'un pour prévenir le chef de l'expédition.

Le chef de l'expédition recommande le plus grand ménagement dans l'emploi des cartouches, dont le renouvellement sera difficile.

Les chefs de détachement et les sous-officiers devront s'efforcer de ralentir le tir de leurs hommes, leur indiquer exactement les distances et leur désigner autant que possible un but, afin de ne pas les laisser tirer au hasard et à plus de quatre à cinq cents mètres.

Une fois une lutte corps à corps engagée et l'ennemi défait, les chefs devront modérer les hommes et éviter toute effusion de sang inutile.

Tout ennemi qui rendra ses armes devra être épargné.

RADE.

M. Balny aura le commandement supérieur de la rade et dirigera du *Scorpion* le tir de ce navire, de l'*Espingole*, de la pièce de 4 mise à terre près de la cale de débarquement.

Le tir devra être préparé à l'avance et les pièces pointées ce soir avec soin pour un cap donné du navire, avec des repères sur le pont.

La pièce de 14 de l'*Espingole* battra la porte Nord de l'enceinte, la pièce de 16 du *Scorpion* la porte Ouest de l'enceinte, les pièces de 4 battront l'angle compris entre la porte Nord et la porte de la face Est.

La pièce de 4 du canot à vapeur sera installée sur le flanc droit de la porte du point de débarquement dès cinq heures du matin. Elle tirera sur la porte de la face Est, qu'elle verra directement.

La rade ouvrira son feu à six heures précises, la grosse pièce du *Scorpion* tirera d'abord à dix encâblures, les pièces de 4 de l'*Espingole* et du *Scorpion* à des hausses variant entre six et dix encâblures et demie. La pièce de terre tirera à trois encâblures et demie.

Les points choisis à terre comme points de direction devront être pris environ à trois mètres au-dessus de la berge, de façon à ce que la ligne de mire fasse un angle de deux degrés au moins avec l'horizontale et au-dessus.

Au début, le tir devra être très-lent.

M. Balhy le dirigera et le rectifiera de la hune du *Scorpion*. Il s'assurera par les détonations des attaques de terre qu'il n'a pas à craindre de gêner leur action.

D'une façon générale, il vaudrait mieux cesser le feu d'une pièce que d'exposer la ville à des dégâts.

Le canot à vapeur sera sous pression et prêt à faire le va-et-vient entre le débarcadère et les navires.

M. Balny surveillera tout mouvement inusité de troupes en dehors de la ville ; et, s'il s'apercevait d'un mouvement tournant destiné à attaquer par l'extérieur les forces ou le campement de l'expédition, il me ferait prévenir immédiatement, par un Annamite sûr, dans le redan de la porte S.-E.

Il fera cesser le feu de la rade sur tout autre point que la porte Nord dès qu'il apercevra un pavillon français sur un point quelconque du rempart. Il fera cesser complètement le feu, dès qu'un pavillon sera hissé sur la porte de la face Est ou sur la tour.

Le lieutenant de vaisseau, envoyé politique et commandant militaire au Tong-King.

(Signé) F. GARNIER.

(Signé) A. E. (1).

(1) Paraphe de M. Esmez, enseigne de vaisseau, commandant en second l'expédition du Tong-King.

XIII

Ordres de M. Francis Garnier relatifs à l'administration du Tong-King.

ORDRE DU 25 NOVEMBRE.

Le lieutenant de vaisseau, envoyé politique et commandant militaire au Tong-King,

Décide :

Toutes les délivrances de sel, de riz ou d'argent seront faites sur des bons revêtus de la signature du chef de l'expédition et contresignés par le second.

Celui-ci devra toujours désigner un homme pour surveiller la délivrance et compter les ligatures ou les mesures de riz contradictoirement avec les Annamites chargés de les emporter.

Les bons de délivrance seront remis entre les mains du fourrier comptable du trésor ; ils devront toujours indiquer la destination de la somme et le budget qui en prend charge.

Autant que possible, il ne sera fait qu'une délivrance par jour vers dix heures. Les besoins en riz et en argent devront être prévus la veille.

Le riz et les ligatures sortant de la citadelle donneront lieu à des laissez-passer signés du chef ou du second de l'expédition. Ces laissez-passer, ainsi que ceux relatifs aux objets d'ameublement ou autres, seront toujours retirés des mains des porteurs, réunis par les soins du chef de poste et portés le soir après la fermeture des portes chez le Commandant.

Le lieutenant de vaisseau, envoyé politique, etc.
(Signé) F. GARNIER.

L'officier en second,
(Signé) A. E.

ORDRES DU 26 NOVEMBRE.

. . . .

— Une commission composée de :
MM. BAIN, enseigne de vaisseau, *président ;*
BOUILLET, ingénieur hydrographe ;
HAUTEFEUILLE, aspirant de 1re classe ;
assistés de VIAL, second maître mécanicien, et de GUÉGUEN,

quartier-maître charpentier, se réunira à bord du Hong-Kiang, demain 27 novembre à trois heures et demie du soir, pour constater l'état de la coque, de la machine, de la mâture, de l'artillerie et des munitions de ce bâtiment.................

....

— Il sera établi un budget du service local qui prendra en recette toutes les valeurs en numéraire et en approvisionnements prises sur l'ennemi.

Toutes les dépenses relatives à l'administration des populations ressortiront à ce budget.

Le timonnier Sorre (Jean) sera chargé de la caisse du service local et recevra pour cela un supplément de trente ligatures par mois.

Le service marine remboursera au service local les vivres et autres approvisionnements en général, régulièrement prévus par le budget.......................................

....

— Il sera mis à la disposition du second de l'expédition une somme de mille ligatures prises au trésor de Hanoï et imputées au service local. Cette somme formera une caisse de détail pour améliorer le bien-être des hommes et indemniser les pertes que beaucoup d'entre eux ont eu à subir, dans le déménagement de leurs effets du camp à la citadelle (1). Il sera tenu une comptabilité spéciale pour cette caisse.................

XIV

Traité de paix proposé le 9 décembre 1873 par M. Balny d'Avricourt aux mandarins de Haï-Dzu'o'ng.

1° Nous nous engageons à faire respecter les arrêts commerciaux édictés par le Commandant français à Hanoï, envoyé de l'amiral gouverneur à Saïgon.

2° Tout arrêté de l'Envoyé à Hanoï sera immédiatement affiché à Haï-Dzu'o'ng et copie envoyée dans toute la province.

3° Les douanes de la province (2) seront détruites et la navigation libre pour le commerce.

(1) Et aussi dans le naufrage de l'*Arc*.

(2) D'après une note de l'écriture de M. Balny d'Avricourt les noms

4° Les barrages qui avaient été faits dans le canal de Thái-Binh ou ailleurs en vue d'arrêter la navigation, seront détruits dans le plus bref délai.

5° Les Chinois et en général tout résident étranger au Tonquin seront placés sous la protection de l'Envoyé français résidant à Hanoï.

6° Toute difficulté entre ceux-ci et les autorités annamites tant d'un côté que de l'autre sera réglée par le commandant français à Hanoï.

7° Toute hostilité cessera dans la province de Haï-Dzu'o'ng du jour de la signature de ce traité et nous nous engageons à n'avoir plus que des rapports d'amitié vis-à-vis des Français.

8° Quand un bâtiment français se présentera devant une des villes de la province de Haï-Dzu'o'ng, des pilotes seront mis à sa disposition et les autorités iront faire visite à bord et se mettre à la disposition du commandant. A Haï-Dzu'o'ng cette visite sera faite par un des trois grands mandarins quand le navire sera un navire de guerre.

9° Toute demande de secours soit en hommes, soit en bois, soit en vivres sera accueillie avec empressement par les autorités et fournie dans le plus bref délai. Le chef français donnera en retour un reçu qui permettra de se faire rembourser à Hanoï les dépenses faites.

10° Tout acte d'hostilité commis par nos administrateurs dans la province contre les résidents étrangers ou un parti quelconque de la population sera sévèrement réprimé par nous.

11° Le présent traité sera exécuté à la lettre et nous sommes responsables de toute infraction.

12° Le présent traité sera copié en 3 exemplaires qui seront remis par nous en personne dans une visite officielle au commandant français à bord de l'*Espingole*. — Un de ces exemplaires sera expédié ensuite par nous en signe de soumission directement au commandant supérieur français envoyé de l'amiral gouverneur à Saïgon.

13° A ces conditions le commandant français à Haï-Dzu'o'ng s'engage à évacuer la citadelle et à la remettre entre les mains du mandarin gouverneur de la province de Haï-Dzu'o'ng en lui rendant toute son autorité.

de ces douanes sont Thuan-Nu, Lau-Ke, Dang. — D'après le texte annamite ces douanes s'appellent Chanh, Lâu, Mây.

14° Le commandant français n'est nullement responsable des dommages faits à la citadelle pendant son séjour où il a dû prendre des mesures de sécurité.

15° Le commandant français s'engage à ne se livrer à aucun acte d'hostilité tant que le traité sera exécuté et au contraire à maintenir de tout son pouvoir les autorités de la province.

XV

État du Tong-King à l'époque qui a précédé l'intervention française.

Extrait d'une lettre de Mgr Colomer, vicaire apostolique du Tong-King Oriental (1).

« Kê-Nê, Tun-Kin Oriental, 26 août 1873.

....

« Quant à l'état social et politique de ce royaume mieux vaudrait n'y point penser. Vous dire que tout va à la dérive, que tout s'écroule, c'est vous en faire la complète description. Les calamités dont se voit affligé ce malheureux pays se succèdent les unes aux autres : ce ne sont qu'inondations, soulèvements de rebelles, incursions de brigands, pirateries sur mer et sur rivières, rapts d'enfants et de femmes par les forbans chinois, mpôts arbitraires et exorbitants, vexation du peuple par les gouvernants eux-mêmes, au moins par la plupart, mécontentement général, cris et misère partout ....

..... « L'armée et la marine sont dans un état dérisoire, la politique n'est qu'un tissu de fraudes et d'injustices, le commerce est soumis à des entraves sans nombre ; et, au milieu de tant d'abaissement et de misère, s'il se lève quelque génie privilégié, qui, touché des disgrâces de son pays, signale à ses compatriotes le but qu'ils doivent poursuivre pour sortir d'une telle abjection, aussitôt les lettrés s'agitent (2) et, loin de saluer en lui le restaurateur de leur patrie, ils l'accablent de railleries et d'injures, l'appelant avec mépris l'ami des Barbares d'Europe.

« Cependant ces malheureux Annamites ne cessent de dévo-

(1) *Correo Sino-Annamita*, année 1874, p. 95-98.

(2) *Mot à mot :* aussitôt s'agitent les têtes volcaniques des disciples du philosophe chinois.

rer des humiliations : des Français de Saïgon ils ne reçoivent que remontrances et menaces ; les impériaux chinois les traitent pis que des esclaves, les traînant comme *coolies* à la suite de leurs expéditions contre les rebelles des provinces septentrionales ; quant à ces rebelles, hordes composées de Chinois et de Sauvages des montagnes, ils pillent, incendient, massacrent, suivant leur bon plaisir ; même en quelques endroits poussent-ils l'audace jusqu'à obliger les mandarins annamites à leur payer tribut.

« Puis de temps en temps, en certaines provinces, il surgit d'ordinaire d'autres bandes de brigands, lesquelles ne laissent pas de causer de grands dommages aux habitants de ces contrées. Ces bandits sont le plus souvent des hommes perdus de vice ou des gens du pays poussés par la faim.

« Mais ce qui met le comble aux humiliations de ce malheureux royaume, ce qui remplit notre cœur d'amertume, c'est le trafic scandaleux, infâme, déshonorant, que nombre de Chinois exercent en ces provinces maritimes, particulièrement dans celles qui appartiennent aux deux vicariats de notre ordre. Ces Chinois envoient dans les villages des courtiers ; parmi ces derniers on compte assurément des Annamites pervers qui, pour un vil intérêt, entraînent leurs frères dans leurs pièges et les livrent comme esclaves aux Chinois. Ces courtiers, par mille artifices et séductions, amènent la personne avec laquelle ils prétendent vouloir trafiquer jusqu'au port où se tient la jonque chinoise. Le pauvre oiseau, une fois dans la cage de l'astucieux chasseur, dès qu'il s'aperçoit de son sort, pleure, crie, se désole ; mais il ne peut s'échapper et il doit subir le même destin que ses compagnons de disgrâce, tombés comme lui dans le piège. Le Chinois, patron de la jonque, fait hisser les voiles et lever l'ancre ; au timon se tient un robuste Chinois, il fait faire demi-tour et la jonque gagne le large. Ah ! ma chair en tremble au seul penser ! Cette proue, à tête de dragon, entrera bientôt dans quelque port de Chine et peu après on verra sortir de cette fatale cage une multitude de visages affligés : il y a des jeunes filles et même des enfants de l'âge le plus tendre..... puis on les vendra au marché. Qui donc, en présence de telles scènes, ne serait ému de compassion ? Eh quoi ! cela se passe en plein dix-neuxième siècle, au Tun-Kin, à deux pas des ports où flottent les pavillons des nations qui se disent civilisées ! ....

« Mais là ne se bornent pas les humiliations que doit suppor-

ter cette nation *orgueilleuse* (quand je dis orgueilleuse j'entends les gouvernants et les lettrés) ; car, outre le trafic perfide et inhumain dont je viens de parler,..... il y a encore les ravages des pirates. Ces pirates sont encore des Chinois, mais il est aussi parmi eux des Annamites. Leur repaire est aux environs d'un port nommé Càt-Bá, port très-proche de Dâu-son (Dô-Son). Quand ces forbans veulent faire leurs expéditions, ils réunissent un nombre plus ou moins grand de barques, suivant les difficultés que présente l'entreprise. Puis ils entrent brusquement dans les rivières, sans crainte ni des mandarins ni des troupes royales, et ils vont de village en village, partout où il leur plaît d'exercer leurs déprédations. Si les populations leur résistent, ils brûlent, pillent, massacrent, causant des malheurs sans nombre ; toutefois, ils épargnent et emmènent en captivité les jolies femmes et les enfants, selon les effets de leur caprice. Ordinairement, à l'approche de ces vautours, de ces tigres, tout le monde s'enfuit ; on cherche du moins à sauver de leur cruelle rapacité les femmes et les enfants. Mais souvent les pirates ont dressé des embuscades ; le village est cerné et il arrive que ces pauvres gens, en fuyant les griffes du tigre, viennent tomber sur les cornes du taureau. La destinée de ces malheureuses victimes n'est autre que celle que j'ai décrite plus haut. Quelquefois, si les parents de la victime sont riches et s'empressent d'expédier un émissaire au lieu où les pirates gardent leur proie, à force de prières et à coups d'argent, ils parviennent à la racheter ; mais, s'ils tardent, si la jonque a mis à la voile, les pauvres pères, les pauvres maris ont perdu pour toujours leur fille bien-aimée, leur chère épouse ; ils n'ont plus qu'à pleurer ....
.... »

Pour compléter ce tableau de l'état du Tong-King, je dois citer une lettre écrite à peu près à la même époque par un autre évêque espagnol, Mgr Cezon, vicaire apostolique du Tong-King Central :

« Cette même année 1872 », écrit-il à la rédaction du journal *Les Missions Catholiques* (1), « les mandarins de Tu'-Dù'c, sous prétexte d'entretenir les troupes qui font la guerre aux rebelles des montagnes, ont frappé le peuple de souscriptions forcées.

(1) N° du 15 août 1873.

Les contributions annuelles recueillies, ils ont exigé une certaine somme qu'ils désignent sous le nom de *Lai euyên*, ce qui signifie souscription volontaire et spontanée en faveur du roi. La spontanéité c'est, pour le peuple, de s'exécuter immédiatement, sinon les agents des mandarins se présentent et opèrent si bien que ceux qui ont été primitivement imposés pour 100 taëls (1), doivent en payer 200 et quelquefois plus. Pour les personnes aisées, la souscription est portée jusqu'à 300 et 400 taëls.

« La haine se met souvent de la partie. Il est des hommes qui, pour se venger, dénoncent faussement des familles comme riches. Les mandarins accourent aussitôt et les forcent à vendre le peu qu'elles possèdent.

« Il existe encore un décret royal accordant aux mandarins le droit de vendre toutes les terres abandonnées par les eaux de la mer ou des rivières. Mais, les ventes faites, et des milliers de barres d'argent encaissées, il arrive un contre-ordre suspendant les ventes et ordonnant aux acheteurs de restituer les terres contre un simple titre honorifique pour toute indemnité.

.... »

Encore quelques citations sur l'administration annamite et notamment sur l'odieuse classe des mandarins.

« Les mandarins ruinent et oppriment le peuple ; ils ne songent qu'à s'engraisser de ses dépouilles. » C'est Tu'-Dù'c lui-même qui parle ainsi dans son édit de juillet 1864 (2).

« Nous sommes toujours », écrivait en 1858 un des prédécesseurs de Mgr Cezon, Mgr Melchior-Garcia San-Pedro, « nous sommes toujours dans l'anarchie la plus complète. Depuis le premier jusqu'au dernier tous les mandarins ne pensent qu'à voler ; et, cette année, ils y vont vigoureusement, croyez-le, et ne vous en étonnez pas. Je n'avais jamais vu chose pareille : en présence de l'extrême famine, ils ont voulu établir une espèce de vie en commun, en obligeant les gens qui ont quelque aisance à mettre en réserve le nécessaire et l'indispensable jusqu'à la récolte. C'est le mandarin qui fixe cette partie ; et, pour conserver la moitié, il faut lui donner l'autre. Et que font-ils de ce qu'ils recueillent ? Le donnent-ils aux pauvres ? Hélas ! tant de philanthropie ne se rencontre pas dans un pays

(1) Le taël vaut un peu moins de huit francs.
(2) *Annales de la propagation de la Foi*, t. XXXVII, p. 334.

d'infidèles. Le premier pauvre et le plus nécessiteux c'est le grand mandarin. Jugez des autres ! Et, pendant qu'ils passent les nuits au jeu, à table et dans les spectacles, des centaines de pauvres meurent à leurs portes et, parmi eux, des gens qui, les années précédentes, pouvaient faire des aumônes... (1). ».

Malheur aux populations dont les impôts, consistant en certains produits spéciaux, sont soumis à l'appréciation des mandarins! Dans la région des montagnes, par exemple, il est des villages qui doivent fournir au roi une certaine quantité de bois de fer. Or, bien souvent, lit-on dans une notice sur l'Annam, qui semble avoir été écrite par le R. P. Le Grand de la Liraye (2), bien souvent, lorsque ces arbres ont été, avec des frais considérables, traînés jusque chez le mandarin, « le misérable les refuse », et ce pour obliger ses administrés « à lui procurer de plus beaux pieds et faire ainsi son profit particulier de leurs sueurs inutiles. C'est quelquefois vraiment affreux », continue l'auteur de cet article, « de voir des populations entières soumises à un despotisme que l'on ne connaît que dans les colonies à esclaves. »

En temps de guerre, les mandarins ont un système de répression atroce. « S'ils savent, écrit en 1855 Mgr Retord, qu'un individu est au camp des rebelles, comme ils ne peuvent le saisir, ils arrêtent ses parents et les fonctionnaires de son village et les exécutent à la place du coupable. Autre expédient aussi lâche qu'inique : quand une troupe d'insurgés passe ou séjourne dans quelque hameau trop faible pour lui résister, les mandarins attendent que les rebelles soient partis, pour venir ensuite brûler et saccager le pauvre village, et, après cet exploit, ils chantent victoire, comme s'ils avaient mis l'ennemi en fuite. Souvent ils ne s'en tiennent pas là, surtout quand ils sont battus. Pour couvrir leur défaite ils tranchent la tête aux gens paisibles qu'ils rencontrent en fuyant : que ce soit des hommes ou des femmes, peu importe ; puis ils coupent les oreilles et les nez de ces têtes, en font des espèces de chapelets qu'ils envoient au roi comme une preuve palpable de leur triomphe, et comme un titre pour obtenir récompense et avancement (3). »

(1) *Ibidem.* t. XXXI, p. 110.

(2) *Aperçu sur la géographie, les productions, l'industrie, les mœurs et les coutumes du royaume d'Annam*, publié dans le *Courrier de Saïgon, journal officiel de la Cochinchine.* N° du 5 avril 1876.

(3) *Vie de Mgr Retord, vicaire apostolique du Tong-King occidental*, p. 71.

C'est ainsi que les mandarins annamites se vengent de leurs défaites sur les populations désarmées et inoffensives. Ce qu'ils faisaient en 1855, ils ne laissent pas de le faire encore aujourd'hui. — En voici un exemple : vers juin 1874, alors qu'il se rendait du So'n-Tây en Nghê-An, le prince Thuyêt brûla, à son passage dans la province de Hà-Nôi, plus de de douze villages, en représailles d'un petit avantage que les Pavillons-Jaunes avaient remporté sur son arrière-garde.

XVI

Instructions pour l'expédition de Ninh-Binh. — Lettre de M. Francis Garnier à M. Balny d'Avricourt.

TONG-KING FRANÇAIS
—
CABINET
du
COMMANDANT EN CHEF
—
N° 64
—

Hanoi, le 2 décembre 1873.

Mon cher Monsieur Balny,

J'ai reçu hier au soir votre lettre n° 5 datée du 30 novembre au soir. Je pense qu'il y avait erreur de numéro et de date et qu'elle aurait dû porter le n° 8 et la date du 29 novembre. Les renseignements qu'elle contient et la non-réception de mes instructions expédiées en dehors du *tram* par M. Esmez me déterminent à vous envoyer M. Hautefeuille et le canot à vapeur. S'il vous rejoint entre Phu-li et Hung-yen, vous devrez vous arrêter, lui remettre le plus tôt possible vos propositions, celles de M. de Trentinian et votre courrier pour Saigon et me les envoyer à Hanoi par le canot à vapeur. Le Lao-Kay attendra son arrivée pour partir pour Saigon. Passez donc une nuit, s'il le faut, pour clore votre courrier.

Immédiatement après le départ du canot à vapeur, vous rebrousserez chemin pour Phu-li ou vous partirez de Phu-li, si vous y êtes, et vous vous dirigerez sur Ninh-Binh après avoir pris un pilote. Le prêtre annamite et le mandarin chrétien auquel je délègue tous mes pouvoirs administratifs à Ninh-Binh,

vous aideront en cela. Ils vous seront amenés par le canot à vapeur. J'ai déjà écrit à Ninh-Binh pour demander la soumission de la province. Aux conditions que je posais dans ma lettre et qui sont conformes à celles acceptées par Hung-yen, vous ajouterez celle-ci : le quan-an (1) de Hanoi doit être livré. S'il n'est pas amené à bord de l'*Espingole* deux heures après votre demande, vous vous emparerez de la citadelle. N'acceptez pas l'affirmation que le quan-an est parti, si les renseignements recueillis vous indiquent le contraire.

M. de Trentinian tiendra garnison à Ninh-Binh jusqu'à nouvel ordre. Il fera contradictoirement avec le mandarin chrétien susmentionné, l'inventaire des valeurs, approvisionnements, matériel de guerre qu'elle contient. L'*Espingole* devra embarquer comme à Phu-li tout le numéraire or et argent et les petits canons de bronze qui seraient trouvés.

J'ai fait remplacer, d'après vos renseignements, l'administrateur de Phu-li.

M. de Trentinian laissera carte blanche pour l'administration de la province au mandarin chrétien que j'envoie, tout en essayant de se rendre compte de ses agissements. Il pourra s'en informer auprès du Père annamite qui parle latin, mais il faudra pour cela que M. de Trentinian parle très lentement et en prononçant les *u*, *ou*. Il m'écrira chaque fois qu'il aura un renseignement de quelque valeur à me communiquer. Il se servira toujours du *tram* qui fonctionne très bien.

Vous garderez sur l'*Espingole* l'interprète Paul.

Portez la plus grande attention à la configuration hydrographique du pays.

M. de Trentinian usera, en inscrivant régulièrement ses dépenses et en donnant un bon à l'administrateur indigène, des ligatures du trésor de Ninh-Binh, pour les achats de vivres frais, etc., qu'il aurait à faire. Il évitera de la part de ses hommes tout gaspillage inutile. Le plus grand respect des propriétés et des habitants, cela va sans dire.

Les mandarins de Ninh-Binh qui auraient résisté et qui auraient pu être pris seraient embarqués sur l'*Espingole* et conduits à Hanoi. Le quan-an devra être mis aux fers ; les autres traités avec égard.

Vous me rapporterez la lettre que j'avais adressée au gouverneur de Hai-Dzu'o'ng par votre intermédiaire, si vous l'avez

(1) Mandarin de la justice.

reçue au moment où vous serez rejoint par M. Hautefeuille. Celui-ci vous apportera votre sextant.

Donnez à M. de Trentinian la mission de faire à Ninh-Binh pour les douanes ce qui a été fait à Hung-yen; laissez-lui le soin de faire détruire les commencements de barrages que vous m'avez signalés; laissez-lui les copies des arrêtés commerciaux qui pourraient vous rester encore.

Enfin, donnez-lui le plus de vivres que vous pourrez, en ne gardant que ce qui est nécessaire à votre retour à Hanoï.

Agréez, mon cher capitaine, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

(Signé) : F. GARNIER.

XVII

Rapport sur les opérations de la compagnie de débarquement du *Decrès*.

La mission chargée d'ouvrir les ports du Tonquin se trouvant menacée à Hanoï, M. Garnier, envoyé politique et commandant militaire, fit demander la compagnie de débarquement du *Decrès*.

Le 11 novembre la compagnie s'embarque sur le *Mang-Hao* pour aller à Hanoï en passant par la rivière de Cam et le canal Song Ki. Elle se compose de : 1 enseigne commandant, M. Bain; 2 aspirants, MM. Hautefeuille et Perrin; 1 adjudant; 3 sergents et 50 quartiers-maîtres et marins; de plus, 1 obusier de montagne servi par 6 marins; un médecin, M. Dubut.

Le 12 au soir, arrivée à Hanoï et le lendemain 13, au matin, la compagnie débarque et se rend au camp des lettrés où elle prend son casernement. Le même jour le *Scorpion* mouille devant la ville. M. Garnier en prend le commandement. Les forces du corps expéditionnaire se composent de : 63 hommes et officiers du *Decrès*; 25 soldats d'infanterie de marine, commandés par M. le sous-lieutenant de Trentinian; 23 marins du *Fleurus*; la maistrance et équipage de l'*Arc*, commandés par M. Esmez; le *Scorpion* et l'*Espingole*, capitaine Balny; plus deux médecins et un ingénieur hydrographe.

Les conférences avec les mandarins n'aboutissent à rien, M. Garnier veut imposer l'ouverture des fleuves, les mandarins accordent verbalement et refusent par écrit. La mauvaise volonté et les menaces redoublent : pour se défendre M. Garnier

attaque le 20 au matin la citadelle d'Hanoï, présentant un front bastionné de 1.300 mètres et défendu par 5.000 hommes, à la tête desquels était Nguyen tri phong. Une partie des marins du *Decrès* attaque la porte S.-O., sous le commandement de M. Bain, les autres avec le capitaine d'armes forment la réserve à la porte S.-E., où commande M. Garnier avec le reste du monde et la section de 4 commandée par M. Hautefeuille. En même temps les deux canonnières bombardent les portes Nord, Ouest et Est, tandis qu'une pièce de 4 placée sur une porte de la ville bat l'intérieur. La citadelle est prise d'assaut; 300 Annamites tués ou blessés. 50 hommes avec M. Hautefeuille restent à la garde de la citadelle. Pendant ce temps M. Bain avec 50 hommes du *Decrès* part prendre Phu hoài où les Annamites veulent établir des lignes. L'*Espingole* est envoyée deux jours après prendre le Phu ly et recevoir la soumission de Hung-yen; enfin le 28 M. Esmez, M. Perrin, 45 hommes, 300 Annamites et un éléphant partent pour Phu theuong. Toute la province d'Hanoï est soumise, mais non organisée. On envoie les prisonniers d'importance au *Decrès*, et on demande l'acquiescement des gouverneurs de provinces aux arrêtés commerciaux. Le 1er décembre M. Hautefeuille va à Ya-lam huyen prendre un petit fort et revient après y avoir établi des Annamites. On prépare une expédition contre Son-tay. Les gouverneurs des provinces répondent aux lettres de M. Garnier en construisant des barrages sur le fleuve. Le 2 décembre M. Hautefeuillé part avec la chaloupe à vapeur détruire ceux placés en avant de Ninh-Binh. Le 5, il tente sur cette place un coup de main qui réussit; aussi quand le *Scorpion* arriva devant cette ville pour la prendre, il y vit le pavillon français. Le 4 décembre, M. Balny s'emparait de l'importante citadelle d'Hai-Duong, la plus forte du Tonquin.

Le 4 décembre, le *Lao-Kay* part pour la mer, et le *Scorpion* pour les provinces de Ninh-Binh et Nam-Dinh. 18 hommes du *Decrès* restaient à Hanoï avec MM. Bain et Perrin, les autres partaient avec le *Scorpion* pour aller prendre garnison dans les villes.

Le 9, le *Scorpion* arrive devant Ninh-Binh. M. Garnier, trouvant la province déjà presqu'entièrement organisée, repart aussitôt pour Nam-Dinh, en laissant 10 hommes à Ninh-Binh avec M. Hautefeuille (270 cartouches).

Le 10, au moment d'entrer dans l'arroyau de Nam-Dinh, le *Scorpion* est assailli au Nghia-Hung par la canonnade de deux forts, dont les feux sont éteints par l'artillerie du *Scorpion*. Un

quartier-maître et un fusilier du *Decrès* sont blessés. On désarme les forts et on continue.

Le 11 deux colonnes se dirigent sur la citadelle de Nam-Dinh, l'une commandée par M. Bouxin, l'autre par M. Bouillet; enfin M. Garnier arrive avec la réserve, et la citadelle est emportée d'assaut. Un fusilier du *Decrès* est blessé. M. Garnier organise aussitôt la province et rappelle l'*Espingole*, qui doit laisser M. de Trentinian à Haï-Duong. Une lettre de M. Bain annonçant la reprise du Phu-hoài, le *Scorpion* part pour Hanoï, et M. Garnier, laissant 25 marins du *Decrès* avec M. Harmand, revient à Ninh-Binh où il trouve les ambassadeurs annamites et Mgr Sohier; il part aussitôt pour Hanoï (17 décembre).

Les lettrés lèvent des troupes, mais, repoussés d'Hanoï et de Ninh-Binh, ils se sont réfugiés en Nam-Dinh où M. Harmand, avec ses 25 hommes, a bien de la peine à les chasser. Le 18 ils vont au grenier de Haï-lang, pavillon français en tête; ils sont repoussés, mais leur chef Tam Dang ne se décourage pas. Quelques jours après un de ses lieutenants, Tu Y, arrivait au huyen Y-Yen, massacrait le quan-huyen, son tru-phang et mettait le pays à feu et à sang. Enfin, le 21, M. Harmand leur inflige une sérieuse correction et fait exécuter les chefs de ces révoltés. La province commence à s'organiser; ce fut la seule avec Hanoï et Ninh-Binh. Hung-Yen avait gardé son ancienne administration, à Haï-Duong on ne possédait que la citadelle, la province n'était pas soumise, les pirates chinois appelés par Quan-Yen bloquaient les côtes. Ils bloquaient même Balat Trali et Vung Chua où ils empêchaient les communications entre Hué et le Thanh-hoa.

Pendant ce temps les troupes ralliées par le prince Hoang en Son-Tay et Bac-Ninh, aidées des Chinois au drapeau noir, envahissaient Hanoï. Dès le 6, M. Perrin repart à Ya-lam, où il trouve 800 Annamites; il les repousse et tue un général. Le 7 Phu hoài est repris; le capitaine d'armes y va le 11 et en tue un grand nombre. Le 14 M. Perrin va en reconnaissance à Phu hoài, il trouve 3.000 Annamites de Son-Tay retranchés derrière des lignes; un de ses hommes est blessé. On fait également une sortie du côté de Phu Thuong.

Le 19 M. Garnier arrive à Hanoï, le 20 les ambassadeurs. Les conférences commencent aussitôt. Le 21 décembre les troupes de Phu hoài, guidées par 300 Chinois au drapeau noir, viennent attaquer la citadelle. Ils sont repoussés en faisant des pertes nombreuses, mais, en s'avançant trop, M. Garnier, M. Balny et

3 marins sont tués ; les Chinois leur coupent la tête. Nous avons 6 blessés. Enfin le 25, à midi, le *Scorpion* arrive avec 105 hommes d'infanterie. M. Bain prend le commandement militaire provisoire, et M. Esmez le commandement politique. M. Moty est nommé administrateur d'Hanoï.

L'*Espingole*, commandée par M. Rullier, part pour les provinces du Sud.

La nouvelle des évènements arrivés le 21 à Hanoï fut le signal d'un soulèvement général. Ninh-Binh, qui depuis le 10 était en paix, se soulève le 24. Le phu Nho-Quan est pris ainsi que Yen-hoa dont le huyen et 2 prêtres sont tués. Le 25 ils s'emparent de Gia Vien huyen, qui est repris par 7 marins et 150 Annamites. Le 26 les lettrés s'avancent au delà de Gia-Vien, mais le quan-phu de Yen-Khanh les bat par terre pendant que du fort de Ninh-Binh ils sont canonnés pendant leur retraite ; l'*Espingole* leur envoie quelques obus qui les mettent en déroute complète. Le même jour, en Nam-Dinh, les troupes franco-annamites battent les lettrés. Le 28 expédition à la Do-Gian et à Ninh-Da ; la route des *trams* est libérée. 18 mandarins sont en Thanh-Hoa ; ils veulent entrer avec 2.000 hommes d'escorte. Ceux-ci sont battus une 1re fois au défilé de Tam-Diep. C'est dans Xu Thanh que se fait là résistance du Sud, on y concentre des forces considérables, mais les défilés étant défendus ils ne peuvent que passer par les montagnes pour communiquer avec Son-Tay en passant par le phu Nho-Quan. Néanmoins, quelques-uns de leurs émissaires soulèvent An-Mô huyen, les lettrés sont commandés par Quan Thien ; ils sont battus à Thien-Tri par un détachement de marins et 150 Annamites, pendant que le quan-huyen An-Mô les chasse de leur retraite et que le chang-lanh Luong bat les troupes envoyées à leur secours. Les principaux chefs de l'insurrection dans le Sud y sont faits prisonniers et exécutés (Quan Thien, son frère, le gendre et neveu du Tam Dang). Les lettrés brûlent et pillent toujours, mais ils sont repoussés en Nho-Quan, Yên-Hoa et Hanoï où ils battent le tru-phong placé à la Dôn Vi. Pendant ce temps l'*Espingole* a battu les lettrés à Chanh-Danh et Binh-Tuân. Puis passant par Ninh-Binh, M. Hautefeuille l'envoie à la Dôn Vi avec 5 de ses hommes ; elle bat et tue un grand nombre de lettrés, délivre ainsi Ke-So et le Phu Ly qui étaient menacés et libère la route des *trams*.

M. Balézeaux prend le commandement militaire ; M. Philastre la direction politique des affaires.

Nam-Dinh est presque apaisée ; en Ninh-Binh il reste Nho-Quan et Yên-Hoa. M. Hautefeuille y va le 4 avec le *Mang-Hao*, 5 marins, 150 Annamites et 50 Muongs. On trouve 800 lettrés à Daï-Huu ; ils sont chassés et laissent peu de monde sur le carreau, on brûle leurs magasins et leurs demeures ; le soir, à Vinh-Tri, on trouve 500 hommes mal armés qui prennent la fuite. Ils se réunissent aux bandes de Daï-Huu et vont à Yên-Hoa. Le *Mang-Hao* mouille à Lang-Van et le 5 il arrive devant Yên-Hoa, défendu par 1.200 hommes, dont 600 réguliers de Son-Tay et Thanh-Hoa ; le combat est assez long, les Annamites résistent longtemps : on finit par les prendre. La résistance leur a coûté 150 hommes, presque tous des réguliers, et 2 de leurs principaux chefs. Du côté des Franco-Annamites, ces derniers seuls ont subi des pertes. Le lendemain M. Hautefeuille reçoit l'ordre d'évacuer.

Haï-Duong est évacué le 5; Ninh-Binh le 8; Nam-Dinh le 10. Les lettrés se vengent, le pays est en feu, ce sont des massacres partout.

Les renforts d'infanterie de marine font monter les forces de ce corps à 400 hommes ; la compagnie du *Decrès* devenant inutile revient à bord le 23 janvier.

Vu :

L'officier en second,
(Signé) : BALÉZEAUX.

XVIII

Lettre de M. Philastre à M. Francis Garnier (1).

Saïgon, le 6 décembre 1873.

Mon cher Garnier,

Quand j'ai reçu votre lettre elle m'a jeté dans la plus profonde stupéfaction. Je croyais encore que c'étaient là de vaines menaces.

(1) M. Philastre écrivit cette lettre au moment de son départ pour Hué. Elle ne parvint à Hà-Nôi qu'après la mort de M. Garnier. D'autre part, quand M. Philastre partit pour le Tong-King, il croyait trouver M. Garnier vivant. Que serait-il advenu après une semblable lettre, si, effectivement, en arrivant à Hà-Nôi, M. Philastre eût trouvé M. Garnier encore vivant ?

Avez-vous donc songé à la honte qui va rejaillir sur vous et sur nous quand on saura qu'envoyé pour chasser un baratier quelconque et pour tâcher de vous entendre avec les fonctionnaires annamites, vous vous êtes allié à cet aventurier pour mitrailler sans avis des gens qui ne vous attaquaient pas et qui ne se sont pas défendus ?

Le mal sera irréparable et pour vous et pour le but que l'on se propose en France.

Vous vous êtes donc laissé séduire, tromper et mener par ce Dupuy ?

Vos instructions ne vous prescrivaient pas cela ; je vous avais prévenu que les Annamites ne voudraient jamais accepter de traiter avec vous, vous en étiez convenu avec moi.

L'amiral ne voit pas encore toute la gravité, tout l'odieux de votre agression, il suit une voie bien étrange. Cette affaire va soulever un tolle contre lui et contre vous.

Que fera le gouvernement annamite je n'en sais rien encore. Les ambassadeurs désolés et indignés ; ils veulent la paix parce qu'ils sentent très bien que c'est un coup de Jarnac amené par l'amiral et que celui-ci est décidé à la guerre s'il le faut. Mais je ne sais si leur gouvernement dont l'orgueil est considérable se résignera à supporter cet affront et à en passer par les fourches caudines du gouverneur.

Je m'attends à être mal reçu, en tout cas j'aurai bien à souffrir, car ils ont beau jeu.

Pour moi, j'ai voulu cesser toute participation à des affaires de négociations si étrangement conduites. Je ne l'ai pas pu ; je n'ai pas pu refuser à l'amiral la mission qu'il me donne. Mais je suis désolé de tout ça et je n'en attends rien de bon ni dans le présent ni dans l'avenir.

Puissiez-vous de votre côté vous en tirer sans trop de mal.

Votre bien dévoué

(Signé) : PHILASTRE

XIX

Lettre de M. Luro, administrateur des affaires indigènes à Saïgon, à M. Francis Garnier.

Saïgon, le 21 décembre 1873.

Mon cher Garnier,

Le dernier bateau a dû t'apporter une lettre de moi, qui a dû te faire comprendre que je n'étais pas sans inquiétude sur le résultat du coup de force tenté par toi.

Tout va bien, et ton coup, tout audacieux qu'il était, a réussi; les Annamites ont pris la venette, n'ont pas rappelé leurs ambassadeurs et Philastre est parti avec le 2e ambassadeur pour Hué pour inviter ces braves gens à traiter. On attend Philastre tous les jours et, aussitôt son arrivée, le traité va être mis en branle ; maintiens toujours le *statu quo* chez toi et tu es sûr du succès. Dans trois ou quatre mois, le traité fait, tu seras probablement débarrassé du Tông-Kin, à moins qu'on ne t'y retienne pour faire l'application du traité de commerce qui sera conclu. L'amiral est toujours dans les mêmes dispositions qu'à ton départ à ce sujet ; il veut arriver au protectorat et il l'obtiendra très-probablement. Pourvu qu'après cela on en joue avec réserve et prudence, de manière à ne pas trop faire sentir la chaîne, tout ira fort bien.

Donc, mon pauvre vieux, six mois ou un an de patience et te voilà, s'il plaît à Dieu, hors de page et hors d'affaire, avec une situation sérieuse dans la marine et la liberté de résidence.

Quant à moi, le collège s'approche à grands pas et je n'ai guère le temps de m'en occuper, parce que l'absence de Philastre me met tout le service de la justice indigène sur le dos. Dans un an j'espère que la bête aura prouvé qu'elle est viable en marchant et que je pourrai redevenir libre. Comme je te l'ai dit, malgré ta demande, l'amiral n'a pas songé à m'envoyer un instant au Tông-Kin et, de fait, il ne faut pas lui en vouloir ; il est impossible de m'enlever d'ici, parce que toute cette affaire de collège roule sur moi.

Tes commissions, comme je te l'ai annoncé, sont parties pour France ; j'ai reçu des nouvelles excellentes de ta famille, et, comme j'ai craint que tes lettres ne pussent arriver régulièrement chez toi, j'ai écrit ou à ton père ou à ton frère, leur

racontant les choses et écrivant toujours de manière à leur enlever toute crainte ou toute appréhension à ton sujet.

Je leur ai donné toujours bon espoir sur ton succès final, et, de fait, il en arrivera, je crois, ainsi que je te l'ai dit.

Tu as été audacieux, mais le proverbe se vérifie, *fortuna favet audaces*, donc je suis content. L'amiral est toujours très-bien disposé pour toi ; dors sur tes deux oreilles en veillant bien à la défensive.

Roques t'apportera probablement cette lettre, car il va au Tông-Kin avec son bateau; reçois-le comme un de mes amis et n'aie pas d'appréhension à son sujet : il sait traiter comme il faut les Annamites et connaît un peu leur langue. Adieu donc, au revoir ; je te tiendrai au courant des nouvelles par la prochaine occasion.

Ton bien dévoué,

(Signé) : E. LURO.

Tiens-toi toujours le plus tranquille possible pour laisser faire le traité. Tu as fait tout ce qu'il fallait pour l'accélérer, ne bouge plus sans ordres.

Comme tu dois t'y attendre, tu as des envieux, mais leurs clabauderies se dissiperont comme fumée et déjà tout leur bruit est tombé.

XX

Lettre de M. C*** L***, secrétaire de l'amiral Dupré, à M. Francis Garnier.

COCHINCHINE FRANÇAISE

—

CABINET

DU GOUVERNEUR

COMMANDANT EN CHEF

—

Saïgon, le 5 décembre 1873.

Mon cher Monsieur Garnier,

L'amiral vous écrit officiellement au sujet de vos affaires politiques et commerciales au Tonquin, mais il m'a chargé de vous parler des détails de votre correspondance.

Votre lettre n° 1 du 10 octobre annonçant la perte de l'*Arc* et votre arrivée nous est parvenue intacte dans un tube bien fermé.

Votre n° 3, également expédiée par la voie de terre, nous est arrivée le 27 novembre, mais je dois vous signaler comment : elle était dans un tube qu'on s'était contenté d'attacher avec une ficelle rouge et qui ne portait aucun cachet. Ce tube en fer-blanc était enfermé dans un tube en bambou très-bien cacheté, mais nous ignorons si ce dernier tube et les cachets apposés sont de vous ou des autorités annamites.

Je vous avais remis à votre départ des sacs de toile dans lesquels les tubes métalliques pourraient être enfermés; comme ils sont peut-être perdus, je vous en envoie d'autres; un cachet de cire bien appliquée ne peut plus être brisé, et de la sorte nous aurions l'assurance que l'on n'ouvre pas vos tubes.

Cette seconde lettre, seconde bien qu'elle porte le n° 3, est du 10 novembre, elle annonce votre arrivée à Cua-cam, puis à Hanoï. Comme elle ne confirme pas, ainsi que vous aviez promis de le faire, les précédentes, l'amiral ignore encore s'il a jamais existé un n° 2 et ce qu'il a pu devenir. Si vous avez écrit une lettre entre le n° 2 (1) et le n° 3, elle ne nous est jamais parvenue. Il serait utile de toujours confirmer les deux lettres immédiatement antérieures, cela nous permettrait ici d'établir un contrôle.

Votre lettre n° 5 est celle qu'a portée le *Decrès* et qui annonce votre brillant coup de main et la prise du Grand-Maréchal. Il est probable que le *d'Estrées*, qui arrivera demain de Hong-Kong, nous remettra votre n° 4.

Montesquiou doit vous écrire longuement. Quant à moi le temps, mais non la bonne volonté, me fait défaut, car la besogne me déborde; pensez qu'en outre de la correspondance effrayante avec Hué et les ambassadeurs il faut écrire à Paris, le paquebot partant lundi pour Marseille.

Je vous envoie diverses lettres et les accusés de réception de la poste à qui j'ai fait remettre avec un grand soin toutes les lettres contenues dans les tubes que vous avez expédiés depuis votre départ.

On vous a fait un cachet dont vous pourrez vous servir pour fermer à la cire l'enveloppe de toile de vos tubes; je ne sais s'il sera terminé assez à temps pour qu'on vous l'expédie demain.

Ici tout va bien et je suis persuadé que votre vigoureuse entreprise à Hanoï ne peut que faire hâter la conclusion du

(1) C'est n° 1 qu'il faut lire sans doute.

traité; toutefois il est à craindre que le ministre ne soit irrité, lui qui ne veut, *à aucun prix*, de la plus petite occupation militaire du Tonquin. Nous espérons recevoir de vous avant le 6 janvier des nouvelles qui arriveront à Paris par le télégraphe assez à temps pour calmer l'épouvante du Gouvernement.

Je charge Goudard de mes meilleurs compliments pour vous et vous prie de compter sur mon entier dévouement. Mille vœux bien sincères.

(Signé) : C***-L***.

XXI

Lettre de M. de M***-F***, lieutenant de vaisseau, aide-de-camp de l'amiral Dupré, à M. Francis Garnier.

Saïgon, 12 décembre 1873.

Mon cher Garnier,

Votre coup hardi a bien simplifié toutes choses, et tout a l'air maintenant de marcher vers une entente cordiale.

J'en suis bien content et je vous en félicite vivement, vous êtes fort habile et vous avez bien vu les choses.

Je ne vous dis pas tout ce que j'en pense parce, que je ne sais pas en quel état ma lettre vous arrivera, n'étant pas dans un tube. Je tiens seulement à vous donner de mes nouvelles et à vous faire mon compliment, les occasions étant très-rares.

J'ai reçu votre lettre du *d'Estrées* après le départ du *Decrès*. Je vois avec plaisir que vous ne demandez pas grand'chose de plus; ce sera pour la prochaine fois.

B*** n'a pas pu y tenir avec D***, il a demandé son débarquement et il a été remplacé par un officier du *Fleurus*.

Je n'ai pas grand'chose à vous dire, il n'y en a plus que pour le Tonquin; j'ai ouï dire cependant que les nouvelles de Delaporte de Pointe de Galles étaient assez mauvaises.

Mille amitiés, je vous serre la main.

(Signé) : M***.

Dites à Goudard que nous le regrettons beaucoup.

XXII

Lettres de M. Testard du Cosquer, capitaine de frégate, commandant l'aviso le *Decrès*.

1° A M. BAIN DE LA COQUERIE.

Decrès, le 24 décembre 1873.

Mon cher Bain,

Je suis assez embarrassé pour vous donner un conseil. Je crois cependant, qu'en vue des renforts qui vous arrivent vous devez tenir le plus longtemps possible sans toutefois compromettre votre troupe.

Le *Scorpion* ne peut tarder à vous rejoindre. Faites rallier, si vous le pouvez, les éléments de notre compagnie afin de concentrer la défense sur un seul point.

Le *D'Estrées*, arrivé aujourd'hui, a conduit ici M. Philastre, inspecteur des affaires indigènes, et le 2e ambassadeur qui était à Saïgon. Ils sont partis immédiatement pour Hanoï et vous ne tarderez pas à les voir.

Les pouvoirs politiques vont sans doute tomber entre les mains de M. Philastre (1) et je crois que les affaires pourront s'arranger pacifiquement.

Quant à la direction militaire, je pense qu'en raison de votre ancienneté, elle doit vous revenir, à moins que M. Esmez n'ait des instructions particulières qui l'autorisent à prendre la succession de M. Garnier. Dans ce cas, votre position deviendrait difficile et serait laissée à votre appréciation. Il est bien entendu que vous agiriez dans l'intérêt du service en faisant au besoin abnégation de votre ancienneté.

Si les évènements se précipitent et si vous êtes obligés de vous replier, nous sommes toujours mouillés à l'embouchure de Cua-Cam et vous nous trouverez là pour vous recevoir.

Bonne chance et bon courage, soyez prudent.

Je vous serre bien affectueusement la main.

(Signé) : TESTARD.

(1) Voir la note 1 de la Pièce XXII, p. 430.

2° A M. DE TRENTINIAN.

A bord du *Decrès*, le 26 décembre 1873.

Mon cher Monsieur de Trentinian,

Je suis heureux d'apprendre que votre situation n'offre aucun danger et que vous pouvez la conserver avec les forces dont vous disposez.

Très-peu de temps après cette lettre, vous recevrez à Hai-Dzeung M. Philastre (1), le 2e ambassadeur et M. Balézeaux, lt de vau, que je viens de nommer commandant militaire de l'expédition. Vous recevrez de lui les ordres et les instructions que vous me demandez.

Vous devez avoir reçu des offres de service ou la soumission d'un nommé Hong, chef le plus influent des pirates de la côte et dont les jonques, au nombre de 30, dit-on, stationnent dans la rivière et surtout dans les environs de la position que vous occupez.

Je ne puis que vous engager à accueillir avec la plus grande circonspection les propositions qui vous seront faites par ce bandit, qui ne manquera pas de se tourner contre vous s'il vous sent le plus faible.

Si vous pouviez l'attirer adroitement dans un piège et vous emparer de sa personne, vous rendriez au pays et à l'œuvre que nous poursuivons un signalé service.

Sa flottille, privée de son chef, vous tirerait peut-être quelques coups de canon, mais ne manquerait pas de se disperser bientôt après.

Agissez avec la plus grande prudence, car vous avez affaire à un rusé coquin, et ne risquez le coup que si vous êtes bien sûr de réussir.

Il me semble inutile de vous recommander de ne pas compromettre pour cela votre situation qui est assurée et qui nous est indispensable pour permettre aux personnes que j'envoie à Hanoi d'arriver à leur destination.

Agréez, mon cher lieutenant, l'assurance de ma considération distinguée.

Le ct du *Decrès*,
(Signé) : TESTARD.

(1) Voir la note 1 de la Pièce XXIII, p. 430.

Décrès, le 27 décembre.

Mon cher lieutenant,

Je profite d'un courrier qui porte une lettre à M. Bain pour vous faire savoir que vous allez recevoir sans tarder à Hai-Dzeung M. Philastre (1), le 2e ambassadeur de Saïgon et M. Balézeaux, lieutenant de vaisseau, que je viens de nommer commandant du corps expéditionnaire.

Vous recevrez des ordres de ce dernier et vous donnerez à ces Messieurs toutes les facilités pour se rendre le plus promptement possible à Hanoi.

Le *Scorpion* a dû rejoindre M. Bain et lui apporter 105 hommes d'infanterie de marine; sa position est donc assurée. Tenez la vôtre aussi longtemps que vous le pourrez et demandez au besoin quelque renfort à M. Bain.

Je vous ai répondu hier à la lettre que vous m'avez écrite; dans le cas où elle ne vous parviendrait pas, je vous répète dans celle-ci de n'accueillir qu'avec la plus grande circonspection les offres de service ou même la soumission d'un nommé Hong, chef des plus influents des pirates, qui se trouve, dit-on, dans vos parages avec 30 jonques armées.

Si vous pouviez l'attirer dans un piège et vous emparer de sa personne, vous rendriez au pays et à l'œuvre que nous poursuivons un signalé service. Vous recevriez peut-être quelques coups de canon des jonques, mais celles-ci, privées de leur chef, ne tarderont pas à se débander et elles trouveront pour les recevoir le *d'Estrées* qui est mouillé à l'entrée de la rivière. Vous avez affaire à un habile coquin; agissez donc avec la plus grande prudence et ne compromettez pas votre situation qui nous est indispensable.

Je vous prie d'agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Le ct du *Decrès*,
(Signé) : TESTARD.

Je vous laisse le soin de rémunérer, comme ils le mériteront, les porteurs de la présente.

(1) Voir la note 1 de la Pièce XXIII, p. 430.

XXIII

Convention du 5 janvier 1874, relative à l'évacuation de Ninh-Binh et de Nam-Dinh.

Les soussignés

Le Lè Bô Ta Tam Tri Nguyên Van Tu'o'ng, second ambassadeur plénipotentiaire en France, muni de pouvoirs spéciaux pour régler provisoirement les questions pendantes au Tonquin, agissant pour le gouvernement annamite d'une part,

Et M. Philastre, lieutenant de vaisseau, inspecteur des affaires indigènes en Cochinchine, chef du service de la justioe indigène, chevalier de la Légion d'honneur, muni des instructions de Monsieur le contre-amiral commandant en chef, gouverneur de la Cochinchine Française, ministre plénipotentiaire ; accrédité près de Son Excellence le ministre des relations étrangères de la cour de Hué et désigné d'urgence par M. Testard, capitaine de frégate commandant les forces navales françaises dans les eaux du Tonquin, pour remplacer M. Garnier dans sa mission politique au Tonquin (1), agissant pour le gouverneur de la colonie de la Basse-Cochinchine, d'autre part ;

Après s'être communiqué leurs pouvoirs et les avoir trouvés en règle sont convenus de ce qui suit :

Article 1er. — Tout malentendu cessant entre l'autorité militaire française au Tonquin et les autorités annamites représentant le gouvernement de Sa Majesté l'Empereur d'Annam, les deux parties ci-dessus désignées désirant se donner réciproquement une preuve de la sincérité de leurs intentions,

Les troupes françaises qui occupent accidentellement la citadelle de la province de Ninh-Binh et la citadelle de la province de Nam-Dinh évacueront ces places qui seront remises aux autorités annamites, savoir : celles de Ninh-Binh dans la journée du huit et celle de Nam-Dinh dans la journée du dix janvier prochain, dans l'état où elles se trouvent actuellement et avec tout le matériel et le numéraire qu'elles contiennent, aussitôt après la sortie et l'embarquement des troupes françaises.

Monsieur le commandant des troupes françaises dans chacune

(1) A la vérité, il ne paraît pas, au moins d'après les trois lettres de M. Testard citées précédemment pp. 427-429, que cet officier supérieur ait désigné M. Philastre « pour remplacer M. Garnier dans sa mission Politique au Tonquin. »

de ces places arrêtera avec le mandataire de l'autorité annamite et fixera lui-même les mesures de sûreté qu'il jugera convenables et les formes qui seront observées; — il fixera l'heure de la remise de la place, fera établir un inventaire du matériel et des fonds, et reçu lui en sera délivré.

Art. 2. — De son côté, le gouvernement annamite s'engage :

1° A n'introduire dans chacune de ces citadelles que les troupes indispensables à la police, à la garde des autorités et de la place ;

2° A ne faire aucune concentration de troupes dans l'étendue de ces provinces ; à laisser les communications et routes fluviales ou terrestres libres de tout obstacle pour les troupes et navires que le gouvernement français entretient provisoirement au Tonquin ;

3° A proclamer dès le jour de la remise de chacune de ces places une amnistie pleine et entière pour tous les sujets de Sa Majesté l'Empereur d'Annam qui auraient pu, à quelque titre que ce soit, être employés par l'autorité militaire française, à les protéger contre toute réaction vexatoire et à pourvoir, autant que possible, d'emplois conformes à leurs aptitudes celles de ces personnes qui auraient été provisoirement pourvues de fonctions par l'autorité française : la conduite de ces sujets annamites ne pouvant être considérée comme criminelle, l'autorité française ayant toujours spécifié publiquement qu'elle n'agissait que pour le gouvernement annamite, lequel avait cessé d'être représenté dans ces provinces.

Art. 3. — Aussitôt après l'exécution de cette convention, les soussignés s'occuperont de concert, de régler les questions relatives à la citadelle et à la province de Hanoi.

Fait double en deux langues dans la citadelle de Hanoi, le cinq janvier 1874.

La remise des citadelles entraîne de droit et immédiatement la remise à l'autorité annamite de tous les territoires des deux provinces de Ninh-Binh et de Nam-Dinh où s'exerçait momentanément l'autorité française. Les fonctionnaires annamites nommés par l'autorité française continueront à y exercer leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils soient régulièrement remplacés ou maintenus par l'autorité annamite, conformément aux prescriptions du § 3 de l'article 2.

XXIV

Requête de mandarins de la province de Nam-Dinh, nommés par M. Francis Garnier. (Traduit du chinois.) (1)

Nous saluons le commandant de cent saluts.

Nous avons servi les Français depuis le moment où M. le commandant Garnier, nous ayant délivré des diplômes (2) pour remplir différentes charges, nous a envoyés parcourir le pays. Nous avons tous agi de tout notre cœur et de toutes nos forces pour maintenir la tranquillité. Après la mort de M. Garnier, un officier à deux galons prit le commandement et traita de la paix avec les mandarins annamites. On renvoya alors chez eux les mandarins nommés par M. Garnier, qui avaient levé des volontaires et se trouvaient encore à la ville de Hà-Nôi; mais on ne dit pas un mot à ceux que l'on avait envoyés de côté et d'autre. Lorsqu'on rendit aux Annamites la citadelle de Nam-Dinh, nous n'en avons point été prévenus d'avance; aussi, après le départ des officiers français, les mandarins annamites et les lettrés cherchèrent-ils à prendre et à mettre à mort tous les mandarins nommés par les Français, brûlant les villages chrétiens, tuant les catholiques, poursuivant nos parents, nos femmes et nos enfants, livrant nos demeures à l'incendie et au pillage et envoyant aux mandarins des *Phu* et des *Huyên* l'ordre secret de poursuivre tous ceux qui s'étaient mis au service de la France. Nous voudrions revenir, mais nous ne l'osons pas, car on est aux aguets pour nous tuer. Nous avons donc, d'un commun accord, écrit cette lettre pour faire connaître à M. le

(1) Le chinois est la langue officielle du royaume d'Annam ; les Annamites ont une manière spéciale de le prononcer.

(2) TYPE DE NOMINATIONS

Au nom du roi d'Annam et sous le protectorat de la France N... a été nommé au grade de .... dans la province de .... N département ou N arrondissement (ou dans l'armée), à charge d'y faire respecter et exécuter les articles de la proclamation faite par le grand mandarin de .... et les ordonnances de douane et de commerce qui seront fixées ultérieurement.

En foi de quoi

(cachet du grand mandarin de.... entouré de la formule du protectorat.)

Vu et légalisé :

le représentant français gouverneur et commandant militaire. (Signé) : N.

commandant que nous sommes prêts à nous mettre sous ses ordres et à marcher à la tête de troupes partout où il nous enverra : nous ferons tous nos efforts pour réussir et nous parlons en toute simplicité. C'est là tout ce que nous avons à dire. Que M. le commandant donne des ordres, nous ne demandons qu'à lui obéir.

Si cependant l'on doit vraiment faire une paix définitive, nous prions M. le commandant de vouloir bien nous faire passer à Saïgon, où nous serons en pays français; car, si nous restons ici, nous serons tous poursuivis, pris et mis à mort. Nous prions M. le commandant d'avoir pitié de nous et de nous sauver.

Fin de la lettre.

Année Qui Dâu, 10ème jour de la 12ème lune.

Dăng trân Tuyên,
Nguyên tuân Sĩ, *colonel,*
Nguyên binh Chiêu, *chef de bataillon,*
Nguyên văn Nho, *mandarin élu,*
Trân văn Tînh, *chef de bataillon,*
Nguyên Ky, *mandarin élu,*
Pham văn Nhu, *chef de bataillon,*

ont signé cette lettre tous ensemble.

XXV

Convention du 6 février 1874, relative à l'évacuation de la citadelle de Hà-Nôi. (Traduit du chinois.)

Le grand mandarin du noble royaume d'Annam, assesseur du ministre des cultes, Nguyên Van Tu'o'ng, second ambassadeur plénipotentiaire, délégué spécialement pour terminer les affaires du Tong-King, au nom de l'Annam, d'une part;

Le grand mandarin du noble royaume de France, Philastre, inspecteur des affaires indigènes en Cochinchine française, envoyé par le gouverneur avec pleins pouvoirs pour arranger les affaires au Tong-King, au nom de son gouvernement, d'autre part;

Après s'être communiqué leurs pouvoirs et en avoir constaté la valeur, ont arrêté les articles suivants :

1° Il n'existe plus de sujet de dissension entre les deux

royaumes, qui se sont réconciliés; c'est pourquoi les grands mandarins sus-nommés s'engagent à observer ce qui suit :

2° Les soldats français évacueront la citadelle de Hà-Nôi, la remettront au pouvoir des mandarins annamites, et se retireront à Cua Càm, dans le fort de Haï-Phòng. Les mandarins annamites prépareront donc de suite un local pour que la garnison française puisse s'y établir provisoirement, jusqu'à ce que l'on ait signé le traité définitif. Les Français s'établissent à Haï-Phòng afin de protéger le royaume annamite contre ceux qui voudraient pénétrer dans l'intérieur du pays contrairement aux lois du royaume, et pour forcer les navires du *nommé* (1) Dupuis à demeurer au port jusqu'à la conclusion du traité, au cas qu'il y ait une stipulation autorisant les Européens à venir faire le commerce au Tong-King.

3° Le jour où les soldats français évacueront, la citadelle sera livrée avec tous les effets et munitions qui s'y trouveront actuellement; en outre, tout l'argent que l'on s'est procuré dans les provinces de Haï-Dzu'o'ng, de Nam-Dinh, de Ninh-Binh et de Hà-Nôi sera rendu aux mandarins annamites, qui en donneront reçu.

4° La garnison française évacuera la citadelle et la remettra aux autorités annamites dès que le local de Haï-Phòng sera prêt. Lorsque les mandarins auront donné avis officiellement que tout est prêt, on ne pourra différer l'évacuation au delà de dix jours.

5° Le 29 de la 11° lune (17 janvier), le noble souverain du royaume d'Annam a publié un édit accordant grâce à tous ceux qui ont pris le parti de la France. C'est pourquoi les mandarins ne devront pas les poursuivre, mais les protéger contre ceux qui voudraient leur nuire. Quant aux mandarins nommés par les Français, ils seront maintenus en place s'ils sont reconnus capables, sinon ils seront renvoyés chez eux, car s'ils remplissaient mal leur charge, ce serait au détriment du royaume; et les officiers français ont plusieurs fois répété dans leurs proclamations que, s'ils administraient les provinces, c'était seulement en l'absence des mandarins légitimes et dans l'intérêt du gouvernement annamite. De plus, quand nous aurons fait savoir partout que les deux royaumes ont conclu la paix et qu'il faut cesser toute hostilité, si quelqu'un ne se soumet pas et commet

(1) Ou plus littéralement « du *certain* Dupuis » : c'est un terme de mépris à peuprès intraduisible en français.

des injustices, par exemple en incendiant des villages, le gouvernement annamite devra réprimer et punir les coupables; de plus, ceux qui auront souffert des dommages pourront porter plainte, et, s'ils ont des preuves, les mandarins devront leur faire rendre justice.

6° En attendant que les ambassadeurs de la noble cour d'Annam et l'amiral gouverneur de la Cochinchine se soient entendus ensemble pour la conclusion du traité, le gouverneur annamite ne laissera dans la citadelle de Hà-Nôi qu'une garnison suffisante pour la garde et le service militaire; il ne devra pas entasser des troupes dans le territoire limitrophe de la province de So'n-Tày. Au cas où il y aurait des rebelles, alors seulement on pourrait faire venir à Hà-Nôi les troupes des provinces voisines.

7° Le gouvernement annamite doit laisser libres les fleuves et rivières, surtout à leurs confluents et à leurs embouchures, pour que les troupes françaises qui sont temporairement au Tong-King puissent circuler sans difficulté.

8° Personne ne violera la sépulture des Français et des volontaires annamites morts en combattant ou de maladie et encore enterrés dans l'intérieur de la citadelle de Hà-Nôi. Quand le résident français à Hà-Nôi voudra visiter ces sépultures, ou enverra quelqu'un à sa place, il devra en informer auparavant les mandarins, qui donneront l'autorisation; ces mandarins laisseront les corps au même endroit jusqu'à ce qu'ils se soient entendus avec le résident pour trouver un autre lieu en dehors de la citadelle, ce qui aura lieu dans le courant d'un mois; ils permettront alors d'enlever les corps, et le résident ou celui qu'il aura désigné se rendra à la citadelle pour les exhumer et les transporter au lieu convenu.

9° Le gouvernement annamite concèdera un terrain, sur le bord du fleuve, pour construire une habitation au résident français et aux soldats de son escorte; ce terrain sera près du lieu où, après la conclusion du traité, on permettra aux commerçants français de s'établir. La désignation de ce terrain et la construction définitive de l'habitation du résident sont réservées à la décision du gouverneur de la Cochinchine, qui s'entendra par la suite à ce sujet avec les ambassadeurs annamites.

10° En attendant que l'on ait construit une maison pour le résident et son escorte en dehors de la citadelle, sur le bord du fleuve, et parce qu'il n'y a pas d'autre endroit, le gouvernement annamite permettra au résident d'habiter temporairement avec une escorte de quarante hommes dans le palais du

grand mandarin de la justice. Quand le calme sera rétabli, si les maisons ne sont pas terminées, le résident quittera la citadelle avec son escorte et ira occuper la maison de Dupuis et toutes les maisons voisines qu'il avait louées aux Chinois.

11° Le gouvernement annamite veillera à la sûreté du résident et de son escorte, comme il convient à une grande nation; s'il y avait lieu de craindre pour sa sécurité, les mandarins de Hà-Nôi devront le prévenir et s'entendre avec lui pour conjurer le danger, soit en lui donnant des troupes de renfort, soit en lui donnant asile dans l'intérieur de la citadelle.

12° Tous les articles que nous avons arrêtés de concert, lors de la reddition des provinces de Ninh-Binh, de Haï-Dzu'o'ng, de Nam-Dinh et de Hà-Nôi, et qui ne sont pas contraires aux dispositions de cette convention, seront observés.

13° Le gouvernement annamite a maintenant trois cents soldats campés en dehors de la ville de Hà-Nôi; il devra se contenter de ce chiffre, sans l'augmenter. A la nouvelle que les Français évacuent la citadelle, les soldats annamites, qui devront ensuite en former la garnison, s'approcheront de la citadelle à la distance de quatre heures de marche, et attendront là le moment d'entrer.

14° Le nommé Dupuis, ainsi que les Français et les Chinois qui l'accompagnent, quitteront la ville de Hà-Nôi avant les troupes françaises, et se rendront à Haï-Phòng, conduits par un officier français; ils attendront là que le fleuve soit ouvert au commerce. Le navire de Dupuis, appelé *Hong-Kiang*, et qui cale trop d'eau pour descendre le fleuve, demeurera provisoirement à Hà-Nôi, sous la garde du résident.

Si Dupuis veut quitter le Tong-King et se rendre en Yû'n-Nân en remontant le fleuve par Hung-Hoá, il priera le résident de demander pour lui l'autorisation aux mandarins de Hà-Nôi, déclarant au préalable le nombre de ses navires et des personnes qui les montent. Ces gens, tant Européens que Chinois, ne devront pas être plus de soixante-cinq, sans compter les Annamites qui seraient employés à ramer; le nombre des bateaux ne pourra pas dépasser dix. Dans ces conditions, les mandarins de Hà-Nôi délivreront un passeport pour le pays soumis à l'Annam : dans les lieux occupés par les rebelles où il n'y a pas de troupes annamites, Dupuis se tirera d'affaire comme il pourra. Il n'aura de munitions de guerre que pour sa défense personnelle, et ne devra pas en vendre ou en donner à qui que ce soit sur le territoire annamite. La quantité de ces munitions

sera fixée par le résident, de concert avec les mandarins de Hà-Nôi Une fois en Yû'n-Nân, Dupuis ne reviendra plus au Tong-King avant l'ouverture du fleuve au commerce.

Si, au lieu d'aller en Yû'n-Nân, il se fixait en quelque endroit appartenant au royaume annamite sans en avoir l'autorisation, les Français s'engagent à aller l'en chasser et, si c'est nécessaire, ils requerront le gouvernement annamite qui enverra aussi des soldats de son côté.

26e année de Tu'-Dù'c, 21e jour de la 12e lune (6 février 1874).

XXVI

Traité conclu à Saïgon, le 15 mars 1874, entre la France et le royaume d'Annam.

S. Exc. le Président de la République Française et S. M. le roi de l'Annam, voulant unir leurs deux pays par les liens d'une amitié durable, ont résolu de conclure un traité de paix et d'alliance remplaçant celui du 5 juin 1862, et ils ont, en conséquence, nommé leurs Plénipotentiaires à cet effet, savoir :

S. Exc. le Président de la République Française :

Le contre-amiral Dupré, gouverneur et commandant en chef de la Basse-Cochinchine, grand officier de l'ordre national de la Légion d'honneur, officier de l'instruction publique, etc.;

Et S. M. le roi de l'Annam :

Lê Tuân, ministre de la justice, premier ambassadeur, et Nguyên Van Tu'o'ng, premier conseiller du ministre des rites, deuxième ambassadeur, qui, après communication de leurs pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

Article premier. — Il y aura paix, amitié et alliance perpétuelles entre la France et le royaume d'Annam.

Art. 2. — S. Exc. le Président de la République Française, reconnaissant la souveraineté du roi de l'Annam et son entière indépendance vis-à-vis de toute puissance étrangère quelle qu'elle soit, lui promet aide et assistance et s'engage à lui donner, sur sa demande, et gratuitement, l'appui nécessaire pour maintenir dans ses Etats l'ordre et la tranquillité, pour le défendre contre toute attaque et pour détruire la piraterie qui désole une partie des côtes du royaume.

Art. 3. — En reconnaissance de cette protection, S. M. le roi de l'Annam s'engage à conformer sa politique extérieure à celle

de la France et à ne rien changer à ses relations diplomatiques actuelles.

Cet engagement politique ne s'étend pas aux traités de commerce. Mais, dans aucun cas, S. M. le roi de l'Annam ne pourra faire avec une nation, quelle qu'elle soit, de traité de commerce en désaccord avec celui conclu entre la France et le royaume d'Annam, et sans en avoir préalablement informé le gouvernement français.

S. Exc. le Président de la République Française s'engage à faire à S. M. le roi de l'Annam, don gratuit :

1° De cinq bâtiments à vapeur d'une force réunie de cinq cents chevaux, en parfait état, ainsi que les chaudières et machines, armés et équipés, conformément aux prescriptions du règlement d'armement;

2° De cent canons de sept à seize centimètres de diamètre, approvisionnés à deux cents coups par pièce ;

3° De mille fusils à tabatière et de cinq cent mille cartouches.

Ces bâtiments et armes seront rendus en Cochinchine et livrés dans le délai maximum d'un an, à partir de la date de l'échange des ratifications.

Art. 4. — S. Exc. le Président de la République Française promet, en outre, de mettre à la disposition du roi : des instructeurs militaires et marins en nombre suffisant pour reconstituer son armée et sa flotte; des ingénieurs et chefs d'ateliers capables de diriger les travaux qu'il plaira à Sa Majesté de faire entreprendre; des hommes experts en matière de finances pour organiser le service des impôts et des douanes dans le royaume; des professeurs pour fonder un collège à Hué. Il promet, en outre, de fournir au roi les bâtiments de guerre, les armes et les munitions que Sa Majesté jugera nécessaires à son service.

La rémunération équitable des services ainsi rendus sera fixée d'un commun accord entre les hautes parties contractantes.

Art. 5. — S. M. le roi de l'Annam reconnaît la pleine et entière souveraineté de la France sur tout le territoire actuellement occupé par elle et compris entre les frontières suivantes :

A l'est, la mer de Chine et le royaume d'Annam (province de Bin-Thûan) ;

A l'ouest, le golfe de Siam ;

Au sud, la mer de Chine ;

Au nord, le royaume de Cambodge et le royaume d'Annam (province de Binh-Thûan).

Les onze tombeaux de la famille Pham, situés sur le territoire des villages de Tannien-Dong et de Tanquan-Dong (province de Saïgon) et les trois tombes de la famille Hô, situées sur les territoires des villages de Linh-Chun-Tay et Tan-May (province de Bien-Hoa) ne pourront être ouverts, creusés, violés ni détruits.

Il sera assigné un lot de terrain de cent maos d'étendue aux tombes de la famille Pham et un lot d'égale étendue à celles de la famille Hô. Les revenus de ces terres seront consacrés à l'entretien des tombes et à la subsistance des familles chargées de leur conservation. Les terres seront exemptes d'impôts et les hommes de ces familles seront également exempts des impôts personnels, du service militaire et des corvées.

Art. 6. — Il est fait remise au roi, par la France, de tout ce qui lui reste dû de l'ancienne indemnité de guerre.

Art. 7. — Sa Majesté s'engage formellement à rembourser, par l'entremise du gouvernement français, le restant de l'indemnité due à l'Espagne, s'élevant à 1 million de dollars (à 0,62 de taël le dollar), et à affecter à ce remboursement la moitié du revenu net des douanes des ports ouverts au commerce européen et américain, quel qu'en soit d'ailleurs le produit.

Le montant en sera versé chaque année au Trésor public de Saïgon, chargé d'en faire la remise au gouvernement espagnol, d'en tirer reçu et de transmettre ce reçu au gouvernement annamite.

Art. 8. — S. Exc. le Président de la République Française et S. M. le roi accordent une amnistie générale, pleine et entière, avec levée de tous séquestres mis sur les biens, à ceux de leurs sujets respectifs qui, jusqu'à la conclusion du traité et auparavant, se sont compromis pour le service de l'autre partie contractante.

Art. 9. — Sa Majesté le roi de l'Annam, reconnaissant que la religion catholique enseigne aux hommes à faire le bien, révoque et annule toutes les prohibitions portées contre cette religion et accorde à tous ses sujets la permission de l'embrasser et de la pratiquer librement.

En conséquence, les chrétiens du royaume d'Annam pourront se réunir dans les églises en nombre illimité pour les exercices de leur culte. Ils ne seront plus obligés, sous aucun prétexte, à des actes contraires à leur religion, ni soumis à des recensements particuliers. Ils seront admis à tous les concours et aux emplois publics sans être tenus pour cela à aucun acte prohibé par la religion.

Sa Majesté s'engage à faire détruire les registres de dénombrement des chrétiens faits depuis quinze ans et à les traiter, quant aux recensements et impôts, exactement comme tous ses autres sujets. Elle s'engage en outre à renouveler la défense, si sagement portée par elle, d'employer dans le langage ou dans les écrits des termes injurieux pour la religion et à faire corriger les articles du Thâp Dieu dans lesquels de semblables termes sont employés.

Les évêques et missionnaires pourront librement entrer dans le royaume et circuler dans leurs diocèses avec un passeport du gouverneur de la Cochinchine visé par le ministre des rites ou par le gouverneur de la province. Ils pourront prêcher en tous lieux la doctrine catholique. Ils ne seront soumis à aucune surveillance particulière, et les villages ne seront plus tenus de déclarer aux mandarins ni leur arrivée, ni leur présence, ni leur départ.

Les prêtres annamites exerceront librement, comme les missionnaires, leur ministère. Si leur conduite est répréhensible, et si, aux termes de la loi, la faute par eux commise est passible de la peine du bâton ou du rotin, cette peine sera commuée en une punition équivalente.

Les évêques, les missionnaires et les prêtres annamites auront le droit d'acheter et de louer des terres et des maisons, de bâtir des églises, hôpitaux, écoles, orphelinats et tous autres édifices destinés au service de leur culte.

Les biens enlevés aux chrétiens pour fait de religion, qui se trouvent encore sous séquestre, leur seront restitués.

Toutes les dispositions précédentes sans exception s'appliquent aux missionnaires espagnols aussi bien qu'aux français.

Un édit royal, publié aussitôt après l'échange des ratifications, proclamera dans toutes les communes la liberté accordée par Sa Majesté aux chrétiens de son royaume.

Art. 10. — Le gouvernement annamite aura la faculté d'ouvrir à Saïgon un collège placé sous la surveillance du directeur de l'intérieur, et dans lequel rien de contraire à la morale et à l'exercice de l'autorité française ne pourra être enseigné. Le culte y sera entièrement libre.

En cas de contravention, le professeur qui aura enfreint ces prescription sera renvoyé dans son pays, et même, si la gravité du cas l'exige, le collège pourra être fermé.

Art. 11. — Le gouvernement annamite s'engage à ouvrir au commerce les ports de Thi-Naï dans la province de Binh-Dinh,

de Ninh-Haï, dans la province de Haï-Dzu'o'ng, la ville de Hanoï, et le passage par le fleuve du Nhi-Hà (1), depuis la mer jusqu'au Yun-nan.

Une convention additionnelle au traité, ayant même force que lui, fixera les conditions auxquelles ce commerce pourra être exercé.

Le port de Ninh-Haï, celui de Hanoï et le transit par le fleuve seront ouverts aussitôt après l'échange des ratifications, et même plus tôt si faire se peut; celui de Thi-Naï un an après.

D'autres ports ou rivières pourront être ultérieurement ouverts au commerce, si le nombre et l'importance des relations établies montrent l'utilité de cette mesure.

Art. 12. — Les sujets français ou annamites de la France et les étrangers en général pourront, en respectant les lois du pays, s'établir, posséder et se livrer librement à toutes opérations commerciales et industrielles dans les villes ci-dessus désignées. Le gouvernement de Sa Majesté mettra à leur disposition les terrains nécessaires à leur établissement.

Ils pourront de même naviguer et commercer entre la mer et la province de Yun-nan, par la voie de Nhi-Hà, moyennant l'acquittement des droits fixés, et à la condition de s'interdire tout trafic sur les rives du fleuve, entre la mer et Hanoï et entre Hanoï et la frontière de Chine.

Ils pourront librement choisir et engager à leur service des comprados, interprètes, écrivains, ouvriers, bateliers et domestiques.

Art. 13. — La France nommera dans chacun des ports ouverts au commerce un consul ou agent assisté d'une force suffisante, dont le chiffre ne devra pas dépasser le nombre de cent hommes, pour assurer sa sécurité et faire respecter son autorité, pour faire la police des étrangers jusqu'à ce que toute crainte à ce sujet soit dissipée par l'établissement des bons rapports que ne peut manquer de faire naître la loyale exécution du traité.

Art. 14. — Les sujets du roi pourront, de leur côté, librement voyager, résider, posséder et commercer en France et dans les colonies françaises en se conformant aux lois. Pour assurer leur protection, Sa Majesté aura la faculté de faire résider des agents dans les ports ou villes dont elle fera choix.

(1) Nhi-Hà est un des noms du grand fleuve du Tong-King; c'est le nom que les Annamites lui donnent dans les documents officiels. (V. p. 330)

ART. 15. — Lorsque des sujets français, européens ou cochinchinois, ou d'autres étrangers désireront s'établir dans un des lieux ci-dessus spécifiés, ils devront se faire inscrire chez le résident français, qui en avisera l'autorité locale.

Les sujets annamites voulant s'établir en territoire français seront soumis aux mêmes dispositions.

Les Français ou étrangers qui voudront voyager dans l'intérieur du pays ne pourront le faire que s'ils sont munis d'un passeport délivré par un agent français et avec le consentement et le visa des autorités annamites. Tout commerce leur sera interdit sous peine de confiscation de leurs marchandises.

Cette faculté de voyager pouvant présenter des dangers dans l'état actuel du pays, les étrangers n'en jouiront qu'après que le gouvernement annamite, d'accord avec le représentant de la France, à Hué, jugera le pays suffisamment calmé.

Si des voyageurs français doivent parcourir le pays en qualité de savants, déclaration en sera également faite ; ils jouiront à ce titre de la protection du gouvernement, qui leur délivrera les passeports nécessaires, les aidera dans l'accomplissement de leur mission et facilitera leurs études.

ART. 16. — Toutes contestations entre Français ou entre Français et étrangers seront jugées par le résident français.

Lorsque des sujets français ou étrangers auront quelque contestation avec des Annamites ou quelque plainte ou réclamation à formuler, ils devront d'abord exposer l'affaire au résident qui s'efforcera de l'arranger à l'amiable.

Si l'arrangement est impossible, le résident requerra l'assistance d'un juge annamite commissionné à cet effet, et tous deux, après avoir examiné l'affaire conjointement, statueront d'après les règles de l'équité.

Il en sera de même en cas de contestation d'un Annamite avec un Français ou un étranger ; le premier s'adressera au magistrat qui, s'il ne peut concilier les parties, requerra l'assistance du résident français et jugera avec lui.

Mais toutes les contestations entre Français ou entre Français et étrangers seront jugées par le résident français seul.

ART. 17. — Les crimes et délits commis par des Français ou des étrangers sur le territoire de l'Annam seront connus et jugés à Saïgon par les tribunaux compétents. Sur la réquisition du résident français, les autorités locales feront tous leurs efforts pour arrêter le ou les coupables et les lui livrer.

Si un crime ou délit est commis sur le territoire français par un sujet de Sa Majesté, le consul ou agent de Sa Majesté devra être officiellement informé des poursuites dirigées contre l'accusé et mis en mesure de s'assurer que toutes les formes légales sont bien observées.

ART. 18. — Si quelque malfaiteur coupable de désordres ou brigandages sur le territoire français se réfugie sur le territoire annamite, l'autorité locale s'efforcera, dès qu'il lui en aura été donné avis, de s'emparer du fugitif et de le rendre aux autorités françaises.

Il en sera de même si des voleurs, pirates ou criminels quelconques, sujets du roi, se réfugient sur le territoire français; ils devront être poursuivis aussitôt qu'avis en sera donné, et, si faire se peut, arrêtés et livrés aux autorités de leur pays.

ART. 19. — En cas de décès d'un sujet français ou étranger sur le territoire annamite, ou d'un sujet annamite sur le territoire français, les biens du décédé seront remis à ses héritiers; en leur absence ou à leur défaut, au résident qui sera chargé de les faire parvenir aux ayants-droit.

ART. 20. — Pour assurer et faciliter l'exécution des clauses et stipulations du présent traité, un an après sa signature, S. Exc. le Président de la République Française nommera un résident ayant le rang de ministre auprès de S. M. le roi de l'Annam. Le résident sera chargé de maintenir les relations amicales entre les hautes parties contractantes et de veiller à la consciencieuse exécution des articles du traité.

Le rang de cet envoyé, les honneurs et prérogatives auxquels il aura droit, seront ultérieurement réglés d'un commun accord et sur le pied d'une parfaite réciprocité entre les hautes parties contractantes.

S. M. le roi de l'Annam aura la faculté de nommer des résidents à Paris et à Saïgon.

Les dépenses de toute espèce occasionnées par le séjour de ces résidents auprès du gouvernement allié seront supportées par le gouvernement de chacun d'eux.

ART. 21. — Ce traité remplace le traité de 1862, et le gouvernement français se charge d'obtenir l'assentiment du gouvernement espagnol. Dans le cas où l'Espagne n'accepterait pas ces modifications au traité de 1862, le présent traité n'aurait d'effet qu'entre la France et l'Annam, et les anciennes stipulations concernant l'Espagne continueraient à être exécutoires. La France, dans ce cas, se chargerait du remboursement de l'in-

demnité espagnole et se substituerait à l'Espagne, comme créancière de l'Annam, pour être remboursée conformément aux dispositions de l'art. 7 du présent traité.

ART. 22. — Le présent traité est fait à perpétuité. Il sera ratifié et les ratifications en seront échangées à Hué, dans le délai d'un an, et moins, si faire se peut. Il sera publié et mis en vigueur aussitôt que cet échange aura eu lieu.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs ont signé le présent traité et y ont apposé leurs cachets.

Fait à Saïgon, au palais du gouvernement de la Cochinchine Française, en quatre expéditions, le dimanche, quinzième jour du mois de mars de l'an de grâce 1874, correspondant au vingt-septième jour du premier mois de la vingt-septième année de Tu-Duc.

(S.) Contre-amiral DUPRÉ.

(S.) LÊ TUAN et NGUYÊN-VAN-TU'O'NG.

XXVII

Traité de commerce conclu à Saïgon, le 31 août 1874, entre la France et le royaume d'Annam.

Son Excellence le Président de la République Française et Sa Majesté le Roi d'Annam, animés du désir de resserrer les liens qui unissent les deux nations et d'augmenter leur prospérité par la facilité donnée au commerce, ont nommé, dans ce but, pour leurs Plénipotentiaires, savoir :

Son Excellence le Président de la République Française :

Le contre-amiral Krantz, commandant en chef la division navale des mers de Chine et du Japon, gouverneur par intérim, et commandant en chef en Cochinchine, commandeur de l'Ordre national de la Légion-d'Honneur, etc.

Sa Majesté le Roi de l'Annam, les hauts fonctionnaires :

Nguyên van Tu'ô'ng, Ministre de la Justice, décoré du titre de Ki-vi-ba, premier Ambassadeur, et

Nguyên tàng Doàn, thi lang du Ministre de l'Intérieur, deuxième Ambassadeur, lesquels, après communication de leurs pouvoirs respectifs, trouvés en bonne et due forme, sont convenus des articles suivants :

ARTICLE PREMIER. — Conformément aux stipulations de l'art. 11

du traité du 15 mars, le Roi de l'Annam ouvre au commerce étranger, sans distinction de pavillon ou de nationalité, ses ports de Thi-Naï, dans la province de Binh-Dinh, de Ninh-Haï, dans la province de Haï-Duong, la ville de Hanoï et le fleuve de Nhi-Ha, depuis la mer jusqu'à la frontière chinoise.

Art. 2. — Dans les ports ouverts, le commerce sera libre, après l'acquittement d'une taxe de cinq pour cent de la valeur des marchandises, à leur entrée ou à leur sortie. Ce droit sera de dix pour cent sur le sel.

Cependant, les armes et les munitions de guerre ne pourront être ni importées ni exportées par le commerce.

Le commerce de l'opium reste assujetti à sa règlementation spéciale établie par le gouvernement annamite.

L'importation des grains sera toujours permise moyennant un droit de cinq pour cent.

L'exportation des grains ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une autorisation temporaire du gouvernement de l'Annam, autorisation dont il sera donné connaissance au résident français à Hué. Les grains seront, dans ce cas, frappés d'un droit de sortie de dix pour cent.

L'importation de la soie et du Go-liem sera toujours permise.

L'exportation de la soie et du bois dit « Go-liem » ne sera permise chaque année qu'après que les villages qui paient leurs impôts avec ces deux denrées auront totalement acquitté cet impôt en nature, et que le gouvernement annamite en aura acheté les quantités indispensables à son propre usage.

Le tarif d'entrée ou de sortie sur ces matières sera, comme pour toutes les autres marchandises, de cinq pour cent.

Lorsque le gouvernement annamite aura l'intention de profiter de ce droit de suspendre l'exportation de la soie et du bois « Go-liem », il en préviendra, au moins un mois à l'avance, le résident français à Hué; il lui fera également connaître un mois à l'avance l'époque à laquelle l'exportation de ces denrées redeviendra libre.

Toutes les interdictions, à l'exception de celle qui concerne les armes et les munitions qui ne peuvent être transportées sans une autorisation spéciale du gouvernement annamite, ne s'appliquent pas aux marchandises en transit pour le Yunam ou venant du Yunam; mais le gouvernement annamite pourra prendre des mesures de précaution pour empêcher que les objets prohibés soient débarqués sur son territoire.

Les marchandises transitant par le Yunam n'acquitteront le

droit de douane qu'à leur entrée sur le territoire annamite, qu'elles y arrivent par mer ou par la frontière de Chine (province du Yunam).

Aucun autre droit accessoire ou supplémentaire ne pourra être établi sur les marchandises régulièrement introduites à leur passage d'une province ou d'une ville à une autre.

Il est entendu que les marchandises importées ou exportées par des bâtiments chinois ou appartenant à l'Annam seront soumises aux mêmes interdictions, et que celles, importées ou exportées sous pavillon chinois, seront soumises aux mêmes droits que les marchandises importées ou exportées sous pavillon européen ou américain (ce que l'on entend, dans ces deux traités, par pavillon étranger), mais ces droits seront perçus séparément par les mandarins annamites du service de la douane et versés dans une caisse spéciale, à l'entière disposition du gouvernement annamite.

Art. 3. — Les droits de phare et d'ancrage sont fixés à trois dixièmes de taël par tonneau de jauge pour les navires entrant et sortant avec un chargement, et à quinze centièmes de taël par tonneau pour les navires entrant sur lest et sortant chargés, ou entrant chargés et sortant sur lest.

Sont considérés comme étant sur lest les navires dont la cargaison est inférieure au vingtième de leur jauge en encombrement, et à cinq francs par tonneau en valeur.

Les navires entrant sur lest et partant sur lest ne paient aucun droit de phare et d'ancrage.

Art. 4. — Les marchandises expédiées de Saïgon pour un des ports ouverts du royaume d'Annam ou à destination de la province du Yunam en transit par le Nhi-Ha, et celles qui sont expédiées de l'un de ces ports ou de la province du Yunam pour Saïgon, ne seront soumises qu'à la moitié des droits frappant les marchandises de toute autre provenance ou ayant une autre destination.

Pour éviter toute fraude et constater qu'ils viennent bien de Saïgon, ces bâtiments y feront viser leurs papiers par le capitaine du port de commerce et les y feront timbrer par le consul d'Annam.

La douane pourra exiger des bâtiments, à leur départ pour Saïgon, caution pour la moitié des droits auxquels ils ne sont pas soumis en vertu du paragraphe 1er du présent article, et si la caution ne paraît pas valable, la douane pourra exiger le versement en dépôt de cette moitié de droits, qui sera restituée après justification.

ART. 5. — Le commerce par terre entre la province de Bienhoa et celle de Binh-Thuan restera provisoirement dans les conditions où il est en ce moment, c'est-à-dire qu'il ne pourra être établi de nouveaux droits ni apporté aucune modification aux droits existants.

Dans l'année qui suivra l'échange des ratifications du présent traité, une convention supplémentaire règlera les conditions auxquelles sera soumis ce commerce par terre.

En tous les cas, l'exportation des chevaux de l'empire d'Annam à destination de la province de Bienhoa ne pourra être assujettie à des droits plus forts que ceux qui sont payés actuellement.

ART. 6. — Pour assurer la perception des droits, et afin d'éviter les conflits qui pourraient naître entre les étrangers et les autorités annamites, le gouvernement français mettra à la disposition du gouvernement annamite les fonctionnaires nécessaires pour diriger le service des douanes sous la surveillance et l'autorité du Ministre chargé de cette partie du service public. Il aidera également le gouvernement annamite à organiser sur les côtes un service de surveillance efficace pour protéger le commerce.

Aucun Européen non français ne pourra être employé dans les douanes des ports ouverts sans l'agrément du consul de France ou du résident français près la cour de Hué, avant le paiement intégral de l'indemnité espagnole.

Ce paiement terminé, si le gouvernement annamite juge que ses fonctionnaires employés dans les douanes peuvent se passer du concours des fonctionnaires français, les deux gouvernements s'entendront au sujet des modifications que cette détermination rendra nécessaires.

ART. 7. — Les douanes des ports ouverts au commerce étranger devant être dirigées par un fonctionnaire annamite résidant à Ninh-haï, un fonctionnaire français mis à la disposition du gouvernement annamite et portant le titre de chef du service européen, résidera dans le même port, afin de se concerter avec lui sur toutes les mesures de détail ayant pour but la bonne organisation du service.

Tous les européens employés dans les douanes relèveront directement du chef du service européen. Il aura le droit de correspondre pour les affaires de douanes et de commerce avec le consul français et avec le résident français à Hué.

Le chef du service européen et le chef du service annamite

s'entendront pour les rapports à adresser au Ministre des Finances. En cas de dissentiment chacun d'eux pourra s'adresser directement à ce haut fonctionnaire.

ART. 8. — Les rangs du personnel mis au service de Sa Majesté, ses rapports officiels avec les autorités du pays, ainsi que ses émoluments, seront réglés d'un commun accord entre les deux gouvernements.

ART. 9. — La comptabilité des douanes sera tenue en double dans les bureaux du service européen et dans les établissements financiers désignés par le gouvernement annamite pour encaisser le montant des droits.

Les ordres de recette des droits devront porter le visa du fonctionnaire français et celui du fonctionnaire annamite. Les mêmes formalités seront observées lorsque l'argent devra être extrait des caisses de la douane pour être versé dans celles de l'Etat.

Les pièces de comptabilité et les registres seront comparés tous les mois.

ART. 10. — Seront prélevés sur le produit des droits de phare et d'ancrage, et en cas d'insuffisance sur le produit des droits de douane, sans que jamais le prélèvement puisse dépasser la moitié du revenu brut de ce dernier et dans l'ordre suivant :

1° La solde du personnel européen employé au service des douanes des ports ouverts de l'Annam; celle des employés annamites ou autres du même service;

2° La construction et l'entretien des bureaux de la douane;

3° La construction et l'entretien des phares, bateaux-feu, balises;

4° Les travaux de curage et les sondages;

Enfin toutes les dépenses reconnues nécessaires pour faciliter et activer le développement du mouvement commercial.

ART. 11. — Le tarif de droits établi par la présente convention sera applicable pendant dix ans à dater de l'échange des ratifications; pendant cette période, il ne pourra être modifié que du commun accord des deux hautes parties contractantes, et un an au moins après que la proposition en aura été faite par l'une d'elles.

ART. 12. — Toutes les contestations entre les étrangers et le personnel des douanes au sujet de l'application des règlements douaniers seront jugées par le consul et un magistrat annamite.

ART. 13. — Lorsqu'un bâtiment français ou étranger arrivera

dans les eaux de l'un des ports ouverts au commerce étranger, il aura la faculté d'engager tel pilote qui lui conviendra pour se faire conduire immédiatement dans le port, et de même, quand après avoir acquitté toutes les charges légales, il sera prêt à mettre à la voile, on ne pourra pas lui refuser des pilotes pour le sortir du port sans retard ni délai.

Tout individu qui voudra exercer la profession de pilote pour les bâtiments étrangers, pourra, sur la présentation de trois certificats de capitaines de navires, être commissionné par le consul de France et le capitaine du port.

La rétribution payée aux pilotes sera réglée selon l'équité, pour chaque port en particulier, par le consul ou agent consulaire et le capitaine du port, en raison de la distance et des difficultés de la navigation.

Art. 14. — Dès que le pilote aura introduit un navire de commerce étranger dans le port, le chef de la douane déléguera un ou deux préposés pour surveiller le navire et empêcher qu'il ne se pratique aucune fraude. Ces préposés pourront, selon leurs convenances, rester dans leurs propres bateaux ou se tenir à bord du bâtiment.

Les frais de leur solde, de leur nourriture et de leur entretien seront à la charge de la douane, et ils ne pourront exiger aucune indemnité ou rétribution quelconque des capitaines ou des consignataires. Toute contravention à cette disposition entraînera une punition proportionnelle au montant de l'exaction, laquelle sera en outre intégralement restituée.

Art. 15. — Dans les vingt-quatre heures qui suivront l'arrivée d'un navire de commerce étranger dans l'un des ports ouverts au commerce étranger, le capitaine, s'il n'est dûment empêché, et à son défaut le subrécargue ou le consignataire, devra se rendre au consulat de France et remettra entre les mains du consul les papiers de bord, les connaissements et le manifeste. Dans les vingt-quatre heures suivantes, le consul enverra au chef de la douane un extrait du rôle d'équipage et une note détaillée indiquant le nom du navire, le tonnage légal du bâtiment et la nature de son chargement; si par suite de la négligence du capitaine, cette dernière formalité n'avait pu être accomplie dans les quarante-huit heures qui suivront l'arrivée du navire, le capitaine sera passible d'une amende de cinquante piastres par jour de retard au profit de la caisse des douanes; ladite amende, toutefois, ne pourra dépasser la somme de deux cents piastres.

Aussitôt après la réception de la note transmise par le consulat, le chef de la douane délivrera le permis d'ouvrir la cale. Si le capitaine, avant d'avoir reçu le permis précité, avait ouvert la cale et commencé à décharger, il pourrait être condamné à une amende de cinq cents piastres au plus, et les marchandises débarquées pourraient être saisies, le tout au profit de la caisse des douanes.

Les armes et les munitions de guerre que les bâtiments de commerce pourraient avoir à bord pour leur propre sûreté, devront être énumérées sur les papiers de bord et déclarées en même temps que la composition de la cargaison, à leur arrivée au port ou à la douane.

Si les fonctionnaires du gouvernement annamite le jugent nécessaire, ces armes seront mises en dépôt à terre, entre les mains du capitaine du port et du consul, ou dans le poste frontière, pour n'être rendues qu'au départ du bâtiment, soit qu'il prenne la mer, soit qu'il pénètre sur le territoire chinois.

Dans ce dernier cas, la quantité de munitions et d'armes sera déterminée par le consul et le chef de la douane, en raison des circonstances. Les contraventions seront punies de la confiscation des armes au profit du gouvernement annamite et, en outre, d'une amende qui ne pourra excéder cinq cents piastres.

Si un bâtiment a débarqué clandestinement des armes ou des munitions sur le territoire annamite, ces armes, si elles sont en petit nombre, seront confisquées et les contrevenants seront en outre punis d'une amende de cinq cents piastres au plus; mais si la quantité d'armes ou de munitions de guerre ainsi débarquées est considérable et constitue un danger, le bâtiment pourra être saisi et confisqué, ainsi que tout ou partie du chargement.

La confiscation d'un bâtiment européen ou américain ne pourra être prononcée que par les deux gouvernements.

Art. 16. — Les capitaines et négociants étrangers pourront louer telles espèces d'allèges et d'embarcations qu'il leur plaira pour transporter des marchandises et des passagers, et la rétribution à payer pour ces allèges sera réglée de gré à gré par les parties intéressées, sans l'intervention de l'autorité annamite, et par conséquent sans sa garantie, en cas d'accident, de fraude et de disparition desdits allèges. Le nombre n'en sera pas limité et le monopole n'en pourra être concédé à qui que ce soit, non plus que celui de transport par portefaix, des marchandises à embarquer ou à débarquer.

Art. 17. — Toutes les fois qu'un négociant étranger aura des marchandises à embarquer ou à débarquer, il devra d'abord remettre la note détaillée au consul ou agent consulaire qui en donnera communication au chef de la douane. Celui-ci délivrera sur-le-champ un permis d'embarquement ou de débarquement. Il sera alors procédé à la vérification des marchandises, dans la forme la plus convenable pour qu'il n'y ait chance de perte pour aucune des parties.

Le négociant devra se faire représenter sur le lieu de la vérification (s'il ne préfère y assister lui-même) par une personne réunissant les qualités requises, à l'effet de veiller à ses intérêts au moment où il sera procédé à cette vérification pour la liquidation des droits; faute de quoi, toute réclamation ultérieure restera nulle et non avenue.

Si le négociant ne peut tomber d'accord avec l'employé annamite sur la valeur à fixer, chaque partie appellera deux ou trois négociants, chargés d'examiner les marchandises, et le prix le plus élevé qui sera offert par l'un d'eux sera réputé constituer la valeur desdites marchandises.

Les droits seront prélevés sur le poids net; on déduira, en conséquence, le poids des emballages et contenants. Si le négociant ne peut s'entendre avec l'employé annamite sur la fixation de la tare, chaque partie choisira un certain nombre de caisses et de ballots parmi les colis objets du litige; ils seront d'abord pesés bruts, puis tarés ensuite, et la tare moyenne des colis pesés servira de tare pour tous les autres.

Si, pendant le cours de la vérification, il s'élève quelque difficulté qui ne puisse être résolue, le négociant pourra réclamer l'intervention du consul, lequel portera, sur-le-champ, l'objet de la contestation au chef des douanes, et tous deux s'efforceront d'arriver à un arrangement amiable; mais la réclamation devra avoir lieu dans les vingt-quatre heures, sinon il n'y sera pas donné suite. Tant que le résultat de la contestation restera pendant, le chef de la douane n'en portera pas l'objet sur les livres, laissant ainsi toute latitude pour l'examen et la solution de la difficulté.

Les marchandises qui auraient éprouvé des avaries jouiront d'une réduction de droits proportionnée à leur dépréciation. Celle-ci sera déterminée équitablement et, s'il le faut, par expertise contradictoire, ainsi qu'il a été stipulé plus haut.

Art. 18. — Tout bâtiment entré dans l'un des ports ouverts de l'Annam, et qui n'a point encore levé le permis de débar-

quement mentionné dans l'article précédent, pourra, dans les deux jours de son arrivée, quitter le port et se rendre dans un autre port, sans avoir à payer ni droits d'ancrage ni droit de douane, attendu qu'il les acquittera ultérieurement dans le port où il effectuera la vente de ses marchandises.

ART. 19. — Les droits d'importation seront acquittés par les capitaines ou négociants au fur et à mesure du débarquement des marchandises et après leur vérification. Les droits d'exportation le seront de la même manière lors de l'embarquement. Lorsque les droits de tonnage et de douane dus par un bâtiment étranger auront été intégralement acquittés, le chef de la douane délivrera une quittance générale, sur l'exhibition de laquelle le consul rendra ses papiers de bord au capitaine et lui permettra de partir.

Toutefois, si le capitaine y consent, il sera loisible à l'administration des douanes (afin de faciliter les opérations du commerce) de percevoir les droits d'après les papiers de bord sans qu'on soit obligé de décharger les marchandises pour en constater la valeur et la quantité.

ART. 20. — Après l'expiration des deux jours mentionnés dans l'article 18 et avant de procéder au déchargement, chaque bâtiment de commerce acquittera intégralement les droits de phare et d'ancrage fixés par l'article 3. Aucun autre droit, rétribution ou surcharge ne pourra être exigé sous aucun prétexte.

Lors du paiement du droit précité, le chef de la douane délivrera au capitaine ou au consignataire un reçu en forme de certificat constatant que les droits de phare et d'ancrage ont été intégralement acquittés et, sur l'exhibition de ce certificat au chef de la douane de tout autre port où il lui conviendrait de se rendre, le capitaine sera dispensé de payer de nouveau ces droits pour son bâtiment, tout navire étranger ne devant en être passible qu'une seule fois à chacun de ses voyages d'un pays étranger en Annam.

ART. 21. — Tout navire étranger entré dans l'un des ports ouverts au commerce, et qui n'y voudra décharger qu'une partie de ses marchandises, ne paiera les droits de douane que pour la partie débarquée; il pourra transporter le reste de sa cargaison dans un autre port et l'y vendre. Les droits seront alors acquittés.

Dans le cas où des étrangers, après avoir acquitté dans un port les droits sur des marchandises, voudraient les réexporter

et aller les vendre dans un autre port, ils en préviendraient le consul ou agent consulaire; celui-ci, de son côté, informera le chef de la douane, lequel, après avoir constaté l'identité de la marchandise et la parfaite intégrité des colis, remettra aux réclamants une déclaration attestant que les droits afférents auxdites marchandises ont été effectivement acquittés.

Munis de cette déclaration, les négociants étrangers n'auront, à leur arrivée dans l'autre port, qu'à la présenter par l'entremise du consul au chef de la douane, qui délivrera, pour cette partie de la cargaison, sans retard et sans frais, un permis de débarquement en franchise de droits; mais si l'autorité découvrait de la fraude ou de la contrebande parmi ces marchandises ainsi réexportées, celles-ci seraient, après vérification, confisquées au profit de la caisse des douanes.

Art. 22. — Aucun transbordement de marchandises ne pourra avoir lieu que sur permis spécial, et dans un cas d'urgence. S'il devient indispensable d'effectuer cette opération, il devra en être référé au consul qui délivrera un certificat, sur le vu duquel le transbordement sera autorisé par le chef de la douane. Celui-ci pourra toujours déléguer un employé de son administration pour y assister.

Tout transbordement non autorisé, sauf le cas de péril en la demeure, entraînera la confiscation au profit de la caisse des douanes, de la totalité des marchandises illicitement transbordées.

Art. 23. — Dans chacun des ports ouverts au commerce étranger, le chef de la douane recevra pour lui-même, et déposera au consulat français des balances légales pour les marchandises et pour l'argent, ainsi que des poids et mesures exactement conformes aux poids et aux mesures en usage dans l'Annam et revêtus d'une estampille et d'un cachet constatant cette conformité. Ces étalons seront la base de toutes les liquidations de droits et de paiements à faire. On y aura recours en cas de contestation sur le poids et la mesure des marchandises, et il sera statué d'après les résultats qu'ils auront donnés.

Art. 24. — Toute marchandise introduite ou exportée en contrebande, par des navires ou par des négociants étrangers dans les ports, quelles que soient d'ailleurs sa valeur et sa nature, comme aussi toute denrée prohibée débarquée frauduleusement, sera saisie par l'autorité locale et confisquée. En outre, le gouvernement annamite pourra, si bon lui semble,

interdire l'entrée de ses ports au bâtiment surpris en contravention et le contraindre à partir aussitôt après l'apuration de ses comptes. Si quelque navire étranger se couvrait frauduleusement d'un pavillon qui ne serait pas le sien, l'autorité française prendrait les mesures nécessaires pour la répression de cet abus.

La totalité des sommes provenant de la vente des objets confisqués sera versée à la caisse de la douane. Le produit des amendes pour contravention aux règlements des douanes, dans les ports ouverts, sera également versé à cette caisse.

Art. 25. — Son Excellence le Président de la République Française pourra faire stationner un bâtiment de guerre dans les ports ouverts de l'Empire où sa présence sera jugée nécessaire pour maintenir le bon ordre et la discipline parmi les équipages des navires marchands et faciliter l'exercice de l'autorité consulaire. Toutes les mesures nécessaires seront prises pour que la présence de ces navires de guerre n'entraîne aucun inconvénient. Les bâtiments de guerre ne seront assujettis à aucun droit.

Art. 26. — Tout bâtiment de guerre français croisant pour la protection du commerce sera reçu en ami et traité comme tel dans tous les ports de l'Annam où il se présentera. Ces bâtiments pourront s'y procurer les divers objets de rechange et de ravitaillement dont ils auraient besoin, et s'ils ont fait des avaries, les réparer et acheter dans ce but les matériaux nécessaires, le tout sans la moindre opposition.

Il en sera de même à l'égard des navires de commerce français ou étrangers qui, par suite d'avaries majeures ou pour toute autre cause, seraient contraints de chercher refuge dans un port quelconque de l'Annam. Mais ces navires devront également n'y séjourner que momentanément et aussitôt que la cause de leur relâche aura cessé, ils devront appareiller sans pouvoir y prolonger leur séjour et sans pouvoir y commercer.

Si quelqu'un de ces bâtiments venait à se perdre sur la côte, l'autorité la plus proche, dès qu'elle en serait informée, porterait sur-le-champ assistance à l'équipage, pourvoierait à ses premiers besoins et prendrait les mesures d'urgence nécessaires pour le sauvetage du navire et la préservation des marchandises. Puis elle porterait le tout à la connaissance du consul ou agent consulaire le plus à portée du sinistre, pour que celui-ci, de concert avec l'autorité compétente, pût aviser aux moyens de rapatrier l'équipage et de sauver les débris du navire et de la cargaison.

Le port de Thuan-an, à cause de sa situation dans une rivière qui conduit à la capitale et de sa proximité de cette capitale, fera exception et aucun bâtiment étranger de guerre ou de commerce ne pourra y pénétrer.

Cependant, si un bâtiment de guerre français était chargé d'une mission pressée pour le gouvernement de Hué ou pour le résident français, il pourrait franchir la barre après en avoir demandé et obtenu l'autorisation expresse du gouvernement annamite.

ART. 27. — Les navires de commerce annamites qui se rendront dans tous les ports de France ou des six provinces françaises de la Basse-Cochinchine pour y commercer, y seront traités au point de vue des droits de toute nature comme la nation la plus favorisée.

ART. 28. — Le gouvernement français renouvelle la promesse faite au gouvernement annamite, à l'article 2 du traité du 15 mars, de faire tous ses efforts pour détruire les pirates de terre et de mer particulièrement dans le voisinage des villes et ports ouverts au commerce européen, de façon à rendre les opérations du commerce aussi sûres que possible.

ART. 29. — La présente convention aura la même force que le traité du 15 mars 1874, auquel elle restera attachée; elle sera mise en vigueur aussitôt après l'échange des ratifications qui aura lieu en même temps que celui du traité du 15 mars 1874, si c'est possible, et en tous les cas avant le 15 mars 1875.

En foi de quoi les plénipotentiaires respectifs l'ont signée et y ont apposé leurs sceaux.

Fait à Saïgon, au palais du gouvernement, en deux expéditions en chaque langue comparées et conformes entre elles, le trente-un août mil huit cent soixante-quatorze.

Signé : KRANTZ, etc., etc.

Afin d'éviter des difficultés dans l'interprétation de quelques passages des nouveaux traités, les plénipotentiaires des deux hautes parties contractantes sont convenus d'ajouter au présent traité un article additionnel qui sera considéré comme en faisant partie intégrante.

ARTICLE ADDITIONNEL.

Il est entendu que la ville même de Hanoï est ouverte au commerce étranger, et qu'il y aura dans cette ville un consul

avec son escorte, une douane, et que les Européens pourront y avoir des magasins et des maisons d'habitation aussi bien qu'à Ninh-Haï et à Thi-Naï.

Si par la suite on reconnaissait que la douane de Hanoï est inutile et que celle de Ninh-Haï suffit, la douane de Hanoï pourrait être supprimée, mais il y aurait toujours dans cette ville un consul et son escorte, et les Européens continueraient à y avoir des magasins et des maisons d'habitation.

Les terrains nécessaires pour bâtir les habitations des consuls et de leurs escortes seront cédés gratuitement au gouvernement français par le gouvernement annamite.

L'étendue de ces terrains sera, dans chacune des villes ou ports ouverts, de cinq maus, mesure annamite (environ deux hectares et demi). Les terrains nécessaires aux Européens pour élever leurs maisons d'habitation ou leurs magasins seront achetés par eux aux propriétaires; les consuls et les autorités annamites interviendront dans ces achats, de façon à ce que tout se passe avec équité. Les magasins et les habitations des commerçants seront aussi rapprochés que possible de la demeure des consuls.

A Ninh-Haï le consul et son escorte continueront à occuper les forts, tant que cela sera jugé nécessaire pour assurer la police et la sécurité du commerce. Il habitera plus tard sur le terrain de cinq maus qui lui aura été concédé.

On respectera les pagodes et les sépultures, et les Européens ne pourront acheter les terrains sur lesquels il existe des habitations qu'avec le consentement des propriétaires et en payant une juste indemnité.

Les commerçants européens paieront l'impôt foncier d'après les tarifs en usage dans la localité où ils habiteront, mais ils ne paieront aucun autre impôt.

A Saïgon, le trente-un août mil huit cent soixante-quatorze.

Signé : KRANTZ, etc., etc.

Convention annexe au Traité de commerce du 31 août 1874.

Le contre-amiral Krantz, commandant en chef la division navale des mers de Chine et du Japon, gouverneur par intérim et commandant en chef en Cochinchine, commandeur de l'Ordre national de la Légion d'honneur, etc., etc., muni des

pleins pouvoirs de son Excellence le Président de la République Française.

Et le haut fonctionnaire Nguyên Van Tu'o'ng, Ministre de la Justice, décoré du titre de Ki vi Ba, muni des pleins pouvoirs de Sa Majesté le roi d'Annam, sont convenus d'apporter au traité de commerce, signé le 31 août 1874, les modifications suivantes :

« Est et demeure supprimé le dernier paragraphe de l'article deux du susdit traité ainsi conçu :

« Il est entendu que les marchandises importées ou expor-
« tées par des bâtiments chinois ou appartenant à l'Annam,
« seront soumises aux mêmes interdictions, et que celles
« importées et exportées sous pavillon chinois seront soumises
« aux mêmes droits que les marchandises importées ou expor-
« tées sous pavillon européen ou américain (ce que l'on entend,
« dans ces deux traités, par pavillon étranger). Mais ces droits
« seront perçus séparément par les mandarins annamites du
« service de la douane, et versés dans une caisse spéciale, à
« l'entière disposition du gouvernement Annamite. »

Ledit paragraphe supprimé est remplacé par le texte suivant.

« Il est entendu que les marchandises importées de l'étran-
« ger dans les ports ouverts, ou exportées des ports ouverts à
« l'étranger par des bâtiments chinois ou appartenant à
« l'Annam, seront soumises aux mêmes interdictions et aux
« mêmes droits que celles importées de l'étranger ou exportées
« à l'étranger sont tout autre pavillon; et que ces droits seront
« perçus par les mêmes employés et versés dans les mêmes
« caisses que ceux perçus sur les marchandises importées de
« l'étranger ou exportées à l'étranger sous les pavillons dits
« étrangers. »

La présente convention sera rattachée au traité du 31 août 1874, lors de l'échange des actes de ratification, et en fera partie intégrante.

En foi de quoi les Plénipotentiaires ont signé aujourd'hui vingt-trois novembre 1874, correspondant au 15me jour du 10e mois de la 27e année de Tu' Dù'c.

Signé : C. Aal Krantz, etc. etc.

XXVIII

Etat des marchandises importées à Haï-Phòng et des marchandises exportées de ce même port

depuis le 15 *septembre* 1875 *jusqu'au* 17 *juin* 1876.

1° MARCHANDISES IMPORTÉES.

Provenances	PAVILLON	NATURE DES MARCHANDISES	POIDS en PICULS (1)	NOMBRE	VALEUR en TAELS (2)
Chine	Anglais, Allemand.	Alun	....	....	489 08
»	» » ...	Allumettes	....	....	1.432 93
»	Allemand	Acier	16 00	....	121 44
»	Anglais	Absinthe	....	14 caisses ..	92 19
»	Allemand	Ambre	....	1 colis	105 84
»	Anglais, Allemand.	Achards	....	1 caisse ...	4 32
»	Chinois	Arachides	2 00	....	4 80
»	Anglais	Arsenic	....	5 colis	72 »
»	»	Articles de Paris...	....	2 caisses. .	24 70
»	»	Biscuits	....	....	36 52
»	Ang., All., Chinois.	Baguettes parfumées	....	....	950 60
»	Anglais, Allemand.	Bambous	....	75 paquets..	72 »
»	Ang., All., Chinois.	Boîtes diverses.....	....	....	288 02
»	Allemand	Boussoles	....	300	25 20
»	»	Bois de sandal.....	347 85	....	404 68
»	»	Bois de sapan	....	6 colis	32 33
»	Chinois	Bois à brûler......	100 00	....	7 20
»	Anglais, Allemand.	Bière	....	....	747 91
»	» » ...	Bougies	....	....	1.191 29
»	Anglais	Bourses chinoises..	....	1100	72 20
»	Chinois	Bols en faïence....	....	....	1.516 12
				A reporter	7.691 37

(1) Le picul vaut 60 kilogrammes environ.

(2) Le taël, d'après le calcul des douanes franco-annamites, vaut un peu plus de 7 fr. 71.

Provenance	PAVILLON	NATURE DES MARCHANDISES	POIDS en PICULS	NOMBRE	VALEUR en TAELS
				Report......	7.691 37
Chine	Chinois..........	Bois à construire...	....	40 pièces..	9 »
»	Anglais..........	Burettes à huile....	....	20 pièces..	» 35
»	»	Bouchons.........	....	1000.........	18 »
»	»	Bitter............	....	1 caisse..	34 20
»	»	Beurre............	....	24 boîtes..	6 »
»	»	Balances..........	....	1 pièce...	82 73
»	»	Bonneterie........	....	5 articles.	25 20
»	Chinois..........	Brosses à dents....	....	50........	» 46
»	Anglais..........	Bimbeloterie.......	....	1 caisse..	50 »
»	Anglais, Allemand.	Coton filé.........	....	....	67.294 39
»	» » ..	Confitures........	....	....	90 99
»	Ang., All., Chinois.	Chaussures........	....	....	603 26
»	Anglais, Allemand.	Chapeaux..........	....	....	163 34
»	Allemand........	Cure-oreilles.......	....	500 paquets.	104 40
»	»	Carreaux..........	....	4200........	86 40
»	Anglais, Allemand.	Cuivre............	....	....	2.848 »
»	Chinois..........	Chaux............	2 00	....	» 20
»	Anglais..........	Café.............	....	....	88 79
»	»	Conserves.........	....	....	406 43
»	»	Chandelles........	1 25	....	8 66
»	»	Camphre..........	....	9 colis...	79 20
»	Chinois..........	Clous.............	» 70	....	15 89
»	»	Choux salés.......	....	3 jarres..	1 20
»	Anglais..........	Cognac...........	....	14 caisses.	36 68
»	»	Couvertures.......	....	....	183 68
»	»	Cigares...........	....	....	66 88
»	Allemand.........	Couleurs..........	....	....	304 56
»	Anglais..........	Cartouches........	....	900 paquets.	7 19
»	»	Champagne........	....	210 bouteil..	73 44
»	Allemand, Chinois.	Cuillères chinoises..	....	....	77 36
»	Chinois..........	Cocos vides.......	....	2 colis...	» 35
»	»	Charbon de bois...	....	155 paniers.	18 36
»	»	Cornes de cerf.....	....	....	25 61
»	»	Cire.............	....	....	10 88
»	Anglais, Allemand.	Chandeliers........	....	....	11 96
»	Chinois..........	Cartes à jouer.....	....	....	» 85
»	»	Ceintures en caoutch.	....	....	122 88
»	Anglais, Allemand.	Cotons (tissus).....	....	....	28.372 73
»	Anglais, Chinois...	Chaudronnerie.....	....	....	88 56
				A reporter......	109.110 43

Provenance	PAVILLON	NATURE DES MARCHANDISES	POIDS en PICULS	NOMBRE	VALEUR en TAELS
				Report......	109.110 43
Chine	Anglais, Chinois...	Cinabre...........	....	....	973 64
»	Anglais..........	Droguerie.........	....	....	35 28
»	Anglais, Chinois...	Eau-de-vie........	....	....	265 75
»	Anglais..........	Etoffes diverses....	....	....	115 20
»	Ang., All., Chinois.	Etain.............	....	....	771 74
»	Anglais..........	Eau de Seltz.......	....	1 baril..	1 »
»	Anglais, Allemand.	Espèces d'argent...	....	....	1.244 16
»	Anglais..........	Essence de menthe.	....	7500 fioles..	90 11
»	Chinois..........	Eventails..........	....	1000	» 70
»	Anglais..........	Encre de Chine....	1 42	....	11 52
»	»	Fauteuils.........	....	1	9 »
»	»	Flanelle (tissus)...	....	....	40 »
»	»	Fromage..........	....	....	66 68
»	Anglais, Allemand.	Farine............	30 05	....	124 10
»	Ang., All., Chinois.	Fer..............	....	....	3.098 06
»	» » » ..	Fruits...........	....	....	696 09
»	» » » ..	Fer-blanc.........	....	....	893 49
»	Chinois..........	Faïence..........	....	24724 pièces.	825 38
»	Ang., All., Chinois.	Fleurs...........	....	39 colis..	111 52
»	Anglais..........	Fournit. de bureau.	....	....	57 60
»	»	Fil de coton......	....	....	9.273 60
»	Chinois..........	Gélatine..........	1 20	....	24 40
»	Anglais..........	Gingembre........	....	5 colis..	20 »
»	Allemand........	Graines de melon..	....	1 colis..	8 08
»	Allemand, Chinois.	Gâteaux..........	....	....	26 87
»	Ang., All., Chinois.	Huile............	....	....	536 54
»	Anglais, Allemand.	Houille..........	....	....	149 25
»	Allemand........	Huîtres sèches.....	....	....	20 »
»	Anglais..........	Herbes marines....	....	....	22 »
»	»	Indigo...........	....	2 caisses.	28 06
»	»	Jambons..........	....	....	9 40
»	»	Japonnerie........	....	3 caisses.	88 30
»	»	Jeux à compter.....	....	....	23 64
»	»	Lanternes........	....	....	176 46
»	»	Livres............	....	....	586 60
»	»	Liqueurs.........	....	....	593 84
»	Anglais, Allemand.	Lait.............	....	254 boîtes.	25 60
»	Anglais, Chinois..	Légumes..........	....	....	77 »
»	Anglais..........	Laiton...........	....	....	269 64
				A reporter......	130.498 73

Provenance	PAVILLON	NATURE DES MARCHANDISES	POIDS en PICULS	NOMBRE	VALEUR en TAELS
				Report......	130.498 73
Chine	Anglais, Allemand.	Lampes...........	....	....	81 86
»	Chinois..........	Literie..........	....	....	6 85
»	Anglais, Allemand.	Laines (tissus).....	....	....	2.245 68
»	» » ...	Mercerie..........	....	....	5.027 63
»	Ang., All., Chinois.	Médecine	....	....	47.109 75
»	Anglais..........	Musique	....	....	18 72
»	Chinois..........	Marmites..........	....	8319........	253 26
»	»	Mèches...........	....	....	2 50
»	Anglais, Allemand.	Miroirs	....	....	357 71
»	Anglais..........	Mercure	....	....	232 64
»	»	Moutons..........	....	9 têtes...	46 14
»	»	Moutarde	....	....	5 »
»	»	Menthe poivrée....	....	....	30 »
»	Allemand	Malles............	....	15........	7 20
»	Anglais..........	Minium...........	....	....	4 32
»	»	Nacre	22 50	....	43 16
»	»	Nattes............	....	4........	4 32
»	—	Nids d'oiseaux.....	....	....	115 20
»	Anglais, Allemand.	Opium...........	....	....	16.237 15
»	Chinois..........	Ouvrages en bois...	....	....	61 20
»	Anglais, Allemand.	Parfumerie........	....	....	79 64
»	Chinois..........	Pipes en bronze....	....	1 caisse..	3 60
»	Ang., All., Chinois.	Papier.......	....	....	7.756 06
»	Anglais..........	Peinture..........	1 00	....	40 36
»	Anglais, Chinois ..	Pipes à opium.....	....	....	2.571 89
»	Anglais..........	Plumes p. pinceaux.	....	....	23 32
»	Anglais, Chinois...	Pinceaux..........	....	....	127 50
»	Anglais..........	Pétrole..........	....	....	124 36
»	Anglais, Allemand.	Pots à fleurs.......	....	2391........	890 »
»	» » ...	Poivre...........	....	....	3.689 74
»	» » ...	Pâtes............	....	....	127 40
»	» » ...	Pendules..........	....	....	359 20
»	Ang., All., Chinois.	Porcelaine	....	....	2.952 70
»	Anglais, Allemand.	Parapluies	....	....	682 80
»	» » ...	Provisions de bouche	....	....	88 20
»	Anglais..........	Pommes de terre ...	57 00	....	98 03
»	Chinois..........	Poterie commune ..	....	4405 articles.	83 44
»	»	Pain	....	....	20 »
»	Anglais..........	Parfums chinois....	....	....	708 30
				A reporter......	222.815 56

Provenance	PAVILLON	NATURE DES MARCHANDISES	POIDS en PICULS	NOMBRE	VALEUR en TAELS
				Report......	222.815 56
Chine	Chinois..........	Puisoirs..........	....	....	2 44
»	Anglais..........	Porcs salés........	....	1 caisse.	13 68
»	Allemand, Chinois.	Peaux de bœufs....	....	....	54 70
»	Chinois..........	Pantoufles.........	....	....	41 76
»	Anglais, Chinois...	Poissons secs.	....	....	174 22
»	» » ...	Pétards...........	....	....	50 80
»	Allemand, Chinois.	Plâtre............	....	....	68 80
»	Chinois..........	Pois chinois.......	....	....	2 14
»	»	Pistaches.........	....	....	2 46
»	Anglais, Allemand.	Plantes médicinales.	....	....	3.680 »
»	Anglais..........	Pipperment........	....	....	93 60
»	»	Papeterie.........	....	....	9 »
»	»	Plomb............	....	....	35 »
»	Anglais, Allemand.	Quincaillerie.......	....	....	832 22
»	Anglais..........	Rotins fendus......	....	....	3 60
»	»	Savons..........	....	....	80 70
»	Ang., All., Chinois.	Sucre...........	....	....	858 59
»	» » » ..	Saumures........	....	....	40 61
»	Anglais..........	Saures..........	....	....	1 »
»	»	Sellerie..........	....	....	58 »
»	»	Sirops...........	....	72 bout..	5 04
»	»	Sels.............	....	72 flacons	6 05
»	Anglais, Allemand.	Soieries (tissus)....	....	....	171.616 34
»	Chinois..........	Sauces chinoises...	....	....	6 »
»	Anglais..........	Soufre...........	....	....	21 60
»	Ang., All., Chinois.	Souliers chinois...	....	....	702 14
»	» » » ..	Tabac...........	....	....	7.324 »
»	Anglais, Allemand.	Teinture.........	....	....	3.712 »
»	» » ...	Thé.............	....	....	19.067 80
»	Chinois..........	Tuiles...........	....	35000.......	36 »
»	Anglais..........	Tabourets.........	....	....	28 51
»	Chinois..........	Ustensiles en bois..	....	....	38 88
»	Anglais, Allemand.	Vin.............	....	....	1.128 20
»	» » ...	Verrerie.........	....	....	1.393 10
»	» » ...	Vermouth........	....	....	202 50
»	Anglais, Chinois..	Vêtements........	....	....	239 »
»	Allemand........	Vases de cheminée.	....	....	18 »
»	Anglais..........	Vermillon........	....	....	546 50
»	Anglais, Allemand.	Végétaux........	....	....	185 25
				A reporter......	435.195 59

Provenance	PAVILLON	NATURE DES MARCHANDISES	POIDS en PICULS	NOMBRE	VALEUR en TAELS
				Report......	435.195 59
Chine	Anglais..........	Vessies de poissons.	» 85	....	21 60
»	Anglais..........	Vinaigre..........	....	96 litres...	15 50
»	»	Zinc.............	....	....	4 32
				Total......	435.237 01

Marchandises importées de Saïgon.

Provenance	PAVILLON	NATURE DES MARCHANDISES	POIDS en KILOG.	NOMBRE	VALEUR en TAELS
Saïgon	Anglais..........	Absinthe..........	....	8 caisses.	25 »
»	»	Allumettes........	....	....	97 »
»	»	Articles de Paris....	....	15 caisses.	720 »
»	Allemand	Appareil photogr...	....	1.......	129 73
»	Anglais..........	Bière.............	....	....	168 50
»	»	Bitter............	....	7 caisses.	25 »
»	»	Bouchons.........	....	1000........	3 »
»	»	Bougies...........	....	....	22 »
»	»	Couvertures.......	....	....	62 »
»	»	Chaussures........	....	2 caisses.	106 80
»	»	Clous............	....	1 caisse..	31 83
»	»	Cotonnade........	....	1 balle...	144 »
»	»	Conserves.........	....	....	231 50
»	»	Cognac...........	....	12 caisses.	18 »
»	»	Curaçao..........	....	3 caisses.	11 »
»	»	Chapeaux.........	....	1 caisse..	7 »
»	»	Cotons (tissus).....	....	....	72 »
»	»	Fromage..........	15 kilog.	....	4 »
»	»	Huile............	....	....	35 50
»	»	Jouets...........	....	....	12 25
»	»	Liqueurs..........	....	588 bouteilles	248 »
»	»	Miroirs...........	....	....	11 »
»	»	Parfumerie........	....	4 caisses.	14 »
»	»	Parapluies........	....	....	93 50
				A reporter......	2.292 61

Provenance	PAVILLON	NATURE DES MARCHANDISES	POIDS en KILOG.	NOMBRE	VALEUR en TAELS
				Report......	2.292 61
Saïgon	Anglais..........	Passementerie.....	....	1 caisse..	8 »
»	»	Pipes............	....	500........	4 »
»	»	Porcelaine........	....	....	21 »
»	»	Quincaillerie......	....	....	158 50
»	»	Savon............	....	6 caisses.	11 »
»	»	Sellerie..........	....	....	33 »
»	»	Sucre............	60 kilog.	....	12 »
»	»	Vêtements confect..	....	....	171 »
»	»	Verrerie..........	....	....	57 60
»	»	Vins.............	....	....	316 50
	Total des marchandises importées de Saïgon......				3.085 21

Etat des navires entrés.

CHARGES			SUR LEST		
NOMBRE	PAVILLON	TONNAGE	NOMBRE	PAVILLON	TONNAGE
8	Anglais.....	2.876	3	Anglais.....	649
6	Allemand....	1.852	67	Chinois.....	1.483
49	Chinois.....	1.000	70		2.132
63		5.728			

2° MARCHANDISES EXPORTÉES.

Destination	PAVILLON	NATURE DES MARCHANDISES	POIDS en PICULS	NOMBRE	VALEUR en TAELS
Chine	Anglais, Chinois...	Amidon..........	183 50	....	355 62
»	Anglais, Allemand.	Boites laquées....	....	....	1.168 16
»	Anglais..........	Boites vernies.....	....	7 colis....	112 68
»	Ang., All., Chinois.	Bois pour cerc.....	....	90 pièces...	139 50
				A reporter......	1.775 96

Destination	PAVILLON	NATURE DES MARCHANDISES	POIDS en PICULS	NOMBRE	VALEUR en TAELS
				Report......	1.775 96
Chine	Allemand.........	Bois ouvrés vernis.	....	26 caisses..	304 78
»	Chinois..........	Bois p. incrustations	....	2 paquets.	1 »
»	Allemand	Bambous p. cannes.	....	....	158 07
»	Anglais, Chinois...	Boules de nau.....	397 50	....	342 81
»	Ang., All., Chinois.	Champignons secs..	1086 80	....	9.478 39
»	Allemand, Chinois.	Coton égrené......	....	....	16.871 69
»	Ang., All., Chinois.	Cornes de bœuf....	427 34	....	501 09
»	» » » ..	Cornes de buffle...	1317 98	....	1.109 96
»	Chinois..........	Cornes de cerfs....	3 00	....	6 »
»	Ang., All., Chinois.	Coton (tissus)	10816 00	....	1.687 32
»	Anglais..........	Cardamones.......	59 53	....	701 61
»	Anglais, Chinois...	Cannelle..........	1 67	....	41 86
»	Allemand.........	Colle de poisson...	62 26	....	365 01
»	Allemand, Chinois.	Chanvre	22 96	....	36 90
»	Anglais..........	Calicot...........	....	560 pièces..	243 16
»	»	Cordons en soie...	....	155 paires..	60 48
»	Anglais, Chinois...	Chaux............	1 06	....	» 77
»	Anglais..........	Dépouilles de paon.	....	2377 pièces..	55 90
»	Anglais, Allemand.	Dép. d'oiseaux bleus.	....	4180 pièces..	284 53
»	» » ..	Etain.............	2674 25	4974 saumons	20.988 86
»	Ang., All., Chinois.	Eventails.........	....	....	2.190 62
»	Anglais..........	Ecaille...........	4 09	....	187 82
»	»	Ecorce à clar. l'huile	188 26	15 fardeaux	640 77
»	Chinois..........	Eau-de-vie de riz ...	1 56	6 jarres...	3 »
»	Ang., All., Chinois.	Fécule de riz......	848 82	....	1.346 95
»	Anglais, Allemand.	Huile d'anis étoilé ..	65 65	....	7.412 70
»	Anglais, Chinois...	Haricots verts	250 58	....	221 90
»	Anglais..........	Huile d'arachides ...	0 58	....	2 20
»	»	Gambier	89 00	....	85 10
»	Anglais, Allemand.	Graines de paradis..	57 45	41 paniers.	738 84
»	Anglais..........	Gomme de poissons.	3 38	3 sacs....	21 63
»	»	Gomme laque......	159 05	123 colis....	1.691 63
»	»	Huile à vernir......	1341 52	2033 jarres...	10.620 11
»	Anglais, Allemand.	Incrustations	....	....	339 99
»	» » ..	Laque en bâtons...	701 15	....	6.490 48
»	Ang., All., Chinois.	Médecines.........	2023 01	....	26.961 73
»	Anglais, Allemand.	Muscades	257 14	....	1.772 30
»	Allemand	Noix d'arec.......	19 00	64 sacs....	89 35
»	Chinois..........	Nattes............	....	10 pièces..	1 »
				A reporter......	115.834 27

Destination	PAVILLON	NATURE DES MARCHANDISES	POIDS en PICULS	NOMBRE	VALEUR en TAELS
				Report......	115.834 27
Chine	Chinois..........	Os de buffles......	400 00	....	288 »
»	Allemand, Chinois.	Os de bœufs......	193 66	....	967 27
»	Allemand	Ouvrages en étain..	....	1 caisse ..	» 20
»	Ang., All., Chinois.	Papier............	....	....	1.465 91
»	Anglais, Allemand.	Peaux de bœufs....	50 03	....	261 92
»	Anglais..........	Poudre de tubercules	1 27	....	198 48
»	Chinois..........	Paddy............	578 00	....	231 20
»	Anglais..........	Pipes en bois......	....	240 pipes...	56 99
»	Allemand	Planches	....	46 pièces ..	46 70
»	Anglais, Chinois...	Porcs............	....	55 têtes ...	104 36
»	Anglais..........	Plumes bleues pour parure..........	....	7155 pièces ..	398 42
»	Chinois..........	Pois	103 00	....	32 40
»	»	Riz..............	780 60	....	609 40
»	Anglais..........	Rotins	181 75	147 paquets.	423 44
»	Chinois..........	Sel...............	202 00	....	59 68
»	Anglais, Allemand.	Soie grège........	301 77	....	36.574 07
»	Ang., All., Chinois.	Stick lac.........	65 10	....	194 79
»	» » » ..	Tissus de soie.....	....	....	67.859 34
»	Anglais..........	Tapis brodés......	....	215 pièces ..	445 77
»	Ang., All., Chinois.	Teinture..........	14012 07	....	14.886 67
»	» » » ..	Thé..............	....	....	501 94
»	Anglais..........	Tabac............	....	252 paquets.	9 72
»	Chinois..........	Vannerie..........	....	5 paniers .	7 20
»	Ang., All., Chinois.	Vernis à laquer....	1331 33	....	16.245 14
»	Anglais, Allemand.	Vessies de poissons.	15 44	....	406 62
				Total......	258.109 90

Etat des navires sortis.

CHARGÉS			SUR LEST		
NOMBRE	PAVILLON	TONNAGE	NOMBRE	PAVILLON	TONNAGE
7	Anglais	2.233	2	Anglais	1.249
4	Allemand....	1.339	41	Chinois	659
51	Chinois	1.280	43		1.908
62		4.852			

TABLE DES MATIÈRES

LIVRE III.

L'évacuation et ses conséquences.

PIÈCES JUSTIFICATIVES.

Bar-le-Duc — Typographie L. Philipona

Histoire de l'Interventio

Challamel ainé. Editeur

CARTE DU TONG-KING

par

F. Romanet du Caillaud

1879

Echelle de 1:3.500.000

20 0 20 40 60 80 Kilomètres

Explication des Signes

Limite du Tong

Limite de Prov

TINH — PROV

Phu — Dépa

Huyên — Arron

Chau — District

Tông = Canton

Village

Mission Cathol

DELTA DU

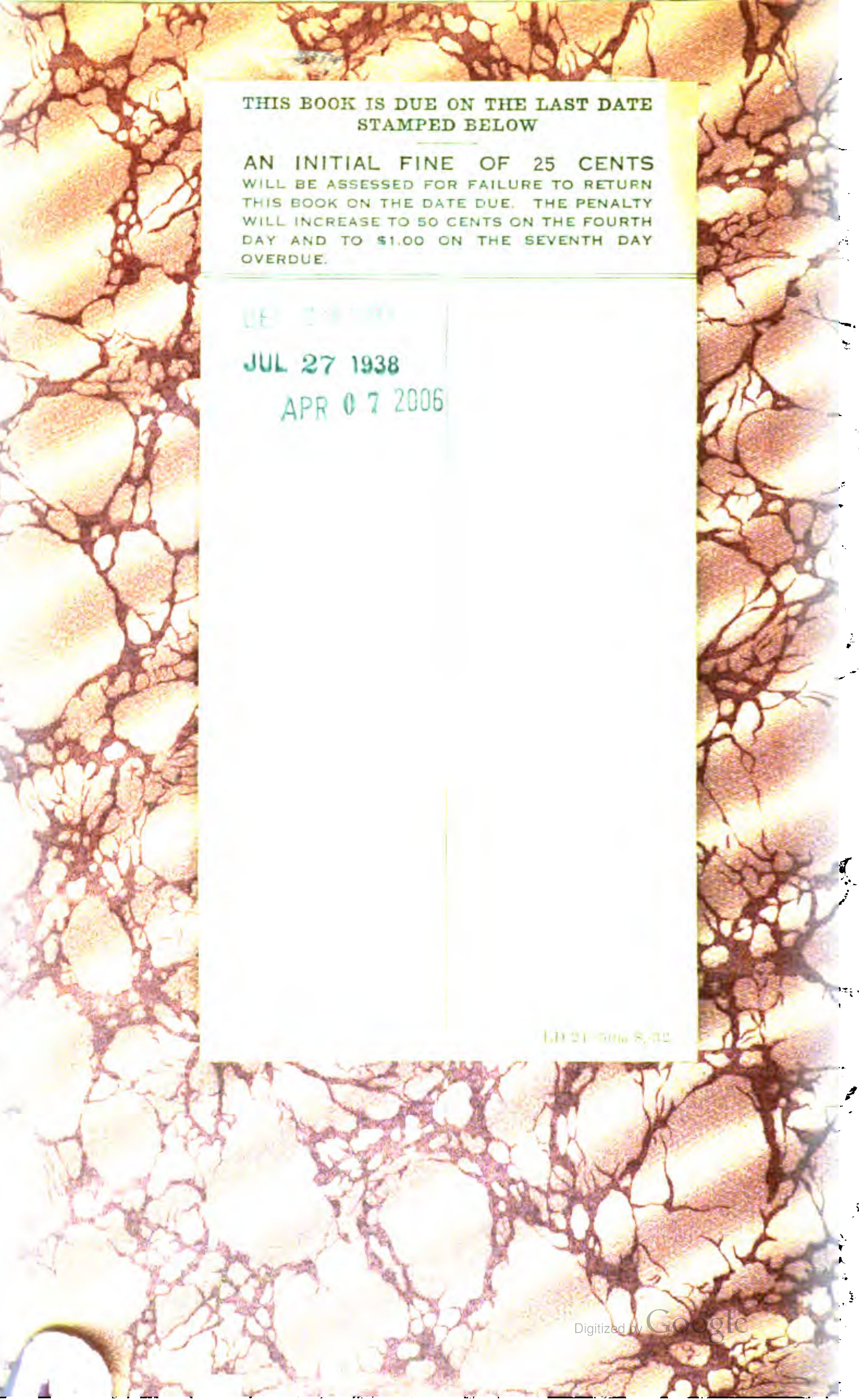
Echelle

Publié par le Bulletin de

Dessinée par J. Hansen

Gravé et imprimé par Erhard

Bar-le-Duc — Typpographie L. PHILIPONA — 131.




YC 42065
633018
DS557
T7P7
UNIVERSITY OF CALIFORNIA LIBRARY
Digitized by Google

